

**NOUVEAUX PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
OU
DE LA RICHESSE DANS SES
RAPPORTS AVEC LA POPULATION**

par

J.-C.-L. SIMONDE DE SISMONDI

Correspondant de l'Institut de France,

de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg,

de l'Académie royale des sciences de Prusse,

membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des arts de Genève,

des Académies italienne, des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia, etc.

À Paris, 1819

AVERTISSEMENT.

L'ouvrage que je soumetts aujourd'hui au jugement du public peut, à plusieurs égards, être considéré comme un développement de l'article Économie politique, que j'ai inséré dans l'Encyclopédie d'Édimbourg. Lorsque les éditeurs de cet immense recueil, où l'on trouve tant de savoir uni à des vues si nobles me firent l'honneur de me demander un article sur cette science, j'acceptai, croyant n'avoir à faire autre chose qu'à exposer des principes universellement admis, à montrer le point où était parvenue une théorie que je considérais comme arrêtée. En effet, j'étais persuadé qu'il n'y avait plus autre chose à faire en économie politique que de répandre, parmi les gouvernans et parmi la masse du peuple, une doctrine sur laquelle les théoriciens me paraissaient universellement d'accord. Je n'avais pas fait autre chose dans divers écrits, que j'avais publiés moi-même à différentes occasions, ou sur l'ensemble de la science, ou sur plusieurs de ses branches. Je me flattais quelquefois d'avoir exposé plus clairement le système d'Adam Smith mais sans rien ajouter à ses idées, et il ne me semblait pas que les écrivains mes contemporains fussent plus hardis que moi ou fussent plus heureux dans leur hardiesse.

L'ouvrage que j'entrepris pour l'Encyclopédie devait être clair et court. Un écrivain ne peut se flatter d'arriver à ces deux qualités qu'en suivant la marche propre de ses idées, au lieu de se soumettre à celle d'aucun autre. Je remontai aux principes, j'en tirai les conséquences à ma manière, et je recommençai la théorie, comme si rien n'était encore établi. Je ne recourus à aucun livre, sur un sujet qui était depuis si long-temps l'objet de mes méditations ; je marchai seul, distinguant à peine ce que je trouvais dans ma mémoire, de ce qui était le résultat d'un raisonnement nouveau. De cette manière sans en avoir seulement la prétention je demeurai absolument dégagé de toute autorité systématique.

Il me semble que par cette méthode j'obtins plus de précision dans l'exposition des principes que je regardais depuis long-temps comme arrêtés ; mais surtout, et c'est ce qui me frappa davantage, ils me conduisirent à des résultats très-nouveaux. Depuis plus de quinze ans que j'avais écrit sur la Richesse commerciale, j'avais très-peu lu de livres d'économie politique ; mais je n'avais cessé d'étudier les faits. Quelques-uns m'avaient paru rebelles aux principes que j'avais adoptés. Tout à coup ils me semblèrent se classer, s'expliquer l'un l'autre, par le nouveau développement que je donnais à ma théorie. Plus j'avançai et plus je me persuadai de l'importance et de la vérité des modifications que j'apportais au système d'Adam Smith. Tout ce qui jusqu'alors était resté obscur dans la science considéré de ce nouveau point de vue, s'éclaircissait, et mes principes me donnaient la solution de difficultés auxquelles je n'avais point songé d'avance. Je terminai mon petit écrit pour l'Encyclopédie ; mais je me bornai à y indiquer légèrement tout ce qui me paraissait être des vues nouvelles. Les ouvrages de cette nature doivent être des dépôts où l'on ne peut admettre que les faits et les

AVERTISSEMENT.

principes sur lesquels on est universellement d'accord. C'est un monument élevé à la science dans son état actuel et non un échaffaudage pour la pousser plus loin : toute controverse y serait déplacée, et tout ce qui reçoit un prix particulier du moment présent y serait perdu.

J'ai donc cru convenable de reprendre sous oeuvre le même traité, pour développer de préférence ce que je n'avais qu'effleuré pour établir aussi solidement que j'en suis capable ce que je n'avais hasardé qu'avec timidité. J'étais vivement ému de la crise commerciale que l'Europe a éprouvée dans ces dernières années ; des souffrances cruelles des ouvriers de manufactures dont j'avais été témoin en Italie, en Suisse et en France, et que tous les rapports publics montraient avoir été au moins égales en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. J'étais persuadé que les gouvernements, que les nations faisaient fausse route, et qu'ils aggravaient la détresse à laquelle ils s'efforçaient de remédier. J'avais observé avec un sentiment non moins douloureux les efforts combinés des propriétaires, des législateurs, des écrivains, pour changer les systèmes d'exploitations qui répandaient le plus de bonheur dans les campagnes, et détruire l'aisance des paysans, dans l'espérance d'obtenir un plus grand produit net. Les gouvernans comme les écrivains me paraissaient s'égarer à la recherche tantôt de ce qui peut augmenter le plus la richesse, tantôt de ce qui peut augmenter le plus la population ; tandis que l'une et l'autre, considérées isolément, ne sont que des abstraction ; et que le vrai problème de l'homme d'État, c'est de trouver la combinaison et la proportion de population et de richesse qui garantira le plus de bonheur à l'espèce humaine sur un espace donné. De tous côtés il me semblait voir des gens de bien qui faisaient le mal, des patriotes qui ruinaient leur pays, des âmes charitables qui multipliaient les pauvres. Peut-être m'accusera-t-on de présomption, pour avoir attaqué les opinions de tant d'hommes dont j'honore également et les lumières et le caractère ; mais, lorsqu'il s'agit de la science du bien public, un honnête homme ne doit se laisser arrêter par aucune considération personnelle.

Tout ce qui était à peine ébauché dans mon article d'Encyclopédie me paraît ici placé sous un jour suffisant, et je me flatte d'être compris sans fatigue. Peut-être les lecteurs plus instruits croiront-ils d'abord repasser dans une ornière rebattue, puisque les principes d'Adam Smith m'ont constamment servi de guide : c'est cependant de ces principes mais en y ajoutant le complément que je crois nécessaire, qu'ils verront sortir des conséquences très-différentes. Je les prie donc de ne point se rebuter en me suivant dans ce qui leur paraîtra l'exposition de vérités connues : je les prie de nouveau lorsqu'ils verront arriver ces conséquences inattendues, de ne point les rejeter sans examen. J'ai suivi long-temps la route où ils sont aujourd'hui et le public a paru juger, lorsque je publiai ma Richesse commerciale, que si je n'y avais pas fait de découvertes, du moins je l'avais bien connue. Les motifs qui m'ont fait abandonner des opinions que j'avais développées avec zèle, me semblent mériter quelque attention.

Je ne me suis point fait scrupule d'insérer textuellement dans cet ouvrage la plus grande partie de mon article de l'Encyclopédie : il en forme à peu près le tiers. Toutes les fois que je croyais avoir exprimé nettement ma pensée, il aurait été fastidieux de chercher une manière nouvelle pour redire les mêmes choses, et elles y auraient perdu sans doute en précision. D'ailleurs cet ouvrage n'étant publié qu'en anglais, j'avais moins, en changeant de langue, le sentiment de me répéter moi-même. Mais quoique

ce petit écrit contient le germe de mes idées sur la formation du revenu, et sur la manière dont il doit limiter la consommation, puis la production ; sur le développement qui convient à la richesse territoriale, sur les effets d'une concurrence illimitée, sur ceux des progrès des machines, enfin sur les limites naturelles de la population, que M. Malthus me paraît avoir méconnues, ce n'est qu'ici que j'ai osé donner à ces idées le développement dont elles me paraissent susceptibles, et que j'en ai montré les applications importantes à la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine.(1)

Première partie .

Livres I – IV.

1. Objet de l'économie politique, et origine de cette science.

1.1. Double but de la science du gouvernement.

La science du gouvernement se propose, ou doit se proposer pour but le bonheur des hommes réunis en société. Elle cherche les moyens de leur assurer la plus haute félicité qui soit compatible avec leur nature ; elle cherche en même temps ceux de faire participer le plus grand nombre possible d'individus à cette félicité. Dans aucune des sciences politiques on ne doit perdre de vue ce double but des efforts du législateur ; il doit soigner tout ensemble le degré de (2) bonheur que l'homme peut atteindre par l'organisation sociale et la participation équitable de tous à ce bonheur, il n'a point accompli sa tâche si, pour assurer des jouissances égales à tous, il rend impossible le développement complet de quelques individus distingués, s'il ne permet à aucun de s'élever au-dessus de ses semblables, s'il n'en présente aucun comme modèle à l'espèce humaine, et comme guide dans les découvertes qui tourneront à l'avantage de tous. Il ne l'a pas accomplie davantage si, n'ayant pour but que la formation de ces êtres privilégiés il en élève un petit nombre au-dessus de leurs concitoyens, au prix des souffrances et de la dégradation de tous les autres. La nation où personne ne souffre, mais où personne ne jouit d'assez de loisir ou d'assez d'aisance pour sentir vivement et pour penser profondément, n'est qu'à demi civilisé, lors même qu'elle présenterait ses classes inférieures une assez grande chance de bonheur. La nation où la grande masse de la population est exposée à de constantes privations, à des inquiétudes cruelles sur son existence, à tout ce qui peut courber sa volonté, dépraver sa morale, et flétrir son caractère, est asservie, dût-elle compter dans ses hautes classes des hommes parvenus au plus haut degré de (3) félicité humaine, des hommes dont toutes les facultés soient développées, dont tous les droits soient garantis, dont toutes les jouissances soient assurées.

Lorsque le législateur, au contraire, ne perd pas plus de vue le développement de quelques-uns que le bonheur de tous, lorsqu'il réussit à organiser une société dans laquelle les individus peuvent arriver à la plus haute distinction d'esprit et d'âme, comme aux jouissances les plus délicates, mais dans laquelle en même temps tout ce qui porte le caractère humain est assuré de trouver protection, instruction développement moral et aisance physique, il a accompli sa tâche ; et sans doute c'est la plus belle que l'homme puisse se proposer sur la terre. C'est en suivant ce noble but que la science de la législation est la théorie la plus sublime de la bienfaisance. Elle soigne les hommes et comme nation, et comme individus ; elle protège ceux que l'imperfection de toutes nos institutions met hors d'état de se protéger eux-mêmes, et l'inégalité qu'elle maintient

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

cesse d'être une injustice, car dans ceux qu'elle favorise elle prépare à toute l'espèce de nouveaux bienfaiteurs.

Mais rien n'est plus commun dans toutes les sciences politiques que de perdre de vue l'une (4) ou l'autre face de ce double but. Les uns ; amans passionnés de l'égalité, se révoltent contre toute espèce de distinction : pour évaluer la prospérité d'une nation ils comparent toujours l'ensemble de sa richesse, de ses droits et de ses lumières avec la quote part de chacun ; et la distance qu'ils trouvent entre le puissant et le faible, l'opulent et le pauvre, l'oisif et le manouvrier, le lettré et l'ignorant, leur fait conclure que les privations des derniers sont des vices monstrueux dans l'ordre politique. Les autres, considérant toujours abstraitement le but des efforts des hommes, lorsqu'ils trouvent une garantie pour des droits divers, et des moyens de résistance, comme dans les républiques de l'antiquité appellent cet ordre liberté, lors même qu'il est fondé sur l'esclavage des basses classes. Lorsqu'ils trouvent un esprit ingénieux, des réflexions profondes, une philosophie inquisitive, une littérature brillante, parmi les hommes distingués d'une nation, comme en France avant la révolution, ils voient dans cet ordre social un haut degré de civilisation lors même que les quatre cinquièmes de la nation ne savent pas lire, et que toutes les provinces sont plongées dans une ignorance profonde. Lorsqu'ils trouvent une immense accumulation de richesses, une agriculture (5) perfectionnée, un commerce prospérant, des manufactures qui multiplient sans cesse tous les produits de l'industrie humaine, et un gouvernement qui dispose de trésors presque inépuisables, comme en Angleterre, ils appellent opulente la nation qui possède toutes ces choses, sans s'arrêter à examiner si tous ceux qui travaillent de leurs bras, tous ceux qui créent cette richesse ne sont pas réduits au plus étroit nécessaire, si le dixième d'entre eux ne recourt pas chaque année à la charité publique, et si les trois cinquièmes des individus de la nation qu'ils appellent riche, ne sont pas exposés à plus de privations qu'une égale proportion d'individus dans la nation qu'ils appellent pauvre.

L'association des hommes en corps politique n'a pu avoir lieu autrefois, et ne peut se maintenir encore aujourd'hui qu'en raison de l'avantage commun qu'ils en retirent. Aucun droit n'a pu établir entre eux s'il n'est fondé sur cette confiance qu'ils se sont réciproquement accordée, comme tendant tous au même but. L'ordre subsiste, parce que l'immense majorité de ceux qui appartiennent au corps politique, voit dans l'ordre sa sécurité ; et le gouvernement n'existe que pour procurer, au nom de tous, cet avantage commun que tous en attendent.(6)

Ainsi les biens divers, inégalement répartis dans la société sont garantis par elle lorsque de leur inégalité même résulte l'avantage de tous. Les moyens de faire parvenir quelques individus à la plus haute distinction possible, les moyens de tourner cette distinction individuelle au plus grand avantage de tous, les moyens de préserver tous les citoyens également de la souffrance, et d'empêcher qu'aucun ne soit froissé par le jeu des passions ou la poursuite des intérêts de ses coassociés, tous ces objets divers font également partie de la science du gouvernement ; car tous sont également essentiels au développement du bonheur national.(7)

1.2. Haute politique et économie politique.

La science du gouvernement se divise en deux grandes branches, d'après les moyens qu'elle emploie pour atteindre la félicité générale qui est son but. L'homme est un être mixte qui éprouve des besoins moraux et physiques, et son bonheur se compose aussi de conditions physiques et morales. Le bonheur moral de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est intimement lié avec son perfectionnement, et il est le but de la haute politique qui doit étendre sur toutes les classes de la nation l'heureuse influence de la liberté, des lumières, des vertus et des espérances. La haute politique doit enseigner à donner aux nations une constitution qui, par la liberté, élève et ennoblisse l'âme des citoyens, une éducation qui forme leur cœur à la vertu et ouvre leur esprit aux lumières, une religion qui leur présente les espérances d'une autre vie, pour les dédommager des souffrances de celle-ci. Elle doit chercher, non ce qui convient (8) à un homme ou à une classe d'hommes, mais ce qui peut rendre plus heureux en les rendant meilleurs, tous les hommes soumis à ses lois.

Le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'économie politique. Tous les besoins physiques de l'homme, pour lesquels il dépend de ses semblables, sont satisfaits au moyen de la richesse. C'est elle qui commande le travail, qui achète les soins, qui procure tout ce que l'homme a accumulé pour son usage et pour ses plaisirs. Par elle la santé est conservée, la vie est soutenue, l'enfance et la vieillesse sont pourvues du nécessaire; la nourriture, le vêtement et le logement sont mis à la portée de tous les hommes. La richesse peut donc être considérée comme représentant tout ce que les hommes peuvent faire pour le bien-être physique les uns des autres; et la science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale est par là même une branche importante de la science du bonheur national.

Le gouvernement est institué pour l'avantage de tous les hommes qui lui sont soumis; il doit donc avoir sans cesse en contemplation l'avantage de tous. De même que par la haute politique il doit étendre sur tous les citoyens (9) les bienfaits de la liberté, des vertus et des lumières, il doit aussi, par l'économie politique, soigner pour tous, les avantages de la fortune nationale; il doit chercher l'ordre qui assurera au pauvre comme au riche une participation à l'aisance, aux douceurs, au repos de la vie; l'ordre qui ne laissera dans la nation personne en souffrance, personne dans l'inquiétude sur son lendemain, personne dans l'impossibilité de se procurer par son travail la nourriture, le vêtement, le logement, qui sont nécessaires à lui et à sa famille, pour que la vie soit une jouissance et non un fardeau. L'accumulation des richesses dans l'état n'est point d'une manière abstraite, le but du gouvernement, mais bien la participation de tous les citoyens aux jouissances de la vie physique, que la richesse représente. Le dépositaire du pouvoir de la société est appelé à seconder l'oeuvre de la Providence, à augmenter la masse du bonheur sur la terre, et à n'encourager la multiplication des hommes qui vivent sous ses lois qu'autant qu'il peut multiplier pour eux les chances de félicité.

Ce n'est point en effet d'une manière absolue que la richesse et la population sont les signes de la prospérité des états; c'est seulement dans leurs rapports l'une avec l'autre. La (10) richesse est un bien lorsqu'elle répand l'aisance dans toutes les classes;

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

la population est un avantage lorsque chaque homme est sûr de trouver par le travail une honnête existence. Mais un état peut être misérable encore que quelques individus y accumulent des fortunes colossales ; et si sa population, comme celle de la Chine, est toujours supérieure à ses moyens de subsistance, si elle se contente pour vivre du rebut des animaux, si elle est sans cesse menacée par la famine, cette population nombreuse, loin d'être un objet d'envie ou un moyen de puissance, est une calamité.

L'ordre social perfectionné est en général avantageux au pauvre aussi-bien qu'au riche, et l'économie politique enseigne à conserver cet ordre en le corrigeant, non pas à le renverser. C'est une Providence bienfaisante qui a donné à la nature humaine et des besoins et des souffrances parce qu'elle en a fait les aiguillons qui doivent éveiller notre activité, et nous pousser au développement de tout notre être. Si nous réussissions à exclure la douleur de ce monde, nous en exclurions aussi la vertu ; de même si nous pouvions en chasser le besoin, nous en chasserions aussi l'industrie. Ce n'est donc point l'égalité des conditions, mais (11) le bonheur dans toutes les conditions que le législateur doit avoir en vue. Ce n'est point par le partage des propriétés qu'il procure ce bonheur, car il détruirait ainsi l'ardeur pour le travail, qui seul doit créer toute propriété, et qui ne peut trouver de stimulant que dans ces inégalités mêmes, que le travail renouvelle sans cesse ; mais c'est au contraire en garantissant toujours à tout travail sa récompense : c'est en entretenant l'activité de l'âme et l'espérance en faisant trouver au pauvre aussi-bien qu'au riche une subsistance assurée, et en lui faisant goûter les douceurs de la vie dans l'accomplissement de sa tâche.

Le titre qu'a donné Adam Smith à son immortel ouvrage sur cette seconde branche de la science du gouvernement, *De la nature et des causes de la richesse des Nations*, en est en même temps la définition la plus précise. Il en donne une idée bien plus exacte que le nom, désormais adopté, d'*économie politique*. Du moins ce nom doit-il être pris selon l'acception moderne du mot économie, dont nous avons fait le synonyme d'épargne, et non dans son sens étymologique de *loi de la maison*. On appelle aujourd'hui *économie* l'administration préservatrice et ménagère de la fortune ; et (12) c'est parce que nous disons, avec une sorte de tautologie, *économie domestique* pour l'administration d'une fortune privée, que nous avons pu dire *économie politique* pour l'administration de la fortune nationale.(13)

1.3. Administration de la richesse nationale, avant que sa théorie fût devenue l'objet d'une science.

Depuis que les hommes ont formé des corps sociaux, ils ont dû s'occuper des intérêts communs que leur donnait leur richesse. Une partie de la fortune publique fut destinée dès l'origine des sociétés, à pourvoir aux besoins publics. La perception et l'administration de ce revenu national, qui n'appartient plus à chacun mais à tous, devint une partie essentielle de la science des hommes d'état. C'est celle que nous nommons la finance.

Les fortunes privées, d'autre part, compliquèrent les intérêts de chaque citoyen ; elles furent exposées aux attaques de la cupidité et de la fraude ; elles doivent être

1.3. Administration de la richesse nationale ...

défendues par l'autorité publique, d'après le contrat fondamental des sociétés, qui avait réuni les forces individuelles pour protéger chacun avec la puissance de tous. Les droits sur la propriété, les partages de celle-ci les moyens de la transmettre devinrent une des branches les plus importantes de la jurisprudence civile ; et (14) l'application de la justice à la distribution de la fortune nationale fut une des fonctions les plus essentielles du législateur.

Le besoin avait stimulé l'industrie, et celle-ci avait créé divers genres de richesses à l'aide d'une expérience routinière. A mesure que les hommes acquirent plus de lumières, ils réfléchirent davantage sur les opérations par lesquelles ils pourvoient à leurs besoins ; ils les réduisirent en corps de science, et ils éclairèrent leur théorie par des observations sur les lois générales de la nature. L'agriculture avait fourni aux premiers besoins de l'homme long-temps avant de devenir une science ; mais, dans le temps où elle prodiguait ses trésors aux habitants de la Grèce et de l'Italie, des hommes ingénieux avaient réduit en corps de doctrine les moyens de multiplier cette partie de la richesse nationale : les métiers, les manufactures étaient nés dans l'intérieur des familles ; mais bientôt les hommes industriels empruntèrent aux naturalistes, aux physiciens, aux mathématiciens, la connaissance des propriétés des corps divers, et des moyens d'imiter ceux que produit la nature ; celle des forces mortes que l'homme peut diriger, celle enfin des calculs de la dynamique ; et l'industrie des villes eut sa science comme celle des champs.(15)

Le commerce, qui comparait les besoins et les richesses des peuples divers, et qui rendait les dernières profitables à tous par des échanges, eut aussi la sienne ; elle était fondée sur des connaissances variées, et elle supposait tout ensemble l'étude des choses, celle des nombres, celle des hommes et celle des lois.

Mais, tandis que chaque partie de la richesse publique avait une théorie, cette richesse elle-même n'en avait aucune. Les anciens avaient considéré la richesse publique comme un fait dont ils ne s'étaient jamais souciés de rechercher la nature ou les causes. Ils l'avaient entièrement abandonnée aux efforts individuels de ceux qui s'occupaient à la créer ; et, lorsque le législateur était appelé de quelque manière à les limiter il croyait encore n'avoir affaire qu'à des intérêts individuels, et il ne filait jamais son attention sur l'intérêt pécuniaire de la généralité. Les sciences, qui avaient pour objet chacune des branches de la richesse nationale, ne se rapportaient point à un tronc commun ; elles n'étaient point autant de corollaires d'une science générale ; elles étaient traitées isolément, et comme si elles avaient eu en elle-mêmes leurs propres principes. Ainsi dans l'établissement des impôts, le financier ne considérait que la résistance plus ou moins (16) grande qu'il trouverait dans le contribuable ; l'égalité de la répartition, la certitude du recouvrement, tandis qu'il n'examinait jamais quelle influence chaque nature de taxe aurait sur l'accroissement ou la diminution de la fortune publique. Le juriconsulte s'occupait avec soin de toutes les garanties à donner à la propriété, de tous les moyens de la perpétuer dans les familles, de tous les droits dormans qu'il cherchait à réserver dans leur entier ou à faire revivre ; mais il ne songea jamais, en inventant ces hypothèques, ces substitutions, ces distinctions ingénieuses entre le domaine réel et l'utile, à s'enquérir s'il contribuait ainsi à augmenter ou à diminuer la valeur de la propriété nationale, et s'il convenait à l'accroissement des richesses que l'intérêt de celui qui les fait valoir fut partagé ou suspendu. L'agronome ne considéra jamais que sous

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

le rapport de l'intérêt du maître, et non sous celui de l'intérêt public, la cruelle question de la culture par esclaves ; et la législation rurale, industrielle, commerciale, ne fut jamais fondée sur la recherche de ce qui devait procurer le plus grand développement de la richesse publique. Dans la vaste collection des lois romaines, où l'on trouve tour à tour tant de justesse d'esprit et tant de philosophie subtile, et où les motifs de la législation nous sont exposés avec autant de soin que ses règles, on ne rencontre pas une sanction qui soit fondée sur un principe d'économie politique, et ce défaut s'est maintenu jusqu'à ce jour dans nos lois. Quant aux philosophes de l'antiquité ils s'occupaient d'enseigner à leurs disciples que les richesses sont inutiles au bonheur, plutôt que d'indiquer aux gouvernements les lois par lesquelles ils en favorisent, celles par lesquelles ils en arrêtent l'accroissement.¹

Cependant l'esprit spéculatif des Grecs s'était proposé d'atteindre toutes les sciences humaines. Il nous reste un petit nombre d'écrits de leurs philosophes relatifs aux études économiques ; il est juste de leur donner un moment d'attention, ne fut-ce que pour juger à quel point les principes de la création de la richesse ont pu être ignorés par des peuples qui arrivèrent cependant presque au plus haut terme connu du développement social, et qui rassemblèrent, pour une population nombreuse, tout ce qui peut rendre la vie douce, tout ce qui peut développer les organes de l'homme, comme tout ce qui peut former son esprit.

Xénophon, dans ses *Économiques*, après avoir défini l'économie, l'art d'améliorer sa (18) maison, a déclaré qu'il entendait par maison toutes nos possessions, tout ce que nous tournons à notre usage,² considère cette économie sous le point de vue du philosophe, plutôt que du législateur. Il insiste sur l'importance de l'ordre et dans la distribution des choses, et dans celle des ouvrages ; il s'occupe de la formation du caractère de la femme, qui doit présider à cet ordre domestique ; à la suite dans la conduite des esclaves, et, tant en rappelant que l'éducation de ceux-ci les rapprochait des animaux plus que des hommes, il recommande de les diriger par la douceur, l'émulation, les récompenses. Il compare ensuite les deux carrières qui peuvent mener à la fortune, celle des arts mécaniques et celle de l'agriculture ; il justifie le mépris, alors universel, pour les premiers, en raison de ce qu'ils débilitent le corps, qu'ils altèrent la santé, qu'ils abrutissent l'âme, et qu'ils énervent le courage tandis qu'il fait une peinture charmante de l'agriculture, source de bonheur pour les familles qui s'en occupent, et qu'il montre son intime alliance avec la Force de corps, le courage, l'hospitalité, la générosité, et toutes les vertus. Cet ouvrage respire un amour du (19) beau, de l'honnête, une douce philanthropie, une piété sincère et tendre, qui en rendent la lecture très-attractive ; mais ce n'est point là l'économie politique que nous cherchons.

Aristote, dans le premier livre de son *Traité de la République* a consacré quatre ou cinq chapitres (VIII à XIII) à la science qui nous occupe ; il lui donne même un nom plus propre à la désigner que celui que nous avons adopté : (Chrématistique, gr. *χρηματιστικη*), *la Science des Richesses*. Sa définition des richesses, l'abondance des choses ouvrées domestiques et publiques, est fort juste³. L'exposition de l'invention du numéraire ne l'est pas moins. Son esprit, riche en définitions et en distinctions,

1. Socrate, in *Xenoph. OEconom.* tom. VI, p. 441. TOME I.

2. *Xénophon*, édit de Gail, tom. VI, p. 486.

3. Edit. Paris, fol., tom. II, pag. 304, de Republica

1.3. Administration de la richesse nationale ...

classe avec assez de précision les diverses manières d'acquérir, par l'agriculture, par les arts mécaniques et par l'intérêt des capitaux. De même que tous les anciens, il donne hautement la préférence à l'agriculture ; puis il rejette toute sa *Chrématisitique* de la politique proprement dite : c'est la matière, dit-il, sur laquelle les lois s'exercent, et non leur objet.

D'après cette décision, on s'attendrait à trouver des choses plus précises dans ses deux livres (20) sur les *Économiques*. Mais le texte grec de la plus grande partie de ceux-ci a péri, et l'ouvrage ne repose plus que sur la foi douteuse d'une traduction latine de Léonard Arétin. Le premier livre est consacré aux personnes qui composent la famille, le second aux choses. Ce dernier commence par une division de l'administration économique des rois, des satrapes, des villes et des particuliers, qui semble promettre des observations curieuses sur la richesse publique ; cependant il ne se compose que d'une énumération bizarre de tous les expédients employés par des tyrans, des gouverneurs ou des villes libres pour lever de l'argent dans les momens de détresse. Il n'y aurait pas probablement d'invention moderne de la maltôte dont on ne trouvait quelque exemple dans ce livre ; mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'Aristote ou l'auteur pseudonyme, les rapporte sans ordre, bonnes et mauvaises, et jusqu'aux plus violentes et aux plus extravagantes, sans les blâmer ou en indiquer le danger.

Enfin Platon, dans le second livre de la République voulant exposer l'origine de la cité ou de la société humaine, développe son système économique avec une clarté et une précision que ne surpasserait point un disciple d'Adam Smith. L'intérêt réciproque, selon lui, (21) rapproche les hommes les uns des autres, et les force à réunir leurs efforts : Platon montre comment ce principe seul doit amener la division des métiers, comment chacun fit mieux la chose qu'il fit seul, et comment tous produisirent ainsi davantage. Le commerce est pour lui le résultat des progrès des manufactures et de l'agriculture ; et le premier encouragement qu'il demande pour ce commerce, c'est la liberté. Il distingue d'avec ce commerce actif et entreprenant, la routine sédentaire du boutiquier, qui se borne à débiter les biens que le marchand rassemble. Du progrès seul de la société il fait résulter l'opulence de quelques-uns de ses membres, qui se livrent à l'oisiveté, aux plaisirs ou à l'étude justement parce que les autres travaillent. L'inégalité des biens, l'altération de la santé, celle de la justice, et les besoins croissans des cités rivales, lui font conclure enfin qu'il doit exister une population gardienne, maintenue aux dépens du reste du peuple, et par une participation à son travail⁴.

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on voit le philosophe qui, dans sa république, établira la communauté des biens et celle des (22) femmes, tout au moins pour sa population gardienne analyser avec tant de justesse l'origine des intérêts pécuniaires et la formation de la société. Les anciens se laissaient quelquefois égarer par la vivacité de leur imagination, et ils étaient trop enclins à substituer l'essai de théories toutes spéculatives, aux leçons d'une expérience qui leur manquait. Mais du moins ils ne perdaient jamais de vue que la richesse n'avait de prix qu'autant qu'elle contribuait au bonheur national ; et justement parce qu'ils ne la considéraient jamais abstraitement, leur point de vue était quelquefois plus juste que le nôtre.

Les Romains nous ont laissé quelques livres sur l'économie rurale, mais aucun sur la

4. Divi Platonis de Rep., lib. II, p. 369, et seq., édit fol. 1578, Henrici Stephani.

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

science qui nous occupe.

Au reste, l'intérêt personnel n'attend pas que les philosophes lui aient tracé une théorie de la richesse avant de la rechercher ; et les ruines de l'antique civilisation des Grecs et des Romains, que nous voyons encore subsister, nous attestent que l'opulence des nations peut arriver presque au plus haut terme sans que la science qui enseigne à hâter ses développemens ait été cultivée. (23)

1.4. Première révolution opérée dans l'économie politique au seizième siècle, par les ministres de Charles-Quint

Si les Romains et les Grecs, parvenus au faite de la civilisation, n'avaient point songé que l'économie politique pouvait être l'objet d'une science, eux qui avaient exercé leur esprit ingénieux sur une si grande variété de sujets qui cherchaient à se rendre raison de tous les faits qu'ils observaient, et qui, jouissant d'une grande liberté, en avaient fait usage pour l'étude de la science des gouvernemens, et l'avaient portée, sous plusieurs rapports, à une si haute perfection, on ne devait pas s'attendre à ce que cette science naquît dans le moyen âge lorsqu'on se permettait à peine une découverte dans un chemin qui n'aurait pas été tracé par les anciens, et lorsque le pouvoir de généraliser les idées semblait avoir été retiré aux hommes. En effet, c'est dans un temps bien plus rapproché de nous que l'attention des spéculateurs fut enfin ramenée sur les richesses nationales, par les besoins des états et la détresse des peuples. (24)

Un grand changement survenu dans la politique générale de l'Europe, au seizième siècle, ébranla presque partout la liberté publique, opprima les petits états, détruisit les privilèges des villes et des provinces, et transporta le droit de disposer de la fortune nationale à un petit nombre de souverains absolument étrangers à l'industrie par laquelle les richesses s'accroissent ou se conservent. Jusqu'au règne de Charles-Quint, une moitié de l'Europe, soumise au régime féodal, n'avait point de liberté, point de lumières et point de finances ; mais l'autre moitié, qui était déjà arrivée à un haut degré de prospérité, qui augmentait chaque jour sa richesse agricole, ses manufactures et son commerce, était gouvernée par des hommes qui avaient fait dans la vie privée l'étude de l'économie, qui, en élevant leur propre fortune, avaient appris ce qui convient à celle des états et qui, chefs d'un peuple libre, envers lequel ils étaient responsables, prenaient l'intérêt de tous pour guide de leur administration, et non leur ambition privée. On ne voyait, au quinzième siècle, de richesse et de crédit que dans les républiques italiennes, dans celles de la ligue anséatique, les villes impériales de l'Allemagne, les villes libres de la Belgique et de l'Espagne, et peut-être encore quelques villes (25) de France et d'Angleterre, qui jouissaient de grands privilèges municipaux. Les magistrats de toutes ces villes étaient des hommes constamment élevés dans les affaires, et qui, sans avoir réduit l'économie politique en principes, avaient cependant le sentiment aussi-bien que l'expérience de ce qui pouvait servir et de ce qui pouvait nuire aux intérêts de leurs concitoyens.

Les terribles guerres qui commencèrent avec le seizième siècle, et qui renversèrent

1.5. Le système mercantile.

tout l'équilibre de l'Europe élevèrent au pouvoir absolu trois ou quatre monarques tout-puissans, qui se partagèrent le domaine de la civilisation. Charles-Quint réunit sous son empire tous les pays qui jusqu'alors avaient été célébrés pour leur industrie et leur richesse ; l'Espagne, l'Italie presque entière, la Flandre et l'Allemagne ; mais il les réunit après les avoir ruinés, et son administration, qui supprima tous leurs privilèges, les empêcha de se rétablir.

Les rois les plus absolus ne gouvernent pas plus par eux-mêmes que ceux dont l'autorité est limitée par les lois. Ils remettent leur pouvoir à des ministres qu'ils se figurent choisir, au lieu de prendre ceux qui leur seraient désignés par la confiance populaire. Mais ils les (26) prennent dans un autre ordre de personnes que les gouvernements libres. La première recommandation à leurs yeux est celle d'un rang assez élevé pour que leurs mandataires aient vécu dans un noble loisir, ou tout au moins dans une complète ignorance de l'économie domestique. Les ministres de Charles-Quint, quelque talent qu'ils eussent pour les négociations ou l'intrigue, étaient tous également ignorans dans les affaires pécuniaires. Ils ruinèrent les finances publiques, l'agriculture, les manufactures, le commerce, et toute espèce d'industrie, d'une extrémité à l'autre de l'immense monarchie autrichienne, et ils firent sentir au peuple toute la différence qu'on devait en effet s'attendre à trouver entre leur ignorance, et les connaissances pratiques des magistrats républicains.

Charles-Quint, et son rival François Ier., et Henri VIII., qui voulait tenir entre eux la balance, s'étaient engagés dans des dépenses supérieures à leurs moyens. L'ambition de leurs successeurs, et l'obstination de la maison d'Autriche, qui continua pendant plus d'un siècle des guerres ruineuses, firent augmenter sans cesse ces dépenses, en dépit de la misère publique. Mais plus la souffrance fut générale, plus les amis de l'humanité sentirent l'obligation (27) qui leur était imposée de prendre en main la défense du pauvre. Ce fut de la science des finances que naquit celle de l'économie politique par un ordre inverse à celui de la marche naturelle des idées. Les philosophes voulaient garantir le peuple des spoliations du pouvoir absolu ; ils sentirent que, pour se faire écouter, il fallait parler aux princes de leur intérêt, et non de la justice ou du devoir ; ils cherchèrent à leur bien faire voir quelles étaient la nature et les causes de la richesse des nations, pour leur enseigner à la partager sans la détruire. (28)

1.5. Le système mercantile.

Il y avait aux seizième et dix-septième siècles trop peu de liberté en Europe, pour que les premiers philosophes qui s'occupèrent d'économie politique, pussent soumettre leurs spéculations aux yeux du public ; et les finances étaient enveloppées d'un trop profond secret pour que ceux qui n'étaient pas dans les affaires connussent les faits, d'où ils auraient pu déduire des règles générales. Aussi ce fut dans les ministères que commença l'étude de l'économie politique lorsque, par un heureux hasard, les rois placèrent à la tête de leurs finances des hommes qui réunissaient les talens à la probité et à l'amour du bien public.

Deux grands ministres en France, Sully sous Henri IV, et Colbert sous Louis XIV portèrent les premiers quelque lumière sur un sujet, jusqu'alors considéré comme un

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

secret d'état, où le mystère avait nourri et caché de monstrueuses erreurs. Malgré tout leur génie et toute leur puissance, rétablir dans les finances l'ordre, la clarté, et une certaine uniformité, (29) était une tâche au-dessus de leurs forces. Cependant l'un et l'autre, après avoir réprimé les voleries effroyables des traitans, et avoir rendu, par leur protection, quelque sûreté aux fortunes privées, entrevirent les vraies sources de la prospérité nationale, et s'occupèrent de les faire couler avec plus d'abondance. Sully accorda surtout sa protection à l'agriculture : il répétait que pâturage et labourage étaient les deux mamelles de l'état. Colbert, qui paraît issu d'une famille engagée dans le commerce des draps, origine que la vanité de la cour de Louis XIV le contraignit à dissimuler, chercha surtout à faire prospérer les manufactures et le commerce. Il s'entoura des conseils des négocians, et il sollicita de partout leurs avis. Tous deux ouvrirent des routes et des canaux, pour faciliter les échanges entre les divers genres de richesses ; tous deux protégèrent l'esprit d'entreprise, et honorèrent l'activité industrielle, qui répandait l'abondance dans leur pays.

Colbert, le plus récent de ces deux ministres, précéda de long-temps les écrivains qui ont traité de l'économie politique comme d'une science, et qui l'ont réduite en corps de doctrine. Il avait cependant un système sur la richesse nationale ; il en fallait un pour donner de l'ensemble à ses opérations, et pour désigner (30) clairement à sa vue l'objet auquel il voulait atteindre ; ce système lui fut probablement suggéré par les négocians qu'il consulta ; c'est celui qu'on désigne par le nom de mercantile, et quelquefois aussi par celui de colbertisme ; non que Colbert en soit l'auteur, non qu'il l'ait développé dans aucun ouvrage, mais parce qu'il est sans comparaison le plus illustre entre ceux qui l'ont professé ; parce que, malgré les erreurs de la théorie, il en a tiré des applications hautement utiles, et parce que, entre les nombreux écrivains qui ont exposé les mêmes opinions, il n'y en a aucun qui ait fait preuve d'assez de talent seulement pour fixer son nom dans la mémoire des lecteurs.⁵

Il est juste cependant de séparer absolument le système mercantile du nom de Colbert ; c'était un système inventé par des marchands sujets et non pas citoyens, qu'on écartait des affaires publiques tout en leur demandant des conseils, et qu'on forçait de ne connaître que leurs propres intérêts, en leur faisant juger ceux des autres. C'était aussi un système adopté par tous les ministres des gouvernemens absolus lorsqu'ils se donnaient la peine de réfléchir sur les finances ; et Colbert n'y a eu d'autre part que celle de l'avoir suivi sans le réformer.

Après avoir long-temps traité le commerce avec un orgueilleux mépris, les gouvernemens avaient enfin reconnu en lui une des sources les plus abondantes des richesses nationales. Toutes les grandes fortunes de leurs états n'appartenaient pas aux négocians ; mais quand ils éprouaient des besoins subits, quand ils voulaient lever à la fois des sommes considérables, les négocians seuls les pouvaient servir. Les propriétaires de terre avaient souvent d'immenses revenus, les chefs de manufactures faisaient exécuter d'immenses travaux ; mais les uns et les autres ne pouvaient disposer que de leurs rentes, que de leurs produits annuels ; les négocians seuls offraient au besoin la

5. Le système mercantile se trouve développé dans divers ouvrages de Charles Davenant, 1699, 1700 ; dans Melon, *Essai politique sur le Commerce*, 1734 ; dans James Steuert, *Inquiry into the Principles of political oeconomy*, 4 vol. Lond., 1763 ; et dans Anton. Genovesi, *Lezioni di Commercio, ossia d'Economia civile*. Milano, a vol., 1768.

1.5. Le système mercantile.

totalité de leur fortune au gouvernement. Comme leur capital était représenté tout entier par des denrées déjà prêtes pour la consommation, par des marchandises destinés à l'usage immédiat du marché où ils les avaient transportées, ils pouvaient les vendre d'une heure à l'autre et (32) réaliser, avec moins de perte qu'aucun autre citoyen, les sommes qu'on leur demandait. Les négocians trouvèrent donc moyen de se faire écouter, parce qu'ils avaient en quelque sorte le commandement de tout l'argent de l'état, et qu'en même temps ils étaient presque indépendans de l'autorité ; car ils pouvaient le plus souvent soustraire aux coups du despotisme une fortune qui demeurait inconnue, et la transporter d'un moment à l'autre, avec leur personne, dans un pays étranger.

Les gouvernemens auraient volontiers augmenté les profits des marchands, sous condition de partager avec eux. Ils crurent qu'il ne s'agissait pour cela que de s'entendre. Ils offrirent aux marchands la force pour appuyer l'industrie ; et puisque le bénéfice de ceux-ci consistait à vendre cher, et à acheter bon marché, ils crurent qu'ils protégeraient efficacement le commerce s'ils lui donnaient les moyens de vendre plus cher encore, et d'acheter meilleur marché. Les marchands qu'ils consultèrent, saisirent avidement ces offres ; c'est ainsi que naquit le système mercantile. Antonio de Leyva, Fernand de Gonzague, le duc de Tolède, ces avides vice-rois de Charles-Quint et de ses descendans, inventeurs de tant de monopoles, n'avaient pas d'autre notion d'économie politique.(33) Dès qu'on voulut cependant réduire en système cette spoliation méthodique des consommateurs, dès qu'on en occupa des assemblées délibérantes, dès que Colbert consulta des corporations, dès que le public enfin commença à s'emparer de ces matières, il fallut chercher une base plus honorable à ces transactions, il fallut s'occuper, non pas seulement de l'avantage du financier et du marchand, mais de celui de la nation ; car les calculs de l'égoïsme ne peuvent se présenter au grand jour ; et le premier bienfait de la publicité, c'est de forcer au silence les sentimens vicieux.

Le système mercantile reçut alors une forme plausible ; et il faut sans doute qu'elle soit telle, puisque, jusqu'à ce jour, elle a séduit le plus grand nombre des gens d'affaire, dans la finance et dans le commerce. La richesse, disent ces premiers économistes, c'est l'argent. Les deux mots étaient reçus presque comme synonymes dans l'usage universel, et personne ne songea à révoquer en doute l'identité de l'argent avec la richesse. L'argent, ajoutèrent-ils, dispose du travail de l'homme et de tous ses fruits ; c'est lui qui les fait naître, lorsqu'il offre de les payer ; c'est par lui que l'industrie se soutient dans un état, c'est à lui que chaque individu doit sa subsistance, et la continuation de sa (34) vie. L'argent est surtout nécessaire dans les rapports de nation à nation ; l'argent fait la force des armées et assure le succès de la guerre ; le peuple qui en a, commande à celui qui n'en a pas. Toute la science de l'économie politique doit donc avoir pour but de donner à la nation beaucoup d'argent. Mais l'argent que possède un état ne peut être augmenté en quantité, qu'autant qu'on en extrait de nouveau de la terre, ou qu'on en importe du dehors. Il faut donc ou travailler avec ardeur aux mines d'argent, si l'on en possède ou chercher à se procurer par le commerce étranger, celui que d'autres nations ont extrait de leurs mines.

En effet, ajoutent les auteurs de ce système, tous les échanges qui se font dans un pays, toutes les ventes, tous les achats que des Anglais, par exemple, contractent entre eux, n'augmentent pas d'un sou le numéraire enfermé entre les rivages de l'Angleterre ; par conséquent tous les profits qu'on obtient par un commerce ou une industrie inté-

1. Objet de l'économie politique, et origine de cette science.

rieurs sont illusoires. Les particuliers s'enrichissent bien, mais aux dépens d'autres qui se ruinent ; ce que l'un gagne l'autre l'a perdu, et la nation ayant, après tous ces marchés, précisément le même nombre d'écus qu'auparavant, n'en est ni plus riche, ni plus pauvre, quelles qu'aient (35) été l'industrie des uns, la fainéantise ou la prodigalité des autres.

Mais le commerce étranger a de tout autres conséquences, puisque toutes ses transactions étant accomplies avec de l'argent son résultat naturel est d'en faire entrer, ou d'en faire sortir de l'état. Pour que la nation s'enrichisse, pour qu'elle augmente le nombre de ses écus, il faut donc régler son commerce étranger de telle sorte qu'elle vende beaucoup aux autres nations, et qu'elle achète peu d'elles. En poussant le système à la rigueur on devrait dire, il faut qu'elle vende toujours et qu'elle n'achète jamais ; mais comme on sait bien qu'une telle prohibition d'acheter détruirait tout commerce, les auteurs de cette théorie se sont contenté de demander qu'une nation ne fit d'autres échanges que ceux dont le résultat final devrait lui être soldé en argent ; car, disent-ils, de même que chaque marchand, traitant avec son correspondant, voit, au bout de l'année s'il lui a plus vendu qu'acheté, et se trouve alors créancier ou débiteur d'une balance de compte qui est soldée en argent ; de même une nation, en additionnant tous ses achats et toutes ses ventes avec chaque nation ou avec toutes ensemble, se trouve, chaque année, créancière ou débitrice d'une balance (36) commerciale qui doit être soldée en argent. Si elle la paye, elle s'appauvrit constamment ; si elle la reçoit, elle ne cesse de s'enrichir.

La conséquence nécessaire de ce système était de faire accorder par le gouvernement une faveur constante au commerce d'exportation ; de l'appeler en même temps à surveiller sans cesse l'industrie, pour lui faire prendre la seule direction qui fût avantageuse à l'état sans l'être davantage aux particuliers. Il était reconnu que le marchand qui s'enrichissait dans un commerce intérieur n'enrichissait point sa patrie, qu'il la ruinait en lui faisant acheter des marchandises étrangères, et que, dût-il au contraire se ruiner lui-même en vendant des marchandises nationales aux étrangers, il profitait au public en faisant entrer des écus. Tout fut donc soumis à des réglemens, pour suppléer à l'intérêt privé auquel on ne croyait pas pouvoir se fier ; l'industrie fut enrégimenté pour la forcer à exporter sans cesse, et les frontières furent couvertes de gardes pour l'empêcher d'importer ou pour retenir l'argent, si on voulait le faire sortir.

Les auteurs du système avaient encore représenté au gouvernement que, pour tirer beaucoup d'argent des étrangers, il importait (37) de leur vendre, non pas les produits bruts du territoire mais ces produits après que l'industrie nationale en avait élevé la valeur ; que les manufactures des villes doubleraient et souvent décuplaient le prix des produits de la campagne ; que c'était donc les manufactures qu'il importait d'encourager, et que l'autorité devait intervenir pour empêcher qu'une matière première qui pourrait recevoir une grande valeur par une industrie nationale, ne passât aux étrangers dans son état non ouvré, lorsqu'elle ne valait encore que peu d'argent. Les réglemens nés du système mercantile, prirent donc un second caractère ; ils prohibèrent la sortie des matières premières, en encourageant des matières ouvrées et tout occupés des profits des marchands exportans, ils combinèrent toute chose pour leur donner le moyen d'acheter bon marché et de vendre cher, dût-il en résulter une perte évidente pour les autres classes de la nation.

1.6. Le système agricole ou des économistes.

Le système mercantile n'est plus aujourd'hui ouvertement professé par aucun écrivain, mais il a laissé de profondes racines dans l'esprit de tous ceux qui se mêlent du gouvernement. Il agit encore par la force du préjugé, et par la confusion du langage, sur ceux qui redoutent de s'engager dans des théories abstraites. La (38) plupart des réglemens auxquels les peuples sont assujétés, ne sont aujourd'hui même que des applications de ce système, et la balance commerciale n'existe que pour ceux qui l'adoptent, quoique plusieurs s'obstinent encore à la calculer. Ce n'est point une tâche peu importante que celle de ramener à leur origine les idées généralement répandues, et de montrer à ceux qui croient tenir un principe, qu'il n'est lui-même que la conséquence d'une autre opinion non encore discuté. (39)

1.6. Le système agricole ou des économistes.

Le système mercantile a été pendant un siècle universellement adopté par les cabinets, universellement invoqué par les négocians et les chambres de commerce, universellement commenté par les écrivains comme s'il était démontré avec la plus haute évidence sans que personne se donnât la peine de l'établir sur des preuves nouvelles. Mais, après le milieu du dix-huitième siècle, le docteur Quesnay lui opposa son tableau économique, commenté ensuite par Mirabeau et par l'abbé de Rivière, développé par Dupont de Nemours, analysé par Turgot, et adopté par une secte nombreuse qui se forma en France sous le nom d'économistes. Cette secte gagna aussi des partisans en Italie : c'est celle de toutes qui a le plus écrit sur la science qui nous occupe. Cependant elle avait admis les principes du docteur Quesnay avec une si aveugle confiance, elle y est demeurée si implicitement fidèle, qu'on découvre à peine quelque différence d'opinions (40) ou quelque progrès entre ses écrivains.⁶ Quesnay fonda donc le second système en économie politique qu'on nomme encore le système des physiocrates, mais plus communément le système agricole ou économiste. Il commença par reconnaître que l'or et l'argent, signes de toutes les richesses, moyens d'échange entre tous les hommes, prix de tous les marchés, ne formaient point par eux-mêmes la richesse des états, et qu'on ne devait point juger de la prospérité d'une nation par la seule abondance de ces métaux précieux. Il porta ensuite ses regards sur les différentes classes d'hommes qui, tous attachés à gagner de l'argent et à faire circuler les richesses, lors même qu'ils en accumulaient pour eux ne lui paraissaient encore occupés que d'échanges. Il cherchait à démêler entre eux quels étaient ceux qui avaient un pouvoir créateur. C'était chez eux que devait commencer la richesse tandis que toutes les transactions du commerce lui (41) semblaient ne faire autre chose que la transmettre de mains en mains.

Le négociant, qui porte d'un continent à l'autre les productions des deux hémisphères et qui, rentré dans les ports de sa patrie, retrouve, lorsqu'il vend sa cargaison une somme double de celle avec laquelle il avait commencé ses courses, ne parut néanmoins au docteur Quesnay avoir fait autre chose qu'un échange. S'il avait vendu

6. *Tableau économique, et Maximes générales du Gouvernement économique* ; par François Quesnay. Versailles, 1758. – *L'ami des Hommes*, par Mirabeau. Paris 1759. – *L'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*, par Mercier de La Rivière. Paris, 1767. – *Physiocratie*, par Dupont de Nemours. Paris, 1768.

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

aux colonies les étoffes d'Europe à un prix plus élevé qu'elles ne lui avaient coûté c'est qu'elles valaient réellement davantage. Avec leur prix d'achat il devait encore se faire rembourser de la valeur de son temps, de ses soins, de sa subsistance, et de celle de ses matelots et de ses agens pendant ses voyages. Il avait un remboursement semblable à prétendre sur le prix de vente des cotons ou des sucres qu'il rapportait en Europe. Si, à la fin de son voyage, il lui restait quelque profit, c'était le fruit de son économie et de son savoir-faire. Le salaire que lui avaient alloué les consommateurs pour la peine qu'il avait prise en voyage était plus ample que la somme qu'il avait dépensée ; n'importe, car il est de la nature d'un salaire de devoir être dépensé en entier par celui qui le gagne ; et , s'il avait dépensé le sien, il n'aurait rien ajouté à la (42) richesse nationale par le travail de toute sa vie, puisque les marchandises qu'il rapportait ne faisaient que compenser tout juste la valeur des marchandises qu'il avait données en échange, ajoutée au salaire de lui-même et de tous ceux qui s'étaient employés avec lui dans son commerce.

D'après ce raisonnement, le philosophe français donna au commerce de transport le nom de *commerce d'économie* qui lui est demeuré. Il n'est, dit-il, point destiné à pourvoir aux besoins de la nation qui l'exerce, mais seulement à servir les convenances de deux nations étrangères. La première n'en retire d'autre bénéfice qu'un salaire, et ne peut s'enrichir que par l'économie qu'elle fait sur ce salaire.

Le docteur Quesnay passant ensuite aux manufactures, les considéra comme un échange tout aussi-bien que le commerce. Mais, au lieu d'avoir pour objet deux valeurs présentes, leur contrat primitif fut à ses yeux l'échange du présent contre l'avenir. Les marchandises produites par le travail de l'artisan ne furent, selon lui, que l'équivalent de son salaire accumulé. Pendant qu'il travaillait, il avait consommé pour vivre les fruits de la terre ; un autre produit de la terre était l'objet de son travail. Mais le tisserand devait retrouver dans le prix de la (43) toile détachée de son métier, d'abord le prix du lin ou du chanvre dont elle était fabriquée, ensuite le prix du blé et de la viande qu'il avait consommés pendant tout le temps qu'il avait été occupé à la filer et à la tisser. L'ouvrage qu'il avait achevé ne représentait autre chose que ces diverses valeurs accumulées.

Enfin l'économiste français porta ses regards sur l'agriculture. Le laboureur lui parut être dans la même condition que le commerçant et l'artisan. Comme le dernier, il fait avec la terre un échange du présent contre l'avenir. Les récoltes qu'il fait naître renferment la valeur accumulée de son travail ; elles lui paient un salaire auquel il a le même droit que l'artisan et le marchand, car c'est de même la compensation de tous les fruits de la terre qu'il a consommés pour en faire naître de nouveaux. après que ce salaire a été prélevé, il reste un revenu net qu'on ne voyait point naître des manufactures ou du commerce : c'est celui que le laboureur paie au propriétaire pour l'usage de sa terre.

Ce revenu des propriétaires de terre parut à Quesnay d'une nature toute différente de tous les autres. Ce n'étaient point des reprises, selon l'expression qu'il avait adoptée pour désigner le recouvrement des avances faites aux (44) travailleurs ; ce n'était point un salaire, ce n'était point le résultat d'un échange, mais le prix du travail spontané de la terre, le fruit de la bienfaisance de la nature ; et puisque seul il ne représentait point des richesses préexistantes, seul il devait aussi être la source de toutes les autres.

1.6. Le système agricole ou des économistes.

En suivant la valeur de toutes les choses créées, sous toutes leurs transformations, Quesnay voyait toujours leur première origine dans les fruits de la terre. Le travail du laboureur, de l'artisan, du marchand, consommait ces fruits comme salaires, et les reproduisait sous des formes nouvelles. Le propriétaire seul les recevait à la source, des mains de la nature, et par eux il se trouvait en état de payer un salaire à tous ses compatriotes, qui ne travaillaient que pour lui.

Ce système ingénieux renversait, par ses bases celui des mercantiles. Les économistes niaient l'existence de cette balance commerciale, à laquelle leurs antagonistes attachaient tant d'importance. Ils croyaient impossible d'attirer du dehors, dans un pays un courant non interrompu d'espèces monnayées, et, eût-on pu y réussir, ils n'y voyaient aucun avantage ; ils refusaient enfin la faculté de rien produire aux artisans et aux négocians, favoris du système mercantile ; car, divisant la nation⁽⁴⁵⁾ en trois grandes classes, ils n'y reconnaissaient que des propriétaires de terre seuls dispensateurs de la fortune nationale, des laboureurs, seuls ouvriers productifs qui faisaient naître le revenu des premiers ; et des salariés, parmi les quels ils rangeaient aussi-bien les négocians et les artisans, que tous les officiers de l'état, destinés à y maintenir l'ordre et la sûreté.

Les conseils que les deux sectes donnaient au gouvernement ne différaient pas moins que leurs principes. Tandis que les mercantiles voulaient faire intervenir l'autorité en toute chose, les économistes lui répétaient sans cesse : *Laissez faire et laissez passer* ; car, de même que l'intérêt public se compose de la réunion de tous les intérêts personnels, l'intérêt personnel est pour chaque homme un meilleur guide vers l'intérêt public que le gouvernement.

En politique, les économistes voyant dans les propriétaires de terre les hôtes qui recevaient la nation entière dans leurs foyers, les dispensateurs de toute richesse, et les maîtres de la subsistance de tous leurs concitoyens, les considérèrent aussi comme seuls souverains de l'état. Leurs principes les conduisaient à l'établissement d'une aristocratie absolue, quoiqu'ils les accommodassent au gouvernement monarchique sous lequel ils étaient nés. Les devoirs qu'ils ⁽⁴⁶⁾imposaient aux propriétaires fonciers et à l'autorité publique étaient les mêmes, et la disposition de toute la force sociale devait demeurer entre les mains de ces propriétaires.

En finance, les économistes, confondant tous les revenus dans celui que la terre donne annuellement à ses propriétaires, ne doutaient point que tous les impôts, sous quelque forme qu'ils fussent perçus, ne fussent acquittés en dernière analyse par ce revenu ; ils estimaient donc que le fisc devait demander directement l'impôt unique à celui qui, en dernière analyse, devait toujours le payer ; que cet impôt devait toujours être assis sur le revenu de la terre, et que toute autre manière de le percevoir avait pour résultat de coûter beaucoup plus cher au même propriétaire qui le remboursait, et de vexer inutilement tous ceux qui en faisaient l'avance.

En administration, les économistes professaient que tout l'art du gouvernement devait tendre à garantir aux sujets de la première classe, ou aux propriétaires de terre, l'entière disposition du terrain, et la jouissance paisible de ses fruits ; à la seconde ou aux cultivateurs, leur salaire et la restitution de leurs dépenses annuelles ; à la troisième, classe subordonnée qui comprend les fabricans, les commerçans, ⁽⁴⁷⁾ ceux qui cultivent les beaux-arts, et ceux qui exercent les métiers, tous les droits qu'ils expri-

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

maient par les trois mots de *liberté, immunité* et *concurrence*.

Dans les relations du commerce extérieur, les économistes établissaient en principe qu'on ne défendrait jamais la sortie d'aucune production ou d'aucune marchandise nationale ;

Qu'on ne défendrait jamais l'entrée d'aucune production ou d'aucune marchandise étrangère ;

Qu'on ne mettrait jamais aucun impôt sur l'exportation des productions et des marchandises du pays ;

Qu'on ne mettrait jamais aucun impôt sur l'importation des productions et des marchandises venant de l'étranger ;

Qu'on ne mettrait dans les Ports et dans les marchés aucune différence entre les étrangers et les nationaux.

Une très-grande fermentation fut excitée chez les Français par le système des économistes. Le gouvernement de cette nation lui permettait alors de s'occuper des affaires publiques mais non pas de les connaître. La discussion sur la théorie était assez libre ; mais aucun des faits, aucun des documens dont l'administration était dépositaire ne devait être (48) mis sous les yeux du public. On peut reconnaître, dans le système des économistes français, les effets de ce mélange de théorie ingénieuse et d'ignorance involontaire. Il séduisit la nation, parce que, pour la première fois, il l'occupa de ses affaires. Mais dans le même temps naissait chez une nation libre, et qui avait le droit de savoir les siennes, un système non moins ingénieux, et bien plus nourri de faits et d'observations ; système qui, après une courte lutte, repoussa enfin les deux autres dans l'ombre, parce que la vérité triomphe toujours à la fin des erreurs, même les plus brillantes. (49)

1.7. Système d'Adam Smith. Division du reste de cet ouvrage.

Adam Smith, auteur du troisième système d'Économie politique, au lieu de chercher, comme ses prédécesseurs, à inventer à priori une théorie à laquelle il s'efforcerait ensuite de rattacher tous les faits, reconnut que la science du gouvernement était expérimentale ; qu'elle ne pouvait se fonder que sur l'histoire des peuples divers et que c'était seulement d'une observation judicieuse des faits qu'on pouvait déduire des principes. Son immortel ouvrage, *De la nature et des causes de la richesse des Nations*, qu'il publia en 1776, et qu'il avait fait précéder, dès 1752, de *Leçons sur l'Économie politique*, est presque aussi précieux par le jour qu'il jette sur l'histoire du genre humain, et par l'analyse des révolutions économiques des temps passés, que par les lois générales de l'accroissement des richesses qu'on y vit exposées pour la première fois.

Rejetant également deux systèmes exclusifs dont l'un ne voulait attribuer la richesse qu'au (50) commerce, et l'autre qu'à l'agriculture, Adam Smith en chercha la source dans le travail. Tout travail qui laisse après lui une valeur échangeable lui parut productif, soit qu'il appartînt aux champs ou à la ville, soit qu'il créât l'objet échangeable, qui devenait partie de la richesse soit qu'il augmentât la valeur d'une chose qui existait

1.7. Système d'Adam Smith. Division du reste de cet ouvrage.

déjà.

De même que le travail fut à ses yeux le seul créateur de la richesse, l'économie fut pour lui le seul moyen de l'accumuler. L'économie créa les capitaux, nom sous lequel il ne comprit pas seulement l'or et l'argent, comme faisaient les économistes mercantiles, mais les richesses de tout genre, amassées par le travail de l'homme, et employées par leurs propriétaires, moyennant un bénéfice, à faire exécuter un nouveau travail.

La richesse nationale se composa, à ses yeux, de la terre, qui, rendue productive par le travail de l'homme non-seulement com pense ce travail avec avantage, mais produit encore, en faveur de son propriétaire, un revenu net qu'il nomma la rente ; des capitaux qui, employés à animer l'industrie, la rendent lucrative, en sorte que leur circulation produit pour leurs propriétaires un second revenu nomma le profit ; du travail, enfin, qui (51) produit pour ceux qui l'exécutent un troisième revenu qu'il nomma le salaire.

Adam Smith ne reconnut pas seulement que chaque espèce de travail contribuait à son tour à l'avantage de tous et à l'accroissement de la richesse ; il établit en principe que la société demandait alternativement le travail dont elle avait le plus besoin, par l'organe de ceux qui s'offraient à le payer ; que ces demandes et ces offres étaient la seule expression de ses convenances à laquelle on peut se fier, et que l'autorité pouvait, avec une pleine sécurité se reposer sur l'intérêt individuel, quant à la marche de l'industrie.

Il affirma que le travail qui serait le plus demandé serait toujours le plus convenable à l'intérêt de tous ; qu'il serait, par cette raison, le mieux payé ; qu'il serait aussi le mieux exécuté. À mesure que la richesse s'augmentait, et que la nation pouvait disposer de plus de capitaux et de plus de bras, il jugea qu'elle exploiterait l'agriculture, le commerce intérieur, les manufactures destinées à la consommation intérieure, le commerce étranger, les manufactures destinées à la consommation étrangère, enfin le commerce de transport : il affirma que la demande du marché déterminerait toujours le passage des capitaux et des bras, d'une (52) industrie languissante à une Industrie plus profitable ; il ne demanda au gouvernement d'autre faveur, pour l'agriculture ou le commerce qu'une entière liberté, et il appuya tout l'espoir du développement des richesses nationales sur la concurrence.⁷

Il serait superflu d'exposer ici avec plus de détails un système que le but de tout cet ouvrage est de développer et de compléter. La doctrine d'Adam Smith est la nôtre ; le flambeau que son génie apporta sur le champ de la science, ayant fait entrer ses sectateurs dans la vraie voie, tous les progrès que nous y avons faits depuis, lui sont dus, et ce serait une vanité puérile que celle qui s'attacherait à montrer tous les points sur lesquels ses idées n'étaient pas encore éclaircies, puisque c'est à lui que nous devons jusqu'à la découverte des vérités que lui-même n'avait pas connues.

(53) Après cette profession de notre admiration profonde pour ce génie créateur, de notre vive reconnaissance pour une lumière que nous ne devons qu'à lui, on s'étonnera

7. La doctrine d'Adam Smith est exposée dans son propre ouvrage, *An Inquiry into the nature and causes of the wealth of Nations*, 3 vol. in-8°. Voyez aussi *Traité d'Économie politique*, de J. B. Say 2 vol in-8°, Paris. *Cours d'Économie politique ou Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations* ; par Henri Storch. 6 vol. in-8°, Pétersbourg, 1815. Enfin un ouvrage que j'ai publié il y a quinze ans, *De la Richesse commerciale*, 2 vol. in-8°, Genève 1803.

1. *Objet de l'économie politique, et origine de cette science.*

sans doute d'apprendre que le résultat pratique de la doctrine que nous empruntons de lui nous paraît souvent diamétralement opposé à celui qu'il en a tiré et que, combinant ses principes mêmes avec l'expérience d'un demi-siècle, sur lequel ses écrits ont prodigieusement influé, nous croyons pouvoir démontrer qu'il fallait, en plus d'une circonstance, en tirer de tout autres conclusions.

Nous professons, avec Adam Smith, que le travail est la seule origine de la richesse que l'économie est le seul moyen de l'accumuler mais nous ajoutons que la jouissance est le seul but de cette accumulation, et qu'il n'y a accroissement de la richesse nationale que quand il y a aussi accroissement des jouissances nationales.

Adam Smith, ne considérant que la richesse, et voyant que tous ceux qui la possèdent ont intérêt de l'accroître, a conclu que cet accroissement ne pourrait jamais être mieux favorisé qu'en abandonnant la société au libre exercice de tous les intérêts individuels. Il a dit au (54) gouvernement : La somme des richesses privées forme la richesse de la nation ; il n'y a pas de riche qui ne s'efforce de devenir plus riche encore : laissez-le faire ; il enrichira la nation en s'enrichissant lui-même.

Nous avons considéré la richesse dans ses rapports avec la population qu'elle doit faire vivre ou rendre heureuse ; une nation ne nous a point paru, croître en opulence par la seule augmentation de ses capitaux mais seulement lorsque ses capitaux, en croissant, répandaient aussi plus d'aisance sur la population qu'ils devaient faire vivre ; car, sans doute, vingt millions d'hommes sont plus pauvres avec six cents millions de revenus, que dix millions d'hommes avec quatre cents millions. Nous avons vu que les riches pouvaient augmenter leurs richesses, soit par une production nouvelle, soit en prenant pour eux une plus grande part de ce qui était auparavant réservé aux pauvres, et nous invoquons presque constamment, pour surveiller le progrès de la richesse, cette intervention du gouvernement qu'Adam Smith repoussait. Nous regardons le gouvernement comme devant être le protecteur du faible contre le fort, le défenseur de celui qui ne peut point se défendre par lui-même, et le représentant (55) de l'intérêt permanent, mais calme, de tous, contre l'intérêt temporaire, mais passionné, de chacun.

L'expérience nous paraît justifier ce point de vue nouveau d'un ancien système. Quoique l'autorité d'Adam Smith n'ait point été reçue, à beaucoup près, dans toutes les parties de la législation économique, le dogme fondamental d'une concurrence libre et universelle a fait de très-grands progrès dans toutes les sociétés civilisées ; il en est résulté un développement prodigieux dans les pouvoirs de l'industrie, mais souvent aussi il en est résulté une effroyable souffrance pour plusieurs classes de la population. C'est par l'expérience que nous avons senti le besoin de cette autorité protectrice que nous invoquons ; elle est nécessaire pour empêcher que des hommes ne soient sacrifiés aux progrès d'une richesse dont ils ne profiteront point. Elle doit toujours intervenir, pour comparer le calcul égoïste de l'augmentation des produits, avec le seul calcul national de l'augmentation des jouissances et de l'aisance de tous. ⁸ (56) Nous

8. D'autres, avant nous, avaient remarqué que l'expérience ne confirmait point pleinement les doctrines d'Adam Smith ; et l'un des plus illustres parmi ses sectateurs, M. Ganilh s'est entièrement écarté d'un système qu'il avait d'abord professé. En général, Adam Smith avait trop considéré la science comme exclusivement soumise au calcul, tandis qu'elle est, sous plusieurs rapports, du domaine de la sensibilité et de l'imagination, qui ne se calculent point. M. Ganilh, il est vrai, en poursuivant d'autres calculs, dont les bases sont bien incertaines, nous paraît s'être davantage encore éloigné du but de la science.

1.7. *Système d'Adam Smith. Division du reste de cet ouvrage.*

croyons devoir avertir d'avance notre lecteur de cette différence importante dans les résultats en même temps que nous renonçons à en faire un objet de controverse. Nous ne nous arrêterons point pour combattre celles des opinions d'Adam Smith, que nous ne partageons pas, ou pour signaler les occasions où nous nous séparons de lui et des nombreux écrivains qui l'ont commenté. Les principes de la science politique doivent former un seul ensemble et découler les uns des autres. Nous les avons présenté dans ce qui nous paraît être leur enchaînement naturel, sans prétendre distinguer ce qui est à nous de ce qui est à nos devanciers. Si ces principes s'appuient en effet les uns sur les autres, et s'ils composent un tout bien lié, nous serons parvenus à notre but ; car nous ne prétendons point lever un système nouveau en opposition à celui de notre maître, mais montrer seulement quelles modifications (57) l'expérience doit nous forcer d'apporter au sien.

Nous rangerons ce système sous six chefs qui nous paraissent comprendre toute la science du gouvernement dans ses rapports avec le bien-être physique de ses sujets ; savoir :

1°. formation et progrès de la richesse ; 2°. richesse territoriale ; 3°. richesse commerciale ; 4°. numéraire ; 5°. impôt ; et 6°. population. Chacun formera le sujet d'un livre. La richesse territoriale et la population n'ont point été traitées par Adam Smith.

C'est par une marche absolument opposée qu'aujourd'hui même, en Angleterre, les disciples d'Adam Smith se sont éloignés de sa doctrine, et plus encore, à ce qu'il nous semble de sa manière de rechercher la vérité. Adam Smith considérait l'économie politique comme une science d'expérience ; il s'efforçait d'examiner chaque fait dans sa position sociale, et de ne jamais perdre de vue les circonstances diverses auxquelles il était lié, les résultats divers, par lesquels il pouvait influencer sur le bonheur national. En le critiquant aujourd'hui, nous nous permettons d'observer qu'il n'a pas toujours été fidèle à cette manière synthétique de raisonner ; qu'il n'a pas, toujours eu en vue le but essentiel qu'il se proposait, les rapports de la richesse avec la population ou avec la (58) jouissance nationale. Ses nouveaux disciples, en Angleterre, se sont au contraire jetés dans des abstractions qui nous font absolument perdre la terre de vue. La science entre leurs mains est tellement spéculative, qu'elle semble se détacher de toute pratique. D'après son obscurité, on croirait qu'elle demande de bien plus fortes combinaisons : elle exige en effet beaucoup plus de fatigue pour la suivre ; mais nous croyons qu'en cela elle s'est autant éloignée de la vérité que de la clarté.

L'ouvrage ingénieux de M. D. Ricardo, qui vient de paraître, traduit en français et enrichi, par M. Say, de notes où brille une critique lumineuse, nous semble un exemple remarquable de cette direction nouvelle suivie par les économistes en Angleterre. Ces Principes de l'Économie politique et de l'Impôt ont produit un effet prodigieux dans ce dernier pays. Un journal, dont l'autorité est imposante dans la science⁹, les annonce comme ayant fait faire à l'économie politique le plus grand pas qu'elle ait fait depuis Adam Smith ; cependant nous sentons tellement que nous marchons sur un autre terrain, qu'à peine aurions-nous eu occasion de citer cet ouvrage, ou pour nous (59) appuyer sur ses calculs, ou pour les combattre, si sa célébrité ne nous en avait quelquefois fait un devoir.

9. Edimburgh Review, N° 59. June 1818.

1. Objet de l'économie politique, et origine de cette science.

Un administrateur français, dont le nom n'est point un secret, quoiqu'il ne l'ait pas attaché à son livre, vient aussi de publier des *Éléments d'économie politique*, qu'il destine, dit-il, à ceux qui travaillent dans les administrations. Je suis étonné que, dans ce but, il ait considéré la science sous un point de vue aussi abstrait. Il y a dans ses prétendus *Éléments* beaucoup d'esprit sur l'économie politique ; mais il me semble que la partie positive, si essentielle à un homme d'état, est demeurée bien loin de ses méditations.

2. Formation et progrès de la richesse.

2.1. Formation de la richesse pour l'homme isolé.

L'homme, en naissant, apporte sur cette terre des besoins qu'il doit satisfaire pour vivre, des désirs qui lui font attendre son bonheur de certaines jouissances, et une industrie ou une aptitude au travail, qui le met en état de satisfaire les uns et les autres. Cette industrie est la source de sa richesse ; ses désirs et ses besoins lui donnent un emploi. Tout ce à quoi l'homme met du prix est créé par son industrie, tout ce qu'il a créé doit être consommé pour satisfaire ses besoins ou ses désirs. Mais, entre le moment de la création, par son travail, et celui de la consommation par sa jouissance, la chose destinée à son usage peut avoir une existence plus ou moins prolongée. C'est cette chose, c'est ce fruit du travail accumulé et non encore consommé, qu'on appelle *la richesse*.

La richesse peut exister, non-seulement sans aucun signe d'échange, ou sans argent, mais encore sans aucune possibilité d'échange, ou sans commerce ; d'autre part elle ne peut exister sans travail, non plus que sans des désirs ou des besoins que ce travail doit satisfaire. Qu'un homme soit abandonné dans une île déserte, la propriété de cette île entière, que personne ne lui dispute, ne le rendra pas riche, quelle que soit la fertilité naturelle de son sol, l'abondance du gibier qui erre dans ses forêts, du poisson qui se joue sur ses rivages, des mines que recèlent ses entrailles. Au contraire ; au milieu de ces secours qui lui sont offerts par la nature, il pourra être réduit au dernier degré de misère, il pourra même mourir de faim. Mais si cet homme, par son industrie, atteint vivans quelques-uns des animaux qui errent dans ces bois, et si, au lieu de les dévorer aussitôt, il les réserve pour ses besoins futurs ; si, dans cet intervalle, il réussit à les apprivoiser, à vivre de leur laitage, à les associer à son travail, à les multiplier, il commencera à devenir riche, parce que son travail lui aura acquis la propriété de ces animaux, et qu'un nouveau travail les aura rendus domestiques. La mesure de sa richesse ne sera point le prix qu'il pourrait en obtenir en échange, puisque tout (62) échange lui est impossible mais l'étendue des besoins qu'il pourra satisfaire, ou, si l'on veut, le temps pendant lequel il pourra vivre du fruit de ses peines, sans recourir à un nouveau travail.

En domptant les animaux, cet homme en a fait sa propriété et sa richesse ; en domptant la terre il la changera de même en richesse et en propriété. L'île qu'il habite était sans valeur tant qu'elle était sans travail ; mais si, au lieu de dévorer ses fruits au moment où il a pu les atteindre, il les a réservés pour ses besoins futurs ; s'il les a confiés de nouveau à la terre pour qu'ils multipliasent, s'il a labouré ses champs pour augmenter leurs pouvoirs productifs ; s'il les a enclos pour les défendre contre les bêtes sauvages ; s'il les a planté d'arbres dont il n'attend la récolte que dans de longues an-

2. Formation et progrès de la richesse.

nées, il a créé la valeur non-seulement du produit annuel de la terre que son travail fait naître, mais encore de la terre elle-même qu'il a apprivoisée comme les animaux, et qu'il a rendue propre à le seconder. Il est riche alors ; et il l'est d'autant plus, qu'il pourrait plus longtemps suspendre son travail sans éprouver de nouveaux besoins.

Ce solitaire n'étant plus sous l'empire du plus pressant de tous les besoins, celui de la faim, (63) pourra consacrer son travail à se procurer le logement et le vêtement, et à les rendre plus commodes. Il se bâtira une chaumière, il la garnira de meubles que son travail solitaire suffira à fabriquer. Il changera les peaux de ses moutons, ou leurs toisons, en chaussures ou en étoffes ; et plus sa maison sera rendue commode, plus son magasin sera rempli de provisions pour sa nourriture et son vêtement à venir, plus il pourra se dire riche.

L'histoire de cet homme est celle de la race humaine. Il est plus important qu'on ne pense d'étudier toutes les opérations par lesquelles il peut passer de la misère à l'opulence : l'esprit peut les suivre dans un individu ; il les perd bientôt de vue dans la société. Cependant la richesse de tous n'est que la somme des richesses de chacun ; elle commence pour tous comme elle a commencé pour chacun, par le travail ; elle s'accumule pour tous comme pour chacun par la supériorité des produits du travail journalier sur les besoins journaliers ; elle est destinée, par tous comme par chacun, à procurer les jouissances qui doivent la consommer et la détruire ; si elle cessait de procurer ces jouissances, s'il ne se trouvait plus personne qui pût l'appliquer à ses besoins, elle aurait perdu son prix, elle ne serait plus richesse. Tout ce qui (64) est vrai de l'individu, est vrai de la société, et réciproquement. Mais, tandis que rien n'est si facile à concevoir que l'opulence ou la misère d'un homme isolé, les échanges, en déplaçant sans cesse cette richesse, troublent notre vue et d'un objet positif en font un presque métaphysique.

Quelle que soit la bienfaisance de la nature, elle ne donne rien à l'homme gratuitement ; mais elle est prête à le seconder et à multiplier ses pouvoirs à l'infini lorsqu'il s'adresse à elle. L'histoire de toute richesse est toujours enfermée entre ces mêmes bornes : le travail qui crée, l'économie qui accumule, la consommation qui détruit. La chose qui n'est point née ou qui n'a point reçu sa valeur d'un travail médiat ou immédiat, n'est point une richesse, quelque utile, quelque nécessaire qu'elle soit à la vie. La chose qui n'est point utile à l'homme, qui ne satisfait point ses désirs, qui ne peut point être employée à son usage médiat ou immédiat, n'est de même point une richesse, par quelque travail qu'elle ait été produite. La chose enfin, qui ne peut point s'accumuler, qui ne peut point se garder pour une consommation future, n'est point une richesse encore qu'elle ait été produite par le travail, et qu'elle se consume par la jouissance. (65)

Nous avons dit que le travail qui crée la richesse peut être médiat ou immédiat. En effet, l'homme, en s'appropriant les objets naturels, leur donne souvent une valeur, seulement parce qu'il les réserve ainsi pour un travail à venir, ou qu'il les y associe, quoiqu'il ne change point leur substance. Le solitaire, lorsqu'il enclos un pré, a donné de la valeur aux gazons qu'il n'a point touchés, mais qu'il a seulement mis à l'abri des insultes des bêtes fauves ; lorsqu'il a multiplié son bétail, il a donné de la valeur aux pâturages qui sont plus à sa portée ; lorsqu'il a profité d'une chute d'eau pour faire tourner sa meule, il a donné de la valeur au torrent lui-même. Ce qui est vrai de

2.2. Formation de la richesse dans la société, par des échanges.

l'homme isolé l'est plus encore de la société ; le travail qu'on a fait donne une valeur aux choses qui serviront au travail qu'on peut faire. Nous avons dit aussi que l'usage peut être médiat ou immédiat ; ainsi le foin que recueille le solitaire a de la valeur, non pour lui-même, mais pour son bétail qu'il nourrit.

Nous avons dit, enfin que tout objet qui ne réunit que deux des trois conditions que nous avons énumérées, n'est point une richesse dès que la troisième lui manque. L'air, l'eau, le feu, ne sont pas seulement utiles ; ils sont nécessaires à la vie : ils peuvent être réservés pour (66) une jouissance future ; mais en général on n'a besoin d'aucun travail pour se les procurer, ils ne sont point une richesse. Tous les travaux qui ont manqué leur but ne sont point une richesse dès qu'on n'en peut retirer aucune jouissance encore que l'ouvrage fait subsiste. L'exercice, la musique, la danse, sont tout ensemble des travaux et des jouissances ; mais ils ne font point partie de la richesse parce qu'on ne peut point en réserver la jouissance pour un autre temps.

Avant d'avoir aucun moyen d'échange, avant de songer aux métaux précieux qui les facilitent pour nous, le solitaire, que nous avons supposé dans son île, aura déjà appris à distinguer les travaux dans leur rapport avec la richesse. S'ils ne produisent aucune jouissance, ils sont inutiles ; si leurs fruits sont de nature à ne pouvoir jamais être réservés pour une consommation future, ils sont improductifs ; tandis que les seuls travaux productifs, ou qui créent la richesse, sont ceux qui laissent après eux un gage au moins égal en valeur, aux yeux mêmes du solitaire, à la peine qu'ils lui ont coûté. Ainsi le solitaire, trompé par l'analogie, a pu croire qu'il multiplierait ses oliviers en semant des olives ; il a pu ignorer que leur noyau ne germait point comme celui des autres fruits ; (67) il a pu préparer pour elles le terrain par un labour profond, par un travail fatigant ; et l'expérience lui apprendra que ce travail est inutile, car il ne verra naître aucun olivier. D'autre part il a pu défendre sa demeure contre les ours ou les loups : travail fort utile, mais improductif ; car ses fruits ne peuvent s'accumuler : s'il avait connu autrefois la civilisation il a pu passer des heures à jouer d'une flûte que nous supposerons qu'il aura dérobée à son naufrage ; travail utile encore, et qu'il regardera peut-être comme son unique plaisir, mais également improductif, et pour la même raison. Il a pu donner aux soins de sa personne, ceux de sa santé, des heures très-utilement employées, mais qui ne produisent pas plus de richesses. Le solitaire saura fort bien distinguer d'avec le travail productif, ces heures où il n'amasse rien pour l'avenir ; et, sans s'interdire ce genre d'occupations, il l'appellera un temps perdu.(68)

2.2. Formation de la richesse dans la société, par des échanges.

Nous avons vu quels étaient la formation, la conservation et l'emploi de la richesse pour l'homme isolé. Les mêmes opérations se font précisément de la même manière et avec le même but par l'homme réuni en société ; avec la seule différence que le premier n'a pu considérer que lui seul, et que dans la création sa richesse il n'en a jamais perdu de vue l'emploi, c'est-à-dire sa propre jouissance et son propre repos ; tandis que le second, vivant au milieu d'un grand nombre d'associés, avec lesquels il fait un échange

2. Formation et progrès de la richesse.

continuel de services, travaille pour que d'autres jouissent et se reposent, et compte sur le travail des autres pour ses propres jouissances et son propre repos. L'homme dès-lors, faisant partie de la société, être abstrait, dont les richesses et le besoin sont hypothétiques, ne peut plus suivre son travail jusqu'au moment où les fruits en sont consommés, ne peut plus juger du besoin auquel il doit pourvoir, ou du moment où il doit se (69) reposer : il travaille sans relâche pour remplir les greniers communs, laissant à la société le soin de trouver l'emploi de la chose qu'il a faite.

L'échange entre deux hommes travaillant de même et produisant comme notre solitaire la richesse qu'ils voulaient consommer était né d'abord de la surabondance. Donnez-moi cela qui ne vous sert pas, et qui me serait utile, avait dit l'un des contractans, et je vous donnerai en retour ceci qui ne me sert pas et qui vous serait utile. Cependant l'utilité présente n'avait pas été la seule mesure des choses échangées. Chacun avait estimé de son côté la peine et le temps que lui avait coûté la production de la chose qu'il donnait : ce sont les bases du prix des vendeurs ; et il les avait comparées à la peine et au temps au moyen desquels il pourrait se procurer lui-même la chose dont il avait besoin, calcul qui établit le prix de l'acheteur. L'échange n'avait eu lieu que lorsque les deux contractans, en faisant leur compte, avaient reconnu à chacun de son côté qu'il valait mieux pour eux se procurer ainsi la chose dont ils avaient besoin, que de la fabriquer eux-mêmes.

L'échange cependant n'avait point altéré la nature de la richesse ; c'était toujours une chose (70) créée par le travail mise en réserve pour un besoin futur, et qui n'avait de valeur qu'à cause de ce besoin. Le rapport entre la production et la consommation était le même, encore qu'un autre se fût mis à la place du producteur pour consommer. On peut, à l'égard de la chose produite, faire abstraction de tous les échanges dont elle a été l'objet : un homme l'a élaborée, un homme l'a mise en réserve, parce qu'un homme en avait besoin et la consommera ; peu importe que cet homme soit le même ; plusieurs échanges successifs n'ont fait du dernier que le représentant du premier.

L'échange n'eut pas seulement les choses pour objet, il s'étendit aussi sur le travail, au moyen duquel toutes choses sont produites. Celui qui avait des provisions en réserve offrit de nourrir celui dont les greniers étaient épuisés, à condition que ce dernier travaillerait pour lui. Cet entretien donné en échange du travail fut nommé salaire.

L'échange n'altère pas plus la nature du travail, qu'il n'altère celle des choses produites. Il peut y avoir pour la société comme pour le solitaire, un travail inutile et un travail improductif. Quand même l'un et l'autre obtiennent un salaire, ils n'en conservent pas moins leur caractère propre, toutes les fois que le premier (71) ne répond ni aux désirs ni aux besoins de celui qui emploie le travailleur, que le second n'admet aucune accumulation de ses fruits. Le salaire que reçoivent l'un et l'autre ouvriers, ne doit point nous faire illusion : celui qui paie un salaire met ainsi l'ouvrier à sa place ; le rôle que nous supposons fait par un seul se trouve divisé entre deux, ou un plus grand nombre de personnes : le résultat n'en est pas moins toujours le même. Le journalier qui aura semé des olives, n'aura fait pour son maître qu'un travail inutile, encore que pour lui-même il ait pu être avantageux, s'il en a reçu le salaire. Celui qui aura défendu son maître contre les ours, ou la société contre les ennemis ; celui qui aura soigné ou la santé ou la personne des autres ; celui qui leur aura procuré les jouissances de la musique, de la comédie, de la danse aura tout comme le solitaire,

2.2. Formation de la richesse dans la société, par des échanges.

fait un travail utile, puisqu'il était agréable ; et lucratif pour lui, puisqu'il en recevait le salaire, tandis qu'il en abandonnait la jouissance à celui qui le payait. Néanmoins ce travail était improductif, puisqu'il ne pouvait se soumettre à l'économie et s'accumuler. En effet celui qui avait payé son salaire, n'a plus ni le salaire lui-même, ni la chose contre laquelle il l'a donné.

Le travail et l'économie pour l'homme social (72) comme pour le solitaire, sont toujours les vraies et les seules sources des richesses ; l'un comme l'autre en peuvent attendre le même genre d'avantages. Cependant la formation de la société, et avec elle l'introduction du commerce et des échanges, ont altéré la progression de la richesse, soit en augmentant les pouvoirs productifs du travail par sa division, soit en donnant un but plus précis à l'économie, et en multipliant les jouissances que les richesses procurent. Ainsi les hommes réunis en société produisirent davantage que si tous avaient travaillé isolément, et ils conservèrent mieux ce qu'ils avaient produit, parce qu'ils en sentirent mieux le prix.

L'avantage accidentel que deux hommes égaux en moyens de travailler et d'acquérir avaient trouvé à échanger des produits dont ils n'avaient pas un besoin immédiat, fit bientôt découvrir à tous deux qu'ils trouveraient dans ces échanges un avantage constant, toutes les fois qu'ils offriraient la chose qu'ils savaient bien faire, en retour pour celle que tout autre faisait mieux qu'eux. Or, tout ce qu'ils faisaient constamment, ils le faisaient bien ; tout ce ne faisaient qu'occasionnellement ils le faisaient avec lenteur et maladresse. Plus ils se consacraient exclusivement à un seul genre de (73) travail, et plus ils y acquéraient de dextérité plus aussi ils trouvaient moyen de le rendre facile et expéditif. Cette observation donna lieu à la division des métiers, et le laboureur s'aperçut bientôt qu'il ne ferait pas en un mois tous les instrumens d'agriculture que le maréchal faisait pour lui en un jour.

Le même principe qui avait fait séparer d'abord les métiers du laboureur, du berger, du maréchal et du tisserand, subdivisa ensuite ces métiers à l'infini ; chacun sentit qu'en simplifiant l'opération dont il se chargeait il la faisait d'une manière toujours plus prompte et plus parfaite. Le tisserand renonça aux métiers de fileur et de teinturier ; les fileurs de chanvre, de coton, de laine et de soie se séparèrent ; les tisserands se subdivisèrent davantage encore d'après la destination et le tissu de leurs étoffes ; et à chaque division chaque ouvrier, en concentrant son attention sur une seule chose, vit augmenter ses pouvoirs productifs. Dans l'intérieur de chaque manufacture cette division fut encore répétée, et toujours avec les mêmes effets. Vingt ouvriers travaillèrent ensemble à une seule chose ; mais chacun lui fit subir une opération différente, et les vingt ouvriers se trouvèrent faire vingt fois (74) plus d'ouvrage qu'ils n'auraient fait si chacun avait travaillé séparément.

Les machines naquirent de la division du travail. La nature nous présente des forces aveugles, infiniment supérieures à celles de l'homme, mais qui ne sont point destinées à le servir. Ce fut une conquête pour l'industrie que de les enchaîner et de les rendre obéissantes : dès qu'on put leur faire faire un ouvrage humain, elles le firent avec une rapidité, avec une étendue, dont l'homme seul n'aurait pu approcher. L'eau, le vent, le feu ne pouvaient se charger d'opérations compliquées, mais la division du travail avait rendu toutes les opérations plus simples. Lorsque dans une manufacture chaque ouvrier fut chargé d'une seule manipulation, il trouva bientôt le mouvement uniforme

2. Formation et progrès de la richesse.

par lequel il pouvait l'accomplir ; il trouva peu après la direction qu'il pouvait imprimer à un agent naturel pour qu'il l'accomplît sans son aide. Les eaux se chargèrent alors de moudre le blé, de faire avancer les scies, de soulever les pilons ; et des travaux auxquels des milliers d'hommes n'auraient pu suffire, furent accomplis par des ouvriers insensibles, qui n'avaient aucun besoin.

La division des travaux augmente d'une autre manière encore la faculté de produire (75) qu'avait l'homme. Plusieurs membres de la société, abandonnant les travaux manuels, se consacrèrent à ceux de l'entendement. Ils étudièrent la nature et ses propriétés, la dynamique et ses lois, la mécanique et ses applications, et ils déduisirent de leurs recherches des moyens presque infinis d'augmenter les pouvoirs productifs de l'homme. Ce sont ces moyens de produire que de nos jours on a compris sous le nom de *pouvoir scientifique*, et qui font accomplir par des agents bien plus puissants que nous, un ouvrage que l'espèce humaine n'aurait jamais pu entreprendre avec ses seules forces. (76)

2.3. Augmentation des besoins de l'homme social, et bornes de la production.

Depuis que les hommes s'étaient réunis en société, depuis qu'ils s'étaient partagé les travaux, beaucoup plus d'ouvrage fut fait sur la terre. Chacun, en ne s'occupant que d'une seule opération avait acquis pour l'accomplir une dextérité extraordinaire ; chacun avait profité pour augmenter son ouvrage des forces aveugles de la nature qu'il avait réussi à asservir ; chacun avait multiplié sa propre action par les pouvoirs scientifiques, dont les mécaniciens lui avaient révélé l'emploi. Tandis que dans l'état sauvage, un homme par le travail de toute sa journée pouvait à peine pourvoir à ses plus pressants besoins, il suffirait, dans la société la plus perfectionnée, qu'un homme sur cent, qu'un homme sur mille peut-être, travaillât dans les manufactures, de la même manière pour produire une quantité égale d'ouvrage, tandis que tous les autres pourraient rester oisifs. Les travaux de l'agriculture, il est (77) vrai, ne sont pas susceptibles d'une pareille économie de main-d'œuvre.

Mais si les progrès de la civilisation firent accomplir beaucoup plus d'ouvrage, ils en firent aussi demander beaucoup plus pour la consommation. Le solitaire, qui travaillait pour lui-même, ne pouvait avoir que des besoins bornés et des jouissances bornées ; la nourriture, le vêtement, le logement lui étaient, il est vrai, nécessaires ; mais il ne songeait pas même aux goûts délicats par lesquels la satisfaction de ces besoins pouvait être changée en plaisirs, ou aux besoins artificiels que la société lui donnerait, et dont la satisfaction lui procurerait de nouvelles jouissances. Le but du solitaire avait été seulement d'amasser, de manière à pouvoir se reposer ensuite. Il avait devant lui un point rapproché dans l'accumulation des richesses, après lequel il y aurait eu de la folie à lui d'accumuler encore, car il ne pouvait pas augmenter proportionnellement sa consommation. Mais les besoins de l'homme social parurent infinis, parce que le travail de l'homme social lui présenta des jouissances infiniment variées quelque richesse qu'il eût amassée, il n'eut point occasion de dire : c'est assez ; il trouva toujours moyen de

2.3. *Augmentation des besoins de l'homme social, et bornes de la production.*

la convertir en jouissance et de se figurer, tout (78) au moins, qu'il l'appliquait à son usage.

Cependant c'est une grande erreur, dans laquelle sont tombés la plupart des économistes modernes, que de se représenter la consommation comme une puissance sans bornes, toujours prête à dévorer une production infinie. Ils ne cessent d'encourager les nations à produire, à inventer de nouvelles machines, à perfectionner leurs travaux, pour que la quantité d'ouvrage achevée dans l'année surpasse toujours celle de l'année précédente : ils s'affligent de voir multiplier le nombre des ouvriers improductifs ; ils signalent les oisifs à l'indignation publique, et, dans une nation, où les pouvoirs des ouvriers ont été centuplés, ils voudraient que chacun fût ouvrier, que chacun travaillât pour vivre.

Mais d'abord le solitaire travaillait pour avoir du repos ; il accumulait des richesses pour en jouir sans rien faire : le repos est un goût naturel à l'homme, c'est le but et la récompense du travail ; et les hommes renonceraient probablement à tous les perfectionnements des arts, à toutes les jouissances que nous donnent les manufactures, s'il fallait que tous les achetassent par un travail constant, tel que celui de l'ouvrier. La division des métiers et celle des (79) conditions, en partageant les rôles, n'a point changé le but du travail humain. L'homme ne se fatigue que pour se reposer ensuite ; il n'accumule que pour dépenser ; il n'ambitionne les richesses que pour jouir. Les efforts sont aujourd'hui séparés de leur récompense : ce n'est pas le même homme qui travaille et qui se repose ensuite ; mais c'est parce que l'un travaille que l'autre doit se reposer.

Ensuite, les besoins de l'homme qui travaille sont nécessairement fort bornés. D'après la multiplication prodigieuse des pouvoirs productifs du travail, on aurait bientôt pourvu avec les forces de toute la société à sa nourriture à son logement, à son vêtement. Si la nation entière travaillait comme font les seuls manouvriers ; si par conséquent elle produisait dix fois plus de nourriture, de logement, de vêtement que chacun deux n'en peut consommer, se figure-t-on que la part de chacun en serait meilleure ? Bien au contraire. Chaque ouvrier aurait à vendre comme dix et à acheter seulement comme un : chaque ouvrier vendrait d'autant plus mal, et se trouverait d'autant moins en état d'acheter ; et la transformation de la nation en une grande manufacture d'ouvriers productifs constamment occupés, (80) loin de causer la richesse, causerait la misère universelle.¹

Dès qu'il y a surabondance de produits, le travail superflu doit être consacré à des objets de luxe. La consommation des objets de première nécessité est limitée, celle des objets de luxe est sans limites. On aura bientôt produit tous les habits, tous les souliers, tout le blé, toute la viande que consommeront les artisans, dans la condition à laquelle ils sont aujourd'hui réduits. Lors même que, par une organisation plus équitable de la société, on réussirait leur réserver une plus grande part dans les richesses qu'ils créent on aurait encore bientôt pourvu aux jouissances, qui peuvent s'accorder avec le travail. On n'arrivera pas sans doute à les envoyer leur atelier en carrosse, ou à les faire

1. Je fais, dans ce raisonnement, abstraction du commerce extérieur. Si on veut le prendre en considération, une nation pourra en effet être la pourvoyeuse de sa voisine ; mais le raisonnement se retrouvera vrai pour le genre humain, ou pour toute cette partie du genre humain qui commerce ensemble, et qui ne forme plus aujourd'hui, en quelque sorte, qu'un seul marché.

2. Formation et progrès de la richesse.

travailler à leurs métiers en habits de velours ou de brocart d'or : si tel devait être le résultat de ce zèle pour produire (81) qu'excitent tous les écrivains et qu'encouragent tous les gouvernements, les ouvriers renonceraient bien vite au luxe qu'on leur ferait acheter par un pénible travail.

La multiplication indéfinie des pouvoirs productifs du travail, ne peut donc avoir pour résultat que l'augmentation du luxe ou des jouissances des riches oisifs. L'homme isolé travaillait pour se reposer, l'homme social travaille pour que quelqu'un se repose ; l'homme isolé amassait pour jouir ensuite, l'homme social voit amasser le fruit de ses sueurs par celui qui doit en jouir ; mais dès l'instant que lui et ses égaux produisent plus, et infiniment plus qu'ils ne peuvent consommer, il faut bien que ce qu'ils produisent soit destiné à la consommation de gens qui ne vivront point en égaux, et qui ne produiront point.

Mais ces riches, qui consomment les produits du travail des autres, ne peuvent les obtenir que par des échanges. S'ils donnent cependant leur richesse acquise et accumulée en retour contre ces produits nouveaux, qui sont l'objet de leur fantaisie, ils semblent exposés à épuiser bientôt leur fonds de réserve ; ils ne travaillent point, avon-nous dit, et ils ne peuvent même travailler : on croirait donc que chaque jour doit voir diminuer leurs vieilles richesses, et (82) que, lorsqu'il ne leur en restera plus, rien ne sera offert en échange aux ouvriers qui travaillaient exclusivement pour eux. Les ouvriers, comme nous l'avons vu, ne feront jamais usage ni de carrosses ni d'habits de velours ; si les riches cessent d'être riches, justement pour en avoir fait quelque temps usage, les carrossiers et les fabricans de velours devront périr de misère. Mais dans l'ordre social, la richesse a acquis la propriété de se reproduire par le travail d'autrui, et sans que son propriétaire y concoure. La richesse, comme le travail, et par le travail, donne un fruit annuel qui peut être détruit chaque année sans que le riche en devienne plus pauvre. Ce fruit est le revenu qui naît du capital ; la distinction entre l'un et l'autre devient la base de la prospérité sociale. La production est arrêtée dès qu'elle ne trouve plus à s'échanger contre le revenu. Si tout à coup toute la classe riche prenait la résolution de vivre de son travail comme la plus pauvre, et d'ajouter tout son revenu à son capital, les ouvriers, qui comptaient sur l'échange de ce revenu pour vivre, seraient réduits au désespoir et mourraient de faim ; si, au contraire, la classe riche ne se contentait pas de vivre de son revenu, mais dépensait encore son capital, elle se trouverait bientôt sans revenu, et ce (83) même échange, si nécessaire à la classe pauvre, cesserait aussi. Nous verrons ailleurs que ce ne serait pas le seul résultat funeste qui suivrait la déperdition du capital. Ainsi, la production dut trouver sa mesure dans le revenu social, et ceux qui encouragent une production indéfinie, sans se soucier de connaître ce revenu, poussent une nation à sa ruine, en croyant lui ouvrir le chemin des richesses. (84)

2.4. Comment le revenu naît du capital.

Le commerce, c'est le nom générique qu'on donne à l'ensemble des échanges, compliqua le rapport qui devait exister entre la production et la consommation ; mais il augmenta en même temps son importance bien loin de la diminuer. Chacun avait

2.4. *Comment le revenu naît du capital.*

commencé par produire ce qu'il avait voulu consommer lui-même : connaissant ses besoins, il réglait d'après eux son travail. Mais depuis que chacun travailla pour tous, la production de tous dut être consommée par tous et chacun dut avoir en vue, dans sa production, la demande finale de la société à laquelle il destinait le fruit de son travail : cette demande ne lui était parfaitement connue, mais elle était bornée ; car chacun pour pouvoir continuer sa dépense dut la soumettre à de certaines limites, et la somme de ces dépenses privées faisait celle de la société.

La distinction entre le capital et le revenu qui était encore confuse pour le solitaire, devint donc essentielle dans la société. L'homme (85) social dut proportionner sa consommation à ses revenus, et la société, dont il faisait partie, dut suivre la même règle ; elle ne dut, elle ne put, sous peine de se ruiner, consommer annuellement que des revenus annuels. Si elle entamait une fois ses capitaux, elle détruisait tout ensemble ses moyens de reproduction et ses moyens de consommation future. Cependant la totalité de ce qu'elle produisait était destinée à la consommation ; et si ses produits annuels, apportés sur le marché auquel ils étaient destinés, n'y trouvaient point de consommateurs, la reproduction était arrêté, et la nation se ruinait au sein de l'abondance. Nous abordons ici la question la plus abstraite et la plus difficile de l'économie politique. La nature du capital et celle du revenu se confondent sans cesse dans notre imagination ; nous voyons ce qui est revenu pour l'un, devenir capital pour l'autre, et le même objet, en passant de mains en mains recevoir successivement différentes dénominations ; tandis que sa valeur, qui se détache de lui, semble une quantité métaphysique que l'un dépense et que l'autre échange, qui périt dans l'un avec l'objet lui-même, qui se renouvelle dans l'autre et dure autant que la circulation. Cependant, s'il est si difficile de distinguer le capital d'avec le (86) revenu de la société aucune distinction n'est plus importante. Plus d'un système ruineux a été fondé sur leur confusion. Tantôt l'on a excité à la prodigalité, comme moyen d'encourager l'industrie ; tantôt l'on a frappé les capitaux au lieu des revenus, et l'on a rejeté comme des visionnaires ceux qui invoquaient, pour la conservation du capital national, l'apologue de la poule aux œufs d'or.

Trois sources permanentes de richesse existent dans la société ; on peut y puiser et se servir sans crainte des eaux qui s'en écoulent : c'est à la source seulement qu'il ne faut pas toucher, de peur de la tarir.

La terre est la première ; elle a par elle-même une puissance productive qu'il ne s'agit que de diriger vers les usages de l'homme ; elle donne alors à celui qui s'en est emparé un produit annuel, indépendant de la compensation du travail de celui qui l'a fait naître : ce produit est un revenu ; on peut le consommer sans reproduction, pourvu qu'on ne détourne point la terre qui l'a donné, de sa destination à subvenir aux usages de l'homme.

La seconde source de richesses est le travail : lorsqu'il est fait avec intelligence, il produit en faveur de celui qui le fait exécuter, plus qu'il ne lui coûte. Ce qu'il lui coûte est ce qu'on (87) nomme proprement le capital circulant ; ce qu'il lui produit, comprend le même capital, plus, le profit. Ainsi le profit est un revenu qui peut se dépenser sans reproduction, pourvu qu'on ne détourne point le capital qui l'a fait naître, de salarier un nouveau travail.

La troisième source de richesses est la vie de la génération laborieuse : tant que

2. Formation et progrès de la richesse.

celle-ci se conserve, elle produit la puissance de travailler, et cette puissance est aussi un revenu ; elle peut se dépenser ou s'échanger contre les choses qui se consomment, sans reproduction, pourvu que la vie elle-même, et la vigueur de celui qui peut travailler, soient conservées de manière à renouveler son travail.

Observons, dès leur naissance et durant leur cours naturel, ces sources diverses de richesses, dans une économie domestique.

Aux yeux du solitaire, toute richesse n'était autre chose qu'une provision préparée d'avance pour le moment du besoin. Néanmoins il distinguait déjà deux choses dans cette provision : la partie que, dans son économie, il lui convenait de tenir en réserve pour son usage immédiat, ou à peu près immédiat, et celle dont il n'avait pas besoin avant le temps où il pourrait obtenir par elle une production nouvelle. Ainsi une partie de son blé devait le nourrir (88) jusqu'aux futures moissons ; une autre partie, mise en réserve pour la semence, devait fructifier dans l'année suivante. La formation de la société et l'introduction des échanges, permit de multiplier presque indéfiniment cette semence, cette portion fructifiante de la richesse accumulée, et c'est elle qu'on a nommée le capital.

Le solitaire ne pouvait faire travailler de concert avec lui que la terre et les animaux ; mais dans la société l'homme riche put faire travailler l'homme pauvre. Le cultivateur, après avoir mis en réserve tout le blé dont il prévoyait qu'il aurait besoin jusqu'à la prochaine récolte, comprit qu'il lui convenait d'employer le surplus du blé qui lui restait, à nourrir d'autres hommes qui laboureraient pour lui la terre, et feraient naître de nouveau blé ; qui fileraient et tisseraient ses chanvres et ses laines, qui travailleraient ses mines ; qui, enfin, sous quelque forme que ce fût, prendraient de ses mains la denrée toute prête à être consommée, et lui rendraient, au bout d'un certain temps, une denrée de plus grande valeur, destinée à la consommation.

En faisant cette opération, le cultivateur changeait une partie de son revenu en un capital ; et c'est en effet toujours ainsi qu'un capital nouveau se forme. Le blé qu'il avait récolté (89) par delà celui qu'il devait manger pendant son propre travail, et par delà celui qu'il devait semer pour maintenir son exploitation au même point, était une richesse, qu'il pouvait donner, dissiper, consommer dans l'oisiveté, sans en devenir plus pauvre : c'était un revenu ; mais une fois qu'il l'avait employé à nourrir des ouvriers productifs ; une fois qu'il l'avait échangé contre le travail, ou contre les fruits à venir du travail de ses laboureurs, de ses tisserands, de ses mineurs, c'était une valeur permanente, multipliante, et qui ne périssait plus ; c'était un capital. Or cette valeur se détachait de celle de la denrée qui l'avait créée ; elle demeurait comme une quantité métaphysique et insubstantielle, toujours dans la possession de ce même cultivateur, pour qui elle revêtait seulement des formes différentes. Elle avait d'abord été du blé, puis une valeur égale de travail ; ensuite une valeur égale dans les fruits de ce travail ; plus tard une valeur égale dans une créance sur celui à qui ces fruits avaient été vendus à terme ; puis de l'argent, puis de nouveau du blé ou du travail. Tous ces échanges successifs n'altéraient point le capital, ils ne le faisaient point sortir des mains de celui qui l'avait pour la première fois épargné.

Pendant le même temps chacun des échanges (89) que ce capital avait accomplis, avait fourni à d'autres, des objets de consommation, le plus souvent anéantis comme revenus, sans qu'il en résultât une perte. Un échange suppose toujours deux valeurs ;

2.4. *Comment le revenu naît du capital.*

chacune peut avoir un sort différent, mais la qualité de capital ou de revenu ne suit pas l'objet échangé ; elle s'attache à la personne qui en est propriétaire. Ainsi les ouvriers n'ont, pour revenu que leur travail ; ils l'ont donné en échange contre du blé, qui devient alors pour eux leur revenu, et ils ont pu le consommer, sans qu'il y ait eu déperdition de substance, tandis que leur travail est devenu capital pour leur maître : celui-ci en a ensuite échangé les fruits ; c'étaient des tissus de laine qu'il a remis à un marchand l'échange s'est fait entre eux de capital contre capital ; chacun a gardé le sien, mais sous une forme différente. Le marchand enfin a vendu les tissus de laine au consommateur, qui voulait en faire un habit. Celui-ci les a achetés avec son revenu ; il a donc pu les consommer, sans déperdition de substance ; mais la partie de ce revenu qu'il a donnée au marchand, est devenue pour ce dernier portion de son capital.

Puisque le travail seul a la faculté de créer la richesse, en préparant des objets propres à satisfaire les besoins de l'homme, tout capital (91) dut être primitivement employé à mettre en train un travail ; car toute richesse qu'on ne voulut pas détruire, dut être échangée contre une richesse future que le travail devait produire. Le salaire fut le prix pour lequel l'homme riche obtint en échange le travail de l'homme pauvre. La division du travail avait fait naître la distinction des conditions. A chaque génération nouvelle, plusieurs individus entraient dans le monde sans autre revenu que leur travail ; ils étaient en conséquence obligés d'accepter l'espèce de travail qu'on leur offrait faire. Mais celui qui s'était réduit à ne faire plus qu'une opération très-simple dans une manufacture éditait mis dans la dépendance de celui qui voudrait l'employer. Il ne produisait plus un ouvrage complet mais seulement une partie d'ouvrage pour laquelle il avait besoin du concours d'autres ouvriers, tout comme des matières premières, des outils, et du commerçant qui se chargeait de faire l'échange de la chose qu'il avait contribué à achever. Lors qu'il traitait avec un chef d'atelier, de l'échange de son travail contre sa subsistance, sa condition était toujours désavantageuse ; car il avait bien plus besoin de subsistance, et bien plus d'impossibilité de s'en procurer par lui-même, que le chef d'atelier n'avait besoin de travail : (92) aussi bornait-il presque toujours sa demande à l'étroit nécessaire sans lequel le travail qu'il offrait n'aurait pas pu se continuer, tandis que le chef d'atelier profitait seul de tout l'accroissement des pouvoirs productifs qu'avait opéré la division du travail.

La dépendance des ouvriers, et l'état de misère de ceux qui créent la richesse nationale, n'ont cessé de s'accroître avec les progrès de la population : le nombre de ceux qui n'ont d'autre revenu que leurs bras, et qui demandent du travail, étant toujours plus grand, ils ont dû être toujours plus empressés d'accepter le travail quelconque qu'on leur offrait, de se soumettre aux conditions qu'on leur imposait, et de réduire leur salaire au plus étroit nécessaire. Ce partage inégal crée une partie du bénéfice de l'entrepreneur des travaux ; il est cause que plusieurs travaux sont souvent entrepris, qui ne donnent réellement pas un bénéfice suffisant à la société puisqu'ils réduisent à la dernière misère ceux qui les exécutent tandis qu'ils n'assurent à celui qui les dirige qu'un revenu ordinaire.

Toutes les fois cependant que l'homme riche obtint un profit en faisant travailler, il se trouva, à tous égards, dans la condition du laboureur qui sème la terre. Le salaire qu'il payait à (93) ses ouvriers était de même une semence qu'il leur confiait, et qui, dans un temps donné, devait fructifier. De même que le laboureur, savait que cette semence lui

2. Formation et progrès de la richesse.

apporterait une récolte, savoir, l'ouvrage achevé de ses ouvriers, et que, sur le produit de cette récolte, il retrouverait d'abord une valeur égale à la semence, ou à tout le capital qu'il avait employé à faire exécuter l'ouvrage, et qui demeurerait pour lui une quantité inaliénable ; ensuite un surplus de produit qu'il nommait son profit, et qui formait son revenu. Celui-ci, renaissant annuellement d'une richesse égale, pouvait être consommé ou détruit sans reproduction, et sans que pour cela son propriétaire en demeurât plus pauvre.

L'entrepreneur de travaux, de même que le laboureur, n'emploie point en semences toute sa richesse productive ; il en consacre une partie aux bâtimens, aux usines, aux outils qui rendent le travail plus facile et plus productif ; comme une partie de la richesse du laboureur avait été consacrée aux travaux permanens qui rendent la terre plus fertile. Ainsi nous voyons naître et se séparer successivement les différentes espèces de richesses. Une partie de celles que la société a accumulées, est consacrée par chacun de ses détenteurs à rendre le travail (94) plus profitable en se consommant lentement et à faire exécuter par les forces aveugles de la nature un travail humain ; on la nomme le *capital fixe*, et elle comprend les défrichemens, les canaux d'arrosage, les usines, les outils des métiers et les mécanismes de toute espèce. Une seconde partie de la richesse est destinée à se consommer rapidement pour se reproduire dans l'ouvrage qu'elle fait accomplir, à changer sans cesse de forme en gardant la même valeur ; cette partie qu'on nomme le *capital circulant* comprend en soi les semences, les matières premières destinées à être ouvrées, et les salaires. Enfin une troisième partie de la richesse se détache de cette seconde ; c'est la valeur dont l'ouvrage achevé surpasse les avances qui l'ont fait faire : cette valeur, qu'on nomme le *revenu* des capitaux est destinée à être consommée sans reproduction ; elle s'échange une dernière fois, avant d'être consommée, contre la chose dont chacun a besoin pour son usage. La masse de toutes les choses que chacun consacre à satisfaire ses besoins, choses qui pour lui ne se reproduisent plus, et qu'il a achetées au prix de son revenu, est désignée par le nom de *fonds de consommation*.

Il est bien essentiel de remarquer que ces (95) trois espèces de richesse marchent de même à leur consommation ; car tout ce qui a été créé n'a de valeur pour l'homme qu'en s'appliquant à ses besoins, et ses besoins ne sont satisfaits que par la consommation. Mais le capital fixe ne s'y applique que d'une manière indirecte ; il se consomme lentement pour aider à reproduire ce que l'homme consacre à son usage ; le capital circulant, au contraire, ne cesse d'être appliqué directement à l'usage de l'homme. Il passe au fonds de consommation de l'ouvrier dont il forme le salaire, et qui se l'est procuré en échange du travail qui est son revenu ; lorsque l'opération s'est accomplie, et qu'il s'est reproduit, il passe au fonds de consommation d'une autre classe d'hommes, à celui de l'acheteur qui se l'est procuré avec un revenu quelconque. Toutes les fois qu'une chose est consommée, il y a quelqu'un pour qui elle l'est sans retour, en même temps qu'il peut y avoir quelqu'un pour qui elle est consommée avec reproduction.

Ce mouvement de la richesse est tellement abstrait ; et il demande une si grande force d'attention pour le bien saisir, que nous croyons utile de le suivre dans la plus simple de toutes les opérations, en fixant nos regards sur une seule famille. Un fermier solitaire dans (96) une colonie éloignée, et à l'entrée des déserts, a récolté cent sacs de blé cette année : il n'a point de marché où il puisse les porter : ce blé, dans tous

2.4. Comment le revenu naît du capital.

les cas, doit être consommé à peu près dans l'année ; autrement il n'aurait point de valeur pour le fermier ; mais celui-ci, avec sa famille n'en mange que trente sacs ; ce sera sa dépense, c'est l'échange de son revenu, ils ne se reproduisent pour personne. Il appellera ensuite des ouvriers ; il leur fera abattre des bois, dessécher des marais dans son voisinage, et mettre en culture une partie du désert. Ces ouvriers mangeront trente autres sacs de blé ; pour eux ce sera une dépense ; ils se seront mis en état de la faire, au prix de leur revenu, savoir leur travail ; pour le fermier ce sera un échange ; il aura converti ces trente sacs en capital fixe. Enfin il lui reste quarante sacs ; il les sèmera cette année, au lieu de vingt qu'il avait semés l'année précédente ; ce sera son capital circulant qu'il aura doublé. Ainsi les cent sacs se trouveront consommés ; mais sur ces cent il y en aura soixante et dix qui pour lui seront réellement placés, et qui reparaitront avec un grand accroissement, les uns dès la récolte prochaine, les autres à toutes les récoltes subséquentes.

L'isolement même du fermier que nous venons (97) de supposer nous fait mieux sentir les bornes d'une telle opération. S'il n'a trouvé à faire manger cette année que soixante sacs sur les cent qu'il a récolté, qui mangera l'année suivante les deux cents sacs produits par l'augmentation de ses semailles ? On répondra *sa famille, qui se multipliera*. Sans doute ; mais les générations humaines ne croissent pas si vite que la subsistance. Si notre fermier avait des bras pour répéter chaque année l'opération supposée, sa récolte en blé doublerait toutes les années, et sa famille pourrait tout au plus doubler tous les vingt-cinq ans.

Nous avons distingué trois espèces de richesse dans une famille privée ; reprenons-les en considérant chaque espèce par rapport à la nation entière, et voyons comment le revenu national peut naître de ce partage.

De même qu'il a fallu au fermier un travail pour abattre les bois, ou dessécher les marais qu'il voulait mettre en culture, il faut pour toute espèce d'entreprise, un travail primitif qui facilite et augmente la reproduction du capital circulant. Il faut ouvrir la mine avant d'atteindre le minerai, amener l'eau dans les canaux, et construire le moulin ou l'usine avant de les faire travailler ; bâtir la manufacture, et faire exécuter le métier, avant (98) de tisser la laine, le chanvre ou la soie. Cette première avance est toujours accomplie par un travail, ce travail est toujours représenté par un salaire, et ce salaire est toujours échangé contre les objets nécessaires à la vie, que les ouvriers consomment pendant qu'ils exécutent ce travail. C'est donc une partie de la consommation annuelle qui est transformée en établissements durables, propres à augmenter les pouvoirs productifs d'un travail à venir, et que nous avons nommée capital fixe. Ces établissements eux-mêmes vieillissent, tombent en décadence, et se consomment lentement à leur tour, après avoir long-temps contribué à augmenter la production annuelle.

De même qu'il a fallu au fermier des semences qui, après avoir été confiées à la terre paraissent au quintuple dans la récolte, il faut à tout entrepreneur de travaux utiles des matières premières qu'il fera ouvrir, et des salaires d'ouvriers, qui équivalent aux objets nécessaires à la vie, que les ouvriers consomment pendant leur travail. Son opération commence donc par une consommation, qui doit être suivie par une reproduction plus abondante ; car cette reproduction doit être équivalente aux matières premières qui ont été ouvrées, aux objets nécessaires à la vie qui ont (99) été consommés

2. Formation et progrès de la richesse.

par les ouvriers pendant leur travail, à l'aliquote dont les métiers et tous les capitaux fixes se sont détériorés pendant la production, enfin aux bénéfiques de tous ceux qui ont concouru au travail, et qui n'en ont supporté les fatigues et les risques que dans l'espérance d'y gagner. Le fermier semait vingt sacs de blé pour en récolter cent ; le manufacturier doit faire un calcul à peu près semblable ; et de même, que le fermier doit retrouver dans sa récolte ; non-seulement ses semences, mais la compensation de tous ses travaux, le manufacturier doit trouver dans sa production, non-seulement les matières premières, mais tous les salaires de ses travailleurs, tous les intérêts et profits de ses capitaux fixes, tous les intérêts et profits de ses capitaux circulans.

Enfin le fermier peut bien augmenter chaque année ses semences, mais il ne doit pas perdre de vue que ses récoltes, s'augmentant dans la même proportion il n'est pas sûr qu'il trouve toujours des hommes pour les manger. Le manufacturier, consacrant de même chaque année ses économies à augmenter sa reproduction, ne doit pas perdre de vue la nécessité de trouver des acheteurs et des consommateurs pour les produits croissans de ses ateliers.

Comme le fonds de consommation ne produit (100) plus rien à et comme chacun travaille sans cesse à conserver et à augmenter sa fortune, chacun aussi restreint son fonds de consommation ; et, au lieu d'accumuler dans sa maison des provisions égales à la totalité de son revenu annuel, qui doit successivement passer à ce fonds, il augmente, au moins momentanément, son capital fixe ou circulant de tout ce qu'il n'est pas encore, prêt à dépenser. Dans l'état actuel de la société, une partie du fonds de consommation repose entre les mains des marchands détaillans, qui attendent la commodité de chaque acheteur ; une autre, destinée à se consommer fort lentement, comme les maisons, les meubles, les voitures, les chevaux, est entre les mains de gens qui font métier d'en louer l'usage, sans en abandonner la propriété. Une partie considérable de la richesse des nations opulentes est toujours rejeté dans le fonds de consommation ; mais, quoiqu'elle donne encore des bénéfiques à ses détenteurs, elle a cessé d'ajouter à la reproduction nationale. (101)

2.5. Partage du revenu national entre les diverses classes de citoyens.

Nous avons dit que trois sources permanentes de richesses existaient dans la société et qu'elles donnaient naissance à trois revenus. La première de ces sources est la terre, dont la force spontanée, constamment employée à produire, a seulement besoin d'être dirigée à l'avantage de l'homme : elle reçoit cette direction du travail. Le capital employé à salarier le travail est la seconde de ces sources ; la vie qui donne la puissance de travailler, est la troisième. Ainsi, toutes trois ont une relation directe avec le travail, et sans travail il n'y a point de richesse.

La terre comme source de revenus a des rapports faciles à saisir avec le capital fixe, avec les usines, les moulins, les forges, les mines, dont la propriété donne aussi un revenu, qui n'attend pour naître que d'être développé par le travail de l'homme. La terre comme l'usine seconde ce travail et le rend plus productif : les fruits de ce travail

2.5. Partage du revenu national entre les diverses classes de citoyens.

comprennent, avec (102) les gages de l'ouvrier, dans un cas les gages de la terre, dans l'autre les gages de l'usine, qui ont travaillé comme des êtres humains.

Mais la puissance de usine, pour produire, est due entièrement à un travail antérieur de l'homme, qui l'a créée de fond en comble. La puissance productive de la terre n'est due qu'en partie à ce travail antérieur, qui l'a enclose, qui l'a défrichée, qui l'a rendue apte à produire aussitôt qu'un travail annuel la féconderait. Il y a aussi dans la terre, il y a dans la nature une force productive qui ne vient point de l'homme, et dont il s'attribue la propriété en retour seulement de la peine qu'il prend pour la diriger. Il en résulte que le travail, consacré à féconder la terre, est beaucoup plus productif qu'aucun autre, puisqu'il est secondé par une force spontanée qu'il lui suffit seulement d'éveiller. Cependant ce même travail, dans notre vieille Europe, est le moins lucratif de tous, parce que ses fruits se trouvent partagés entre l'ouvrier, le fermier, le propriétaire et le fisc. Dans les colonies où la terre appartient à qui veut la prendre, et où il n'y a point d'impôt foncier, l'industrie territoriale a repris son rang naturel.

Par opposition avec la terre, on pourrait réunir les deux autres sources de richesses (103) vie qui donne la faculté du travail, et le capital qui le salarie. Lorsque ces deux puissances sont réunies, elles possèdent en commun une force expansive, et le travail que l'ouvrier fera dans cette année, vaudra plus que le travail de l'année passée, avec lequel cet ouvrier s'entretiendra. C'est à cause de cette mieux value que l'industrie procure un accroissement constant de richesses, qui peut, ou former le revenu des classes industrielles, ou s'ajouter à leurs capitaux. Mais en général, le capital qui salarie le travail et qui le rend possible, n'est point resté aux mains de celui qui travaille. Il en est résulté un partage plus ou moins inégal entre le capitaliste et l'ouvrier, partage dans lequel le capitaliste s'efforce de ne laisser à l'ouvrier que justement ce qu'il lui faut pour maintenir sa vie, et se réserve à lui-même tout ce que l'ouvrier a produit par-delà la valeur de cette vie. L'ouvrier, de son côté, lutte pour conserver une part un peu plus considérable dans le travail qu'il a accompli.

Pour examiner cette lutte, dont les résultats sont importants, il sera plus simple de faire abstraction de tous les ouvriers qui sont en même temps capitalistes, de tous les capitalistes qui sont en même temps ouvriers ; selon que le revenu qu'ils attendent de leurs journées (104) ou de leurs capitaux est plus considérable, pencheront vers l'un ou l'autre parti. Il faut aussi faire abstraction de la différence essentielle que nous venons de signaler entre les revenus qui naissent de la terre, et ceux qui naissent des capitaux. C'est aussi par les capitaux et le travail que les premiers naissent de la terre ; car les fermiers, les entrepreneurs de travaux ruraux, sont des capitalistes. Ils sont vis-à-vis de leurs ouvriers, dans une position analogue à celle des capitalistes des villes ; après leur avoir fait l'avance de leur entretien, ils s'efforcent de se réserver pour eux-mêmes tout le profit de leur travail, et de ne laisser à l'ouvrier que la part nécessaire pour le maintenir en vie, et conserver la vigueur dont il a besoin pour recommencer son travail.

Sous ce second point de vue le revenu national se compose seulement de deux parties, l'une comprise dans la production annuelle, l'autre qui lui est étrangère : la première est le profit qui naît de la richesse, la seconde est la puissance de travailler qui résulte de la vie. Sous le nom de richesse, nous comprenons cette fois la propriété territoriale aussi-bien que les capitaux ; et sous le nom de profit, nous rangeons aussi-

2. Formation et progrès de la richesse.

bien le revenu net qui sera rendu aux propriétaires, que le bénéfice du capitaliste. Les (105) premiers ne prennent aucune part à la lutte, et ce n'est qu'après son résultat que leur rente, dégagée des profits des capitaux, leur sera livrée.

De même la production annuelle, ou le résultat de tous les travaux faits dans l'année par la nation, se compose de deux parties ; l'une est la même dont nous venons de parler, le profit qui résulte de la richesse ; l'autre est supposée égale à la puissance de travailler, contre laquelle elle se donne en échange c'est la subsistance de ceux qui travaillent.

Ainsi le revenu national et la production annuelle se balancent mutuellement et paraissent des quantités égales. Cependant il ne faut point oublier que la puissance de travailler est incommensurable avec la richesse. Le salaire ne représente pas une quantité absolue de travail, mais seulement une quantité de subsistances qui a suffi pour entretenir les travailleurs de l'année précédente. La même quantité de subsistances mettra en mouvement, l'année suivante, une quantité de travail plus ou moins grande ; et de cette fluctuation, dans l'appréciation de ces deux valeurs résultent l'augmentation ou la diminution de la richesse nationale, l'aisance ou la misère de la classe productive, la multiplication ou la destruction de la population. (106)

Il faut encore remarquer que le revenu national se compose de deux quantités, dont une est passée et l'autre présente ; ou, si l'on veut, l'un présente et l'autre Future. L'une, le profit de la richesse, est actuellement dans les mains de ceux qui veulent consommer, et elle résulte des travaux faits dans l'année précédente ; l'autre, la volonté et la puissance de travailler, ne devient une richesse réelle qu'à mesure, que l'occasion de travailler se présente, et que cette puissance s'échange en même temps contre des objets de consommation.

La totalité du revenu annuel est destinée à être donnée en échange contre la totalité de la production annuelle ; par cet échange, chacun pourvoit à sa consommation, chacun remplace un capital reproducteur, chacun fait place et cause une demande pour une reproduction nouvelle. Si le revenu annuel n'achetait pas la totalité de la production annuelle, une partie de cette production resterait invendue, elle obstruerait les magasins des producteurs, elle paralyserait leurs capitaux, et la production s'arrêterait.

Si ceux dont le revenu consiste dans le profit de la richesse éprouvent de telles pertes que ce profit ne leur suffise pas pour vivre, ou bien se livrent à des habitudes de luxe et des (107) prodigalités qui les engagent à augmenter leur dépense sans que leurs revenus soient augmentés ; si enfin, pour quelque cause que ce soit, ils consacrent à leur consommation au-delà de leurs revenus, ils ne peuvent prendre ce surplus que sur leur capital ; mais, dans ce cas, ils diminuent d'autant le revenu de la classe travaillante ; car tout ce qu'ils nomment capital doit être donné en échange du travail, qui est le revenu de cette classe. Le riche fait la loi au pauvre ; s'il mange son capital, il se ruine, il est vrai, et son intérêt seul doit l'en empêcher ; mais s'il ferme les yeux sur cet intérêt, s'il mange son capital, le reste de ce capital diminué est tout ce que le pauvre recevra pour prix de son travail de l'année. Le revenu du pauvre est bien le même, car il a encore la même puissance de travailler ; mais l'estimation de ce revenu n'est plus la même ; car en échange de son travail il recevra une moindre part de la production annuelle, ou moins de subsistance.

2.5. *Partage du revenu national entre les diverses classes de citoyens.*

Lorsque le riche, au contraire, épargne sur ses revenus pour ajouter à son capital, il prend pour lui-même une moindre part dans le produit annuel de l'industrie, et il en laisse une plus grande à donner en échange du travail : autant il a retranché sur son revenu, autant le (108) revenu du pauvre est augmenté ; non-seulement parce qu'il reçoit une plus grande part de subsistance en échange de son travail, mais aussi parce que ce travail qu'il donne est plus considérable. Si la population ne suffit pas pour se livrer à une augmentation de travail, la population s'accroît bientôt en raison de l'augmentation de salaire ; car il n'y a jamais que la misère qui arrête la multiplication de l'espèce humaine. Dès que la misère cesse, les enfans, qui seraient morts à bas âge, vivent pour jouir de cette nouvelle abondance ; les célibataires, qui n'auraient point eu d'enfans, se marient pour en avoir et les faire profiter de la demande de travail.

Le riche fait donc le bien du pauvre lorsqu'il épargne sur son revenu pour ajouter à son capital, car faisant lui-même le partage de la production annuelle, tout ce qu'il nomme revenu, il le garde pour le consommer lui-même ; tout ce qu'il nomme capital, il le cède au pauvre, pour que celui-ci en fasse son revenu. Mais le riche, en faisant ce partage, doit avoir une autre considération devant les yeux, celle de ne jamais encourager un travail qui n'est pas demandé ; car le produit du travail qu'il aura ordonné sans de justes motifs ou ne se vendra pas, ou se vendra mal : alors les profits (109) qu'il en attendait l'année suivante, ou seront diminués, ou se changeront même en perte ; et après avoir fait naître une population active, qui n'avait de revenus que ses bras, il la privera de la subsistance qu'il lui avait fait espérer en échange de son travail.

Après ces réflexions générales sur le premier partage du revenu, il conviendra de le suivre, dans sa distribution entre toutes les branches de la société.

Le fermier après avoir prélevé sur sa récolte, des semences égales à celles de l'année précédente, y trouve encore la partie dont il se nourrit avec sa famille ; il se l'approprie et la consomme en échange de son revenu qui consistait dans son travail annuel ; il y trouve aussi la partie dont il nourrit ses manouvriers, au même titre, en échange de leur travail ; il y trouve encore la partie avec laquelle il satisfera le propriétaire de terre, qui a acquis un droit à ce revenu par les travaux primitif des défrichemens qu'il ne renouvelle plus, ou simplement par l'occupation d'un terrain vacant. Enfin il y trouve la partie avec laquelle il paiera l'intérêt de ses dettes, ou se compensera à lui-même l'emploi de son propre capital, et c'est un revenu auquel il a acquis des droits par le travail primitif auquel son capital a dû sa naissance. On (110) peut même ajouter une cinquième partie, qui naîtra aussi de la production annuelle de ses champs, c'est la rétribution qu'il paiera à tous les gardiens de ses droits, de sa personne et de la société. Ces gardiens, magistrats, soldats, jurisconsultes, médecins, y acquièrent des droits par un travail non-productif, ou qui ne laisse point de traces.

De même, le manufacturier trouve, dans le produit annuel de sa manufacture, d'abord la matière première qu'il a employée, puis l'équivalent du salaire de lui-même et de ses ouvriers, revenu auquel le travail seul leur donne des droits ; l'équivalent de l'intérêt ; et du détriment annuel de ses capitaux fixes, revenu auquel lui-même, ou leur propriétaire, a acquis des droits par un travail primitif ; l'équivalent enfin, de l'intérêt et du profit de ses capitaux, circulans, auxquels un autre travail primitif a donné naissance.

On voit que malgré l'opposition que nous avons établie entre les revenus qui naissent

2. Formation et progrès de la richesse.

de la richesse, et ceux qui ne sont qu'une puissance de travail, il règne entre eux, cependant, un rapport essentiel ; leur origine est la même, mais à une époque différente. Parmi ceux qui se partagent le revenu national, les uns y acquièrent chaque année un droit nouveau par (111) un nouveau travail, les autres y ont acquis antérieurement un droit permanent par un travail primitif, qui a rendu le travail annuel plus avantageux. Chacun n'obtient sa part du revenu national, qu'en raison de ce que lui-même ou ses ayant-cause ont fait ou font pour le faire naître ; ou bien, comme nous le verrons bientôt, il la reçoit de seconde main, en compensation des services qu'il rend aux autres. Or, celui qui consomme sans remplir la condition qui seule lui donne des droits au revenu, celui qui consomme sans avoir de revenu, ou par delà son revenu, se ruine, et la nation, composée de tels consommateurs se ruine aussi ; car le revenu est une quantité dont la richesse nationale s'est augmenté chaque année, et qui peut, par conséquent, être détruite, sans que la nation demeure plus pauvre. Mais la nation qui détruit une quantité de richesses supérieure à cette augmentation annuelle, sans la reproduire, détruit les moyens mêmes auxquels elle aurait dû une égale reproduction dans les années subséquentes. (112)

2.6. Détermination réciproque de la production

La richesse nationale, dans sa progression, suit un mouvement circulaire ; chaque effet devient cause à son tour, chaque pas est réglé par celui qui le précède, et détermine celui qui le suit, et le dernier ramène le premier dans le même ordre. Le revenu national doit régler la dépense nationale, celle-ci doit absorber, dans le fonds de consommation, la totalité de la production ; la consommation absolue détermine une reproduction égale où supérieure, et de la reproduction naît le revenu. La richesse nationale continue à s'accroître, et l'état à prospérer, si une consommation prompte et entière détermine toujours une reproduction supérieure, et si les autres parties de la richesse, qui sont en rapport les unes avec les autres, suivent ce mouvement d'un pas égal, et continuent à s'accroître d'une manière graduelle ; mais dès que la proportion entre elles est rompue, l'état déperit.

Le revenu national doit régler la dépense (113) nationale. Nous avons vu que ce revenu est de deux natures, un profit matériel chez les riches, une puissance de travailler chez les pauvres. Les premiers n'ont besoin que de se consulter eux-mêmes pour échanger ce profit sur la richesse qui fait leur revenu, contre les divers objets de consommation qui satisferont leurs besoins ou leurs désirs ; mais, s'ils dépassent leur revenu, ils sont nécessairement forcés d'emprunter sur le capital même de cette richesse d'où leurs profits sont nés, ils diminuent leurs profits pour l'avenir, ils se ruinent.

Les pauvres qui n'ont que leur travail pour revenu, sont, avant de le dépenser, dans la dépendance de la classe supérieure. Il faut qu'ils réalisent ce travail, il faut qu'ils le vendent avant de pouvoir obtenir la jouissance de ses fruits ; et ils ne peuvent le vendre qu'à ces riches qui, après avoir dépensé leur revenu pour eux-mêmes, échangent leur capital restant avec les pauvres. La puissance de travailler est un revenu dès que cette puissance est employée ; elle n'est rien si elle ne trouve point d'acheteur ; et, même employée en son entier, elle augmente ou diminue de valeur selon qu'elle est plus

2.6. Détermination réciproque de la production

ou moins recherchée. Le pauvre ne dépensera donc son revenu, le travail, qu'après (114) l'avoir vendu, et il réglera sa dépense sur le prix auquel il l'aura vendu. Toute dépense qu'il fait par delà ce prix qu'il y pourvoie par ses petites épargnes ou par ses emprunts, est ruineuse pour lui-même et pour la société ; d'autre part, toute privation qu'il s'impose d'après la modicité ou la cessation de ce prix est également ruineuse pour la société dès qu'elle attaque sa vie, sa santé ou ses forces, car elle diminue ou détruit sa faculté future de travailler, qui fait une partie si essentielle du revenu social.

Ainsi le pauvre comme le riche ne doivent pas dépasser dans leur dépense leur revenu réalisé, et toute la dépense sociale est réglée par le revenu social.

D'autre part, la dépense nationale doit absorber, dans le fonds de consommation, la totalité de la production nationale. Pour suivre ces calculs avec plus de sûreté, et simplifier ces questions, nous faisons jusqu'à présent, complètement abstraction du commerce étranger, et nous supposons une nation isolée ; la société humaine est elle-même cette nation isolée, et tout ce qui serait vrai d'une nation sans commerce, est également vrai du genre humain.

Nous avons vu que le but unique du travail de l'homme est de pourvoir à ses besoins, que (115) rien entre ses produits n'a de valeur que ce qui s'applique à son usage ; que cet usage consiste toujours à détruire, tantôt avec rapidité, tantôt avec une extrême lenteur ; mais qu'enfin, dès le moment où il commence à jouir de la richesse et où il la retire de la circulation, il commence à la consommer. Il n'importe pas, pour que la richesse ait atteint son but, qu'elle soit déjà dissipée à l'usage de l'homme ; il suffit qu'elle soit déjà retirée du marché et changée en jouissance, ou qu'elle ait passé au fonds de consommation.

Tant que la richesse n'a pas reçu cette destination, elle arrête la reproduction de la quantité égale qui doit la remplacer. Le solitaire, quand il a une fois plus de nourriture, plus de vêtements, plus de logemens qu'il n'en peut destiner à son usage, cesse de travailler. Il n'ira pas semer pour ne pas récolter, tisser pour ne pas se vêtir, bâtir pour ne pas habiter ; il trouvera sans doute de la jouissance dans un certain superflu, et, s'il le peut, il créera pour lui-même, non le nécessaire, mais l'abondance. Cette abondance est un plaisir de l'imagination ; elle a cependant, ses bornes. Quand le superflu ne flattera pas plus son imagination qu'il ne sera nécessaire à ses besoins, le solitaire cessera de travailler ; il trouvera que (116) c'est payer trop cher un si mince plaisir que de l'acheter par de la fatigue. La société est exactement comme cet homme : en se partageant les rôles, elle n'a point changé les motifs qui la déterminent. Elle ne veut plus de nourriture quand il n'y a personne pour la manger, et quand personne ne croit qu'il la mangera ; elle ne veut plus d'habits quand personne ne veut en mettre davantage dans sa garde-robe, plus de logemens quand personne ne veut les réserver pour son habitation.

Mais la borne que la consommation met à la reproduction se fait encore bien plus sentir dans la société que dans l'individu isolé : alors même que la société compte un très-grand nombre d'individus mal nourris, mal vêtus, mal logés, elle ne veut que ce qu'elle peut acheter ; et, comme nous l'avons vu, elle ne peut acheter qu'avec son revenu. Si l'on crée pour elle beaucoup plus d'objets de luxe que les riches ne perçoivent de revenus de leurs capitaux, ces riches auront peut-être envie de les avoir, ils concevront comment ils pourraient en tirer de nouvelles jouissances ; ils ne les achèteront

2. Formation et progrès de la richesse.

pas, cependant, sous peine de se ruiner, car il faudrait pour cela qu'ils empruntassent sur leurs capitaux, c'est-à-dire, qu'ils retranchassent du revenu actuel du pauvre, et de leurs propres (117) revenus à venir. Celui d'autre part qui aura produit ces objets de luxe, ne trouvant point les échanger contre le revenu du riche, ne rentrant point dans son capital, ne pourra recommencer son opération, et son travail sera suspendu.

Si l'on crée pour les pauvres beaucoup plus d'objets de subsistance, non pas qu'ils n'en peuvent consommer, mais qu'ils n'obtiennent de revenu en échange de leur travail, il n'est pas douteux qu'ils seraient fort disposés à être mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés, et qu'ils ne le seront pas cependant ; car leur envie ne déterminera pas les riches à leur offrir un plus haut salaire, à leur demander plus de travail : eux-mêmes, ou n'ont rien à donner en échange par delà ce travail, ou, s'ils ont un petit fonds qu'ils dissipent, ils en deviennent plus misérables. Le blé pourra donc rester non vendu auprès d'une multitude qui aura faim, et le producteur, ne rentrant point dans son capital ne pourra recommencer ses avances, en sorte que son travail cessera.

La surabondance des productions amène toutefois une consommation plus forte par la baisse de leur prix ; mais le résultat n'en est pas plus avantageux. Si les producteurs apportent sur le marché deux fois plus de marchandises (118) de luxe que ne monte le revenu des riches ; et qu'ils soient résolus à les vendre, il seront forcés d'en donner la totalité pour la totalité de ce revenu, c'est-à-dire, à 50 pour 100 de perte. Les riches croiront avoir gagné comme consommateurs, en obtenant à meilleur marché ce qu'ils ne désiraient guère ; mais c'est parmi les riches que se trouvent aussi les producteurs, et, en cette qualité, ils perdront plus qu'ils n'auront gagné car ils perdront du nécessaire. Leur perte de 50 pour 100 sur la vente de la production annuelle se répartira entre leur capital et leur revenu. En diminuant leur revenu, elle réduira leur consommation de l'année suivante ; en diminuant leur capital, elle réduira la demande pour le travail des pauvres, et elle diminuera leur revenu dans toutes les années subséquentes.

Si les producteurs amènent sur le marché deux fois plus de subsistances que ne vaut le salaire du pauvre, ils seront de même obligés de les céder contre la valeur de ce salaire, et avec une perte de 50 pour 100. Le pauvre en profitera comme consommateur pour cette année ; mais la perte de 50 pour 100 dans le capital où le revenu du producteur se fera, dès l'année suivante, cruellement sentir à lui. Tout ce que le riche aura perdu de revenu, il le (119) retranchera sur sa consommation, et il y aura moins de demande des fruits du travail du pauvre ; tout ce que le riche aura perdu de son capital, il le retranchera sur les salaires qu'il paie, et le travail, qui est le revenu du pauvre, en vaudra moins.

C'est ainsi que la dépense nationale, limitée par le revenu, doit absorber, dans le fonds de consommation, la totalité de la production. La consommation absolue détermine une reproduction égale ou supérieure. C'est dans ce point que le cercle peut s'étendre et se changer en spirale : l'année passée avait produit et consommé comme dix ; on peut se flatter que l'année prochaine, en produisant comme onze, consommera aussi comme onze. La plus ou moins grande facilité avec laquelle s'est accomplie la consommation, indique le résultat plus ou moins heureux d'une opération semblable qui s'était faite l'année précédente. Déjà les riches avaient retranché quelque chose de leur revenu pour l'ajouter à leur capital ou aux salaires qu'ils offrent aux pauvres : plus d'ouvrage avait été achevé en conséquence. Si plus d'ouvrage s'est vendu et bien

2.6. Détermination réciproque de la production

vendu, ce nouveau capital a donc fait naître un revenu proportionné, et ce revenu demande une nouvelle consommation. L'épargne faite l'année passée (120) se partagera l'année prochaine ; une portion comme revenu augmentera les jouissances du riche, une portion comme salaire augmentera les jouissances du pauvre. L'opération faite avec prudence et mesure peut donc se continuer. Mais on la rendrait ruineuse en la précipitant. C'est le revenu de l'année passée qui doit payer la production de cette année ; c'est une quantité prédéterminée qui sert de mesure à la quantité indéfinie du travail à venir. L'erreur de ceux qui excitent à une production illimitée vient de ce qu'ils ont confondu ce revenu passé avec le revenu futur. Ils ont dit qu'augmenter le travail c'est augmenter la richesse, avec elle le revenu, et en raison de ce dernier la consommation. Mais on n'augmente les richesses qu'en augmentant le travail demandé, le travail qui sera payé à son prix ; et ce prix fixé d'avance, c'est le revenu préexistant. On ne fait jamais après tout qu'échanger la totalité de la production de l'année contre la totalité de la production de l'année précédente. Or, si la production croît graduellement, l'échange de chaque année doit causer une petite perte, en même temps qu'elle bonifie la condition future. Si cette perte est légère et bien répartie, chacun la supporte sans se plaindre sur son revenu c'est en cela même que consiste (121) l'économie nationale, et la série de ces petits sacrifices augmente le capital et la fortune publique. Mais, s'il y a une grande disproportion entre la production nouvelle et l'antécédente, les capitaux sont entamés, il y a souffrance, et la nation recule au lieu d'avancer.

Enfin, de la reproduction naît le revenu ; mais ce n'est pas la production elle-même qui est le revenu : elle ne prend ce nom, elle n'opère comme tel, qu'après quelle a été réalisée, qu'après que chaque chose produite a trouvé le consommateur qui en avait le besoin ou le désir, et qui, la retirant à son fonds de consommation, en a donné en échange la valeur. C'est alors que le producteur fait son compte ; que de l'échange qu'il vient d'accomplir il dégage d'abord son capital en son entier ; qu'il voit ensuite les profits qui lui restent ; qu'il pourvoit à son tour à ses jouissances, et qu'il recommence ses opérations.

Par tout ce que nous venons de dire, on voit que, le dérangement dans le rapport réciproque entre la production, le revenu et la consommation, devient également préjudiciable à la nation, soit que la production donne un moindre revenu que de coutume ou qu'une partie du capital passe au fonds de consommation, ou qu'au contraire cette consommation (122) diminue, et ne réclame plus une production nouvelle. Il suffit que l'équilibre soit rompu pour qu'il y ait souffrance dans l'état. La production peut diminuer lorsque des habitudes d'oisiveté se répandent parmi les classes laborieuses ; le capital peut diminuer lorsque la prodigalité ou le luxe deviennent à la mode ; la consommation enfin peut diminuer par des causes de misère étrangères à la diminution du travail ; et cependant, comme elle ne laissera point de place à une reproduction future, elle diminuera le travail à son tour.

Ainsi les nations courent des dangers qui semblent contradictoires. Elles peuvent se ruiner également en dépensant trop et en dépensant trop peu. Une nation dépense trop, toutes les fois qu'elle excède son revenu, car elle ne peut le faire qu'en entamant ses capitaux, et diminuant ainsi sa production à venir. Elle fait alors ce que ferait le cultivateur solitaire, qui mangerait le blé qu'il devrait réserver pour ses semences. Elle dépense trop peu toutes les fois que n'ayant pas de commerce étranger, elle ne

2. Formation et progrès de la richesse.

consomme pas sa production, ou qu'en ayant un, elle ne consomme pas l'excédant de sa production sur son exportation : car alors elle se trouve bientôt dans le cas où se trouverait le cultivateur (123) solitaire lorsque tous ses greniers seraient pleins fort au-delà de toute possibilité de consommation, et que pour ne pas faire un travail inutile, il serait obligé de renoncer à ensemer ses terres.

Heureusement, lorsque la nation ne s'engage pas dans un faux système, lorsque son gouvernement ne lui donne pas une impulsion qui l'écarte de ses intérêts naturels, les accroissemens du capital, du revenu et de la consommation marchent le plus souvent d'eux-mêmes d'un pas égal, sans qu'on ait besoin d'y tenir la main ; et, lorsque l'une de ces trois parties correspondantes de la richesse se trouve dépasser momentanément les autres, le commerce étranger est presque toujours tout prêt pour rétablir l'équilibre.

On pourrait croire que lorsque j'accuse les économistes les plus célèbres d'avoir accordé trop peu d'attention à la consommation, ou au débit, dont il n'y a pas un négociant qui ne sente l'importance décisive, je combats une erreur qui n'existe que dans mon imagination. Mais je trouve cette opinion reproduite dans le dernier ouvrage de M. Ricardo, sous le point de vue qui prête le plus à la critique ; et M. Say n'a point combattu dans ses notes une opinion qui ne s'éloigne pas des siennes, qui même, (124) jusqu'à un certain point, peut aussi être attribuée à Adam Smith.

Quand les productions annuelles d'un pays, dit M. Ricardo², surpassent les consommations annuelles, on dit qu'il augmente son capital ; et, quand la consommation annuelle n'est pas tout au moins remplacée par la production annuelle, on dit que le capital national diminue. L'augmentation de capital peut donc être due à un accroissement de production, ou à une diminution de consommation. Si la consommation du gouvernement lorsqu'elle est augmentée, par la levée de nouveaux impôts, est suivie, soit d'une augmentation de production, soit d'une consommation moins forte de la part de la nation, l'impôt ne frappera que le revenu, et le capital national restera intact.

Quoi donc ! c'est également un signe de prospérité pour la fabrique de chapeaux de la ville de Lyon, d'avoir fait cent mille chapeaux en 1817, et d'en avoir fait cent dix mille en 1818, ou bien d'en avoir fait cent mille cette dernière année, mais de n'en avoir vendu que quatre-vingt-dix mille ; car, dans l'un et l'autre cas, (125) il y en aura dix mille de plus ? Sans doute on ne trouverait pas un marchand chapelier qui, sans se croire un grand économiste, ne sût répondre que, si en 1818 on a fait cent dix mille chapeaux au lieu de cent mille, on y a gagné, pourvu qu'on les ait tous vendus à leur prix ; on y a perdu si l'on n'a pas pu vendre les dix mille de plus : mais que, si en 1818 on n'a fait que cent mille chapeaux comme en 1817, et si de plus il en est resté dix mille qu'on n'a pas pu vendre, on y a certainement perdu.

Pour qu'il y ait quelque chose de vrai dans la proposition de M. Ricardo, il faut faire entrer en ligne de compte le commerce étranger ; et aussitôt on s'aperçoit de combien de modifications elle a besoin.

Si les Lyonnais ont fabriqué, en 1817, cent mille chapeaux, qu'ils ont vendus vingt francs pièce aux seuls consommateurs de la ville, ce qui fera deux millions reçus par une classe de Lyonnais et payés par l'autre, et si en 1818 ils fabriquent une quantité

2. Traduction, chap. VII, p. 239

2.7. Comment le numéraire simplifia l'échange des richesses.

égale de chapeaux qui se vendent au même prix, tout aussi promptement, de telle sorte cependant que dix mille chapeaux soient achetés par des habitans des campagnes, et que dix mille Lyonnais se (126) passent de chapeaux, on pourra dire que ceux-ci auront fait une économie de deux cent mille francs sans que les chapeliers aient rien perdu. Si au contraire, en 1818, les chapeliers vendent au même prix et tout aussi promptement cent mille chapeaux aux habitans de Lyon, et de plus dix mille aux campagnards, on pourra dire que la fabrique de chapeaux a augmenté son capital de deux cent mille francs, sans qu'il en ait rien coûté aux consommateurs lyonnais ; et les deux résultats, sous un certain point de vue, pourront être considérés comme égaux pour la ville de Lyon. Mais ce n'est pas l'augmentation de la production dans le premier cas ; ce n'est pas la diminution de la consommation dans le second, qui augmenteront ou maintiendront le capital national ; c'est la demande nouvelle faite par des consommateurs en état de payer, et de payer au même prix. Quant à la vente aux campagnards plutôt qu'aux habitans de Lyon, il en résulte une différence pour le bilan de la ville de Lyon, il n'en résulte aucune pour la France : de même, quant à la différence entre les ventes à des Français et à des étrangers, elle n'existe que dans le bilan de la France, et non dans celui de la société humaine. Quand on examine celui-ci d'après lequel se règle le commerce du (127) monde, on voit toujours que l'accroissement de la consommation peut seul décider l'accroissement de la reproduction, et qu'à son tour la consommation ne peut être réglée que par le revenu des consommateurs. (128)

2.7. Comment le numéraire simplifia l'échange des richesses.

Nous avons à dessein conduit jusqu'ici l'histoire de la formation et du progrès des richesses, sans parler du numéraire, pour faire mieux sentir qu'en effet il n'est point nécessaire à ces progrès. Le numéraire ne créa point la richesse mais il simplifia tous les rapports, il facilita toutes les opérations de commerce, il donna à chacun le moyen de trouver plus tôt ce qui lui convenait le mieux ; et, en présentant ainsi un bénéfice à tout le monde, il augmenta encore une richesse qui s'augmentait déjà sans lui.

Les métaux précieux sont une des nombreuses valeurs produites par le travail de l'homme et applicables à ses usages. On remarqua qu'ils avaient, plus qu'aucune autre espèce de richesses, la propriété de se conserver indéfiniment sans s'altérer, et la propriété non moins précieuse de se réunir sans difficulté en un seul tout, après avoir été divisés presque à l'infini. Les deux moitiés d'une toison, d'une pièce (129) d'étoffe, et moins encore d'une pièce de bétail, quoiqu'on suppose que celles-ci furent employées autrefois comme monnaie, ne valent point une pièce entière ; mais les deux moitiés, les quatre quarts d'une livre d'or, sont et seront toujours une livre d'or, à quelque point qu'on les sous-divise et pendant quelque temps qu'on les conserve.

Comme le premier des échanges dont les hommes sentent le besoin est celui qui les met en mesure de conserver pour l'avenir le fruit de leur travail, chaque homme se montra empressé de recevoir des métaux précieux en échange de son superflu, quel qu'il fût, encore qu'il n'eût aucune intention de faire usage de ces métaux pour lui-

2. Formation et progrès de la richesse.

même ; mais il était sûr de les échanger de la même manière et pour la même raison à l'avenir, contre la chose dont il aurait besoin. Des lors les métaux précieux commencèrent à être recherchés, non plus pour les employer aux usages de l'homme, comme ornemens ou comme ustensiles, mais d'abord pour les accumuler, comme représentant de toute autre espèce de richesses, ensuite pour les employer dans le commerce, comme moyen de faciliter les échanges.

La poudre d'or est restée jusqu'à ce jour dans son état primitif, l'intermédiaire du commerce (130) chez les nations africaines. Une fois cependant que sa valeur est universellement reconnue, il ne reste plus à faire qu'un pas bien facile, et bien moins important, jusqu'à sa conversion en monnaie qui garantisse, par une empreinte légale le poids et le titre de chaque parcelle des métaux précieux en circulation.

L'invention de la monnaie donna une activité toute nouvelle aux échanges elle partagea en quelque sorte chaque contrat en deux parties. Auparavant il fallait toujours considérer en même temps ce qu'on voulait recevoir et ce qu'on voulait donner : au moyen du numéraire, chacune de ces opérations fut faite séparément : l'estimation de ce qu'on voulait recevoir s'appela achat ; l'estimation du superflu dont on voulait se défaire s'appela vente et les deux marchés furent faits indépendamment l'un de l'autre. Le cultivateur pour se défaire de son blé n'attendit plus de rencontrer le marchand d'habits qui lui fournirait la chose qui lui manquait ; il lui suffit de trouver de l'argent, assuré que contre cet argent, il aurait toujours ensuite la chose désirée. L'acheteur, de son côté n'eut jamais besoin de songer à ce qui pourrait convenir au vendeur ; avec son argent il fut toujours sûr de le satisfaire. Aussi tandis qu'avant l'invention du (131) numéraire il fallait une rencontre heureuse de convenances pour qu'un échange pût prendre place, il n'y eut presque plus, après son invention, d'acheteur qui ne trouvât un vendeur, ou de vendeur qui ne trouvât un acheteur.

Toutes les opérations dont nous avons rendu compte dans les chapitres précédens, et qui constituent le progrès des richesses dans la société furent simplifiées par l'introduction du numéraire dans les échanges mais, comme d'autre part il doubla le nombre de tous les contrats, elles furent moins faciles à saisir pour l'observateur. L'opération créatrice de la richesse, nous l'avons vu, est l'échange d'une partie de la production consommable, annuelle, qui forme le capital des riches, contre le travail qui forme le revenu des pauvres. Mais cette opération se partage en un grand nombre de contrats, et s'exprime par autant de différentes sommes d'argent. Les producteurs vendirent la production de l'année, et sur son montant ils évaluèrent en argent leur revenu d'une part, leur capital de l'autre. Avec le revenu ils achetèrent les objets dont ils avaient besoin ou envie pour leur consommation ; ce fut leur dépense ; et par ces deux contrats l'échange fut accompli. Avec leur capital ils achetèrent le revenu en travail qu'avaient à vendre (132) les pauvres : ce travail fut évalué en argent ; les pauvres à leur tour, avec cet argent, achetèrent les objets dont ils avaient besoin pour leur subsistance : ce fut leur dépense ; et la seconde partie de l'échange de la production annuelle fut accompli.

Non-seulement le capital fut alors estimé en argent, mais il parut n'être en effet que de l'argent ; le langage contribua à confondre les deux idées, et il faut toujours un effort d'abstraction pour bien se souvenir que le capital n'est pas l'argent, ou qu'il ne l'est du moins que pendant un moment donné ; mais qu'il est réellement cette partie

2.8. Le commerce seconda la production et remplaça le capital producteur.

de la richesse consommable qui est donnée aux ouvriers en échange de leur travail annuel.

Le revenu des riches fut également estimé en argent, et il faut aussi un effort d'attention pour bien se souvenir que l'argent n'en est que momentanément la mesure, tandis que ce revenu consiste réellement dans la partie de la richesse consommable, que les riches échangent contre une autre partie égale en valeur, de la même richesse, destinée à pourvoir à leurs besoins.

Enfin le salaire des pauvres fut toujours compté en argent, et il faut une égale attention pour voir qu'il est identique avec le capital du riche ; c'est-à-dire, qu'il est cette partie (133) de la richesse consommable donnée aux ouvriers en échange de leur travail annuel.

Ainsi, le numéraire simplifia toutes les opérations mercantiles, et il compliqua toutes les observations philosophiques dont ces mêmes opérations sont l'objet. Autant cette invention montra clairement à chacun le but qu'il devait se proposer dans chaque marché, autant elle rendit confus et obscur l'ensemble de ces marchés, et difficile saisir la marche générale du commerce. (134)

2.8. Le commerce seconda la production et remplaça le capital producteur.

Les échanges d'abord, les achats et les ventes qui les remplacèrent ensuite, furent habituellement des actes volontaires, auxquels chacun ne se prêta que parce qu'il avait jugé que la chose qu'on lui donnait en échange valait réellement celle qu'il cédait. On pouvait donc en conclure que toutes les valeurs étaient données contre des valeurs complètement égales, et que la masse des échanges annuels n'ajoutait rien à la richesse de la société. Cependant ces marchés pouvaient encore être considérés sous un autre point de vue ; et c'est en effet sur une appréciation plus exacte de leur résultat que le commerce est fondé. Jamais les échanges n'étaient conclus sans avantage des deux parts. Le vendeur trouvait du bénéfice à vendre, et l'acheteur à acheter : l'un tirait de l'argent qu'il recevait un plus grand parti qu'il n'aurait fait de ses marchandises ; l'autre, de la marchandise qu'il acquérait un plus grand parti qu'il n'aurait fait de son argent. Tous deux (135) avaient gagné, et par conséquent la nation gagnait doublement à leur marché.

De même, lorsqu'un maître mettait un ouvrier à l'ouvrage, et lui donnait en échange contre son travail un salaire qui correspondait à sa subsistance, tous deux gagnaient encore : l'ouvrier, parce qu'on lui avançait les fruits du travail avant qu'il fut fait ; le maître, parce que le travail de cet ouvrier valait plus que son salaire, et la nation gagnait avec tous deux ; car la richesse nationale devant, en dernière analyse, se réaliser en jouissances, tout ce qui est plus commode ou tout ce qui augmente les jouissances des individus, doit être considéré comme gagné pour tous.

Les produits de la terre et ceux des manufactures appartenaient souvent à des climats fort éloignés de ceux qu'habitaient leurs consommateurs. Une classe d'hommes se chargea de faciliter tous les échanges, moyennant une participation aux bénéfices

2. Formation et progrès de la richesse.

qu'ils présentent ; elle donna de l'argent au producteur au moment où son ouvrage était fini, et où il était, pressé de vendre. Après avoir transporté la marchandise au lieu où l'on en sentait le besoin, elle attendit la commodité du consommateur, et lui détailla par parcelles ce qu'il n'était point en état d'acheter tout en une fois.(136) Elle rendit service à tous, et se paya elle-même de ses services, par la part qu'on nomme les profits du commerce : ils furent fondés sur le bénéfice des échanges bien entendus. Le producteur du nord estimait que deux mesures de sa marchandise équivalaient une mesure de celle du midi : le producteur du midi, au contraire, estimait que deux mesures de la sienne n'en valaient qu'une de celle du nord. Entre ces deux équations si différentes, il y avait de quoi couvrir tous les frais de transport, tous les profits du commerce, et tout l'intérêt de l'argent avancé pour le faire. En effet, dans la vente des marchandises que transportait le commerce, devait se retrouver d'abord le capital remboursé au manufacturier, ensuite les salaires des matelots, voituriers, commis, et de tous les ouvriers qu'emploie le commerçant ; puis l'intérêt des fonds que le négociant fait travailler, et enfin le profit mercantile.

Le commerçant se plaça entre le producteur et le consommateur pour rendre service à l'un et à l'autre, et se faire payer ce service par l'un et par l'autre. De même qu'il y avait eu division du travail productif parmi les ouvriers, il y eut division de ce second travail, qui consistait à diriger les capitaux, et l'effet en fut le même ; après cette division, plus d'ouvrage fut (137) mieux fait avec les mêmes forces. Le soin de surveiller les ouvriers, de diriger leurs efforts, de leur distribuer les matières premières et d'en vérifier les produits, demandait une tout autre occupation de l'esprit, et un tout autre apprentissage que le soin de comparer les diverses productions et les divers besoins des climats éloignés et des peuples séparés de législation et de langage. Il y eut plus de certitude dans les opérations, plus de régularité dans le service, quand ces deux métiers ne furent plus réunis. Le marchand en gros fit son affaire d'acheter du fabricant la marchandise au moment où elle était terminée ; et, après avoir comparé les demandes des marchés divers, de la faire parvenir au lieu où le consommateur paraissait le plus pressé à s'en charger. Dans cette opération, le marchand était encore, en quelque sorte, un directeur de travaux, et il avait des ouvriers sous ses ordres, savoir : ses commis d'une part, ses matelots, charretiers, porte-faix de l'autre. Tous concouraient indirectement à la production ; car celle-ci, ayant pour objet la consommation, ne peut être considérée comme accomplie que quand elle a mis la chose produite à portée du consommateur.

La comparaison des divers marchés des peuples (138) éloignés donna lieu de considérer aussi les diverses monnaies et les diverses manières de payer ; et le commerce se subdivisa pour attribuer aux banquiers la fonction de balancer les échanges des producteurs d'un pays avec les producteurs d'un autre, des consommateurs d'un pays avec les consommateurs d'un autre, de telle manière qu'il suffit des transports de marchandises pour qu'ils se payassent réciproquement, sans qu'il fût encore fait des transports d'argent. Les banquiers, qui se séparèrent ainsi des marchands pour les servir, n'en contribuèrent pas moins, quoique d'une manière indirecte, au grand échange de la production contre le revenu des consommateurs, et de celui-ci contre la reproduction.

L'étude des marchés du monde pouvait distraire le négociant d'une autre étude non

2.9. Classes improductives.

moins essentielle et plus rapprochée de lui, de celle des besoins du consommateur qui vivait à sa porte ; le détaillant s'en chargea en en soulageant le marchand, et il consentit, moyennant une part au bénéfice à garder dans sa boutique, ce que le consommateur aurait fait entrer dans son fonds de consommation, s'il avait déjà eu la disposition de la partie de son revenu avec laquelle il aurait dû l'acquérir. Le taillant attendit sa commodité, et la lui fit payer. (139)

Le commerce emploie un capital considérable qui paraît, au premier coup d'œil, ne point faire partie de celui dont nous avons détaillé la marche. La valeur des draps accumulés dans les magasins du marchand drapier semble d'abord tout-à-fait étrangère à cette partie de la production annuelle que le riche donne au pauvre comme salaire pour le faire travailler. Ce capital n'a fait cependant que remplacer celui dont nous avons parlé. Pour saisir avec clarté les progrès de la richesse, nous l'avons prise à sa création, et nous l'avons suivie jusqu'à sa consommation. Alors le capital employé dans les manufactures de draps par exemple, nous a paru toujours le même : échangée contre le revenu du consommateur ne s'est partagé qu'en deux parties : l'une a servi de revenu au fabricant comme profit, l'autre a servi de revenu aux ouvriers comme salaire, tandis qu'ils fabriquaient de nouveau drap.

Mais on trouva bientôt que, pour l'avantage de tous, il valait mieux que les diverses parties de ce capital se remplaçassent l'une l'autre, et que, si cent mille écus suffisaient à faire toute la circulation entre le fabricant et le consommateur, ces cent mille écus se partageassent également entre le fabricant, le marchand en gros et le marchand en détail. Le premier, (140) avec le tiers seulement, fit le même ouvrage qu'il aurait fait avec la totalité parce qu'au moment où sa fabrication était terminée, il trouvait le marchand acheteur beaucoup plus tôt qu'il n'aurait trouvé le consommateur. Le capital du marchand en gros se trouvait de son côté beaucoup plus tôt remplacé par celui du marchand en détail. Ainsi les manœuvres qui travaillent à un bâtiment se transmettent de mains en mains les matériaux trop pesants qu'ils transportent à l'action est plus courte et le repos plus fréquent mais le travail est le même. La différence entre la somme des salaires avancés et le prix d'achat du dernier consommateur devait faire le profit des capitaux. Elle se répartit entre le fabricant, le marchand et le détaillant depuis qu'ils eurent divisé entre eux leurs fonctions, et l'ouvrage accompli fut le même, quoiqu'il eût employé trois personnes et trois fractions de capitaux, au lieu d'une. (141)

2.9. Classes improductives.

La société n'a pas besoin seulement de richesses ; elle ne serait point complète si elle ne contenait que des propriétaires ou des capitalistes, et des ouvriers productifs. La société a besoin d'administrateurs qui dirigent vers un but commun ses efforts au dedans, et qui protègent au dehors ses intérêts : elle a besoin de législateurs qui déterminent les droits respectifs de ses membres ; elle a besoin de juges qui les font respecter, et d'avocats qui les défendent. Elle a besoin enfin d'une force armée qui maintienne au dedans l'ordre que la nation a établi, qui repousse au dehors, et par terre et par mer, les insultes étrangères qui pourraient le troubler. Toute cette population gardienne, depuis le chef l'état jusqu'au moindre soldat, ne produit rien. Son ouvrage ne revêt

2. Formation et progrès de la richesse.

jamais une forme matérielle, et n'est pas susceptible de s'accumuler. Cependant sans elle, toutes les richesses créés par les ouvriers (142) productifs seraient dilapidées par la violence ; et le travail cesserait si les travailleurs ne pouvaient compter de jouir en paix de ses fruits.

Les gardiens de la nation font un travail nécessaire et qui mérite une récompense ; ils peuvent, sous d'autres rapports, appartenir à la classe des riches, et, comme riches, avoir un revenu procédant de la propriété. Mais, comme gardiens, ils travaillent, ils sont ouvriers, et leur revenu consiste dans la valeur annuelle de leur travail. Cependant ce revenu ne leur est pas payé, comme, celui de l'autre classe ouvrière, par le capital national. Il ne doit pas l'être. Ce capital ne doit point être détruit ; il ne peut s'échanger que contre des choses substantielles qui le représentent en son entier, et l'ouvrage des gardiens n'a point de substance ; il n'est point susceptible d'un nouvel échange qui le perpétue.

Ainsi, pour faire vivre la population gardienne, il a fallu prendre, non pas sur le capital, mais sur le revenu de la société ; il a fallu, que chacun retranchât quelque chose sur ses besoins pour payer sa sécurité, puisque sécurité est aussi une jouissance. Les riches destinaient le revenu qui naît de leur propriété à satisfaire leurs désirs par la consommation d'une partie de la production annuelle. Ils renoncèrent (143) à une aliquote de la portion qui devait leur échoir dans cette production, en retour pour la sûreté qu'on leur garantit ; et les gardiens consommèrent cette partie abandonnée par les riches. Les pauvres destinaient leur revenu, c'est-à-dire, le salaire qu'ils obtiennent en échange de leur travail à se procurer leur subsistance ; ils consentirent à donner le même travail, et à obtenir en retour moins de subsistance, tandis que la partie qui leur fut retranchée, comme paiement de l'ordre fut consommée par la population gardienne.

Mais, comme le service que rend la classe gardienne à la société tout entière, quelque grand qu'il soit, n'est senti par personne en particulier, il n'a pas pu être l'objet d'un échange volontaire. Il a fallu que la communauté elle-même le payât, en levant sur le revenu de tous une contribution forcée. La force mise à la place d'un libre choix, détruit bientôt tout équilibre entre la valeur des choses échangées, toute équité entre les contractans. La contribution était payée à ceux qui disposaient de la force sociale, pour les récompenser de ce qu'ils en disposaient. Bientôt ils en abusèrent. Ils appesantirent la main sur les contribuables, dont ils fixaient eux-mêmes la (144) contribution ; ils multiplièrent les officiers civils et militaires fort au-delà de ce qu'aurait exigé le bien public ; ils gouvernèrent trop, ils défendirent trop ceux qu'ils forcèrent à recevoir ces services et à les payer, même lorsqu'ils étaient à charge ; et les chefs des nations, établis pour garder la richesse, furent souvent les principaux auteurs de sa dilapidation.

Quand on n'aurait considéré l'administration que sous le rapport économique, encore aurait-on dû arriver aux principes du gouvernement représentatif. Dans tous les marchés entre les propriétaires et ceux à qui ils demandent quelque ouvrage, le taux du salaire est débattu entre les deux parties ; mais, dans l'ouvrage que fit la population gardienne, l'ouvrier fixe son salaire lui-même, et force celui qu'il sert à le lui payer. Cette population ne sert pas les individus, mais la société : c'est donc à la société à nommer ses représentans pour traiter avec elle. C'est le droit et le devoir des députés nationaux dans les gouvernemens libres ; et, malgré leur entremise, il est peu de na-

2.9. Classes improductives.

tion qui ne soit encore trop chèrement gardée, parce qu'il s'en faut de beaucoup que ses députés défendent les intérêts de ceux qu'ils représentent comme ils défendraient les leurs propres. (145)

La société a besoin des travaux qui produisent les jouissances de l'âme, et presque toutes sont immatérielles ; en sorte que l'objet qui doit les satisfaire ne peut point s'accumuler. La religion, les sciences, les arts, procurent du bonheur aux hommes. Pour répandre ce bonheur, ceux qui les professent ont besoin d'un travail ; mais ce travail ne produit pas de fruits matériels, car ou ne thésaurise pas de ce qui n'appartient qu'à l'âme. Si l'on veut appeler toute jouissance une richesse, la richesse qu'ils produisent est dissipée au moment même de sa création ; elle est appliquée aux usages de l'homme sans avoir passé, même un instant, dans son fonds de réserve. Aussi les deux opérations de la faire produire et de racheter pour son usage sont faites et payées par le même homme qui en est le consommateur. Ce comme le précédent ne s'échange qu'une seule fois, et contre le revenu ; car il n'y a pas, entre la création de ses fruits et leur destruction, un espace de temps suffisant pour que le capital s'y entremette, et puisse les acheter et les revendre.

Chaque consommateur partage son revenu comme il veut, entre ses jouissances matérielles et immatérielles ; et c'est ordinairement par un échange libre qu'il remplace alternativement, (146) avec son revenu, tantôt le capital des producteurs, tantôt le travail des ouvriers qu'on a nommés *improductifs*. Ceux-ci consomment à leur tour la partie de la production matérielle à laquelle les autres consommateurs renoncent pour les entendre.

Parmi ces jouissances de l'âme, le gouvernement a jugé qu'il y en avait de très-utiles à la société, qui n'étaient point suffisamment désirées ; il a craint que, s'il laissait chacun payer pour sa religion et pour son instruction, selon le désir qu'il aurait de l'une et de l'autre, la religion et l'instruction ne fussent négligées. Il a supprimé le libre échange, et il a pourvu au traitement de leurs ministres, comme à son propre entretien, par une contribution forcée. Le résultat en a été, comme pour lui-même, qu'en rendant les ouvriers indépendans de ceux pour qui le travail se fait et qui le paient, ce travail en a été moins bien fait, avec moins de zèle, et le plus souvent avec moins de succès. Dans les pays qui ont renoncé à cette pratique, et où la religion et l'éducation sont laissées à un libre concours, il ne s'est pas trouvé en résultat que ceux qui devaient les payer manquaient de goût pour l'une ou pour l'autre, tandis que ceux qui devaient y travailler ont montré plus d'activité et plus de talent. (147)

Ces jouissances sérieuses de l'esprit, tout comme celles d'une nature plus futile, telles que la poésie improvisée, la musique, le spectacle, sont échangées contre le revenu de la classe pauvre aussi-bien que de la classe riche ; les uns renoncent à une partie de leur subsistance, les autres à une partie de leur luxe matériel, pour se donner le luxe de l'esprit ; et la partie de consommation qui leur revenait dans l'échange primitif, passe aux ouvriers improductifs leurs remplaçans.

Il faut remarquer aussi que, si une nation ne compte pas parmi ses richesses les lettres et les arts, elle peut y compter les lettrés et les artistes. L'éducation qu'ils ont reçue, la distinction qu'ils ont acquise, ont accumulé sur la tête de ces hommes une grande valeur ; leur travail est souvent plus payé que celui des plus habiles ouvriers, et il peut ainsi contribuer à répandre l'opulence. En général c'est une sorte de capital

2. Formation et progrès de la richesse.

fixe que l'habileté acquise des ouvriers, à quelque classe qu'ils appartiennent.

Enfin la société a besoin des travaux qui soignent le corps même de l'homme, et non sa fortune. Ces travaux peuvent être de l'espèce la plus relevée comme de la plus servile, selon qu'ils requièrent ou la connaissance de la nature et le commandement de ses secrets, comme (148) ceux des médecins, ou seulement la complaisance et l'obéissance aux volontés d'un maître, comme ceux des valets de chambre. Tous sont des travaux destinés à la jouissance, et ils ne diffèrent des travaux productifs qu'en ce que leurs effets ne peuvent s'accumuler. Aussi quoiqu'ils ajoutent au bien-être d'une nation, ils ne forment jamais partie de son capital ; et le revenu de cette classe, ou la valeur de son travail, est toujours donnée en échange contre le revenu, et non contre le capital de toutes les autres.

La distinction que nous venons de rétablir entre les ouvriers productif et improductifs a été rejeté par les derniers écrivains sur l'économie politique. Ils ont considéré comme une sorte d'injure faite à des classes fort respectables, le nom d'improductives que leur avait donné Adam Smith, parce que leur ouvrage était immatériel. Il serait difficile de décider, quand les deux noms de productif et d'improductif sont compris, pourquoi l'un serait plus honorable que l'autre ; mais la distinction entre les deux classes est réelle : L'une échange toujours son travail contre le capital d'une nation, l'autre échange toujours contre une partie du revenu national. Cette distinction est nécessaire pour faire comprendre ce que c'est (149) que le capital d'une nation, et comment tour à tour il devient le revenu des uns, et il remplace le revenu des autres, ou il est remplacé par lui. Tout le reste n'est qu'une dispute de mots à laquelle il ne vaut pas la peine de s'arrêter. (150)

3. De la richesse territoriale

3.1. But de la législation à l'égard de la richesse territoriale.

Les richesses qui proviennent de la terre doivent les premières fixer l'attention de l'économiste et du législateur. Elles sont les plus nécessaires de toutes, puisque c'est de la terre que doit naître la subsistance de tous les hommes ; elles fournissent la matière à tous les autres travaux ; elles emploient enfin à leur exploitation tout au moins la moitié, et habituellement bien plus de la moitié de la nation. Cette partie du peuple qui travaille à la terre est particulièrement recommandable par les qualités du corps propres à faire de ces hommes de bons soldats, et par celles de l'âme, qui en peuvent faire de bons citoyens. Le bonheur de la population des campagnes est plus facile à soigner que celui de la population des villes : le progrès de cette partie de la richesse est plus facile (151) à suivre, et le gouvernement est plus coupable lorsqu'il laisse dépérir les campagnes, parce que presque toujours il dépendait de lui de les faire prospérer.

Dans l'état le plus avancé de la civilisation, où non-seulement les travaux sont divisés entre les hommes, mais où tous les droits divers qu'on peut avoir à la propriété se trouvent le plus souvent dans des mains différentes, parce que le revenu qui naît de la richesse est habituellement séparé de celui qui naît du travail, le revenu annuel des campagnes, ou la récolte annuelle, se décompose de la manière suivante : une partie des fruits qu'a fait naître le travail est destiné à payer au propriétaire l'assistance que la terre a donnée au travail humain, et de plus l'intérêt de tous les capitaux qui ont été primitivement employés pour la mettre en valeur. C'est celle-là seule qu'on nomme le *revenu net*. Une autre partie des fruits remplace ceux qui ont été consommés pour faire le travail auquel la récolte est due, les semences, et toutes les avances de l'agriculteur. Les économistes nommaient cette partie *les reprises*. Une autre reste comme bénéfice à celui qui a dirigé les travaux de la terre, et se proportionne aux capitaux qu'il a avancés et à son industrie. Le gouvernement prend aussi sa part de tous ces (152) fruits, et, par des impôts divers, il diminue le revenu du propriétaire, le bénéfice de l'agriculteur, le salaire du journalier, pour former revenu à une autre classe de personnes. Les fruits, qui se partagent entre le manouvrier, le directeur des travaux et le propriétaire, ne leur demeurent point tout entiers en nature après en avoir gardé ce qui leur convient pour leur subsistance, tous trois également se défont du reste par des échanges, pour obtenir les objets produits par l'industrie des villes ; et c'est au moyen de ces échanges que le reste de la nation est nourri.

Comme nous voyons chaque jour cette division du revenu territorial s'effectuer autour de nous, il est bon de la bien comprendre, pour rapporter chaque espèce de revenu à sa, propre origine, et distinguer ceux qui naissent d'un travail passe d'avec ceux qui

3. De la richesse territoriale

naissent d'un travail présent. Mais, quoique cette division subsiste dans plusieurs sociétés très-civilisées, elle n'est nullement essentielle à la richesse territoriale. Les trois qualifications de propriétaire, de directeur de travaux ou de fermier, et de journalier, peuvent être confondues dans une même personne, sans que la production annuelle en soit le moins du monde arrêtée ou suspendue, et sans qu'il en résulte (153) aucun autre dérangement social ; la division des métiers a eu une influence très-active et très-avantageuse sur les progrès de l'industrie, et l'augmentation de son produit total. Mais la division des droits à la propriété, est née de convenances particulières, du hasard des combinaisons, souvent des passions ou des vanités. La distinction entre le propriétaire, le fermier et le journalier, n'a contribué à donner ni plus de zèle au premier ni plus d'intelligence au second, ni plus de vigueur au troisième. Elle n'a point été cause qu'un ouvrage fut toujours fait par la même personne, et par conséquent qu'il fut mieux ou plus promptement fait. Cette classification a été souvent remplacée par d'autres absolument différentes : elle doit être jugée, comme tout le reste des institutions sociales par le bien ou le mal qui en résulte pour la société humaine ; par la quantité de bonheur qu'elle procure, et le nombre des individus qu'elle y fait participer.

Les propriétaires de terres se figurent souvent qu'un système d'agriculture est d'autant meilleur que leur revenu net, ou la portion des produits territoriaux qui leur demeure, après que tous les frais de culture sont payés, est plus considérable. Cependant, ce qui importe à la nation, ce qui doit fixer toute (154) l'attention de l'économiste, c'est le produit brut, ou le montant de la totalité de la récolte. Par lui, la subsistance de la nation entière est assurée et l'aisance de toutes les classes est garantie. Le premier ne comprend que le revenu des riches oisifs ; le second comprend encore le revenu de tous ceux qui travaillent, et de tous ceux qui font travailler leurs capitaux dans l'industrie agricole.

L'accroissement du produit net aux dépens du produit brut, peut être en effet, et est souvent, une grande calamité nationale. Si le propriétaire d'un terrain soumis à la culture la plus savante et la plus dispendieuse, a loué ce terrain cent écus, quoique son produit brut en vaille mille, et s'il trouve ensuite qu'il en retirera cent dix écus en le laissant en friche, et en le louant sans frais pour la vaine pâture, il renverra son jardinier ou son vigneron ; et il gagnera dix écus, mais la nation en perdra huit cent quatre-vingt-dix ; elle laissera sans emploi et par conséquent sans profit, tous les capitaux employés à faire naître cette production si abondante : elle laissera sans travail, et par conséquent sans revenus, tous les journaliers dont ce produit représentait les labeurs ; le fisc lui même perdra bien plus que le propriétaire ne gagnera, car il participait à tous les revenus (155) du journalier et du fermier, autant qu'à ceux du propriétaire, et la part qui lui en revenait était peut-être plus grande que tout le revenu du dernier.

Mais l'accroissement graduel du produit brut peut à son tour être la conséquence d'un état de souffrance, si la nation n'est pas plus riche, mais seulement plus nombreuse ; car peu importe que la somme totale de la production nationale soit plus considérable, si l'aliquote que revient à chacun est plus petite. La richesse d'une nation ne s'exprime pas seulement par le montant de son revenu, mais par le rapport de ce revenu avec le nombre de ceux qui en doivent vivre. Or, un mauvais système d'administration de la richesse territoriale peut faire naître une population surabondante,

3.2. Influence du gouvernement sur les progrès de la culture.

qui ne trouvera plus dans le salaire du travail une récompense suffisante. Alors ces malheureux, luttant sans protection contre les propriétaires de terre ou leurs fermiers, auxquels la limitation de leur nombre donne la force du monopole, achètent par un travail excessif une trop chétive subsistance, et languissant dans la misère. Il n'est aucune branche de l'économie politique qui ne doive être jugé d'après ses rapports avec le bonheur de la masse du peuple ; et l'ordre social est toujours mauvais, lorsque (156) la plus grande partie de la population souffre.

La richesse commerciale se distribue et s'accroît par des échanges ; et les produits mêmes de la terre, aussitôt qu'ils en sont détachés , appartiennent au commerce. La richesse territoriale, au contraire, est exploitée au moyen de contrats permanens. L'attention de l'économiste à son égard doit se porter d'abord sur le progrès de la culture, ensuite sur le partage des produits des récoltes entre ceux qui contribuent à les faire naître, enfin sur la nature des droits des propriétaires de terre, et sur les effets de l'aliénation de leur propriété. (157)

3.2. Influence du gouvernement sur les progrès de la culture.

Les progrès de l'ordre social, l'augmentation de la sécurité, la protection que le gouvernement accorde aux droits de tous, et l'accroissement de la population déterminent l'agriculteur confier à la terre, pendant un temps toujours plus long, le travail qui fait sa richesse. Tant qu'il reste dans l'état craintif de barbarie, il n'ose point augmenter à ses dépens la valeur d'un immeuble qu'il sera peut-être forcé d'abandonner d'un moment à l'autre. Dès qu'il acquiert la sécurité d'une civilisation complète, il regarde au contraire les immeubles comme plus assurés entre ses mains qu'aucune autre richesse. Dans les déserts de l'Arabie et de la Tartarie, dans les savannes de l'Amérique, avant que la civilisation ait commencé, dans les pâturages de la campagne de Rome, et de la Capitanate de Pouille après qu'elle a fini, l'homme se contente des fruits naturels du terrain, de l'herbe que broutent ses troupeaux ; et, si quelques-uns de ces déserts ont une valeur (158) vénale, ils la doivent moins encore au léger travail par lequel les propriétaires les ont entourés de clôtures, qu'à celui par lequel le berger a multiplié les bœufs et les moutons qui s'y nourrissent.

Lorsque la population de ces déserts commence à s'augmenter, et lorsque la vie agricole remplace la vie pastorale, l'homme s'abstient encore de confier à la terre un travail dont il ne recueillerait le fruit qu'au bout de longues années. Il laboure pour moissonner dans la saison suivante. Le cours de douze mois lui suffit pour retirer la totalité de ses avances. La terre qu'il a ensemencée, loin d'avoir acquis une valeur durable par son travail, est momentanément appauvrie par les fruits qu'elle a portés. Au lieu de chercher la bonifier par un travail mieux entendu, il la rend au désert pour qu'elle se repose, et il en laboure une autre l'année suivante. L'usage des jachères, reste de cette agriculture demi-sauvage s'est conservé jusqu'à nos jours dans les trois quarts de l'Europe, comme un monument d'une pratique autrefois universelle.

Mais lorsqu'enfin la population et la richesse se sont augmentées de manière à

3. De la richesse territoriale

rendre faciles tous les travaux, et lorsque l'ordre social inspireassez de sécurité pour que l'agriculteur ose (159) fixer son travail sur la terre, de manière à le transmettre à perpétuité avec elle à ses descendants, les défrichemens changent en entier son apparence. Alors se font ces plantations de jardins, de vergers, de vignes, dont la jouissance est destinée à nos derniers neveux ; alors se creusent ces canaux d'arrosement et d'écoulement, qui répandent la fertilité ; alors s'élèvent sur les collines ces terrasses suspendues, qui caractérisent l'agriculture cananéenne. Une rotation rapide de récoltes de nature différente ranime les forces de la terre au lieu de l'épuiser, et une population nombreuse vit sur un espace, qui dans le système primitif aurait à peine suffi pour quelques moutons.

Ainsi la production totale de l'agriculture s'accroît rapidement en raison de la garantie accordée à la propriété. La multiplication des produits de la terre, au point de pouvoir nourrir, avec ceux qui la cultivent, cette autre classe de la nation qui habite les villes, n'est possible que parce que la terre, autrefois saisie par le premier occupant ou le plus fort, demeure sous la protection de la loi comme une propriété non moins sacrée que si elle était elle-même l'ouvrage de l'homme. Celui qui, après avoir enclos un champ, a dit le premier, *ceci est à moi*, a appelé à l'existence celui (160) même qui n'a point de champ à lui, et qui ne pourrait pas vivre si le champ du premier ne fournissait un surplus de produit. C'est une heureuse usurpation, et la société, pour l'avantage de tous, fait bien de la garantir. Cependant c'est un don de la société, et non point un droit naturel qui lui soit antérieur. L'histoire le prouve, puisqu'il existe des nations nombreuses qui n'ont point reconnu l'appropriation des terres ; le raisonnement le prouve aussi, car la propriété de la terre n'est point une création complète de l'industrie, comme celle de tout autre ouvrage.

Les Arabes, les Tartares, qui ne permettent point que la terre demeure à l'homme ou à la famille qui ont joui une première fois de ses dons gratuits, n'en sont pas moins scrupuleux à maintenir la propriété de l'homme sur tout ce que son industrie a créé avec ces dons gratuits de la terre. Leurs troupeaux sont bien à eux, aussi-bien que les tentes qu'ils ont filées de leur laine, ou les meubles qu'ils ont façonnés des bois qu'ils ont coupés. Ils ne disputent pas davantage sa récolte à celui qui a semé un champ ; mais ils ne voient pas pourquoi un autre, un égal, n'aurait pas le droit de le semer à son tour. L'inégalité qui résulte du prétendu droit du premier occupant ne leur paraît fondée sur (161) aucun principe de justice ; et lorsque l'espace se trouve partagé tout entier entre un certain nombre d'habitans, il en résulte un monopole de ceux-ci contre tout le reste de la nation, auquel ils ne veulent pas plus se soumettre, qu'à la propriété que pourraient réclamer sur les eaux d'une rivière ceux qui possèdent ses bords.

Ce n'est pas, en effet sur un principe de justice, mais sur un principe d'utilité publique, que l'appropriation de la terre est fondée. Ce n'est pas un droit supérieur qu'ont eu les premiers occupants, mais c'est un droit qu'exerce la société de pourvoir à sa subsistance : elle ne peut forcer la terre à accorder tous ses fruits qu'en augmentant l'intérêt de celui qui les lui demande. C'est pour son avantage à elle, c'est pour celui du pauvre comme du riche, qu'elle a pris sous sa protection les propriétaires de terre ; mais elle peut mettre des conditions à une concession qui vient d'elle, et elle le doit dans l'esprit de cette concession même ; elle doit soumettre la propriété territoriale à une législation qui en fasse, en effet, résulter le bien de tous, puisque le bien de tous

3.2. Influence du gouvernement sur les progrès de la culture.

a seul légitimé cette propriété.

On ne regarde point comme prospérans le commerce ou les manufactures d'un pays, parce qu'un petit nombre de négocians y ont (162) élevé d'immenses fortunes ; au contraire leurs profits extraordinaires temoignent presque toujours contre la prospérité générale du pays. De même, dans les contrées abandonnées au pâturage, on ne doit point regarder les profits que font quelques propriétaires opulens, comme, indiquant un système bien entendu d'agriculture ; quelques particuliers s'enrichissent il est vrai, mais on ne trouve nulle part la nation que la terre doit faire vivre, ni la subsistance qui doit la nourrir. Il n'y a pas un chef tartare qui n'ait un trésor copieux, d'immenses troupeaux, de nombreux esclaves et un mobilier somptueux ; mais pour amener un petit nombre d'hommes à ce degré d'opulence, il a fallu conserver intactes les vastes steppes du nord de l'Asie, raser les villes et les villages dans les pays où l'on a voulu introduire la vie pastorale, de manière qu'un cheval puisse selon l'expression des Tartares, parcourir sans broncher l'espace que ces villes occupaient autrefois, il a fallu élever avec les crânes des habitans ces horribles monumens, dont Zingis et Timur s'enorgueillissaient. C'est ainsi que les trois capitales du Khorasan furent détruites par le premier, et qu'après le massacre de quatre millions trois cent quarante-sept mille habitans, quelques milliers de Tartares purent vivre dans (163) l'aisance, avec leurs troupeaux, sur le terrain qui avait nourri tout un peuple.¹

L'on a vu quelques parties de l'Europe civilisée retourner de même à la vie pastorale, sans faire, il est vrai, massacrer au préalable les habitans, mais en les exposant à mourir de faim. Au retour de Ferdinand dans son royaume de Naples, il apprit que la vaste province connue sous le nom de *Tavoliere di Puglia*, qui depuis trois siècles était déserte et condamnée au pâturage, avait été mise en culture par son prédécesseur ; et que la propriété territoriale, qui, d'après l'ancien usage, était sous les Bourbons tirée au sort chaque année, avait été concédée en bail emphytéotique sous Murat. Dans son horreur pour toute innovation, il a prohibé la culture qu'on venait d'y introduire, il a interdit l'emploi d'une charrue dont le soc fût assez long pour déraciner les mauvaises herbes, et il a contraint les propriétaires à consacrer de nouveau leurs terres au pâturage, quoiqu'il fût moins profitable même pour eux.

Ce n'est pas par une autorité supérieure, c'est pour le profit des propriétaires, et par l'abus du droit de propriété que le nord de l'Écosse a vu presque tous ses habitans chassés de (164) leurs anciennes demeures, entassés dans les villes pour y périr de misère, où dans les vaisseaux qui les transportaient en Amérique, parce que les maîtres de la terre, en faisant leur compte avaient trouvé qu'ils gagnaient plus à faire moins d'avances et avoir moins de retours ; et ils ont remplacé une population fidèle, vaillante et industrieuse, mais qu'il fallait nourrir de pain d'avoine, par des troupeaux de bœufs et de moutons qui se contentent d'herbe². De nombreux villages ont été abandonnés,

1. D'Herbelot, Bibliothèque orientale, pag. 380 – 381.

2. Les highlanders écossais tenaient leur terre sous l'obligation de suivre leur seigneur à la guerre, de lui donner un jour de travail par semaine pour labourer ses champs, et de lui remettre la vingtième mesure de la farine d'avoine, qu'ils récoltaient eux-mêmes. Cette rente était peu considérable, et l'exploitation très-mauvaise ; mais jamais aussi seigneurs ne furent plus aimés et mieux obéis par leurs vassaux. Le profit que trouvent aujourd'hui les seigneurs écossais à élever des troupeaux, tient à l'ample marché que leur offre l'Angleterre, où on les engraisse ensuite.

3. De la richesse territoriale

la nation a été privée d'une partie de ses enfans, et peut-être de la plus précieuse ; elle a perdu avec eux tout le revenu dont les paysans vivaient eux-mêmes, et qu'ils faisaient naître par leur travail. Les seigneurs de terre ont, il est vrai, considérablement augmenté leur fortune, mais ils ont rompu le contrat primitif d'après lequel (165) la société garantissait leur propriété. Quand la nation est réduite à la vie pastorale, la terre doit être commune ; c'est à condition que les propriétaires relèveront à un plus haut degré de culture, et qu'ils répandront par elle plus d'opulence sur toutes les classes, que la société a garanti le droit du premier occupant. (166)

3.3. De l'exploitation patriarcale.

Les premiers propriétaires de terre furent eux-mêmes cultivateurs ; ils exécutèrent tout le travail de leurs champs avec leurs enfans et leurs domestiques. Aucune organisation sociale ne garantit plus de bonheur et plus de vertu à la classe la plus nombreuse de la nation, plus d'opulence à tour, plus de stabilité à l'ordre public. L'appropriation des terres avait été reconnue avantageuse à toute la société, parce qu'elle donnait à celui qui les travaillait la certitude que, jusqu'aux temps les plus éloignés, il jouirait pleinement du fruit de son travail. L'industrie agricole est la plus lente de toutes : quelques-uns de ses produits sont séculaires ; et ce n'est que le petit-fils qui pourra abattre le chêne, lorsque l'aïeul a planté le gland. Les travaux d'irrigation et d'écoulement, les digues, les dessèchemens de marais, rendent des fruits après plusieurs siècles ; et les travaux communs de l'agriculture, indépendamment du profit immédiat qu'on en attend, produisent (167) eux-mêmes une amélioration durable qui peut se transmettre de générations en générations. Tout contrat, tout partage de fruits qui sépare l'intérêt de la propriété d'avec l'intérêt de l'exploitation, tend à détruire le bon effet que la société avait attendu de l'appropriation des terres. C'est en vain que les lois des nations qui ont le plus encouragé l'agriculture, ont récemment facilité les longs baux à ferme ; il suffit qu'un bail doive finir une fois, pour que l'intérêt du fermier soit moins vif que celui du propriétaire.

Mais, indépendamment de l'intérêt, l'affection du propriétaire pour la terre qu'il cultive est un des grands stimulans, au perfectionnement de l'agriculture. L'affection d'un aïeul pour des descendans inconnus, et qui ne sont pas encore nés, aurait rarement suffi pour lui faire sacrifier en leur faveur ses propres jouissances, si le plaisir attaché à la création, à la croissance, à l'embellissement, n'était pas venu seconder celui de faire un bien aussi éloigné. L'homme a travaillé pour ses derniers neveux, parce que l'homme aimait son ouvrage autant qu'il les aimait eux-mêmes. Il a retranché de ses jouissances pour fonder, par l'amélioration de la terre, une rente perpétuelle en faveur de ses descendans, et il l'a fait sans calculer, parce que (168) le plaisir de s'emparer d'un temps qu'il ne doit point voir, et d'agir encore lorsqu'il ne sera de plus, était sa principale récompense. Dans les pays où le fermier est propriétaire, et où les fruits appartiennent sans partage aux mêmes hommes qui ont fait tous les travaux, pays dont nous désignons l'exploitation par le nom de patriarcale, on voit à chaque pas les signes de l'amour que le cultivateur porte à la maison qu'il habite, à la terre qu'il soigne. Il ne se demande point ce que lui coûtera de journées de travail le sentier qu'il trace, la

3.3. De l'exploitation patriarcale.

fontaine qu'il dirige, le bosquet et le parterre qu'il émaille de fleurs : le travail même qu'il leur donne est un plaisir ; il trouve le temps et les forces de le faire, parce que le contentement ne lui manque pas : l'argent ne lui ferait point exécuter ce que l'amour de sa propriété lui rend facile.

Un troisième avantage attaché à l'appropriation des terres est le progrès que l'expérience et le développement de l'intelligence font faire à la science rurale. L'une et l'autre sont également nécessaires, l'une et l'autre sont émoussées ou détruites dans toute exploitation dont les fruits sont partagés. Dans les heureux pays où l'exploitation est patriarcale, la nature propre de chaque champ est étudiée, et sa connaissance est transmise des pères aux enfans ; (169) le grain qui lui convient, le temps propre aux semailles, les dangers de grêle ou de gelée, tout a été noté ; et quiconque a vécu avec les agriculteurs, sait qu'il n'y a si petite ferme où l'observation n'établisse des différences d'un carré de terre à l'autre. Mais c'est peu que de connaître ces différences ; il faut que les résultats en soient mûris par le jugement : et nous n'avons guère de moyens de développer celui-ci qu'en donnant de l'aisance et du repos d'esprit au cultivateur. L'exploitation par grandes fermes, dirigée par des hommes plus riches, s'élèvera peut-être davantage au-dessus des préjugés et de la routine. Mais l'intelligence ne descendra pas jusqu'à celui qui travaille, et elle sera mal appliquée.

Aussi, quand on traverse la Suisse presque entière, plusieurs provinces de France, d'Italie et d'Allemagne, n'est-il pas besoin de demander, en regardant chaque partie de terre, si elle appartient à un cultivateur propriétaire ou à un fermier. Les soins bien entendus, les jouissances préparées au laboureur, la parure que la campagne a reçue de ses mains, indiquent bien vite le premier. Il est vrai qu'un gouvernement oppressif peut détruire l'aisance et abrutir l'intelligence que devait donner la propriété, que l'impôt peut enlever le plus net (170) du produit des champs, que l'insolence des agens du pouvoir peut troubler la sécurité des paysans, que l'impossibilité d'obtenir justice contre un puissant voisin peut jeter le découragement dans l'âme, et que, dans le beau pays qui a été rendu à l'administration du roi de Sardaigne, un propriétaire porte aussi-bien qu'un journalier l'uniforme de la misère. On a beau se conformer à une seule des règles de l'économie politique, elle ne peut pas opérer le bien à elle seule ; du moins elle diminue le mal.

L'exploitation patriarcale améliore les mœurs et le caractère de cette partie si nombreuse de la nation qui doit faire tous les travaux des champs. La propriété donne des habitudes d'ordre et d'économie, l'abondance journalière détruit le goût de la gourmandise et de l'ivrognerie : ce sont les privations qui font désirer les excès, ce sont les soucis qui cherchent à s'étourdir dans l'abrutissement de l'ivresse. Les échanges rapides donnent un encouragement nécessaire à l'industrie commerciale ; il faut bien, en profitant de leurs avantages, se soumettre à leurs inconvénients. Ils ont surtout celui d'altérer la bonne foi d'un peuple. On ne cherche pas long-temps à bien vendre sans chercher à surfaire et à tromper ; et plus celui qui fait de (171) continuel marchés a de peine à trouver sa subsistance, plus il est exposé à la séduction d'employer la tromperie. On s'est souvent plaint de ce que les gens de la campagne ne méritaient pas non plus leur réputation de bonne foi ; mais ce sont les propriétaires cultivateurs qui l'avaient établie, et elle ne doit pas s'étendre aux autres ordres de paysans : ceux-ci, appelés à vendre chaque jour leur ouvrage et leurs denrées, à ruser pour défendre

3. De la richesse territoriale

leur chétive subsistance, à marchander dans tous les contrats, ont dû perdre des vertus que le propriétaire cultivateur conserve, parce que, ne faisant d'échange presque qu'avec la nature, il a moins qu'aucun autre ouvrier industriel occasion de se défier des hommes, et de rétorquer contre eux l'arme de la mauvaise foi³. (172)

Dans les pays qui ont conservé l'exploitation patriarcale, la population s'accroît régulièrement et rapidement, jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses limites naturelles : c'est-à-dire que les héritages continuent à se diviser et à se subdiviser entre plusieurs fils, tant qu'avec une augmentation de travail, chaque famille peut tirer un égal revenu d'une moindre portion de terre. Le père qui possédait une vaste étendue de pâturages, les partage entre ses fils pour que ceux-ci en fassent des champs et des prés ; ces fils les partagent encore, pour exclure le système des jachères : chaque perfectionnement de la science rurale permet une nouvelle division de la propriété ; mais il ne faut pas craindre que le propriétaire élève ses enfans pour en faire des mendiants ; il sait au juste l'héritage qu'il peut leur laisser ; il sait que la loi le partagera également entre eux ; il voit le terme où ce partage les ferait descendre du rang qu'il a occupé lui-même, et un juste orgueil de (173) famille, qui se retrouve dans le paysan comme dans le gentilhomme, l'arrête avant qu'il appelle à la vie des enfans au sort desquels il ne pourrait pas pourvoir. S'ils naissent cependant, du moins ils ne se marient pas, ou ils choisissent eux-mêmes, entre plusieurs frères, celui qui continuera la famille. On ne voit point, dans les cantons suisses, les patrimoines des paysans se subdiviser jamais de manière à les faire descendre au-dessous d'une honnête aisance, quoique l'habitude du service étranger, en ouvrant aux enfans une carrière inconnue et incalculable, excite quelquefois une population surabondante.

La plus forte garantie que puisse recevoir l'ordre établi, consiste dans une classe nombreuse de paysans propriétaires. Quelque avantageuse que soit à la société la garantie de la propriété, c'est une idée abstraite que conçoivent difficilement ceux pour lesquels elle semble ne garantir que des privations. Lorsque la propriété des terres est enlevée aux cultivateurs, et celle des manufactures aux ouvriers, tous ceux qui créent la richesse, et qui la voient sans cesse passer par leurs mains, sont étrangers à toutes ses jouissances. Ils forment de beaucoup la plus nombreuse portion de la nation ; ils se disent les plus utiles, et ils se sentent (174) déshérités. Une jalousie constante les excite contre les riches ; à peine ose-t-on discuter avec eux les droits politiques, parce qu'on craint sans cesse qu'ils ne passent de cette discussion à celle des droits de propriété, et qu'ils ne demandent le partage des biens et des terres.

Une révolution dans un tel pays est effroyable ; l'ordre entier de la société est subverti ; le pouvoir passe aux mains de la multitude qui a la force physique, et cette multitude, qui a beaucoup souffert, que le besoin a retenue dans l'ignorance, est hos-

3. On accuse les habitans des États-Unis d'avoir l'esprit uniquement occupé de calculs de fortune, et de ne pas apporter beaucoup de délicatesse dans leurs transactions. Ils ne connaissent cependant que l'exploitation patriarcale ; mais l'exception confirme la règle : les terres elles-mêmes sont, en Amérique, l'objet d'un constant agiotage. Le laboureur ne songe pas à se maintenir dans l'aisance, mais à s'enrichir ; il vend sa terre de Virginie pour passer dans le Kentucky ; il vend ensuite celle du Kentucky pour s'établir au territoire des Illinois. Il spéculé toujours comme un courtier à la bourse. De tant d'activité il résulte plus de richesses, mais moins de moralité : la classe qui devrait garder les anciens principes est elle-même entraînée par un mouvement trop rapide. C'est un état fort extraordinaire que celui d'une petite nation qui peuple un immense continent ; il ne faut pas le comparer à la marche lentement progressive d'une ancienne société.

3.3. De l'exploitation patriarcale.

tile pour toute espèce de loi, pour toute espèce de distinction, pour toute espèce de propriété. La France a éprouvé une révolution semblable, dans un temps où la grande masse de la population était étrangère à la propriété, et par conséquent aux bienfaits de la civilisation. Mais cette révolution, au milieu d'un déluge de maux, a laissé après elle plusieurs bienfaits ; et l'un des plus grands, peut-être, c'est la garantie qu'un fléau semblable ne pourra plus revenir. La révolution a prodigieusement multiplié la classe des paysans propriétaires. On compte aujourd'hui plus de trois millions de familles en France, qui sont maîtresses absolues du sol qu'elles habitent ; ce qui suppose plus de quinze millions d'individus. (175) Ainsi, plus de la moitié de la nation est intéressée, pour son propre compte, à la garantie de tous les droits. La multitude et la force physique sont du même côté que l'ordre ; et le gouvernement croulerait, que la foule elle-même s'empresserait d'en rétablir un qui protégerait la sûreté et la propriété. Telle est la grande cause de la différence entre les révolutions de 1815 et 1814, et celle de 1789.

L'appel des paysans à devenir propriétaires fut causé, il est vrai, par une grande violence ; la confiscation et la vente des biens nationaux de toute qualification. Mais les calamités des guerres, et civiles et étrangères, sont des maux attachés à notre nature, comme les inondations et les tremblements de terre. Quand le fléau est passé, il faut bénir la Providence s'il en est résulté quelque bien. Aucun sans doute ne pouvait être ni plus précieux ni plus solide. Chaque jour le parcellement des grands héritages se continue, chaque jour de grandes terres se vendent avec avantage aux fermiers qui les cultivent ; la nation est loin encore d'avoir recueilli tous les fruits qu'elle peut attendre du morcellement de la propriété, parce que les habitudes sont lentes à se former, et que le goût de l'ordre, de l'économie, de la propreté, de l'élégance, doit être le résultat d'une plus longue jouissance. (176)

De même que la Suisse dans l'ancien continent, l'Amérique libre dans le nouveau, n'a point séparé la propriété de la terre des soins et du bénéfice de sa culture, et c'est une des causes de sa rapide prospérité. Cette manière de cultiver, la plus simple, la plus naturelle, a dû être celle de tout peuple à son premier établissement ; et c'est pourquoi nous l'avons nommée patriarcale. On la retrouve dans l'histoire de toutes les nations de l'antiquité. Seulement, à cette époque, elle fut souillée par l'esclavage.

L'état de guerre continuel des sociétés demi-barbares, avait fait commencer l'esclavage des les temps les plus reculés. Les plus forts avaient trouvé commode de se procurer des ouvriers par l'abus de la victoire plutôt que par des conventions. Cependant aussi long-temps que le chef de famille travailla lui-même avec ses enfans et ses esclaves, la condition des derniers fut moins dure. Leur maître se sentait de la même nature qu'eux ; il éprouvait les mêmes besoins, les mêmes fatigues ; il recherchait les mêmes plaisirs, et il savait, par sa propre expérience, qu'il n'obtiendrait que peu de travail de l'homme qu'il nourrirait mal. Le valet du paysan cultivateur, dans toute la France, mange à la table de son maître ; l'esclave des (177) patriarches n'était pas plus maltraité. Telle fut l'exploitation de la Judée, celle des beaux temps de l'Italie et de la Grèce ; telle est aujourd'hui celle de l'intérieur de l'Afrique, et celle de plusieurs parties du continent de l'Amérique, où l'esclave travaille à côté de l'homme libre.

Chez les Romains, avant la seconde guerre punique, les fermes en culture étaient si petites, que le nombre des hommes libres qui travaillaient dans les champs devait

3. De la richesse territoriale

surpasser de beaucoup celui des esclaves. Les premiers avaient une pleine jouissance de leurs personnes, et des fruits de leurs travaux ; les seconds étaient plus humiliés que souffrants. De même que le bœuf, compagnon de l'homme, que son intérêt lui apprend à ménager, ils éprouvaient rarement de mauvais traitements, et plus rarement le besoin. Le chef de famille recueillant seul la totalité de la récolte, ne distinguait point la rente, du profit et du salaire ; avec l'excédant de ce qu'il lui fallait pour sa subsistance, il se procurait par des échanges les produits de la ville ; et cet excédant nourrissait le reste de la nation.

3.4. De l'exploitation servile.

Les progrès de la richesse, ceux du luxe et de l'oisiveté, firent substituer, dans tous les états de l'antiquité, l'exploitation servile à l'exploitation patriarcale. La population y perdit beaucoup en bonheur et en nombre ; la terre n'y gagna pas en culture. Les propriétaires, ayant étendu leur patrimoine, à Rome, par les terrains confisqués sur les peuples conquis ; en Grèce, par les richesses qu'ils devaient au commerce, ils abandonnèrent le travail manuel, et bientôt après ils le méprisèrent. Ils fixèrent leur séjour dans les villes ; ils confièrent l'administration de leurs terres à des régisseurs et des inspecteurs d'esclaves⁴ ; et dès lors la condition de la plus grande partie des habitans des campagnes devint intolérable. Le travail, qui avait établi un rapport entre les deux rangs de la société, se changea en une barrière (179) de séparation : le mépris et la dureté remplacèrent les soins ; les supplices se multiplièrent, d'autant plus qu'ils étaient ordonnés par des subalternes, et que la mort d'un ou de plusieurs esclaves ne diminuait point la richesse des régisseurs. Ces esclaves, mal nourris, mal traités, mal récompensés, perdirent tout intérêt aux affaires de leurs maîtres, et presque toute intelligence. Loin de soigner avec affection les produits de la terre, ils éprouvaient une secrète joie toutes les fois qu'ils voyaient diminuer la richesse ou tromper les espérances de leurs oppresseurs.

On croit faire une grande économie quand on se dispense de payer l'homme qu'on fait travailler ; il faut le nourrir cependant, et toute l'avarice des maîtres n'empêche pas que la subsistance de l'esclave ne coûte à peu près autant que celle de l'homme libre. Si on lui refuse quelque chose sur ses besoins, de son côté loin d'épargner, il prend plaisir à gaspiller le bien de son ennemi. De plus, il a fallu l'acheter ; et l'intérêt de son prix d'achat doit être comparé, non pas à son gage, mais à ce qu'il aurait pu épargner sur ce gage. Les physiologistes ont remarqué que la gaieté de l'homme qui travaille augmente ses forces et lui laisse moins sentir la fatigue. Ce seul principe donne (180) une grande supériorité au travail de l'homme libre sur celui de l'esclave, même à égalité de vigueur. Columelle, qui écrivait vers l'an 40 de notre ère, conseillait aux propriétaires d'employer des esclaves toutes les fois qu'ils pouvaient les diriger eux-mêmes ; mais de s'en tenir aux cultivateurs libres, aux colons, si leurs possessions étaient éloignées, et s'ils ne voulaient pas vivre dans les champs, à la tête de leurs ouvriers⁵.

4. Ceux que Columelle nomme *villici*, par opposition aux *coloni*.

5. *De re rustica*, lib. I, cap. VII.

3.4. De l'exploitation servile.

L'étude des sciences, et l'habitude de l'observation, firent faire, il est vrai, des progrès à la théorie de l'agriculture ; mais en même temps sa pratique déclinait rapidement, et tous les agronomes de l'antiquité s'en plaignent⁶. Le travail des terres fut absolument dépouillé de cette intelligence, de cette affection, de ce zèle qui avaient hâté ses succès. Les revenus furent moindres, les dépenses plus considérables, et dès lors on chercha à épargner sur la main-d'œuvre plutôt qu'à augmenter ses produits. Les esclaves, après avoir chassé des campagnes tous les cultivateurs libres, diminuèrent eux-mêmes rapidement en nombre. Pendant la décadence de l'empire romain, la (181) population de l'Italie n'était pas moins réduite que l'est aujourd'hui celle de l'*Agro romano*, et elle était en même temps descendue au dernier degré de souffrance et de misère.

La guerre servile de l'an 75 à 71 avant Jésus-Christ, fit connaître à Rome le danger de faire dépendre la subsistance de l'état d'une population qu'on réduisait en même temps à la misère et au désespoir. Pompée vainquit Spartacus ; mais un nombre prodigieux d'esclaves fut détruit, et les maîtres effrayés préférèrent renoncer à une partie de leurs récoltes, pour ne pas augmenter dans leurs champs le nombre de leurs ennemis. La culture du blé fut presque abandonnée en Italie, et Rome compta, pour sa subsistance, sur les moissons de l'Afrique et de l'Égypte. D'ailleurs on avait éprouvé à Rome, comme dans le golfe du Mexique, que la culture servile ne peut pas se maintenir sans la traite. Les travaux forcés, la mauvaise nourriture, les supplices, l'oppression de tout genre, détruisaient rapidement la population réduite en esclavage. Tant que les armes de l'empire furent prospérantes, ce furent les légions romaines qui firent la traite. On peut voir, dans les *Commentaires de César*, combien souvent ce conquérant condamnait les nations vaincues tout entières à être vendues (182) sous la lance du préteur. La frontière du Rhin et du Danube, celle de l'Afrique, celle de l'Euphrate, étaient des marchés aux esclaves où l'on recrutait les cultivateurs de l'Italie, de la Gaule et de la Grèce, et c'était au prix du sang qu'on achetait le sang⁷. Mais la victoire abandonna les Romains asservis. Les provinces romaines furent aussi souvent pillées par les barbares, que les nations barbares avaient été tourmentées par les légions romaines. Les esclaves furent enlevés de toutes les fermes, revendus dans des provinces distantes ou emmenés en Germanie ; et lorsque Alaric et Rhadagaise parcoururent l'Italie, leur armée se grossit de toute la foule qui parlait encore la langue teutonique, et de tout esclave qui pouvait se dire Goth ou Germain. Vers le même temps les révoltes des Bagaudes, en Italie et en Espagne, montrèrent que l'oppression des campagnards n'avait pas cessé avec la diminution de leur nombre, et que le danger de la culture servile était toujours le même.

La nation toute entière avait peu à peu disparu par ce régime odieux. On ne trouvait plus de Romains qu'à Rome, Italiens que dans les (183) grandes villes. Quelques esclaves gardaient encore quelques troupeaux dans les campagnes ; mais les fleuves avaient rompu leurs digues, les forêts s'étaient étendues dans les prairies, et les loups et les sangliers avaient repris possession de l'antique domaine de la civilisation.

6. Columella, *de Re rustica*, lib.I, in Prooemio.

7. On distinguait entre les esclaves ceux qui travaillaient sans liens, et ceux qui travaillaient enchaînés. Ces derniers, qu'on enfermait ensuite la nuit dans des cachots, étaient pour la plupart des captifs faits à la guerre sur des nations barbares, tandis que les premiers étaient nés au logis. (Colum., *de Re rustica*, lib. 1, cap. VII.)

3. De la richesse territoriale

L'exploitation des colonies du golfe du Mexique a été fondée de même sur le système pernicieux de l'esclavage. De même elle a consumé la population, abruti l'espèce humaine, et fait rétrograder l'agriculture. Le commerce des nègres, il est vrai, a comblé les vides que la barbarie des colons faisait éprouver chaque année à la population agricole ; et, dans une exploitation où celui qui travaille est constamment réduit au-dessous du nécessaire, et où celui qui se repose garde tout pour lui, le revenu net s'est trouvé considérable. Mais le revenu brut, le seul que la nation doit estimer, est demeuré inférieur à celui qu'aurait donné tout autre système d'exploitation ; et la condition de plus des sept huitièmes des habitans du pays a été déplorable. (184)

Des hommes généreux ont cherché à soulager le sort des nègres, en attaquant avec persévérance le commerce odieux par lequel on les recrutait. Ils ont réussi à le faire interdire ; et ils ont ainsi arrêté la continuation d'un grand crime, et la destruction de nouveaux essaims de malheureux. Quant au soulagement des nègres déjà réduits en esclavage aux Antilles, le remède s'est trouvé inefficace. Les propriétaires, disait-on, ne peuvent pas plus désirer la destruction de leurs troupeaux d'hommes, que celle de leurs troupeaux d'animaux. Mais ces propriétaires vivaient en Europe, pour la plupart. L'intérêt n'agit que sur le fermier, qui garde lui-même ses attelages ; il est sans influence sur le valet qui se charge d'en tirer parti. Y a-t-il un particulier qui louât ses chevaux à un cocher de fiacre ou qui, en le faisant, ne s'attendit pas à ce qu'ils périeraient à la peine ? Et ici ce sont des hommes dont on abandonne le travail, la subsistance et les châtimens à des régisseurs ! Tout le diamètre du globe sépare les maîtres des esclaves tout comme du barbare entrepreneur qui les nourrit, et qui a le droit de les punir. Celui-ci n'a aucun intérêt dans la valeur de la plantation, dans la valeur du troupeau d'esclaves, et tout son profit, ou tout le crédit qu'il (185) obtient auprès de son maître se proportionne au revenu annuel qu'il lui transmet. Quand la loi permet une institution aussi injuste et aussi cruelle que l'esclavage, quand elle en prend la garantie, elle doit y attacher la condition que l'esclave demeurera toujours sous les yeux de son maître, de manière à ce qu'il puisse recourir à lui. C'est déjà bien assez de ne laisser à des malheureux d'autre sauve-garde que la compassion de ceux de qui ils dépendent. Il ne faut pas que ceux-ci se mettent hors de portée de ressentir cette compassion. Sur un domaine européen, les troupeaux sont au fermier, et non pas au maître ; et le fermier menage en effet ses troupeaux. Si les plantations des colons absents étaient mises à ferme, et si les esclaves faisaient partie du fonds du fermier, leur souffrance serait sans doute moins grande. Dans aucun autre système d'exploitation le maître ne s'expose à fournir le mobilier d'une ferme trois mille lieues de son domicile. Dans aucun autre, cependant, une telle confiance ne pouvait être plus fatale. Les lois de l'Europe déclarent libre le nègre qui aborde dans un port européen ; elles seraient plus justes si elles déclaraient libre le nègre dont le maître a passé en Europe.

3.5. De l'exploitation par métayers, ou à moitié fruits.

Les invasions des barbares dans l'empire romain introduisirent avec des mœurs nouvelles, de nouveaux systèmes d'exploitation. Les conquérans, devenus propriétaires, beaucoup moins épris des jouissances du luxe, et beaucoup plus guerriers, avaient be-

3.5. De l'exploitation par métayers, ou à moitié fruits.

soin d'hommes, plus encore que de richesses ; ils avaient renoncé au séjour des villes, et ils s'étaient établis dans les campagnes. Ils faisaient de leurs châteaux une petite principauté, qu'ils voulaient pouvoir défendre par eux-mêmes, et ils sentaient le besoin d'obtenir l'affection de ceux qui dépendaient d'eux. Le relâchement du lien social, et l'indépendance des grands propriétaires, produisirent les mêmes effets au dedans et au dehors des limites de l'ancien empire romain. Depuis l'époque de son renversement, les maîtres, dans toute l'Europe, commencèrent à améliorer la condition de ceux qui dépendaient d'eux ; et ce retour à l'humanité, eut la conséquence qu'on en devait attendre ; (187) il augmenta rapidement la population, la richesse et le bonheur des campagnards.

Différens expédiens se présentaient pour rendre aux esclaves et aux cultivateurs un intérêt dans la vie, une propriété et une affection pour leur travail, aussi-bien que pour le lieu qui les avait vus naître, et pour son seigneur. Ils ont été adoptés par différens peuples, et ils ont eu l'influence la plus décisive sur les progrès subséquens de la richesse territoriale et de la population.

En Italie, dans une portion de la France et de l'Espagne, et probablement dans la plus grande partie de l'ancien empire romain, le maître partagea sa terre entre ses vassaux, et convint avec eux de partager en nature les récoltes. C'est l'*exploitation à moitié fruits*⁸.

En Hongrie, en Pologne, en Bohême, et dans toute la partie de l'Allemagne où s'étaient répandus les Slaves, le maître affranchissant beaucoup moins ses esclaves, et les conservant toujours sous une dépendance absolue, comme (188) *serfs ascrits à la glèbe*, leur donna cependant en partage la moitié de ses terres, et s'en réserva l'autre moitié. Il voulut partager non les fruits de leurs labeurs, mais le labeur lui-même, et il les obligea à travailler gratuitement pour lui, deux, trois, et en Transylvanie, quatre jours par semaine. C'est l'*exploitation par corvées*.

En Russie, et dans plusieurs provinces de France et d'Angleterre, le maître distribuant aussi ses terres à ses vassaux, au lieu de vouloir entrer en partage ou de leur temps, ou de leurs récoltes, leur imposa une capitation. Les terres incultes, toujours à portée d'être défrichées, étaient en si grande abondance, qu'il n'y avait à ses yeux aucune autre différence entre la condition des familles de cultivateurs, que celle du nombre d'ouvriers dont elles étaient composées. A la capitation fut toujours jointe l'obligation de services personnels, et le maintien du vassal dans une condition servile. Cependant, selon que les lois protégeaient plus ou moins la liberté des sujets, l'*exploitation par capitation* ramena les cultivateurs à une condition plus ou moins aisée. En Russie, ils ne sortirent point de l'esclavage de la glèbe ; en Angleterre, ils arrivèrent, par une transition facile, au rang de fermiers. (189)

La culture par métayers, ou l'exploitation à moitié fruits, est peut-être une des plus heureuses inventions du moyen âge : c'est celle qui a contribué le plus à répandre le bonheur dans les classes inférieures, à porter la terre au plus haut degré de culture, et à y accumuler le plus de richesses. C'est le passage le plus naturel, le plus facile et le plus avantageux pour élever l'esclave au rang de l'homme libre pour former son

8. On continue aujourd'hui, en Italie, appeler *coloni* les métayers, dans le langage de la loi. C'est aussi le que donnaient les lois romaines aux cultivateurs libres. En sorte qu'il est probable qu'un même nom est resté un même contrat, qu'on sait être fondé sur un usage qui se perd dans la nuit des temps.

3. De la richesse territoriale

intelligence, lui enseigner l'économie et la tempérance, et déposer entre ses mains une propriété dont il n'abusera pas. Le paysan est supposé n'avoir point ou presque point de capitaux ; mais le maître lui remet sa terreensemencée et en plein rapport ; il le charge d'y faire tous les ouvrages, de maintenir dans le même état de culture, il exige de lui la moitié de toutes les récoltes, et il se fait rendre, à l'expiration du bail, la terreensemencée, les étables garnies, les vignes soutenues d'échalas, chaque chose enfin dans le même état de plein rapport dans lequel il l'a livrée.

Le métayer se trouve débarrassé de tous les soins qui, dans d'autres pays, pèsent sur la classe inférieure du peuple. Il ne paie point d'impôt direct ; son maître en reste seul chargé. Il ne paie point à son maître de redevances en argent. Il n'est donc appelé à acheter ou à vendre (190) que pour sa propre économie domestique. Le terme auquel le fermier doit payer l'impôt ou la rente ne le presse point et ne le contraint point à vendre à vil prix avant la saison la récolte qui récompense son industrie. Il a besoin de très-peu de capitaux, parce qu'il n'est point marchand de denrées : les avances fondamentales ont été faites une fois pour toutes par son maître ; et, quant aux travaux journaliers, il les fait lui-même avec sa famille. Car l'exploitation par métayers cause toujours en résultat une grande division des terre, ou ce qu'on nomme la petite culture.

Dans cette exploitation, le paysan s'intéresse à la propriété comme si elle était à lui ; il trouve dans sa métairie toutes les jouissances par lesquelles la libéralité de la nature récompense le travail de l'homme, sans que sa part soit assez abondante pour qu'il puisse lui-même se dispenser de travailler. Il n'y a donc dans la campagne aucun rang inférieur au sien, point de journaliers, point de valets de ferme dont la condition soit plus mauvaise ; la sienne cependant est tolérable. Son industrie, son économie, le développement de son intelligence augmentent régulièrement son aisance : dans les bonnes années il jouit d'une sorte d'opulence ; il ne demeure point exclu du festin (191) de la nature qu'il prépare ; il dirige ses travaux d'après sa propre prudence, et il plante pour que ses enfans recueillent les fruits.

Le haut état de culture des plus belles parties de l'Italie, et surtout de la Toscane, où les terres sont généralement exploités de cette manière, l'accumulation d'un capital immense sur le sol, l'invention des assolements les mieux entendus, et de beaucoup de procédés industriels qu'un esprit très-développé et très-observateur a seul pu déduire des opérations de la nature, le rassemblement d'une population très-nombreuse sur un terrain fort limité, et presque partout peu fertile, montrent assez que ce genre d'exploitation peut être aussi avantageux au pays même qu'au paysan ; qu'il peut tout ensemble rendre très-heureuse la classe inférieure vivant du travail de ses mains, et tirer de la terre des fruits abondans, pour les répandre avec profusion entre les hommes.

Cependant il s'en faut de beaucoup que ce système d'exploitation ait eu en France des effets aussi avantageux. d'une part il a été altéré, parce qu'on a en général chargé le métayer de payer ou de faire l'avance des impositions ; et qu'en le soumettant à la nécessité de trouver de l'argent à jour fixe, on lui a fait éprouver tous les embarras et toutes les pertes du petit (192) fermier. D'autre part il a été adopté surtout dans les provinces au midi de la Loire où il y a peu de grandes villes, peu de foyers de lumières, peu de communications, et où l'on remarque que les paysans sont demeurés dans une profonde ignorance, attachés à leurs habitudes, à leurs routines agricoles, et incapables de suivre la marche de la civilisation du reste de la France. C'est l'exploitation en

3.5. De l'exploitation par métayers, ou à moitié fruits.

usage dans cette Vendée, où le paysan est encore dans une dépendance absolue de son seigneur et de son curé, où la révolution n'a changé aucun de ses rapports, et n'a ajouté à aucun de ses droits, où aucune instruction ne peut pénétrer dans les campagnes, et aucun préjugé ne semble altérable.

En effet, l'exploitation par métayer n'a rien de progressif en elle ; la condition du paysan est assez heureuse, mais elle est toujours la même : le fils est exactement à la place où se trouvait son père ; il ne songe point à devenir plus riche, il ne tente point de changer d'état. On croirait voir une de ces castes de l'Inde, que la religion attache irrévocablement aux mêmes métiers et aux mêmes pratiques. Dans un pays comme la France, où tout avance, où tout chemine avec activité, une classe qui, dans plusieurs provinces, fait les neuf dixièmes de la (193) population, et qui reste stationnaire depuis quatre ou cinq siècles, doit être fort en arrière de toute la nation. La même classe en Italie avait participé aux progrès de la civilisation générale, parce qu'elle ne faisait guère que la moitié de la nation, qu'elle se mêlait sans cesse avec la moitié citadine, et que, dans le temps du moins où l'Italie a reçu son vrai développement, les villes si nombreuses dans cette contrée, et autrefois si florissantes, faisaient des progrès rapides vers les lumières de tout genre.

En France, un gouvernement libéral et constitutionnel ne sera solidement établi dans les provinces contre-révolutionnaires du midi de la Loire, que lorsqu'une partie des terres sera possédée en propre par les cultivateurs, qu'une autre classe de paysans, animés de plus d'espoir et éclairés de plus de lumières, se trouvera mêlée avec celle des métayers ; et que ceux-ci verront enfin la possibilité d'un progrès devant eux, au lieu de regarder toujours en arrière.

En Italie, où les mêmes inconvénients ne sont pas sentis, on en éprouve un autre dans un accroissement démesuré de la population, qui est aussi attaché au système des métayers. Comme la propriété et la sûreté individuelles sont tolérablement garanties pour cette classe, la population (194) agricole a bientôt atteint ses limites naturelles ; c'est-sûre, que les métairies se sont divisées et subdivisées, jusqu'au point où, dans l'état donné de la science rurale, une famille a pu se maintenir dans une honnête aisance, par un travail modéré, avec sa part des récoltes sur l'espace de terre qui lui était demeuré. Nous avons vu que, dans l'exploitation patriarcale la population se serait arrêtée là ; si on laissait faire les métayers, elle s'y arrêterait aussi dans l'exploitation à moitié fruits ; mais ils ne sont pas seuls maîtres de leur sort. On ne voit jamais une famille de métayers proposer à son maître de partager sa métairie, à moins que le travail ne soit réellement supérieur à ses forces, et qu'elle ne sente la certitude de conserver les mêmes jouissances sur un moindre espace de terrain. On ne voit jamais dans une famille plusieurs fils se marier en même temps, et former autant de ménages nouveaux ; un seul prend une femme et se charge des soins du ménage ; aucun de ses frères ne se marie, à moins que lui-même n'ait pas d'enfants, ou que l'on n'offre à cet autre frère une nouvelle métairie.

Mais la propriété est héréditaire ; une métairie dépend du bon plaisir d'un maître. Une famille de métayers peut être renvoyée, ou pour ses démérites, ou par le caprice des (195) propriétaires ; et aussitôt il s'offre des seconds fils de familles de paysans, prêts à se marier, et en former une nouvelle. La première, réduite à la misère en perdant son travail, offre ses services à tous les propriétaires ; pour les faire accepter, elle

3. De la richesse territoriale

est prête se soumettre à des conditions plus onéreuses. Les seconds fils qui désirent se marier offrent aussi leurs bras, et il en résulte une folle enchère, qui engage les propriétaires à diviser leurs métairies par delà des bornes convenables. Chaque division, en augmentant la quantité de travail employé sur la terre, augmente aussi son produit brut : mais, sur ce produit, les reprises des laboureurs devraient être toujours plus grandes ; elles sont cependant toujours égales. Le propriétaire qui prend la moitié du produit brut, voit à chaque morcellement augmenter son revenu ; le paysan, échangeant beaucoup plus de travail contre une quantité égale, voit diminuer le sien. Les métayers, en se disputant ainsi la part que veulent bien leur laisser les propriétaires, arrivent enfin à se contenter de la plus chétive subsistance, d'une portion qui suffit à peine dans les bonnes années, et qui dans les mauvaises les laisse en proie à la famine.

Cette espèce de folle enchère a réduit les paysans des rivières de Gènes, de la république (196) de Lucques, de plusieurs provinces du royaume de Naples, à se contenter du tiers des récoltes au lieu de la moitié. Dans une magnifique contrée que la nature avait enrichie de tous ses dons, que l'art a ornée de tout son luxe, et qui prodigue chaque année les plus abondantes récoltes, la classe nombreuse, qui fait nature tous les fruits de la terre, ne goûte jamais ni le blé qu'elle moissonne, ni le vin qu'elle presse. Son partage est le millet africain et le maïs, et sa boisson la piquette ou l'eau dans laquelle a fermenté le marc du raisin. Elle lutte enfin constamment avec la misère. Le même malheur serait probablement arrivé au peuple de Tosrane, si l'opinion publique ne protégeait le cultivateur ; mais un propriétaire n'oserait imposer des conditions inusitées dans le pays, et, en changeant un métayer contre un autre, il ne change rien au contrat primitif. Cependant, dès que cette opinion est nécessaire au maintien de la prospérité publique, il vaudrait mieux qu'elle fût sanctionnée par une loi.

C'est une vérité sur laquelle les économistes ont beaucoup insisté, que chacun entend mieux son propre intérêt que le gouvernement ne saurait le faire ; d'où ils ont conclu que toute la partie de la législation qui cherche à diriger chacun dans le soin de sa propre fortune, est (197) toujours inutile et souvent pernicieuse. Mais ils ont affirmé trop légèrement que l'intérêt de chacun d'éviter un plus grand mal doit être le même que l'intérêt de tous. Il est de l'intérêt de celui qui dépouille son voisin, de le voler, et il est de l'intérêt de celui-ci de le laisser faire s'il a la force en main, pour ne pas se faire assommer ; mais il n'est pas de l'intérêt de la société que l'un exerce la force, et que l'autre y succombe. Or, l'organisation sociale tout entière nous représente à chaque pas une même contrainte, non pas toujours, avec les mêmes caractères de violence, mais avec le même danger d'y résister. La société a presque toujours, par ses institutions, donné naissance à cette contrainte ; elle ne doit pas l'appuyer encore de tout son poids. Elle a mis le plus souvent le pauvre dans la nécessité de se soumettre à des conditions onéreuses, et toujours plus onéreuses, sous peine de mourir de faim ; en le plaçant dans cette situation périlleuse, c'est à elle à prendre sa défense. L'intérêt du corps des métayers, est sans doute ne pas se contenter de moins de la moitié de la récolte pour prix de leur travail ; mais l'intérêt du métayer qui a perdu sa place, et qui n'en peut point trouver de nouvelle, est de se contenter du tiers, de moins que le tiers, et de (198) mettre ainsi en danger la subsistance de toute ses pareils. L'intérêt des ouvriers qui travaillent en journée est sans doute que le salaire d'un travail de dix heures par jour leur suffise pour vivre, et pour élever leurs enfans jusqu'à ce que leur

3.6. De l'exploitation par corvées.

corps soit complètement formé ; c'est bien aussi l'intérêt de la société ; mais l'intérêt du journalier sans ouvrage, est de trouver du pain à quelque prix que ce soit ; il travaillera quatorze heures par jour, il fera entrer ses enfans des l'âge de six ans dans une manufacture, et il compromettra avec sa santé et sa vie l'existence de toute sa classe, pour échapper à la pression actuelle du besoin.

La législation anglaise a senti récemment la nécessité d'intervenir dans les contrat entre le pauvre et le riche, pour protéger le plus faible ; elle a fixé l'âge au-dessous duquel on ne pourrait recevoir les enfans dans les manufactures, tout comme le nombre d'heures pendant lesquelles on pourrait les obliger au travail. La législation des empereurs romains, qui certes n'était pas libérale en faveur des dernières classes, avait pris la protection des *colons*, dont la condition paraît être rapprochée de celle des *serfs* russes, soumis à la capitation. Une loi de l'empereur Constantin (*Codex Justiniani*, lib. XI, tit. 49, lex 1) porte : « *Tout colon dont le (199) maître exige une plus forte redevance qu'il n'avait fait auparavant, et qu'on ne l'avait fait avant lui dans les temps antérieurs, doit s'adresser au premier juge en présence duquel il pourra se trouver, et prouver ce délit, pour que celui qui sera convaincu d'avoir plus demandé qu'il n'avait coutume de percevoir, reçoive défense de continuer, et soit contraint de rembourser ce qu'il a extorqué de plus que son droit.* » Et comme les serfs ne pouvaient traduire leur maître en justice, une loi postérieure d'Arcadius et Honorius (*ibid.* I.II) leur en donne le droit formel dans cette occasion.

En général, dès qu'il n'y a plus de terres vacantes, les maîtres du sol exercent une sorte de monopole contre le reste de la nation ; la loi autorise ce monopole en permettant l'appropriation des terres ; elle l'a jugé utile à la société, et l'a pris sous sa protection ; mais partout où le monopole existe, le législateur doit interposer son autorité, pour que ceux qui en jouissent n'en abusent pas. Sans la permission de la classe comparativement peu nombreuse des propriétaires de terre, aucun homme dans la nation ne pourrait ni travailler lui-même, ni rendre la terre fertile, ni obtenir de nourriture. Les économistes en ont conclu que les (200) propriétaires étaient seuls souverains, et qu'ils pourraient renvoyer la nation de chez eux quand il leur plairait. Bien plutôt on doit en conclure qu'un privilège aussi prodigieux n'a pu être accordé que dans l'intérêt de la société, et que c'est à la société à le régler. Elle aurait pu tout aussi-bien accorder la propriété des eaux, et aucun homme n'aurait pu boire sans le consentement des propriétaires des rivières ou de leurs fermiers. Elle ne l'a pas fit, uniquement parce qu'il n'en serait résulté aucun avantage social. Elle a accordé la propriété de la terre ; mais, en le faisant, elle doit garantir aussi l'avantage social qu'elle en a attendu. Elle doit veiller aux intérêts de ceux qui demandent à la terre ou de la nourriture ou du travail. (201)

3.6. De l'exploitation par corvées.

Nous avons nommé exploitation par corvées, le contrat par lequel le propriétaire, ou plutôt le seigneur de la terre donne à un paysan, serf ou vassal, une maison rurale, avec une certaine portion de terre attenante, et un droit aux pâturages et aux bois de chauffage de la seigneurie ; tandis qu'en retour il exige de son paysan un nombre fixe,

3. De la richesse territoriale

par semaine, de journées de travail avec ses attelages, pour faire valoir la terre qui est demeurée aux mains du seigneur.

Ce système d'exploitation fut déjà introduit pendant la décadence de l'empire romain, lorsque la diminution rapide du nombre des esclaves, et l'impossibilité d'en enlever de nouveau aux nations ennemies, firent rechercher les moyens d'adoucir leur sort. Il paraît que parmi les paysans que le code de Justinien signe par le nom de colons, plusieurs cultivaient la terre par corvées. Le même système d'exploitation a laissé des traces dans toute (202) l'Europe, au dehors comme au dedans de l'enceinte de l'ancien empire romain ; dans les pays germaniques d'où est venu le système féodal, dans les pays slaves, et en Écosse, où les fiefs proprement dits n'ont jamais existé. La tenure des Highlanders ou de ces montagnards celtes de l'Écosse, dont la bravoure et le dévouement à leurs seigneurs sont si renommés, était de même nature ; c'est la pratique générale de tout le levant de l'Europe jusqu'en Turquie, et on la retrouve chez les Fakeers des Eusofzyes dans le Caubul.⁹

L'exploitation par corvées paraît être un des premiers expédients qui se présentent à l'esprit des propriétaires d'esclaves, pour tirer de leur travail tout le parti possible sans avoir à se soucier de leur subsistance. Il est assez probable que c'était la manière dont les terres des Gaules étaient cultivées du temps de César, qui représente le peuple des campagnes, comme dans un état approchant de la servitude quoiqu'il ne vécut point dans les maisons des chevaliers.¹⁰ Dans quelques colonies du golfe du Mexique, au lieu de nourrir les esclaves, on leur (203) a de même accordé un certain temps par semaine pour cultiver un plantage et pourvoir ainsi à leur subsistance ; mais, avec la dureté qui caractérise toutes les lois dont les nègres sont l'objet, on les a réduites à deux jours par semaine, dont l'un devrait être le jour du repos. En Transylvanie, les serfs dont pour eux que deux jours ouvriers outre le dimanche.

Il s'en faut de beaucoup que l'exploitation par corvées soit une invention aussi heureuse que l'exploitation à moitié fruits. Elle a donné, il est vrai, aux paysans, un intérêt dans la vie et une sorte de propriété. mais elle les a soumis à voir leur économie domestique à tout moment troublée par les demandes vexatoires du seigneur ou de son intendant. Le paysan ne peut pas faire une des opérations de son agriculture au jour qu'il aurait choisi ; l'ouvrage du seigneur doit toujours être fait avant le sien, les jours de pluie tombent toujours dans son partage. Il ne fait la corvée qu'avec répugnance, sans intérêt au succès de son ouvrage, sans affection et sans récompense. Il travaille aux champs du seigneur aussi mal qu'il peut le faire sans encourir la punition. L'intendant, d'autre part, réclame comme absolument nécessaire, l'emploi des châtimens corporels, et ils sont abandonnés à sa discrétion. (204)

Le servage de la glèbe a été nominalelement aboli dans plusieurs des pays qui ont adopté l'exploitation par corvées ; mais, tant que ce système général d'agriculture est en vigueur, il ne peut y avoir aucune liberté pour les paysans. L'abolition de la servitude, quoiqu'elle ait donné aux vassaux des droits sur leurs personnes et les fruits de leur travail, que la loi ne reconnaissait pas auparavant, ne leur a donné presque aucun moyen de les faire valoir. Ils sont aussi constamment contrariés et découragés dans

9. Elphinstone account of Caubul, p. 344

10. De bello gallico, lib. VI, cap. XIII et XV.

3.6. De l'exploitation par corvées.

leur propre agriculture qu'auparavant, ils travaillent tout aussi mal la terre de leur maître, ils sont tout aussi misérables dans leurs chaumières, et le seigneur, à qui l'on avait fait espérer que l'abolition de l'esclavage augmenterait son revenu, n'en a retiré aucun avantage. Il est toujours l'objet de la haine et de la défiance de ses vassaux, et l'ordre social, sans cesse menacé, ne peut être maintenu que par la violence.

La base du contrat des métayers et de l'exploitation par corvées est exactement la même. Le seigneur, en Hongrie comme en Italie, a donné sa terre à son paysan, sous condition d'obtenir, en retour de cette concession, la moitié des fruits. Dans l'un et l'autre pays, il a jugé que l'autre moitié suffirait pour faire (205) vivre le cultivateur, et rembourser ses avances. Une seule erreur en économie politique a rendu désastreux, pour l'un de ces pays, ce qui s'est trouvé hautement avantageux dans l'autre. Le Hongrois n'a point intéressé le laboureur à sa propre industrie : en partageant la terre et les jours de travail, au lieu des fruits, il a fait son ennemi de celui qui devait être son auxiliaire. Le travail s'est fait sans ardeur et sans intelligence ; la part du maître a été bien moindre qu'elle n'aurait été dans l'autre système, et il ne la recueille qu'avec crainte. La part du paysan est si réduite, qu'il vit dans une misère constante ; et quelques-uns des plus fertiles pays de la terre demeurent condamnés depuis des siècles à un état de souffrance et d'oppression.

Cependant une première amélioration dans la condition des classes pauvres, et c'en était une sans doute que la substitution des corvées au complet esclavage, amène le plus souvent de nouveaux perfectionnements. L'intérêt réciproque du seigneur et du vassal leur faisait désirer à tous deux une évaluation plus précise des *services* que le premier avait droit d'exiger du dernier. Ils furent souvent convertis en une prestation en nature, souvent en une prestation en argent. Les corvées et la capitation, dont nous parlerons dans le prochain chapitre se (206) combinèrent de différentes manières. Une quantité déterminée ou d'argent ou de blé, fut exigée de chaque villain, et l'on joignit seulement à sa redevance comme signe de son ancien esclavage et des droits du seigneur, l'obligation d'exécuter en personne certains offices, de travailler aux fossés du château, ou de faire tout autre service qui caractériserait la roture. Presque toutes les terres tenues en *villeniage*, en France et en Angleterre, et celles que, dans ce dernier pays, on désigne par le nom de *copyhold*, ont été originellement soumises à la corvée ou à la capitation ; mais leurs habitants se sont peu à peu affranchis de tout ce qu'il y avait de dégradant dans leur condition. Les cens et les copyholds sont devenus des héritages à peu près assimilés aux autres ; la rente, qui était arbitraire, est devenue perpétuelle et inaltérable ; la dépréciation des monnaies l'a rendue presque partout légère en proportion de la valeur des terres, et le seul inconvénient qui soit demeuré attaché à cette propriété c'est le paiement des lods et ventes pour les mutations, qui enlève à l'agriculteur, au profit du seigneur, une partie du capital destiné à faire valoir sa terre.

Dans le royaume de Pologne où l'affranchissement des paysans est encore tout récent, les (207) corvées se perçoivent en nature ; mais comme elles sont la conséquence d'un contrat volontaire, le nombre de journées que doit un paysan se proportionne régulièrement au nombre de mesures de terre que le seigneur lui donne. Cependant la condition du paysan ne sera vraiment fixée que quand il aura échangé cette redevance contre une valeur égale de produits de ses fonds.

3. De la richesse territoriale

L'interposition du législateur que nous réclamions en faveur du métayer, a eu lieu dans presque tous les pays exploités par corvées, en faveur du paysan, du vassal ou du serf. Dans l'ancienne France, les cens furent déclarés imprescriptibles et non rachetables, mais aussi ils ne purent plus être aggravés par le seigneur. En Angleterre le copyholder devait payer des redevances fixées par la volonté du seigneur ; mais la loi déclara que cette volonté était interprétée par la coutume du manoir, et que celle-ci était inaltérable. Dans les provinces allemandes de la monarchie autrichienne, le contrat entre le seigneur et son paysan a été déclaré par la loi irrévocable ; en même temps la plupart des corvées ont été changées en redevances d'argent ou de fruits en nature, qui ont été déclarées perpétuelles. Le paysan a acquis de cette manière la vraie propriété de sa maison (208) et de sa terre ; seulement elle est demeurée chargée de rentes et de quelques services féodaux. Bien plus, pour que cette classe ne se trouvât pas ensuite opprimée, ou lentement expropriée par les riches seigneurs qui devaient vivre au milieu d'elle, la loi n'a point permis au gentilhomme d'acheter aucune terre roturière ; ou, s'il l'achète, il est obligé de la rendre aux mêmes conditions à quelque autre famille de paysans, de manière que la propriété nobiliaire ne vienne jamais à s'accroître, ou la population agricole à diminuer.

Cette population, jouissant de l'abondance et de la sécurité, a atteint de bonne heure dans ces provinces les bornes qui convenaient tout ensemble à son aisance et à une bonne culture, mais elle ne les a point dépassées. Les pères de famille, connaissant leurs ressources, n'ont garde de se réduire à l'indigence, ou de marier plus d'enfants qu'ils n'en pourraient établir. On peut s'en fier aux hommes pour se maintenir dans leur condition quand ils peuvent la juger, et qu'ils ne dépendent que d'eux-mêmes. La classe qui surcharge toujours l'état d'une population misérable, est celle qui, comptant pour vivre sur ses bras seulement, et sur la volonté d'autrui, n'a aucun moyen de juger des chances qui se présenteront à ses enfans. (209)

Le gouvernement autrichien, en venant ainsi au secours d'un ordre qui, laissé à lui-même, serait nécessairement opprimé, a compensé, pour le bonheur de ses sujets et sa propre stabilité, la plupart des vices de son système. Dans un pays privé de liberté, où les finances ont été de tout temps très-mal administrées, où les guerres sont éternelles autant que désastreuses, parce que l'opiniâtreté s'y joint presque toujours à l'impéritie, la grande masse de la population, composée presque uniquement de paysans propriétaires qui vivent dans l'aisance, a été rendue heureuse ; et cette masse de sujets qui sentent leur bonheur et qui craignent tout changement, a déjoué tous les projets de révolution et tous les projets de conquête dirigés contre cet empire. (210)

3.7. De l'exploitation par capitation.

L'exploitation par capitation a probablement existé dans tous les pays où l'esclavage a été permis par la loi. C'est un des expédients que la cupidité des maîtres a inventés pour tirer parti de ce droit odieux, sans se livrer en même temps aux soins qu'exigent l'entretien de l'esclave et la direction de ses travaux. Le maître qui a des esclaves et qui ne veut pas les faire travailler pour son compte, peut choisir de les louer à d'autres, qui les feront travailler, ou de les louer à eux-mêmes, en retirant d'eux la valeur du

3.7. De l'exploitation par capitation.

loyer qu'il aurait pu retirer d'un autre. Ce loyer annuel de la personne que les Russes nomment *obroc*, est ce que nous avons nommé capitation. Il n'est point inconnu aux Antilles ; les petits propriétaires permettent assez fréquemment aux nègres d'exercer pour leur compte un métier ou un petit commerce, en payant une capitation. Il a été imposé dans tous les pays où le régime féodal est en vigueur, et c'est pour cette raison que les capitations (211) ont été en tous lieux considérées comme une marque d'esclavage.

Mais cette rente levée sur la personne, en compensation du droit que le maître a sur son travail, ne pouvait devenir un moyen d'exploiter les terres, que dans un pays où celles-ci sont si abondantes, si universellement désertes, que l'ouvrage de l'homme est tout, et que le revenu des terres est compté pour rien. Tel était probablement l'état de la Russie lorsque l'*obroc* fut fixé pour les paysans de la couronne. Il y avait plus de terres fertiles que chacun n'en pouvait cultiver, et aucune de ces terres n'avait encore été améliorée par aucun travail. La couronne abandonna en conséquence à ses paysans l'usage absolu des terres où leur village était situé, et au lieu de leur demander en échange ou la moitié des fruits ou des corvées, ou une rente censive, soit en nature, soit en argent, levée sur le sol, elle exigea d'eux l'*obroc* que chaque esclave male paya lorsqu'il fut arrivé à l'âge viril. Ce prix de rachat ne fut pas égal dans toute la Russie. Les gouvernements de cet empire furent divisés en quatre classes ; et l'*obroc* de chacune est plus ou moins fort selon la fertilité de la terre ou la distance des marchés ; mais il est égal pour tous les hommes d'un même gouvernement. Nous répétons ce mot (212) barbare, parce que le paysan russe, outre l'*obroc*, paye une seconde capitation, qui seule est connue sous ce nom ; celle-ci est un impôt commun à tous les habitants de l'empire.

La liberté a fait tant de progrès dans le dernier demi-siècle, que les paysans qui payent l'*obroc* forment peut-être aujourd'hui la classe la plus nombreuse parmi les esclaves des nations civilisées. En 1782, on comptait quatre millions six cent soixante-quinze famille individus mâles parmi les paysans russes de la couronne. Ce sont de beaucoup les plus heureux parmi les serfs de cet empire, dont il n'est pas rare d'entendre vanter le bonheur à ceux qui regrettent les anciens temps, et qui voient avec peine l'homme recouvrer ses droits. En effet leur capitation est modérée, leur propriété est garantie par la loi, et chaque village, avec l'autorisation de ses propres magistrats, distribue les terres qui lui sont allouées, aux individus dont il se compose. Ceux-ci ont récemment acquis le droit d'acheter des terres en propre ; ils peuvent, à prix d'argent, obtenir le droit de voyager jusqu'à trois ans dans l'intérieur de l'empire ; ils obtiennent aussi quelquefois, à prix d'argent, la permission de se faire inscrire parmi les bourgeois des villes. Avec ces privilèges, ils jouissent en effet de (213) quelque aisance dans leurs ménages, et l'on en a vu élever de grandes fortunes. Cependant cette classe privilégiée elle-même peut perdre tout à coup tous ces avantages ; elle peut être allouée aux fabriques, donnée à bail, et vendue ou cédée à des particuliers qui remettent ces malheureux dans un complet esclavage.

Encourager les manufactures et les mines a été la politique du siècle en Russie comme dans le reste de l'Europe. La couronne elle-même a des mines et des fabriques auxquelles elle alloue des paysans de cette classe qui cessent de payer l'*obroc* pour être assujettis aux corvées, et qui ne peuvent plus quitter le métier où ils travaillent alors,

3. De la richesse territoriale

pas plus que les condamnés aux travaux forcés dans les maisons de correction. Elle accorde de la même manière des villages à ceux qui introduisent dans l'état quelque industrie nouvelle, et la condition des malheureux paysans que leur cessionnaire change en manufacturiers, devient encore plus dure.

Les domaines de la couronne, dans les provinces autrefois suédoises et polonaises, sont souvent donnés à bail à des employés civils ou militaires que le souverain veut récompenser ; et le fermier ou les sous-fermiers ne manquent guère de rendre plus dure la condition des paysans. Enfin de nouvelles terres ont souvent (214) été formées par Cathérine et ses prédécesseurs, pour en gratifier quelque favori ; et alors les paysans des terres de la couronne, ainsi donnés, perdaient tous leurs privilèges et devenaient esclaves. Le souverain actuel s'est abstenu d'en donner jamais ; mais aucune loi ne lie à cet égard les volontés de lui-même ou de ses successeurs.

En 1782, les esclaves qui appartenaient à la noblesse russe formaient une population de six millions six cent soixante-dix-huit mille individus mâles. Parmi ceux-ci, le plus grand nombre encore peut-être est assujéti aux travaux agricoles, et paye l'*obroc* ; ce sont les moins malheureux, quoique cet obroc soit variable à la volonté de leurs maîtres, et que le reste de leur propriété, non plus que leur personne, ne jouisse d'aucune garantie ; en sorte que tout ce qu'ils ont épargné par une longue industrie, peut leur être enlevé tout à coup. D'autres font des corvées pour leur maître ; d'autres enfin sont donnés en bail à des fermiers. De plus tous les esclaves des nobles peuvent être enlevés aux travaux agricoles pour être attaché aux mines, aux fabriques et aux métiers, ou pour être employés aux services domestiques, soit chez leurs maîtres, soit chez ceux à qui leurs maîtres les louent. (215)

Il est vrai que le désintéressement de quelques familles nobles qui depuis plusieurs générations, n'ont point changé l'*obroc* inspire assez de confiance aux paysans pour ranimer leur industrie, leur rendre le goût de l'économie et du travail, et leur permettre même quelquefois d'élever de grandes fortunes, qui dépendent cependant toujours du bon plaisir des maîtres. Aussi la Russie est-elle le seul pays où l'on voie la classe des esclaves, non-seulement s'entretenir au même degré de population mais même multiplier sans importation nouvelle. Cependant l'esclavage n'y a point changé de nature ; l'esclave peut toujours être déplacé, enlevé, vendu, dépouillé de toute la propriété amassée par son industrie ; en sorte que le régime auquel il est soumis lui rappelle sans cesse que tout ce qu'il épargne, il se l'ôte à lui même pour le donner à son maître ; que tout effort de sa part est inutile, toute invention dangereuse, tout perfectionnement contraire à ses intérêts, que toute étude enfin aggrave sa misère, en lui faisant mieux connaître sa condition.

Nous l'avons dit, dans l'Europe occidentale, la capitation fut aussi un des premiers pas par lesquels le peuple des campagnes sortit de l'esclavage. Elle se présenta d'abord comme un moyen de racheter les corvées, elle se combina (216) ensuite avec la valeur de la terre concédée par le seigneur, et elle donna origine aux *censives*. Nous ne répéterons pas l'histoire de ces améliorations dans le sort des paysans, que nous avons tracée à la fin du précédent chapitre. (217)

3.8. De l'exploitation par bail à ferme.

Chez les nations les plus opulentes l'exploitation par bail à ferme a remplacé presque absolument tous les contrats résultant de l'ancien servage ; elle a plus que toutes les autres fixé l'attention des économistes, et elle est généralement considérée comme devant être partout la conséquence des progrès de la civilisation.

Par le bail à ferme le propriétaire cède au cultivateur sa terre toute nue, et il lui demande en retour un revenu toujours égal ; tandis que le fermier se charge de diriger ou d'exécuter seul tous les travaux, de fournir le bétail, les instrumens et le fonds d'agriculture, de vendre les fruits, et de payer les impôts. Le fermier prend sur lui tous les soucis et les profits de l'agriculture ; il la traite comme une spéculation commerciale, dont il attend des bénéfices proportionnels au capital qu'il y emploie.

Au moment de l'abolition de l'esclavage le système des fermes ne pouvait point encore (218) s'établir ; des affranchis ne peuvent prendre des engagements aussi importants ; ils ne peuvent faire l'avance de tout le travail d'une année ; beaucoup moins celui du travail de plusieurs années, pour mettre une ferme en valeur. Leur maître, en leur donnant la liberté, aurait eu besoin de leur faire encore un établissement, de leur donner du bétail, des instrumens aratoires, des semences, et des alimens pendant une année ; et, après toutes ces avances, la ferme serait néanmoins demeurée un bail onéreux pour lui ; car, par son contrat, il renonce au bénéfice des bonnes années, pourvu que son fermier le garantisse des mauvaises. Mais le fermier qui n'a rien ne peut rien garantir ; et le maître sacrifie ses bonnes récoltes sans aucun retour.

Les premiers fermiers furent de simples laboureurs ; ils exécutèrent de leurs mains la plupart des travaux de l'agriculture ; ils proportionnèrent leurs entreprises aux forces de leurs familles ; et, comme ils n'inspiraient pas une grande confiance aux propriétaires, ceux-ci réglèrent leurs opérations par beaucoup de clauses obligatoires, ils limitèrent leurs baux à un petit nombre d'années, et les tinrent dans une constante dépendance. C'est encore là assez généralement l'état des fermiers, partout où ce (219) genre d'exploitation est adopté, excepté à Rome et en Angleterre. Ailleurs les clauses obligatoires ont été peu à peu retranchées du bail, ou négligées dans l'exécution ; les fermiers disposent plus librement de la terre qu'ils ne faisaient il y a un demi-siècle, et ils obtiennent de plus longs termes. Cependant ils n'ont pas cessé d'être paysans : ils tiennent eux mêmes les cornes de leur charrue ; ils suivent leur bétail, dans les champs, dans l'étable ; ils vivent en plein air s'accoutumant aux fatigues habituelles, et à la nourriture sobre, qui forment des citoyens robustes et de braves soldats. Ils n'emploient presque jamais, pour travailler avec eux, des ouvriers pris à journée, mais seulement des domestiques, choisis toujours parmi leurs égaux, traités avec égalité, mangeant à la même table, buvant le même vin, et habillés des mêmes habits. Aussi les fermiers ne forment avec leurs domestiques qu'une classe de paysans animés des mêmes sentimens, partageant les mêmes jouissances, exposés aux mêmes privations, et tenant à la patrie par les mêmes liens.

Dans cette condition les fermiers sont moins heureux sans doute que les petits propriétaires, mais ils le sont plus que les métayers ; du moins s'ils ont plus de soucis si l'obligation de (220) trouver à jour fixe le prix de la ferme et l'argent des impôts, les expose à des embarras plus cruels, à des pertes plus sévères, ils ont aussi plus d'es-

3. De la richesse territoriale

pérances ; leur carrière n'est point limitée, ils peuvent s'avancer, ils peuvent s'enrichir, et passer au rang de propriétaires, comme ils l'ambitionnent tous. Ce mélange d'espérances et de craintes développe l'esprit, il fait sentir le prix des connaissances, et il forme aux sentimens élevés : les fermiers en France sont français, les métayers ne sont que vassaux.

Mais en Angleterre les fermiers participant aux progrès de l'aisance générale, et à l'accumulation des capitaux, sont sortis d'une classe plus relevée de la société. Pour faire valoir leurs épargnes, ils ont pris des fermes plus considérables ; des connaissances plus étendues et une meilleure éducation leur ont fait traiter l'agriculture comme une science. Ils lui ont appliqué plusieurs découvertes importantes faites dans la chimie et l'histoire naturelle. Ils ont aussi joint quelques habitudes mercantiles à celles des cultivateurs. L'espérance d'un plus grand bénéfice leur a fait faire des avances plus considérables. Ils ont renoncé à cette épargne née du besoin, qui est contraire à la vraie économie ; ils ont tenu plus régulièrement leurs comptes, (221) ce qui leur a donné plus de moyens de profiter de leur propre expérience.

D'autre part les fermiers ont cessé dès-lors d'être laboureurs, et il a fallu qu'il se formât au-dessous d'eux une classe d'hommes de peine, qui, chargés de nourrir par leur travail la nation toute entière, sont les vrais paysans, et la partie essentielle de la population. La classe des paysans fortifiée par le travail le plus naturel de tous à l'homme, est en possession constante de recruter toutes les autres. C'est elle qui doit au besoin défendre la patrie ; c'est elle aussi qu'il est le plus essentiel d'attacher au sol qui l'a vue naître, et la politique seule inviterait à rendre son sort heureux, si l'humanité ne l'ordonnait pas.

Quand on a comparé comme on l'a fait souvent, le système des petites fermes à celui des grandes, on a peu remarqué que les dernières, en ôtant la direction du travail aux paysans, réduisaient ceux-ci à un état beaucoup plus malheureux que presque tout autre système de culture. En effet les journaliers qui, sous les ordres des riches fermiers, font tout le travail de l'agriculture, sont dans une condition plus dépendante, non-seulement que les métayers, mais à plusieurs égards que les serfs qui acquittent ou la capitation ou la corvée. Ces (222) derniers, quelque vexation qu'ils éprouvent, ont du moins une espérance, une propriété et un héritage à laisser à leurs enfans. Les journaliers n'ont aucune participation à la propriété, ils n'ont rien à espérer de la fertilité du sol, ou d'une saison propice ; ils ne plantent point pour leurs enfans. Ils ne confient point à la terre le travail de leurs jeunes ans, pour en recueillir les fruits avec usure dans la vieillesse. Ils vivent au jour le jour, avec le salaire de la semaine. Toujours exposés à manquer d'ouvrage par le dérangement de fortune de leurs supérieurs, toujours près d'éprouver les derniers besoins, en suite d'une maladie, d'un accident, ou même des approches de la vieillesse ; ils courent toutes les chances de la ruine, et ne conservent aucune de celles de la fortune.

Dans la situation à laquelle les ouvriers de terre se trouvent réduits, il est peu probable qu'ils se forment à l'économie. Des privations et des souffrances de tous les jours accoutument aussi désirer des jouissances journalières. Outre que la boisson leur devient peut-être nécessaire pour s'étourdir sur leurs soucis, la pensée d'un homme qui peut chaque jour manquer de nourriture, est constamment ramenée sur ce qu'il mange et boit, de même que l'habitude des vigiles et des jeûnes excite à la (223) gour-

3.8. De l'exploitation par bail à ferme.

mandise. Il faut que le peuple ait ses plaisirs, et ce n'est pas la faute du journalier, si l'organisation sociale le réduit à ne connaître que les plus grossiers.

D'ailleurs quand le journalier réussirait à mettre ensemble un petit capital, la suppression de tous les degrés intermédiaires dans la société l'empêche d'en profiter. Il y a trop loin de son sort à celui d'un gros fermier, pour qu'il puisse franchir cet espace ; tandis que, dans le système de la petite culture, le journalier peut avec ses petites économies, prendre une petite métairie, de celle-ci passer à une plus grande, ou une propriété. Les mêmes causes ont fait supprimer les intermédiaires dans les autres carrières ; un abîme se présente entre le journalier, et toute entreprise de manufacture ou de commerce aussi-bien que de fermage ; et la classe inférieure a perdu l'espérance qui la soutenait, dans la précédente période de la civilisation. Les secours même de leur paroisse, qui sont assurés aux journaliers anglais, augmentent leur dépendance ; dans l'état de souffrance et d'inquiétude auquel ils sont réduits, ils peuvent à peine conserver le sentiment de la dignité humaine, ou l'amour de la liberté ; et au plus haut terme de la civilisation moderne, l'agriculture se rapproche (224) de cette période de corruption de la civilisation antique où tout l'ouvrage des champs était fait par des esclaves.

L'état de l'Irlande, et les convulsions auxquelles ce malheureux pays est sans cesse exposé, montrent assez combien il importe au repos et à la sûreté des riches eux-mêmes que la classe agricole, qui forme la grande majorité d'une nation, jouisse de l'aisance, de l'espérance et du bonheur. Les paysans Irlandais, qui sont toujours prêts à se soulever, et de plonger leur pays dans les horreurs d'une guerre civile, vivent dans de misérables huttes, sur le produit d'un carré de pommes-de-terre, et le lait d'une vache. Ils sont aujourd'hui plus malheureux que les *cottagers* anglais ; cependant ils ont une petite propriété que les derniers n'ont pas. En retour, pour la portion de terrain qui leur est accordée ils s'engagent seulement à travailler à la journée sur la ferme dont ils dépendent, pour un salaire déterminé. Mais la concurrence qu'ils se font les uns aux autres les a réduits à se contenter, pour ce salaire, du plus bas terme possible.¹¹ Cette (225) concurrence agira même contre les *cottagers* anglais. Il n'y a point égalité de forces entre le journalier qui a faim, et le fermier qui ne perd pas même le revenu d'une partie de sa terre, en supprimant quelques-uns de ses travaux habituels. Aussi le résultat de la lutte entre ces deux classes, est toujours le sacrifice de la plus pauvre, de la plus nombreuse, et de celle qui a le plus de droits à la protection du législateur.

Cependant, lorsqu'une fois le système des grandes fermes commence à s'introduire, les petits fermiers ne peuvent plus soutenir leur concurrence ; les petits propriétaires eux-mêmes se voient ruinés par des rivaux qui font toujours leurs travaux avec plus d'économie, qui vendent toujours leurs denrées dans un temps plus opportun. Lorsque les impôts se sont fort multipliés, chaque propriétaire n'est plus en quelque sorte que le fermier du fisc. On remarque en Angleterre que ceux qu'on y nomme les petits *freeholders* (francs-tenanciers) y sont généralement dans un état de (226) souffrance.

11. Ce n'est point la division des héritages dans chaque famille qui a multiplié les *cottagers*, en Irlande, au-delà des besoins de l'agriculture ; c'est la concession originaire qui leur a été faite par les seigneurs. Une trop petite portion de terre a été attachée à chaque cabane, et les seigneurs encore guerriers ont voulu en avoir un trop grand nombre ; mais ces portions originales n'ont point éprouvé de nouveaux partages par le fait des paysans mêmes.

3. De la richesse territoriale

Ainsi le système qui rend le peuple plus misérable tend par ses propres forces à l'emporter sur tous les autres.

Cet avantage s'explique aisément ; les bénéfices d'un fermier sont le résultat de trois luttes très-différentes qu'il est appelé à soutenir, avec les consommateurs, avec les propriétaires de terres, et avec les ouvriers qui travaillent pour lui. Il peut augmenter ses profits, soit en vendant plus cher ses denrées, soit en payant moins de fermage, soit en contraignant les journaliers à se contenter d'un moindre salaire. Pour chacune de ces opérations, le gros fermier, le fermier qui dispose de gros capitaux, est placé plus avantageusement que le petit.

Vis-à-vis des consommateurs, plus le nombre des fermiers est réduit, et plus il leur est facile de s'entendre pour donner à leurs denrées un prix de monopole. On rencontre dans l'État Ecclésiastique plus d'une ville qui se trouve enclavée dans une ferme. Il est bien certain que les habitans de Népi ou ceux de Ronciglione, sont dans une dépendance absolue du fermier qui les entoure de toutes parts, ils achètent de lui seul toutes les denrées qui ne peuvent pas souffrir de longs transports ou se garder long-temps comme le laitage, les herbages, la volaille. Si la ville de Velletri confine (227) avec quatre fermiers, ou celle de Tivoli avec dix, la condition des consommateurs y sera d'autant moins mauvaise qu'ils auront plus de pourvoyeurs ; et plus les fermes seront petites, moins les fermiers pourront exiger un prix de monopole.

Vis-à-vis des journaliers, les fermiers exercent un monopole tout semblable. Les habitans de Népi ou de Ronciglione, lorsqu'ils offrent leur travail contre un salaire, n'ont à traiter qu'avec un seul homme, qui est maître absolu de les réduire au plus bas terme possible. Ceux de Velletri peuvent espérer une concurrence un peu plus grande entre quatre voisins, ceux de Tivoli une concurrence un peu plus grande encore entre dix ; il s'en faut bien cependant qu'ils se sentent assurés que leur ouvrage sera payé à son prix.

D'ailleurs le gros fermier fait une économie immédiate par l'état de misère auquel il a réduit les familles de laboureurs. Mille arpens étaient cultivés dans le système des petites fermes, par cinquante familles vivant dans une honnête aisance ; un gros fermier pour faire du même terrain une seule ferme, leur substituera d'abord cinquante familles de journaliers, qui vivront dans la pauvreté ; il gagnera par conséquent toute la différence entre leur consommation (228) et celle de leurs prédécesseurs. Peut-on considérer un tel bénéfice comme avantageux à la nation ?

Cependant le fermier en fera bientôt un second de même nature ; il congédiera ses journaliers, il mettra en culture leur village, et il comptera, pour accomplir son ouvrage, sur des ouvriers appelés de loin, dans la saison des travaux ruraux.

Après avoir mieux vendu ses denrées, et moins payé ses travailleurs le fermier de mille arpens sera certainement en état de payer une plus grosse ferme au propriétaire, que les cinquante petits fermiers qu'il aura déplacés. Il commencera par le faire, il rasera les humbles cabanes qui sont devenues inutiles à son exploitation, il fera passer la charrue dans le jardin, dans le verger d'où chaque petit ménage tirait ses jouissances ; il arrachera les clôtures qui n'ont plus de but, et soumettra ses arpens à une rotation uniforme de récoltes. Mais alors le propriétaire aurait beau vouloir revenir à la petite culture, il n'en aura plus les moyens. Il lui faudrait une avance nouvelle et considérable de capitaux pour tout remettre dans l'état primitif. La grande ferme ne convient plus

3.8. De l'exploitation par bail à ferme.

qu'à de grands fermiers. Personne ne peut y songer s'il n'a un capital (229) suffisant pour faire valoir mille arpens de terre. Le nombre de tels entrepreneurs est tout autrement limité que celui des fermiers laboureurs qu'ils ont remplacés. Ils sont aisément à portée de s'entendre, ils évitent de se faire une concurrence dangereuse ; bientôt ils se trouvent en état de dicter la loi au propriétaire, et le gros fermier qui a plus gagné que le petit sur la vente de ses denrées, qui a plus gagné que le petit sur l'entretien de ses travailleurs, gagne encore plus que le petit dans son marché avec le propriétaire.

C'est ainsi que, lorsque le système des grandes fermes se trouve en collision avec celui des petites, sans que le dernier soit protégé ni par la loi ni par l'opinion, le premier doit l'emporter quoique la société n'y trouve aucun avantage. Le petit fermier, le petit propriétaire peuvent se trouver dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de leur riche voisin, sans que ce fait, assez fréquemment remarqué, doive faire rien conclure en faveur du système victorieux, considéré sous le point de vue de la prospérité nationale.

Les avantages dont nous venons de parler tiennent tous aux conditions que les gros fermiers sont en état d'imposer à ceux avec qui ils traitent. Quelques autres résultent d'un (230) accroissement réel de richesses : Le petit fermier, ou le petit propriétaire emploie rarement un capital suffisant même pour sa petite exploitation ; il est toujours trop pressé de vendre, il est rarement en état d'acheter à temps. D'autre part le grand fermier épargne beaucoup de temps qui est perdu par le petit. La direction d'un ouvrage demande à peu près le même degré d'attention et de fatigue sur quelque échelle qu'il soit entrepris, et l'on conduit quarante ouvriers aussi facilement que quatre. Mais dix fermiers faisaient autrefois en même temps la même opération qu'un seul fait aujourd'hui ; tout ce qui pouvait être alloué comme gages, pour le travail de neuf de ces dix fermiers, peut être épargné aujourd'hui. En réunissant dix champs en un seul, autant de clôtures et de chemins vicinaux peuvent être supprimés ; le village même avec tout le terrain qu'occupaient ses maisons et ses cours, peut être rendu à la culture.

L'exploitation en grand permet de faire faire dans le même temps, à un même nombre d'hommes, une plus grande masse d'ouvrage ; elle tend surtout faire obtenir par de gros capitaux, le bénéfice qu'on obtenait auparavant par l'emploi de beaucoup de main-d'œuvre. Elle introduit l'usage des instrumens (231) dispendieux qui abrègent et facilitent le travail de l'homme ; elle invente des machines, où le vent, la chute des eaux, l'expansion des vapeurs remplacent la force des bras ; elle fait faire par des animaux l'ouvrage auparavant fait par des journaliers ; elle pourchasse ceux-ci d'occupations en occupations, et finit par rendre leur existence inutile. L'économie des forces humaines est un avantage prodigieux dans un pays neuf ; dans une colonie où l'on peut toujours employer profitablement leur surabondance. On sollicite avec raison, au nom de l'humanité, l'emploi des machines aux Antilles, pour suppléer au travail des nègres qui ne peuvent suffire à ce qu'on demande d'eux, et qu'on recrutait sans cesse par un infâme commerce. Mais dans un pays où la population surabonde déjà c'est un grand malheur que le renvoi de plus de la moitié des ouvriers de la terre, dans le temps même où un perfectionnement analogue des machines fait renvoyer des villes plus de la moitié des ouvriers des manufactures. La nation n'est autre chose que la réunion des individus dont elle se compose, et les progrès de sa richesse sont illusoires, s'ils sont obtenus au prix de la misère commune et de la mortalité. (232)

On peut juger du danger qui menace le pays qui s'abandonne à l'exploitation par

3. De la richesse territoriale

grandes firmes, en contemplant l'état où elles ont réduit la province de la Campagne de Rome ; c'est le nom qu'on donne à tout le pays qui tend depuis la montagne de Viterbo, jusqu'à Terracine, et depuis la mer jusqu'aux montagnes de la Sabine. Dans cette province de quatre-vingt-dix milles de longueur sur vingt-cinq de large, ou deux mille deux cent cinquante milles en carré, on ne compte plus aujourd'hui qu'environ quarante fermiers. Ils n'en portent plus, il est vrai, le nom, qu'ils regarderaient comme au dessous d'eux. On les appelle *mercanti di tenuta*, négocians en terres. Ils emploient à ce commerce d'immenses capitaux ; et, par leur extrême richesse, ils rendent la place intenable à tous leurs concurrens. Mais leur manière de faire valoir les terres, et il n'y a aucun doute qu'elle ne soit de beaucoup la plus profitable pour eux, est d'épargner en toute chose sur le travail de l'homme, de se contenter des produits naturels du sol, de n'avoir en vue que le pâturage, et d'écarter successivement tout ce qui reste de population. Ce territoire de Rome, si prodigieusement fertile, où cinq arpens nourrissaient une famille et (233) formaient un soldat, où la vigne, l'olivier, le figuier s'entremêlaient aux champs, et permettaient de renouveler trois et quatre fois les récoltes par année, à peu près comme dans l'État de Lucques, qui n'est pas plus favorisé par la nature ; ce territoire a vu disparaître peu à peu les maisons isolées, les villages, la population toute entière, les clôtures, les vignes, les oliviers et tous les produits qui demandaient l'attention continuelle le labeur et surtout l'affection de l'homme. De vastes champs sont venus ensuite, et les *mercanti di tenuta* ont trouvé plus économique d'en faire faire les semailles et les moissons par des bandes d'ouvriers qui descendent chaque année des montagnes de la Sabine ; ceux-ci accoutumés à vivre d'un morceau de pain, dorment en plein air sous la rosée, périssent par centaines de la fièvre *maremmane* dans chaque campagne, faute de soins, et se contentent cependant, pour courir ces dangers, du plus misérable salaire. Une population indigène dans la campagne de Rome leur serait inutile, et elle a complètement disparu. Quelques villes demeurent encore debout au milieu des vastes champs qui appartiennent à un seul maître ; mais Népi et Ronciglione voient rapidement périr des habitans qu'on a (234) rendus étrangers au sol par lequel ils devaient vivre, et l'on peut calculer d'avance l'époque attendue où la charrue devra passer sur le terrain qu'occupent leurs palais ; comme elle passe déjà sur les ruines de San Lorenzo, de Vico, de Bracciano, et de Rome elle-même. D'autre part les champs à leur tour font place au pâturage, et dans ceux-ci les ronces et les genêts empiètent chaque jour la place des graminées ; au centre de la civilisation on voit renaître les steppes de la Tartarie.

Le législateur est sans doute appelé à arrêter cette proscription de la population exercée au nom de la propriété. Ce n'est pas pour qu'on empêche la terre de produire, et l'homme d'employer utilement son travail, que le droit du premier occupant a été garanti. Mais ce qui rend le devoir du législateur plus étroit encore, c'est que tout le mal qui résulte de cette exploitation vicieuse est son ouvrage. La nature avait préparé un correctif aux malheurs résultant de l'accumulation des propriétés : c'était la multiplication des familles et le partage égal des héritages qui devaient s'ensuivre. Le fléau des grandes richesses, non moins redoutable pour la société que celui d'une grande misère, se serait dissipé de lui-même, si le législateur (235) n'avait pas cherché à les rendre éternelles par des primogénitures. La loi ne peut point, peut-être, sans faire trop sentir sa pesanteur, régler l'étendue d'une ferme ; mais elle doit sans cesse avoir

3.9. De l'exploitation par bail emphytéotique.

en vue de rendre fréquents les partages de propriété, pour éviter le plus grand malheur national, celui qu'éprouve aujourd'hui la campagne de Rome, l'expulsion de la nation hors de ses propres foyers.

Tandis qu'en Angleterre la classe des paysans marche rapidement à sa destruction, qu'elle est déjà détruite dans la campagne de Rome, elle s'élève en France, se fortifie, et, sans abandonner le travail manuel, elle jouit de l'abondance, développe son esprit, et adopte, quoiqu'avec lenteur, les découvertes de la science. Une longue guerre et de pesantes contributions n'ont pu arrêter les progrès que l'acquisition du droit de propriété a fait faire aux habitants des campagnes. Les provinces les plus industrieuses ont été amenées par là à une modification inattendue du bail à ferme : c'est l'*amodiation parcellaire*. Un grand propriétaire, plutôt que de donner sa ferme à exploiter à un seul fermier, trouve aujourd'hui infiniment mieux son compte à partager son domaine entre un grand nombre de paysans ses voisins, qui prennent chacun de lui autant de terrain qu'il leur (236) en faut pour les occuper toute l'année. Le paysan sacrifie en général, il est vrai, la terre qu'il tient à ferme à celle qu'il possède en propre ; cependant l'une et l'autre sont cultivées avec cette affection que donne au laboureur un intérêt direct, et cette intelligence qui s'est développée en lui depuis que son seigneur ne peut plus l'opprimer. En effet, la classe agricole est en France aussi heureuse que lui permettent de l'être les circonstances politiques où se trouve aujourd'hui une patrie qu'elle aime avec enthousiasme. (237)

3.9. De l'exploitation par bail emphytéotique.

Pour terminer la revue des estimations d'exploitation par lesquels la richesse territoriale est sans cesse renouvelée, il est juste de donner encore un moment d'attention à celui des emphytéoses, ou des fermes perpétuelles, qui crée en faveur du cultivateur une demi-propriété, et qui élève dans l'état une classe de paysans presque aussi industrieux, aussi heureux, et aussi attachés à leur patrie que les petits propriétaires.

Dans les autres systèmes d'exploitation, où la jouissance des fruits est détachée de la propriété, le cultivateur est bien remboursé de ses avances annuelles ; mais il ne saurait être assuré de profiter des avances à fonds perdus par lesquelles on crée à perpétuité la valeur de la terre ; des dessèchemens de marais, des plantations, des défrichemens. Le propriétaire est rarement en état de faire lui-même ces avances ; s'il vend sa terre, l'acheteur se dépouillera, pour l'acquérir, du capital même (238) avec lequel il aurait pu les faire. Ce fut donc une invention très-heureuse que celle du bail d'*emphytéose* ou de *plantation* ; car c'est le sens propre de ce mot, par lequel le cultivateur s'engage à mettre en valeur un désert, moyennant la cession à perpétuité du domaine utile, tandis que le propriétaire se réserve une rente inaltérable pour représenter le domaine direct. Aucun expédient ne pouvait mieux réunir dans un même homme toute l'affection de la propriété à tout le zèle de la culture, ou employer plus utilement à l'amélioration des terres les capitaux destinés à les mettre en valeur.

Ces avantages, il est vrai, sont compensés par l'inconvénient toujours assez sérieux de donner à deux personnes un droit perpétuel sur un même objet, et de faire dépendre leur situation respective des conditions d'un contrat qui a pu être stipulé long-temps

3. De la richesse territoriale

avant la naissance d'aucun des intéressés. La gêne que doivent s'imposer les deux copropriétaires, pour conserver leurs droits réciproques, ne saurait être un avantage pour la propriété ; elle doit amener des procès, qui en eux-mêmes sont un mal, et dont la décision devient d'autant plus incertaine et souvent plus injuste, qu'ils se rapportent à un droit plus ancien.

Les emphytéoses ont un rapport évident avec (239) les rentes censives dont nous avons déjà parlé : seulement celles-ci avaient pris naissance dans le droit féodal à l'époque de l'esclavage ; les emphytéoses sont du droit romain, et de l'époque où les cultivateurs étaient encore libres. Des clauses féodales y ont toutefois été insérées dans les temps modernes : la concession de terrain, au lieu d'être perpétuelle, a été faite pour une ou plusieurs vies ; à l'expiration des générations appelées le propriétaire a repris son terrain avec toutes les avances et toutes les bonifications faites par le cultivateur, à la ruine de la famille de ce dernier. En Italie et surtout en Toscane, où le grand-duc Pierre-Léopold distribua en emphytéose, ou à *livello*, presque tous les biens de la couronne, et une grande partie de ceux du clergé, et où il retira ainsi de dessous les eaux les provinces qui sont aujourd'hui les plus florissantes, le souverain ordonna en même temps que l'emphytéose accordée pour quatre générations pourrait toujours se renouveler, et qu'il suffirait pour cela de payer cinq fois la valeur de la rente annuelle, qu'on supposait établie au trois pour cent, ou quinze pour cent du capital à titre de *laudemio*. La loi sans doute était fort sage, elle augmentait la valeur des baux emphytéotiques, et encourageait le cultivateur à ne point se (240) relâcher de ses soins à l'approche de l'extinction des générations appelées. D'autre part, c'est toujours une mauvaise exploitation que celle qui enlève au cultivateur une partie de son capital au lieu de la rente, et qui l'accable en une année, au lieu de participer régulièrement aux fruits de ses sueurs.

Le bail emphytéotique peut être un moyen avantageux d'appeler à la participation dans la propriété les fermiers des grands domaines que leurs seigneurs ne veulent pas vendre ; cependant il ne deviendra jamais un mode universel d'exploitation, parce qu'il dépouille le propriétaire direct de toutes les jouissances de la propriété, qu'il lui fait éprouver tous les inconvénients et aucun des avantages de la condition des capitalistes, et qu'un père de famille ne peut être considéré comme prudent ou comme économe, lorsqu'il aliène ainsi à jamais sa propriété sans garder du moins la disposition du prix qu'il devait recevoir en échange.

La législation anglaise a cherché, de son côté, à favoriser cette espèce de contrats ; elle considère les emphytéotes comme francs-tenanciers (*free holders*) ; elle les admet, à ce titre, à voter dans les élections, et elle en exclut ceux qui tiennent des cens (*copy-holders*), (241) tout comme les simples fermiers (*lease-holders*). Cependant le nombre des premiers décroît très-sensiblement dans chaque comté. Presque toutes les fois qu'un pareil bail se termine, le propriétaire, au lieu de le renouveler, afferme sa terre pour le terme de vingt-un ans ; et il ne laisse subsister d'autres *freeholds* que ceux qu'il juge nécessaires pour conserver son influence dans les élections de comtés. En Irlande, les petites possessions qui sont accordées aux *cottagers* leur sont cédées pour la vie, ce qui en fait autant de francs-tenanciers complètement dépendants du seigneur à chaque élection. Si le législateur voulait encourager cette forme d'exploitation, il aurait dû exiger, pour qu'un franc-tenancier eût droit de voter, qu'il jouît d'un

3.10. De la vente des propriétés territoriales.

revenu bien supérieur à celui de quarante shellings, qu'a fixé la loi. La prime accordée au morcellement de cette seule espèce d'exploitation, et l'exclusion prononcée contre toutes les autres, sont aussi contraires au but économique qu'au but politique qu'on s'était proposé originairement. La loi n'a point multiplié la classe des paysans vraiment indépendans, et ce n'est point en raison de leur indépendance qu'elle leur accorde le droit d'être représentés. (242)

Les emphytéoses sont connues dans quelques provinces de France, et en Savoie, sous le nom d'*abergemens* ; elles n'y sont pas assez multipliées pour avoir une influence sensible sur l'état des cultivateurs. (243)

3.10. De la vente des propriétés territoriales.

Il suffit en général, pour la reproduction de la richesse territoriale, que l'usage de la terre soit transmis à l'homme industrieux qui peut la faire valoir, tandis que sa propriété demeure à l'homme riche, qui n'a plus ni le même intérêt, ni la même aptitude au travail, et qui ne songe qu'à jouir. Cependant l'intérêt national demande souvent aussi que la propriété elle-même passe en des mains qui en feront un meilleur usage. Ce n'est pas pour eux seuls que les riches font fructifier la terre, c'est pour toute la nation ; et lorsque, par un dérangement dans leur Fortune, ils suspendent les pouvoirs productifs des campagnes, il importe à toute la nation que leur propriété passe à d'autres détenteurs.

L'intérêt personnel suffit au reste pour opérer cette transmission, pourvu que la législation n'y mette pas d'obstacle. Lorsqu'un militaire vient à hériter d'un outil à faire des bas, il ne le garde pas long-temps. Entre ses mains cet (244) outil demeurerait inutile pour lui-même et pour la nation ; entre les mains d'un fabricant il serait productif pour la nation et pour lui-même : tous deux le sentent, et un échange est bientôt conclu. Le militaire reçoit de l'argent dont il saura faire usage, le fabricant entre en possession de l'outil qui lui est propre, et la production recommence. La plupart des lois de l'Europe sur les immeubles répondent à celle qui empêcherait le militaire de se défaire de l'outil dont il ne sait point faire usage.

La terre n'est jamais mise en valeur que par l'emploi d'un capital, avec lequel on détermine l'accumulation du travail qui change sa nature. Il est donc essentiel à l'existence même de la nation que cette terre soit toujours entre les mains de ceux qui peuvent y consacrer des travaux, et y employer des capitaux. S'il n'était jamais permis de vendre un instrument de métier, il ne serait du moins pas défendu d'en faire de nouveaux, pour l'usage de nouveaux ouvriers ; mais on ne fait point a de terres nouvelles ; et, toutes les fois que la loi empêche l'aliénation d'une terre possédée par quelqu'un qui n'en peut faire usage, elle suspend la plus essentielle de toutes les productions.

Les systèmes d'exploitation que nous avons passés en revue font bien fructifier la terre (245) par les mains du cultivateur temporaire, lorsque les avances permanentes ont été faites ; mais ils découragent absolument celui-ci de faire ces avances permanentes elles-mêmes. Comme elles donnent à la propriété une valeur qui dure toujours, elles ne peuvent être faites que par ceux à qui cette propriété doit rester. En général, le législateur, tout occupé d'empêcher l'aliénation des immeubles, et de conserver les

3. De la richesse territoriale

grandes fortunes aux grandes familles, a craint qu'on ne lui dérobât une telle aliénation par un fermage à long terme et sans retour. Il s'est empressé de défendre les droits des propriétaires contre les propriétaires eux-mêmes ; il leur a ménagé des dédités, des clauses résolutoires ; il a fixé un terme court aux baux à ferme ; il a paru enfin répéter sans cesse au cultivateur : » Cette terre que vous travaillez n'est point à vous, ne vous y affectionnez point trop, n'y faites point des avances que vous risqueriez de perdre ; profitez du moment présent si vous pouvez, mais ne songez point à l'avenir ; surtout gardez-vous de travailler pour la postérité. « D'ailleurs, indépendamment des erreurs du législateur, il est dans la nature même du bail à ferme de ne permettre jamais au fermier de prendre à la terre un intérêt égal à celui du (246) propriétaire. Il suffit que ce bail ait un terme, pour qu'à mesure que ce terme approche, le fermier se désintéresse de ses champs, et renonce à y faire de longues avances. Le métayer, avec de moindres facultés, ne craint pas du moins d'améliorer, autant dépend de lui, la terre qui lui est confiée, parce que, comme les conditions de son bail sont invariables, il n'est jamais renvoyé que pour sa mauvaise conduite. Le fermier au contraire s'expose à être renvoyé en raison de sa bonne administration. Plus a bonifié la ferme qui lui est confiée, plus son maître, en renouvelant le bail, sera disposé à lui demander une augmentation de rentes. De plus, comme la plupart des avances que l'agriculteur fait sur la terre créent une valeur perpétuelle, il n'est ni juste ni naturel qu'elles soient faites par celui qui n'y a qu'un intérêt temporaire. Le fermier soignera peut-être les champs et les prés qui, en peu d'années, lui rendront toutes ses avances ; mais il plantera peu de vergers ; dans le nord, peu de forêts de haute futaie ; dans le midi, peu de vignes ou d'oliviers ; il fera peu de canaux de navigation, d'irrigation ou d'écoulement, peu de transports de terre, peu de défrichemens, peu de ces travaux enfin qui sont le plus conformes à l'intérêt public, puisqu'ils fondent l'aisance de la postérité. (247)

Tous ces travaux, desquels dépend l'accroissement des subsistances pour la nation entière, ne peuvent être entrepris que par un propriétaire riche en capitaux mobiliers. Ce n'est donc point la conservation des grandes fortunes qui importe à la nation, mais l'union des fortunes territoriales aux fortunes circulantes. Les campagnes ne fructifieront pas entre les mains de ceux qui ont déjà trop de biens fonds pour les surveiller, mais de ceux qui ont assez d'argent pour les faire valoir. La législation territoriale devrait donc tendre à rapprocher sans cesse le capital mobilier du capital fixe, à réunir les propriétés que les Anglais nomment personnelles, à celles qu'ils nomment réelles, à faciliter la vente des immeubles ; la législation de presque toute la terre s'est étudiée à faire le contraire.

La conséquence naturelle de l'accumulation des richesses dans la société doit être de séparer toujours plus le travail de la jouissance ; la tâche du législateur doit être de rattacher sans cesse la jouissance au travail. Celui qui a élevé sa propre fortune doit désirer le repos et l'aisance : ce sont les fruits de son travail, et il est juste qu'il en jouisse ; mais c'est aussi une des jouissances qui lui sont réservées que de voir sans inquiétude l'augmentation de sa (248) famille ; et, si le législateur ne s'efforce pas de lui inspirer des préjugés anti-sociaux, il se plaira à élever plusieurs enfans, à partager son bien également entre eux, et à les voir commencer comme il a commencé lui-même.

D'autre part, toutes les fois que la fortune d'un propriétaire de terres est embarras-

3.10. De la vente des propriétés territoriales.

sée, il est à désirer pour lui-même, pour sa famille, et pour la société, qu'il vende sa terre, au lieu de l'hypothéquer pour des emprunts. L'affection de propriété, le préjugé, et surtout la vanité le disposent presque toujours à faire le contraire. Il demeure chargé d'un fonds disproportionné à son capital, à ses forces physiques, à l'attention qu'il peut lui donner. Il emprunte à des conditions onéreuses, et le paiement des intérêts diminue encore chaque année ce capital avec lequel il devait faire valoir sa ferme ; il arrive enfin à faire produire moins à son domaine tout entier, qu'il n'aurait retiré d'une moitié, s'il avait vendu l'autre. Cette autre cependant, passant aussi entre les mains d'un acheteur qui n'éprouverait pas le besoin, serait remise en pleine valeur ; et la société, au lieu d'avoir un produit brut, en aurait deux.

La législation ne doit pas refuser au propriétaire le moyen d'emprunter, mais elle doit lui rendre plus facile l'expédient qui lui convient (249) mieux : elle doit, pour son propre intérêt donner, contre lui, au prêteur, de fortes garanties ; et la plus forte de toutes doit être la facilité à faire vendre dès que le débiteur ne paie pas. Les législateurs ont presque tous adopté la pratique contraire dans leur respect pour la propriété foncière, ils ont rendu les expropriations si difficiles que l'intérêt du propriétaire qu'ils voulaient favoriser s'est trouvé sacrifié, tout aussi-bien que celui de son créancier. On a réglé le rang des créanciers de la terre d'après leur date, tandis qu'on a laissé dans une égalité absolue les créanciers de toute date qui ne prétendent qu'à la propriété mobilière. Or le privilège des premiers est complètement inutile et par conséquent dangereux ; car, en compliquant les droits, il multiplie les procès ; ou il doit procurer au propriétaire l'avantage d'emprunter à un plus bas intérêt, en retour pour une sûreté plus grande. Cependant c'est le contraire qui est arrivé. Aujourd'hui, en France, on a vu souvent l'intérêt du commerce à quatre pour cent, et celui des prêts sur la terre, en première hypothèque, à six. En effet, les expropriations forcées sont si lentes, si dispendieuses, si difficiles à obtenir, que le créancier a bien moins de sûreté (250) lorsqu'il prête sur la terre que lorsqu'il prête sur une lettre de change.

Autant la loi s'est montrée précautionneuse et timide, lorsqu'il s'agissait de faire vendre la terre, autant elle a observé peu de ménagemens pour faire arrêter la personne. Presqu'en tout pays l'arrestation d'un débiteur est plus facile à obtenir que la saisie de son mobilier, et celle-ci plus que la vente des immeubles. Cependant, outre le respect que mérite la liberté individuelle, le législateur, dans le seul but de soigner la richesse publique, aurait dû suivre la marche contraire. En arrêtant la personne, on détruit tout le revenu que le travail fait naître ; en saisissant le mobilier, on ne peut jamais le vendre que fort au-dessous de la valeur qu'il avait pour le propriétaire ; en saisissant la marchandise, on ruine souvent le marchand ; en saisissant l'immeuble on ne fait tort ni au débiteur ni à la nation. On aurait déjà beaucoup fait pour la prompte liquidation des dettes, si la loi autorisait à faire vendre les terres toutes les fois qu'elle autorise aujourd'hui à faire mettre le débiteur en prison. Alors la plupart des vieilles dettes seraient éteintes et les immeubles qui doivent nourrir la nation, seraient entre les mains de ceux qui peuvent les forcer, par leur capitaux et leurs travaux, à fournir de la (251) subsistance. Au lieu d'y songer, on est arrivé à faire posséder la moitié des terres de l'Europe, par des gens qui, loin de pouvoir disposer d'un capital pour les faire valoir, sont au contraire débiteurs d'un capital considérable, qu'ils ne peuvent retirer de ces fonds. Dès lors, ces propriétaires embarrassés ont eu sans cesse recours à

3. De la richesse territoriale

des expédiens ruineux, pour tirer de l'argent de leurs terres, pour emprunter de leurs fermiers, pour diminuer le fonds de culture, pour vendre leurs bois, et détériorer leurs immeubles, tandis qu'ils ne sauraient employer un capital à augmenter la valeur de leurs fonds.(252)

3.11. Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.

L'intérêt de la société exige que la propriété se divise de la même manière qu'elle s'est accumulée, et que, par une circulation rapide, tous jouissent à leur tour d'une fortune que tous élèvent à leur tour par leur travail. La société prospère par les efforts que chacun fait pour élever sa richesse, mais elle souffre dès l'instant que cette activité cesse ; et c'est à ses dépens qu'on rend stationnaire un ordre qui pour le bien de tous doit être progressif.

Ce n'est point ainsi que l'ont entendu les législateurs. Presque toujours tirés eux-mêmes des classes qui ont fait leur fortune, ils ont cru que ce n'était point assez d'assurer aux riches la jouissance de leurs richesses, qu'il fallait encore faire en sorte que ces richesses fussent toujours à eux et à leurs enfans. Ce qui avait été acquis par l'activité, ils ont voulu qu'on pût le garder dans le repos, sans que l'activité des autres pût faire ce qu'ils avaient fait eux-mêmes : et ils ont érigé en maxime d'état que (253) l'ordre social tenait à la conservation des anciennes fortunes dans les anciennes familles.

C'est une question de constitution, et non d'économie politique que d'examiner jusqu'à quel point une noblesse est nécessaire à une monarchie, et une antique richesse territoriale à cette noblesse. Mais c'est une question d'économie politique, que d'examiner quelle influence ont pu avoir sur le développement de l'agriculture et de l'industrie, les garanties données à l'orgueil de famille, par les substitutions perpétuelles les majorats, les primogénitures, les retraits lignagers, et toutes les précautions qui ont été prises pour empêcher les riches de se ruiner et de vendre leurs biens. C'est encore une question d'économie politique intimement liée à la précédente, que d'examiner jusqu'à quel point de telles lois ont eu l'effet qu'on en attendait, et ont perpétué sans détérioration les mêmes patrimoines dans les mêmes familles.

Les lois des monarchies ont permis des substitutions perpétuelles de plusieurs natures ; des fondations de fiefs, des fondations de commanderies dans les ordres religieux et militaires, des fondations de bénéfices simples à la donation des familles, des majorats, des substitutions en faveur du second fils ou de la fille. Par ces modes (254) divers un propriétaire ôte à ses héritiers la disposition de sa fortune ; il ne leur laisse le pouvoir ni de l'aliéner, ni de la diviser, ni de la soumettre à aucune hypothèque, ni d'en disposer par testament. Il les oblige au contraire à laisser cet héritage dans son intégrité, de mâle en mâle, au représentant futur de la famille, qui, avant même sa naissance, est supposé avoir droit supérieur à celui de la génération existante. Cette substitution perpétuelle, que les Anglais connaissent sous le nom d'*entail*, et les Espagnols sous celui de *majorazgo*, est désignée en Italie par celui de *fedecommesso*, parce que le tenancier actuel n'est considéré que comme héritier fiduciaire, pour l'avantage

3.11. Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.

des générations qui n'existent pas encore.

Le premier fondateur d'une substitution perpétuelle s'est toujours réservé une partie de son bien, qu'il n'a point soumise au lien du *fidéicomis* ou du *majorat*, et qu'il partage également entre ses enfans. Son fils aîné peut encore lui-même conserver une partie de biens libres, qui lui sert, à donner une légitime à ses fils cadets et à ses filles. Tant que les fils cadets des maisons riches ont pu employer leur activité et leurs petits capitaux qu'ils se sont élevés dans les armes, dans la marine, dans les lettres, dans l'église aussi-bien que dans le commerce, (255) toujours au moyen des premières avances que la maison paternelle avait faites pour leur établissement, ou tout au moins pour leur éducation, on les a vus réparer par leurs économies les dilapidations de leurs aînés. La plupart d'entre eux achèvent trop tard leur fortune, pour songer à se marier ; et l'héritage d'un vieux oncle releva à plusieurs reprises le patrimoine d'une maison qui commençait à se ruiner.

Mais la marche nécessaire des substitutions perpétuelles, c'est de réduire, dès la troisième génération, l'héritier à n'avoir plus de biens libres dont il puisse disposer. Deux partages de suite de ces biens libres ont doté successivement ses oncles et ses tantes, ses frères et ses sœurs ; que peut-il rester pour doter ses fils et ses filles ?

Aura-t-il gagné lui-même une fortune ? mais la substitution semble calculée bien plus pour l'empêcher d'augmenter la sienne, que de la diminuer. Comme il ne lui est point permis de disposer du capital, il ne peut profiter de ses richesses pour aucune entreprise lucrative. On ne fait sur les revenus que des économies, et c'est seulement sur les capitaux que l'on fait des profits. L'héritier fiduciaire ne peut ni placer des fonds dans le commerce, ni fonder ou favoriser (256) une manufacture, ni s'associer à une de ces entreprises d'utilité publique, qui augmentent la valeur des propriétés territoriales qu'il doit laisser à ses descendans. Il est sans moyens pour ouvrir un canal, creuser un port, bâtir un pont, construire une machine pour élever les eaux d'une rivière. Il ne peut pas davantage disposer d'une partie de sa richesse pour bonifier l'autre, entreprendre des défrichemens en grand, dessécher des marais, ouvrir un cours nouveau aux rivières, exploiter une tourbière, une marnière, des mines, ou profiter d'aucune des richesses que recèle son propre sol. Tout ce que l'argent peut faire pour l'avantage d'un pays, est rendu impossible à ces riches perpétuels ; et c'est le premier et le plus fatal effet des liens donnés aux propriétés. Ce sont les richesses qui commandent le travail ; ce sont elles qui créent de nouvelles richesses ; mais toutes celles que des substitutions perpétuelles ont fixées, sont rendues, si ce n'est stériles, du moins incapables de s'améliorer.

En ôtant la libre disposition de son bien à la génération vivante, pour la soumettre aux volontés de ceux qui sont morts dès long-temps, et aux expectatives de ceux qui ne sont pas encore nés, on la met dans l'impossibilité de travailler à l'amélioration graduelle de son pays, (257) on la désintéresse d'une terre qui lui est devenue en quelque sorte étrangère ; on la déshérite du droit commun de l'homme, du droit que, de son vivant, il doit exercer sur les biens de cette terre d'une manière aussi illimitée que ses prédécesseurs l'ont exercé avant lui, que ses successeurs l'exerceront un jour. Mais ce n'est pas tout, par cette distribution injuste des fortunes, on change les dispositions morales de ceux qu'on a prétendu favoriser, et on ôte l'activité à leur âme, tout comme on l'ôte aux capitaux que la substitution a enchaînés pour leur usage.

3. De la richesse territoriale

Un frère aîné, dans un pays où il hérite de toute la fortune, et plus encore, si cette fortune est substituée, regarde ses plus jeunes frères comme seuls faits pour embrasser des carrières actives et profitables. Mais, pour lui, il croira avoir rempli sa tâche s'il soigne le patrimoine que lui ont laissé ses pères. On lui a fait de bonne heure une vertu de savoir vivre en gentilhomme, on l'écarte des occupations, des études, des connaissances qu'on lui représente comme faites uniquement pour les subalternes, et qu'on appelle devant lui mercantiles, mécaniques, serviles. On lui fait comprendre que pendant que ses frères chercheront par divers moyens à remonter leur fortune, c'est à lui qu'appartient (258) l'honneur de soutenir la splendeur antique de sa maison. Le nom et la réputation de cette maison lui sont toujours représentés comme l'objet d'une sorte de culte. Les valets, les artisans qui dépendent de lui, les parasites qui s'attachent à lui, s'empressent de lui raconter par quel luxe son père, son aïeul, s'étaient rendus dignes, dans leur jeunesse, de la considération qu'ils lui ont transmise ; quel était le nombre de leurs laquais, de leurs équipages, de leurs chevaux, de leurs chiens de chasse ; quelle était la magnificence de leurs fêtes ; quels étaient l'élégance et le goût de leur ameublement, de leur table, de leur vie domestique. Aucune autre espèce de gloire n'est proposée à l'héritier d'une grande fortune ; aucune autre réputation ne paraît à sa portée, hors celle qu'il acquerra par des dépenses extravagantes. Tous ceux qui jouissent de ces prodigalités y applaudissent aussi long-temps qu'elles durent ; et le public lui-même oublie l'intérêt sérieux mais éloigné de la conservation de la richesse nationale, pour n'écouter que l'intérêt journalier d'une pompe qui l'amuse. Aussi, dans tous les temps et dans tous les pays, s'est-il montré beaucoup plus indulgent pour les prodigues que pour les avarés.

Au moment de la mort d'un père de famille, (259) son fils aîné, qui lui succède, se trouve appelé à préparer une dot pour chacune de ses sœurs, et à payer tout au moins une pension à chacun de ses frères. La dot d'une fille est un capital qu'il faut trouver moyen de faire sortir du patrimoine ; et, si le père en mourant n'a laissé que des terres et point de capitaux, il faut ou vendre ces terres, ou les hypothéquer en empruntant dessus, ou les donner elles-mêmes au lieu de dot. Cependant aucune terre substituée ne peut ni se vendre, ni s'engager ; et l'héritier fiduciaire profite du crédit que lui donne son revenu, pour emprunter sans donner de gages une dette qu'il compte payer avec ce revenu.

Dès lors il se trouve engagé avec ses créanciers dans une carrière dont il lui est presque impossible de se retirer : son luxe même, qui devrait détruire son crédit, contribue pendant un temps à l'augmenter ; et il a besoin que ce crédit continue, car il cherche déjà, en se trompant lui-même, à tromper ses créanciers. Il a des dettes de jeunesse à éteindre ; il doit faire face aux dépenses de son établissement, à celles de son mariage ; mais personne ne lui refuse de l'argent sur sa parole ou sur son simple billet ; tous les marchands s'empressent encore de lui vendre, tous les artisans de travailler pour lui ; (260) tous les domestiques de le servir. Ils lui font crédit sans difficulté de leurs fournitures, de leur salaire, de leurs gages, et ils le laissent s'engager dans un long désordre avant de lui refuser leur confiance. Tout le public sait le montant de son revenu ; tout le public fait le compte du débiteur, et demeure convaincu que, par deux, par quatre, par six ans d'une sévère économie, il peut acquitter toutes ses dettes. Chacun se figure qu'il sera payé lorsque cette économie commencera ; et, en attendant,

3.11. Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.

chacun contribue par de nouvelles confiances à en retarder l'époque. Le marchand met le prix qu'il veut aux marchandises qu'il passe en compte ; l'artisan le valet se paient par leurs mains sur les provisions de la maison. Ils jouissent de la prodigalité du maître et de son désordre ; la consommation augmente et les produits du travail diminuent sans que le maître ose se plaindre de gens qu'il ne paie pas, et qui auraient plus encore droit de se plaindre de lui.

Qui ne sait que dans toute l'Europe c'est là le sort des grandes familles, qu'on les voit rarement parcourir jusqu'à trois générations sans tomber entre les mains d'un dissipateur ? Celui-ci lutte pendant la plus grande partie de sa vie, avec les difficultés dans lesquelles il s'est engagé : il ruse avec ses créanciers pour obtenir (261) des délais dont il ne sait pas profiter ; il s'engage dans une suite de marchés plus ruineux l'un que l'autre, pour se procurer seulement un court répit dans ses embarras ; il souffre enfin toutes les misères de la pauvreté, toutes ses craintes, tous ses soucis, toutes ses humiliations, sans vouloir renoncer à ses équipages, à son luxe apparent, au vain éclat dont il s'entoure, et qu'aucune jouissance n'accompagne ; et il arrive au terme de sa vie accablé de dettes qu'il n'a aucun moyen de satisfaire.

Le dissipateur meurt enfin, et la propriété substituée passe en entier au nouvel héritier fiduciaire, sans que celui-ci soit garant des erreurs et des fautes de son père. C'est ce qu'a voulu le testateur qui a fondé la substitution perpétuelle ; c'est ce qu'a voulu le législateur qui l'a prise sous sa garantie. Cependant tous les créanciers du père sont ruinés par sa faillite. Ils avaient à prétendre cinq fois dix fols, la valeur de tout son revenu ; c'était leur capital ; quand ils le perdent, la nation le perd avec eux. Les marchands, les manufacturiers qui lui avaient vendu font faillite ; les artisans, les domestiques voient disparaître les épargnes qu'ils avaient faites pour leurs vieux jours. Les longues et pénibles économies des classes qui accumulent sont anéanties en un seul jour par la (262) classe qui dissipe, et à laquelle les substitutions perpétuelles assurent le privilège des banqueroutes. Ce n'est pas de cette manière que les grandes richesses doivent se diviser et rentrer dans la circulation.

Mais la propriété substituée passe-t-elle réellement dans son entier à l'héritier fiduciaire ? Il ne faut pas le croire. L'invention des substitutions perpétuelles empêche bien les fortunes de s'accroître, mais elle ne les empêche pas de diminuer. Le propriétaire qui pendant vingt ou trente ans s'est trouvé dans un état de gêne constante, n'a pu consacrer aucun capital, aucune économie, à l'amélioration de ses terres, aux défrichemens, aux grands travaux par lesquels on conserve leur valeur. Cependant c'est au travail de l'homme que la terre a dû ses facultés productives ; c'est le travail de l'homme qui doit les maintenir. Les canaux creusés pour l'arrosage ou pour l'écoulement des eaux, s'aterrissent : au bout d'un temps plus ou moins long il faut les ouvrir de nouveau ; les digues s'écroulent ; les écluses se détériorent ; les maisons rurales, les étables, les pressoirs dépérissent. Il faut un nouveau capital pour les rétablir, et ce capital n'existe pas. Les plantations ont besoin d'être sans cesse renouvelées pour être conservées en bon état. Il faut replanter (263) un olivier sur cent, chaque année, un mûrier sur cinquante, un cep de vigne sur vingt. C'est au propriétaire à faire ces avances, dont le fermier ou le métayer ne peuvent recueillir les fruits. S'il les néglige pendant plusieurs années de suite, tout dépérit, et le moment arrive enfin où la ferme devient presque déserte, où la vigne, les mûriers, les oliviers ne compensent plus le

3. De la richesse territoriale

travail qu'ils requièrent, et ne rendent plus autant qu'auraient fait des champs ou des prés. Ceux-ci à leur tour ont besoin de nombreux attelages, de charrues, et d'un train d'agriculture que le dissipateur a laissé dépérir ; de troupeaux qu'il a vendus dans un moment de besoin ; de domestiques et de manouvriers dont il a renvoyé une partie, parce que, faute d'argent, il a épargné sur toutes les avances d'agriculture. Il devient alors plus profitable de renoncer à la culture des champs, de les changer en un pâturage, et d'en louer le parcours à quelques propriétaires de grands troupeaux. Telle est la lente décadence par laquelle un sol, semblable au riant territoire de Lucques, qui porte en quatre ans six riches récoltes, qui est couvert en même temps d'oliviers, de vignes, de figuiers, de mûriers, peut arriver enfin à ressembler aux vastes campagnes qui s'étendent autour de Rome, ou à celles de la (264) Capitanate. Les chardons et de steriles genêts y empiètent chaque jour la place sur les gazons destinés à un chétif pâturage ; de même que ceux-cis ont précédemment remplacé tout le luxe de la plus riche végétation. Dans ces provinces désertes la terre est substituée cependant ; la même famille possède toujours le même nombre d'arpens ; mais ces arpens, abandonnés par l'homme, ne représentent plus pour elle ou pour la nation la même valeur.

Ce n'est pas seulement la chance d'être administrées par un dissipateur, qui menace les propriétés substituées ; il faut s'attendre aussi que le bien d'une famille ne passera pas toujours sans interruption du père au fils aîné, dans la ligne directe. Si l'héritier fiduciaire n'a point d'enfants, s'il n'a que des filles ou des fils naturels, il se sent condamné par avance à laisser à sa mort tout son bien à un frère, un neveu, un cousin, au préjudice de sa veuve, de ses filles, des objets de ses plus chères affections. Dès-lors il n'a plus dans la vie que le but d'économiser pour ceux qu'il aime, et souvent encore celui de nuire à ceux que l'opposition d'intérêt lui fait haïr. Pour se faire un petit pécule, un petit capital dont il puisse disposer, il coupe les bois de ses terres, il détache les meubles de ses maisons, il se refuse à toute (265) espèce de dépense qu'il faudrait faire pour conserver en valeur un fonds dont il devra disposer contre sa volonté. Combien même n'a-t-on pas vu souvent cette opposition constante d'intérêt entre le détenteur actuel et l'héritier fiduciaire, entre celui qui doit faire toutes les avances et celui qui doit en recueillir tous les fruits, entre celui qui s'attend à céder un jour sa propriété et celui qui en a l'expectative et qui s'en fait le gardien par avance, exciter l'inimitié là où l'on devrait le moins s'attendre à la voir naître, entre un père et son fils aîné ! Le père travaille alors sans relâche à détacher quelque partie de la propriété qui est enchaînée ; il se réjouit pour chaque arbre qu'il fait abattre parce qu'il en peut tirer quelques écus qui passeront à ses fils cadets ; il se refuse à la plantation de chaque arbre, de chaque cep de vigne, car ce sont quelques écus qu'il faut prendre dans la bourse destinée aux fils pauvres en faveur du fils riche. Sa jalousie contre l'un de ses fils se combine avec son amour pour les autres. Son avarice et sa justice, ses vertus et ses vices font alliance ensemble, et leur effet commun tend à détruire la propriété qui lui est confiée.

Une expérience universelle semblait avoir convaincu tous les législateurs des conséquences ruineuses qu'entraînent avec elles les substitutions (266) perpétuelles : cependant la vanité de famille ou le préjugé, qui fondent sur elles la conservation d'un intérêt aristocratique, leur procurent souvent de nouveaux défenseurs. Elles sont dans toute leur vigueur en Écosse. En Angleterre, où le statut *de donis conditionalibus* (13 Edw. I, c. 1) leur avait donné naissance, les juges ont constamment cherché à les

3.11. Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.

détruire par des subtilités ; moins il est vrai par un noble principe que pour que les héritages pussent être confisqués en cas de haute trahison ; et en effet, depuis le règne d'Édouard IV, et surtout depuis celui de Henri VIII, une procédure feinte, connue dans la loi anglaise sous les noms de *finés and recoveries*, a donné au tenancier le moyen de les annuler ; mais la loi a pris sous sa garantie une première substitution (*remainder*), et celle-ci, étant constamment renouvelée, produit à peu près le même effet. Les substitutions perpétuelles ont dès long-temps coopéré à la ruine de l'Espagne, du Portugal et de leurs colonies ; elles sont communes en Allemagne ; elles ont été permises de nouveau en France, par Napoléon, qui sacrifia l'intérêt bien reconnu de l'état au désir de fonder des *majorats* pour sa nouvelle noblesse, et elles se sont affermies encore depuis la restauration : enfin la plupart des gouvernemens rétablis en Italie (267) leur ont rendu leur ancienne vigueur, en haine des doctrines philosophiques avec lesquelles on les avait attaquées.

Il faut le concours de plusieurs circonstances pour rendre l'effet des substitutions aussi désastreux que nous venons de le représenter. Lorsqu'un pays est parvenu, comme l'Angleterre, à un haut degré de prospérité, lorsque toutes les carrières sont ouvertes aux hommes actifs et industriels, lorsque les places du gouvernement, la marine, l'armée, le commerce, les Indes, offrent des ressources sans nombre, et que le crédit d'un père ou d'un frère puissant suffit pour placer et faire avancer des jeunes gens bien élevés, qui ont un nom, mais peu de fortune ; la prospérité nationale et celle des familles se soutiennent, non par les substitutions perpétuelles, mais en dépit d'elles. Si la prospérité de ce pays était une fois ébranlée, si de nombreuses faillites ruinaient son commerce, si l'augmentation de tous les prix de ses fabriques lui fermait les marchés étrangers, si le dérangement de ses finances le forçait à diminuer son armée, sa marine, et à porter la réforme dans les nombreux offices de son gouvernement ; si par toutes ces causes les seuls hommes actifs dans la classe supérieure de la nation, ceux qui contribuent le plus aujourd'hui (268) à sa richesse, les cadets de famille étaient condamnés à l'oisiveté, ce pays apprendrait bientôt, par une funeste expérience, que, pour anéantir les effets des substitutions perpétuelles, il faut attaquer l'orgueil de famille lui-même, et appeler tous les enfans à un partage égal de l'hérédité.

En effet, en tout pays également, non-seulement la substitution perpétuelle, mais l'usage prévalant de laisser toutes les terres à l'aîné, et de lui donner un avantage immense sur ses cadets, le détourne toujours de toute occupation lucrative, et le condamne à l'oisiveté en raison même de ses richesses ; tandis que, pour le bien du pays, c'est justement à la richesse qu'il porterait de donner de l'activité ; que sans elle aucune entreprise industrielle, commerciale ou agricole, n'est possible, et qu'il est bien moins essentiel d'exciter au travail les hommes que les capitaux et le crédit.

Le second effet inévitable du droit d'aînesse non moins que des substitutions, c'est de séparer la possession de l'argent de la possession des terres. La prospérité des familles, comme celle des nations, dépend essentiellement de l'union du capital fixe au capital circulant. Mais une substitution où même un préjugé qui attache le lustre des familles à la conservation (269) de toutes les terres qu'elles ont une fois possédées, renouvelle à chaque succession l'opération ruineuse de séparer l'argent d'avec la terre. A la mort de chaque chef de famille tout le capital circulant passe aux filles, aux fils cadets,

3. De la richesse territoriale

à la veuve ; et la terre seule, la terre chargée de dettes autant qu'il est permis de l'engager, passe à l'héritier. Les moyens de la faire valoir lui deviennent tous les jours plus difficiles : plus ses possessions ont été ruinées par le laps du temps, plus il lui est impossible de les rétablir, sans une avance de fonds qu'il est hors d'état de faire. Combien de propriétaires recouvreraient l'aisance qu'ils ont perdue, s'ils vendaient une moitié de leur patrimoine pour en employer le produit à défricher l'autre ! mais c'est justement ce que la substitution, la loi, ou le préjugé leur interdisent de faire.

Enfin, la substitution n'ôte pas seulement l'activité et le capital circulant aux propriétaires de terres, elle leur ôte aussi le crédit. C'était en quelque sorte un problème de mauvaise administration, que de depouiller la richesse de la confiance qui met à sa disposition le capital d'autrui ; les substitutions perpétuelles ont résolu ce problème. Un propriétaire, de la prospérité duquel dépend le sort de (270) soixante familles de paysans, qui cultivent ses terres, pourrait en doubler la valeur en élevant une digue qui le mettrait à l'abri des inondations en creusant un canal qui dessécherait ses marais, ou arroserait ses prairies, ou qui, par une navigation intérieure, ouvrirait un libre débouché à ses denrées : il pourrait profiter d'une exposition avantageuse pour couvrir d'un riche vignoble une colline aujourd'hui inculte, qui ne produit que quelques brins d'herbe, pour changer en bois d'oliviers, en plantations de mûriers, en champs, en prairies, de vastes steppes que l'ulex épineux dispute à la bruyère. Mais pour exécuter cette entreprise, non moins avantageuse à son pays qu'à lui-même, non moins profitable à ses paysans qu'à ses héritiers, il lui faudrait quarante, soixante, cent mille écus, dont il payerait volontiers l'intérêt, en l'hypothéquant sur les terres qu'il veut mettre en valeur. La substitution perpétuelle le lui interdit ; elle ne permet d'asseoir aucune hypothèque sur ses terres ; elle annonce à ses créanciers que, s'ils sont assez imprudens pour lui avancer de l'argent, ils perdront à sa mort le capital même qui aura fait la fortune de ses héritiers.

En résultat, le législateur a complètement (271) manqué le but qu'il se proposait par l'institution des substitutions perpétuelles et des majorats. Il a condamné à la faïnéantise tous les fils de ces familles dont il voulait conserver le lustre ; il interdit à tous, aux aînés par orgueil, aux cadets par impuissance, l'industrie, seul moyen d'augmenter la fortune, tandis qu'il les laisse soumis à toutes les chances humaines, qui ne cessent d'attaquer tout ce qui est ancien, et qui doivent toujours finir par détruire toute opulence qui ne se renouvelle pas.

L'expérience a donné sa sanction à ces importantes leçons ; elle nous montre, par l'histoire de toutes les nations, que, lorsqu'on veut, dans l'intérêt de l'aristocratie, maintenir la splendeur antique des familles, on y réussit en établissant par la loi le partage égal entre les enfans, parce qu'alors chaque père évite d'avoir beaucoup de fils ; tandis que, lorsque la loi favorise l'aîné, elle ôte au père ce genre de contrainte. Or, quelque limitée que soit la part des cadets, elle finit nécessairement, quand ils sont nombreux, par ruiner le plus riche patrimoine.

Toutes les aristocraties qui se sont maintenues dans l'univers, en Grèce, dans la république romaine, à Florence, Venise, dans toutes (271) les républiques italiennes du moyen âge, dans toutes celles de la Suisse et de l'Allemagne, ont été régies par la loi du partage égal entre les enfans. Des fortunes colossales s'y sont maintenues pendant plusieurs siècles, même lorsqu'elles étaient engagées dans le commerce, comme celles

3.12. Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.

des Strozzi et des Médicis à Florence, ou des Fugger à Augsbourg. L'on a rarement vu dans ces familles un grand nombre de frères, et elles ne s'en sont pas éteintes plus rapidement.

Tous les corps de noblesse qu'on a vus réduits à une dégradante pauvreté dans les monarchies ou les principautés d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne ou de l'ancienne France, ont vécu sous le régime des majorats et des substitutions. On a toujours vu chaque père avoir un grand nombre de fils, dont tous les cadets étaient condamnés à la fainéantise et à la pauvreté. Leur nombre n'empêchait point les familles nobles de s'éteindre ; c'est même une observation journalière dans ces pays-là, que le père qui a huit enfans a rarement des petits-fils. Mais, s'il arrivait quelquefois que les cadets se mariassent, ils donnaient naissance à des branches nouvelles qui vivaient dans la misère, et qui détruisaient ainsi la considération qu'on (273) avait voulu attacher aux noms historiques.

Ce fait, qu'on peut regarder comme constant dans l'histoire du monde, s'explique par le principe que nous avons déjà indiqué, et que nous développerons dans notre dernier livre : c'est que la population se règle toujours sur le revenu. En attendant, nous pouvons établir ici que les familles nobles et riches, loin de tendre se multiplier indéfiniment, sont au contraire toujours disposées à s'éteindre (on s'en convaincra, en comparant, dans tout pays, siècle après siècle, les registres de la noblesse), que ces familles s'éteignent tout aussi vite lorsqu'il y a beaucoup d'enfans, que lorsqu'il n'y en a qu'un seul, parce que, plus il y a d'enfans, moins leurs parens ont d'empressement à les marier ; que, dans l'intérêt de ces familles et dans celui de l'aristocratie, il est à désirer qu'elles ne soient jamais composées que d'un petit nombre d'individus ; et qu'elles n'excéderont jamais ce petit nombre si les pères ont toujours devant les yeux l'idée que leur patrimoine sera également partagé entre tous leurs enfans ; que la fortune des familles se conserve par les moyens par lesquels elle s'est acquise, et que, lorsqu'on veut la rendre inaliénable, on la détruit ; que les grands noms, enfin, appelleront à eux les grands héritages, et qu'il (274) n'y a pas besoin que la loi s'en mêle pour qu'un pair de France rétablisse, par une riche dot, la fortune que son rang exige, et qu'une des chances nombreuses auxquelles tout ce qui est humain demeure exposé aurait ébranlée.(275)

3.12. Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.

On pourrait trouver que nous n'avons exposé que très-imparfaitement la nature et les développemens de la richesse territoriale, si nous passions entièrement sous silence la doctrine nouvelle que vient de développer un écrivain qui jouit en Angleterre d'une grande célébrité : doctrine absolument contraire à celle d'Adam Smith, et qui s'éloigne tellement de la nôtre, que nous n'avons pas même eu occasion de la combattre en exposant nos propres principes. C'est celle que M.D. Ricardo a exposée dans son nouvel ouvrage *des Principes de l'Économie politique et de l'Impôt*, et que M. Say a réfutée en partie dans les excellentes notes qu'il a jointes à la traduction.¹²

12. Principles of political oeconomy and taxation by David Ricardo, esq., I vol. in-8°, 1817. Nous avons cité la traduction à cause des notes qui y sont jointes.

3. De la richesse territoriale

M. Ricardo établit en principe qu'un parfait équilibre se maintient toujours entre les (276) bénéfiques de chaque espèce d'industrie, parce qu'aussitôt qu'une industrie quelconque est rendue moins lucrative que les autres par quelque circonstance accidentelle, ceux qui l'exerçaient l'abandonnent, tandis qu'ils se portent au contraire en foule vers celle dont les profits sont supérieurs. Il croit que, par ce mouvement constant des hommes et des capitaux, le niveau des bénéfiques est maintenu dans toute la nation. Il en conclut que tous les fermiers font toujours un bénéfice égal sur toute espèce de terre ; car aucun d'eux ne voudrait cultiver les plus mauvaises, s'il ne trouvait à y gagner autant que sur les meilleures. Cet équilibre entre tous les fermiers est rétabli à ses yeux par le prix qu'ils paient pour leur fermage. Il suppose que ceux qui cultivent la plus mauvaise terre ne paient aucun fermage, et que le fermage de celles qui rendent davantage est toujours calculé sur le rapport de toutes les autres avec celle-ci, qui, pour lui, est le zéro de son échelle. Ainsi, lorsqu'un travail et un capital donnés feraient rendre à cette terre, la plus mauvaise de celles qu'on cultive, cent muids de blé, et que le même travail et le même capital feraient rendre à des terres de meilleure qualité cent dix, cent vingt, cent trente et cent quarante muids de blé, il estime que le fermage de chacune (277) de celles-ci serait égal à la valeur précise de dix, vingt, trente et quarante muids de blé.

Après avoir réduit le fermage à la simple évaluation de la différence entre la faculté productive des diverses terres, Ricardo en tire diverses conclusions sur la manière dont les impôts sur le revenu net, sur le revenu brut et sur les denrées, affectent les diverses classes de la société ; ces conclusions ne nous paraissent point résulter de ses prémisses. Nous ne suivons pas cependant ses raisonnemens, quelque importans qu'en soient les résultats, parce que nous n'en admettons pas la base. Nous observerons aussi, en passant, que M. Ricardo, de même que tous les économistes anglais, considère le fermage comme l'unique moyen d'exploiter la richesse territoriale, tandis que, dans son pays même, des systèmes d'exploitation peut-être supérieurs se trouvent aussi en usage.

Nous commencerons par protester que nous n'admettons nullement les bases du raisonnement de M. Ricardo, ou l'équilibre constant des profits dans toutes les industries. Nous croyons au contraire que, d'après l'impossibilité où se trouvent toujours les propriétaires de capitaux fixes de les réaliser et de changer leur destination, ils continuent à les faire travailler fort long-temps après que ces capitaux (278) ne rendent plus qu'un revenu très-inférieur à tous les autres. Leur persistance dans les mêmes travaux est fort augmentée encore par leur regret à perdre toute l'habileté qu'ils y ont acquise, et leur incapacité pour embrasser une autre vocation. Plus une classe est nombreuse, et plus cet obstacle est grand ; or, comme la retraite des ouvriers découragés est plus lente encore que le progrès des générations, l'équilibre ne se rétablit jamais. Les fermiers ne peuvent point à leur volonté devenir tisserands, les fermiers d'un district ne passent que très-difficilement à un autre ; et, s'il y a une chose prouvée par l'expérience, c'est que leurs profits ne sont point égaux dans toutes les provinces et sur toute nature de terre.

Nous protesterons de même contre la supposition que les fermiers fassent habituellement la loi au propriétaire de terre. Il nous paraît que le plus souvent ils doivent la recevoir de lui. La quantité de terres affermables est limitée et ne peut point s'ac-

3.12. Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.

croître ; la quantité des capitaux et le nombre des bras offerts s'accroît indéfiniment, et il doit se trouver le plus souvent, dans la société, plus de gens qui demandent des terres à cultiver, que de gens qui veulent en donner.

Mais, sans nous arrêter à ces différences (279) essentielles, puisqu'elles attaquent tout le système de M. Ricardo, nous contesterons ses conclusions dans sa manière même de raisonner. Dès que l'augmentation d'une population douée d'un revenu avec lequel elle peut acheter sa subsistance, oblige à mettre un terrain en culture, elle assure à celui qui possède ce terrain, le moyen de s'en faire payer l'usage. Si les terrains non cultivés et de mauvaise qualité n'appartenaient à personne, et si chacun indifféremment était libre de les mettre en culture, au moment où il croirait y trouver de l'avantage, le raisonnement de M. Ricardo serait fondé. Mais l'on sait bien que, dans tout pays civilisé, la totalité des terrains, bons et mauvais, cultivés et en friche, est appropriée, ou aux particuliers, ou aux communes ; que personne ne peut par conséquent les mettre en valeur sans acheter le consentement du propriétaire, et que le prix de cet achat est ce qu'on nomme le fermage. En Amérique même, à l'extrémité des établissements occidentaux, où un pays neuf d'une immense étendue appelle sans cesse de nouveaux cultivateurs, on n'obtient la terre qu'en l'achetant des États au prix de deux dollars par acre. Ce prix est minime sans doute, mais enfin il représente le capital d'une rente tout-à-fait indépendante de (280) la comparaison qui établit M. Ricardo. La propriété de la terre est toujours quelque chose ; notre auteur a supposé qu'elle n'était rien. Il a appelé zéro le plus bas terme de son échelle de comparaison ; là où il a placé le zéro, il devait tout au moins placer l'unité.

Nous avons appelé *produit brut* l'ensemble de la récolte annuelle du sol, telle qu'elle doit être partagée entre tous ceux qui ont contribué à la faire naître, et *produit net*, la part de cette récolte qui revient au propriétaire après qu'il a acquitté les frais qui l'ont fait naître. Le produit net sert de base pour fixer la rente, quand la terre est affermée. Dans tout autre système d'exploitation, il représente toujours la valeur annuelle du droit de propriété.

Mais sous le nom de produit net se rangent des revenus de nature assez différente. En effet, le propriétaire confond dans le fermage qu'il exige,

1°. la compensation du travail de la terre, ou la quantité dont sa faculté productive accroît réellement la valeur des produits que le travail tire de son sein ;

2°. le prix de monopole qu'il lui donne, lorsqu'il en refuse l'usage à tous ceux qui veulent travailler et qui n'ont point de terres ; à tous ceux qui veulent consommer, et qui ne trouvent point de denrées ;

3°. la mieux-value qu'il obtient par la comparaison d'une (281) terre de nature supérieure à une terre inférieure ; enfin,

4°. le revenu des capitaux qu'il a fixés lui-même sur sa terre pour la mettre en valeur, et qu'il ne peut plus en retirer.

De ces quatre éléments du revenu net, M. Ricardo n'en reconnaît que deux, et il ne le fait pas même d'une manière bien claire.

On devrait toujours, et cette observation porte sur tout l'ouvrage de M. Ricardo, distinguer en économie politique deux espèces de valeur, l'une intrinsèque, et l'autre relative ; l'une s'établit par la production, l'autre par la concurrence ; l'une est le rapport de la chose faite avec le travail qui l'a accomplie, l'autre, le rapport de la chose

3. De la richesse territoriale

faite avec la demande de ceux qui en ont besoin. On peut comparer l'appréciation de ces deux valeurs dans la fixation du revenu net.

La valeur intrinsèque est absolument indépendante de tout échange. Le laboureur qui a semé cinq sacs de blé, et qui en a récolté vingt-cinq, n'a pas besoin de s'informer de la demande du marché pour savoir que sa production est intrinsèquement supérieure à la valeur de ses avances ; car elle le met en état, non-seulement de recommencer le même travail, mais d'en faire un beaucoup plus considérable. Celui qu'il a fait pour labourer, (282) fumer, semer et récolter ces cinq sacs de blé, peut être représenté par cinq autres sacs ; avec dix sacs de blé, il se trouverait précisément au même point où il se trouvait en commençant l'année précédente. Il lui reste donc quinze sacs qui représentent le travail de la nature.

Comme le travail de l'agriculture est le seul qui suffise à la vie, c'est aussi le seul qui puisse être apprécié sans aucun échange. La terre peut fournir à un seul homme tout ce qu'il lui faut pour vivre tandis qu'il met cette terre en valeur. S'il s'habille des peaux de ses moutons, comme il se nourrit de leur chair, et des grains qu'il récolte, comme il bâtit sa cabane du bois de ses forêts, il peut comparer sans aucun intermédiaire la quantité produite par son travail, avec la quantité consommée pendant son travail, et il peut ainsi acquérir la démonstration que la seconde est inférieure à la première. Il voit naître devant lui, et pour lui, un produit net absolument indépendant de toute concurrence, de toute demande du marché, de toute valeur contre laquelle il échangera ce produit. Dans toute autre industrie, le travail de l'ouvrier ne saurait être destiné tout entier à sa consommation ; il vit alors, non de ce produit, mais de ce qu'il a obtenu en échange de ce produit. Aussi, la supériorité de sa (283) production sur sa consommation dépend-elle des conditions auxquelles il l'échange ; et le produit net de tout travail industriel, malgré l'aide qu'il reçoit aussi ou de la nature, ou de la science qui tire parti des forces naturelles, ne se dégage point d'une manière si claire et si certaine que le produit net de l'agriculture.

Mais, quand le laboureur a fourni ses propres besoins, le surplus du blé qu'il a produit n'a de valeur qu'autant qu'il l'échange. Dès-lors, il s'agit pour lui d'estimer sa valeur relative, ou la proportion entre la demande du marché et la production. L'équilibre s'établit en raison inverse des forces des demandeurs et des producteurs, et le laboureur vend les quinze sacs qui lui restent, non point au prix des journées de travail qu'il lui a fallu pour les faire naître, mais au prix des journées de travail dont on lui offre les produits pour les acheter. Dans quelques occasions, le laboureur use en sa faveur de la puissance du monopole, parce que la quantité de terre en culture est limitée, et que la demande de la population dépasse ses produits. Alors il élève ses prétentions, et il vend son blé au prix auquel le producteur le plus éloigné de son marché consent à le donner sur ce même marché, quoique ce dernier ait dépensé autant que lui pour le produire, et ait (284) dépensé de plus que lui tous les frais de transport de ses champs jusqu'au marché. Dans le même cas, ce producteur éloigné voit tourner contre lui la puissance du monopole. Il n'a pas des acheteurs assez proches, et, pour se défaire de son blé, il est obligé d'abandonner aux acheteurs une partie de son produit net.

Lorsque les terres sont affermées, le laboureur, après avoir débattu avec l'acheteur le prix de son blé, débat avec son propriétaire le prix de sa ferme ; et, pour l'établir, il

3.12. Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.

ne fait pas seulement entrer en ligne de compte les facilités du débit, il est obligé de calculer aussi le nombre de ses compétiteurs, qui offrent, comme lui, du travail et des capitaux agricoles, et il fait la loi au propriétaire ou il la reçoit de lui, selon que les capitaux et les bras offerts sont supérieurs ou inférieurs en quantité aux terres.

Ainsi le produit net de l'agriculture ou la mieux-value des récoltes sur les reprises du laboureur, est une quantité positive, dont la société s'enrichit, indépendamment des variations du marché, et elle donne une base réelle à la rente des terres. Mais la valeur mercantile de ce produit peut être fixée par une double et même une triple lutte, en sorte que, selon les circonstances, quelquefois elle restera toute entière au propriétaire même accrue d'un prix de (285) monopole ; quelquefois elle demeurera en partie au fermier au au journalier qui ont fait naître les récoltes ; souvent, enfin, le consommateur en profitera. Ainsi, dans les colonies nouvelles les plus occidentales du continent de l'Amérique, dans le territoire des Illinois, où le colon achète la terre à raison de deux dollars l'acre, ce qui en élève la rente tout au plus à vingt cents par an¹³, ce n'est pas que l'agriculture ne donne sur ces terres fertiles, un profit net beaucoup plus considérable ; mais ce profit net se partage entre le fermier, le journalier, et le marchand de blé de la Nouvelle-Orléans, de manière à ce que le premier fasse un beaucoup plus grand profit, que le second obtienne un beaucoup plus fort salaire, et que le troisième achète son blé beaucoup meilleur marché que tous les trois ne pourraient le faire à New-Yorck.

Le travail de la nature, ce travail créateur, qu'elle ferait sans l'homme, mais qu'elle ne tournerait pas à son usage, est donc l'origine du produit net des terres considéré intrinsèquement. La demande du marché ou le rapport entre le revenu des consommateurs, et la quantité de produit brut offerte en vente, (286) détermine la valeur du produit net, ou fixe son prix relatif. Le droit de propriété ou le monopole garanti par la société, qu'exerce tout propriétaire contre deux classes de personnes, d'une part, ceux qui demandent des denrées, d'autre part, ceux qui offrent du travail pour les faire naître, empêche que, d'un côté, le prix du fermage, de l'autre, celui des denrées, ne soient réduits à leur moindre valeur.

Ce n'est qu'après que ces trois causes ont opéré, avec des variations infinies, selon les circonstances, que les autres causes reconnues par M. Ricardo, se font sentir. Dans un même district, un fermier, choisissant entre deux terres, paiera en effet au propriétaire de la meilleure une mieux-value égale à ce que cette terre rend de plus que l'autre avec un même travail. Pour estimer cette supériorité, il fera entrer en ligne de compte les améliorations que le propriétaire a faites à sa terre avec son propre capital, tout aussi-bien que la nature du terrain. Parmi ces améliorations, plusieurs sont séculaires ; les canaux de la Lombardie, les terrasses de la Toscane datent de trois ou quatre siècles. Des bonifications semblables se confondent avec la nature même du sol.

Quelquefois le produit net que donne la nature cesse absolument, tandis que le (287) produit net que le monopole assure à la propriété, augmente de valeur. Les jardins cultivés dans l'enceinte de Paris rapportent un loyer très-considérable ; ce loyer représente le travail de la nature, qui est fort actif ; car cette terre, enrichie par des améliorations séculaires, rend beaucoup plus de subsistance qu'on ne doit en consom-

13. Le cent, ou centième partie du dollar, équivaut à peu près au sou de France.

3. De la richesse territoriale

mer pour la travailler. Mais qu'on bâtit une rue marchande au travers de ces jardins, le sol cessera absolument de produire ; et il se vendra plus cher encore que lorsqu'il se couvrait de riches récoltes. Le propriétaire se fait payer l'avantage du lieu, et de plus tous les fruits qu'il a renoncé à produire. Ce fermage d'un terrain qu'on empêche de fructifier se retrouve dans toutes les villes prospérantes. A Pittsburgh, à Lexington, dans des villes même de l'Amérique occidentale, qui ont été fondées il n'y a pas dix ans, mais dont la prospérité s'accroît rapidement, le sol pour bâtir dans les meilleurs quartiers est plus cher que dans les plus belles rues de Londres¹⁴

En résultat, loin de conclure avec M. Ricardo, que *le fermage retombe toujours sur le consommateur et jamais sur le fermier*¹⁵, nous (288) regardons le fermage, ou plutôt le produit net, comme naissant immédiatement de la terre, au profit du propriétaire ; il n'ôte rien ni au fermier ni au consommateur ; mais nous croyons que, selon l'état du marché, tantôt le fermier ou le consommateur profitent d'une partie de ce fermage ; tantôt le propriétaire, non-seulement le perçoit en entier, mais se fait payer en outre un prix de monopole dont la perte se partage inégalement entre le cultivateur et le consommateur ; On doit en général se défier en économie politique des propositions absolues, tout comme des abstractions. Chacune des forces qui sont destinées à se balancer dans chaque marché, peut par elle-même, et indépendamment de celle avec laquelle on la met en équilibre, éprouver des variations. On ne trouve nulle part de quantité absolue, on ne rencontre jamais de force toujours égale ; et toute abstraction est toujours une déception. Aussi l'économie politique n'est-elle pas une science de calcul, mais une science morale. Elle égare quand on croit se guider par des nombres ; elle ne mène au but que quand on apprécie les sentimens, les besoins et les passions des hommes.(289)

14. Fearon *Sketches of America*, p. 203.

15. Ricardo, ch. VI, trad., p. 16

4. De la richesse commerciale

4.1. Prospérité nationale dans le système commercial.

L'homme a tiré de la terre, par son travail, ses premières richesses ; mais à peine eut-il satisfait lui-même à ses plus pressants besoins que ses désirs lui firent concevoir d'autres jouissances, qu'il ne pouvait obtenir qu'à l'aide de ses semblables. Les échanges commencèrent ; ils s'étendirent à tout ce qui a de la valeur, et à tout ce qui peut en donner ; ils comprirent les services mutuels et les travaux, aussi-bien que les fruits du travail, et ils donnèrent lieu à la formation et à l'accroissement d'une nouvelle richesse, qui ne se mesura plus sur les besoins de celui qui la produisait, mais sur les besoins de tous ceux avec qui celui-ci pouvait faire des échanges, avec qui il pouvait commercer ; aussi la nommerons-nous *commerciale*. (290)

Cette richesse se présenta dès-lors comme absolument séparée de la possession de la terre : elle consista dans la réunion de tout ce que le travail de l'homme avait façonné à son usage, et rendu propre à satisfaire tous ses besoins, ou à flatter toutes ses fantaisies. Depuis le moment où les produits de la terre, de quelque nature qu'ils fussent, étaient sortis des mains du cultivateur, jusqu'à celui où ils passaient aux mains du consommateur, ils constituèrent la richesse commerciale. Durant cet espace de temps, les uns subissent les opérations diverses qui doivent les rendre toujours plus précieux au consommateur ; tant qu'ils sont l'objet d'un travail, on les nomme matière première, car chacun de ceux qui les mettent en oeuvre, oublie les ouvriers qui l'ont précédé, et donne le même nom aux substances qu'il emploie ; d'autres, déjà achevés et prêts à être employés par le consommateur, voyagent point se rendre aux lieux où ce consommateur les desire, ou bien ils attendent sa convenance dans les magasins et les boutiques, et alors on les nomme marchandises ; d'autres encore sont destinés à la consommation des producteurs eux-mêmes, leur valeur doit être accumulée avec celle des matières premières que travaille l'ouvrier, et alors on les considère comme capital circulant (291) des manufactures ; d'autres enfin sont destinés à seconder l'ouvrage de l'homme et à augmenter les divers produits de son industrie, et alors on les nomme *capital fixe*. Tous également appartiennent à la richesse commerciale, et les classes diverses de capitalistes, de fabricans, d'ouvriers de fabrique, de marchands, de détaillans, de marins et de voituriers occupés à la confection et au transport de la marchandise, vivent également du commerce.

Nous avons vu que la richesse territoriale se partage avec plus au moins d'inégalité entre ceux qui contribuent à la faire naître ; mais que pour qu'une nation soit vraiment prospérante, s'il n'importe pas que chacun ait une part égale aux fruits de la terre, il est du moins essentiel que chacun soit assuré d'obtenir par son travail non-seulement l'absolu nécessaire, mais les jouissances de la vie ; et que la population s'arrête avant

4. De la richesse commerciale

d'arriver au point où elle se disputerait une chétive subsistance. La même règle doit s'appliquer à la richesse commerciale. Dans l'une comme dans l'autre, ce n'est point le produit net, ce n'est point l'opulence de quelques propriétaires ou directeurs de travaux qui importe à la nation, ce n'est pas non plus la quantité d'ouvrage achevé sans proportion avec sa récompense ; c'est l'aisance générale, (292) c'est le bonheur de tous dont la richesse n'est que le signe.

Aussi long-temps que la richesse commerciale ne s'accroît que proportionnellement aux besoins qui déterminent sa formation, elle répand le bien-être sur tous ceux qui contribuent à la faire naître ; elle ne cause, au contraire, que misère et que ruine, du moins pour toutes les classes inférieures de la population dès que sa formation devance le besoin. L'agriculteur, le propriétaire, qui ont besoin d'habits paieront sans regrets à celui qui les leur procurera, une partie des produits de leurs champs amplement suffisante à le faire vivre ; car ils trouveront, par comparaison, que cette partie est bien moins considérable, que celle qu'ils auraient besoin de consommer pour faire l'ouvrage eux-mêmes. Mais si le drapier et le tailleur ont fait plus d'habits que le propriétaire ou l'agriculteur n'en peuvent ou n'en veulent consommer ; si plusieurs drapiers, plusieurs tailleurs se disputent un acheteur, et offrent leur marchandise au rabais, ils n'obtiendront plus pour vivre qu'une part insuffisante, et l'abondance de la richesse commerciale causera la pauvreté des commerçans.

Une nation est vraiment prospérante, dans sa partie commerciale, comme dans sa partie (293) agricole, lorsque le capital circulant qu'elle a accumulé est suffisant pour mettre en mouvement tout le travail qu'il lui est avantageux de faire ; lorsqu'aucune amélioration, ou aucun produit nouveau, dont la population actuelle a besoin et qu'elle est en état de bien payer, ne demeure impossible, faute d'un capital accumulé suffisant pour faire vivre les travailleurs jusqu'au moment où ils pourront échanger leurs produits contre le revenu qui les attend. Ce capital qui correspond à un revenu déjà formé, et que ce revenu remplacera, ne manquera point de trouver un loyer convenable pour le service essentiel qu'il rend ; l'intérêt sera haut, et le profit du commerce sera considérable, deux nouvelles parcelles de revenus en naîtront l'année prochaine ; elles feront vivre dans l'aisance ceux qui en disposeront, et elles contribueront, par une consommation rapide, à une reproduction abondante.

Lorsque les capitaux sont, depuis long-temps, inférieurs aux besoins, il est difficile qu'il en résulte de souffrance, puisque la population qu'ils auraient nourrie, n'existe point encore ; il y a seulement privation de jouissance pour des êtres non encore nés. Cependant les capitaux insuffisants qui existent déjà, donnent un plus fort revenu ; ils rendent plus faciles les (294) économies et encouragent à les faire, en montrant l'emploi auquel on peut les destiner ; ils encouragent à élever des enfans, en promettant d'avance l'accroissement des fonds qui permettront de les employer. Tel est l'état de l'Amérique libre. Les capitaux y sont déjà considérables, mais fort inférieurs aux besoins et aux demandes. Ils laissent à faire beaucoup d'ouvrage utile à la société, beaucoup d'ouvrage, par lequel pourrait vivre une population bien plus nombreuse que celle qui existe. Le regret du bonheur auquel pourrait participer cette population qui n'a point reçu la naissance, est le seul inconvénient attaché à l'insuffisance des capitaux américains ; tandis que tout ce qui existe obtient, comme salaire, comme profit commercial, ou comme intérêt des capitaux, une part abondante dans le revenu que

4.1. Prospérité nationale dans le système commercial.

ces capitaux font naître.

Mais lorsque les capitaux existans ont été détruits, soit par quelque grande calamité, soit par la prodigalité des capitalistes, ou par celle du gouvernement, les capitaux insuffisans qui sont demeurés, se trouvent hors de proportion, non-seulement avec les besoins et les demandes des consommateurs, ce qui n'impose pas des privations très-douloureuses ; ils sont aussi sans proportion avec les ouvriers qu'ils doivent (295) faire vivre, et qui, élevés dans une plus grande abondance, sont privés des gages du travail qui devaient leur servir de revenu ; ils restent alors exposés à la misère ou à la faim.

Lorsque les capitaux sont, au contraire, supérieurs aux besoins de la consommation, le premier résultat fâcheux de cette surabondance, c'est que se disputant les uns aux autres leur emploi, leurs détenteurs finissent par se contenter d'un moindre loyer ; le taux de l'intérêt baisse, le revenu de ceux qui possèdent cette partie essentielle de la richesse commerciale, décroît, et leurs jouissances diminuent.

Ce n'est pas tout, les entrepreneurs réglant dès lors les travaux qu'ils commandent, non plus sur les besoins de la société, auxquels ils doivent pourvoir, mais sur les capitaux dont ils disposent, font plus d'ouvrage qu'on n'en peut consommer ; et se disputant les uns aux autres leurs chalands, consentent, pour vendre, se contenter d'un moindre profit. La baisse du profit mercantile diminue le revenu de tous ceux qui vivaient du commerce, et réduit leurs jouissances.

Enfin, les capitaux supérieurs aux besoins n'ont pas seulement excité une activité démesurée chez les commerçans, ils ont dû avoir la même influence sur les ouvriers : on a établi (296) de nouveaux ouvrages, non point d'après la certitude de pouvoir les vendre, mais parce qu'on avait assez de capitaux pour faire de longues avances ; on a demandé aux pères de famille des enfans, en leur offrant un salaire qu'on ne pourra pas continuer. On a fait naître une population nouvelle en lui montrant en perspective un travail qu'on ne pourra pas toujours demander. Le nombre des mains est bientôt supérieur aux besoins, aussi-bien que celui des capitaux ; alors, le salaire de chaque ouvrier diminue ; cette troisième classe, qui vit aussi de la richesse commerciale, a moins de revenus, moins de jouissances, et moins de bonheur.

Ainsi, l'économie, qui accumule les capitaux, et qui, seule, crée de nouvelles richesses, n'est pas toujours un bien : elle peut quelquefois être hors de saison, s'il n'y a aucun emplacement avantageux pour ses épargnes. Une nation est dans un état de bonheur, tant qu'elle se trouve dans une condition progressive, tant qu'elle peut recevoir des développemens dans tous les sens à la fois ; tant qu'elle peut, en même temps, s'étendre sur un nouveau territoire, ou mettre en valeur celui qu'elle avait auparavant négligé ; pourvoir abondamment à la pleine (297) subsistance de sa population, et préparer des vivres à une population plus nombreuse qui naîtra ; payer largement les vêtemens, les ameublemens, les logemens, les jouissances de tout genre qu'on prépare pour elle, et en demander davantage pour l'avenir. Tant qu'elle est dans cet état, elle peut accumuler sans crainte des capitaux. Ses économies répandront de nouveaux bienfaits sur une génération à venir.

Mais une nation stationnaire doit l'être en toute chose. Si elle ne peut augmenter la masse totale de nourriture, qu'en réduisant la part de chacun au-dessous de l'aisance ou en l'achetant par un travail excessif, elle ne doit pas pousser plus loin ses travaux

4. De la richesse commerciale

agricoles ou la division du terrain ; si elle ne peut augmenter sa population mercantile, qu'en exigeant de chacun un plus-grand travail pour le même salaire, elle doit mettre des bornes à sa population industrielle. Si elle ne peut échanger la masse de ses produits que contre un revenu qui ne s'élève pas aussi rapidement que ses produits s'accroissent, elle doit mettre des bornes son travail ; si les travaux auxquels elle doit pourvoir avec ses capitaux ne passent point leur somme actuelle, elle doit mettre des bornes à l'accumulation de ses capitaux. Une nation qui ne peut (298) pas faire de progrès, ne doit pas faire d'économies.

Comme chaque effet devient cause à son tour dans la progression de la richesse, rien n'est si difficile que de concevoir où doit commencer ce mouvement progressif, où il doit s'arrêter. Cependant on sent que la richesse commerciale n'est que la seconde en importance dans l'ordre économique, et que la richesse territoriale, qui fournit la subsistance, doit s'accroître la première. Toute cette classe nombreuse, qui vit du commerce, ne doit être appelée à participer aux fruits de la terre, qu'autant que ces fruits existent ; elle ne doit s'accroître qu'autant que ces fruits s'accroissent aussi. Elle accomplit la nation, mais elle ne la constitue pas. Et si l'on a vu quelquefois de petits peuples se former par le commerce seul, et s'élever à une grande richesse, et même une grande puissance, sans avoir d'agriculture, ou presque de territoire, il faut se souvenir que les divisions politiques qui forment des peuples indépendans, ne s'accordent pas toujours avec les divisions économiques qui naissent des besoins mutuels. Dans les désordres du moyen âge, les villes avaient sauvé seules leur liberté, tandis que les campagnes, d'où elles dépendaient, et qui dépendaient (299) d'elles, demeuraient esclaves ; alors l'on vit les capitales se détacher de leurs provinces, pour former, sans elles, des républiques. Leur prospérité parut due au commerce seul ; cependant la Hollande avait eu besoin, pour son commerce même, des provinces agricoles des rives du Rhin ; les villes anséatiques, des provinces situées sur les bords de l'Elbe et du Weser ; et les villes impériales, des fiefs du centre de l'Allemagne.

Le développement national a toujours besoin d'être fondé sur le progrès du revenu ; or, nous avons déjà annoncé que tous les revenus commerciaux naissent du travail de l'homme, tandis qu'outre le revenu territorial qui naît de ce même travail, il en naît un second du travail de la terre. Ainsi les progrès de la richesse territoriale, augmentant plus directement le revenu, peuvent donner l'impulsion à tous les autres progrès qui doivent les suivre. Les économistes de la secte de Quesnay avaient donné trop d'extension à ce principe : ils vaient point voulu reconnaître d'autre revenu que celui qui naît de la terre, et ils avaient supposé que le commerce, les arts et l'industrie n'avaient d'autre but que de servir le propriétaire foncier. Ce n'est pas d'une manière si exclusive que nous avons considéré le revenu (300) territorial ; il n'est point unique, il est seulement plus abondant ; et s'il ne s'accroissait pas en même temps que les autres, il y aurait bientôt disproportion entre la production et la consommation. (301)

4.2. De la connaissance du marché.

Quoique l'administration de la richesse territoriale ait donné lieu à beaucoup de fautes, à beaucoup de faux systèmes, cependant elle pouvait encore être considérée

4.2. De la connaissance du marché.

comme fort simple à côté de celle de la richesse commerciale. Dans la première le but qu'on se proposait était constamment en vue ; les intéressés savaient ce qu'ils voulaient se demander les uns aux autres ; l'agriculteur voulait vivre des produits de son champ, et ses besoins étaient la première mesure de ses travaux. Mais celui qui vit de la richesse commerciale dépend d'un public métaphysique, d'une puissance invisible, inconnue, dont il doit satisfaire les besoins, prévenir les goûts, consulter les volontés ou les forces ; qu'il doit deviner sans qu'elle parle, et qu'il ne peut s'exposer à mal entendre sans risquer sa subsistance et sa vie sur chaque mauvais calcul. Cette situation si critique de toutes les classes qui vivent de la richesse commerciale, est déjà pour le législateur une raison puissante de (302) compter bien moins sur elles pour la stabilité de l'État et sa prospérité, que sur les classes que nourrit la richesse territoriale.

L'homme, lorsqu'il était seul, travaillait pour ses propres besoins, et sa consommation était la mesure de sa production. Il s'arrangeait bien pour avoir ses provisions faites pour un an, pour deux ans, peut-être ; mais ensuite il ne les accroissait pas indéfiniment ; il lui suffisait de les renouveler de manière à les maintenir sans cesse au même point ; et, s'il avait du temps de reste, il travaillait à se donner quelque nouvelle jouissance, à satisfaire quelque autre fantaisie. La société n'a jamais fait, par le commerce, que partager entre tous ses membres ce que l'homme isolé avait fait uniquement pour lui-même. Chacun travaille de même à faire l'approvisionnement de tous pour un an, deux ans ou davantage. Chacun travaille ensuite à maintenir au complet cet approvisionnement, à mesure que la consommation en détruit une partie ; et comme la division du travail et le perfectionnement de l'art permettent de faire toujours plus d'ouvrage, chacun s'apercevant qu'il a déjà pourvu à la reproduction de la consommation, s'étudie à éveiller de nouveaux goûts, à exciter de nouvelles fantaisies, pour les satisfaire. (303)

Mais quand un homme ne travaillait que pour lui seul, il ne songeait aux fantaisies qu'après avoir pourvu aux besoins. Son temps formait son revenu, son temps formait aussi tout son moyen de produire. Il n'y avait pas à craindre que l'un ne fût exactement proportionné avec l'autre ; qu'il travaillât jamais pour satisfaire une envie qu'il n'avait pas, ou qu'il estimait moins qu'un besoin. Quand, par l'introduction du commerce, chacun ne travailla plus pour soi, mais pour un inconnu, les proportions diverses entre le désir et ce qui pouvait le satisfaire, entre le travail et le revenu, entre la production et la consommation, ne furent plus si certaines ; elles furent indépendantes l'une de l'autre ; et chaque ouvrier fut réduit à se conduire par divination, dans une matière où même les plus habiles n'ont que des connaissances conjecturales.

La connaissance que l'homme isolé avait de ses propres moyens, et de ses propres besoins, dut être remplacée par la connaissance du marché, pour lequel l'homme social travaille, de ses demandes, et de son étendue.

Le nombre des consommateurs, leurs goûts, l'étendue de leur consommation, et celle de leurs revenus, constituent le marché pour lequel chaque producteur travaille. Chacun de ces (304) quatre éléments est variable indépendamment des trois autres, et chacune de ces variations retarde ou accélère la vente.

Le nombre des consommateurs peut diminuer, si la guerre a ravagé le pays vers lequel se dirigeait le commerce ; si la maladie, la famine ou la misère y ont augmenté la mortalité ; si le gouvernement de qui le pays dépend a mis par politique des obstacles

4. De la richesse commerciale

à la communication entre les acheteurs et les vendeurs ; si ces obstacles nouveaux sont le fait de la nature, de sorte que les chemins soient plus mauvais, plus dangereux et plus dispendieux et que la marchandise n'arrive pas si loin pour le même prix ; enfin si de nouveaux producteurs se sont mis en concurrence avec les premiers ; car, plus il y aura de vendeurs pour un nombre donné d'acheteurs, et plus la part qui revient à chacun sera petite.

Les goûts des consommateurs peuvent être changés par la mode, par une interruption plus ou moins longue des anciennes habitudes qui a permis d'en former de nouvelles ; par l'introduction dans le pays de nouveaux produits, plus élégans, plus commodes, ou moins dispendieux que les anciens ; par un changement dans les opinions religieuses de la masse de la population, qui pourrait faire naître, par (305) exemple, une demande de boissons fermentées chez les musulmans, ou cesser une demande de poissons secs dans les pays catholiques.

La consommation d'un produit quelconque peut diminuer indépendamment du nombre, du goût et du revenu du consommateur, si seulement ce revenu a reçu une autre direction. Un pays qui, menacé de la guerre, aurait fait des approvisionnements d'armes ; qui, menacé de la famine, aurait fait des approvisionnements de blé ; qui, menacé de la peste, aurait fait des approvisionnements d'hôpitaux ; diminuerait ses autres consommations lors même que le fléau qu'il aurait redouté ne l'atteindrait pas.

Enfin, le revenu des consommateurs peut diminuer sans que leur nombre diminue ; et avec les mêmes besoins, ils n'auront plus les mêmes moyens pour les satisfaire. En effet, si le revenu n'accompagne pas la population, la dernière n'ouvre point seule un marché. En vain ferait-on croître du blé pour ceux qui ont faim ou fabriquerait-on des habits pour ceux qui sont nus ; ce sont les acheteurs, et non les besoins que cherche le commerce. Lorsque le revenu des riches diminue encore que leur nombre soit le même, leur consommation doit diminuer. Lorsque le capital circulant (306) des riches diminue encore que le nombre des pauvres soit le même, la consommation des pauvres doit aussi diminuer ; car, nous l'avons vu, le travail, qui forme le revenu des pauvres, n'acquiert une valeur commerciale, que par son échange contre le capital circulant ; il se donne tout entier contre ce capital, et il diminue de prix quand ce capital diminue. Ainsi, aucune calamité ne peut frapper la richesse d'une nation sans resserrer en même temps le marché que cette nation offrait aux producteurs : soit que son capital ou que ses revenus soient atteints, ou ses riches ou ses pauvres seront de plus mauvais acheteurs.

Ces révolutions du marché sont difficiles à connaître avec précision, difficiles à calculer, et l'obscurité est encore augmentée pour chaque producteur parce qu'il connaît mal le nombre et les moyens des autres marchands, ses concurrents, qui vendent en rivalité avec lui. Mais une seule observation lui tient lieu de toutes les autres ; c'est la comparaison de son prix, avec celui des acheteurs. Cette comparaison, d'après le bénéfice ou la perte qu'elle lui a présenté, l'avertit d'augmenter ou de diminuer ses productions pour l'année suivante.

Le producteur établit son prix d'après ce que la marchandise lui coûte, en y comprenant (307) son bénéfice, qui doit être proportionné à celui qu'il pourrait obtenir par toute autre industrie. Ce prix doit suffire pour rembourser les salaires des ouvriers ; la rente des terres, et celle des capitaux fixes employés à la production ; la valeur des

4.2. De la connaissance du marché.

matières premières ouvrées par le producteur ; tous les frais de transport, et toutes les avances d'argent. Lorsque tous ces remboursements calculés au taux moyen dans le pays, sont eux-mêmes remboursés par le dernier acheteur, la production peut continuer sur le même pied. Si les bénéfices s'élèvent au-dessus du taux moyen, le producteur étendra son entreprise, il emploiera de nouveaux bras et de nouveaux capitaux ; et, en voulant profiter de ce bénéfice extraordinaire, il le réduira tôt ou tard au niveau des autres. Si, au contraire, l'acheteur paye un prix trop bas pour compenser tous les remboursements que le producteur a dû faire, celui-ci cherchera à réduire sa production, mais ce changement ne sera pas si facile que l'autre.

On a établi comme principe, en économie politique, que la production diminuait aussi-bien qu'elle s'accroissait en proportion du besoin ; cependant il s'en faut de beaucoup que ce mouvement soit si régulier ; et tandis que le besoin qui fait accroître la production, répand une (308) aisance générale, la surabondance qui doit la réduire cause une longue et cruelle souffrance à tout le corps politique, avant d'avoir produit l'effet qu'on en attend. Il n'y a même aucune proportion entre le bien qu'on fait, en appelant à l'être de nouveaux travailleurs, et le mal qu'on fait ensuite, en les repoussant hors de l'existence.

Les ouvriers qu'emploie un producteur qui ne trouve plus dans le prix de l'acheteur, de quoi payer toutes ses avances, sont rarement en état de faire un autre métier ; ils s'étaient formés par un apprentissage souvent long et dispendieux ; l'habileté qu'ils avaient acquise faisait une partie de leur richesse ; ils y renonceraient s'ils embrassaient une autre profession. Il faudrait un nouveau capital que le plus souvent ils n'ont point, pour payer un nouvel apprentissage ; en sorte que, lors même qu'il y aurait dans une autre profession une demande constante de travail, ils ne passeront point d'un métier à l'autre ; mais ils continueront à travailler à plus bas prix, et même pour moins que le nécessaire ; l'ouvrage sera meilleur marché ; mais sa quantité, loin de diminuer, augmentera peut-être. L'ouvrier qui pourvoyait à sa subsistance par un travail de dix heures par jour, lorsqu'il aura subi une (309) diminution de gages cherchera à se faire la même somme dont il a besoin pour vivre par une augmentation de travail. Il restera à l'ouvrage quatorze heures par jour, il ne se reposera point les jours de fête ; il se refusera tout le temps qu'il donnait auparavant au plaisir et à la débauche, et le même nombre d'ouvriers donnera beaucoup plus de produits.

De la même manière, les capitaux fixes ne peuvent être employés à un autre usage. Un fabricant de coton a fait élever, à grands frais, d'immenses bâtimens pour sa manufacture ; il a fait tourner ses rouages par un cours d'eau amené de fort loin, il a établi pour chaque ouvrier un métier dispendieux. La moitié, les trois quarts de sa fortune sont invariablement destinés à produire des tissus de coton. Le prix que lui en paye l'acheteur ne couvre plus tous ses intérêts et tous ses frais ; cessera-t-il pour cela de faire travailler son atelier ? non sans doute. En consentant à perdre la moitié du revenu de son capital fixe, il continue à produire, et à réaliser l'autre moitié ; mais, s'il ferme son atelier, il perdra tout son revenu.

Enfin, le fabricant lui-même a besoin de son industrie pour vivre, il n'y renonce pas volontiers ; il est toujours désireux d'attribuer à des causes accidentelles, le déclin de son (310) commerce pendant la précédente année ; et moins il a gagné moins il est disposé à se retirer des affaires. Aussi la production continue-t-elle long-temps encore

4. De la richesse commerciale

après avoir satisfait le besoin ; et lorsqu'enfin elle vient à cesser, ce n'est qu'après avoir causé chez tous ceux qui contribuaient à la faire naître, une perte et de capitaux et de revenus, et de vies humaines, qu'on ne peut calculer sans frémir. Les producteurs ne se retireront point du travail, et leur nombre ne diminuera que lorsqu'une partie des chefs d'atelier aura fait faillite, et qu'une partie des ouvriers sera morte de misère.

Aucune erreur n'est plus généralement répandue que celle que nous venons de relever ; elle se soutient en dépit d'une expérience journalière ; elle vient d'être reproduite par un ingénieux écrivain anglais, M. Ricardo, qui a fondé sur elle des conclusions très-hasardées. Une sorte d'expérience la confirme il est vrai ; dans une même manufacture, le directeur passe très-rapidement de l'étoffe que la mode abandonne à celle qu'elle commence à favoriser ; des velours rayés aux velours unis, des basins aux piqués. Le même bâtiment sert à l'une et à l'autre, la même intelligence dans le maître et les ouvriers s'accommode du nouvel ouvrage comme (311) de l'ancien, et le profit attaché à la nouveauté compense l'avance de quelques nouvelles machines. Mais tous les ouvriers d'acier périraient avant qu'il en passât un aux manufactures de coton. Le passage des chefs d'atelier et de leurs capitaux circulans, sans être tout-à-fait aussi difficile, ne s'opère cependant qu'avec une extrême lenteur ; celui de la plupart des capitaux fixes est absolument impossible.

Ce n'est donc pas d'une manière absolue qu'il faut entendre ce que nous avons dit, que le bénéfice du producteur de chaque marchandise doit être proportionné à celui qu'il pourrait attendre de toute autre industrie. Chacun, en considérant les chances d'une nouvelle spéculation, se règle en effet sur ce premier calcul. Il y a dans chaque pays un profit courant du commerce de même qu'un taux commun de l'intérêt ; ce profit s'égalise dans tout commerce qu'on peut entreprendre et quitter avec facilité et il sert de base aux spéculations générales. Mais tout commerce ancien, et surtout toute industrie qui demande un long apprentissage et beaucoup de capitaux fixes, se soustrait absolument à cette concurrence. Ses bénéfices peuvent être beaucoup plus hauts ou beaucoup plus bas, pendant un temps fort long, comparés à ceux d'une industrie exercée dans le (312) même pays, par des hommes qui n'ont aucun moyen de passer de l'une à l'autre. M. Ganilh a même remarqué avec raison, que les profits des fermiers ne sont nulle part proportionnés à ceux du commerce, à égalité et de risques et de considération personnelle. Les habitudes sont une puissance morale qui n'est pas soumise au calcul, et les écrivains d'économie politique ont trop souvent oublié que pour eux il s'agissait d'hommes et non pas de machines.

Par une réduction considérable de l'intérêt des capitaux fixes, et une diminution du profit du fabricant, et du salaire de l'ouvrier, la marchandise baisse de prix, elle trouve de nouveaux acheteurs, et l'augmentation d'activité que la misère elle-même a causée peut quelquefois se maintenir. L'évènement nous apprendra si l'activité nouvelle des manufactures dont on nous avait tout récemment raconté les désastres, ne tient point à cette cause. Souvent les convulsions d'un moribond semblent indiquer plus de force qu'il n'en avait dans la vigueur de sa santé.

Le prix de l'acheteur d'autre part, est établi par la concurrence. Il ne cherche point ce que la chose coûte, mais les conditions sous lesquelles il pourrait en obtenir une autre qui (313) la remplacerait. Il s'adresse aux divers marchands qui lui offrent une même chose, pour s'arrêter à celui qui le servira à meilleur marché ; où bien il fait son

4.3. Comment le vendeur étend son débit.

compte de ce qui lui conviendra le mieux, entre des choses de nature différente, mais qui peuvent se remplacer l'une par l'autre. Chacun, en ne s'occupant que de son intérêt privé, tend au même but ; tous les vendeurs d'une part, tous les acheteurs de l'autre, agissent comme de concert ; les demandes et les offres se mettent en équilibre, et le prix moyen s'établit.

Le prix du vendeur doit le mettre en état de reproduire avec bénéfice la chose vendue, sous les mêmes conditions, en même quantité. Aussi son marché s'étend jusqu'à tout pays où le prix moyen établi par la concurrence, ne reste pas au-dessous du sien. Sa production n'est point bornée par la consommation de ses voisins et de ses compatriotes ; mais elle se met en rapport avec les besoins de tous ceux qui, en quelque lieu qu'ils habitent, trouvent de l'avantage à acheter sa marchandise, où pour lesquels son prix de producteur n'est point supérieur à leur prix d'acheteur. C'est là ce qui constitue proprement l'étendue du marché. (314)

4.3. Comment le vendeur étend son débit.

Nous avons dit que lorsque le prix qu'offre l'acheteur se trouve supérieur à celui qui est nécessaire au producteur pour rembourser toutes ses avances et lui procurer un bénéfice convenable, celui-ci augmente sa fabrication, pour profiter de l'avantage qui lui est offert. Il appelle à son aide de nouveaux capitaux qu'il obtient aisément par l'offre d'un intérêt supérieur, et il forme de nouveaux ouvriers. Au moment où les fils d'artisans choisissent un état, il est toujours sûr, par l'offre d'un salaire supérieur, d'attirer à lui ceux qu'il peut employer. Il saisit avec empressement toutes les inventions des arts qui peuvent multiplier ses produits, et le profit qui lui est offert l'encourage à avancer un capital considérable pour l'établissement de nouvelles machines. C'est la marche de la vraie prospérité commerciale ; tout profite chez lui ; son bénéfice mercantile s'est accru ; le capitaliste qui lui prête obtient de lui un plus fort intérêt ; l'ouvrier, un plus fort salaire ; le (315) fabricant de machines, un nouveau travail.

Mais cette activité bienfaisante a été mise en mouvement par une demande plus forte que la précédente production ; et cette demande suppose un nouveau revenu destiné à la consommation. La prospérité du fabricant est alors la conséquence de la prospérité d'autrui. C'est parce que d'autres se sont enrichis, qu'il s'enrichit à son tour. Peu importe que le revenu nouveau qui vient s'échanger contre sa production, soit né de la terre ou des arts, qu'il appartienne à ses compatriotes ou à des étrangers, qu'il soit forme près ou loin de lui, qu'il soit entre les mains des pauvres ou des riches ; il lui suffit que l'échange s'accomplisse avec avantage pour lui ; et il suffit à la prospérité sociale que ce revenu soit nouveau, et qu'il demande un nouveau travail.

D'autre part, la division du travail augmentant sans cesse ses pouvoirs productifs, et l'accroissement des capitaux obligeant chaque jour à chercher un nouvel emploi pour l'industrie, et à tenter de nouvelles fabrications, le producteur n'a point d'intérêt plus pressant que celui d'étendre son marché. S'il ne trouve pas de nouveaux chaland, c'est en vain qu'il aura augmenté son capital par l'économie ; il ne lui conviendra ni d'augmenter ses ateliers, ni de (316) prendre de nouveaux ouvriers, ni d'augmenter les pouvoirs productifs du travail par un perfectionnement dans les machines qu'il

4. De la richesse commerciale

emploi. Avec une quantité donnée de consommation, tout ce qu'il fera faire dans un nouvel atelier il l'ôtera à l'ancien ; tout ce qu'il fera faire par des machines il l'ôtera à ses ouvriers. Tous les progrès de sa fortune dépendent des progrès de son débit.

Aucune vérité n'est plus anciennement connue par tous les commerçans, aucune n'est liée à une observation plus journalière ; il est donc bien étrange qu'elle ait été perdu de vue par les écrivains modernes sur l'économie. Tandis que tout le talent d'un négociant tend essentiellement à augmenter son débit, que toute la politique mercantile a pour but d'accroître le débit national, que toute calamité commerciale s'explique par la diminution du débit, que doit-on penser de la doctrine qui réduit la science sociale à former un nombre toujours plus grand de producteurs toujours plus actifs, et qui suppose qu'en augmentant indéfiniment la production on augmente aussi indéfiniment le débit ?

Bien au contraire, l'intérêt de la société, dans l'augmentation de la production et de la richesse commerciale doit être modifié par (317) des considérations qui sont sans influence sur chaque producteur particulier. La société demande qu'un nouveau revenu appelle un nouveau travail ; il suffit à chaque producteur qu'un ancien revenu se détourne de son ancien canal pour venir à lui ; qu'il abandonne ses rivaux qu'il faisait vivre, pour animer son propre atelier. La société doit toujours désirer que le travail se règle sur la demande, afin que le débit soit universel, et qu'aucun producteur ne reste en souffrance. mais chaque producteur, au lieu de se régler sur la demande générale, proportionne son activité à la quantité de capitaux qui se trouvent à sa disposition. Ce sont toujours les moyens de produire qu'il considère, et non les moyens de consommer. La plus légère attention donnée au mouvement du commerce, suffit pour convaincre qu'un négociant ne ralentit pas ses efforts, parce qu'il y a peu d'affaires sur la place, mais que c'est, au contraire, une raison pour lui de travailler avec plus de zèle pour les attirer toutes à lui.

Le gouvernement, loin de pousser indistinctement à la production, paraît donc devoir veiller à modérer un zèle aveugle, et qui se tourne le plus souvent contre des concitoyens, tout au moins, contre d'autres hommes. Dans le premier cas, il est contraire à (318) la politique ; dans le second, il l'est à l'humanité.

Il ne dépend nullement du producteur d'augmenter les revenus de la société au du marché qu'il sert, de manière qu'ils puissent s'échanger contre une augmentation de produits ; aussi toute son industrie tend seulement à s'attribuer la plus grande part dans l'échange de ceux qu'il a vus préexister. Entre commerçans, on regarde comme une mauvaise action de se séduire réciproquement ses pratiques ; mais la concurrence que chacun exerce contre tous ne présente point une idée aussi précise ; et un commerçant n'a pas moins d'empressement à étendre son débit aux dépens de ses confrères, qu'à le proportionner à l'accroissement des richesses, lorsque celles-ci offrent l'échange d'un nouveau revenu.

Il vendra plus, s'il vend meilleur marché parce que les autres vendront moins : l'attention du fabricant est donc sans cesse dirigée à faire la découverte de quelque économie dans le travail, ou dans l'emploi des matériaux, qui le mette en état de vendre meilleur marché que ses confrères. Comme les matériaux, à leur tour, sont le produit d'un travail précédent, son économie se réduit toujours, en dernière analyse, à employer moins de travail pour un (319) même produit. Quelque travail qu'il mette en

4.3. Comment le vendeur étend son débit.

mouvement pour élever une nouvelle fabrique, pour construire de nouveaux métiers, pour diriger à son service l'eau, le vent, le feu, ou la vapeur, il ne fait l'avance de ces travaux extraordinaires, que parce qu'il se croit assuré que le travail ordinaire en sera considérablement diminué, et qu'à l'avenir, selon l'expression vulgaire des fabriques, un enfant pourra faire ce que dix hommes faisaient auparavant.

Le but cependant du fabricant n'a pas été de renvoyer une partie de ses ouvriers, mais d'en conserver le même nombre et de produire davantage. Supposons qu'il l'atteigne : il enlèvera leurs pratiques à ses confrères ; il vendra plus, eux vendront moins ; la marchandise baissera un peu de prix. Si tous les intéressés dans ce marché sont concitoyens d'un même état, voyons quel en sera le résultat national.

Les autres fabricans imiteront, s'ils le peuvent, les procédés du premier ; alors il faudra bien que les uns ou les autres renvoient leurs ouvriers, et qu'ils le fassent dans la proportion de tout ce que la machine nouvelle ajoute au pouvoir productif du travail. Si la consommation est invariable, et si le même travail est fait avec dix fois moins de bras, les neuf (320) dixièmes des revenus de cette partie de la classe ouvrière lui seront retranchés, et sa consommation en tout genre sera diminuée d'autant. Les anciens métiers seront perdus, et avec eux, cette partie du revenu des capitaux fixes, qui provenait de leur valeur ; les bénéfices du commerce seront établis par la concurrence, précisément au point où ils étaient auparavant. Enfin, les consommateurs auront seuls gagné ; ils feront un léger bénéfice sur l'achat de leurs provisions. Mais ce bénéfice ne sera nullement proportionné avec la diminution du travail qui le cause. Le premier fabricant n'eût-il fait qu'une économie de cinq pour cent, en substituant une machine à des ouvriers, aurait forcé tous ses confrères à l'imiter, et à renvoyer, comme lui, les trois quarts, les neuf dixièmes de leurs journaliers. Le résultat de la découverte, si la nation est sans commerce étranger, et si sa consommation est invariable, sera donc une peste pour tous, une diminution du revenu national, qui rendra la consommation générale de l'année suivante plus faible.

En effet, si l'inventeur d'un procédé nouveau était sûr d'être immédiatement imité par tous ses confrères, il ne le mettrait probablement pas en pratique, à moins que les besoins de la consommation ne passassent de beaucoup la (321) production. Il cherche donc à en faire un secret ; et, s'il y réussit, il s'empare seul de ce qui faisait auparavant la richesse de tous. Ses confrères producteurs sont forcés à faire les mêmes rabais que lui ; toutefois, ils continueront quelque temps encore à vendre leurs marchandises à perte ; et ils n'abandonneront probablement leurs anciennes machines et leur commerce, que lorsqu'ils se verront dans la nécessité de faillir ; le revenu qu'ils avaient auparavant, disparaîtra ; leur capital circulant lui-même sera perdu ; leurs ouvriers seront congédiés, et perdront leur gagne-pain. De son côté le nouvel inventeur accaparera à lui seul toute cette branche de commerce ; il gagnera pour lui toute la part de revenu que les anciens fabricans se partageaient entre eux, à la réserve, tout au plus, de celle qu'il cédera aux consommateurs comme diminution de prix.

Jusqu'ici, dans l'un et l'autre cas, la découverte d'un procédé nouveau a causé une grande perte nationale, une grande diminution de revenu, et, par conséquent, de consommation. Et cela devait être ; car le travail lui-même faisant une partie importante du revenu, on n'a pu diminuer le travail demandé, sans rendre la nation plus pauvre. Aussi le bénéfice qu'on attend de la découverte d'un (322) procédé écono-

4. De la richesse commerciale

mique, se rapporte-t-il presque toujours au commerce étranger.

La politique accoutumant à renfermer l'obligation des devoirs sociaux dans le cercle des compatriotes, la rivalité entre des producteurs étrangers les uns aux autres, s'est manifestée plus ouvertement. Ils ont cherché à s'exclure réciproquement des marchés où ils se trouvaient en concurrence, en vendant à meilleur prix les uns que les autres ; et lorsque, dans un pays, on découvre un procédé nouveau de fabrique, qui présente une grande économie, ce pays voit tout à coup augmenter presque indéfiniment le nombre de ses consommateurs étrangers. Les fabricans de bas, en Angleterre, avant l'invention du métier à bas, n'avaient pour consommateurs que les Anglais ; depuis cette invention, jusqu'au moment où elle a été imitée hors de leur île, ils ont eu pour consommateurs tout le continent. Toute la souffrance est tombée alors sur les producteurs continentaux, toute la jouissance est demeurée aux Anglais : le nombre de leurs ouvriers, au lieu de diminuer, s'est augmenté : leurs gages se sont élevés ; les profits des fabricans se sont accrus aussi, et la découverte a paru avoir pour résultat une aisance universelle, puisque tous ceux qui en souffraient étaient étrangers, et vivaient à de (323) grandes distances, tandis que tous ceux qu'elle enrichissait, étaient rassemblés sous les yeux de l'inventeur.

Chaque perfectionnement qu'on a apporté aux procédés de l'industrie, a eu presque toujours ce résultat : il a tué, à de grandes distances, d'anciens producteurs, qu'on ne voyait pas, et qui sont morts ignorés ; il a enrichi autour de l'inventeur des producteurs nouveaux ; qui, parce qu'ils ne connaissaient pas leurs victimes, ont regardé chaque découverte comme un bienfait pour l'humanité.

Cependant, si un seul fabricant dans une nation, a su faire cette économie de travail qui a étendu son marché, ou si l'usage exclusif du procédé qu'il a découvert, lui est garanti par un privilège, ses compatriotes, fabricans comme lui, auxquels il fait concurrence avec bénéfice, en supportent toute la perte, à supposer qu'ils partageassent auparavant avec lui le marché étranger dans lequel il règne seul ; tandis que lui-même partage ses bénéfices avec les consommateurs étrangers, auxquels il vend à plus bas prix. Dans un siècle où les communications entre les nations sont faciles, où toutes les sciences sont appliquées à tous les arts, les découvertes sont bientôt devinées et copiées, et une nation ne garde pas long-temps (324) l'avantage de fabrication qu'elle ne doit qu'à un secret, en sorte que le marché, momentanément étendu par une baisse dans le prix, se referme bientôt ; et si la consommation générale n'est pas augmentée, la production ne l'est pas non plus.

L'on doit sans doute considérer avec plus d'indulgence le producteur qui, par une découverte dans les arts, se met en état de servir ses compatriotes auparavant servis par les étrangers. L'effet est bien le même ; il ôte leur gagne-pain à des ouvriers éloignés de lui, pour en faire naître de nouveaux dans son voisinage ; mais c'est la conséquence inévitable du progrès de la civilisation. Les premiers, qui avaient compté, pour leur existence sur un marché étranger, qui devait leur être fermé par les perfectionnemens de l'industrie, s'étaient mis d'avance dans une situation précaire, où la misère devait bientôt les atteindre. Le gouvernement doit applaudir à la formation d'une classe nouvelle de citoyens, à laquelle son travail procure un revenu suffisant, et l'ami de l'humanité ne peut blâmer ces efforts nouveaux ; mais il s'afflige que le résultat de la concurrence entre les producteurs, soit toujours une souffrance nouvelle

4.3. Comment le vendeur étend son débit.

pour quelqu'un d'entre eux.

Faudrait-il en conclure que toute découverte (325) dans les arts, qui épargne le travail de l'homme, est toujours fatale à quelque partie de l'humanité ? Non sans doute. Toutes les fois qu'il y a une demande de travail, qui ne peut être satisfaite par l'homme, il est heureux que ce travail soit accompli par des machines toutes les fois que le travail de l'homme est employé tout entier, tout ce que la consommation peut réclamer encore et qui sera produit par des êtres inanimés, sera un bénéfice social ; mais le bénéfice qu'on ne peut obtenir qu'en congédiant un homme pour mettre une machine à sa place, est une calamité humaine.

Les provinces reculées de l'Amérique occidentale, lorsqu'elles ont voulu verser dans la circulation leurs immenses produits, n'auraient trouvé nulle part assez d'ouvriers pour faire toutes leurs récoltes, assez de rameurs pour conduire tous les bateaux qu'on en pouvait charger. Jamais invention ne fut plus utile que celle des bateaux à vapeur, qui, parcourant les immenses fleuves de l'Amérique, ouvrent aux planteurs écartés une communication qui leur serait long-temps restée fermée. L'ouvrage de plusieurs milliers d'hommes est fait par un petit nombre de machines ; mais loin que leur emploi ait fait congédier autant d'ouvriers, c'est à cause d'elles que des milliers d'ouvriers ont été (326) appelés à un travail qui, sans elles, serait demeuré impossible. La même règle se retrouve vraie dans toutes les applications des sciences au travail de l'homme : elles sont toujours avantageuses dans un pays où la main d'oeuvre manque, et où l'on est appelé à remplacer par mille expédients des ouvriers qui ne naissent point encore assez tôt.

Nous avons vu que chaque procédé nouveau qui économisait le travail était suivi d'une diminution dans le prix du produit. C'est le but que s'était proposé le fabricant ; et c'est par elle qu'il a étendu son débit. Il résulte de cette diminution, non-seulement une légère économie pour le consommateur, mais encore une légère augmentation dans la totalité de la consommation. L'acheteur avait destiné une certaine part de son revenu à une certaine partie de sa dépense ; si ce revenu n'est ni augmenté ni diminué, il en consacra probablement la même partie à se procurer les mêmes objets ; et pour la somme qu'il leur destine il obtiendra, après la baisse du prix, ou une quantité ou une qualité supérieure de la même chose. Il aura un plus grand nombre d'habits pour le même argent, ou des habits plus dans ; et, dans l'un et l'autre cas, il ajoutera quelque chose à sa jouissance, sans ajouter précisément à sa (327) richesse. C'est ainsi que nous avons vu de certaines jouissances, qui autrefois étaient réputés de luxe descendre successivement aux classes qui en avaient été privées. Les fenêtres vitrées, autrefois réservées aux palais, se trouvent aujourd'hui jusque dans les moindres chaumières. Ainsi le vendeur, en baissant son prix de fabrique contribue indirectement augmenter le nombre des acheteurs ou le montant des achats, quoiqu'il n'ajoute rien au revenu des consommateurs. Mais la conséquence de cette opération ne s'étend qu'à la quantité matérielle ; car la valeur échangeable de la denrée consommée est toujours la même ; celle-ci ne peut s'augmenter qu'autant que le revenu des acheteurs augmente.

Le vendeur peut aussi augmenter son débit, sans invention nouvelle, seulement en se contentant d'un moindre bénéfice à la vente. Le plus actif, le plus industriel, le plus économe pourra par cette méthode enlever les pratiques de ses rivaux, et, comme on l'exprime dans le commerc, gâter le métier. Les Juifs, qui ne se permettent pres-

4. De la richesse commerciale

qu'aucun luxe et presque aucune jouissance sont généralement accusés par les autres marchands, et surtout en Pologne, de rendre impossible, par cette économie, toute concurrence avec eux. (328) Le résultat, pour le marchand qui se contente de petits profits, est incontestablement avantageux ; il n'est pas si facile de connaître le résultat national de cette économie. Le consommateur y gagne exactement autant que le revenu de la classe mercantile y perd. Mais les jouissances que gagne le consommateur, en lui rendant plus agréable l'emploi de son revenu, n'augmentent pas précisément son revenu, quoiqu'elles lui permettent un peu plus d'élégance dans son habillement ou son ameublement. Comme le plus souvent tout le plaisir attaché à cette élégance consiste dans sa rareté, il ne s'aperçoit plus d'un progrès qu'il fait avec tous ses égaux ; et l'emploi obligé d'une toile plus fine, pour faire le service que faisait autrefois une plus grossière, n'ajoute rien à sa jouissance. La perte, au contraire, du revenu mercantile des marchands de Varsovie, par exemple, que les porte-balles juifs forcent à fermer leurs boutiques, est une diminution réelle d'un revenu qui aurait à son tour donné de l'activité à une consommation nouvelle. (329)

4.4. Comment la richesse commerciale suit l'accroissement du revenu.

Le vendeur n'a par lui-même aucun moyen d'étendre son débit, qui ne réagisse sur ses confrères : il leur dispute une quantité donnée de revenu qui doit remplacer son capital ; et plus il réussit à en garder pour lui-même, moins il en laisse pour les autres. L'augmentation de ce revenu ne dépend pas de lui ; mais toutes les fois que cette augmentation s'opère, il en profite, et il devient lui-même un des canaux par lesquels se répand la prospérité générale. Or comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois, le revenu national se compose de la part des riches, savoir, du profit résultant de tous les capitaux fixes et circulans ; et de la part des pauvres, savoir, du prix de leurs travaux échangés contre le capital circulant. Toute consommation qui n'est pas échangée contre un revenu est une perte pour l'état ; toute consommation qui s'échange contre un revenu nouveau est une source de nouvelle prospérité. (330)

Un revenu nouveau naît pour l'état de tout capital fixe ou circulant, nouvellement formé par l'économie, et employé convenablement à faire naître une production nouvelle et demandée.

Un revenu nouveau naît encore de tout travail nouveau qu'un capital circulant fait faire en proportion de la demande ; ce travail pleinement payé fait naître ou emploie des ouvriers qui n'existaient pas auparavant ou qui demeuraient oisifs.

Tout capital circulant nouveau, qui trouve un emploi convenable, ou qui fait naître une production dont la consommation est assurée, sans nuire à aucune autre, fait donc profiter la société de deux revenus nouveaux, l'un pour le riche, par l'accroissement que ce capital éprouvera dans sa circulation ; l'autre pour le pauvre, par le travail auquel il donnera de la valeur. L'un et l'autre de ces revenus s'échangeront contre une consommation nouvelle, et augmenteront d'autant le débit des vendeurs.

Mais un revenu qui n'a fait que changer de détenteurs n'est point un revenu nou-

4.4. *Comment la richesse commerciale suit l'accroissement du revenu.*

veau. Le marchand qui augmente son revenu de tout celui que perdent ses rivaux, n'en rend pas la nation plus riche ; le fabricant qui augmente son revenu de tout le salaire qu'il retranche à ses ouvriers, n'ajoute rien au revenu national ; (331) de même le fonctionnaire public qui élève son traitement de tout ce que les impôts prennent au contribuable, ne crée point ainsi de richesses nouvelles. Chacun d'eux, par sa consommation, procurera sans doute au commerce un débit avantageux, et excitera une certaine production ; mais ils ne feront que remplacer la consommation d'autres citoyens, dont le revenu a passé en leurs mains.

De même qu'il n'est pas indifférent, pour le bonheur des citoyens, que la part d'aisance et de jouissances de tous se rapproche de l'égalité, ou qu'un petit nombre ait tout le superflu, tandis qu'un grand nombre est réduit juste au nécessaire, ces deux distributions du revenu ne sont point indifférentes non plus aux progrès de la richesse commerciale. L'égalité des jouissances doit avoir pour résultat de donner toujours plus d'étendue au marché des producteurs ; leur inégalité, de le resserrer toujours davantage. Le même revenu est bien employé par le riche et par le pauvre, mais il n'est pas employé de la même manière. Le premier remplace beaucoup plus de capital et beaucoup moins de travail que le second ; il favorise beaucoup moins la population, et sert par conséquent bien moins à la reproduction de la richesse. (332)

Lorsque la grande culture a succédé à la petite, plus de capitaux ont peut-être été absorbés par les terres et reproduits par elles, plus de richesses qu'auparavant ont pu se trouver répartie entre la masse entière des agriculteurs ; mais la consommation d'une famille de riches fermiers, unie à celle de cinquante familles de journaliers misérables, ne vaut pas pour la nation celle de cinquante familles de paysans, dont aucune n'était riche, et aucune n'était privée d'une honnête aisance. De même, dans les villes, la consommation d'un chef d'atelier millionnaire, qui fait travailler sous ses ordres mille ouvriers réduits à l'étroit nécessaire, ne vaut pas pour la nation celle de cent fabricans bien moins riches, qui ne font travailler chacun que dix ouvriers bien moins pauvres.

Il est bien vrai que cent mille livres de revenu, soit qu'elles appartiennent à un seul homme ou à cent, seront toujours également destinées à la consommation ; mais cette consommation n'est point de même nature. L'homme très-riche ne peut pas employer pour son usage infiniment plus de choses que le pauvre, mais il en emploie d'infiniment meilleures ; il veut de l'ouvrage beaucoup plus fini, des matières beaucoup plus précieuses et tirées de beaucoup plus loin ; c'est lui qui encourage (333) surtout le perfectionnement de quelques ouvriers, qui achèvent un petit nombre de travaux avec une habileté rare ; et c'est lui qui leur paie des salaires exorbitans. C'est encore lui qui récompense surtout ces ouvriers que nous avons nommés improductifs, parce qu'ils ne lui procurent que des jouissances fugitives, qui ne peuvent jamais en s'accumulant, faire partie de la richesse nationale.

Cent familles aisées se seraient nourries de meilleur pain et de la meilleure viande, elles auraient bu le meilleur vin ou la meilleure bière du pays, et elles auraient ainsi encouragé l'agriculture nationale ; elles auraient encore porté des meilleures étoffes manufacturées dans le pays ; elles auraient fait consister leur luxe à avoir plusieurs habits, et une provision suffisante de linge de rechange ; en sorte qu'elles auraient donné un puissant encouragement aux manufactures nationales.

Si le même revenu est distribué entre quatre-vingt-dix-neuf familles très-misérables,

4. De la richesse commerciale

et une très opulente, l'encouragement qu'elles donneront à l'industrie nationale sera infiniment moindre. Les premières vivront de pommes-de-terre et de laitage, et consommeront, par conséquent, les fruits d'une portion de terre dix fois moins étendue ; elles s'habilleront des (334) étoffes les moins chères, de celles, par conséquent, qui demandent le moins de main-d'oeuvre, et elles auront beaucoup moins d'habits de rechange ; elles occuperont donc les manufactures nationales beaucoup moins de temps que les premières.

Pour qu'il n'y ait pas interruption de travaux et souffrance générale, il faut que la seule famille opulente, qui a réuni tout le revenu partagé auparavant entre les cent, compense envers la terre et les manufactures, toute la consommation que quatre-vingt-dix-neuf d'entre elles ne font plus. Sans doute, elle maintiendra un certain nombre de domestiques qui l'aidera à consommer les fruits de la terre : cependant ce sera bien moins l'agriculture du pays qu'elle encouragera par sa subsistance, que celle des climats les plus éloignés. Elle fera venir ses vins des vignobles célèbres de France, d'Espagne, de Hongrie et d'Afrique ; ses liqueurs des îles ; ses épiceries de l'Inde ; et, au lieu d'employer les terres dont les quatre-vingt-dix-neuf autres familles ne peuvent plus consommer les fruits, elle en détachera seulement une portion où des jardiniers habiles déploieront toute leur industrie : le reste aura besoin de chercher de nouveaux consommateurs. De même pour ses habillemens et ses (335) ameublemens, la famille opulente ne pourra jamais employer pour son usage, toutes les étoffes que les quatre-vingt-dix-neuf autres n'achèteront plus ; mais elle fera venir des tapis de Perse et de Turquie ; des chals de Kachemire, des mousselines de l'Inde ; elle occupera des brodeuses et des marchandes de modes ; elle récompensera magnifiquement l'industrie, l'élégance, et, le goût d'un seul ouvrier, et elle laissera sans emploi les neuf dixièmes des manufactures nationales, que les familles aisées ont cessé d'occuper.

Il est assez digne de remarque que, tandis que l'effet de l'augmentation des capitaux, est en général de concentrer les travaux dans de très-grandes manufactures, l'effet des grandes richesses est d'exclure presque absolument les produits de ces très-grandes manufactures, de la consommation des riches. Chaque fois qu'un objet, auparavant produit par l'habileté d'un ouvrier, devient l'ouvrage d'un mécanisme aveugle, il perd quelque chose de sa perfection, comme aussi de son crédit aux yeux de la mode. L'invention des tulles peut être banne pour les fortunes médiocres, mais elle ne remplace point la dentelle pour les riches ; et il en est de même de tous les produits des machines. (336)

Ainsi donc par la concentration des fortunes entre un petit nombre de propriétaires, le marché intérieur se resserre toujours plus, et l'industrie est toujours plus réduite à chercher ses débouchés dans les marchés étrangers, où de plus grandes révolutions la menacent.

Tous les États, dont la production surpasse la consommation, tournent également leurs regards vers ce marché étranger, et comme ses bornes sont inconnues, son étendue paraît illimitée. Cependant depuis que la navigation s'est perfectionnée que les routes se sont ouvertes, que la sûreté a été mieux garantie, on a commencé à s'apercevoir que le marché de l'univers était borné comme l'était auparavant celui de chaque nation ; qu'une confiance générale de tous les producteurs, qu'ils vendraient aux étrangers, avait partout élevé la production au dessus de la demande ; et que l'offre d'un

4.4. *Comment la richesse commerciale suit l'accroissement du revenu.*

grand rabais que les producteurs d'un pays viennent faire aux consommateurs d'un autre, étant en même temps un arrêt de mort qu'ils lancent contre les producteurs de ce même pays, la résistance à cette guerre de commerce a été violente et désordonnée ; mais presque toujours populaire quelque contraire qu'elle fût au premier aspect, à l'intérêt des (337) consommateurs, qui comprennent cependant tous les habitants du pays.

Aussi ce que nous avons vu au commencement de ce chapitre, que le marché intérieur ne pouvait s'étendre que par la prospérité nationale, et l'augmentation du revenu national, redevient vrai du marché de l'univers pour toute nation, qui destine ses produits aux étrangers, et qui se propose le commerce du monde ; l'augmentation du débit universel ne peut résulter que de la prospérité universelle. Ce n'est qu'autant que les hommes acquerront de nouveaux revenus, qu'ils pourront satisfaire à de nouveaux besoins, et acheter ce que nous voudrions leur vendre.

Le marché du fabricant peut donc s'étendre, et c'est le vœu le plus noble de l'homme d'état, par le progrès de la civilisation, de l'aisance, de la sûreté et du bonheur chez les nations barbares. L'Europe est arrivée au point d'avoir dans toutes ses parties une industrie et une fabrication supérieures à ses besoins ; mais si une fausse politique ne lui faisait pas arrêter sans cesse chez ses voisins les progrès de la civilisation ; si l'Égypte avait été laissée aux mains d'un peuple qui eût besoin des arts de l'Europe, si la Grèce et l'Asie mineure étaient tirées de l'oppression sous laquelle elles gémissent ; si les (338) victoires remportées sur les Barbaresques, avaient été mises à profit, en rendant les côtes d'Afrique à la vie sociale ; si l'Espagne n'avait pas été soumise à un despotisme qui en détruit et en ruine la population ; si les indépendans de l'Amérique espagnole étaient protégés, de manière à les faire jouir des avantages auxquels la nature les appelle ; si les Indiens sujets de l'Europe, étaient amalgamés avec les Européens ; si les Francs étaient encouragés à s'établir parmi eux, au lieu d'en être repoussés ; la consommation dans ces diverses contrées s'augmenterait assez rapidement pour employer tout ce travail surabondant, dont l'Europe ne sait aujourd'hui que faire, et pour mettre un terme à cette détresse dans laquelle les pauvres sont plongés.

Que l'on parcoure les rapports du commerce, les journaux, les récits des voyageurs, partout on verra des preuves de cette surabondance de production, qui passe la consommation ; de cette fabrication qui se proportionne non point à la demande, mais aux capitaux qu'on veut employer ; de cette activité des marchands qui les porte à se jeter en foule dans chaque nouveau débouché, et qui les expose tour à tour à des pertes ruineuses, dans chaque commerce dont ils attendaient des profits. Nous avons vu les (339) marchandises de tout genre, mais surtout celles de l'Angleterre, la grande puissance manufacturière, abonder sur tous les marchés de l'Italie, dans une proportion tellement supérieure aux demandes, que les marchands, pour rentrer dans une partie de leurs fonds, ont été obligés de les céder avec un quart ou un tiers de perte au lieu de bénéfice. Le torrent du commerce, repoussé de l'Italie, s'est jeté sur l'Allemagne, sur la Russie, sur le Brésil, et y a bientôt rencontré les mêmes obstacles.

Les derniers journaux nous annoncent des pertes semblables dans de nouveaux pays. Au mois d'août 1818, on se plaignait au cap de Bonne-Espérance, que tous les magasins étaient remplis de marchandises européennes, qu'on offrait à plus bas prix qu'en Europe, sans pouvoir les vendre. Au mois de juin, à Calcutta, les plaintes du commerce

4. De la richesse commerciale

étaient de même nature. On avait vu d'abord un phénomène étrange, l'Angleterre envoyant dans l'Inde des tissus de coton, et réussissant par conséquent à travailler à meilleur marché que les habitans demi-nus de l'Indostan, en réduisant ses ouvriers à une existence plus misérable encore ; mais cette direction bizarre donnée au commerce n'a pas duré long-temps, aujourd'hui les produits anglais sont à meilleur marché aux Indes, qu'en (340) Angleterre même. Au mois de mai on était obligé de réexporter de la Nouvelle Hollande, les marchandises européennes, qu'on y avait portés en trop grande abondance. Buenos-Ayres, la Nouvelle-Grenade, le Chili, regorgent de même déjà de marchandises. Le voyage de M. Fearon dans les Etats-Unis, terminé seulement au printemps de 1818, présente d'une manière plus frappante encore ce spectacle. D'une extrémité jusqu'à l'autre de ce vaste continent si prospérant, il n'y a pas une ville, pas une petite bourgade, où la quantité de marchandises offertes en vente ne soit infiniment supérieure aux moyens des acheteurs, quoique les marchands s'efforcent de les séduire par de très-longes crédits, et des facilités de tout genre pour les payemens qu'ils reçoivent à terme et en denrées de toute espèce. Aucun fait ne se représente à nous en plus de lieux, sous plus de face que la disproportion des moyens de consommation avec ceux de production ; que l'impossibilité des producteurs de renoncer à une industrie, parce qu'elle décline, et que la certitude que leurs rangs ne sont jamais éclaircis que par des faillites. Comment se fait-il que les philosophes ne veuillent pas voir ce qui de toutes parts saute aux yeux du vulgaire ? (341)

L'erreur dans laquelle ils sont tombés tient tout entière à ce faux principe, c'est qu'à leurs yeux, la production annuelle est la même chose que le revenu. M. Ricardo, d'après M. Say, le répète et raffirme.

«M. Say a prouvé de la manière la plus satisfaisante,» dit-il, «qu'il n'y a point de capital, quelque considérable qu'il soit, qui ne puisse être employé dans un pays, parce que la demande des produits n'est bornée que par la production. Personne ne produit que dans l'intention de consommer ou de vendre la chose produite, et on ne vend jamais que pour acheter quelqu'autre produit qui puisse être d'une utilité immédiate, ou qui puisse contribuer à la production à venir. Le producteur devient donc consommateur de ses propres produits, ou acheteur et consommateur des produits de quelqu'autre personne.»¹

Avec ce principe, il devient absolument impossible de comprendre ou d'expliquer le fait le plus démontré de tout dans l'histoire du commerce ; c'est l'engorgement des marchés. Avec ce principe, il est également impossible de se tirer de ces contradictions que MM. Say (342) et Ricardo se reprochent réciproquement sur le sens qu'il faut donner au mot valeur et au mot richesse ; il est impossible d'expliquer comment le profit des capitaux et le taux des salaires baissent souvent en même temps que la fabrication augmente. La confusion du revenu annuel avec le produit annuel, jette un voile épais sur toute la science ; tout s'éclaircit au contraire, tous les faits s'accordent avec la théorie, dès qu'on les dégage l'un de l'autre.

Il est essentiel de remarquer qu'Adam Smith avait évité les erreurs dans lesquelles tombent ses disciples ; aussi M. Ricardo, dans tout le chapitre que nous venons de citer, s'occupe-t-il à le combattre. (343)

1. Ricardo, ch. XXI, trad., tome II, pag. 105

4.5. Des salaires.

Puisque la comparaison entre le prix moyen du marché, ou celui qu'offre l'acheteur, et le prix coûtant, au celui que demande le producteur, doit décider quelle espèce de marchandise convient à chaque pays, quelle production répartit entre le fabricant et le marchand, et tous ceux qu'ils font vivre, un revenu suffisant ; quelle production favorise la prospérité générale et doit être encouragée, il est essentiel de passer en revue les divers éléments dont se compose le prix du producteur.

La main-d'oeuvre est le plus important ; et jusqu'à un certain point, c'est le régulateur des autres, parce qu'il y a un salaire nécessaire, au-dessous duquel la concurrence elle-même ne peut réduire long-temps l'ouvrier ; tandis que la réduction de l'intérêt de l'argent, ou du profit des capitaux, qui sont les autres éléments du prix, semble pouvoir aller à l'infini.² (344)

Le bas prix de la main-d'oeuvre permet en général au producteur, d'établir sa marchandise à meilleur marché ; il lui fait trouver du profit dans une industrie, qui serait perdante dans un pays où les salaires seraient plus élevés. Il augmente ainsi le débit de la manufacture, et lui donne une apparence de prospérité. Souvent en effet, l'on a regardé la ténuité du prix du salaire comme une cause efficiente du succès des manufactures dans un pays.

Mais le prix de la main d'oeuvre peut être bas, ou réellement ou nominalement, selon que le travail s'échange contre une quantité suffisante ou surabondante des choses nécessaires à la vie. L'argent n'est que le signe de l'échange, l'ouvrier n'a aucune intention de le garder ; il ne l'a pas plus tôt reçu, qu'il le rend contre les provisions dont il a besoin. Si celles-ci sont à bas prix, et si sa journée de travail s'échange finalement, non-seulement contre le strict nécessaire, mais contre une quantité (345) suffisante pour qu'il ait quelque superflu ; le salaire n'est à bas prix que nominalement. Au superflu seul est attaché le sentiment de l'aisance ; ce n'est que par lui que la vie a du prix et que le travail est mêlé de plaisir. Lorsque l'ouvrier obtient par son travail, du superflu, la nation doit désirer l'existence de cet ouvrier ; car la vie sera un bonheur pour lui, par quelque bas prix que la valeur de sa journée soit représentée en argent.

Mais lorsque les denrées sont chères en même temps que la main-d'oeuvre est à bas prix, lorsque par conséquent les ouvriers, forcés par la concurrence, se contentent du nécessaire ou de moins que le nécessaire pour vivre ; lorsqu'ils retranchent sur toutes leurs jouissances et toutes leurs heures de repos ; que leur existence est un combat continuel contre la misère ; les prix sont réellement bas, et leur ténuité est une calamité nationale. De tels ouvriers créent bien aussi une portion de richesse échangeable, ils emploient bien le capital national, et ils donnent au fabricant des bénéfices ; mais cet accroissement de richesses est acheté trop cher aux dépens de l'humanité. On a reconnu dès long-temps, que la trop grande division du terrain, amenait dans la population agricole, un état de misère universelle, dans lequel (346) l'ouvrier, par le plus grand travail, n'obtenait pas un salaire suffisant pour vivre ; et quoique de l'activité à laquelle il était forcé, il résultât une augmentation de produit brut, on a reconnu que

2. M. Ricardo a poussé ce raisonnement à la rigueur ; il a regardé le salaire du travail comme la seule cause efficiente du prix. Il faudrait pour que son calcul fût juste, que les ouvriers fussent réduits à l'étroit nécessaire, et qu'ils ne pussent pas reculer davantage ; ce qui heureusement ne se réalise presque jamais.

4. De la richesse commerciale

cette richesse insuffisante pour ceux qu'elle devait nourrir était une calamité nationale. La même chose est vraie de la même manière pour les ouvriers des manufactures. La nation s'appauvrit au lieu de s'enrichir, lorsque son revenu augmente comme un, et sa population comme deux.

Lorsque les salaires ne sont pas que nominalement ; que la journée d'un homme, par exemple, ne se payera que dix sous par jour, mais que pour ces dix sous, il aura autant de denrées ou d'objets de première nécessité qu'il en aurait pour vingt sous ailleurs, la prospérité nationale non seulement permet, mais requiert l'établissement de nouvelles manufactures. Ce bas prix des denrées, qui a causé celui du salaire, indique un état de souffrance de l'agriculteur. Il ne trouve pas apparemment un marché suffisant pour ses denrées ; les consommateurs sont trop éloignés et les frais de transport trop considérables. Établir une manufacture près de lui, c'est faire pour lui mieux encore que si on ouvrait un canal de lui jusqu'au marché, c'est rapprocher le marché de lui. Les (347) ouvriers qu'on établit auprès de son exploitation agricole consommeront les denrées qu'il avait de trop ; et leurs produits, toujours moins volumineux que ces denrées, s'exporteront plus facilement. Tout le monde gagne alors ; l'agriculteur tire plus de parti de ses fonds, l'ouvrier vit dans l'aisance et le marchand s'enrichit.

On a souvent réussi à faire considérer comme un avantage national le bas prix de la main-d'œuvre sans vouloir examiner s'il était nominal ou réel ; on a loué de leur patriotisme les fabricans qui refusaient d'augmenter les gages de leurs ouvriers, et les gouvernemens les ont quelquefois secondés, en fixant le taux de salaires et en le maintenant par la force. Il est difficile de porter une loi en même temps plus impolitique et plus injuste. Ce n'est pas le profit du fabricant qui constitue l'intérêt national, c'est la bénéfice que la fabrication répartit entre toutes les classes qui y concourent ; c'est la participation de toutes au revenu national qui naît du travail. Si l'administration devait se proposer pour but l'avantage d'une des classes de la nation aux dépens des autres, ce sont justement les journaliers qu'elle devrait favoriser. Entre ceux qui participent au prix de la production, ils sont les plus nombreux ; et (348) assurer leur bonheur, c'est rendre heureuse la grande masse de la nation. Ils ont moins de jouissances que tous les autres, ils retirent moins d'avantages que tous les autres de l'ordre social ; ils font naître la richesse, et n'y ont eux-mêmes presque pas de part : obligés de lutter pour leur subsistance avec ceux qui les emploient, ils ne sont point leurs égaux en forces. Les maîtres et les ouvriers sont, il est vrai, réciproquement nécessaires les uns aux autres ; mais cette nécessité presse chaque jour l'ouvrier, elle donne du répit au fabricant ; le premier doit travailler pour vivre, le second peut attendre et vivre encore sans faire travailler. Qui ne serait pénétré d'une profonde douleur, quand il voit les ouvriers d'une ville manufacturière abandonner en corps leur ouvrage, parce que leurs maîtres sont résolus à ne point augmenter de nouveau des salaires qu'une année d'affreuse détresse avait fait baisser ; quand il les voit se résigner à toutes les privations, dans l'espérance de lasser enfin l'obstination des manufacturiers, et qu'il calcule en même temps que chaque jour détruit le petit capital d'une malheureuse famille, que la nudité, le froid et la faim menacent déjà, pendant que des années d'interruption ne feraient pas encore sentir au manufacturier les (349) étreintes du besoin ? Et tandis que ces infortunés disputent un gage duquel dépend leur vie et celle de leurs enfans, et que dans leur désespoir ils respectent encore une organisation qui les écrase, des soldats

et des archers les veillent ; ils attendent impatiemment le premier désordre pour les livrer aux tribunaux et les punir sévèrement ; qui sait même si quelques traîtres ne se mêlent pas parmi eux pour les exciter au crime qu'on est si impatient de châtier ?

Les nations s'enrichissent quand ils augmentent leur revenu, mais non pas quand le revenu de l'une de leurs classes est usurpé par l'autre : ils s'enrichissent quand ils vendent une plus grande quantité de leurs produits au même prix, parce qu'alors, produisant davantage, le revenu du pauvre s'accroît aussi-bien que celui du riche ; mais non pas quand le riche ne gagne que ce que le pauvre perd, quand le profit du commerce n'est autre chose que la diminution du salaire. Lors même que la diminution du prix de la main-d'oeuvre permettrait de donner plus d'étendue au commerce national, la production nouvelle qu'elle exciterait serait payée trop chèrement, si elle faisait naître une classe malheureuse et souffrante. Il ne faut point oublier que la richesse n'est que (350) la représentation des douceurs et des commodités de la vie ; et c'est prendre le mot pour la chose, que de créer une opulente factice en condamnant la nation à tout ce qui constitue réellement la souffrance et la pauvreté.

Le salaire n'est pas seulement une compensation du travail, calculée à tant par heure d'après sa durée ; c'est le revenu du pauvre ; et en conséquence il doit suffire non-seulement à son entretien pendant l'activité, mais aussi pendant la rémission du travail : il doit pourvoir à l'enfance et à la vieillesse comme à l'âge viril, à la maladie comme à la santé , et aux jours de repos nécessaires au maintien des forces, ou ordonnés par la loi ou le culte public, comme aux jours de travail.

Loin d'être avantageux, il est contraire à la prospérité de l'état d'encourager un travail dont le salaire ne pourvoit pas à tous ces besoins divers. Ce travail nouveau fera toujours naître une population qui consentira à l'accomplir. Cette population malheureuse et souffrante sera toujours inquiète et ennemie de l'ordre public ; elle sera aussi dangereuse aux autres qu'à charge à elle-même. Quand elle existe, il faut bien la sauver du désespoir ; mais il faut se garder de l'appeler à l'existence.

Si un fonds est formé par l'autorité suprême, (351) et administré au nom de la loi pour venir au secours des pauvres dans leurs maladies, dans les saisons rigoureuses, pendant l'interruption de leurs travaux, dans leur enfance ou dans leur vieillesse ; ce fonds, qui existe en effet en Angleterre, dans la taxe des pauvres, sera bientôt regardé comme le supplément de leurs gages ; et si, d'après une suite des combinaisons sociales, les pauvres se trouvent déjà dans la dépendance des riches ; s'il y a déjà plus d'offre que de demande de travail, les pauvres, assurés de recevoir des secours dans leur vieillesse ou leur maladie, d'en obtenir pour leurs enfans, se contenteront d'un salaire moindre, et se résigneront à ce qu'une partie de ce qui leur revient en justice, soit administrée par d'autres que par eux, pour leur servir comme fonds de réserve. Au reste, il faut convenir que, dans cette situation, s'il n'y avait point de taxe des pauvres, ils se soumettraient néanmoins à travailler pour un salaire insuffisant : seulement cet état de privations ne pourrait pas durer, parce que leur classe dépérirait rapidement.

Dans l'état où la taxe des pauvres a réduit l'Angleterre, on peut considérer le revenu des pauvres comme se composant de deux parties : d'une part, le salaire insuffisant qu'ils reçoivent pour leur travail ; d'autre part, le fonds levé (352) par une contribution sur le public pour les soulager. Ce fonds qui, l'année dernière, montait à 8.168.340 liv. sterling, devait distribuer des secours au onzième de la population ; savoir, à cinq cent

4. De la richesse commerciale

seize mille neuf cent soixante-trois personnes constamment assistées, à quatre cent vingt-trois mille six cent soixante-trois qui l'étaient occasionnellement, en tout neuf cent quarante mille six cent vingt-six personnes, sur une population totale de dix millions cent cinquante mille six cent quinze individus, dont environ six millions n'ont aucune propriété. Les assistés, recevant à peu près 8 liv. 14 shellings par tête annuellement, pouvaient se contenter pour vivre d'un salaire d'autant moindre. Ces 8 liv. 14 shellings que leurs maîtres leur épargnaient sur leurs gages étaient autant d'ajouté au bénéfice que ces maîtres faisaient par le travail des ouvriers assistés. Mais parmi les injustices ou les calamités qui résultent de cette désastreuse institution, on ne doit point oublier la bizarrerie d'ôter aux propriétaires une partie de leur revenu, pour en faire un aux manufacturiers, de telle sorte que ceux-ci puissent vendre leurs produits aux étrangers sans profit pour la nation, et se payer de leur peine, seulement moyennant la perte qu'ils font faire aux autres ordres de la société. (353)

En général on croit avoir fait quelque chose pour la prospérité d'une nation, quand on a trouvé moyen d'employer l'activité des enfans, et de les associer, dès leur plus bas âge, au travail de leurs peres, dans les manufactures. Cependant il résulte toujours de la lutte entre la classe ouvrière et celle qui la paye, que la première donne en retour du salaire qui lui est alloué, tout ce qu'elle peut donner de travail sans déperir. Si les enfans ne travaillaient point, il faudrait que leurs peres gagnassent assez pour les entretenir, jusqu'à ce que leurs forces fussent développées ; sans cela les enfans mourraient en bas âge, et le travail cesserait bientôt. Mais depuis que les enfans gagnent une partie de leur vie, le salaire des peres a pu être réduit. Il n'est point résulté de leur activité une augmentation de revenu pour la classe pauvre, mais seulement une augmentation de travail, qui s'échange toujours pour la même somme, ou une diminution dans le prix des journées, tandis que le prix total du travail national est resté le même. C'est donc sans profit pour la nation que les enfans des pauvres ont été privés du seul bonheur de leur vie, la jouissance de l'âge où les forces de leur corps et de leur esprit se développaient dans la gaité et la liberté. C'est sans profit pour la richesse ou l'industrie, qu'on (354) les a fait entrer, des six ou huit ans, dans ces moulins de coton où ils travaillent douze et quatorze heures au milieu d'une atmosphère constamment chargée de poils et de poussière, et où ils périssent successivement de consommation avant d'avoir atteint vingt ans. On aurait honte de calculer la somme qui pourrait mériter le sacrifice de tant de victimes humaines ; mais ce crime journalier se commet gratuitement.

De même on a quelquefois pensé qu'on soulagerait la classe ouvrière, en la dispensant de l'observation du jour du repos établi par la législation religieuse ; on ne ferait encore qu'aggraver sa situation. Contrainte comme elle est d'échanger tout le travail qu'il lui est permis de faire contre sa subsistance, elle donne six jours de son labeur pour ce qui la fait vivre sept, parce qu'il ne lui est pas permis d'en donner davantage ; dès que l'observation du jour du repos ne lui serait plus imposée, elle serait réduite à travailler sans discontinuation pour le prix hebdomadaire qu'elle reçoit aujourd'hui. Le premier pays qui supprimerait le jour du repos, aurait, il est vrai, l'avantage d'étendre son débit en baissant les prix ; il ferait la guerre à tous les ouvriers des autres pays, et les priverait de leur gagne-pain, jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis à la même condition. Mais dès que les (355) ouvriers des autres pays auraient renoncé à leur seule

jouissance, l'avantage du novateur cesserait, le marché se resserrerait, et le travail serait seulement devenu plus rude pour tous.

Ce n'est donc point une simple observance hébraïque, que le repos du dimanche ; ce n'est point une forme extérieure du culte, qui peut n'appartenir qu'à une seule nation, comme les purifications et les sacrifices ; c'est une loi de bienfaisance, qu'il est heureux de voir observer également par les cultes divers, juif, musulman, et chrétien. Ce repos n'a point été prescrit à l'homme pour qu'il pût vaquer à ses prières et à ses cérémonies religieuses ; mais pour qu'il connût le délassement et la joie, pour que la douce gaité, pour que la danse, le chant, tous les plaisirs honnêtes dont l'homme sent le besoin, fussent aussi de temps en temps à portée de l'esclave et de l'ouvrier. Ce n'est pas au fidèle seul que le decalogue accorde un jour de repos, c'est aussi à l'esclave et à l'étranger qui sont au service du Juif ; ce n'est pas même à l'homme seul, c'est au boeuf et à l'âne qui travaillent pour l'homme, afin que le bétail connaisse aussi les jouissances de la vie.

Il est difficile de comprendre d'où vient que cette loi bienfaisante a été altérée par un seul entre les peuples chrétiens, et d'où vient que (356) chez lui le jour du repos et de la joie a été changé en un jour de tristesse. Plus d'une conséquence funeste est résultée de ce rigorisme prétendu. L'interdiction des plaisirs innocens a donné une teinte sombre, et quelquefois cruelle au caractère de la masse du peuple ; l'interdiction des exercices bruyans a fait chercher un refuge dans l'ivresse. Plus en effet l'observation du jour du repos est dénaturée par la suspension de tous les amusemens publics, et plus l'ivrognerie devient un vice populaire ; ainsi la morale a perdu ce qu'on a cru donner aux observances.

Mais, dira-t-on, si tous les ouvriers d'une nation travaillaient sept jours au lieu de six, ils feraient plus d'ouvrage et produiraient plus de richesse. Si chaque homme au lieu de dix heures en travaillait douze ou quatorze par jour ; si au lieu de travailler à journée il travaillait à la tâche, et par conséquent avec toute l'activité et le zèle que l'intérêt peut lui faire mettre à l'ouvrage ; si chaque enfant commençait dès le plus bas âge, si chaque vieillard continuait jusqu'au dernier terme de la vieillesse, la production en serait infiniment augmentée. C'est ainsi à peu près qu'Arthur Young jugeait la France à laquelle il reprochait son oisiveté, et qu'il calculait le temps perdu, ou plutôt le temps (357) gagné pour la jouissance, par les petits propriétaires, comparés aux grands fermiers et aux journaliers d'Angleterre.

Ce sophisme tient à l'oubli d'un principe essentiel que nous avons reconnu en faisant l'histoire de la formation de la richesse : l'homme travaille pour que l'homme se repose ; il faut toujours un repos correspondant au travail qui lui a préparé ses jouissances. On doit aux progrès de la civilisation d'avoir fait qu'un homme puisse se reposer pour dix, pour cent, pour mille ; c'est-à-dire d'avoir fait qu'en se reposant il puisse consommer en un jour ce que d'autres auront fait par dix, par cent, par mille jours de travail.

Cette disproportion n'est ni le but de la société, ni celui de l'économie politique et de la garantie donnée aux richesses. Si vous privez l'enfance et la vieillesse du pauvre de leur repos, si vous retranchez sur les nuits du journalier des heures que vous donnerez au travail, si vous ôtez à sa religion et aux solennités de son culte des heures que vous ajouterez à la lutte par laquelle il gagne sa subsistance, de la même main vous serez

4. De la richesse commerciale

obligé d'ajouter au luxe du riche de nouvelles jouissances et une nouvelle mollesse, afin qu'il puisse consommer ce que ce travail nouveau aura produit. Certes, (358) lui-même ne vous remercierait pas de lui avoir procuré ces nouvelles jouissances, si chèrement achetées et si peu senties ; il ne s'aperçoit pas même que son linge est un peu plus fin, que l'acier dont il se sert est fut peu plus brillant, parce que quelques centaines de créatures humaines ont été privées de leur sommeil, pour faire naître en lui, et satisfaire ensuite cette nouvelle fantaisie.

Au reste, ce n'est pas le riche qui est le but de l'ordre social ; la richesse n'est désirable dans la société que pour l'aisance qu'elle répand sur toutes les classes. Autant que l'augmentation du travail contribue à augmenter cette aisance, ce travail est lui-même une bénédiction nationale : aussitôt, au contraire, qu'on ne considère plus ceux qui l'accomplissent, mais seulement ceux qui doivent en jouir, il peut se changer en effroyable calamité (359)

4.6. Du taux de l'intérêt.

Le salaire et le profit sont les éléments constitutifs du prix de chaque chose. Le salaire représente le travail immédiat qui l'a accomplie. Le profit représente l'avantage qui résulte des travaux passés, au moyen desquels elle s'est accomplie plus facilement. Dans ce profit, on distingue toujours deux parties, l'intérêt du capitaliste, qui n'est que le pur loyer du capital, dégagé de tout travail et de toute compensation pour l'habileté de celui qui l'emploie, et le profit mercantile, qui est cette compensation même, et qui, tout en se proportionnant à la somme du capital employé, participe cependant à la nature du salaire, s'accroît par l'habileté, et se perd par la négligence.

Les marchands, auxquels il est toujours indifférent de gagner par la perte d'autrui ou par l'avancement commun de la richesse, mettant leurs profits en opposition avec l'intérêt des capitalistes, ont regardé le commerce comme d'autant plus avantageux à l'état, que le (360) taux de l'intérêt était plus bas. En effet, lorsque le résultat d'une opération leur rapporte dix pour cent sur le capital employé, il vaut mieux pour eux en mettre six ou sept dans leur bourse, et ne donner au capitaliste que quatre, ou que trois, que de donner cinq et ne garder que cinq. Mais l'on sent que cet avantage d'une classe est acquis au détriment de l'autre, et que le revenu national n'en est nullement augmenté.

La baisse du taux de l'intérêt montre seulement de deux choses l'une ; ou que le capital est augmenté pour un besoin donné, ou que le besoin a diminué pour un même capital ; l'une de ces deux circonstances est un moyen de prospérité, et l'autre une calamité ; et jusqu'à ce qu'on sache avec précision quelle est celle des deux qui prévaut, et jusqu'à quel point elles se combinent l'une avec l'autre, on ne peut conclure de la baisse de l'intérêt autre chose, si ce n'est que les capitalistes perdent une partie de leurs revenus. Si cette baisse est l'effet de l'abondance des capitaux, cette partie des revenus des capitalistes passe aux négociants ; et, leur tenant lieu du profit qu'ils pouvaient faire, elle leur permet de vendre à plus bas prix, et d'étendre leurs affaires. Si cette baisse est l'effet de la suspension des affaires, cette (361) partie des revenus des capitalistes passe aussi aux négociants pour compenser le profit qu'ils ne font pas ;

mais elle n'ajoute rien à leurs revenus, et il y a perte nationale.

D'après cela l'on comprend que les efforts de plusieurs législateurs pour réduire le taux de l'intérêt, pour le fixer, ou pour le supprimer tout-à-fait, étaient déraisonnables. Les tentatives de suppression et de proscription de tout intérêt, sous le nom d'usure, ont été en général, la conséquence des préjugés religieux, et de la manie d'appliquer la législation des Hébreux à l'Europe moderne. Elles n'ont jamais eu d'autre résultat que de forcer les contractans à s'envelopper d'un mystère qu'ils ont dû se faire payer, et qui a été un piège pour la bonne foi des uns ou des autres, ou de forcer les capitalistes à employer hors de leur pays des capitaux qu'ils ne pouvaient placer autour de chez eux avec la même sûreté ou le même avantage. La fixation du taux de l'intérêt est déraisonnable, car le profit que les capitaux peuvent rapporter étant variable, et dépendant des besoins de la place, le loyer qui doit être alloué pour leur emploi, doit varier avec ces besoins et ces profits. Enfin, la tentative même de réduire le taux de l'intérêt est impolitique. Cet intérêt est une partie du revenu (362) national ; et, considéré isolément, il est avantageux qu'il soit considérable. Au contraire, la diminution de la rente des capitaux nationaux est un mal national. Il est vrai que ce mal est souvent le symptôme d'un bien qui peut lui être infiniment supérieur, savoir l'accroissement des capitaux eux-mêmes ; mais, en augmentant le symptôme, on augmente nullement la chose, pas plus qu'en faisant tourner l'aiguille d'une montre, on ne fait passer le temps.

Lorsque le bas prix de l'intérêt est la conséquence de l'abondance des capitaux, il en résulte de grands avantages pour le commerce, et une augmentation de débit, qui est accompagnée d'une augmentation réelle de revenus. Avec de plus grands capitaux, le fabricant et le commerçant font leurs achats et leurs ventes dans un moment plus opportun ; ils ne sont point pressés pour l'une ou l'autre opération, ni réduits à pourvoir au moment présent par un sacrifice. En faisant tous leurs travaux plus en grand, ils épargnent sur le temps, et sur tous les faux frais, qui sont les mêmes pour une petite et pour une grande somme.

Ce sont là, peut-être, les seuls avantages qui résultent, pour la fabrication, de l'emploi d'un plus grand capital circulant, lorsque le besoin est borné. Mais le plus souvent le besoin, (363) ou la demande du marché, est susceptible de s'étendre, et l'augmentation du capital circulant permet de faire une plus grande quantité d'ouvrage, sur lequel le profit total sera plus grand, quoique le profit proportionnel soit plus petit. Ainsi, quand la société, qui avait vingt millions de capital circulant, rapportant dix pour cent, moitié de capital, moitié de profit, se trouve en avoir quarante, qui ne rapportent plus que huit pour cent, partagés de même, le revenu des capitalistes, d'une part, celui des négocians, de l'autre, ne s'en trouvent pas moins accrus d'un million à seize cent mille francs. La baisse du taux de l'intérêt détermine presque toujours le fabricant à employer dans sa fabrication un plus grand capital fixe, et à pousser plus loin la division du travail et les machines, d'où il résulte une nouvelle réduction dans le prix de ses produits, qui fera le sujet du chapitre suivant.

L'augmentation des capitaux circulans, d'où résulte une diminution du taux de l'intérêt, et une économie dans l'administration de la fabrication, est un avantage pour chaque nation comparée avec les autres, parce qu'elle lui permet de réduire ses prix de fabrication, d'étendre son marché et d'augmenter son débit aux dépens de ses rivaux.

4. De la richesse commerciale

Mais si l'on considère (366) une nation absolument isolée, ou bien si l'on considère l'ensemble du monde commerçant, l'augmentation des capitaux n'est désirable qu'autant que l'emploi qu'on en peut faire augmente en même temps. Or, toutes les fois que leur intérêt baisse, c'est un signe certain que leur emploi diminue proportionnellement à leur quantité ; et cette baisse d'intérêt, qui est toujours un avantage pour quelqu'un, est toujours aussi liée avec le mal d'autrui ou parmi les compatriotes, dont elle diminue les rentes, ou parmi les étrangers, dont elle suspend le travail. (365)

4.7. De la division du travail, et des machines.

L'accumulation des capitaux et la réduction du taux de l'intérêt, déterminent presque toujours le fabricant à employer deux expédiens, qui marchent ordinairement ensemble, la division du travail et les machines. Tous deux tendent à réduire son prix de fabrique, et par conséquent à étendre son débit. La division du travail suppose que l'entreprise est faite sur une beaucoup plus grande échelle ; puisque chaque ouvrier réduit à une seule opération trouve moyen de s'en occuper constamment ; elle exige donc plus de capital circulant : d'autre part la multiplication des machines qui remplacent ou abrègent le travail de l'homme, demande toujours un premier établissement coûteux, une première avance qui ne rentre qu'en détail : elle suppose donc aussi la possession de capitaux oisifs qu'on peut ôter au besoin présent pour en fonder une sorte de rente perpétuelle.

La division croissante du travail, est, comme nous l'avons déjà vu, la plus grande cause de (366) l'accroissement de ses pouvoirs productifs. Chacun fait mieux ce qu'il fait uniquement ; et lorsque enfin tout son travail est réduit à l'opération la plus simple, il arrive à la faire avec tant d'aisance et de rapidité, que les yeux ne peuvent le suivre, et que l'on comprend à peine comment la main de l'homme peut parvenir à ce degré d'adresse et de promptitude.

Souvent cette division fait reconnaître que l'ouvrier n'équivalant plus qu'à une machine, une machine peut en effet le remplacer. Plusieurs grandes découvertes dans les mécaniques appliquées aux arts, ont été le résultat d'une semblable observation de l'ouvrier ou de celui qui l'emploie. Mais par cette division, l'homme a perdu en intelligence, en vigueur de corps, en santé, en gaité, tout ce qu'il a gagné en pouvoir pour produire la richesse.

C'est par la variété de ses opérations que l'âme se développe ; c'est pour en faire des citoyens, qu'une nation veut avoir des hommes, non pour en faire des machines à peu près semblables à celles que le feu ou l'eau font mouvoir. La division du travail a donné du prix à des opérations si simples que des enfans dès le plus bas âge en sont capables ; et des enfans, avant d'avoir développé aucune de leurs facultés, avant d'avoir connu aucune des jouissances de (367) la vie, soit condamnés en effet à faire mouvoir une roue, à tourner un robinet, à dévider une bobine. Plus de galons, plus d'épingles, plus de fils et de tissus de soie et de coton sont le fruit de cette grande division du travail ; mais à quel prix odieux ils ont été acheté, si c'est par le sacrifice moral de tant de milliers d'hommes !

A l'occasion de la division du travail, une partie du capital national a toujours été

4.7. *De la division du travail, et des machines.*

fixée, non pas dans une machine, mais dans l'ouvrier lui-même qui en fait les opérations. Il lui a fallu un certain apprentissage, un certain emploi de son temps, une certaine consommation de subsistance sans revenus, pour acquérir cette habileté par laquelle il est supérieur au commun des hommes. L'épinglier, le tisserand, l'ouvrier dans une filature, savent faire quelque chose de plus que le manoeuvre ordinaire ; ils ont acquis la connaissance de leur métier par plus de travail et de plus longues privations. On ne remarque point l'emploi et la déperdition du capital qui les a formés, parce qu'il est pris sur leurs petites avances ou sur les petites économies de leurs parents. Cependant ils ont réellement coûté une certaine somme, et leur travail devrait en rapporter la rente à fonds perdu, en sus du salaire commun. Il arrive (368) presque toujours tout le contraire ; on voit le plus souvent le manufacturier travailler à plus bas prix que ne ferait l'ouvrier de terre, ou le manoeuvre des maçons ; l'habileté qu'il a acquise n'a servi qu'à compléter la valeur insuffisante de son travail, de manière à la rendre égale au prix de sa subsistance.

C'est un malheur que d'avoir appelé à l'existence un homme qu'on a privé en même temps de toutes les jouissances qui donnent du prix à la vie, que d'avoir donné à la patrie un citoyen qui n'a aucune affection pour elle, et aucun attachement à l'ordre établi ; c'est en même temps une mauvaise spéculation économique, car cet homme ne fait pas naître par son travail un revenu égal à sa dépense, il ne remplace pas le capital qui avait été accumulé pour le former lui-même. Telles sont les funestes conséquences de l'ardeur avec laquelle chaque producteur, cherchant à étendre son débit, fait la guerre en même temps à ses rivaux et à ses ouvriers, et convoite un profit nouveau qui ne peut être pris que sur la vie des hommes.

L'emploi des machines pour remplacer le travail de l'homme, est une opération analogue à l'appel et à la formation de nouveaux ouvriers. De la même manière, la baisse du taux de l'intérêt engage à chercher quel (369) emploi productif on pourra faire d'un capital surabondant. De la même manière, l'augmentation de production qui en résulte est un avantage si elle est excitée par la demande, et si elle ne fait que correspondre à une augmentation de consommation ; mais elle est une cause de souffrance générale, si elle n'est déterminée que par l'accroissement des capitaux et non par celui des revenus, si elle donne seulement à l'inventeur un moyen de faire la guerre à ses confrères, et de leur enlever leurs pratiques.

Au renouvellement des arts et de la civilisation se présenta tant d'ouvrage à faire et si peu de bras ; l'oppression avait tellement réduit la classe pauvre ; à à restait tant de terres incultes dans les champs, tant de métiers abandonnés dans les villes, et les souverains réclamaient tout de soldats pour la guerre qu'il semblait qu'on ne pouvait jamais assez épargner la main-d'oeuvre, et que tout artisan renvoyé d'un métier, en trouverait toujours dix autres qui s'offriraient à lui. Les circonstances ne sont plus les mêmes aujourd'hui, et le travail ne suffit plus aux travailleurs. Nous en avons déjà indiqué quelques causes, et nous en verrons d'autres encore ; en attendant, personne ne contestera sans doute qu'il n'y a de l'avantage à substituer une machine à un (370) homme, qu'autant que cet homme trouvera de l'ouvrage ailleurs, et qu'il vaut mieux que la population se compose de citoyens que de machines à vapeur, lors même que les étoffes fabriquées par les premiers seraient plus chères que celles des secondes.

Une plus grande division du travail, toujours liée à un plus grand capital circulant,

4. De la richesse commerciale

et l'emploi d'un plus grand capital fixe, peuvent présenter un avantage à l'entrepreneur, et faire fleurir sa manufacture sans qu'on doive encore conclure qu'il en résulte un avantage social. S'il a été déterminé lui donner cette extension par une demande plus considérable, l'avantage est certain ; car il conservera le salaire à ses ouvriers, quoiqu'un plus grand capital circulant soit employé à en maintenir un plus grand nombre ; il paiera le même intérêt aux capitalistes, quoique les machines qu'il aura fait construire emploient de nouveaux capitaux ; il réservera pour lui-même le même profit proportionnel, quoiqu'il le prélève sur une plus grande somme.

Si le fabricant n'a point été déterminé par une nouvelle demande mais par l'offre de capitaux surabondants, que les propriétaires consentent à faire travailler à plus bas prix, l'emploi de ces capitaux à construire des machines (371) qui le mettent en état de vendre à meilleur marché, et par conséquent, d'aller chercher plus loin des consommateurs nouveaux pour lui, pourra encore être un avantage national acquis aux dépens de producteurs étrangers. Il fera naître un revenu par des capitaux qui sans lui seraient demeurés oisifs ; il ne diminuera rien sur les salaires de ses compatriotes, quoiqu'il fasse perdre leur salaire à ses compétiteurs étrangers ; et il fera naître pour lui-même un profit mercantile du même capital nouveau qui paiera un intérêt au prêteur.

Mais si le fabricant, sans augmentation de demande, et sans augmentation de capitaux, convertit seulement une partie de son capital circulant en machines, renvoie un nombre de ses ouvriers proportionné à l'ouvrage qu'il fait faire par des agens aveugles, et sans étendre son débit, n'augmente que son profit parce qu'il se procure à meilleur marché ce qu'il vend, la perte sociale est certaine quelque avantage qu'il y trouve en son particulier.

Ces trois cas différens ne se présentent point au reste d'une manière isolée ; une légère augmentation de demande est souvent suivie d'une production qui la surpasse de beaucoup ; les capitaux consacrés à de nouvelles machines peuvent être en partie nouveaux, en partie (372) retranchés du capital circulant qui payait les salaires ; et le résultat de ces combinaisons diverses se complique assez pour que le fabricant lui-même puisse rarement savoir s'il a provoqué la demande, ou si elle est venue le chercher.

Dans un pays où les denrées sont à vil prix, une manufacture qui emploie beaucoup de main-d'oeuvre est convenable, parce qu'elle multiplie les consommateurs de ces denrées. De même, dans un pays où les capitaux sont à vil prix, une manufacture qui fixe beaucoup de capitaux, qui demande de très-grandes avances, peut être convenable, parce qu'elle fera fructifier des capitaux qui ne trouvaient pas d'emploi. Cependant il est plus facile encore de déplacer les capitaux que l'industrie. Les capitaux qui ne trouveront pas d'emploi dans une ville riche, pourront en aller chercher un dans une ville pauvre ; mais les ouvriers qui auront été congédiés pour que leur ouvrage fût fait par une machine, courront risque de mourir de faim.

L'abondance ou des denrées ou des capitaux, est une bonne indication de la direction qu'il convient de donner à la population industrielle d'un pays. Ce ne sont point en général les mêmes régions qui présentent aux (373) manufactures ces deux avantages. Dans les villes opulentes où les capitaux sont abondants, lors même que les denrées sont à bon marché, la vie est chère, parce que les loyers sont élevés. Si l'on y établit quelque manufacture ce doit être de celles qui emploient beaucoup de

4.8. Résultats de la lutte pour produire à meilleur marché.

capitaux, beaucoup de science, et peu de bras. En revanche, dans les pays pauvres où les transports sont difficiles, où les denrées ne se vendent pas, où l'agriculture languit faute de consommateurs, si l'on établit quelque manufacture, ce doit être de celles qui emploient beaucoup de bras, et peu de capitaux, peu de pouvoirs scientifiques. Ainsi la manufacture d'horlogerie et de bijouterie convient éminemment à Genève ; plus elle se perfectionne, plus elle demande et de fonds et de talent, plus elle est propre à une ville opulente et où la vie est chère ; plus, d'autre part, cette même ville doit renoncer à la manufacture de dentelles, à celles de toilerie et de lainage, où la main-d'oeuvre commune entre dans le prix pour une plus grande part que les profits des capitaux. (374)

4.8. Résultats de la lutte pour produire à meilleur marché.

Nous avons vu que la lutte établie entre les producteurs pour s'enlever réciproquement leurs pratiques, tendait à leur faire produire davantage à plus bas prix, sans égard à la demande du monde commerçant ; et nous avons démontré que, si cette demande ne croissait pas, la concurrence qui enrichissait quelques individus, causait une perte certaine à tous les autres. On objectera avec raison qu'une production nouvelle crée à son tour un revenu nouveau, et que, lors même que la demande qui résulte de ce revenu ne vient qu'après la production, cela n'empêche pas qu'elle ne puisse l'absorber. Il est vrai : mais le revenu nouveau qui résulte de ce que les producteurs ont consenti à travailler à meilleur marché, doit être moindre que la production nouvelle. Cette proposition nous paraît évidente par elle-même ; nous allons cependant la développer encore par des exemples.

Le premier effet de la concurrence a été de (375) faire baisser les salaires, et de faire croître en même temps le nombre des ouvriers. Supposons cent ouvriers gagnant chacun, dans une manufacture d'étoffes, 300 francs dans l'année ; leur production annuelle peut être représentée par dix mille aunes d'étoffe, leur revenu et leur consommation monteront à 30 000 francs. Que dans dix ans, on ait dans la même manufacture, deux cents ouvriers, dont le salaire annuel ne soit que de 200 francs par an, leur production sera certainement double, ils donneront vingt mille aunes de la même étoffe, cependant leur revenu et leur consommation, ne monteront qu'à 40 000 francs. Il n'y a donc point dans le revenu des ouvriers, une augmentation proportionnelle à celle de leur production.

Dans la même manufacture, un capital circulant de 100 000 francs, rapportait annuellement au fabricant 15 000 francs, sur lesquels il payait 6 pour cent d'intérêt au capitaliste, ou 6,000 francs, et il en gardait 9,000 pour lui. L'augmentation des capitaux et la baisse du prix de l'intérêt lui ont permis d'étendre ses affaires, et de se contenter lui-même d'un moindre bénéfice, parce qu'il travaille sur une plus grande somme. Il a mis 200,000 francs dans sa fabrique, il n'en paye que 4 pour (376) cent, ou 8000 francs au capitaliste ; il ne garde pour lui que le 8 pour cent, et croit pourtant avoir fait ses affaires ; car son revenu c'est élevé de 9 à 16 000 francs, et celui du

4. De la richesse commerciale

capitaliste de 6 à 8000. Cependant leur production a doublé ; mais leur revenu, et par conséquent leur consommation, ne se sont augmentés que dans le rapport de 5 à 8.

Profitant encore de l'abondance des capitaux, le fabricant a ajouté à sa manufacture des machines nouvelles assez perfectionnées pour doubler son produit annuel. Il y a consacré 200,000 francs qu'il compte avoir placés avec un grand avantage, car il en retire le même profit que des premiers 200,000 francs qu'il a mis en circulation, c'est-à-dire, 8 pour cent pour lui 4 pour cent pour le capitaliste ; en tout, 24,000 francs.

Mais ici le décroissement de la consommation se fait surtout sentir. Il y a dix ans, le produit était dix mille aunes d'étoffe, et le revenu représentant la consommation était 45 000 Francs, savoir : 30 000 aux ouvriers, 6 000 au capitaliste, et 9 000 au fabricant. Aujourd'hui le produit sera quarante aunes des mêmes étoffes, et le revenu total, représentant la consommation, ne sera que de 88 000 francs, savoir : 40 000 aux ouvriers, (377) 8 000 au capitaliste qui a prêté le capital circulant, 8 000 à celui qui a prêté le capital fixe, et 32 000 au fabricant, dont 16 000 pour profit du capital circulant, et 16 000 pour profit du capital fixe. La production aura quadruplé, et la consommation n'aura pas même doublé. Il ne faut point faire entrer en ligne de compte la consommation des ouvriers qui auront fait les machines. Elle est couverte par les 200 000 francs qui y ont été consacrés, et elle fait partie du compte d'une autre manufacture, où les mêmes faits pourront se représenter.

Cependant, lorsque la production quadruple, et que la consommation ne fait que doubler, il faut qu'il y ait quelque part une industrie dont la consommation quadruple, tandis que sa production ne fait que doubler ; ou bien il y aura surcharge dans le commerce, embarras dans la vente, et perte finale. Chaque fabricant compte sur l'inconnu, sur l'étranger ; il se figure que, dans quelque autre profession, il naît des revenus nouveaux dont il ne cherche point à se rendre compte ; mais toutes les industries se ressemblent, tous les étrangers se mettent en rapport et comparent leur prix, et le compte qu'on avait fait d'abord pour une seule manufacture, s'applique bientôt à toute (378) une nation ; et enfin à tout le marché du monde connu.

Les faits que nous venons de présenter, sont universels ; chaque fabricant qui aura augmenté sa manufacture, non pas en raison du besoin qui lui aurait permis de conserver à chaque ouvrier le même salaire, tout en en prenant de nouveaux, à chaque capital le même intérêt, tout en employant une plus grande somme, trouvera les mêmes résultats, s'il fait les comptes de sa fabrique. Si, au lieu de ne songer qu'à lui-même, il fait ceux de la branche d'industrie qu'il exploite dans son pays, il verra encore le même calcul se vérifier. Le commerce peut s'accroître ; mais si son accroissement tient à la diminution de ce qui était payé autrefois pour chaque salaire, et pour l'intérêt de chaque millier de francs, la consommation ne marchera point d'un pas égal avec la production, et le résultat général ne sera point une plus grande prospérité.

Ce calcul contredit, par sa base, un des axiomes sur lesquels on a le plus insisté en économie politique c'est que la plus libre concurrence détermine la marche la plus avantageuse de l'industrie paare que chacun entendait mieux son intérêt qu'un gouvernement ignorant et inattentif ne saurait l'entendre, et que (379) l'intérêt de chacun formait l'intérêt de tous. L'un et l'autre axiome est vrai, et la conclusion n'est cependant pas juste. L'intérêt de chacun contenu par tous les autres serait en effet l'intérêt de tous ; mais chacun cherchant son intérêt propre aux dépens des autres, aussi-bien

4.8. Résultats de la lutte pour produire à meilleur marché.

que dans le développement de ses propres moyens, n'est pas toujours contenu par des forces égales aux siennes ; le plus fort trouve alors son intérêt à prendre, et le plus faible trouve encore le sien à ne pas lui résister ; car le moindre mal, autant que le plus grand bien, est le but de la politique de l'homme. L'injustice peut souvent triompher, dans cette lutte de tous les intérêts les uns contre les autres, et l'injustice sera presque toujours, dans ce cas, secondée par une force publique qui se croira impartiale, qui le sera en effet, puisque, sans examiner la cause, elle se rangera toujours du côté du plus fort.

Reprenons notre même manufacture, et nous verrons l'intérêt de chacun, mais l'intérêt forcé, le conduire à un résultat bien décidément contraire à l'intérêt du plus grand nombre, et peut-être, en fin de compte, contraire à l'intérêt de tous.

Du progrès naturel de la société résulte un accroissement constant de capitaux, et d'un vice (380) dans l'organisation sociale, que nous examinerons ailleurs, y résulte un accroissement constant de la population ouvrière, et une offre de bras habituellement supérieure à la demande du travail. C'est entre ces deux puissances progressives que le fabricant est placé, avec sa manufacture, où il n'emploie que 100 000 fr., et cent ouvriers, à 500 francs de gages. Un autre capitaliste lui offre encore 100 000 francs ; il est de son intérêt de les prendre, puisque, comme nous l'avons vu, il portera son revenu de 9 000 francs à 16 000. Il est de l'intérêt des deux capitalistes de se soumettre à une réduction d'intérêt, puisque, sans cela, la moitié du capital resterait oisif, tandis qu'en acceptant le 4 pour 100, au lieu du 6, leur revenu réuni montera de 6 à 8 000 francs. Il est de l'intérêt de la classe ouvrière de se soumettre à une diminution de gage, soit qu'elle ait réellement augmenté en nombre, ou que la demande pour son travail ait été diminuée par des machines. Si elle profitait de ce qu'elle est la plus nombreuse, pour détruire ces machines, la force publique la repousserait. Chacun, pour son intérêt, renonce à une partie de son revenu jusqu'à ce que celui pour le profit duquel tous les sacrifices semblaient avoir été faits, et qui paraissait prêt à en recueillir les fruits, trouve à (381) son tour que, quand les revenus diminuent, on achète moins, et que la production de la manufacture n'est plus en rapport avec la demande du marché.

Sous quelque point de vue que l'on considère le progrès de la richesse, on arrive toujours au même résultat. Lorsqu'il est gradué, lorsqu'il est proportionnel avec lui-même, lorsque aucune de ses parties ne suit une marche précipitée, il répand un bien-être universel ; mais dès qu'un des rouages accomplit son action plus tôt que les autres, il y a souffrance : nous avons vu celle qui naissait d'une consommation plus rapide que la formation du revenu, celle qui résultait d'une production plus grande que la consommation ; nous venons de voir celle qui provenait d'une économie qui formait plus de capitaux que les besoins de l'industrie n'en pouvaient employer ; une souffrance plus grande encore résulte d'un accroissement de population supérieur à la demande du travail. De toutes parts il semble donc que l'action de chaque individu tend à presser le jeu de la machine. Peut-être le devoir du gouvernement consisterait-il à ralentir ces mouvemens, pour les régulariser.

Ce n'est pas qu'il n'y ait place pour le développement de l'activité humaine dans la (382) création de la richesse, toutes les fois qu'elle s'exerce à ajouter au fonds général, et non à se le disputer ; toutes les fois que l'homme lutte avec la nature, et non avec un autre homme. Ainsi, l'application des sciences aux arts ne n'est pas bornée à

4. De la richesse commerciale

l'invention des machines, qui elle-même était hautement utile, lorsque plus d'ouvrage était demandé que la population ne pouvait en offrir. Les sciences ont encore servi à la découverte de matières premières, d'ingrédients de teinture, de procédés conservateurs plus sûrs ; et plus économiques : elles ont fait faire à meilleur marché de meilleur ouvrage. Elles ont soigné la santé des ouvriers, aussi-bien que les produits de leur industrie ; et elles n'ont pas seulement augmenté la richesse numérique, mais aussi le bien-être qui en résulte pour l'humanité.

De même, lorsque les nations n'ont fait que suivre les indications de la nature, et profiter de leurs avantages de climat de sol, d'exposition, de possession de matières premières, elles ne se sont point mises dans une position forcée ; elles n'ont point recherché une opulence apparente, qui se change pour la masse du peuple en misère réelle. C'est encore pour elles un avantage naturel que la supériorité des facultés des hommes même dont elles se (383) composent. La nature, prodigue pour de certains climats, semble avoir réservé à ceux qui les habitent, une industrie, une intelligence, une force de corps, une constance au travail, qui n'ont pas même besoin d'être développées par l'éducation. Mais d'autres qualités, d'autres vertus semblent contribuer plus efficacement encore à l'accroissement de la richesse, comme au bonheur de la société ; ce sont l'amour de l'ordre, l'économie, la sobriété, la justice. Ces vertus sont presque toujours l'ouvrage des institutions publiques. La religion, l'éducation, le gouvernement et le point d'honneur changent la nature des hommes ; et, de même qu'ils peuvent en faire de bons ou de mauvais citoyens, ils les rapprochent ou les éloignent du but que doit se proposer l'économie politique.

Les nations intelligentes et industrieuses avec le même emploi de forces, feront plus de travail ; les nations sobres et vertueuses, avec le même revenu, auront plus de jouissances ; les nations libres et amies de l'ordre, avec les mêmes capitaux, auront plus de sécurité. Aucune des vertus sociales n'est perdue, pourvu qu'on ne les mette pas à l'enchère. Les nations le plus sagement constituées seront les plus heureuses, tant qu'elles ne perdront pas de vue la proportion fondamentale entre la demande (384) et le travail ; mais si elles descendent une fois à la misérable manœuvre de travailler au rabais pour enlever des pratiques aux peuples rivaux, ni l'intelligence, ni la sobriété, ni la liberté, ne les sauveront de la souffrance. (385)

4.9. Des monopoles établis par le gouvernement.

Nous venons de dire qu'il n'était point vrai que le gouvernement n'eût aucun besoin de se mêler du développement de la richesse commerciale ; en l'abandonnant aux libres effets de la concurrence, il n'est point certain qu'il n'en résultât pas une oppression et une souffrance excessives pour plusieurs individus, et peut-être par le progrès même de la richesse, une gêne universelle et la ruine finale de ceux qui s'étaient le plus élevés. Si le gouvernement exerce sur la poursuite de la richesse une action régulatrice et modératrice, elle peut être infiniment bienfaisante : seulement il ne lui est pas facile, dans l'état d'obscurité où se trouve encore la science, ou de connaître nettement le but qu'il doit se proposer, ou de modifier sa marche suivant des circonstances qui peuvent exiger une conduite opposée ; et lorsque l'on examine ce que les divers gouvernements

4.9. Des monopoles établis par le gouvernement.

ont fait pour l'avancement de cette richesse, rarement peut-on y reconnaître autre chose que les conséquences de faux systèmes, ou les effets du hasard. (386)

En général, les gouvernemens, dans la richesse commerciale, n'ont vu que les marchands ; ils ont cru l'intérêt de ceux-ci constamment forme à celui de la nation ; et c'est presque toujours d'après leurs conseils qu'ils ont réglé leur législation. Ils ont cherché à les rendre riches le plus tôt possible ; ils leur ont souvent accordé un monopole direct ou le droit exclusif d'acheter et de vendre, pour leur assurer mieux l'avantage d'acheter bon marché et de vendre cher ; et lorsque les clameurs de ceux qui voulaient vendre plus cher, de ceux qui voulaient acheter meilleur marché, et de ceux qui regrettaient de ne pouvoir ni acheter ni vendre, ont forcé les gouvernemens à renoncer à des lois aussi partiales et aussi impolitiques, il est néanmoins toujours demeuré, dans la partie de la législation commerciale qu'ils ont laissé subsister, quelques restes du monopole.

Tout ce système de législation était constamment annoncé comme destiné à favoriser l'accroissement du commerce, de l'industrie et des capitaux qui les alimentent. Sous ce point de vue, il n'y a presque aucune des lois, même des nations qui passent pour les plus habiles, dont on ne pût prouver qu'elle opérait justement à fin contraire. Mais nous venons d'annoncer que si le gouvernement pouvait être en même temps (387) assez éclairé, assez bienveillant et assez impartial pour modérer la marche de l'industrie, et arrêter un accroissement désordonné, il rendrait par là un grand service à la société. Quelques-uns des réglemens de commerce, aujourd'hui proscrits par l'opinion universelle, s'ils méritent leur condamnation comme aiguillon à l'industrie, peuvent être justifiés peut-être comme frein.

Dans les temps de barbarie, on a vu les gouvernemens accorder à quelques individus, à prix d'argent, ou se réserver pour eux-mêmes, le droit de vendre certaines denrées ou certaines marchandises sur lesquelles le monopoleur faisait dès lors un profit exorbitant. Avec plus de lumières, on a bientôt reconnu qu'un monopole de cette nature n'était qu'un impôt, et on a cessé de le ranger parmi les faveurs qu'on pouvait accorder au commerce.

Cependant il n'y a aucune différence entre ces monopoles accordés autrefois par les seigneurs de châteaux, aujourd'hui par les pachas, et les privilèges des compagnies de commerce, auxquelles on accorde une garantie publique, tantôt pour suivre sans rivaux un certain genre de spéculations, comme la banque et les assurances, tantôt pour commercer seules dans un certain pays comme dans l'Inde ou à la Chine. (388) On a donné pour motifs d'une faveur accordée à un petit nombre de privilégiés, aux dépens de toute leur classe, la nature particulière du commerce qu'on soumettait au monopole, le besoin qu'il avait d'un très-grand crédit, de fonds très-considérables ou de forces imposantes pour se faire respecter par des peuples ou des gouvernemens barbares.

En général, l'opinion a fait justice des principes sur lesquels on avait cru fonder le monopole des compagnies de commerce. On a montré que ce monopole n'a jamais manqué de renchérir la marchandise pour le consommateur, de diminuer la production et la consommation, de donner aux capitaux nationaux une direction fâcheuse, tantôt en les attirant trop tôt vers un commerce qui ne pouvait convenir encore, tantôt en les repoussant lorsqu'ils cherchaient vainement un emploi. On a fait remarquer aussi que malgré le privilège des compagnies, qui leur permettait d'acheter bon marché et de

4. De la richesse commerciale

vendre cher, leur composition les rendait peu propres aux spéculations commerciales et à l'économie ; en sorte que ces corps, puissamment riches, et quelquefois souverains, ont presque tous fini par faire faillite, faute de vigilance si ce n'est de probité de la part de leurs administrateurs. (389) L'expérience de ce demi-siècle n'a rien ajouté à ce qu'Adam Smith avait déjà enseigné aux hommes d'état sur les vices des compagnies.

Les compagnies de commerce ne pouvaient guère être établies que pour commercer avec des pays absolument étrangers à la politique européenne : on n'aurait pas souffert ailleurs leur monopole ; mais on pouvait quelquefois obtenir par la faveur d'un gouvernement étranger, par la crainte, par l'espérance d'une alliance, des avantages pour les commerçans d'une nation de préférence à toute autre, qui leur auraient donné une sorte de monopole dans le pays qui se soumettait à de tels arrangements. C'est le but des traités de commerce qui, pendant un demi-siècle, ont été un objet important de la politique européenne.

Une exemption des droits d'entrée payés par toutes les autres nations, ou une diminution de ces droits donne incontestablement à la nation qui l'obtient presque tout le commerce étranger de la nation qui l'accorde. Celui qui, produisant au même prix, peut vendre à 5 ou à 10 pour cent meilleur marché qu'un autre à cause des impôts qu'il paie de moins, est presque sûr de vendre seul. Mais le gouvernement qui accorde une exemption semblable, accorde aux étrangers le droit de lever un (390) impôt sur ses sujets. Le fisc ou le consommateur perdent tout ce que l'étranger gagne.

Lorsque le traité de commerce portait une concession d'exemptions réciproques, chaque état aurait dû trouver qu'il achetait trop cher le monopole accordé à ses producteurs par le monopole accordé aux étrangers contre ses consommateurs, d'autant plus qu'il n'existait aucune sorte de rapports entre l'un et l'autre commerce. On peut trouver une apparence de raison à ce que les consommateurs de draps soient taxés pour l'avantage des fabricans de draps ; mais il n'y en a aucune à ce que les consommateurs de vin en Angleterre éprouvent une perte, en compensation de l'avantage des vendeurs d'étoffe en Portugal.

Il serait inutile de poursuivre les erreurs du système des anciens traités de commerce ; on ne pourrait plus espérer aujourd'hui en Europe d'en établir un à des conditions inégales, et il est probable que les premiers qu'on sera appelé à négocier seront fondés sur des bases plus libérales ; qu'ils auront pour but d'écarter les entraves du système prohibitif, que l'industrie ne pourra pas supporter long-temps encore ; et que, commençant par supprimer les barrières entre deux nations voisines, ils accoutumeront les hommes à se regarder comme frères, (391) lors même qu'ils ne sont pas compatriotes.

Aucun traité de commerce ne peut satisfaire pleinement l'avidité des marchands qui désirent un monopole ; aussi les gouvernemens inventèrent-ils l'expédient bizarre de fonder par une colonie une nation nouvelle, tout exprès pour être les acheteurs de leurs marchands. On interdit aux colons l'établissement de toute manufacture dans leur pays, afin de les rendre plus dépendans de leur mère-patrie ; on les empêcha rigoureusement de suivre tout commerce étranger ; on les soumit aux réglemens les plus vexatoires et les plus contraires à leur intérêt propre, non pour le bien de la métropole, mais pour celui d'un petit nombre de marchands. Les avantages infinis attachés à un pays nouveau, où tout travail est profitable, parce que tout est encore à faire, ont fait

4.9. Des monopoles établis par le gouvernement.

prosperer les colonies, même sous un régime qui les sacrifiait en toutes choses. Comme leurs produits bruts étaient propres à un commerce lointain, elles ont pu soutenir un échange fort inégal, dans lequel on ne voulait rien recevoir d'elles de ce qu'on pouvait faire chez soi. Mais leur accroissement rapide dépose contre le système même qui les a fait fonder ; car elles ont prospéré par un régime diamétralement opposé à celui que suivait la métropole. On a (392) encouragé chez elles l'exportation de tous les produits bruts, l'importation de tous les produits ouvrés, et elles ont présenté à ceux qui croient à l'existence d'une balance commerciale, et qui la calculent, un résultat aussi désavantageux pour elles, qu'avantageux à la métropole.

En rapportant au système que nous avons exposé nous-mêmes le régime des colonies, on voit que c'était un moyen forcé de faire participer une vieille nation aux progrès d'une nouvelle. L'industrie ne trouvait plus de développemens en France, les capitaux plus d'emploi, le travail plus de demande ; ou du moins le progrès de l'économie, du travail et de la consommation était ralenti : Saint Domingue absorba tout ce surplus ; un travail immense était nécessaire pour créer un pays neuf, en faveur d'hommes qui ne travaillaient point eux-mêmes : la violence leur donna des esclaves pour leurs terres ; et le commerce français construisit leurs villes, les meubla, les garnit de boutiques, et en nourrit les habitans. Il y avait à gagner, sans doute, pour la nation qui s'emparait ainsi du développement de sa colonie, et qui le tournait tout à son profit ; mais l'injustice était si grande, que le gain ne pouvait pas durer long-temps. D'autre part, les (393) revenus avec lesquels la colonie pouvait acheter le travail français démontrent que l'industrie agricole, même lorsqu'elle est conduite d'une manière très dispendieuse, comme est celle de l'esclavage, suffit pour enrichir une nation. Nous ne voyons point, dans la vieille Europe, l'agriculture élever de fortunes parce que tous ses profits sont absorbés par la rente des terres. Dans un pays neuf, où la terre est abondante, et la rente nulle, le bénéfice de l'agriculture est le plus riche de tous.

Les métropoles s'étaient réservé, dans leurs colonies, tout le bénéfice du monopole, mais dans un marché fort resserré ; un libre commerce de toute l'Europe avec toutes les colonies aurait sans doute été plus avantageux à toutes deux, parce qu'il aurait étendu infiniment le marché de la première, en accélérant les progrès des secondes. Malgré une liberté absolue, les colonies se seraient abstenues long-temps encore de rivaliser avec l'Europe dans les travaux des manufactures. Ce que la justice et la politique auraient dû enseigner, la force l'obtiendra, et le régime des colonies ne peut plus se continuer long-temps.

Tous les autres expédiens pour étendre le marché des producteurs s'étant trouvés insuffisans, quelques gouvernemens sont allés (394) jusqu'à payer leurs marchands pour les mettre en état de vendre meilleur marché ; plus ce sacrifice était étrange et contraire aux calculs les plus simples, plus on l'a attribué à une haute politique. La prime est une récompense que l'état décerne au fabricant en raison de sa fabrication, et qui lui tient lieu de bénéfice : elle encourage par conséquent à suivre une industrie qui ne donne aucun revenu ; et lorsqu'elle est accordée sur l'exportation, le gouvernement paie ses marchands aux dépens de ses sujets, pour que les étrangers puissent acheter d'eux à meilleur marché. On a supposé que cette manœuvre a été souvent suivie pour ruiner des établissemens étrangers dont on redoutait la concurrence. Le sacrifice paraît bien disproportionné avec le but qu'on se serait proposé ; le peuple qui, pendant dix

4. De la richesse commerciale

ans, aurait payé une prime pour décourager ses rivaux, risquerait, s'il la discontinuait à la onzième année, de les trouver tout prêts à recommencer ; et si, dans l'intervalle, il avait empêché de nouveaux ouvriers et de nouveaux capitaux de s'engager dans une manufacture dont le débit présenterait si peu de bénéfice, il leur aurait fait plus de bien que de mal.

Une prime ne peut se justifier en politique, que lorsqu'elle est accordée sur la fabrication (395) d'une marchandise que l'on juge assez nécessaire ou à la défense, ou à la subsistance d'un peuple, pour vouloir s'en assurer à tout prix la production, comme des armes, des agrès de navire, des médicaments, des denrées propres au pays, quoique leur culture y soit encore inconnue. L'accumulation de la richesse n'est pas le but principal de l'existence d'une nation, et elle doit être sacrifiée à tout ce qui garantit sa sûreté ou sa santé.³

Il ne faut pas confondre avec les primes, les restitutions d'impôts, qui portent souvent le même nom, mais que les Anglais désignent par celui de *drawback*. Au moment de l'exportation d'une marchandise produite dans le pays, il est juste de restituer tous les impôts qui avaient été perçus sur sa fabrication, comme tous ceux qui avaient été perçus sur l'importation d'une marchandise venue du dehors et qu'on réexporte. On ne réussit point à lever un impôt sur la consommation d'étrangers (396) qui sont libres de se pourvoir où ils veulent. Un impôt sur la fabrication qui ne serait pas restitué, limiterait donc le marché du producteur national ; en le lui rendant à la sortie, le gouvernement le met seulement sur un pied d'égalité avec tous ses rivaux.(397)

4.10. Restrictions apportées par les lois à la multiplication des producteurs.

Les monopoles que nous venons de passer en revue, n'étaient point les seuls dont les marchands eussent réussi à obtenir l'établissement. Ils s'étaient formés en corps et communautés, sous l'autorité du gouvernement ; ils avaient fait sanctionner par des lois leurs statuts et leurs privilèges ; et le résultat de leur organisation avait été tout ensemble de limiter leur nombre et l'activité de chacun, de sorte que la production ne surpassât jamais la demande, ou même ne l'égalât jamais.

Tous les métiers avaient été classés, et personne ne pouvait travailler ou vendre s'il n'appartenait à l'une des classes qu'on nommait communautés, et qui avaient pour chefs des délégués du corps, qui exerçaient la *jurande*. Ceux-ci maintenaient la police dans la communauté, et ils levaient des amendes pour chaque contravention à ses règlements. En général, le nombre des *maîtres* était fixé dans (398) chaque communauté, et le maître pouvait seul tenir boutique, acheter et vendre pour son compte. Chaque maître ne pouvait former qu'un certain nombre d'apprentis, auxquels il enseignait son métier ; et, dans plusieurs communautés, il n'en pouvait tenir qu'un seul. Chaque

3. A mon grand étonnement, M. Ricardo justifie les primes, que je croyais abandonnées par tous les économistes (chap. XXII). Mais, en général, son système tend à conclure que tout est égal, et que rien ne fait de mal à rien ; ce qui simplifie fort la science ; il n'y a plus qu'un pas de cette doctrine à nier l'existence du mal.

4.10. Restrictions apportées par les lois à la multiplication des producteurs.

maître pouvait de même tenir un nombre d'ouvriers, qui portaient le nom de *compagnons* ; et, dans les métiers où l'on ne pouvait avoir qu'un seul apprenti on ne pouvait avoir non plus qu'un seul, ou que deux compagnons. Aucun homme ne pouvait acheter, vendre, ou travailler dans un métier s'il n'était apprenti, compagnon ou maître ; aucun homme ne pouvait devenir compagnon, s'il n'avait servi un nombre égal d'années déterminé comme apprenti, ou devenir maître, s'il n'avait servi un nombre égal d'années comme compagnon, et s'il n'avait de plus fait son chef-d'œuvre, ou exécuté un travail désigné dans son métier, qui devait être jugé par sa jurande.

On voit que cette organisation mettait entièrement dans la main des maîtres le renouvellement des corps de métier. Eux seuls pouvaient recevoir des apprentis ; mais ils n'étaient point obligés à en prendre ; aussi se faisaient-ils payer cette faveur, et souvent à un prix très-élevé ; en sort qu'un jeune homme ne pouvait (399) entrer dans un métier s'il n'avait, au préalable, la somme qu'il fallait payer pour son apprentissage, et celle qui lui était nécessaire pour se substantier pendant la durée de cet apprentissage ; car, pendant quatre, cinq ou sept ans, tout son travail appartenait à son maître. Sa dépendance de ce maître était tout aussi long-temps absolue ; car un seul acte de la volonté, ou même du caprice de celui-ci, pouvait lui fermer l'entrée des professions lucratives.

L'apprenti, devenu compagnon, acquérait un peu plus de liberté ; il pouvait s'engager avec quel maître il voulait, passer de l'un à l'autre ; et comme l'entrée au compagnonnage n'était ouverte que par l'apprentissage, il commençait à profiter du monopole dont il avait souffert, et il était à peu près sûr de se faire bien payer un travail que personne ne pouvait faire, si ce n'est lui. Cependant il dépendait de la jurande pour obtenir la maîtrise ; aussi ne se regardait-il point encore comme assuré de son sort, comme ayant un état. En général, il ne se mariait point qu'il ne fût *passé maître*.

Pour obtenir des lois qui mettaient une partie de la population dans une dépendance aussi absolue de l'autre, on avait représenté au gouvernement que les statuts d'apprentissage et tous les réglemens des jurandes étaient (400) nécessaires pour empêcher des ouvriers ignorans d'exercer un métier qu'ils ne savaient point encore, ou des maîtres de mauvaise foi, de tromper le consommateur. Cette prétention ne peut pas soutenir le plus léger examen ; il est prouvé que l'émulation peut seule donner aux artisans l'éducation convenable ; que la longueur de l'apprentissage émousse l'esprit et décourage l'industrie ; que le consommateur a seul droit de juger ce qui lui convient, et d'abandonner une production encouragée par les statuts des jurandes, pour en rechercher une qui leur est contraire ; que la fraude enfin n'est jamais prévenu ou punie plus sûrement que par l'acheteur.

Les progrès de l'industrie s'étaient déjà dérobés aux jurandes avant leur abolition : leurs statuts ne s'exerçaient, en général, que dans les villes fermées ; les faubourgs étaient considérés comme des lieux privilégiés, où l'industrie était libre : les métiers inventés depuis les dernières lois, s'étaient maintenus indépendans ; la plupart des grandes manufactures, soit en France, soit en Angleterre, se trouvaient dès lors affranchies de l'apprentissage et de la domination des jurandes ; et cette bigarrure augmentait l'irritation de ceux qui se voyaient refuser dans leur patrie la libre propriété de (401) leur travail, et l'exercice de talens qu'ils sentaient en eux.

Les jurandes furent abolies en France par la révolution, et leur rétablissement n'est,

4. De la richesse commerciale

en général, demandé que par ces défenseurs des anciens préjugés, des anciens abus, qui interdisent l'examen, et qui, dans les questions politiques aussi-bien que religieuses, sont toujours prêts à dire : *placet, quia absurdum*. Cependant l'influence de tous ces privilèges, comme obstacle à l'accroissement de la population, et au développement accéléré de l'industrie, n'a jamais été examinée, et n'est pas si facile à juger. Ces institutions sont nées dans des petites républiques libres et marchandes, et dans des communautés affranchies, où les législateurs exerçaient eux-mêmes les professions qu'ils soumettaient à ces lois. Ils étaient intéressés, il est vrai, dans les monopoles qu'ils établissaient ; mais l'expérience d'hommes libres mérite toujours un examen plus sérieux que la législation de ministres étrangers aux affaires qu'ils prétendent régler.

On ne prévient point la misère des classes pauvres, si l'on attend, pour y pourvoir, la naissance d'une population surabondante. Aussitôt qu'elle existe, en dépit de tous les soins que prendra d'elle le législateur, elle fera baisser (402) le gage du travail par la concurrence. Si son travail ne doit pas suffire pour la faire vivre et jouir de la vie le seul moyen de l'empêcher de souffrir, c'est de l'empêcher de naître. Aucun gouvernement, quelque éclairé, quelque actif, quelque bienfaisant qu'on le suppose, ne connaîtra jamais assez les rapports de la demande de travail avec le nombre des travailleurs, pour prendre sur lui de régler les progrès de la population. Ce qu'il peut faire de plus sage, c'est d'abandonner ce soin à la tendresse paternelle et au point d'honneur des pères de famille, en leur donnant en même temps tous les moyens de s'éclairer sur leur position. Dans aucune condition, les citoyens ne songent à se marier, s'ils ne voient devant eux un moyen de faire vivre leurs enfans sans souffrir et sans se dégrader pendant leur bas âge, de les établir dans le rang qu'ils occupent eux-mêmes, quand ils pourront travailler. Le pauvre a un revenu, aussi-bien que le riche ; lorsqu'il connaîtra bien ce revenu, il y proportionnera sa famille.

En parlant de la richesse territoriale, nous avons vu que le paysan propriétaire poussait la population et la division des terres jusqu'aux bornes où il pouvait léguer à ses enfans l'aisance par le travail : mais que la division (403) des terres et la population s'arrêtaient là ; tandis que le journalier, qui ne vivait que d'un salaire, croyait léguer à ses enfans un revenu égal au sien, lorsqu'il les élevait jusqu'à l'âge de travailler ; et que la population dans cette classe croissait sans aucune proportion avec la demande de travail. La même observation se répète parmi ceux qui vivent de la richesse commerciale.

Lorsque l'artisan a une propriété dans son travail, qu'il en résulte un revenu fixe, il le connaît, il y proportionne sa famille ; lorsqu'au contraire la valeur de ce travail doit être établie par la concurrence, cette valeur peut décroître à l'infini ; il ne connaît que le travail lui-même, sur lequel il compte et qu'il lègue à ses enfans, mais il est trompé dans son estimation ; la journée de ses deux fils ne vaudra pas deux fois la sienne, et, en croyant les laisser dans la même position que lui, il les placera dans une condition beaucoup pire.

L'intérêt de l'artisan exige que son gagne-pain ne lui soit pas disputé par celui qui, n'ayant que des bras et du zèle, offrira de faire son métier à meilleur marché que lui : tout comme l'intérêt du paysan propriétaire exige que son champ ne lui soit pas disputé par celui qui, n'ayant que des bras et du zèle, (404) offrira de tirer de ce champ plus de subsistance que lui. L'intérêt de la société n'est point de mettre tout à l'enchère, et

4.10. Restrictions apportées par les lois à la multiplication des producteurs.

de tirer le plus de travail possible du métier, le plus de subsistance possible du champ ; car la société se compose de ces membres même qui enchériraient les uns contre les autres, et qui se réduiraient tous finalement au dernier degré de misère, pour partager une somme quatre fois plus forte entre un nombre dix fois plus grand.

L'intérêt, il est vrai, de celui qui voudrait être artisan et qui n'a point de métier, ou de celui qui voudrait être paysan et qui n'a point de terre, se trouve contraire à cette garantie donnée par la loi contre une concurrence infinie. La société a dû choisir entre ces intérêts opposés ; mais son meilleur motif pour se décider en faveur de la propriété, c'est qu'en le faisant elle ne nuit qu'à ceux qu'elle empêche de naître, tandis qu'en établissant une concurrence universelle, elle nuit à ceux qu'elle fait mourir.

Il est bien certain, et comme fait et comme théorie, que l'établissement des corps de métier empêchait et devait empêcher la naissance d'une population surabondante. Il est de même certain que cette population existe aujourd'hui, (405) et qu'elle est le résultat nécessaire de l'ordre actuel.

D'après les statuts de presque tous les corps de métier, un homme ne pouvait être passé maître qu'après vingt-cinq ans ; mais s'il n'avait pas un capital à lui, s'il n'avait pas fait des économies suffisantes, il continuait bien plus long-temps à travailler comme compagnon ; plusieurs, et peut-être le plus grand nombre des artisans, demeuraient compagnons toute leur vie. Il était presque sans exemple, cependant, qu'ils se mariassent avant d'être reçus maître : quand ils auraient été assez imprudens pour le désirer, aucun père n'aurait voulu donner sa fille à un homme qui n'avait point d'état.

Le nombre des naissances n'est pas uniquement réglé par celui des mariages. Un père sait qu'il doit établir ses enfans, et il redoute une fécondité qui ferait sa ruine. Chaque fils qu'il devait mettre en apprentissage demeurait entièrement à sa charge jusqu'à près de vingt ans ; il fallait encore trouver un capital pour payer cet apprentissage et établir son fils dans le monde ; il évitait donc d'avoir plus d'enfans que sa fortune ne lui donnait le moyen d'en pourvoir. La population des villes n'était donc pas renouvelée par la plus basse classe, mais par la plus haute entre les artisans, puisque les (406) maîtres seuls se mariaient, et l'augmentation de la famille de ceux-ci se proportionnait toujours à leur richesse. En effet, la population des villes, loin de se trouver surabondante, avait constamment besoin de se recruter dans la campagne.

Aujourd'hui au contraire le manufacturier vivant au jour le jour, et parvenant jusqu'au dernier terme de sa vie sans acquérir jamais une plus grande garantie sur le revenu qu'il peut obtenir par son travail, ne voit aucune époque précise à laquelle il doive se décider entre le célibat et le mariage ; et comme il s'est accoutumé à cette incertitude, et qu'il la regarde comme l'état naturel de toute sa classe, au lieu de renoncer à tous les plaisirs, à tous les consolations domestiques, il se marie dès la première bonne année quand les gages du travail sont élevés. D'ailleurs le mariage lui est rendu plus facile ; sa femme aussi-bien que lui travaille dans la manufacture ; tous deux vivaient séparément, tous deux croient pouvoir vivre ensemble. La même manufacture attend leurs enfans, et leur donne de l'emploi dès l'âge de six ou huit ans ; lorsque l'ouvrier a fait l'avance bien peu coûteuse de la première nourriture de son enfant, chaque fils nouveau qui parvient à l'âge où son travail est payé, lui paraît ajouter à (407) son revenu ; une prime semble offerte à la multiplication des pauvres ouvriers. Dans les mauvaises années, quand le travail manque, la paroisse et la maison des pauvres, en

4. De la richesse commerciale

Angleterre ; ailleurs l'hôpital, maintiennent dans un état de souffrance, entre la vie et la mort, une famille qui n'aurait pas dû naître.

En effet, la multiplication de la population, causée par le mariage des pauvres ouvriers, est aujourd'hui la grande calamité de l'ordre social. En Angleterre, l'agriculture n'occupe que 770.199 familles, le commerce et les manufactures, 959.632, les autres états de la société, 413.316. Une si grande aliquote de la population nourrie par la richesse commerciale, sur un total de 2.143.147 familles ou 10.150.615 individus est vraiment effrayante. Heureusement la France est bien loin d'avoir un si grand nombre d'ouvriers dont la subsistance tienne aux chances d'un marché éloigné, qui dans leur plus haute prospérité jouissent à peine de la vie, et qui la voient menacée par chaque progrès d'une industrie rivale de la leur, ou par chaque découverte des sciences qui remplace leurs bras par une force aveugle. Cependant les ouvriers dans les manufactures de draps du Dauphiné ne gagnent que huit sous par jour ; ils gagnent moins peut-être encore dans celles (408) de coton : on a vu dans ces dernières, les épilucheuses gagner moins de quatre sous par jour. N'est-ce donc pas un devoir étroit d'humanité d'empêcher qu'une génération nouvelle ne soit appelée à une existence aussi misérable ?

Ce ne sont point les jurandes qu'il s'agit de rétablir ; ce n'était que par hasard en quelque sorte qu'elles produisaient un effet avantageux que le législateur n'avait pas eu en vue. D'ailleurs, depuis le grand perfectionnement des machines, tous ceux qui travaillaient eux-mêmes presque comme des machines, avaient été soustraits leur influence protectrice. Mais c'est dans les effets que produisaient les jurandes, qu'il faut puiser des leçons sur la manière de combattre la calamité dont la société est aujourd'hui affligée. C'est dans cette expérience faut étudier les bornes que l'autorité législative peut mettre à la concurrence, de telle sorte qu'elle assure à chaque ouvrier une propriété certaine dans son travail, qu'à une époque de sa vie il puisse compter sur un revenu, et qu'il sache les chances qu'il court, lorsqu'il élève une famille. Nous chercherons quels sont les résultats de cette expérience, quand nous parlerons de la population. (409)

4.11. Des douanes.

Les divers expédiens que nous venons de passer en revue, et auxquels les gouvernements ont eu recours pour protéger le commerce, sont généralement décriés ; mais presque tous les souverains s'accordent encore à regarder les douanes, dont ils garnissent les frontières de leurs états, comme donnant une protection nécessaire à l'industrie. Leur système général est d'employer la douane à empêcher l'exportation des matières premières, sur lesquelles l'industrie nationale doit s'exercer, pour que le marchand qui les revendra, gagne davantage en les achetant bon marché ; et à repousser en même temps de leurs états les produits des manufactures étrangères, ou à les charger du moins de pesans droits d'entrée, pour donner un avantage aux producteurs nationaux.

Cette première distinction entre les matières premières et les matières ouvrées, qui paraît fort simple en l'exprimant en termes généraux, ne l'est point dans la pratique. Il

4.11. Des douanes.

n'y a de (410) matière absolument première, que le marbre dans la carrière, le minéral dans la mine, le bois de construction dans la forêt. Lorsqu'ils ont été tirés de leur place natale, leur prix se compose déjà en partie de celui du travail de l'homme. Les prix de tous les produits de l'agriculture s'en composent essentiellement. Cependant, chaque travailleur qui vient ensuite considère tous ceux qui le précèdent, comme lui préparant seulement la matière première. Le lin est une matière ouvrée pour le rouisseur, c'est une matière première pour le fileur ; le premier veut, d'après le principe général, qu'on en favorise la sortie, le second qu'on la prohibe : le fil est de nouveau matière ouvrée pour le fileur, matière première pour le tisserand ; la toile est matière ouvrée pour le tisserand, matière première pour l'indienneur ; l'indienne ou la toile peinte est matière ouvrée pour l'indienneur, matière première pour le modiste, le décorateur ou le tailleur. Le dernier venu demande toujours à rester seul maître du marché à l'égard de tous ceux qui ont travaillé avant lui. Il arrête leur industrie par des prohibitions à la sortie, et il diminue par conséquent la quantité d'ouvrage qu'ils peuvent faire. Quand on considère l'ensemble d'un code de douanes, on trouve presque toujours que (411) les prohibitions accordées successivement aux divers degrés d'industrie sont en contradiction directe les unes avec les autres.

Au reste, il ne pouvait en être autrement, puisque le principe lui-même sur lequel ces prohibitions successives à la sortie sont fondées, est faux. Ce n'est pas sur les producteurs que le commerce doit faire des profits, ce n'est que sur les consommateurs. Tout bénéfice qui n'est obtenu que par une épargne sur le prix de production, n'est qu'un déplacement de revenu, et non un profit réel. Si le tisserand vend plus cher sa toile, le commerce gagne ; mais si, la vendant au même prix, il fait un plus grand bénéfice, parce qu'il paye moins cher le fil, ce n'est plus le commerce ou le pays qui gagne, c'est lui seul, et son gain est compensé par la perte du fileur. Cette règle est également vraie à quelque degré de la production qu'on s'arrête.

Les matières premières des arts, sont originellement sorties de la terre ; elles forment donc une partie de la richesse du propriétaire, ou de celle du cultivateur. Si l'on ne trouvait point d'avantage à les exporter, personne ne songerait non plus à en prohiber l'exportation. Cette prohibition indique suffisamment que les producteurs étaient plus (412) payés en les vendant aux étrangers ou qu'ils gagnaient davantage, et la loi restreint leur marché, en contradiction avec le principe que nous avons reconnu plus haut, comme base de l'intérêt commercial, celui d'obtenir pour chaque produit le plus haut prix possible. Il doit résulter de ces prohibitions de sortie, d'abord une diminution de prix de la matière première ; car ce prix n'est plus soutenu par une libre concurrence des acheteurs ; puis une diminution de la quantité de produit, parce que celle-ci se proportionne désormais à la seule demande intérieure ; et enfin une diminution de qualité, parce qu'une industrie qui se trouve mal récompensée, est aussi toujours négligée.

Mais si chaque nouveau manipulateur parvient à faire regarder toutes les opérations qui ont précédé la sienne, comme n'ayant fait que préparer pour lui une matière première, et s'il obtient de nouvelles prohibitions de sortie, il est difficile de savoir où s'arrêteront les contre-coups qu'il porte ainsi à la production. Le décorateur, s'il réussit à faire prohiber la sortie des toiles peintes, frapperait en même temps l'indienneur, le tisserand, le fileur, le blanchisseur ; le revenu qu'il prétend se faire est pris sur le leur ;

4. De la richesse commerciale

mais il n'est pas sûr qu'il puisse employer tous leurs produits ; le mal (413) qu'il leur fait est beaucoup plus grand que le bien qu'il en espère pour lui-même, car il ne gagne que le rabais qu'il obtient sur le prix qu'il leur paye ; mais il ne gagne rien sur ce qu'il les empêche de produire.

Les prohibitions à l'entrée n'ont pas un effet si immédiatement ruineux que les prohibitions à la sortie : elles ont été inventées pour donner à une nation une manufacture qu'elle n'avait pas encore, et on ne saurait nier qu'elles équivalent, pour une industrie commençante, à la plus forte prime d'encouragement. Cette manufacture produit peut-être à peine la centième partie de ce que la nation consomme de marchandises analogues ; mais les cent acheteurs devront rivaliser l'un avec l'autre, pour obtenir la préférence du seul vendeur, et les quatre-vingt-dix-neuf qu'il aura refusés, seront obligés de se pourvoir de marchandises entrées en contrebande. Dans ce cas, la perte sera pour la nation comme cent, et le bénéfice comme un ; quelque avantage que l'on puisse trouver à donner à une nation une manufacture nouvelle, il en est peu, sans doute, qui méritent de si grands sacrifices, et l'on pourrait trouver toujours des moyens moins dispendieux de la mettre en activité.

Il faut d'ailleurs faire entrer en ligne de compte (414) l'inconvénient grave d'établir le régime vexatoire des douanes, de couvrir les frontières d'une armée de commis, et d'une autre armée, non moins redoutable, de contrebandiers, et d'accoutumer les sujets à la désobéissance. Il faut se souvenir surtout qu'il n'est pas de l'intérêt d'une nation de tout produire indifféremment ; qu'elle doit s'attacher seulement aux marchandises ou aux denrées qu'elle peut manufacturer mieux que ses rivales, ou à celles qui, à quelque prix qu'elles lui reviennent, sont essentielles à sa sûreté. Il faut enfin ne jamais perdre de vue le but qu'on s'était proposé en favorisant le commerce : c'est d'augmenter le revenu de la nation proportionnellement à sa population, et de procurer ainsi plus d'aisance. Une manufacture nouvelle, à quelque perfection qu'elle ait porté ses produits, et même quelque bénéfice qu'elle donne à son entrepreneur en chef, n'est point prospérante, si le salaire des ouvriers ne les maintient pas dans une certaine aisance, ou si elle ne se soutient qu'en faisant exister une population dont la vie même est une souffrance.

Si le système prohibitif donne aux manufactures commençantes un encouragement très-puissant, mais très-dispendieux, il ne fait point éprouver de bénéfices à celles qui sont déjà prospérantes ; ou du moins le sacrifice qu'il (415) impose aux consommateurs, devient tout-à-fait inutile à leur égard. Si la manufacture était destinée à l'exportation, le gouvernement, en lui donnant le monopole du marché intérieur, lui fait abandonner ses anciennes habitudes pour en prendre qui, probablement, sont moins avantageuses. Toute manufacture destinée à l'exportation donne la preuve qu'elle ne craint point la concurrence des étrangers sur un marché libre. Dès l'instant quelle la peut supporter au loin, malgré les frais de transport, elle a moins encore de raison de la redouter dans le lieu même de la production. Aussi rien n'est plus fréquent que de voir prohiber des marchandises qu'on n'aurait pu importer avec avantage, et qui n'acquièrent quelque crédit que par la prohibition même.

Les gouvernements s'étaient proposé, par le système prohibitif, d'accroître le nombre et les pouvoirs productifs de leurs fabricans ; on peut douter qu'ils aient bien connu le prix auquel ils achetaient cet avantage, et les sacrifices prodigieux qu'ils imposaient

aux consommateurs, leurs sujets, pour appeler à l'existence une classe de producteurs qui n'était pas encore née ; mais enfin ils ont réussi, et même beaucoup plus rapidement que les spéculateurs en économie politique ne s'y étaient attendus. Ils ont (416) excité pendant un temps les plaintes les plus amères de la part des consommateurs, mais ces plaintes même ont cessé ensuite, parce qu'en effet les sacrifices ont cessé aussi, et que les manufactures, si puissamment encouragées, ont bientôt pourvu, même avec abondance, aux besoins nationaux. Cependant cette émulation de tous les gouvernements pour faire établir partout des manufactures, a produit sur le système commercial de l'Europe deux effets étranges et inattendus ; l'un est l'accroissement démesuré de la production, sans aucun rapport avec la consommation, l'autre, est l'effort de chaque peuple pour s'isoler, pour se suffire à lui-même, et se refuser à tout commerce étranger.

Avant que les gouvernements fussent saisis de cette ardeur manufacturière, l'établissement d'une manufacture nouvelle avait toujours à lutter avec une foule de préjugés et d'habitudes nationales, qui constituent comme la force d'inertie de l'esprit humain. Pour vaincre cette force, il fallait présenter aux spéculateurs un avantage bien manifeste ; aussi une industrie nouvelle ne pouvait guère naître sans une demande préalable bien prononcé ; et le marché était toujours trouvé avant la manufacture qui devait le pourvoir. Ce n'est pas ainsi qu'ont procédé les gouvernements dans leur zèle : ils ont (417) commandé des bas et des chapeaux par avance, comptant qu'on trouverait ensuite des jambes et des têtes. Ils ont vu leurs peuples habillés complètement et économiquement par les étrangers, mais ils n'ont pas moins fait faire des habits dans le pays même. Pendant la guerre on n'a pas pu apprécier bien exactement cette nouvelle production ; mais, à la paix, il s'est trouvé que tout était fait à double ; et plus les communications entre les peuples sont devenues faciles, plus on a été embarrassé pour disposer de tous ces travaux faits sans commande.

Les consommateurs qui, au commencement, avaient été sacrifiés, ont alors été appelés à des bénéfices inattendus ; car les marchands, pressés de rentrer dans leurs fonds, ont été forcés de vendre une très-grande quantité de leurs marchandises à perte. Les fabricans ont donné le signal de ces sacrifices. Se résignant à une perte considérable sur leurs capitaux, ils ont déterminé les gros marchands à se charger de marchandises au-delà de leur coutume et de leurs forces pour profiter de ce qui paraissait une bonne occasion. Plusieurs de ceux-ci ont été obligés de répéter une perte semblable, pour faire passer leurs approvisionnements démesurés dans les boutiques des détaillans, et ces derniers, pour les faire accepter aux (418) consommateurs. Une gêne universelle s'est fait sentir aux fabricans, aux marchands, aux détaillans, et cette gêne a été suivie de l'anéantissement de capitaux destinés à alimenter l'industrie. Le fruit de longues économies et de longs travaux a été perdu en une année. Les consommateurs y ont gagné, il est vrai, mais ce gain est à peine aperçu, même par eux. En faisant des approvisionnements pour plusieurs années, pour profiter du bon marché, ils se sont mis à la gêne, et ils ont retardé encore le moment où l'équilibre pourra se rétablir entre la consommation et la production ; en pourvoyant à leur habillement, à leur ameublement avec des marchandises plus fines et de meilleur goût, ils ne se croient pas plus riches, parce que, pour toutes les jouissances de vanité, le prix seul et la rareté, non la qualité de la marchandise, constituent la valeur.

4. De la richesse commerciale

Dans l'ancienne organisation de l'Europe, tous les états ne prétendaient point à toutes les industries ; les uns s'étaient attachés à l'agriculture, d'autres à la navigation, de troisièmes aux manufactures ; et l'état de ces derniers, même dans leur prospérité, n'aurait pas dû paraître tellement digne d'envie, qu'on fit des efforts inouïs pour se mettre à leur place. Une population misérable et dégradée produisait (419) presque toujours ces riches tissus, ces meubles et ces ornemens élégans dont elle ne devait jamais jouir ; et, si les hommes qui dirigeaient ces malheureux ouvriers élevaient quelquefois des fortunes rapides, on les voyait aussi fréquemment culbutés.

Le développement national procède naturellement dans tous les sens ; il est presque toujours imprudent de l'arrêter mais il n'est pas moins dangereux de le presser ; et les gouvernemens de l'Europe, pour avoir voulu faire violence à la nature, se trouvent aujourd'hui chargés d'une population qu'ils ont créé, en demandant un travail superflu, et qu'ils ne savent plus comment sauver des horreurs de la famine.

La naissance de cette population manufacturière, et l'obligation de pourvoir à ses besoins, ont contraint les gouvernemens à changer le but de leur législation. Ils avaient encouragé les manufactures dans le vrai esprit du système mercantile, pour vendre beaucoup aux étrangers, et s'enrichir à leurs dépens. Aujourd'hui ils s'aperçoivent que le système prohibitif, ou est adopté partout, ou est partout réclamé par les producteurs : ils ne peuvent donc plus compter sur la pratique des étrangers, et ils s'étudient seulement à trouver dans (420) leurs propres états des consommateurs pour leurs propres ouvriers, c'est-à-dire, à se suffire à eux-mêmes et à s'isoler. Ce système de politique, qui est plus ou moins suivi aujourd'hui par tous les peuples de l'Europe, détruit tous les avantages du commerce ; il empêche chaque nation de tirer parti des prérogatives qu'elle doit à son climat, à son sol, à sa situation, au caractère propre de ses citoyens ; il arme l'homme contre l'homme, et il brise ce lien qui était destiné à adoucir les préventions nationales, et à accélérer la civilisation du globe.

Dans la marche naturelle de l'accroissement des richesses, lorsque les capitaux sont encore peu considérables, il est sans doute à désirer qu'ils se destinent plutôt à un commerce rapproché qu'à celui qui est fort éloigné ; et comme le commerce d'exportation et d'importation emploie ses fonds à remplacer alternativement les capitaux des étrangers et ceux des nationaux, un pays qui a très-peu de capitaux peut désirer de les employer tout entiers au commerce intérieur ou à son propre usage ; d'autant plus que, si le marché est rapproché, le même capital répétera plusieurs fois, dans un temps donné, sa circulation, tandis qu'un autre capital, destiné à un marché éloigné, aura peine à l'accomplir une seule fois. (421)

Mais nous avons vu que les capitaux peuvent surpasser les besoins présents tout aussi-bien que rester au-dessous ; que, lorsqu'ils les surpassent, la nation souffre d'abord par la perte d'une partie des revenus des capitalistes, et qu'elle est exposée à souffrir davantage encore, lorsque les capitalistes, pour employer leurs fonds, mettent en mouvement une industrie qui ne trouvera point ensuite un marché suffisant. Il est alors bien dangereux pour une nation de fermer ses portes au commerce étranger ; on la contraint ainsi en quelque sorte à une fausse activité qui tournera à sa ruine. En laissant aux capitaux la plus grande liberté, ils se rendront où les profits les appellent, et ces profits sont l'indication des besoins nationaux.

D'ailleurs les nations, en faisant le compte de leurs produits et de leurs besoins, ou-

blent presque toujours que des étrangers voisins sont des producteurs et des consommateurs beaucoup plus commodes et beaucoup plus avantageux que des compatriotes éloignés. Le rapport entre les marchés des deux rives du Rhin est beaucoup plus important, et pour le marchand allemand, et pour le français, que ne l'est pour le premier le rapport entre les marchés du Palatinat et ceux du Brandebourg, et (422) pour le second le rapport entre ceux de l'Alsace et ceux de la Provence.

L'ardeur avec laquelle tous les gouvernements ont excité toute espèce de production au moyen de leur système de douanes, a établi une telle disproportion entre le travail et sa demande, qu'il devient peut-être nécessaire à chaque corps politique de songer d'abord, non point à l'aisance, mais à l'existence de ses sujets, et de maintenir des barrières qui ont été si imprudemment élevées. On ne peut jamais compter avec assez de certitude sur les théories même les mieux établies, pour oser ordonner un mal immédiat, dans la confiance qu'il en résultera un bien à venir. On doit moins encore prendre une semblable décision, lorsqu'on peut craindre qu'elle n'entraîne la misère et la mort de nombreuses familles qui se sont élevées ou qui ont embrassé leur industrie sous la garantie des lois existantes et de l'ordre établi; il faut d'abord songer à sauver les êtres qui souffrent, on s'occupera ensuite de l'avenir.

Mais, lorsque l'on considère la marche de l'industrie en Europe, on ne peut presque pas douter que le résultat prochain de cette lutte universelle ne soit l'impossibilité de la continuer nulle part. Chaque jour l'on apprend (423) l'ouverture d'une fabrique nouvelle, ou le perfectionnement d'une fabrique ancienne, qui lui permet d'augmenter ses produits; mais chaque jour aussi l'on apprend que quelque marché s'est fermé au commerce libre, et qu'un peuple qui n'avait auparavant jamais songé aux manufactures, a résolu à son tour de se suffire à lui-même, et de n'être plus, selon l'expression aussi fautive que vulgaire, *tributaire des étrangers*. Chaque fabricant, au lieu de songer à son pays qu'il connaît, a eu en vue l'univers qu'il ne peut connaître, et l'univers se resserre toujours plus pour lui. La souffrance est universelle, chaque manufacturier a perdu une partie de ses capitaux; partout les ouvriers sont réduits à un salaire qui suffit à peine à les faire vivre misérablement. On apprend, il est vrai, tantôt dans un canton, tantôt dans l'autre, que la fabrication se ranime, et que tous les ateliers sont occupés; mais cette activité momentanée est plutôt l'effet de spéculations hasardées, de confiances imprudentes, et de la surabondance des capitaux, que de nouvelles demandes; et, en considérant le monde commercial d'un seul coup d'œil, on ne peut révoquer en doute que les profits de l'industrie diminuent plus encore que ses produits n'augmentent.

Que fera-t-on lorsqu'on ne pourra plus (424) vendre à aucun étranger? Que fera-t-on, lorsque chacun, forcé de comparer les produits de son peuple avec les besoins de son peuple, et ne comptant plus du tout sur les illusions du marché extérieur, reconnaîtra clairement que ce peuple ne peut acheter tout ce qu'il veut vendre? Comment dira-t-on aux artisans qu'on a multipliés avec tant d'efforts, qu'on a rendus si actifs avec tant d'industrie: Nous nous sommes trompés, nous n'avions pas besoin de vous; vous ne deviez pas vivre? L'approche de ce dénouement d'un faux système est peut-être imminente, et cette calamité fait frémir. Lorsque ce moment sera venu, toutes les barrières élevées entre les états tomberont de nouveau, parce qu'on sentira l'impossibilité de les maintenir: la fatale concurrence de ceux qui cherchent aujourd'hui à s'enlever leur gagne-pain, cessera; chacun s'en tiendra à l'industrie que la nature du

4. De la richesse commerciale

sol, du climat, et le caractère des habitans rendent plus profitable, et ne regrettera pas plus de devoir tous les autres produits à un étranger, que de ne pas faire ses souliers lui-même ; mais, avant d'en venir là, qui sait combien de vies auront été sacrifiées à la poursuite d'une erreur ? (425)

4.12. De l'influence du gouvernement sur la richesse commerciale.

Nous en avons assez dit dans les chapitres qui précèdent, pour engager les hommes d'état à méditer de nouveau sur une grande question. «*Convient-il au gouvernement d'accélérer le développement de la richesse commerciale ?*» Le commerce crée une richesse beaucoup plus considérable que celle qui naît de la terre, et surtout il la rend beaucoup plus facilement disponible ; il fournit ainsi pour la guerre, pour des besoins subits, des moyens de force qu'on ne saurait trouver dans un pays purement agricole ; mais, en augmentant cette richesse, il augmente plus encore le nombre de ceux à qui elle fait besoin ; il rend le sort d'une classe nombreuse de l'humanité beaucoup plus précaire, sa dépendance beaucoup plus cruelle, sa moralité beaucoup plus dégradée, son attachement à la patrie et à l'ordre social beaucoup plus incertain. Le commerce trouve chez les étrangers des ressources que la nature a refusées au pays, mais il place à son tour la nation dans la (426) dépendance des étrangers, et au lieu de laisser à chacun la confiance que par sa sagesse il peut pourvoir à sa propre existence, il fait dépendre notre prospérité des erreurs et des fautes d'autrui. Le commerce est un lien entre les nations, et il contribue à la civilisation universelle ; mais le commerce excite aussi une rivalité secrète de chacun contre tous, et il ne fonde la prospérité d'un fabricant que sur la ruine de son confrère.

Nous n'avons vu aucune société conduite avec assez de sagesse pour que la richesse territoriale ou la richesse commerciale y procurassent aux citoyens tout le bonheur qu'on peut en attendre. Dans chaque état nous pouvons relever des fautes grossières, des injustices criantes auxquelles nous pouvons attribuer les calamités qu'on y éprouve ; il n'est pas facile de tracer avec précision la limite de leurs conséquences, en sorte que l'expérience ne nous a point encore appris quels effets l'une de ces richesses pourrait produire sans l'autre, ou comment l'une naîtrait de l'autre au moment opportun. Mais enfin l'état dont la prospérité passe aujourd'hui celle de tous les autres est sans contredit la confédération de l'Amérique septentrionale : le bonheur dont on y jouit est fondé sur les développemens rapides de la richesse territoriale. (427)

On annonce que de nombreux émigrans vont y porter toutes les manufactures de l'Angleterre : faut-il s'en réjouir pour les Américains ? Est-il bien évident qu'il ne valût pas mieux pour eux être servis par les peuples de l'ancien monde, qui consentaient pour un misérable salaire à faire un ouvrage qui convient à peine à des hommes ? Doit-on appeler les acheteurs, les tributaires, ou les producteurs, les salariés de l'étranger ?

Le dernier ouvrage destiné à nous faire connaître les États-Unis, ouvrage que nous avons déjà cité à plusieurs reprises, répond à cette question de manière peut-être à dissiper tous les doutes. M. Henri Bradshaw Fearon avait été envoyé, au mois de juin

4.12. De l'influence du gouvernement sur la richesse commerciale.

1817, par trente-neuf familles anglaises, qui, gênées dans leur liberté civile et politique, accablées sous le poids des taxes, et désireuses de changement, voulaient savoir dans quelle partie des États-Unis il leur conviendrait de s'établir. M. Fearon, avec une grande bonne foi, a adressé à ses mandataires huit rapports successifs de ses observations. Le dernier est en date du mois d'avril 1818. M. Fearon arriva aux États-Unis tout rempli d'ardeur et d'enthousiasme pour la nouvelle patrie qu'il voulait adopter, et l'esprit aigri par le souvenir des souffrances des (428) pauvres en Angleterre. Peu à peu ses illusions s'évanouissent, les regrets pour les jouissances de la civilisation, pour celles attachées à la culture de l'esprit, remplacent ses premiers sentimens, et il revient en Angleterre, désireux d'y finir ses jours.

On peut sans doute attribuer en partie son jugement à la puissance de ses habitudes qu'il fallait vaincre, à l'empire des préjugés qu'il ne soupçonnait pas même en lui, et qui se trouvaient heurtés par des préjugés contraires. Cependant le tableau qu'il nous présente des États-Unis est une des plus imposantes leçons que nous puissions recevoir sur l'économie politique. Il nous montre quelles ont été les conséquences de l'adoption presque absolue de ce qu'on a coutume d'appeler les saines doctrines en administration, dans le pays du monde qui semblait le plus propre à les recevoir.

Les Américains se sont attachés au principe nouveau, de travailler à produire sans calculer le marché, et à produire toujours plus. Comme ils avaient derrière eux un immense continent, traversé par un nombre prodigieux de rivières navigables, leur population pouvait s'accroître, et s'étendre dans un pays toujours nouveau, presque aussi rapidement que leurs richesses ; la terre ne leur coûtant presque (429) rien, la rente des plus fertiles étant presque nulle, les produits croissans des champs semblaient toujours prêts pour acheter les produits croissans des villes ; et la population croissante, et toujours richement récompensée pour son travail, semblait également prête pour acheter les uns et les autres.

Cependant le trait caractéristique du commerce des États-Unis, d'une extrémité du pays jusqu'à l'autre, c'est la surabondance des marchandises de tout genre sur les besoins de la consommation. Les Anglais surtout y envoient infiniment trop de toutes choses. Ils accordent d'assez longs crédits pour que tous les marchands, tous les détaillans, se chargent à leur tour de trop de marchandises. Leurs magasins sont toujours pleins beaucoup au-delà de toute possibilité d'écoulement ; et des faillites journalières sont la conséquence de cette surabondance de capitaux mercantiles, qu'on ne peut échanger contre un revenu. La dernière liste des débiteurs insolubles publiée à New-Yorck dans l'année 1817 contenait plus de quatre cents noms.⁴

Des manufactures en très-grand nombre ont été déjà établies, surtout dans le cours de la (430) dernière guerre ; mais comme tous les perfectionnemens des machines y ont été introduits dès leur origine, et comme ils acquièrent une double importance dans un pays où la main-d'œuvre est très chère, ces manufactures n'emploient jusqu'à ce jour qu'un assez petit nombre d'ouvriers. Pittsbourg en Pennsylvanie, la plus importante ville manufacturière de tous les États-Unis, et qu'on y désigne par le surnom de *Birmingham américain*, n'emploie pour quarante-un métiers divers, qui roulent sur un capital de tout près de deux millions de dollars, que douze cent quatre-vingts ou-

4. Fearon, p. 20

4. De la richesse commerciale

vriers. Cependant les manufactures y sont déjà dans un état de grande souffrance ; il n'y a plus de proportion entre l'offre et la demande de travail, et des réclamations sont adressées de toutes parts au congrès, pour obtenir un système *protecteur* de douanes, semblable à celui de l'Europe.⁵

Mais la conséquence la plus remarquable de l'accroissement si rapide de la population et de la richesse en Amérique, et de la tendance de toutes les institutions sociales à redoubler encore cette rapidité, c'est l'influence qu'a eue cette folle enchère universelle sur le caractère moral (431) des habitans. La partie stationnaire de la nation, la partie conservatrice des anciennes habitudes, en a été totalement retranchée : il n'y a aucun Américain qui ne se propose un progrès de fortune, et un progrès rapide. Le gain à faire est devenu la première considération de la vie ; et, dans la nation la plus libre de la terre, la liberté elle-même a perdu de son prix, comparée au profit. L'esprit calculateur descend jusqu'aux enfans, il soumet à un constant agiotage les propriétés territoriales ; il étouffe les progrès de l'esprit, le goût des arts, des lettres et des sciences ; il corrompt jusqu'aux agens d'un gouvernement libre, qui montrent une avidité peu honorable pour les places, et il imprime au caractère américain une tache qu'il ne sera pas facile d'effacer.

L'entreprise de quelques centaines de mille émigrans, qui sont appelés à peupler un beau pays, fait pour autant de centaines de millions d'hommes, est un événement tellement extraordinaire, ou plutôt tellement unique au monde, qu'on ne saurait ni prescrire des règles à suivre, ni blâmer ce qui paraît affligeant. Peut-être, dans le moment actuel, n'y avait-il pas autre chose à faire pour les Américains que ce qu'ils font. Mais ils ne commenceront à connaître toutes les vertus, toutes les hautes conceptions, (432) toutes les nobles pensées des nations anciennement civilisées, que lorsqu'ils seront devenus, si ce n'est stationnaires, du moins plus lents dans leurs progrès ; que lorsqu'ils auront un autre but que celui de peupler et de gagner. A la même époque, et lorsqu'il faudra modérer ce développement si rapide, ils souffriront cruellement, avant de se résigner à prendre une autre allure. C'est une grande et instructive expérience sur laquelle les vieilles nations doivent toujours avoir les yeux. Mais, en attendant, elles ne doivent pas perdre de vue qu'elles n'ont point les avantages des Américains ; et ces avantages ne fussent-ils rachetés par aucun des inconvéniens qu'a remarqués M. Fearon, les vieilles nations ne doivent pas prétendre à une activité qui n'est point faite pour elles, et qui n'a point un champ si vaste pour s'y déployer.

On peut douter que le gouvernement doive encourager le commerce, de manière à le faire naître avant son temps, ou devancer l'agriculture ; mais plusieurs économistes célèbres ont douté qu'il pût le faire, ou qu'il exerçât presque d'autre action sur lui que de lui nuire. En effet, la plupart des faveurs qu'il a accordées au commerce et à l'industrie, lorsqu'on les soumet au calcul, semblent devoir avoir (433) un effet contraire à celui qu'il en attendait. Mais l'économie politique est, en grande partie, une science morale. Après avoir calculé le profit pour les hommes, elle doit encore prévoir ce qui agira sur leurs passions. Quelque dominés qu'ils soient par leurs intérêts personnels, il n'est pas vrai qu'il suffise de leur faire voir leur avantage, pour les déterminer à le rechercher. Les nations ont quelquefois besoin d'être secouées, en quelque sorte, pour

5. Fearon, p. 206 et 299.

4.12. *De l'influence du gouvernement sur la richesse commerciale.*

être réveillées de leur torpeur. Le poids léger qui suffisait pour faire pencher la balance chez un peuple calculateur, ne suffit plus lorsqu'elle est rouillée par les préjugés et les longues habitudes. Alors, un habile administrateur doit quelquefois se résigner à laisser faire une perte réelle et calculable, pour détruire une vieille coutume ou changer une prévention funeste.

Lorsque des préjugés enracinés ont abandonné au mépris toutes les professions utiles et industrielles ; lorsqu'une nation croit qu'il ne peut y avoir de dignité que dans un noble loisir ; lorsque des savans eux-mêmes, entraînés par l'opinion publique, rougissent des applications utiles qu'on a faites de leurs découvertes, il devient peut-être nécessaire d'accorder à l'industrie qu'on veut créer, des faveurs tout-à-fait extraordinaires, de fixer sans cesse la pensée d'un (434) peuple trop vif sur la carrière du fortune qui lui est ouverte, d'associer intimement les découvertes de la science à celles des arts, et de tenter l'ambition de ceux qui avaient toujours vécu dans l'oisiveté, par des fortunes si brillantes, qu'ils songent enfin à ce qu'ils pourraient faire de leurs richesses et de leur activité.

A ces efforts Adam Smith avait objecté, que le capital mercantile d'une nation est limité dans un temps donné, et que ceux qui en disposent, désirant toujours le faire valoir à leur plus grand avantage, n'ont besoin d'aucun stimulant nouveau pour être engagés à l'accroître, ou à le faire couler dans les canaux où il fructifiera le plus. Mais tout le capital d'une nation n'est pas mercantile. Le penchant à la fainéantise, que les institutions publiques ont nourri chez certains peuples, ne lie pas seulement les personnes, il enchaîne aussi les fortunes. La même indolence qui fait perdre à ces hommes leur temps, leur fait perdre encore leur argent. Le revenu annuel des fortunes nationales fait à lui seul un capital immense, qui peut être ajouté ou retranché à la somme qui nourrit l'industrie, et qui, en général, est d'autant plus constamment prodigué, qu'il serait plus à désirer qu'il ne le fût pas. Dans les pays du Midi, tandis que les capitaux ne suffisaient pas à une industrie dont (435) la nation avait besoin, tous les revenus de la noblesse étaient dissipés chaque année dans un faste inutile. Mais il a suffi de rappeler les chefs des familles à l'activité, pour leur donner aussi des habitudes d'économie. Le grand seigneur français ou italien, devenu chef d'atelier, a donné en même temps une direction utile aux revenus de ses fonds de terre, et en ajoutant sa propre activité à celle d'une nation devenue plus industrielle, il y a ajouté aussi toute la puissance d'une richesse qui reposait auparavant.

La torpeur d'une nation peut quelquefois être assez grande pour que la plus claire démonstration des avantages qu'elle retirerait d'une industrie nouvelle, ne la détermine jamais à la tenter. L'exemple seul peut alors réveiller l'intérêt personnel. L'industrie française a trouvé, dans le petit État de Lucques, plus de dix branches nouvelles, où elle pouvait se développer avec un grand avantage pour le pays autant que pour les entrepreneurs. La liberté la plus absolue ne suffisait point pour y faire songer. Le zèle et l'activité de la princesse Elisa, qui appela dans sa petite souveraineté plusieurs chefs de manufactures, qui leur fournit de l'argent et des logemens, qui mit à la mode les produits de leurs ateliers, rendit une activité bienfaisante à des hommes et des capitaux qui, (436) sans elle, seraient à jamais demeurés oisifs, et fonda dans une ville en décadence, une prospérité qui n'a cessé que par l'action contraire du nouveau gouvernement.

4. *De la richesse commerciale*

Lorsque l'administration veut protéger le commerce, souvent elle agit avec précipitation et une complète ignorance de ses vrais intérêts, souvent avec une violence despotique qui foule la plupart des convenances privées, et presque toujours avec un oubli complet de l'avantage des consommateurs, dont le bien-être est identique avec celui de la nation. Cependant il ne faut point en conclure que le gouvernement ne fasse jamais de bien au commerce. C'est lui qui peut donner des habitudes de dissipation ou d'économie, qui peut attacher l'honneur ou le discrédit à l'industrie et à l'activité, qui peut tourner l'attention des savans vers l'application de leur découvertes aux arts. Il est le plus riche de tous les consommateurs ; et il encourage les manufactures, par cela seul qu'il leur donne sa pratique. S'il joint à cette influence indirecte le soin de rendre toutes les communications faciles, d'ouvrir des chemins, des canaux, des ports ; de garantir la propriété, d'assurer une bonne justice ; s'il n'accable point ses sujets d'impositions, et s'il n'adopte point, pour leur perception, de système désastreux, il aura servi (437) efficacement le commerce ; et son influence bienfaisante compensera beaucoup de fausses mesures, beaucoup de monopoles, beaucoup de lois prohibitives, en dépit desquelles, et non point à cause desquelles, le commerce prendra sous lui des accroissemens.

Fin du quatrième livre et du tome premier

Deuxième partie .

Livres V – VII

5. Du numéraire.

5.1. Le numéraire, signe, gage et mesure des valeurs.

Les richesses circulent sans cesse des producteurs aux consommateurs, par l'entremise du numéraire. Tous les échanges s'accomplissent sous cette forme, soit lorsque les moyens de produire les richesses sont transmis d'un propriétaire à un autre ; soit lorsque la terre ou le capital mobilier changent de maîtres ; soit lorsque le travail est vendu ; soit lorsque l'objet lui-même, qui doit être consommé, parvient (2) à celui qui doit en faire usage. Le numéraire facilite tous les échanges ; il intervient entre les différents contractans comme une chose que tous désirent, et au moyen de laquelle chacun trouvera celle dont il a immédiatement besoin ; comme une chose encore qui est soumise à un calcul invariable, et au moyen de laquelle on peut apprécier toutes les autres valeurs dont celle-là seule est l'échelle.

Le numéraire fait plusieurs offices à la fois : il est le signe de toutes les autres valeurs ; il en est le gage ; il en est encore la mesure. Comme signe, le numéraire représente toute autre espèce de richesses ; et, en le transmettant de main en main, on transmet un droit à toutes les autres valeurs. Ce n'est pas du numéraire lui-même que le journalier a besoin, mais de la nourriture, du vêtement, du logement, dont il est le signe. Ce n'est pas contre du numéraire que le chef d'atelier veut échanger ses produits, mais contre des matières premières pour recommencer à travailler, et contre des objets de consommation pour jouir. Ce n'est pas le numéraire que le capitaliste prête aux marchands, mais bien tout ce que le marchand achètera aussitôt après avec ce numéraire ; car, aussi long-temps que le marchand garderait celui-ci, il n'en tirerait aucun profit ; et ce n'est que du (3) moment que le numéraire est hors de ses mains, ou que le signe a été échangé contre la réalité, que son capital fructifie. Par un abus du langage, qui a causé beaucoup de confusion et beaucoup d'erreurs, les mots d'argent et de capital sont devenus presque synonymes. L'argent représente en effet tous les autres capitaux ; mais il n'est celui de personne : il est toujours stérile par sa nature, et la richesse ne commence à s'accroître qu'au moment où l'on se défait de lui.

Le numéraire n'est pas seulement le signe de toutes les richesses, il en est encore le gage ; non-seulement il les représente, mais il les vaut. Il a été produit comme elles par un travail qu'il compense en entier : il a coûté en labeurs et en avances de tous genres, pour le tirer de la mine, une valeur égale à celle pour laquelle il passe dans le monde. Il fournit au commerce une commodité dispendieuse, puisque acheté comme toutes les autres, il est la seule richesse qui ne s'accroisse point par la circulation, et ne se dissipe point par la jouissance. Il ressort toujours sans altération des mains de celui qui l'emploie utilement, et de celui qui le prodigue à ses plaisirs. Mais ce haut prix auquel la société l'achète, qui paraît d'abord un inconvénient, est justement ce qui (4)

5. Du numéraire.

lui donne le mérite d'être, pour ses détenteurs, un gage impérissable. Comme ce n'est pas une convention arbitraire qui a créé sa valeur, une convention ne peut pas nom plus la lui ôter. il peut être plus ou moins recherché, selon qu'il se trouve sur le marché en plus ou moins grande abondance ; mais son prix ne s'écartera jamais beaucoup de celui qu'il faudrait pour en tirer de la mine une quantité semblable.

Le numéraire est enfin une mesure commune des valeurs : avant son invention, il devait être fort difficile de comparer la valeur d'un sac de blé à celle d'une aune de drap. Le vêtement n'était guère moins nécessaire que l'aliment ; mais les procédés par lesquels l'homme se procurait l'un et l'autre, semblaient à peine susceptibles de comparaison : le numéraire a fourni une unité commune et invariable, à laquelle on a pu tout rapporter.

On a vu, dans quelques circonstances, ces trois propriétés, qui constituent le numéraire, exister séparément dans le commerce de tel ou tel peuple. Les billets de banque et les lettres de change ne sont que les signes des valeurs sans en être les gages : la confusion de ces rapports a engagé plus d'un gouvernement à convertir les premiers en papier-monnaie ; la différence (5) réelle qui existe entre eux a presque toujours entraîné la ruine des pays qui ont confondu le signe avec le gage des échanges.

D'autre part, la poudre d'or, employée comme moyen général d'échanges dans le commerce de Guinée, peut être considérée comme présentant le gage des valeurs sans en être le signe : elle n'a point d'unité numérique ; elle ne représente point à l'esprit d'une manière précise chaque chose à part, ou la valeur de toutes les choses ; elle est seulement toujours également recherchée par tous, et elle offre ainsi à tous un moyen d'échange assuré.

Ce défaut d'unité dans la poudre d'or a engagé les Mandingues, peuples d'Afrique, qui en font usage au lieu de numéraire, à se créer une mesure des valeurs, toute autre que cette marchandise universelle : c'est une quantité abstraite qu'ils nomment *macute*, qui ne se rapporte à rien en particulier, qui n'existe nulle part corporellement, qui n'est point comme nos monnaies de compte, la somme de plusieurs monnaies réelles ; mais qui n'est conçue dans l'esprit que comme terme idéal de comparaison. Tel boeuf vaut dix macute, tel esclave en vaut quinze, tel collier de verre en vaut deux ; (6) ces objets s'échangent immédiatement les uns contre les autres ; et les macutes, qui ne peuvent être donnés ni reçus, ne servent que pour compter la valeur de ce qu'on donne ou qu'on reçoit réellement.(7)

5.2. De la proportion qui s'établit entre la richesse et le numéraire.

Nous avons vu la formation de la richesse par le travail et l'économie ; nous avons vu sa destination constante aux jouissances de l'homme ; et, suivant tour à tour celle qui naît de la terre par l'agriculture et celle qui naît de l'industrie par le commerce, nous avons montré comment elle se distribue entre les citoyens, et accomplit son rôle par une consommation bientôt suivie d'une reproduction. Mais toutes ces choses que le travail produit, que la jouissance consomme, nous les avons vues passer de main

5.2. De la proportion qui s'établit entre la richesse et le numéraire.

en main par des échanges ; et le numéraire a été presque toujours l'intermédiaire et la commune mesure de ces échanges. Aucune propriété ne passe du vendeur à l'acheteur sans qu'une somme d'écus estimée égale ne passe en même temps de l'acheteur au vendeur. Les mêmes écus, il est vrai, ne demeurent point au vendeur comme la chose demeure à l'acheteur : le vendeur devient acheteur à son tour ; ses écus (8) passent à d'autres, qui les transmettent à d'autres encore. Il n'y a point d'empêchement à ce que les mêmes écus accomplissent cent ou deux cents paiemens divers dans l'année. Toujours néanmoins le mouvement des choses vendues indique un mouvement de leur prix égal, mais dirigé en sens contraire.

Quelques écrivains d'économie politique, frappés de cette première égalité, se sont figurés que la valeur du numéraire en circulation devait être égale à la valeur des choses vendues, oubliant qu'un écu change dix et vingt fois de maître pour une fois que la marchandise est vendue. Cette supposition ne mérite pas un moment d'examen : c'est comme si, remarquant que les marchandises sont transportées par ballots d'un magasin à un autre, et que chaque porte-faix ne peut porter qu'un ballot à la fois, on supposait que, pour le service du commerce, il dût y avoir autant de porte-faix que de ballots. La comparaison est plus juste qu'il ne semble d'abord : chaque ballot est transporté d'un magasin dans un autre par l'entremise des écus pour lesquels il se vend, tout aussi-bien que du porte-faix qui le charge sur les épaules ; mais les mêmes écus, tout comme le même porte-faix, répèreront, jour après jour, le même service pour de nouveaux (9) ballots. Cependant il faut bien qu'il existe une certaine proportion entre le nombre ou plutôt le mouvement des ballots, et celui des portefaix qui les transportent, ou celui des écus qui les paient. C'est d'après les convenances des acheteurs et des vendeurs que les marchands multiplient ou ralentissent ces échanges de ballots, et nullement d'après les moyens de transport. On ne donnera pas plus d'activité aux achats et aux ventes en multipliant les écus, qui sont un de ces moyens, qu'en multipliant les portefaix qui sont l'autre.

Des richesses égales n'emploient point pour leur distribution une masse égale de numéraire ; car la fréquence des échanges tient beaucoup plus à la nature des richesses qu'à leur valeur : aussi l'abondance du numéraire dans un pays n'indique-t-elle point, par une conséquence nécessaire, la richesse de ce même pays. Sa rareté n'est point une indication certaine de pauvreté ; mais la proportion de numéraire que chaque nature de richesse met en mouvement, mérite quelques observations.

La richesse territoriale est celle de toutes qui demande le moins de numéraire pour accomplir sa circulation. En effet, une grande partie du revenu qu'elle produit est consommée par ceux même qui l'ont produit, sans avoir été (10) l'objet d'aucun échange. Le paysan propriétaire, qui se nourrit de son blé et de la chair de ses troupeaux, qui boit son vin, qui se revêt des tissus que sa femme a filés de ses propres chanvres, de ses propres laines, ne voit presque jamais un écu, que lorsqu'il en a besoin pour payer ses contributions : tandis que l'ouvrier des villes, dans une condition infiniment plus étroite, avec plus de besoins, moins de jouissances, et la pauvreté qui le menace sans cesse, ne se procure jamais ni la nourriture, ni le vêtement, ni le logement, que l'argent à la main. Sa chétive subsistance met en mouvement une somme de numéraire dix ou vingt fois plus considérable que celle du paysan.

La moitié peut-être des denrées passe de la terre au consommateur, sans avoir oc-

5. Du numéraire.

casionné le déplacement d'un seul écu ; l'autre moitié est rarement achetée pour être revendue : un seul échange la fait ordinairement parvenir du cultivateur lui-même au consommateur. Il n'y en a jamais qu'une petite partie qui, accumulée comme objet de commerce, et passant par plusieurs mains, exige aussi à plusieurs reprises le ministère de l'argent.

Mais le revenu qui naît de la terre n'est encore qu'une petite partie de la richesse (11) territoriale ; la propriété elle-même du sol, avec toutes ses améliorations, constitue vraiment la fortune publique. Or cette propriété n'exige, pour sa très-lente circulation, qu'une somme infiniment petite de numéraire. Une affection héréditaire, que le préjugé fortifie presque toujours, fait qu'un fonds de terre reste le plus souvent pendant plusieurs générations, dans la même famille. Tandis que la valeur des fonds de terre de France s'élève à plusieurs dizaines de milliards, il faudrait à peine quelques millions, peut-être quelques centaines de mille écus, pour accomplir tous les paiemens auxquels la vente et l'achat de ces domaines donne lieu chaque semaine.

Indépendamment de la récolte annuelle et des fonds de terre, on peut encore considérer, dans la richesse territoriale, le capital circulant destiné à mettre la terre en valeur, et qui consiste en bétail, en instrumens d'agriculture et en semences ; mais ce capital même du fermier ne circule point avec rapidité, et ne requiert point le service d'un numéraire considérable : il se consomme et se reproduit sur la ferme avec peu d'échanges, et c'est tout au plus s'il cause en quatre années un déplacement d'écus égal à son entière valeur.

D'après cette revue de toutes les parties de (12) la richesse territoriale, on voit que les pays purement agricoles ne doivent conserver qu'une quantité fort peu considérable de numéraire : ils n'en ont nullement besoin ; et quand, au lieu d'écus, on leur donnerait un papier-monnaie ou des billets de banque, ils en seraient plus embarrassés encore. Cependant, avec ce numéraire si restreint, ils peuvent être fort riches, maintenir tous leurs habitans dans une grande aisance, faire des économies annuelles, travailler avec magnificence pour la postérité, payer au fisc d'abondantes contributions, et le numéraire ne leur manquera point pour les solder ; dès l'instant qu'ils ont un surplus dont ils peuvent se priver pour le donner au fisc, ils peuvent aussi l'exporter pour s'en procurer le signe. S'ils ont peu de numéraire, c'est que, d'après la nature de leurs richesses, il ne leur convient pas d'en avoir davantage. Ils auraient, dans cette condition, des mines d'or et d'argent, qu'ils en exporteraient tout le produit.

Il est à remarquer que, dans une société tout agricole, ce n'est pas de numéraire seulement dont on n'a que faire, mais aussi de capitaux circulans. C'est par des capitaux fixes qu'on met la terre en valeur : on les attache bien à la propriété, mais on ne les en retire pas. Quant aux capitaux circulans, à ceux qui (13) achètent et remplacent la récolte annuelle, le pays en est bientôt saturé : tous les progrès de la richesse amèneront bien des progrès de culture, mais non pas des progrès dans le commerce des grains ou des bestiaux. Aussi le paysan cultivateur, qui a épargné un petit capital, le met en réserve le plus souvent sous forme de numéraire ; et en même temps que la circulation s'accomplit avec beaucoup moins d'écus, elle est encore beaucoup moins rapide.

D'après ce que nous venons de dire, on comprend que, dans un pays purement agricole, malgré sa richesse, il est fort difficile de lever tout à coup une contribution ex-

5.2. De la proportion qui s'établit entre la richesse et le numéraire.

traordinaire, fort difficile de remplir un emprunt considérable, fort difficile de vendre tout à la fois une grande étendue de domaines : ce n'est ni la richesse ni la confiance qui manquent, mais bien le numéraire et le capital circulant en même temps, parce que ce pays n'a besoin ni de l'un ni de l'autre pour le développement de son industrie. Lui donner de force un numéraire ou réel ou de convention, ce n'est rien faire pour sa prospérité, pas plus que si on lui donnait des portefaix pour transporter les marchandises qu'il n'a pas. *Mobiliser ses terres pour les mettre en valeur*, comme on le dit souvent sans se comprendre soi-même, c'est (14) proposer d'échanger des champs contre des champs ; ce qui laissera à la nation précisément la même proportion et de terres et de capital circulant qu'auparavant. Le capital circulant n'est pas une *terre mobilisée* mais une richesse consommable, et on n'en profite, comme on n'en jouit qu'en la consommant.

La petite proportion de capital circulant, et par conséquent de numéraire dont la richesse territoriale a besoin, explique aussi la difficulté qu'on trouve toujours à vendre des terres, non-seulement dans les pays purement agricoles, mais dans ceux même qui réunissent les deux industries. On ne vend une terre que contre du capital circulant ; et, si ce capital est proportionnellement très-rare dans les pays purement agricoles, il est aussi très-difficile, dans les pays qui réunissent les deux industries, de lui faire changer de destination, et de le faire passer du commerce à la terre. En général, on ne tient point assez de compte du pouvoir des habitudes ; celles des hommes enchaînent leurs capitaux, et il faut qu'un avantage soit bien signalé et bien long-temps offert, pour détourner même une petite partie de ces capitaux de leur ornière accoutumée.

La richesse commerciale cause une circulation et de numéraire et de capital tout (15) autrement rapide. La partie de son produit annuel qui est consommée par ses propres producteurs est si infiniment petite, qu'à peine peut-on en tenir compte ; tout le reste se distribue par des échanges, et ces échanges exigent du numéraire. Le garçon chapelier fait à peine dans l'année un chapeau pour lui-même, tandis que sa subsistance de chaque jour demande la vente de son travail, l'achat de son pain, et l'emploi de l'argent pour l'un et pour l'autre.

Ce n'est pas tout, les échanges agricoles n'ont pour objet qu'une partie du revenu agricole ; les échanges commerciaux ont pour objet la totalité du capital commercial, et ils se renouvellent sans cesse. Dans la fabrique de draps, le marchand de laine doit avoir un capital circulant égal à celui que valent les toisons du berger qu'il remplace, et l'échange, qui porte sur sa totalité se fait à l'aide du numéraire ; le fabricant doit avoir un autre capital circulant supérieur au premier, pour remplacer celui du marchand de laines ; le marchand en gros doit en avoir un troisième, le marchand en détail un quatrième : sans compter tous les capitaux auxiliaires du cardeur, du tondeur, du teinturier, du voiturier, du commissionnaire, qui accomplissent la préparation du drap et sa transmission au consommateur. Chacun de ces (16) capitaux consiste en marchandises consommables, qui ne sont pour la plupart point encore terminées, mais qui passent toujours des mains d'un metteur en œuvre à l'autre par le moyen du numéraire. Sans doute il s'en faut de beaucoup que la valeur de ce numéraire soit égale à la valeur du capital qu'il fait circuler, mais enfin il doit exister une certaine proportion entre la valeur de l'un et celle de l'autre ; et de même que le commerce éprouverait de la gêne, si un numéraire proportionné à ce mouvement lui manquait, il ne saurait tirer aucun

5. Du numéraire.

parti d'un numéraire qui lui serait supérieur. Ce qu'il lui faut, c'est que le transport de la marchandise du producteur jusqu'au consommateur s'accomplisse sans gêne et sans retard. Si les moyens de transport lui manquent pour cela, en appellera du dehors ; s'ils surabondent, il les renverra, car il ne saurait les employer, et ce ne sont pas les moyens de transport qui déterminent le mouvement. (17)

5.3. Différences essentielles entre le numéraire et le capital.

Le rôle si important que joue le numéraire dans l'économie politique, et les propriétés diverses par lesquelles il anime les échanges, les garantit, et leur sert de mesure, expliquent l'illusion qui a trompé non-seulement le vulgaire, mais la plupart des hommes d'État, et qui l'a présenté à eux comme la cause efficiente du travail, et le créateur de toute richesse. Il est cependant essentiel de nous arrêter ici, pour bien signaler ces erreurs, et pour mettre en évidence les principes suivans. Aucun travail, à l'époque de civilisation où nous sommes arrivés, ne peut plus être accompli, sans un capital qui le mette en mouvement ; mais ce capital, presque toujours représenté par le numéraire, est cependant tout autre chose que lui. L'augmentation des capitaux nationaux est le plus puissant encouragement au travail ; mais l'augmentation du numéraire n'a point essentiellement un tel effet. Les capitaux concourant puissamment à la (18) reproduction annuelle de la richesse, donnent naissance à un revenu annuel ; mais le numéraire demeure stérile, et ne fait naître aucun revenu. La concurrence entre les capitaux qui s'offrent pour accomplir le travail annuel de la nation, donne la base de l'intérêt de l'argent ; mais l'abondance plus ou moins grande du numéraire, n'a aucune influence sur la fixation de cet intérêt. Les capitaux accumulés peuvent enfin être empruntés par le gouvernement pour le service de la nation ; mais le numéraire qui sert à les transmettre, n'est que l'instrument de ce contrat.

Une cruelle expérience a fait connaître à toutes les habitans de l'Europe ce qu'était une disette, ce qu'était une période de misère générale, chez un peuple civilisé. À ces époques douloureuses, il n'y a personne qui n'ait entendu répéter à plusieurs reprises, que ce n'était pas le blé, que ce n'était pas l'aliment qui manquait, mais l'argent. En effet, de vastes magasins de blé sont souvent restés remplis jusqu'à la prochaine récolte ; les provisions, réparties proportionnellement entre tous les individus, auraient presque toujours suffi pour leur nourriture ; mais les pauvres, n'ayant point d'argent à donner contre, n'étaient pas en état de les acheter. Ils ne pouvaient point, en (19)(465) échange de leur travail, obtenir d'argent, ou ils ne pouvaient point en obtenir assez pour vivre. L'argent manquait, la richesse naturelle surabondait : quel phénomène pouvait sembler plus propre à confirmer le préjugé universel, qui cherche la richesse dans l'argent, non dans le capital consommable ?

Mais l'argent qui manque dans un temps de disette, c'est le salaire offert à l'ouvrier pour le faire travailler, salaire moyennant lequel il aurait acheté sa subsistance. L'ouvrier ne travaille jamais qu'autant que quelqu'un de ceux qui ont accumulé des capitaux, c'est-à-dire, les fruits de travaux précédens, fait valoir ces capitaux, en four-

5.3. Différences essentielles entre le numéraire et le capital.

nissant d'une part la matière première, de l'autre la subsistance de l'ouvrier. Le travail ne peut point s'exercer de manière à produire quelque fruit matériel, et qui devienne partie de la richesse, sans matières premières sur lesquelles il porte. L'ouvrier ne peut point travailler sans aliments qui le soutiennent. Tout travail est donc impossible, sans un capital préexistant en objets de consommation, qui fournisse la matière et les gages de ce travail ; et si l'ouvrier fait lui-même ces avances, c'est qu'il réunit pour ce petit objet la double capacité de capitaliste et de journalier.

Ce qui manquait dans la disette était donc (420) un capital consommable, qui aurait été transmis par de l'argent ; mais non cet argent lui-même. Celui-ci n'avait nullement diminué en Europe ; il avait même augmenté en quantité dans plusieurs places qui éprouvaient des besoins pressans, mais il ne circulait plus si rapidement comme capital ; soit que ce capital eût réellement été détruit par des calamités diverses, par la guerre , par les mauvaises récoltes, soit qu'il ne fût pas encore dégagé de manière à faire ses fonctions. Car, après avoir ordonné le travail, il doit attendre le consommateur, et s'échanger avec lui contre le revenu de ce dernier, et il ne peut pas recommencer la première fonction qu'il n'ait accompli la seconde. Mais les calamités qui n'avaient pas frappé les capitaux, avaient atteint les revenus. Ceux-ci ne remplaçaient point, avec leur activité ordinaire, les capitaux circulans ; la consommation languissait, le travail devait languir aussi ; et l'argent n'arrivait point pour payer les salaires.

De même que l'ouvrier a besoin du capitaliste, le capitaliste a besoin de l'ouvrier ; car son capital sera improductif s'il demeure oisif ; et le revenu qu'il attend, et avec lequel il doit vivre, naît du travail qu'il fait faire. Lorsqu'il a cherché à se former un revenu par une (21) entreprise productive, il emploie tout son capital à faire travailler, et il n'en laisse aucune portion dans l'oisiveté. S'il est fabricant de draps, et s'il a consacré cent mille livres à sa manufacture, il ne s'arrêtera point jusqu'à ce que ces cent mille livres soient en entier converties en marchandises, et qu'il n'ait plus de nouveaux écus à employer dans sa manufacture. Si on lui demande alors pourquoi il s'arrête, il répondra comme l'ouvrier, que l'argent manque, que l'argent ne circule pas.

Ce n'est pas cependant non plus l'argent qui manque alors, mais la consommation ou le revenu du consommateur. En commençant sa fabrication, le chef d'atelier avait cru la proportionner aux besoins du marché, et il avait compté qu'aussitôt que ses draps seraient finis, ils seraient achetés par les consommateurs, en sorte que l'argent de ceux-ci, qui n'est que le signe de leur revenu, remplacerait son capital, et deviendrait le signe de la subsistance des nouveaux ouvriers, auxquels il paierait leur salaire. Ce n'est pas l'argent qui a manqué au consommateur, mais les revenus : l'un a fait cette année de plus mauvaises récoltes, l'autre a retiré un moindre intérêt de ses capitaux, ou une moindre part dans la reproduction annuelle des fruits de l'industrie ; un troisième, (22) qui n'a pour revenu que son travail, n'a pas trouvé à le placer. Ou bien tous trois ne sont pas plus pauvres qu'ils n'étaient ; mais le fabricant s'était figuré qu'ils étaient plus riches, et il avait proportionné sa production à un revenu qui n'existait pas.

Le revenu, dont nous avons vu toutes les diverses sources, est une chose matérielle et consommable ; il naît du travail ; il se destine à la jouissance ; il est précisément de même nature que les avances faites par le fabricant, en salaires et en matières premières ; et ces avances, pour ceux qui les reçoivent, deviennent elles-mêmes un revenu. Le numéraire n'en est que le signe et la mesure. Le capital qu'il doit rempla-

5. Du numéraire.

cer, est également composé d'objets matériels, destinées à la consommation, et qui se renouvellent sans cesse. Le numéraire ne sert qu'à le représenter, et il ne forme jamais que la moindre partie du fonds de chaque marchand. Nous avons supposé au fabricant de draps un fonds de 100.000 livres, mais nous pouvons fort bien comprendre comment ce fonds, se renouvelant par une vente continue, il n'aura jamais entre ses mains, en numéraire, que le produit d'une semaine, et comment ce produit pourra n'être que la centième partie de son capital. En effet, nous supposerons que 50.000 fr. (23) soient employés en bâtimens, usines et capitaux fixes, et que son profit total doive être de 10 pour 100, ou 10.000 francs de revenu ; que, d'autre part, le produit du travail de la semaine passera aussitôt chez le marchand, qui le payera comptant. Il suffit pour cela que la cinquantième partie de son capital circulant, ou 1.000 liv., soient employés par lui, chaque semaine, en salaires et avances ; que la même somme, avec un bénéfice de 20 pour 100, lui soit remboursée chaque semaine par le marchand, à mesure qu'il lui livre ses pièces de drap. Sur ces 1200 liv., il en gardera, chaque semaine, 200 pour lui, qui seront son revenu ; il payera les à 1000 autres, qui formeront le revenu de ceux qu'il emploie ; et la circulation toute entière sera accomplie, sans qu'il voie jamais plus en écus les 100.000 livres qui forment sa fortune.

L'augmentation des capitaux nationaux est le plus puissant encouragement au travail ; soit parce que cette augmentation suppose une augmentation de revenus, et par conséquent de moyens de consommation, soit parce que ces capitaux n'étant profitables à leurs propriétaires qu'autant qu'ils sont employés, chaque capitaliste s'étudie sans cesse à créer par eux une production nouvelle qui puisse avoir du débit. En les distribuant à ses ouvriers, il leur constitue (24) un revenu qui les met en état d'acheter et de consommer la production de l'année précédente, et il voit renaître ses capitaux, augmentés du revenu qu'il doit attendre d'eux, dans la production de l'année suivante. Mais, quoiqu'il les distribue, et qu'il les recouvre ensuite au moyen du numéraire, qui fait tous les échanges, ce n'est point le numéraire qui est la chose essentielle dans son opération. Le même fabricant de draps que nous avons supposé travaillant chaque année sur une quantité égale, a envoyé dans l'année deux mille quatre cents aunes de drap au marchand qui les achète à mesure de lui ; elles ont été évaluées 60.000 livres, ou 25 livres l'aune. Il en échange quatre cents aunes contre tous les objets de consommation qui fournissent aux besoins, aux jouissances et au luxe de lui-même et de sa famille ; il en échange deux mille aunes contre les matières premières et le travail qui doivent dans l'année reproduire une quantité égale ; et en effet, l'année prochaine, et chacune des suivantes, il aura de même deux mille quatre cents aunes à échanger aux mêmes conditions. Son capital, tout comme son revenu, sont réellement en drap, non en argent ; et le résultat perpétuel de son commerce est d'échanger du drap fait contre du drap à faire. (25)

Si la consommation de ses draps est augmentée, si en conséquence son commerce, au lieu de rouler sur deux mille quatre cents aunes annuellement, roule sur trois mille, sans doute plus de travail sera commandé par lui, et exécuté par ses ouvriers ; si au contraire le numéraire seul augmente, et non la consommation ou le revenu qui la détermine, le travail et la production n'augmenteront pas.

Nous avons supposé que tous les huit jours il recevait du marchand pour lequel il travaillait, la valeur de l'ouvrage achevé, et qu'il lui suffisait par conséquent de tou-

5.3. Différences essentielles entre le numéraire et le capital.

cher 1.200 livres, et d'en employer 1000 dans son commerce. Si, par un changement dans les habitudes du marchand, celui-ci ne lui prend sa marchandise que tous les quinze jours, il faudra, pour maintenir la fabrique au même degré d'activité, qu'il lui paye 2400 livres à la fois : si le fabricant n'a point un marchand qui, après lui avoir commandé d'avance son travail, le prenne régulièrement à mesure qu'il est achevé, et s'il est obligé d'attendre les acheteurs ; s'il vend sa fabrication, comme dans plusieurs manufactures, à la foire, qui revient tous les trois mois, il faut, pour qu'il conserve le même degré d'activité, que chaque foire lui rapporte 15.000 francs. Il y aura alors beaucoup plus de numéraire dans son (26) commerce, sans qu'il y ait plus d'activité, et par conséquent il y aura moins de profits. Dans le premier cas, la circulation entière de sa fabrique pouvait matériellement être accomplie avec les mêmes 240 écus de 5 francs qui rentraient dans ses mains après en être sortis ; dans le second, il lui en fallait 480 ; et dans le troisième, il lui en fallait 3000, pour faire exactement le même ouvrage. L'intérêt des premiers était à peine aperçu dans le compte qu'il faisait de ses bénéfices ; l'intérêt des derniers est déjà une charge pesante. Il a toujours le même capital fixe, 50.000 francs ; il lui faut de même 50.000 francs, en draps commencés, en lainage et en provisions, à dépenser chaque semaine avec ses ouvriers ; les premiers sont toujours représentés par les mêmes bâtimens ; les seconds, par les mêmes deux mille aunes de drap ; mais il lui faut de plus 15.000 francs en écus, pour attendre en caisse, depuis le moment de la vente, jusqu'à celui de la dépense ; et si son bénéfice est toujours de même de 10.000 fr. par année, il ne sera plus que de 8 et deux tiers, au lieu de 10 pour cent, dans la proportion de son capital.

Soit que nous considérions à son tour le marchand ou le consommateur, nous ne trouverons pas que l'emploi de plus de numéraire (27) dans la même circulation, ajoute le moins du monde ou à la richesse du commerce ou à l'activité de la production. Considérons l'un après l'autre chacun des acheteurs du marchand. Il n'y en a aucun qui ne perçoive une partie plus ou moins grande de son revenu, en nature ; mais tous peuvent s'arranger pour en recevoir la totalité en argent. L'un peut louer la ferme qu'il faisait valoir lui même, l'autre placer à l'intérêt le capital qu'il tenait dans le commerce. Ils n'en seront pas plus riches, ils n'en feront pas plus de dépenses, ils ne lui achèteront pas plus de draps, et son commerce n'en prouvera aucune sorte d'augmentation.

Ce qui arrive aux particuliers peut arriver de même aux nations. Le revenu de tel peuple ou l'ensemble des bénéfices de tous ses travaux divers, était l'année passée comme cette année, de 50.000.000 de francs ; mais l'année passée il perçut tous ses revenus en denrées, en marchandises destinées à sa consommation. Cette année, d'après quelque circonstance mercantile, d'après quelque convenance des changes, il en a perçu le quart, le tiers, en argent importé par ses frontières. Il n'en est ni plus riche ni plus pauvre ; sa consommation n'en sera pas moins de 50.000.000 ; et quant (28) au numéraire qu'il a importé, apparemment qu'il en avait besoin, à cause de quelque retard dans sa circulation ; autrement il le réexportera. Augmenter le numéraire d'un pays, sans augmenter son capital, sans augmenter son revenu, sans augmenter sa consommation, ce n'est rien faire pour sa prospérité, ce n'est point encourager le travail.

Nous avons vu que toutes les fois qu'il s'agit d'intérêt privé, dans presque toutes les

5. Du numéraire.

circonstances où l'on exprime le besoin qu'on éprouve en disant que l'argent manque, c'est le capital qui manque et non pas l'argent. Ce qui est vrai des particuliers dans leur fortune privée, l'est également des gouvernements dans l'administration de la fortune publique. L'argent n'est que le signe de leurs finances : par son moyen ils disposent, en temps ordinaire, d'une partie du revenu de tous, et dans les temps de crise, lorsqu'il s'agit de défendre ou de sauver l'état, d'une partie du capital accumulé de tous. Or ce revenu, ce capital sont des choses matérielles, consommables, propres à maintenir la vie, et à mettre en mouvement le travail. Ce qui importe à l'État, c'est que ses administrateurs, ses juges, ses soldats, ses matelots, ses armuriers, ses munitionnaires, tous ceux qui font pour lui un travail public, soient (29) nourris, vêtus, logés selon leur rang, pendant la durée de ce travail ; qu'on fournisse aux uns les matériaux avec lesquels ils feront des armes pour les autres, qu'on fournisse tous les substances consommables qui doivent être en effet consommées pour le service du public.

Toutes ces choses existent entre les mains des particuliers, elles sont les produits de leurs travaux ; il s'agit d'en faire passer la disposition au gouvernement pour qu'il la fasse passer à son tour aux différens fonctionnaires qu'il soudoie. Cette transmission est plus facile au moyen du numéraire, elle pourrait cependant se faire, et elle se fait quelquefois immédiatement. Le plus ou moins de commodité du transfert n'en change pas la nature. C'est avec des choses consommables et avec du travail, non avec de l'argent que l'on gouverne et que l'on défend les hommes, tout comme c'est avec ces mêmes choses qu'on les fait vivre. Le gouvernement a besoin de prendre ces choses dans un lieu, de les donner dans un autre. Il le fait d'ordinaire avec de l'argent ; mais si l'argent manquait il pourrait encore accomplir son œuvre ; si les choses manquaient, encore qu'il eût de l'argent, l'administration ou la défense de l'état seraient impossibles.

En temps ordinaire la dépense du (30) gouvernement ne doit être qu'une partie de la dépense nationale : elle doit donc être prise sur le revenu ; mais en temps de crise, comme l'existence est plus précieuse encore que la richesse, il faut bien la prendre sur le capital ou sur la richesse qui s'est accumulée pendant plusieurs générations. Cette dissipation du capital s'opère par des emprunts qui semblent n'être demandés qu'à ceux qui ont du numéraire. Cependant ce n'est point ceux qui ont du numéraire qui le prêtent, ce n'est point à eux qu'on le rendra.

L'état emprunte du cuir pour faire des souliers, du drap pour faire des habits, de la poudre et du plomb pour faire des cartouches, du fer pour faire des fusils, des vivres pour nourrir les ouvriers et les soldats. Il emprunte et dissipe toutes ces provisions accumulées, ordinairement sans reproduction vendable. Il ne s'engage point à les rendre tout à la fois, mais seulement à rendre annuellement une partie du produit annuel des mêmes choses ou d'autres qui les valent, dans la proportion de l'intérêt au capital qu'il a reçu. L'argent, dans cet emprunt et dans sa restitution, n'est qu'un moyen de faciliter les transactions et de régler les comptes. Il ne fait que passer rapidement, entre les mains du prêteur d'abord, du gouvernement ensuite, et de ses (31) agens, puis de ceux qui lui vendent les choses ou le travail qu'il emploie ; et de nouveau il passe, pour la restitution, des contribuables au gouvernement, puis au prêteur. Il n'en faut pas nécessairement davantage pour de gros emprunts que pour de petits, il suffit qu'il aille plus vite.

5.3. Différences essentielles entre le numéraire et le capital.

On peut appliquer à cette circulation, tout ce que nous avons dit au commencement de ce chapitre de celle d'une manufacture. Si l'état emprunte 400.000.000 de Francs, mais avec une circulation si régulière et si prompte, que dans la semaine même où il reçoit l'argent il l'emploie, assuré que la semaine suivante il en recevra tout autant, et pourra l'employer de même : les mêmes écus faisant constamment la navette, tout l'emprunt s'effectuera, et se dépensera avec 8.000.000 en numéraire, ou 1.600.000 écus de cinq francs. Si la lenteur des payemens, des approvisionnemens, des remboursemens empêche que le même écu fasse plus de quatre circulations dans l'année, ou s'il s'écoule trois mois du moment où il entre dans la caisse du prêteur, jusqu'à celui où il sort de la caisse du gouvernement, il faudra 100.000.000 en numéraire ou 20.000.000 d'écus de cinq francs pour remplir l'emprunt de 400.000.000 et le dépenser. Si enfin cet emprunt s'effectue tout à la fois, si (32) on réunit les 400,000,000 avant de les dépenser, si on les paye aux étrangers de manière qu'il faille beaucoup plus de temps aux écus pour accomplir leur circulation et rentrer dans le pays, il faudra en effet 400.000.000 en numéraire pour remplir un emprunt de 400.000.000.

Nous avons vu, à l'occasion de la baisse des effets publics, des calculs tout-à-fait bizarres sur le rapport supposé entre la masse des rentes dues par l'état et le numéraire en circulation, comme si chaque écu dû par le trésor public devait avoir quelque part son représentant en numéraire, et comme s'il y avait une proportion quelconque résultant de la nature des choses entre les écus qui ont été employés une seule fois à faire un seul paiement, et qui peuvent depuis avoir été exportés, fondus ou remplacés par d'autres, et les écus qui sont nécessaires à tous les marchés de tous les jours, entre tous les acheteurs et les vendeurs de toute chose au monde. Il est impossible de combattre cette théorie incompréhensible, jusqu'à ce qu'elle ait été fondée sur quelque raisonnement plus spécieux.

L'erreur de ceux qui considèrent les prêteurs comme les vrais propriétaires de la grande masse du numéraire, est plus commune, et a (33) quelque chose de plus séduisant ; elle n'est pas mieux fondée en réalité.

Des fortunes colossales se sont formées de nos jours en Europe, et se sont emparées du commerce auquel les emprunts donnent lieu. Ces banquiers, dont le crédit est devenu une puissance nouvelle, se font les entremetteurs entre les gouvernemens et les capitalistes. Ils achètent l'emprunt pour le revendre avant de l'avoir payé, et ils se chargent de trouver les prêteurs ; ceux-ci ont des provisions de marchandises accumulées, et ils sont disposés à les laisser consommer à des ouvriers productifs qui leur rendraient, l'année prochaine, une quantité de marchandises plus grande encore.

L'instrument de tous les contrats est toujours le numéraire ; mais les banquiers eux-mêmes, qui semblent n'être autre chose que des marchands de numéraire, n'en possèdent guère plus proportionnellement que les autres citoyens. Supposons qu'il soit vrai que la fortune du plus riche s'élève à cinquante millions ; si nous étions admis à voir son bilan, nous trouverions peut-être que cette somme se compose de dix millions dans les fonds d'Angleterre, d'autant dans ceux de Hollande, d'autant dans ceux de France, d'autant dans ceux de Vienne, de huit à neuf millions de lettres de change sur toutes les places de l'Europe, et tout au plus à grande peine d'un million de numéraire. Une semblable fortune est faite pour commander un immense crédit ; elle est très-facile à réaliser : mais enfin elle ne consiste pas en argent ; et, au moment où

5. Du numéraire.

le banquier se charge d'un emprunt nouveau, il doit acheter les écus qu'il n'a pas, en vendant les valeurs que renferme son portefeuille. Il compte, pour le faire, sur les écus que chaque citoyen a dans sa poche ; ce ne sont point ceux-là qui seront difficiles à trouver : mais il compte, pour se faire rembourser ensuite, sur ces marchandises accumulées, sur ces capitaux matériels qu'on aime mieux placer à intérêt que de continuer à les faire travailler dans les professions industrielles ; et si ces capitaux n'existent pas dans le pays, ou s'ils n'y existent pas en quantité égale à celle que demande l'emprunt, à moins de paralyser tout-à-fait l'industrie, les fonds publics baisseront, et l'emprunt ne se remplira pas quelques sûretés qui soient offertes. (35)

5.4. L'intérêt est le fruit du capital, et non celui de l'argent.

Puisque aucun travail ne peut être accompli sans un capital qui le mette en mouvement ; puisque aucune reproduction de richesses ne peut avoir lieu sans matières premières pour l'ouvrage, et sans alimens pour l'ouvrier, celui qui fournit ces matières premières et ces alimens a pris part, de la manière la plus immédiate, à la reproduction : il est cause, en grande partie, de ce qu'elle a de profitable, et il a le droit le plus évident de participer à son bénéfice. Or, celui qui prête un capital fournit justement ces matières premières et ces alimens représentés par le numéraire. Il prête une chose éminemment productive, ou plutôt la seule qui soit productive ; car, puisque toute richesse vient du travail, et que tout travail n'est mis en mouvement que par le salaire qui procure des alimens, en prêtant le capital, il prête le travail lui-même, ou la cause première de la reproduction de toute richesse.

Lors donc que les casuistes ont attaché un sens odieux au mot *usure*, et qu'ils ont en (36) même temps compris sous ce nom tout intérêt perçu pour l'usage d'une somme d'argent, sous prétexte que l'argent ne portait aucun fruit et qu'il ne pouvait y avoir de partage légitime des bénéfices lorsqu'il n'y avait point de bénéfices, ils se sont attachés à une distinction absurde. Il y aurait autant de raison pour prohiber le loyer de la terre ou le salaire du travail ; car, sans un capital pour faire valoir la terre et le travail, l'un et l'autre demeureraient infructueux.

Les casuistes avaient cependant raison de dire que l'or et l'argent sont stériles de leur nature : ils le sont tant qu'on les garde pour eux-mêmes ; ils cessent de l'être dès l'instant qu'ils deviennent le signe d'une autre richesse, et de la richesse qui par excellence est productive. Les casuistes, s'ils voulaient être conséquens au seul principe sur lequel leur prohibition soit fondée, devaient se contenter de déclarer l'usure criminelle, toutes les fois que le prêteur obligerait l'emprunteur à garder en nature le dépôt dans son coffre-fort depuis le moment de l'emprunt jusqu'à celui de la restitution ; car il est certain que tant qu'on garde l'argent, il ne rapporte aucun fruit, et que l'emprunteur comme le prêteur ne peuvent le faire valoir qu'en s'en défaisant. (37)

Il ne faut point croire, au reste, d'après la tolérance actuelle des casuistes, que l'église ne se soit point prononcée de la manière la plus précise et la plus absolue contre toute espèce d'intérêt exigé pour le prêt de l'argent : elle n'échappe aujourd'hui

5.4. *L'intérêt est le fruit du capital, et non celui de l'argent.*

aux décisions qu'elle a fulminées dans les siècles d'ignorance que par des subtilités qu'on a peine à suivre ; et l'interdiction de tout intérêt, prise à la lettre par les personnes dévotes, a eu une influence très-marquée sur le progrès des richesses dans les pays catholiques : il en est résulté dans le peuple une beaucoup plus grande habitude de dissipation, parce que l'économie ne conduisait point à l'aisance, et qu'un capital amassé n'était qu'une occasion de plus de pécher lorsqu'on voulait le faire valoir.

Si l'argent est par lui-même stérile, s'il ne fructifie qu'autant qu'il est le signe des autres valeurs, il est évident qu'on ne produit aucun bien en multipliant le signe sans multiplier la chose. Il est vrai que, si dans un seul pays, vous augmentez la masse du numéraire, vous donnez à ce pays le moyen de commander les biens que ce numéraire représente, et qui se trouvent dans les autres pays. Mais, quand vous multipliez le numéraire dans tous les pays à la fois, vous ne faites rien pour aucun. Il existe (38) aujourd'hui une telle proportion entre le signe et la chose, qu'une pièce de vingt francs vaut à peu près un sac de blé ; mais si, par un coup de baguette magique, vous doublez à l'instant le numéraire de l'univers, comme tout ce qu'on obtient en échange serait demeuré le même, il faudrait deux pièces de vingt francs au lieu d'une pour représenter le même sac de blé. La quantité de blé que consomme un ouvrier pour sa nourriture ne serait point changée ; il faudrait donc aussi doubler son salaire. Avec beaucoup plus d'écus on ferait précisément le même ouvrage, et rien ne serait altéré dans la circulation que les noms et les nombres des espèces.

Les capitalistes ont besoin que leurs capitaux soient employés pour en tirer un revenu ; ils les offrent donc à un certain prix à ceux qui veulent faire travailler : les ouvriers et ceux qui emploient des ouvriers ont besoin de capitaux pour leur travail ; et, après avoir fait le compte des profits qu'ils en attendent, ils offrent de leur côté un certain partage dans leurs bénéfices. Les forces des bailleurs et celles des demandeurs se mettent en équilibre, comme dans tous les marchés, et ils tombent d'accord sur une moyenne proportionnelle. La base de ce marché est toujours la quantité de travail (39) demandée pour la consommation, comparée avec la quantité de capital représentant les matières premières et les salaires dont on peut disposer pour exécuter ce travail. Si le besoin est grand, et les moyens de travail petits, l'intérêt sera considérable : si, au contraire, il y a beaucoup de capital en circulation, et peu d'emploi pour lui, l'intérêt sera fort bas ; il se réglera toujours sur ce qu'on nommera la quantité d'argent offerte sur le marché, parce que l'argent sera le signe du capital, encore qu'il ne soit point le capital lui-même.

Si l'argent était multiplié par un coup de baguette, et sans qu'il en coûtât rien à la nation, ou si l'on découvrait tout à coup des mines d'or et d'argent massif, qui ne coûtassent que la peine de les prendre, et qui doublassent de même la quantité d'argent en circulation, le taux de l'intérêt n'en serait nullement altéré. Il faudrait, il est vrai, deux fois plus d'écus ; il faudrait un poids double de métal pour faire le même ouvrage et représenter la même valeur ; mais ce poids double ne ferait aller ni plus vite ni plus lentement la manufacture de draps que nous avons précédemment prise pour l'exemple : il n'en faudrait pas moins la valeur de deux mille aunes de drap pour payer les ouvriers qui en feraient deux (40) mille quatre cents dans l'année : peu importerait que l'aune se vendît 25 ou 50 francs, que la banque du fabricant avec ses ouvriers se fit chaque semaine avec 240 écus de 5 Francs ou avec 480 ; le bénéfice serait

5. Du numéraire.

toujours à raison de 10 pour 100 du capital employé ; le partage entre le capitaliste et le fabricant serait toujours également fondé sur la comparaison entre le travail que l'un peut commander et le travail dont l'autre peut trouver un débit avantageux ; et si avant la multiplication subite du numéraire, ce partage était fixé à 4 pour cent pour le capitaliste, il demeurerait au même taux après cette multiplication.

Mais nous avons supposé une accession gratuite au numéraire national, qui diminuerait sa valeur justement autant qu'elle augmenterait sa quantité. Le taux de l'intérêt ne serait pas plus changé, si le numéraire acheté à sa juste valeur, ou par le commerce avec les étrangers, ou par le travail des mines, arrivait sur telle ou telle place en beaucoup plus grande abondance, et sans avoir rien perdu de sa valeur proportionnelle : car alors même le capital ne serait point augmenté en quantité, il aurait seulement changé de forme.

Presque tout le capital circulant de chaque fabricant et de chaque négociant se présente (41) successivement à lui sous la forme de numéraire, dans son retour de l'acheteur au vendeur. Mais cette partie de ses fonds, que le marchand se trouve avoir en numéraire, ne fait ordinairement qu'une très-faible aliquote du capital employé dans son commerce. Une partie infiniment plus considérable est en nature dans ses magasins, ou dans les magasins de ses débiteurs. D'autre part, il dépend presque toujours de chaque marchand d'augmenter momentanément la quantité de numéraire dont il dispose, en vendant sa marchandise avec moins de bénéfice, ou en escomptant ses créances sur ses débiteurs. De cette manière il a de l'argent quand il veut, sans en être plus riche ; cet argent, loin d'ajouter à ses capitaux, est acheté avec ses capitaux. Si ces opérations sont faites en même temps par plusieurs marchands dans une ville, cette ville achète de l'argent de ses voisines ; si elles sont faites par un grand nombre de marchands ou français, ou anglais, ou allemands, on dira que la France, l'Angleterre, l'Allemagne, achètent de l'argent. Il s'en trouvera, en effet, beaucoup plus sur les marchés pour faire les payemens ; les écus seront fort abondans, mais il n'y aura ni plus ni moins de dépôts offerts à prêter, et le taux de l'intérêt n'en sera (42) nullement affecté. Ceux qui connaissent les mouvemens des places de commerce savent fort bien que les écus peuvent y être abondans et les capitaux rares, tout comme les écus rares et les capitaux abondans.

C'est donc tomber dans une erreur grossière que de croire qu'en toute circonstance une importation considérable de numéraire ferait baisser le taux de l'intérêt, ou que son exportation le ferait hausser. Le numéraire est une richesse tout comme les autres valeurs acquises par le travail, et il forme tout comme elles une partie du capital circulant. Si le numéraire importé est un don ou un tribut, s'il ne coûte rien à la nation, et s'il ne perd rien de sa valeur, il augmente certainement son capital circulant, et il doit contribuer à faire baisser l'intérêt sur la place, tout comme il contribue à le faire hausser s'il est payé comme tribut, ou dépensé sans retour ; mais la même somme payée à la nation en marchandises contribuerait également à faire baisser l'intérêt ; elle le ferait de même hausser, si c'est la nation qui livre gratuitement ses marchandises. Si au contraire, le numéraire a été acheté avec toute autre partie du capital, la somme totale de celui-ci reste la même, et le taux de l'intérêt ne doit point en être affecté. (43)

D'après ces principes, on comprend que les mines d'or ou d'argent n'enrichissent

5.4. *L'intérêt est le fruit du capital, et non celui de l'argent.*

pas plus une nation que toute autre industrie. Les métaux précieux que l'on tire de la mine sont une marchandise achetée aussi-bien que toute autre au prix d'un travail et d'un capital. L'ouverture de la mine, la construction de ses galeries, l'établissement de ses fourneaux d'affinage, demandent des avances très-considérables, indépendamment du travail même par lequel le minerai est extrait des entrailles de la terre. Ce travail et les fruits de ce travail peuvent être exactement payés par le métal produit, et la nation y gagne comme à toute autre manufacture. Ce travail peut encore donner un produit fort supérieur aux avances de l'entrepreneur, et à ce qu'il coûte réellement ; mais en même temps le produit est alors fort supérieur à la demande du marché, et l'entrepreneur de la mine se trouve dans le cas de celui d'une manufacture qui par la découverte d'un procédé économique, fait une quantité d'ouvrage tellement supérieure à la consommation de ses voisins, qu'il est obligé d'en baisser le prix, pour pouvoir vendre aussi à des consommateurs plus éloignés. En effet, l'acheteur des métaux précieux, c'est la société toute entière. Elle a besoin qu'on lui en fournisse chaque (44) année une quantité équivalente à ce que les arts en emploient dans l'orfèvrerie et la bijouterie, et à ce que l'usage de la monnaie en détruit par le frottement. Si un lui en donne davantage, la quantité totale baisse de prix, comme celle de toute autre marchandise dont la production surpasse la consommation. Enfin la mine peut rendre aux entrepreneurs moins qu'ils n'ont déboursé, et l'argent qu'ils produisent peut leur revenir trop cher. On remarque même que c'est assez généralement leur sort. Les profits des mines sont irréguliers, et ils séduisent les joueurs, comme les gros lots dans les loteries. Un bénéfice inattendu encourage les mineurs à continuer leurs efforts, encore que les retours ordinaires soient inférieurs à ceux qu'ils auraient obtenu par toute autre industrie ; et ils se ruinent presque, tous précisément comme les joueurs, pour avoir obtenu un premier succès. Alors le capital fixe employé à l'ouverture de la mine, baisse de prix, les travaux faits par le premier entrepreneur se vendent au rabais, et un nouveau mineur peut encore faire sa fortune, non pas que la mine devienne plus abondante ; mais seulement parce qu'il ne rembourse pas toutes les avances qu'elle a coûté.

Il faut encore conclure de ces principes que (45) l'accusation si souvent répétée contre Frédéric II, et contre le canton de Berne, n'était pas fondée. On prétendait qu'en thésaurisant, ces deux gouvernements avaient porté un coup funeste à l'industrie nationale, parce qu'ils avaient diminué le capital qui devait l'entretenir. Un gouvernement économe diminue en effet la consommation qu'il aurait faite au nom de la nation, et par conséquent la reproduction qui l'aurait suivie : ce n'est pas une raison de blâmer les gouvernements pour leur économie. Comme ils n'ont point de revenus en propre, mais qu'ils participent seulement aux revenus des citoyens, moins ils dissipent ceux-ci, et plus ils laissent à chaque citoyen moyen de dépenser. Lorsqu'ils économisent sur les revenus d'une année pour faire face aux dépenses de l'année suivante, ils laissent encore à chacun, dans cette année suivante, une plus libre disposition de son revenu, et leur économie profitable à chacun l'est aussi à tous. Ce n'est donc point comme diminuant la consommation nationale que les gouvernements économes peuvent être blâmés.

C'est encore moins comme diminuant le capital circulant. Le numéraire, comme nous l'avons vu, ne constitue point ce capital national ; il n'en est tout au plus qu'une

5. Du numéraire.

faible (46) partie, et il n'est pas plus difficile à remplacer sous cette forme-là, que sous aucune autre. Lorsque Frédéric retirait des écus de la circulation comme le besoin qu'on en ressentait dans le pays, n'était pas diminué, ils étaient aussitôt remplacés par d'autres. Une partie, il est vrai, du capital national demeurait oisive pour être consacrée à la prochaine guerre ; mais cette partie avait été retranchée sur les revenus sans faire de vide nulle part ; elle avait de plus été accumulée dans un temps de prospérité, tandis que, puisque les nations font aujourd'hui toujours la guerre avec leurs capitaux et non avec leurs revenus, Frédéric aurait dû, sans cette économie, enlever dans un moment de besoin et de détresse, la même somme de capitaux à l'industrie de ses états, par des emprunts, et payer en sus le prix élevé auquel un tel service est toujours vendu par les prêteurs. L'économie du souverain avait formé un capital nouveau, avec lequel il subvenait sans perte à des dépenses qui ne devaient point porter de fruits. S'il avait attendu la ressource des emprunts pour subvenir aux mêmes dépenses, il aurait détourné pour cet usage les capitaux du commerce.

On a pu blâmer cependant les républiques suisses qui recouraient aux mêmes expédients, (47) mais c'était d'après des principes de sûreté ou de liberté, non d'après ceux de l'économie politique. Leur trésor était un objet d'envie pour leurs voisins, il a probablement excité l'attaque dont elles furent victimes, et il est en effet tombé aux mains de leur ennemi. Ce trésor de plus, en dispensant les gouvernements de rien demander à leurs peuples comme impôt, et de leur rendre compte de leurs finances, affermissait l'usurpation de l'aristocratie. Les citoyens des cantons suisses feront bien d'empêcher leurs gouvernements de thésauriser, et ils n'auront probablement pas de peine à y réussir ; mais il ne faut pas qu'ils invoquent pour cela les principes de l'économie politique.(48)

5.5. Du monnayage.

Les métaux précieux sont l'étalon commun, qui sert à mesurer toutes les valeurs du monde commerçant ; mais chaque gouvernement les rend particulièrement propres à cette fonction par l'opération du monnayage. Par elle, le poids et le titre des métaux précieux sont réglés d'une manière parfaitement uniforme, et sous une garantie publique ; de sorte qu'à la simple inspection de l'empreinte, chacun peut connaître la quantité de grains de métaux précieux, et le degré de finesse ou d'alliage, qui, sous un dénominateur commun, lui sont offerts en échange de la chose quelconque qu'il veut vendre.

Le travail d'affiner les métaux précieux à un degré uniforme, de les réduire en pièces de monnaie parfaitement égales en poids, de les revêtir d'une empreinte nationale qui les garantisse et donne la certitude qu'aucune parcelle n'en a été détachée, ce travail est une manufacture, dont chaque gouvernement s'est réservé le monopole. Ce travail est bien (49) employé pour l'avantage social, et les métaux précieux monnayés valent réellement plus qu'un même poids d'or ou d'argent en lingots. Ils valent pour le producteur tout ce qu'a coûté le lingot, plus le travail de le réduire en monnaie ; ils valent pour l'acheteur toute la commodité qu'il trouverait dans le lingot, plus la commodité de trouver ce lingot tout pesé et tout essayé avec la régularité la plus

scrupuleuse.

Mais la manufacture de la monnaie est toujours un monopole garanti au gouvernement ; aussi s'est-il trouvé dans la nécessité de fixer lui-même la rémunération de ce travail utile, au lieu de la laisser établir par la concurrence ; et, comme il arrive toujours dans tout ce qui est arbitraire, il est tombé tour à tour dans les deux excès opposés.

Quelquefois le gouvernement s'est attribué sur le monnayage un profit absolument disproportionné à ses avances ; il a altéré ou le poids ou le titre des monnaies : pour chaque marc d'argent, il n'a rendu que sept onces en écus, et il a déclaré que ces sept onces étaient pleinement égales en valeur aux huit qu'il avait reçues. Si les métaux précieux ne devaient circuler que dans l'enceinte de pays qui est garantie au gouvernement par son monopole, (50) cette fixation arbitraire du profit du monnayage aurait pu être respectée ; mais le numéraire doit solder les marchés qui se font entre les peuples étrangers comme entre les concitoyens ; la garantie légale donnée par le gouvernement à la monnaie, n'est prise par les étrangers que pour ce qu'elle vaut ; la perte que font les nationaux lorsqu'ils envoient aux étrangers leurs écus, leur apprend bientôt quelle en est la valeur réelle, et chaque marchandise qu'on achète avec ces écus monte bientôt de prix, proportionnellement au décri qu'a excité le gouvernement par la recherche d'un trop grand bénéfice.

D'autres fois le gouvernement a fait présent au public de tous les frais de monnayage, et il a rendu contre les lingots qu'on a portés à sa monnaie une quantité de numéraire égale en poids et en titre. C'est tomber dans l'autre extrême. La monnaie réunit les deux qualités qui doivent rendre son prix supérieur au lingot, un plus grand travail pour la produire, et une plus grande commodité ou une plus grande jouissance pour celui qui en fait usage. Lorsque le gouvernement ne se fait point rembourser des frais légitimes, il en résulte deux inconvénients assez sensibles, l'un que la moindre différence de changes suffit pour déterminer à (51) exporter le numéraire, et à le vendre aux étrangers au prix des lingots ; l'autre, que tout orfèvre qui a besoin de métaux précieux, est toujours tenté de le fondre. Dans l'un et l'autre cas, la façon est perdue si le monnayage est gratuit. La fusion et l'exportation des espèces sont prohibées ; mais pourquoi donner la tentation de faire une chose qu'on doit défendre ? et pourquoi publier une défense qu'on n'a aucun moyen de faire observer ?

L'expérience prouve que l'étranger ne se refuse point à tenir compte de la valeur réelle de l'affinage et du monnayage. Les ducats de Hollande, les sequins de Venise et de Florence, sont payés quelque chose de plus que leur valeur réelle, comme lingots, à cause de la garantie d'un or sans aucun alliage. Les piastres d'Espagne, les écus de France, circulent dans une moitié de l'Europe, malgré le droit de seigneurage auquel ils sont soumis, parce que c'est une monnaie commode, bien frappée, et qui inspire de la confiance. Toutes les fois que l'étranger consent à payer la façon de la monnaie, le citoyen n'a aucune raison de s'y refuser ; et, lorsque le droit est modéré et ne surpasse guère les frais du monnayage, c'est une contribution parfaitement juste et facilement payée.

L'on a attaché à cette question beaucoup plus (52) d'importance qu'elle n'en mérite réellement, surtout dans le temps où l'on se figurait que le grand objet de l'économie politique devait être de retenir les métaux précieux dans l'enceinte de l'état. On disait

5. Du numéraire.

fort bien que si le droit de seigneurage donnait à quinze onces d'écus la même valeur qu'à seize onces de lingots, il resterait dans la circulation, pour la même valeur, un seizième de moins pesant d'argent. Il n'est pas facile de comprendre ce qu'on y aurait perdu, mais il est plus difficile encore de concevoir comment les mêmes gens qui redoutaient cette perte ont pu applaudir en même temps au système des billets de banque, dont le but avoué est de suffire à la circulation avec la moindre quantité possible de métaux précieux.

Le monnayage donne naissance à une autre question plus difficile à résoudre, et qui étonne un moment l'esprit. Il s'agit de la proportion des deux métaux précieux, et des motifs qui peuvent décider à choisir l'un ou l'autre, ou tous deux à la fois, pour unité monétaire.

L'or et l'argent sont tous deux divisibles à l'infini, et susceptibles de se réunir de nouveau, sans perte ; incorruptibles pendant quelque temps qu'on les conserve, et susceptibles d'être ramenés à un degré de finesse qui les rend parfaitement égaux à eux-mêmes, parfaitement semblables (53) dans des quantités égales. Ce sont ces qualités qui les rendent éminemment propres à devenir la mesure commune, ou l'étalon de toutes les autres valeurs. Il faut en ajouter encore une sans laquelle toutes les autres seraient insuffisantes, leur rareté, ou la difficulté de leur extraction de la mine, et les frais qu'elle occasionne. Le troisième métal précieux, le platine, présente les mêmes avantages ; et, si l'on arrivait à s'en servir aussi pour numéraire, l'ordre monétaire de l'univers n'en serait point troublé.

Si le marché de l'univers demandait des quantités précisément égales d'or, d'argent et de platine, ou si seulement sa demande était indépendante de la production, la valeur de chacun de ces métaux se proportionnerait exactement à sa rareté, et aux travaux qui seraient nécessaires pour l'extraire de la mine. Si donc l'argent était douze, quatorze, ou seize fois plus abondant que l'or ; douze, quatorze, ou seize fois plus facile à extraire de la mine, son prix procéderait uniquement de cette circonstance, et une once d'or vaudrait douze, quatorze, ou seize onces d'argent. Mais la difficulté de la production, ou la rareté des matières premières, constituent seulement l'un des deux éléments du prix de chaque chose ; l'autre élément, ou la (54) demande, n'en dépend absolument point ; et, dans le cas particulier des métaux précieux, la demande elle-même est une quantité tellement compliquée, qu'on a de la peine à l'apprécier.

L'on reconnaît plus clairement l'influence de la demande dans la fixation du prix de l'un des trois métaux précieux : du platine. Les mines de ce métal sont probablement plus rares et moins abondantes que celles d'or ; s'il fallait en extraire de grandes quantités, on ne pourrait probablement les obtenir qu'à un prix supérieur encore à celui de l'or. Mais le platine n'a point d'éclat, et il est à peine recherché comme ornement ; il n'a été introduit dans le système monétaire d'aucun peuple, et par conséquent sa consommation a été extrêmement restreinte : les parties les moins profondes où les moins coûteuses des mines ont été seules travaillées, et le platine est, comparativement, le moins coûteux des métaux précieux.

L'or et l'argent sont au contraire l'objet d'une double demande et d'une double consommation, qui toutes deux sont et deviennent peut-être chaque jour plus considérables. Comme ornement, et même comme ustensiles, l'or et l'argent sont utiles à l'homme, et la demande qui se renouvelle sans cesse, ou qui peut-être s'accroît, sert de

5.5. *Du monnayage.*

mesure à la (55) production , et engage à consacrer un travail plus ou moins considérable, à fouiller plus ou moins avant dans les entrailles de la terre , et à ne suspendre de telles exploitations que lorsque les frais qu'elles entraînent surpassent la valeur des produits. Il en est des mines de métaux précieux, à l'égard des orfèvres , précisément comme de toute autre mine, à l'égard de ceux qui en emploient les produits, ou même comme de toute manufacture. La consommation, en dernière analyse, règle la production ; et la proportion entre l'or et l'argent, en faisant abstraction de la monnaie, dépendra, d'une part , de l'usage plus ou moins grand que les orfèvres feront de l'un ou de l'autre, et, d'autre part, des frais plus ou moins grands que nécessitent la profondeur ou la rareté de l'une ou de l'autre espèces de mines.

Cependant une quantité plus grande encore de métaux précieux est appliquée à un autre usage, celui d'en faire de la monnaie ; et la demande de métaux pour la monnaie est beaucoup plus compliquée , et fixe d'une manière beaucoup moins précise les éléments de leur prix.

La société humaine , considérée abstraitement dans le marché de l'univers, est la demanderesse des métaux précieux dont on doit (56) faire de la monnaie ; cependant la société est indifférente à la quantité qui en est produite, comme à la proportion entre les deux métaux qui entrent dans la circulation. La société n'estime les métaux comme numéraire qu'en raison de leur rareté absolue. Un million de livres d'or lui suffirait tout aussi-bien pour la circulation de l'univers, qu'un million de quintaux. Chaque livre d'or achèterait, dans le premier cas, exactement cent fois plus de marchandises que dans le second, et tout en irait encore tout aussi bien. De nouveau, si l'or, au lieu d'être environ quinze fois plus rare que l'argent, était trente fois ou soixante fois plus rare, la proportion entre ces deux métaux serait la seule qui fût changée, et tout en irait encore tout aussi bien. Ainsi la société quoiqu'elle soit le consommateur unique des métaux sous forme de numéraire, ne fait cependant aucune demande à leur égard ; elle demeure à peu près indifférente à leur production.

Mais les propriétaires et les entrepreneurs des mines ne partagent point cette indifférence. Si leur travail tend à faire baisser le prix de leur production , d'autre part ils sont toujours sûrs de l'écoulement de cette production. L'or qu'ils retirent de la mine décrie la valeur totale du numéraire en circulation ; mais il leur (57) donne avec certitude la disposition d'une aliquote de ce numéraire. Supposons que le marché de l'univers contienne seulement cinq millions de livres d'or, et soixante-quinze millions de livres d'argent, employées comme numéraire, et supposons ces deux quantités égales en valeur, comme elles le seraient aujourd'hui ; que le travail des mineurs apporte sur le marché une quantité additionnelle ou d'un millions de livres d'or, ou de quinze millions de livres d'argent, ou de telle proportion entre l'un et l'autre qui équivale à quinze millions de livres d'argent, sans qu'il y ait pour ce produit nouveau aucun nouvel écoulement. Quoique la masse du numéraire soit augmentée d'un dixième, sa valeur totale n'en sera point changée ; chaque livre d'or, chaque livre d'argent précédemment dans la circulation ne vaudra plus que les neuf dixièmes de ce qu'elle valait, et le million de livres d'or qu'auront produit les mineurs ne sera acheté de leurs mains qu'au prix auquel, avant leur travail, on aurait acheté neuf cent mille livres du même métal. N'importe ; si ce qu'ils ont dépensé pour leur ouvrage n'équivaut pas à neuf cent mille livres, ils seront encouragés à continuer ; et, quoique la société ne demande

5. Du numéraire.

point l'accroissement de ses métaux précieux, l'empressement (58) avec lequel elle les admet toujours dans la circulation équivaut pleinement à une demande.

Le produit annuel que nous avons supposé avoir augmenté d'un dixième la masse totale du numéraire, peut être tout en or ; il peut être tout en argent ; il peut être mi-parti d'or et d'argent , et il n'en résultera point nécessairement que le rapport entre les valeurs de l'un et de l'autre métal soit changé. Ces métaux sont employés subsidiairement l'un à l'autre pour la circulation, et les hôtels des monnaies ne suivent point une règle précise pour leur fabrication annuelle, de manière à ne pas frapper plus tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Dans le cas que nous avons supposé, il faut que le métal précieux ne coûte pas à produire plus des neuf dixièmes de ce qu'il valait auparavant dans la circulation. Le travail des mines d'or, ou celui des mines d'argent, sera d'autant plus ou d'autant moins actif, que les frais de leur exploitation demeureront plus ou moins au-dessous de cette proportion et la quantité d'or ou d'argent qui arrivera sur le marché se règlera sur ces frais d'exploitation. Quelle qu'elle soit, elle sera monnayée et entrera dans la circulation. Dans de certaines années, le gouvernement fera battre plus de pièces d'or ; dans d'autres, plus de pièces d'argent ; et le commerce (59) les recevra indifféremment. L'argent est plus commode pour toutes les petites transactions, l'or pour tous les transports de grosses sommes ; mais, dans la plupart des paiemens, il est indifférent d'employer l'un ou l'autre métal. Selon que le produit annuel des mines sera plus ou moins grand, l'un ou l'autre acquerra successivement la supériorité dans les marchés sans qu'il en résulte de variation à l'égard de l'étalon général des mesures.

Ce sont ces variations qui sont fâcheuses, ce sont elles qui donnent de l'instabilité au commerce , et qui changent les transactions mercantiles en transactions aléatoires. Le travail irrégulier des mines causerait des variations de cette nature s'il envoyait sur le marché des quantités de métaux tantôt fort supérieures, tantôt fort inférieures au besoin. Si l'argent valait tantôt dix pour cent de plus, tantôt dix pour cent de moins, tous les calculs du commerce, fondés sur sa fixité, seraient bouleversés. Les hommes, en employant une mesure commune, sont obligés de faire abstraction de toutes les variations qu'elle éprouve. Ils laissent de côté les fluctuations du prix de l'or et de l'argent, pour ne s'occuper que de celles du prix des marchandises, comme, en aulant leur drap, les marchands font abstraction du (60) prolongement accidentel de l'aune, causé par la chaleur ou l'humidité pour ne voir que celui de l'étoffe. Mais, pour pouvoir sans danger faire abstraction de cette quantité, il faut qu'elle soit minime.

En effet, elle est toujours infiniment moins considérable que nous ne l'avons supposé pour nous faire comprendre. Non-seulement les mines sont fort loin de produire en une année le dixième des métaux précieux qui sont actuellement en circulation, elles ont de plus à remplacer une consommation considérable tandis que nous l'avons supposée nulle. Cette consommation est le résultat du frottement et de la perte des monnaies, et, à ce que l'on croit de la manie de les enfouir, commune dans tous les pays despotiques de l'Orient, où l'on en envoie des sommes énormes qui n'en ressortent jamais ; elle est aussi la conséquence de l'emploi des métaux précieux pour les nombreux usages de la vie, et elle est telle, qu'il est fort difficile de décider aujourd'hui si le travail des mines la contrebalance, s'il demeure au-dessous, ou s'il augmente la masse des métaux précieux en circulation.

Cependant c'est servir utilement la société que de travailler à diminuer encore les

chances de cette fluctuation ; et l'un des moyens (61) d'y parvenir, c'est d'employer l'or et l'argent indifféremment pour commune mesure, et de fixer la proportion légale entre eux. C'est ainsi, à peu près, que, pour avoir un pendule d'une longueur invariable, on en combine la tige, de verges de différens métaux, pour que la dilatation de l'un, par la chaleur, corrige celle de l'autre.

Si le gouvernement fait choix d'un seul métal pour étalon, et s'il déclare que l'autre est marchandise comme on l'a fait ou proposé à plusieurs reprises, cet étalon se trouvera affecté par toutes les variations annuelles du produit des mines. Si, au contraire, il adopte et légalise la proportion qui lui paraîtra dominante dans le commerce du monde, par exemple, aujourd'hui celle de quinze pour un ; s'il déclare que toute dette d'une once d'or pourra être légitimement payée avec quinze onces d'argent, et réciproquement, ainsi que cela se pratique en France , la mesure commune du commerce ne s'établira pas sur la quantité annuelle produite par les mines d'or ou par celles d'argent, mais sur une moyenne proportionnelle entre les variations que subiront ces deux quantités, et l'étalon désiré en acquerra plus de fixité.

En effet, il paraît que la circulation s'accomplit également sans inconvénient, soit (62) qu'un quart, un huitième, peut-être, du numéraire soit en or, et tout le reste en argent, soit, au contraire, qu'un quart ou un huitième soit en argent, et tout le reste en or. Tant que la proportion entre ces deux métaux ne dépassera pas ces limites si éloignées, la Monnaie frappera indifféremment ou de l'or ou de l'argent, selon que le prix des lingots de l'un ou de l'autre lui offrira plus de profit, et qu'elle pourra comparativement les acheter à meilleur marché ; mais , si la disproportion devenait telle qu'on ne trouvât ou plus d'argent pour les appoints, ou plus d'or pour les voyageurs, le commerce offrirait un *agio* pour l'une ou pour l'autre espèce de numéraire, comme il en offre un assez généralement pour l'or en Italie ; et par sa persistance à offrir cet *agio*, il avertirait le gouvernement qu'il est temps de changer la proportion légale, et de se conformer à celle qu'établirait le profit comparé des mines.

Reprenons notre première supposition d'une circulation totale de cinq millions de livres d'or, et de soixante-quinze millions de livres d'argent. Que, dans un espace donné de temps, un million de livres d'or soit consommé, et quinze millions de livres d'argent soient produits par les mines. Si les deux métaux ont également un cours légal, avec une (63) proportion établie également par la loi , la valeur totale de la circulation ne sera point changée, et la proportion entre les deux métaux ne le sera point non plus, parce que dans ces limites le public étant indifférent sur l'emploi de l'un ou de l'autre , la consommation de l'argent augmentera en raison directe de sa production. Mais, si l'un des deux métaux est déclaré monnaie et l'autre marchandise, la consommation de l'un ou de l'autre ne se réglera point sur leur production ; l'or haussera de prix, comparé à l'argent ; et si l'or est l'étalon commun, toutes les marchandises paraîtront être meilleur marché ; si c'est l'argent, toutes les marchandises paraîtront plus chères.

Indépendamment des métaux précieux, tous les peuples ont employé aussi le cuivre comme monnaie subsidiaire pour le paiement des petites sommes. Mais le cuivre ne réunit aucun des avantages qui rendent les métaux précieux propres à en faire une monnaie. Comme les mines de cuivre sont beaucoup plus abondantes, et comme leur exploitation est beaucoup moins coûteuse, le prix du cuivre s'est trouvé tellement inférieur à celui de l'argent, qu'il est devenu fort difficile et fort dispendieux de le transpor-

5. Du numéraire.

ter d'un pays à l'autre. Cependant ces transports sont absolument nécessaires au (64) numéraire pour que la quantité demeure proportionnée aux besoins de la circulation. Le cuivre monnayé ne se nivelle donc point sur le marché du monde commerçant ; et, lorsqu'on en a trop dans un lieu, on n'a aucune chance pour qu'il s'écoule de lui-même. Le cuivre n'a point non plus l'avantage d'être susceptible d'un affinage régulier et facile qui le rende toujours égal à lui-même. Il peut être de plus ou moins belle qualité, ce qu'on ne saurait dire de l'or ou de l'argent. Ces deux motifs ôtent toute fixité à sa valeur. Aussi ne peut-il jamais être considéré par lui-même comme une mesure commune, mais seulement comme une représentation conventionnelle des fractions d'une monnaie réelle.

Le billon n'est donc proprement qu'un billet de banque un peu plus coûteux, mais aussi un peu plus solide, et un peu moins facile à contrefaire que ceux qui sont faits de papier. Pour qu'on puisse toujours à volonté convertir le billon en écus, il est nécessaire que le gouvernement n'en emette que la quantité requise pour les plus petites transactions, et qu'il déclare que le cuivre n'est jamais un paiement légal pour une somme supérieure à la plus basse monnaie d'argent en cours. Avec ces précautions, il n'a que les avantages et les (65) inconvénients d'un bon billet de banque. Si, au contraire, un débiteur peut s'acquitter en cuivre pour de grosses sommes dues en argent, si le gouvernement, pour faire plus de profit sur le monnayage, en a multiplié les émissions, le cuivre ou le billon ne doivent plus être considérés que comme un papier-monnaie d'une nature tout à la fois dispendieuse et incommode.

On a discuté s'il convenait à une nation que sa petite monnaie fût composée de cuivre pur, ou de cuivre tenant argent. C'est à peine une question d'économie politique ; elle doit se décider d'après la commodité ou la convenance. La monnaie de cuivre tenant argent peut être beaucoup plus exactement proportionnée à sa valeur, sans charger la bourse et sans être assez menue pour qu'on risque de la perdre : elle est par conséquent plus commode. D'autre part elle présente ou plus de profit au faux monnayeur, ou du moins plus de facilité pour cacher la fraude. En général, la pureté des métaux se reconnaît à la seule inspection, tandis que, lorsqu'ils sont alliés, l'œil le plus exercé juge difficilement leurs proportions. Le motif moral de ne point offrir de séduction au crime doit avoir une grande force ; mais, lorsqu'un pays se permet les billets de banque, qui donnent lieu à une tentation beaucoup plus forte, (66) on comprend difficilement pourquoi il se refuse à avoir des pièces commodes d'un sou et de deux sous.

Les gouvernements eux-mêmes ont souvent, il est vrai, inspiré une défiance fondée, et c'est peut-être pour se mettre à l'abri des abus de l'autorité qu'on a exclu du commerce une monnaie dont il est si facile d'altérer le titre. On a vu des espèces argentées à un degré de fin inconnu, se multiplier en Piémont, dans les états autrichiens d'Italie, dans ceux du pape, et dans bien d'autres encore. L'autorité, qui faisait sur leur fabrication un bénéfice de soixante et soixante-dix pour cent, déclarait égales aux anciennes ces monnaies toujours plus altérées. Alors les anciennes étaient fondues ou exportées ; l'or et l'argent disparaissaient, et la circulation ne se composait plus que d'un billon d'une valeur fictive. Cette monnaie reposait moins encore sur la confiance que sur la tromperie ; car le public n'avait point été averti de la soustraction qu'on avait faite de plusieurs deniers de fin dans les monnaies qui portaient toujours la même empreinte,

et qui, dans leur nouveauté, avaient aussi le même éclat. Il n'est pas étrange que le peuple se soit plaint que l'autorité commettait alors elle-même le crime qu'elle punissait dans les faux (67) monnayeurs. Si l'on ne peut empêcher le renouvellement d'un abus si scandaleux qu'en excluant du commerce toute monnaie d'un titre inférieur, sans doute il ne faut pas hésiter. Mais il semble que nous devrions être arrivés au temps où l'on pourrait diriger les gouvernements par la raison et la justice, au lieu de les traiter comme des enfans auxquels on interdit les jeux les plus innocens dès qu'ils peuvent servir à en cacher de plus dangereux.(68)

5.6. Des lettres de change.

L'exportation du numéraire d'un pays à l'autre a été presque toujours prohibée par des gouvernements soupçonneux, qui, voyant dans l'or et l'argent toute la richesse de l'état, croyaient qu'on les ruinait, quand on emportait les écus hors des frontières. Cependant le marchand qui achète, ou qui change ses espèces contre des marchandises, sait en général ce qu'il fait, et l'on ne doit pas croire qu'il fasse à cette occasion de mauvais marchés : on ne se ruine pas davantage quand on paye ses dettes ; et les écus ne sont guère exportés que pour acheter ou pour payer.

Cette prohibition, presque universelle en Europe au moyen âge, hâta l'invention des lettres de change, qui sont devenues en quelque sorte le numéraire du grand marché de l'univers, et dont l'usage n'aurait été guère moins profitable quand le transport des espèces n'aurait pas été prohibé. Ce transport aurait toujours été une manière coûteuse de s'acquitter ; (69) elle aurait été exposée à mille dangers ; tandis que les lettres de change donnaient un moyen facile et sûr de compenser des créances, non-seulement entre deux pays, mais entre plusieurs, et elles firent l'office du numéraire, mieux que le numéraire même n'aurait pu le faire.

Un marchand de Bordeaux avait vendu des vins à Paris, et il y avait acheté des galons ; il donna au vendeur de galons une assignation sur l'acheteur des vins, et paya ainsi sa dette avec sa créance. Ceci n'est point encore proprement une lettre de change, mais le simple transfert d'un crédit. Ce fut une invention heureuse que de rendre ce transfert transférable de nouveau par la volonté et la signature seule du porteur. On attribue cette invention soit aux Juifs persécutés en France au douzième siècle, soit aux gibelins persécutés en Toscane au treizième ; les uns et les autres voulaient dérober leur propriété aux recherches du fisc, et ils y réussirent en faisant circuler leurs créances dans la moitié de l'Europe. Le marchand de Bordeaux que nous avons supposé avoir vendu ses vins à Paris, vendit sa créance sur Paris, représentée par une lettre de change, payable à une époque déterminée, ou bien il s'en servit à payer lui-même d'autres dettes. Sa créance sur Paris était (70) de 1.200 francs ; il l'abandonna pour payer pareille somme, qu'il devait à un marchand de Londres ; celui-ci à son tour remit la même lettre de change, munie de sa signature ou *endossée* à un marchand d'Amsterdam, dont il était débiteur, le Hollandais à un Allemand, l'Allemand à un Italien, et la lettre de change fit peut-être le tour de l'Europe, acquittant autant de dettes successives de 1.200 francs, avant d'être renvoyée à Paris, par celui qui y avait lui-même un paiement à faire, et qui chargeait son créancier d'en recevoir le montant

5. Du numéraire.

des mains du débiteur primitif.

Dans cette suite d'opérations la lettre de change représente toujours l'argent qui est dû au premier tireur et peu importe que cet argent soit la valeur de marchandises originairement envoyées, ou d'une créance antérieurement formée, peut-être par une autre lettre de change, ou d'écus déposés en espèces. Ce qui donne la valeur à la lettre de change est uniquement la persuasion de celui qui la reçoit, que celui sur qui elle est tirée aura la volonté et la faculté de la payer, et que, s'il ne l'a pas, le tireur la remboursera. Cette persuasion, qu'on a nommée *crédit*, est fortifiée par chaque endosseur, qui prend envers son cessionnaire l'engagement de rembourser l'entière valeur de (71) la lettre de change avec les frais, si elle n'est pas payée à son échéance.

La plus grande partie des transactions monétaires de l'Europe est faite aujourd'hui par des lettres de change ; plus de paiemens sont probablement accomplis sous cette forme que sous celle de numéraire, du moins toutes les fois qu'il s'agit de sommes un peu considérables. Comme les lettres de change sont payables à terme, en les transmettant avant leur échéance, on déduit en général de leur valeur l'intérêt du temps qu'elles ont encore à courir : c'est ce qu'on appelle l'escompte. Celui à qui l'on a remis une lettre de change de 1.200 francs à trois mois, ne l'a reçue que pour 1.185 francs, en déduisant 15 francs, pour l'intérêt à cinq pour cent, pendant ces trois mois. Il n'a donc aucune raison de se presser de s'en défaire, comme si c'était de l'argent ; car, pendant qu'il la garde en portefeuille, elle lui rapporte son intérêt aussi régulièrement que s'il avait prêté la même somme pour la faire valoir. Aussi, la plupart des capitalistes, au lieu de prêter à des banquiers ou à des marchands, escomptent-ils des lettres de change ; tandis que tirer une lettre de change est devenu pour les marchands une manière commode d'emprunter. A... tire sur B ..., son correspondant, une lettre de change (72) à trois mois, que celui-ci accepte, et que le capitaliste C... escompte, et garde en portefeuille. B..., à son tour, tire sur A.... une lettre de change d'égale valeur, au même terme, que le même capitaliste, ou un autre escompte de la même manière, et garde aussi en portefeuille. Cette opération revient précisément au même, que si A... et B..., se rendant solidaires l'un pour l'autre, avaient emprunté de C.... la valeur de leurs deux billets à trois mois. C'est ainsi que les banquiers lèvent, comme ils l'expriment, de l'argent par circulation, et que leur crédit se transforme pour eux en un capital.

Les lettres de change s'achetant, et s'acquittant en argent, faisant le service de l'argent, et paraissant n'avoir d'autre existence que par l'argent qui les acquittera, ont souvent été considérées comme égales en quantité à l'argent qu'elles remplacent. On estime la fortune du capitaliste en argent ou en bons billets comme étant une seule et même chose ; et, quand on a voulu évaluer le numéraire d'une nation, on a presque toujours cherché des données dans la quantité de billets que les capitalistes avaient en portefeuille. Aucune notion n'est plus fautive cependant ; on ne peut établir aucune sorte de proportion, aucune sorte de rapport entre le numéraire circulant dans un pays, et les lettres (73) de change qui, dans ce même pays, font un office assez analogue : l'abondance des unes ne préjuge nullement l'abondance ou la rareté de l'autre. Les lettres de change ne sont qu'un droit sur la propriété d'autrui. Ce droit peut avoir pour garantie toute autre espèce de propriété, des marchandises, d'autres créances, même des immeubles, aussi-bien que du numéraire ; et, quoique à l'échéance la lettre de change soit acquittée avec de l'argent, peut-être que cet argent n'était pas entre les

5.6. Des lettres de change

mains du payeur, la veille même du paiement ; pendant les trois mois que la lettre a couru, l'argent qui finit par l'acquitter a peut-être acquitté trente lettres semblables. En général les lettres de change ne sont que des créances plus faciles à transférer que toutes les autres ; mais comme toute créance suppose une dette, comme toute créance n'est qu'un droit en participation à une propriété matérielle ; toutes les créances et toutes les dettes seraient abolies, que le capital réel, que la richesse du genre humain demeureraient précisément les mêmes.

Sans faire partie de la richesse du genre humain, les lettres de change font une partie très-importante de la richesse de telle ou telle nation. Le capitaliste génois, sans sortir de son petit territoire de deux lieues de diamètre, se trouve (74) avoir un droit de propriété ou de participation à la propriété sur les épiceries déposées dans les magasins d'Amsterdam, les toileries de la compagnie des Indes de Londres, les vins de Bordeaux, les soies de Lyon ; et tout cela est renfermé dans son portefeuille sous la forme d'autant de lettres de change sur ces différentes places. Y a-t-il à Genève un numéraire correspondant pour représenter toutes ces valeurs ? Rien moins que cela. Ces valeurs ont-elles été transmises par du numéraire envoyé de Genève ? Pas davantage. Le Génois est copropriétaire à Amsterdam, à Londres, à Lyon, à Bordeaux, d'un capital matériel, mobilier, mercantile ; et nous nous sommes efforcés, dans les chapitres précédents de faire comprendre que ce capital n'est point du numéraire. Il l'a transmis d'une place dans une autre par des lettres de change ; il l'y possède encore par des lettres de change ; et, aussitôt qu'il réalisera celles-ci, il se hâtera de les échanger contre de nouvelles lettres de change.

Les lettres de change se trouvent faire, dans le commerce, deux circulations en sens contraire ; elles sont vendues dans la même ville, comme des marchandises, contre de l'argent ; elles sont cédées de ville en ville, et quelquefois dans la même ville, en paiement de (75) marchandises, comme de l'argent. Dans le premier cas, elles rendent nécessaire une plus grande quantité de numéraire, pour accomplir les échanges dont elles sont l'objet ; dans le second, elles rendent superflue une partie du numéraire qu'elles remplacent, pour les échanges qu'elles soldent. Ce second effet paraît devoir s'étendre plus loin que le premier ; et il est probable que, sans l'invention des lettres de change, il aurait fallu pour la circulation du commerce, une somme de numéraire fort supérieure à celle qu'il faut aujourd'hui.

Quoique les lettres de change remplacent le numéraire et qu'elles soient même en quelque sorte le numéraire universel du monde commerçant, elles en diffèrent essentiellement par leur paiement à échéance fixe, qui les rend susceptibles d'escompte et qui, par conséquent, assure un intérêt à leur détenteur. Le numéraire effectif, le billet de banque et le papier monnaie dont nous parlerons bientôt, ont une circulation accélérée parce que leur détenteur perd la valeur de leur intérêt aussi long-temps qu'il les garde en caisse ; tandis que la lettre de change s'arrête habituellement entre les mains de quelque capitaliste, dès qu'il est aussi avantageux de la garder jusqu'à son échéance que de la faire courir.(76)

5.7. Des banques.

C'est pour avoir confondu le numéraire avec le capital, qu'on s'est figuré si souvent qu'on pouvait augmenter le capital national par un numéraire fictif, qui, n'ayant point été créé par un travail dispendieux, n'est point, comme l'or ou l'argent, un gage des valeurs qu'il représente, et qui, après avoir donné aux nations les illusions de la richesse, les a si souvent ruinées.

Les banques ont les premières donné l'idée du papier-monnaie, et l'invention elle-même des banques a été le fruit de combinaisons et d'observations successives. On saisira mieux peut-être et les raisonnemens et les illusions qui ont amené tant de peuples de nos jours à remplacer leur numéraire par du papier, si l'on commence par fixer son attention sur la manière dont une des plus anciennes villes de commerce de France faisait, avec un petit nombre d'écus, l'office d'un numéraire considérable.

À Lyon, il était convenu dans le commerce, (77) que tous les paiemens se feraient seulement à quatre époques fixes, qui, de trois mois en trois mois, suivaient des foires anciennement célèbres. Dans les trois jours que durait le paiement, toutes les affaires de la ville se soldaient ensemble. Chacun, à la même époque, avait beaucoup à recevoir et beaucoup à payer. Mais, dans les jours qui précédaient immédiatement le paiement, tous les marchands se rassemblaient la Bourse pour faire ce qu'ils nommaient des *viremens* ; c'est-à-dire pour assigner réciproquement les uns sur les autres les sommes par lesquelles ils pouvaient solder leurs comptes. A devait à B, celui-ci à C, ce troisième à D, ce quatrième à E, et ce cinquième à A : par des *viremens*, tous ces comptes se trouvèrent soldés sans aucun paiement. Si cependant E ne devait rien à A, on chargeait A, par une suite de *viremens* de parties, de payer E ; et ce seul paiement acquittait les quatre comptes. Tous les marchands, n'achetant que pour revendre ne reçoivent aussi que pour payer ; et, si l'on voulait pousser jusqu'au bout les *viremens* qui peuvent se faire, on serait étonné de voir combien peu d'argent suffirait pour acquitter des affaires immenses¹. (78)

Mais toutes les dettes mutuelles ne sont point égales, et les appoints occasionnent des difficultés et quelquefois des erreurs dans les *viremens*. L'invention des banques de compte y a suppléé. On en a vu quelques-unes se former d'une manière complètement indépendante pour le service des marchands qui voulaient se confier à elles. Le banquier n'était autre chose que le caissier des marchands ; il recevait et payait pour eux ; et, lorsqu'il faisait cet office pour un grand nombre de marchands à la fois, il arrivait le plus souvent qu'il se payait à lui-même. Il n'avait point alors besoin de tenir morts dans sa caisse tous les fonds qu'elle était supposée contenir. Si, pour chaque centaine de 1.000 francs d'affaires qu'il faisait, il y en avait régulièrement 50.000 qu'il faisait avec lui-même, et dont le paiement s'effectuait en passant au crédit de B la somme qui était auparavant un crédit de A, il pouvait employer plus utilement ces 50.000 francs qui lui étaient inutiles pour ses paiemens : il faisait ainsi, avec la moitié moins de numéraire la circulation des marchands ses compatriotes, et il plaçait à intérêt l'autre moitié. En s'arrangeant (79) pour avoir des rentrées promptes et faciles, à des

1. Il paraît, d'après Thornton, chap. III, qu'une opération assez semblable se fait chaque jour entre les banquiers à Londres.

5.7. Des banques.

échéances rapprochées, il était assuré de ne point faire attendre les demandeurs, lors même que, par extraordinaire, tous ses paiemens, pendant un certain temps, auraient dû se faire à d'autres qu'à lui. Thornton nous apprend que le nombre des banquiers à Londres s'élève à soixante et dix, qu'ils y effectuent par jour des paiemens pour 4 ou 5 millions sterling ; ce qui suppose au moins 1.500 millions par année, et que cependant cette prodigieuse circulation s'opère avec 12 ou 13 millions st. de monnaie ou de papier de banque.²

On ne laissa point cette Industrie aux seuls banquiers ; dans la plupart des pays commerçans, des établissemens publics, fondés sous la protection du gouvernement s'en emparèrent. Plus un banquier étendait ses opérations, et plus il devait diminuer ses paiemens. Tous ceux que se font encore les soixante et dix banquiers de Londres, réciproquement, seraient supprimés si toutes leurs affaires se faisaient par une seule banque ; on jugea donc qu'il y aurait une grande épargne de numéraire et un grand bénéfice, à substituer une (80) seule banque nationale de compte, aux divers banquiers. Ce fut comme un bureau ouvert pour faire constamment des viremens. Chaque négociant paya ou reçut, par une ligne qu'il fit écrire dans les livres de la banque, au débit ou au crédit de son compte, sans qu'il y eût aucun argent déboursé : entre négocians qui ont tous un crédit ouvert à la banque, l'opération du teneur de livres remplaça le plus facilement du monde celle du caissier, et aucune différence, ou d'appoint ou d'échéance, n'empêcha qu'on ne se transmît réciproquement des parties.

Il faut pourtant remarquer que, si nous avons exposé comme des opérations préliminaires la pratique des viremens, puis celle des banquiers, qui n'étaient que caissiers, c'était plus pour faciliter l'intelligence de ce commerce, que pour rapporter les faits dans l'ordre où ils se sont réellement passés. Les plus anciennes banques de l'Europe, à Gènes, à Venise, à Amsterdam, à Hambourg, ont été établies, non avec l'intention d'y faire des viremens, mais seulement d'y contenir des dépôts, de les garder mieux et plus sûrement, en nature, que chaque négociant ne pourrait le faire chez soi, et d'éviter le mélange d'espèces étrangères ou usées, qui, surtout dans les petits états, altèrent toujours la monnaie courante. (81)

Le banquier public avait pris, de la manière la plus solennelle, un engagement précis de conserver en nature dans ses caisses la totalité de l'argent ou des lingots que chaque négociant y avait déposés, pour acquérir un crédit à la banque, et de les rendre, dès la première sommation, à celui à qui le crédit avait été transféré. La banque s'interdisait le bénéfice naturel attaché à ce commerce, et elle pourvoyait aux frais de l'établissement par un droit que payaient les prêteurs. Mais il paraît que c'était exiger trop de bonne foi d'un corps placé sous la dépendance absolue du gouvernement, que de compter qu'il abandonnerait un bénéfice si considérable, qui paraissait n'être prélevé aux dépens de personne. La banque d'Amsterdam, fondée en 1609, continua au moins jusqu'en 1672 à exécuter religieusement ses engagements, et à conserver intact, dans ses coffres, le dépôt immense qui lui avait été confié ; alors on la vit payer sans difficulté tous les dépôts que l'approche rapide de Louis XIV faisait réclamer par tous les prêteurs à la fois. Cet évènement même affermit son crédit, et l'engagea à en abuser vers le milieu du siècle suivant. A dater de cette époque, elle commença à prêter le

2. Henry Thornton, *Inquiry into the nature and effect of Credit*, chap. IV, pag. 154

5. Du numéraire.

capital qui était mort dans ses coffres, à la compagnie des Indes, aux provinces de Hollande (82) et de West-Frise, et à la ville d'Amsterdam. Au moment de l'invasion des Français, en 1794, lorsqu'il fallut révéler le secret long-temps caché, la banque se trouva avoir prêté à ces quatre corps la somme 10.624.795 florins. Ces corps étaient insolubles, et la banque fut entraînée dans leur banqueroute.

La banque de Hambourg, fondée en 1619, est demeurée plus fidèle à son institution ; le dépôt qui représente l'argent de banque y a été conservé intact jusqu'à la nuit du 4 novembre 1813, où il fut saisi par ordre du maréchal Davoust, pour subvenir aux frais du siège. Il montait alors à la somme de 7.489.343 marcs de banque.

La ruine des deux banques de dépôts les plus célèbres de l'Europe, montre à quel prix on a acheté, dans les temps modernes, cette puissance du crédit dont nous sommes peut-être trop fiers, et combien de dangers sont attachés même à son usage le plus modéré. Une invention qui suivit de près celle des banques de dépôt et des banques de compte, étendit bientôt outre mesure et l'usage de ce crédit, et ses dangers.

Une banque de la nature de celle d'Amsterdam, ne sert qu'à ceux qui y ont un crédit ouvert. Beaucoup de négocians peuvent n'y pas avoir de compte, et tous ceux qui ne sont pas négocians, n'en ont presque jamais un, encore (83) qu'ils soient appelés aussi à payer et à recevoir. Pour étendre jusqu'à eux l'économie des viremens, l'on inventa les banques à billets, ou de circulation, devenues ensuite si communes dans toute l'Europe. Leurs billets sont des assignations sur la banque, payables au porteur, à bureau ouvert. Chacun, en combinant plusieurs billets, peut faire ses appoints lui-même ; il est tout au plus appelé à les solder avec quelque monnaie. Le plus souvent il lui est plus commode de transmettre ses billets à d'autres, tels qu'il les a reçus, sans avoir touché de numéraire ; et, quoique chacun puisse se faire payer à volonté, personne ne songe à l'exiger ; justement parce que, pouvant le faire à toute heure, chacun sent toujours qu'il sera assez à temps plus tard.

Jusqu'ici les banques n'avaient fait que simplifier les paiemens, épargner des transports inutiles de numéraire, et rendre la circulation facile avec une somme moindre qu'il n'aurait fallu sans elles. Mais quelqu'un devait profiter de ce qu'une moindre quantité de numéraire stérile était employée pour le commerce. Une partie d'un capital, qui auparavant ne portait point d'intérêt, pouvait être convertie en un capital fructifère, et quelqu'un devait en percevoir les fruits. Dans l'arrangement des viremens de Lyon, chacun en profitait pour sa part (84) au commerce ; chacun n'avait besoin d'avoir du numéraire en caisse que quatre fois par année, pendant trois jours ; il gagnait donc l'intérêt du reste de l'année ; et les viremens simplifiant toutes ses opérations, une moindre somme faisait pour lui l'office d'une beaucoup plus grande. À Londres, et partout où des banquiers se sont établis pour être simplement les caissiers des commerçans ces banquiers profitent de l'économie du numéraire qui en résulte, et c'est là le bénéfice de leur commerce. A Amsterdam, à Hambourg, à Rotterdam, à Nuremberg, où des banques de dépôt étaient établies, on avait solennellement renoncé à ce bénéfice, et le numéraire, encore qu'il ne circulât pas, n'en devait pas moins rester dans le pays, immobile, et sans porter d'intérêt ; mais cette condition ne fut pas toujours religieusement exécutée. Lorsque les banques de circulation s'établirent, elles annoncèrent ouvertement qu'elles profiteraient de cet intérêt, et que c'était le bénéfice sur lequel elles comptaient.

5.7. Des banques.

Les banques émirent dans le commerce leurs billets, comme parfaitement égaux en valeur à l'argent comptant, puisqu'en effet ils pouvaient être convertis en argent comptant, à la volonté de chaque prêteur, et d'un moment à l'autre ; en conséquence, elles exigèrent un intérêt égal (85) à celui de l'argent comptant, et elles l'obtinrent sans peine. Leur manière habituelle de répandre leurs billets dans la circulation, fut par l'escompte des effets de commerce à long terme. Le négociant porteur d'une lettre de change à trois mois, en reçut la valeur en billets de banque, sous la déduction de l'intérêt de ces trois mois. Il échangeait ainsi du papier contre du papier ; mais celui qu'il recevait était payable à vue, encore que le plus souvent il ne fût pas payé sitôt que la lettre de change contre laquelle on l'avait échangé. L'argent qu'il représentait, appartenait dès lors réellement à celui qui avait cédé sa lettre de change ; cependant le banquier, spéculant sur ce que cette propriété n'était pas immédiatement réclamée, la prêtait pendant ce temps à d'autres ; et c'était en cela seulement que consistait son bénéfice, ou le service qu'il rendait à la société.

Les banques perçurent l'intérêt, non pas de l'argent qu'elles donnaient réellement ; mais celui de l'argent que chaque porteur de billets se croyait maître de recevoir au moment même, et qui cependant n'existait point dans la caisse. Le talent du banquier consistait à apprécier avec justesse les besoins courants du marché, pour avoir toujours en caisse une somme égale à la demande journalière, et la prudence exigeait (86) de lui, qu'à côté de cette somme, il eût encore une réserve suffisante pour toutes les demandes extraordinaires d'argent, et des rentrées régulières, promptes et sûres, pour un discrédit accidentel qui déterminerait la plupart des porteurs de billets à demander leur paiement.

On est toujours étonné que les volontés et les passions humaines puissent être soumises au calcul, et cependant toutes les fois qu'il s'agit d'un public un peu nombreux, on peut trouver avec certitude entre elles une moyenne proportionnelle. Rien ne semble plus arbitraire que la volonté qu'aura un inconnu, entre les mains duquel passera demain un billet de mille francs, de le changer ou non en espèces. Cependant cette volonté peut être prévue, et la quantité d'espèces nécessaire au service, peut être soumise à un calcul assez certain.

La masse du numéraire parcourt en même temps plusieurs canaux de circulation. Parmi ceux-ci, tous ne peuvent pas également être remplis par les billets de banque ; ces derniers sont destinés uniquement à éviter la peine et les dangers de reconnaître et de transporter de grosses sommes ; c'est le seul avantage qu'y trouve le commerçant qui s'en sert. Il fait ses payemens plus sûrement et mieux avec des billets de 500 et de 1000 francs ; il les transporte (87) à moins de frais, et les a plus tôt reconnus ; mais dès qu'il est obligé de reconnaître ses payemens en billets plus petits, la perte de temps devient à peu près égale à celle qu'entraînerait la reconnaissance des espèces ; le danger de la falsification des timbres ; le danger de déchirer ou de perdre les billets est plus grand ; une certaine inquiétude sur la valeur d'un signe qui n'est point un gage, pèse toujours sur eux ; il n'y a personne qui ne préfère des pièces de 20 francs à des billets de 20 francs ; il y a peu de gens qui ne préfèrent cinq pièces de 20 francs à un billet de 100 francs. Tant que la banque payera à bureau ouvert, bien peu de petits billets demeureront dans la circulation pour quelque somme qu'elle cherche à les émettre.

5. Du numéraire.

Or, dans la marche générale des échanges, nous avons vu que la richesse commence par l'entrepreneur des travaux tant industriels, que rustiques, qui paye leur salaire à ses ouvriers. Cet entrepreneur soit fermier, soit fabricant peut bien avoir touché son capital en billets de banque ; mais il ne peut pas l'employer en cette forme à payer ses ouvriers. Il le portera aussi-tôt à la banque pour le changer en numéraire. Il ne faut donc point chercher à faire entrer le billet de banque dans cette partie de la (88) circulation. Son prompt retour causerait une perte et non un bénéfice.

L'ouvrier échange, par mailles et deniers, l'argent de son salaire contre sa subsistance ; aucun billet de banque ne peut entrer dans cette partie de la circulation.

Le salaire est le revenu de l'ouvrier mais l'ouvrier n'est pas le seul dont le revenu se dépense par petites parcelles. Le plus riche comme le plus pauvre pourvoit à sa subsistance par une suite de petits achats qui doivent se faire en numéraire. Si quelque grand propriétaire reçoit en billets de banque le revenu de ses fermes ou de ses capitaux, si même il paye quelquefois les comptes de ses fournisseurs en billets de banque, la circulation du billet ne va pas plus loin ou le propriétaire ou son fournisseur se hâtent de le porter à la banque pour le faire échanger. Il ne faut donc point que les billets de banque entrent dans la circulation des revenus.

Mais la marchandise produite ne passe point immédiatement entre les mains du consommateur : elle est l'objet de deux, de trois échanges entre des marchands de divers pays. Ces échanges se font à terme ; et la combinaison de leurs paiemens donne lieu à un commerce nouveau, celui des marchands de lettres de (89) change, qu'on nomme aussi banquiers. Tous les échanges entre ces commerçans, se font par grosses sommes ; chacun d'eux reçoit, pour payer à peu près dans la même valeur ; chacun d'eux a dans sa caisse une réserve ou une valeur à peu près égale en billets et en espèces pour faire les appoints ; et si aucun d'eux ne concevait d'inquiétude sur la banque, il est probable qu'aucun d'eux ne songerait à échanger ses billets contre de l'argent. C'est là le canal de circulation qui peut être rempli de billets de banque sans inconvénient et sans inquiétude. Il en refluera quelques-uns vers les échanges qui se font entre les capitalistes et les banquiers, pour les placemens de capitaux par les premiers, pour les paiemens d'intérêts par les seconds. Dans tout le reste des relations commerciales, les billets de banque ne pourront rester dans la circulation ; et ceux qui tomberont accidentellement entre les mains d'autres personnes, reviendront aussitôt à la banque pour être payés.

Il y a encore, il est vrai, hors du commerce, une circulation qui absorbe une certaine quantité de billets de banque, c'est celle du revenu du gouvernement. Il est commode pour celui-ci, que tous les versements des revenus de province au trésor public, se fassent en billets de (90) banque, que tous les paiemens du trésor public à ses fournisseurs et aux entrepreneurs de ses travaux se fassent dans la même forme. Le gouvernement a besoin pour son service de plus de transports de numéraire que tout le commerce à la fois ; il fait naître une branche nouvelle du commerce de banque et il peut employer pour elle les billets de banque avec autant d'avantage que les banquiers. Mais, après cette circulation par grandes masses, le revenu du gouvernement parvient aussi au consommateur ; et pour payer la solde des troupes ou la table des préfets, il faut que le billet de banque se change en numéraire ; car alors il est employé comme revenu par tous ceux qui reçoivent un traitement.

5.8. *Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.*

Toutes les fois que les banques sont sages et réservées, la manière dont elles mettent en circulation leurs billets, les fait entrer naturellement dans les deux seuls canaux auxquels elles conviennent. Elles escomptent des lettres de change ; mais celles-ci sont justement le résultat du grand échange que le commerce occasionne entre les marchands et les banquiers ; et excepté dans le cas où les lettres de change sont fictives, où elles ne sont qu'une spéculation de gens gênés dans leurs affaires ou entreprenans au-delà de leurs forces, qui, selon (91) l'expression reçue, lèvent de l'argent par circulation ; la masse des lettres de change représente assez exactement la masse de numéraire qui doit circuler par grosses sommes, uniquement entre les mains des commerçans, et qui peut être remplacée par des billets de banque.

De nouveau les banques escomptent les effets du gouvernement, les obligations des receveurs de province ; et elles font en général l'avance des emprunts avant qu'ils soient perçus. Si cette avance ne se fait que pour un terme court, de trois mois, par exemple, elle peut correspondre au temps pendant lequel les billets demeureront dans la circulation des gros agens du trésor, et n'auront aucun besoin d'être échangés ; mais il n'y a presque jamais de banque qui ne se trouve plus ou moins dans la dépendance du gouvernement qui la protège, et qui ne lui escompte ses effets pour un terme beaucoup plus long que la durée de la circulation par grosses sommes du revenu public. Il en résulte qu'une partie des billets émis de cette manière revient rapidement à la banque pour être convertie en numéraire, aussitôt qu'ils sont parvenus aux mains de ceux qui doivent les détailler. La banque d'Angleterre qui escompte les impôts au (92) gouvernement, était obligée, lorsqu'elle faisait ses payemens en argent, à garder en réserve dans ses caisses, du tiers à la moitié de la valeur de ses billets. La banque de France, quoique beaucoup plus mesurée, n'escomptant que des valeurs à trois signatures, et dont l'échéance n'est pas éloignée de plus de trois mois, est obligée toutefois de garder une réserve tout aussi considérable, probablement à cause des révolutions subites que peut causer dans le marché de l'argent, un grand agiotage sur les effets publics. Si la banque était sûre de n'escompter jamais que les effets du grand commerce, il est très-probable qu'une réserve en numéraire du dixième de sa circulation, suffirait à sa solidité.(93)

5.8. Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.

Les banquiers, en vertu de leur seul crédit, semblaient avoir des capitaux presque inépuisables à mettre au service des négocians. Ce crédit parut dès lors avoir un pouvoir créateur, et les spéculateurs, persuadés qu'en émettant un billet de banque, ils ajoutaient autant à la richesse publique qu'en important une somme d'argent, se livrèrent à des rêveries également dangereuses pour eux-mêmes et pour les États qui leur prêtèrent trop de foi. Ils proposèrent l'établissement de banques pour multiplier les fonds du commerce, pour fournir aux entreprises de l'agriculture, pour mettre partout le travail en mouvement, pour augmenter enfin le capital national, et redoubler l'activité de l'industrie.

La théorie des banques a été parfaitement approfondie dès le temps d'Adam Smith, et l'on ne peut pas dire que cette branche de la science ait fait depuis ce philosophe,

5. Du numéraire.

aucune espèce de progrès, ou peut-être qu'elle en ait (94) aucun à faire. Cependant les entreprises inconsidérées sur le crédit, se sont succédées, depuis la publication de ses écrits, avec plus de rapidité encore qu'auparavant ; elles ont entraîné successivement presque toutes les nations dans un abîme effrayant de calamités et de ruine ; et malgré cette funeste expérience, il n'y a pas d'années qu'on ne voie naître quelque projet également menaçant pour la fortune publique. Essayons, puisque nous ne pouvons rien ajouter à l'analyse qu'a faite Adam Smith des opérations des banques et du crédit, d'exposer du moins ses principes avec plus de clarté.

Avant tout, il est essentiel de bien poser en fait, que le crédit ne crée jamais aucune richesse nouvelle, qu'il n'ajoute rien au capital de la société, et que tout ce qu'il peut faire, c'est de rendre fructifère une partie de ce capital, qui ne l'était pas. En général, le crédit déplace seulement la richesse ; il donne à l'un la disposition de ce qui est à l'autre, mais il laisse chacun aussi riche ou aussi pauvre qu'auparavant. Le crédit est la faculté d'emprunter. Mais l'on n'emprunte point sans trouver un prêteur ; on n'emprunte point ce qui n'existe pas. Une loi qui proclamerait l'abolition des dettes bouleverserait la société, mais ne la ruinerait pas. Il en résulterait une volerie universelle ; tous (95) les créanciers seraient spoliés de leur propriété par tous les débiteurs ; mais l'avoir de la nation serait précisément le même qu'auparavant. La propriété de toutes les choses corporelles est aujourd'hui partagée entre deux ou plusieurs personnes ; l'une possède la chose, et l'autre, le droit sur elle ; mais la chose reste valoir d'autant moins que le droit vaut plus ; en abolissant le droit, la chose regagne tout ce que ce droit lui faisait perdre. L'abolition des dettes, il est vrai, en ébranlant la confiance dans la propriété, détruirait tout esprit d'ordre et d'économie, comme le ferait un brigandage universel, dans un pays où le gouvernement ne donnerait aucune garantie contre la violence. La nation se ruinerait par le mauvais usage que les voleurs feraient de leur richesse, et non parce que la propriété aurait passé, dans un cas, des volés aux voleurs, dans l'autre, des créanciers aux débiteurs.

On est assez disposé à comprendre que lorsqu'un homme a un champ qui vaut 20.000 fr., et qu'il en doit dessus 10.000 à un autre, la propriété du créancier, jointe à celle du débiteur, ne fait encore que 20.000 francs ; mais on ne veut point raisonner de même lorsqu'il s'agit de banque et de crédit public : l'analogie est cependant parfaite.(96)

Une banque, au moyen de son papier de circulation, se trouve en effet avoir un capital nouveau dont elle peut disposer ; mais ce capital n'est pas à elle, il est à ceux qui ont droit de retirer les écus de ses coffres, et qui les y laissent de confiance. En général, pour mériter et obtenir cette confiance, elle a offert un gage aux prêteurs. Celle d'Angleterre a donné pour gage la valeur primitive de ses actions, déposée en numéraire. Lorsque la banque fut fondée en 1694, cette valeur montait à 1.200.000 liv. sterling ; mais ses opérations étaient de nature à faire entrer de l'argent dans ses coffres, et non à le faire sortir, aussi ce fonds de garantie fut-il prêté au gouvernement ; et ce furent seulement ses intérêts qui dûrent garantir aux preneurs de billets les pertes que la banque pourrait faire. Elle avait, à ce prix, obtenu un privilège exclusif, pour un certain nombre d'années : à chaque renouvellement de son privilège, elle augmenta ce dépôt primitif, et il montait, en 1797, à 11.686.800 livres sterling.

Ce capital de la banque, qui sert de base à son crédit, en est la cause et non l'effet ; il

5.8. *Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.*

se compose d'une partie de la fortune des actionnaires, et il ne doit pas être confondu avec l'argent qui demeure déposé à la banque, jusqu'à ce que les porteurs de billets le (97) redemandent, et dont, au moyen de son crédit, elle tire parti auparavant.

Ce dernier est la seule partie du capital qu'elle ajoute réellement à la circulation : c'est l'argent qui resterait mort dans les caisses des gros marchands, et qu'elle en fait sortir, en le remplaçant par ses billets, pour le prêter à son tour. Elle emprunte d'une main pour prêter de l'autre ; elle emprunte sans intérêt pour prêter à intérêt. La spéculation équivaldrait pourtant à la création de richesses nouvelles, si elle était illimitée ; mais elle est au contraire restreinte uniquement à ces sommes mortes dans les caisses, ou circulant toujours en bloc, qui sont nécessaires au commerce, et qui cependant sont une perte pour lui. Il y a quelques villes où l'on était dans l'usage de donner et de recevoir toujours les sacs de 1.200 francs au poids, sans les compter. Ces sacs, tous égaux, passaient de marchands en marchands, sans être jamais déliés. Or une banque ne peut faire passer dans ses coffres, par le crédit, et prêter ensuite, que l'argent contenu dans ces sacs qu'on ne déliait jamais.

En effet, les comptes publiés par la banque de Londres, à l'occasion de la suspension de ses paiemens, le 26 février 1797, frappent d'étonnement, en faisant voir combien est peu (98) importante pour le commerce, cette ressource toujours annoncée d'une manière si fastueuse. La banque de la plus grande et de la plus riche ville de l'univers, la banque qui appartenait à toute l'Angleterre, et non à Londres, n'escomptait alors que pour 3.000.000 st. de billets de commerce par année. La banque était bien plus occupée à servir le gouvernement que le public ; cependant sa circulation totale, dans les cinq dernières années qui ont précédé la suspension de ses paiemens, ne s'est point élevée au-dessus de 11.497.095 liv. sterl., et à la même époque, elle avait dans ses coffres, en espèces ou en lingots, 6.272.000 liv. En sorte que tout le capital que, par son crédit, elle a réussi à ajouter à la circulation du pays, n'a jamais monté qu'à 5.225.095. Encore ses avances au gouvernement étaient-elles fort supérieures à ce que la circulation du revenu public pouvait employer de billets ; en sorte que les billets qu'elle émettait lui revenaient sans cesse pour être échangés ; et, lorsqu'elle diminua son fonds de caisse, elle se vit bientôt forcée de suspendre ses paiemens.

Les calculs relatifs à la banque de France donnent un résultat qui ne s'éloigne pas fort de celui-là : elle a rarement à la fois pour une valeur de plus de 100.000.000 de francs de ses (99) billets en circulation ; et elle emploie un fonds d'environ 45.000.000 en numéraire, pour y faire face. Tout le capital qu'elle emprunte au commerce, pour le lui reprêter, s'élève donc, tout au plus, de 50 à 60.000.000. C'est probablement le terme le plus haut des services qu'elle peut rendre au public.³

Une expérience aussi décisive, dans les deux empires les plus puissans et les plus commerçans du monde, aurait dû éclairer les spéculateurs, et les bien convaincre qu'une banque n'est point dispensatrice de richesses nouvelles, inépuisables qu'elle puisse verser à son gré pour l'encouragement de l'industrie ; que le capital lui est pos-

3. Le commerce de Paris n'est point égal à celui de Londres, et la somme des escomptes de la banque de France est cependant supérieure à celle que la banque de Londres fait au commerce. Cette différence tient probablement aux soixante-dix banquiers qui remplacent la banque anglaise dans une partie de ses opérations à Londres, et aux banquiers plus nombreux encore qui font des opérations analogues dans les provinces.

5. Du numéraire.

sible de mettre en circulation, ce capital qu'elle sort des sacs que l'on ne compte jamais, est infiniment borné, et que tout effort qu'elle ferait pour attirer à elle aucune autre partie du numéraire, serait (100) ruineux pour elle aussi long-temps qu'elle paierait à bureau ouvert, serait ruineux pour le pays dès que la loi obligerait à recevoir ses billets.

Cependant la manie des banques prêteuses, des banques territoriales, des banques dont on prétend faire une ressource pour fournir à l'industrie le capital qui doit l'animer, n'est point passée. Chaque jour quelque nouveau spéculateur se présente avec un projet gigantesque ; il se ruinera avec ceux qui se confieront à lui, c'est déjà un grand mal ; mais, s'il réussit à entraîner dans son entreprise les plus riches capitalistes de la nation, il parviendra peut-être à faire de sa spéculation une affaire nationale ; alors, au moment où son papier en circulation reviendra de toutes parts sur lui pour se changer en espèces, le pouvoir législatif s'interposera pour le sauver de la banqueroute ; peut-être, comme tous ceux qui l'ont précédé, adoptera-t-il le dangereux expédient de donner un cours forcé à ses billets, et l'on tombera dans l'abîme du papier-monnaie.

Que les entrepreneurs d'une banque destinée à soutenir les manufactures réfléchissent bien, que lorsqu'ils prêteront à 10.000 francs à un fabricant, celui-ci ne dépensera point en un ou en dix paiemens de mille francs ; mais que, (101) dès le lendemain, il aura besoin de changer ses billets pour payer les maçons qui élèveront sa fabrique, ou les ouvriers qu'il y fera travailler ; que les 10.000 francs doivent tout entiers être employés, non pas en pièces d'or, mais en petite monnaie, et que, la banque eût-elle mis dans la circulation même des billets de dix francs, encore serait-il nécessaire de les changer, avant que le fabricant eût converti son capital en marchandises. Or, il n'y a aucun avantage à garder en papier des billets dont on ne fera soi-même usage qu'après les avoir convertis en numéraire. Ils seront tous reportés à la banque pour être convertis en numéraire avant d'être entrés dans une circulation manufacturière, à moins que les billets ne fussent pour de si petites sommes, qu'ils remplaçassent les espèces dans toutes les transactions domestiques, ce qu'il faut espérer que le gouvernement ne permettra jamais.

Que les entrepreneurs d'une banque territoriale réfléchissent bien que les grands propriétaires de terre, auxquels ils comptent prêter, empruntent ou pour défricher, ou pour bâtir, ou pour payer d'autres dettes. Ils demandent toujours un capital circulant pour le convertir en capital fixe. Ils se trouvent donc dans une situation plus désavantageuse encore à la (102) banque que le fabricant. L'argent ne circule pas pour eux, il passe une seule fois par leurs mains pour n'y plus revenir. Le fabricant qui a touché cette année cent vingt francs en numéraire, touchera encore l'année prochaine cent mille francs en numéraire, et chacune des suivantes aussi. Mais le propriétaire le plus rangé, le plus économe, qui a employé cette année cent mille francs en travaux agricoles, aura fait une fort bonne affaire s'il a placé cet argent au dix pour cent, s'il a augmenté par là de dix mille francs le revenu qu'il touche chaque année en numéraire. Si donc la banque a donné cent mille francs au propriétaire en billets de mille francs, dès le premier jour, il aura converti ou fait convertir ses billets en espèces pour payer ses ouvriers ; et, dût-il demeurer ensuite pendant un siècle débiteur de la banque, jamais un billet de banque ne rentrera dans la circulation entre lui, ses paysans, et le marché où il vend ses denrées.

5.8. *Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.*

Que le gouvernement se rappelle enfin que c'est son devoir étroit, comme gardien de la fortune publique, d'empêcher que le numéraire, qui est une propriété nationale, ne soit emprunté par des débiteurs insolvables. L'opération d'une banque consiste toujours à emprunter le numéraire circulant dans l'état, à (103)mettre en place des billets qui ne sont que des promesses de le rendre, et à le prêter à son tour à des étrangers pour en percevoir l'intérêt. Chaque billet de banque admis dans la circulation envoie des écus pour une valeur correspondante au-delà des frontières. Les banquiers qui ont emprunté des écus pour les reprêter ainsi, peuvent être ce qu'on appelle communément très-solvables, c'est-à-dire, qu'ils peuvent hypothéquer une grande fortune immobilière à l'accomplissement de leurs engagements, sans qu'il convienne à une nation de leur confier son existence ; car le moment peut venir, où, même avec les plus grands sacrifices, ils ne pourraient point faire rentrer le numéraire qu'ils ont exporté.

Si une société d'actionnaires toute pareille à celle des banques venait représenter au gouvernement, après la récolte, qu'il y a dans les greniers une provision de blé qui ne se consommera successivement que dans six, huit, dix et douze mois, qu'elle reste pendant ce temps dormante, et sans porter de fruits, à peu près comme l'argent dans le sac des banquiers ; que si l'on veut la lui prêter pendant cet intervalle, elle laissera dans chaque grenier, autant de bons billets hypothéqués sur de bonnes terres, et qu'elle s'engage cependant à faire (104) revenir, chaque samedi, assez de blé pour nourrir le peuple pendant la semaine suivante : certainement le gouvernement serait bien fou s'il croyait avoir jamais assez de sûretés pour lui accorder une telle confiance ; il ne le serait guère moins, si, se confiant aux hypothèques que lui présente une banque territoriale, il lui permettait de porter tout le numéraire aux étrangers, avec promesse de le réimporter dès qu'on en sentirait le besoin.

Le numéraire, dans les temps tranquilles et ordinaires, peut être représenté par un signe ; mais il est essentiel à la sûreté de la société, qu'au besoin il puisse reparaitre en nature, soit pour être employé pour la défense nationale, lorsqu'au moment du danger, tout billet de confiance devient inutile, soit pour servir seulement d'étalon de toutes les valeurs, dans les transactions du commerce intérieur. La suppression du gage, pour ne laisser que le signe dans le commerce, expose tous les contractans aux plus dangereuses erreurs, et change toutes les transmissions de propriété en marchés aléatoires. Une nation qui n'a plus de numéraire, ne sait plus elle-même ce qu'elle possède ; en temps de guerre, elle est exposée à voir tout ce qu'elle considérait comme ses richesses se convertir tout à coup en inutiles (105) chiffons ; en temps de paix, elle risque de fonder tout son commerce avec l'étranger sur des calculs illusoire, et de vendre à perte lorsqu'elle croit gagner. Aujourd'hui même, la Russie, l'Autriche, le Danemarck, peuvent nous enseigner ce que devient un commerce dont la mesure commune est un papier sans cesse variable.

Ce n'est point par des prohibitions de sortie qu'on retient dans un pays le numéraire captif ; il reste quand on ne le chasse pas, il revient quand on l'exporte sans le remplacer ; mais, dès qu'on l'a rendu inutile, il devient impossible de le retenir. Des divers canaux que remplit sa circulation, on peut combler tantôt l'un, tantôt l'autre, et aussitôt le surplus s'échappe au dehors : on peut au contraire en ouvrir de nouveaux ; il suffit alors de les laisser vides, et aussitôt le numéraire accourt du dehors pour les remplir.

5. Du numéraire.

C'est combler un de ces canaux, avons-nous dit, que de mettre des billets de banque à la place des sacs qui restent toujours pleins. Le gouvernement donne son assentiment à cette opération, lorsqu'il permet l'émission de billets de 1.000 et de 500 livres. Mais il l'arrête là, et, en prohibant de faire aucun billet plus petit, il empêche qu'on touche au numéraire (106) qui, pour circuler, se divise en plus petites sommes. Le jour où il permet ensuite une émission de billets de 100 francs, il autorise, et il oblige l'exportation de tout le numéraire qui circulait sans se diviser en sommes moindres de 100 livres. Le jour enfin où il permet l'émission de billets de 5 francs autorise, et il oblige l'exportation de tout le numéraire d'argent, et il ne laisse plus que la monnaie de billon pour faire les appoints du papier. Aussi long-temps, il est vrai, que la circulation de ces petits billets sera volontaire, il peut arriver que personne n'en veuille, et qu'elle reste sans effets ; cependant le gouvernement ne doit pas même permettre l'expérience ; si elle manque, elle ruinera les entrepreneurs ; si elle réussit, elle ruinera la nation ; et, si son succès est douteux, si le zèle des intéressés, qui veulent emprunter de la banque, soutient une demi-circulation ; après avoir fait perdre les uns et les autres, elle engagera enfin le gouvernement à intervenir, pour protéger le crédit, d'une manière qui n'a jamais manqué d'être fatale.

M. Ricardo a dit des banques :⁴

«La (107) monnaie est dans l'état le plus parfait, quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à la somme d'or représente. L'usage du papier en place de l'or, remplace un agent très-dispendieux ; ce qui met le pays, sans qu'il en résulte aucune perte pour les particuliers, en état d'échanger tout l'or qu'il employait auparavant pour la circulation, contre des matières premières, des ustensiles, et des subsistances, dont l'usage augmente à la fois la richesse et les jouissances de la nation.»

Dans le voyage de l'amiral Anson à la Chine, il s'aperçut que les fortifications placées le long de la rivière de Canton, et destinées à lui inspirer du respect pour la puissance chinoise, quoiqu'elles représentassent très-bonne apparence de loin, n'étaient faites que de papier mâché et n'étaient garnies que de canons de carton. Les Chinois avaient raisonné à peu près comme M. Ricardo. *L'usage du papier en place du cuivre, pour l'artillerie, remplace un agent très-dispendieux, au moyen d'un autre qui l'est fort peu ; ce qui met le pays sans qu'il en résulte aucune perte pour les particuliers, en état d'échanger tout le cuivre qu'il employait auparavant pour ses canons, contre des matières (108) premières, des ustensiles et des subsistances, dont l'usage augmente à la fois la richesse et les jouissances de la nation.* Cela va fort bien aussi long-temps que la paix dure ; mais à la première guerre et au premier danger, on s'aperçoit que les écus de papier et les canons de carton ne valent pas ceux d'argent, de cuivre et de bronze, et qu'on a sacrifié la sûreté publique à une mesquine économie.

Les États-Unis d'Amérique ont passé à leur tour par cette dangereuse épreuve ; pendant la guerre de l'indépendance, leur papier-monnaie tomba rapidement, et ils ne s'en débarrassèrent que par une banqueroute complète, tandis qu'ils acquittèrent ponctuellement des bons donnés en paiement de fournitures, et qui ne perdaient guère

4. Chapitre XXVII, pag. 242, traduction ; chapitre XXV de l'original

5.8. *Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.*

moins. La confiance dans leur gouvernement est aujourd'hui entière, et leur prospérité est si rapide, que les papiers de banque qui ont remplacé les anciens billets doivent s'en ressentir ; cependant de graves inconvéniens sont attachés pour eux à l'usage immodéré qu'ils en ont fait. *La banque des États-Unis* continue à payer ses billets à présentation, en sorte qu'on ne peut point les regarder comme un papier-monnaie. Mais outre que cette banque a des comptoirs dans presque toutes les villes, tandis que probablement elle n'acquitte (109) ses billets que dans les capitales, les Américains ont regardé comme une partie de leur liberté le droit qu'à chaque citoyen de fonder une banque et d'émettre des billets sur son crédit. Dans la ville toute nouvelle de *Cincinnati*, dans l'état d'Ohio, ville qui compte à peine dix mille habitans, l'on trouve déjà deux banques garanties par une charte, une troisième sans charte⁵, et un comptoir de la banque des États-Unis. Ces quatre établissemens émettent des billets à l'envi l'un de l'autre, et cela par coupons de si peu de valeur, que les billets équivalant à 7 sous de France, 13 sous, 26 sous, et 5 sous, sont d'un usage universel ; ils ont fait absolument disparaître tout numéraire, à la réserve de quelques piastres d'Espagne, non point entières, mais que chacun coupe à son gré par moitié, par quart, par huitième. Il est très-fréquent aussi de couper en deux un billet de banque avec des ciseaux, quand la moitié du billet suffit à effectuer un paiement⁶. Lorsqu'on est arrivé à réduire les billets de (110) banque à d'aussi petits coupons, surtout dans un pays où le salaire d'un ouvrier ordinaire passe cinq francs par jour, on doit avoir fait entrer le papier dans les derniers canaux de la circulation. L'Amérique en éprouverait de cruels inconvéniens à la première alarme, et elle les a éprouvés en effet en 1812 ; mais même en pleine paix et au sein de la prospérité, elle s'est privée ainsi de la plus précieuse des garanties dans ses relations commerciales. Les banqueroutes des banquiers sont fréquentes ; et, dans l'immense variété des billets qui ont cours, on est sans cesse exposé à recevoir des coupons sans valeur, ou à se trouver ruiné par une faillite inattendue. Bien plus, comme chaque billet ne peut se réaliser que dans le lieu où il a été émis, on perd sur ces billets à proportion de la distance ou l'on se trouve de la banque originale, et cette perte s'élève de 10 jusqu'à 40 pour 100. Ainsi, en ayant ôté toute précision, toute fixité à l'étalon destiné à mesurer toutes les autres valeurs, on a exposé le commerce de tout genre, et toute espèce de propriété à un agiotage continuel. Ce jeu journalier et universel sur les valeurs est peut-être une des grandes causes du défaut que tous les voyageurs s'accordent à reprocher aux Américains, de cette avidité mercantile qui n'estime toute (111) chose qu'en raison du profit qu'on y peut faire. Sans doute les billets de banque sont un moyen plus économique que le numéraire de pourvoir à la circulation ; mais c'est un moyen tellement inférieur, comme sûreté, comme régularité, et comme moralité, qu'une nation est bien imprudente quand elle compromet tout ce qui lui importe le plus, par une semblable économie.

Au reste, le principe, que la loi ne doit point régler les banques privées, est complètement faux. Ces banques empruntent le numéraire national, propriété publique, qui est et qui doit toujours être sous la surveillance de l'autorité souveraine. La terre, dans une grande ville, a un prix considérable ; celle qu'occupent les rues et les places

5. Dans les banques à charte, les banquiers ne s'engagent que pour leur mise de fonds comme dans une commandite ; dans les banques sans charte, ils obligent leur personne et toute leur propriété.

6. Fearon, V., Report., p. 253

5. Du numéraire.

publiques a une grande valeur, qu'on peut tout aussi-bien regarder comme perdue que celle du numéraire public ; ni l'un ni l'autre ne donnent aucun revenu. Serait-il loisible cependant à chacun de creuser sous la rue ou sous la place, pour s'y construire des magasins ? et le magistrat, gardien de la sûreté et de la propriété publique, ne doit-il pas empêcher toute excavation semblable, qu'il n'aurait pas expressément autorisée ? Ne doit-il pas, avant de l'autoriser, s'assurer qu'il n'en puisse jamais résulter aucun danger, aucun éboulement qui compromette la voie publique ? Le (112) numéraire est le grand chemin du commerce ; chaque banque privée, qui remplace le numéraire par du papier, creuse une mine sous ce grand chemin. Il y a économie de place, mais diminution de sûreté ; et le gouvernement ne doit jamais permettre cette usurpation de la propriété, sans s'être assuré que la voie publique est à l'abri de tout danger d'éboulement.

Les banques d'Amérique auraient fort peu d'affaires, si elles se bornaient à escompter des lettres de change ; ou comprend que celles-ci ne peuvent pas être très-abondantes à l'extrémité des nouvelles colonies occidentales ; mais elles prêtent sous diverses formes le capital qu'elles acquièrent par la confiance publique ; elles intéressent ainsi leurs débiteurs à contribuer à soutenir leur crédit ; à leur tour elles les excitent par des capitaux si facilement obtenus à des entreprises hasardeuses pour lesquelles ils auraient hésité, s'ils avaient dû exposer leurs propres fonds. Cet esprit imprudent d'entreprise, cette surabondance de toute espèce de commerce qui multiplie si fort les faillites dans les États-Unis, est due sans aucun doute, à la multiplication des banques, et à la facilité avec laquelle un crédit trompeur est mis à la place d'une fortune réelle.

Non-seulement en Amérique, mais en (113) Angleterre et sur notre continent, une expérience universelle a démontré que ces banques, qui se figurent être des maisons de prêt, marchent constamment à leur ruine toutes les fois qu'elles veulent mettre leur crédit à la place d'un capital réel ; car il ne faut point les confondre avec celles qui comme les lombards et les monts-de-piété, en Italie, empruntent du numéraire avec intérêt pour le reprêter sous forme de numéraire avec intérêt. Si, faisant passer les capitaux d'une province riche à une province pauvre, elles gagnent une différence sur le taux de l'intérêt, l'entreprise peut être lucrative ; elle n'est que charitable si elle a pour seule destination de retirer les pauvres des mains des usuriers. Quelques banques à billets, celles d'Écosse, par exemple, ont pu être avantageuses sous ce point de vue, encore qu'elles fussent vicieuses comme banques de circulation : elles ne gagnaient presque rien, elles perdaient peut-être sur leurs billets ; mais elles gagnaient en mettant au service des pauvres écossais à 6 pour 100, des capitaux qui ne leur coûtaient à Londres que 4 ; et en même temps elles faisaient gagner l'entrepreneur écossais qui n'aurait pas trouvé de prêteurs, et le capitaliste de Londres qui n'aurait pas trouvé d'emprunteurs ; la circulation de leurs billets (114) ne faisait que déguiser le but réel de leur commerce, et peut-être faire illusion à tous les intéressés. On en peut dire autant de quelques banques établies dans diverses provinces du Nord.

Mais chacun sait quelles calamités le système de Law a attirées sur la France en 1716. Law avait commencé par une banque de circulation dont les billets étaient payés à vue, et il se proposait de doubler par ses billets le capital de la France, pour encourager le commerce, les manufactures et l'agriculture. Les premiers assignats, créés en 1789, portaient aussi qu'ils étaient payables à vue à la caisse de l'extraordinaire,

5.8. *Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.*

quoiqu'ils n'aient jamais été payés. La banque de Vienne, fondée par Marie-Thérèse pendant la guerre de sept ans, payait alors ses billets à vue, et l'on croyait avoir augmenté par elle de 12 millions de florins le capital en circulation ; elle fut obligée, en 1797, de solliciter un ordre pour suspendre ses payemens en espèces. La banque de Stockholm, fondée en 1657, tant qu'elle se contenta d'emprunter à 4 pour 100 pour reprêter à 6, fit de fort bonnes affaires. Mais lorsqu'une fois, on réunit, après la mort de Charles XII, une seconde banque à la première, et lorsqu'elle eut commencé à émettre des billets, (115) et à faire des prêts au gouvernement et à la noblesse, elle fut bien obligée de recourir à la législature pour obtenir des dispenses de payer. En effet, elle s'était seulement obligée à acquitter ses billets en cuivre, qui est la monnaie courante du royaume ; mais, en 1762, par des réductions successives de cette monnaie même, elle n'était plus obligée à acquitter que la quatre-vingt-seizième partie de ses engagements primitifs. L'ancienne banque de Copenhague, fondée en 1736, et qui suspendit ses payemens en 1745 ; la nouvelle, fondée en 1791, qui suspendit aussi ses payemens peu d'années après, avaient toutes deux pris l'engagement de payer leurs billets à vue ; toutes deux se crurent assez riches pour prêter leurs fonds imaginaires au gouvernement et aux particuliers : toutes deux se sont ruinées et ont ruiné le pays ; et au mois d'octobre 1813, on offrait dix-huit cents écus en papier danois pour un écu en espèces. La banque fondée en Russie en 1768, par Cathérine II, et qui émit alors 40 millions de roubles en assignats payable à vue en monnaie de cuivre, s'est maintenue dix-huit ans avec assez de sagesse, sans faire de nouvelles émissions. Mais, en 1786, l'impératrice créa la *banque d'emprunt* destinée à prêter des assignats sur hypothèque aux propriétaires de terres (116) et de maisons dans les villes ; elle porta à 100 millions de roubles la totalité des assignats en circulation ; elle en accorda 33 millions à la banque d'emprunt. Celle-ci en a prêté 22 à de grands seigneurs, dont elle a seulement augmenté le luxe, et 11 à des entrepreneurs de bâtimens dans les deux capitales. L'industrie ou la richesse de l'État n'ont été nullement augmentées par ces prêts faits hors de saison. Mais la banque n'a cessé dès lors de faire de nouvelles émissions. Elle est arrivée, en 1810, à avoir en circulation pour une somme de 577 millions de roubles ; et, quoiqu'elle soit supposée les payer toujours à bureau ouvert en monnaie de cuivre, comme l'exportation et la fonte de cette monnaie sont prohibées, comme elle a de plus subi des réductions considérables, le rouble de Russie en monnaie de banque ne vaut plus que le quart du rouble en argent.⁷

Tant d'exemples effrayans sur le sort des banques lors même qu'elles sont fondées sur un contrat entièrement volontaire, pourraient décider à les proscrire entièrement. Cependant, (117) lorsqu'elles se limitent au seul service auquel elles soient propres, à l'escompte des billets de commerce à court terme, elles présentent un bénéfice très légitime aux entrepreneurs, et passablement utile au commerce ; elles diminuent de quelque chose le taux de l'intérêt, et surtout elles contribuent à le régler et à lui donner de l'uniformité. Tous les billets qu'escompte la banque, si elle n'existait pas, seraient probablement escomptés par diverses maisons de commerce ; mais les emprunteurs ne seraient pas si sûrs de trouver des prêteurs au moment du besoin, et surtout ils

7. On peut voir, sur l'histoire des banques, et surtout celle de Russie, une excellente dissertation de M. H. Storch, *Cours d'économie politique*, tome VI, pag. 119–352

5. Du numéraire.

seraient beaucoup plus à leur merci pour les conditions.

Cependant la banque est bien plus une grande machine à l'usage du gouvernement qu'un appui du commerce : elle est seule en état de faire les grandes avances dont l'administration a souvent besoin, d'escompter les obligations des receveurs de provinces, de faciliter les traités pour l'emprunt, de mettre enfin un intermédiaire entre l'État et ses créancier. Sous les rapports publics, une banque est d'une très-haute importance : un ministre de finances pourrait difficilement se passer de son assistance ; mais c'est justement parce qu'elle est une machine dans l'État, qu'elle peut devenir (118) dangereuse. C'est parce qu'elle rend au gouvernement d'immenses services, que le gouvernement peut aussi vouloir la favoriser. Il n'y a aucun pays où la théorie de l'économie politique en général, celle du numéraire en particulier, soit plus universellement entendue qu'en Angleterre, et cependant M. Pitt a demandé, en 1797, la suspension du paiement des billets de la banque ; un parlement anglais y a consenti, et, dès cette époque, l'Angleterre elle même s'est trouvée avoir, au lieu de billets de confiance, un papier-monnaie.(119)

5.9. Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.

La sûreté de toute espèce de propriété, dans un pays où il existe une banque nationale de circulation, exige un examen sévère de ce passage si glissant du papier de banque au papier-monnaie, et des sophismes qu'on emploie pour justifier ce changement. Les gouvernements avaient cru trouver dans les banques une mine ouverte, où ils puisaient sans discrétion ; dans chaque besoin nouveau de l'État, ils faisaient fabriquer de nouveaux billets. Bientôt, étonnés de ce qu'on ne les recevait plus avec la même confiance, et de ce qu'on les reportait aussitôt à la banque pour en exiger le paiement, ils substituèrent, comme ils sont toujours empressés à le faire, leur autorité à celle de la nature des choses. Ils refusèrent le paiement à bureau ouvert, mais ils ordonnèrent à tout citoyen de recevoir comme argent comptant, ces billets, devenus *papier-monnaie*, et ils autorisèrent tout débiteur à solder ses créanciers avec cette monnaie.(120)

Le numéraire d'un pays est dans un rapport déterminé avec la richesse de ce même pays et avec l'activité de la circulation de cette richesse. Les mêmes écus servent, dans le cours de l'année, à un grand nombre de marchés divers ; néanmoins il y a une équation nécessaire entre la masse des valeurs qui seront vendues contre argent, et la somme des écus qui serviront à les payer, multipliée par la rapidité de leur circulation. S'il s'est fait dans l'année, des marchés divers pour une somme de 500 millions de francs, cette somme en numéraire aura passé des acheteurs aux vendeurs, tandis qu'une valeur égale en marchandises ou en travail aura passé des vendeurs aux acheteurs. Mais, dans la première somme, les mêmes écus qui avaient servi pour un marché, servent encore pour un second, puis pour un troisième ; Comme personne ne les consomme, chacun les rend après les avoir reçus ; il n'en est pas de même des marchandises. Si chaque écu a servi à dix marchés dans l'année, les 500 millions de marchandises vendues auront pu être achetés avec 50 millions en écus. Si chaque écu sert

5.9. Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.

à cinquante marchés, la même somme aura été payée avec 10 millions en écus.⁸(121)

On ne sait jamais avec précision, d'aucun pays, la somme des marchés qui s'y conclut dans l'année, ni la quantité de numéraire avec laquelle ils s'accomplissent, ni la rapidité de la circulation du dernier : on est même étonné (122) de voir à quel point les conjectures sur ces divers objets sont divergentes, et c'est un des nombreux exemples qui doivent nous tenir en garde contre les conclusions que l'on tire de ce qu'on a nommé l'arithmétique politique. Mais, quelles que soient ces sommes, il est certain qu'elles ne dépendent nullement de la quantité de numéraire existante dans le pays. Il n'y aura ni plus ni moins d'ouvrage terminé, ni plus ni moins d'ouvrage demandé, parce que le numéraire, ou ce qui le représente, seront abondants. Ceux qui possèdent celui-ci, ne seront à cause de cette même abondance, ni plus ni moins empressés de s'en défaire pour empêcher qu'un capital mort ne séjourne sans intérêt dans leurs caisses.

Cette proportion, quelle qu'elle soit, s'établit donc avec certitude sans que le gouvernement s'en mêle et sans qu'il la connaisse. S'il y a (123) trop d'écus dans le pays pour l'office de la circulation, ce n'est point une raison pour que celui qui en tient en caisse consente à les y garder plus long-temps qu'il n'avait occasion de le faire. Toute stagnation inutile serait autant d'intérêt de perdu pour lui ; il continue donc de leur donner cours, et il se présente toujours quelqu'un qui, ne trouvant pas à en faire dans le pays un usage profitable, les exporte. Si l'exportation est défendue, une plus grande masse d'écus oisifs sera retenue dans le pays, jusqu'à ce que la perte de ceux qui ne pourront les employer soit assez grande, ou que la baisse de leur valeur soit assez considérable pour payer la contrebande. Si les précautions sont si bien prises que l'exportation soit absolument impossible, la totalité du numéraire en circulation dans le pays baissera de prix, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à l'équation qu'elle ne peut passer ; c'est-à-dire, jusqu'à la valeur numérique de toutes les ventes et paiemens faits dans l'année, divisée par la rapidité de la circulation. Une émission de papier-monnaie n'ajoute pas un achat ou une vente à celles qui se faisaient auparavant dans le pays. Cependant si la vitesse de la circulation du numéraire est seulement décuplé de celle de la marchan-

8. J'ai cru devoir simplifier l'expression de cette équation pour la faire mieux comprendre. Dans la vérité, les marchandises sont aussi achetées pour être revendues ; mais une pièce de drap ne passe guère dans l'année entre les mains de plus de quatre personnes, tandis qu'un écu passe quelquefois entre les mains de plus de cent. La valeur de toutes les choses vendues, divisée par le nombre de marchés dont elles ont été l'objet depuis le producteur jusqu'au consommateur, est égale à la valeur des écus employés pour les acheter, divisée par le nombre de fois que ces écus ont été transmis dans le même espace de temps.

Les lettres de change apportent aussi une certaine modification à cette équation. Tout ce qui est acheté est payé en lettres de change ne doit point entrer dans ce compte général du mouvement du numéraire ; c'est un échange immédiat à peu près comme si l'on changeait du drap contre du blé ; mais, lorsque les lettres de change sont achetées et revendues en argent, ce qui est l'objet du commerce des banquiers, elles font alors l'office des marchandises et doivent être comptées comme telles. Nous avons dit ailleurs que la circulation des lettres de change, lorsqu'elles font l'office du numéraire, n'est point accélérée comme celle du numéraire, à cause de l'intérêt qu'elles portent.

Il n'est point rare d'entendre raisonner sur l'économie politique, des gens assez ignorans pour n'avoir pas remarqué cette différence dans la rapidité de la circulation du numéraire et de la marchandise qu'il paie ; de les voir même écrire sur ces matières et fonder sur cette erreur des projets de banque qui doivent enrichir l'univers. À les entendre, le numéraire qui circule dans le commerce est ou doit être égal à la valeur de tout ce qu'il achète. Le passage d'un écu par dix mains, tandis que la marchandise ne passe que par une, est cependant un fait si évident, qu'il suffit de l'énoncer pour l'avoir démontré.

5. Du numéraire.

dise, il faudrait que pour chaque billet de 1.000 francs (124) émis, il se fit pour 10.000 fr. d'affaires de plus. Comme cela n'arrive point, chaque billet de 1.000 Francs rend inutiles 200 écus de 5 francs. Cette inutilité fait qu'on les offre bon marché, et ce bon marché se connaît à la baisse du change. Quand la livre sterling n'est cotée que 24 ou que 23 francs à Paris, c'est que les guinées anglaises rendues superflues par les billets de banque, sont à bon marche à Londres, et s'y vendent moins qu'elles ne se vendraient à Paris. Il se trouve toujours quelqu'un qui calcule la différence entre le prix du change anglais et le prix de l'or à Paris ; et si cette différence suffit pour payer la contrebande et laisser un bénéfice, la contrebande ne manquera pas de se faire, jusqu'à ce que la dernière guinée surnuméraire ait été exportée.

Cette théorie de l'équation du numéraire avec la marchandise avait déjà été exposée par Adam Smith, avec un degré de clarté qui paraissait ne plus laisser de doutes ; elle a été cependant attaquée, à la fin du siècle passé, par un écrivain ministériel, M. Henri Thornton, membre du parlement. Celui-ci entreprenant de prouver que la banque avait agi prudemment en avançant des capitaux énormes au gouvernement, que le parlement avait agi sagement en autorisant la banque à ne plus payer en espèces, et (125) que tous ceux qui avaient bien fait leurs affaires propres, avaient montré en cela un grand patriotisme, a cru réfuter victorieusement Adam Smith, qu'il accuse de plusieurs erreurs.

M. Thornton se fonde sur un fait vrai, c'est que la circulation du numéraire n'est point toujours également rapide. Quand la confiance est entière, chacun n'en garde que le moins possible pour ne pas perdre l'intérêt d'un capital mort ; dès que la confiance diminue, l'argent se resserre, comme on dit ; chacun aime mieux perdre l'intérêt d'une certaine somme, et la garder en caisse, que de s'exposer à être pris au dépourvu, si les débiteurs sur lesquels il compte ne payaient pas à l'échéance. Thornton conclut avec raison que, le mouvement des marchandises restant le même, il faudra, pour que le numéraire fasse un mouvement correspondant, une beaucoup plus grande masse d'espèces s'il y a défiance dans le commerce que s'il y a confiance. L'équation que nous avons déjà donnée s'accorde parfaitement avec cette supposition.

Mais, ajoute Thornton, il convient donc, dans une période de discrédit d'émettre de nouveaux billets de banque, ou, comme on le fit en 1793, des billets de l'échiquier (effets du gouvernement, à peu près de la nature des (126) reconnaissances de liquidation), pour tenir lieu, dans la circulation, de ceux que chaque particulier resserre. Je ne nie pas que cet expédient ne puisse réussir dans une crise ; il n'en est pas pour cela moins dangereux.

Le discrédit peut avoir plusieurs causes, il doit aussi avoir des effets très-variés. S'il tient uniquement à des embarras commerciaux ; si un grand nombre de faillites, survenues coup sur coup, a répandu la terreur, et fait croire que les maisons qui tiennent encore, sont prêtes à crouler à leur tour, l'argent se resserrera, chacun augmentera sa réserve pour les cas imprévus ; mais, comme il n'y aura pas plus de raison qu'auparavant de douter de la solidité du gouvernement ou de la banque, chacun amassera indifféremment dans cette réserve des billets de la banque, des billets de l'échiquier ou des écus. L'émission nouvelle que le gouvernement aura faite pour aider le commerce, si elle ne fait que remplacer tout juste les billets et les espèces retirés de la circulation, ne contribuera point à décréditer le papier, et pourra sauver les commerçans d'une

5.9. Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.

crise fâcheuse.

Mais si la défiance est excitée contre la banque ou contre le gouvernement ; si une rébellion, une invasion font craindre une banqueroute publique ; si des entreprises imprudentes ou (127) des lois injustes font craindre qu'on cesse de garantir tous les droits, de tenir la main à l'accomplissement de tous les engagements, à celui entre autres qu'ont pris les banquiers, chacun voudra former, pour le cas qu'il redoute, une réserve, et il voudra la former en espèces, non en billets ; chacun en aura le droit puisque les espèces qu'il laissait dans les réserves de la banque étaient déjà bien à lui. Dans une telle circonstance, la banque doit cesser complètement d'user d'un crédit qu'on ne lui accorde pas ; elle doit, à mesure qu'on le lui demande, rembourser tous ses billets, jusqu'au dernier, avec de l'argent, et ne pas en avancer un seul en escompte. Il y aura sans doute alors quelque souffrance parmi les porteurs de lettres de change ; c'est un malheur, mais il est inévitable ; il ne vient point du fait de la banque, qui ne peut prêter que ce qu'on lui prête, mais du fait des capitalistes, qui n'ont point une somme suffisante pour les besoins du moment, ou qui ne trouvent point que les sûretés qu'on leur offre pour cette somme les garantissent assez. La banque n'agit que comme intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs ; la forcer à mettre son crédit au service du commerce quand ce crédit diminue, c'est comme forcer un agent de change à trouver de l'argent contre du (128) papier, quand personne n'offre de l'argent.

La banque avait substitué ses billets à la réserve que chaque négociant avait auparavant en caisse pour les cas imprévus ; dès l'instant que chaque négociant veut former de nouveau cette réserve, le service de la banque cesse, et ses billets doivent être retirés. Elle faisait valoir des écus qu'on lui laissait jusqu'à ce que ses créanciers vinsent les redemander. Des qu'ils les redemandent, son engagement est précis, elle doit les rendre, sans calculer s'ils pourraient ou non être utiles à ceux à qui elle les aurait prêtés.

Il ne faut point croire cependant que la diminution ou la cessation des escomptes à la banque fasse un mal proportionné aux plaintes qu'on entendra former. Le nombre des négocians, porteurs de lettres de change qu'ils avaient dessein d'escompter n'est jamais assez grand pour que leur souffrance, lorsque la banque diminue ses escomptes puisse être considérée comme une calamité publique ; ils s'arrangent alors comme on fait dans beaucoup de places de commerce où il n'y a point de banque ; et, si le papier qu'ils offraient à escompter est bon, ils trouvent toujours moyen de passer les deux ou trois mois pendant lesquels il faut l'attendre ; aussi ce ne sont pas eux qui (129) jettent les hauts cris, mais ceux qui avaient compté lever de l'argent par circulation pour quelque spéculation nouvelle, et à qui le moyen de se servir des capitaux des autres est tout à coup refusé. Qu'un nouvel emprunt soit ouvert, ou dans le pays même, ou dans un pays étranger ; qu'un débouché nouveau soit offert au commerce, et qu'il présente les chances d'un très grande bénéfice, il y aura sur la place une grande demande de capitaux. Les pauvres, aussi-bien que les riches, voudront profiter d'une spéculation qui paraît lucrative, ils emprunteront directement s'ils le peuvent ; s'ils ont du crédit, ils trouveront plus commode encore de tirer sur leurs correspondans, et d'accepter d'eux en retour des lettres de change sur eux-mêmes : nous avons expliqué ce procédé dans un précédent chapitre, et nous avons montré que, lorsqu'un capitaliste escompte de pareilles traites, il place ainsi en général, commodément et sûrement, son argent.

5. Du numéraire.

Il n'en est pas de même d'une banque.

Un capitaliste place une somme à lui, qu'il veut prêter, et qu'il a intention d'employer successivement à escompter d'autres lettres de change à perpétuité. Une banque ne prête que ce qui n'est pas à elle, que ce qu'on peut lui redemander d'un moment à l'autre, et que ce (130) qui doit former la réserve ou la circulation par grosses sommes des marchands avec qui elle traite. Il est indifférent au capitaliste que les à 10.000 francs qu'il avance sur une lettre de change soient consacrés à faire dix ou dix mille payemens ; on changerait en gros sous tous les écus qu'il a livrés que sa spéculation n'en serait pas plus mauvaise : mais il importe à la banque que celui qui emprunte d'elle n'emprunte pas pour changer ses billets en ecus ; il lui importe de borner ses escomptes au seul canal de circulation pour lequel ses billets sont faits ; et si la lettre de change qu'on lui présente n'est pas née du commerce ; si c'est un expédient pour emprunter dans un moment où tout le monde emprunte et où personne ne prête, il importe à la banque de la refuser.

Ce refus, il est vrai, contribuera à rendre difficile le placement de l'emprunt, et à faire baisser les effets publics ; pour mieux dire, il les maintiendra à leur prix réel, celui qui résulte de leur proportion avec les capitaux offerts. Il ne convient point de vendre les fonds à ceux qui ne peuvent pas les payer, mais à ceux qui veulent fonder ainsi une créance perpétuelle. Si la banque, au moment où une masse énorme d'emprunts a été mise en vente, n'avait pas diminué ses escomptes, (131) non-seulement tout ses billets lui auraient été reportés au bout de peu de jours pour les échanger en écus, mais tous ceux qui auraient emprunté d'elle, se trouvant au bout de trois mois hors d'état de la payer, auraient revendu à perte les effets publics dont ils se seraient chargés, et auraient causé ainsi une nouvelle secousse à la bourse.

Quoique la suspension des payemens de la banque d'Angleterre ne soit pour nous qu'une affaire étrangère, il est fort important d'examiner et d'apprécier les sophismes dont on fit usage avec succès pour l'obtenir dans un pays où l'on entend si bien les finances. Des cas semblables se présenteront dans tout pays où une banque existe, et dans tout pays les porteurs de lettres de change à escompter, et les banquiers qui ne veulent pas perdre, raisonneront comme ils ont fait en Angleterre. Des cas analogues se sont aussi présentés en France ; et la banque y a pris, en dépit des clameurs du commerce, le seul parti sage et de bonne foi ; elle a immédiatement réduit ses escomptes. Sa règle est de ne prendre pas de papier plus long que trois mois ; dans un moment de gêne, elle s'est réduite à quarante-cinq jours ; elle se réduirait à trente, à quinze, à ne plus escompter du tout, si la défiance continuait ; les porteurs de (132) lettres de change pourraient être embarrassés ; c'est l'effet du discrédit, et non pas de la suspension de la banque ; mais celle-ci, qui ne peut pas faire qu'on ait confiance en elle quand on n'en a point, remplirait du moins honorablement tous ses engagements, et, au retour du calme et de l'abondance, elle serait richement récompensée d'avoir fait honneur à ses billets jusqu'au dernier, et d'avoir montré que, dans la plus violente crise, ils étaient toujours égaux à l'argent dont ils portaient la promesse. Si, au contraire, l'on fléchit de cette route ; si jamais on oblige la banque à continuer l'escompte quand son crédit diminue, et que sa réserve baisse, ou qu'on lui accorde un terme, une évasion quelconque pour se dispenser de payer des billets qui sont payables à vue, le papier-monnaie est inévitable.

5.9. Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.

Mais enfin il ne suffit pas que l'engagement d'une banque de payer tous ses billets à présentation soit exprès ; que ce soit en garantie de cet engagement que les actionnaires ont donné une hypothèque sur tous leurs biens, ou qu'ils ont déposé un capital considérable entre les mains du gouvernement ; que les profits qu'ils ont faits pendant toute la durée de leur privilège ne soient légitimés que par les chances de perte qu'un événement (133) semblable peut réaliser pour eux ; que l'acte de suspension qu'ils sollicitent équivaille pleinement à une banqueroute ; il faut encore, pour les forcer à remplir leurs engagements, examiner s'ils sont exécutoires. Cela est vrai ; et c'est une grande raison pour faire intervenir l'autorité de la législature dans la création de toute banque de circulation ; c'est une grande raison pour ne point permettre aux banquiers de faire disparaître le numéraire qui appartient au public, s'ils ne donnent pas la certitude qu'ils le ramèneront au moment du besoin ; c'est une grande raison pour ne point permettre la mise en circulation de ces billets pour de petites sommes, qui chassent du pays jusqu'à la dernière pièce d'or, et bientôt jusqu'à la dernière pièce d'argent ; pour interdire enfin ces banques provinciales qu'on a si fort multipliées en Angleterre.

Néanmoins il s'en faut de beaucoup que la difficulté de faire revenir de l'argent pour acquitter les billets d'une banque, au moment où tout le monde veut les convertir en numéraire, soit aussi grande qu'on la fait. Nous avons vu que la somme dont les billets en circulation de la banque de France passaient sa réserve, n'excédait jamais 50 à 60 millions de francs ; qu'en Angleterre elle n'excédait pas (134) 5 à 6 millions sterling. Ces sommes sont considérables, sans doute ; mais, quand on les compare, soit au produit annuel en métaux précieux des mines d'Amérique, qui s'élève de 9 à 10 millions sterling, soit au revenu annuel de l'une et l'autre nation, soit au produit annuel de leurs impositions, soit aux dépenses que la moindre guerre leur fait faire en pays étranger, on voit qu'il n'est pas difficile de retirer tous les billets d'une banque, pourvu qu'on n'ait pas l'imprudence d'en avancer de nouveaux aussi long-temps que le même discrédit dure.

Si la banque d'Angleterre avait procédé de bonne foi à cette opération en 1797, elle aurait consacré à ces achats, non pas ses billets, ce qui n'était rien faire, mais une partie des fonds publics dont elle dispose ; les acheteurs de ces fonds pour la payer en or, auraient demandé des lingots sur le continent, et ces lingots leur auraient été expédiés immédiatement sur leur crédit, avant qu'ils songeassent seulement à offrir quelque chose en échange : qui doute que les marchands de Londres ne puissent disposer par leur seul crédit, dans les diverses places de commerce de l'Europe, d'une somme qui passe 10 et 15 millions sterling ; (135) que cette somme même ne leur soit habituellement due par ces diverses places ?

Il serait alors arrivé le contraire précisément de ce qui arrivait : l'or aurait valu deux ou trois pour cent, cinq pour cent, peut-être, de plus à Londres qu'à Hambourg, à Amsterdam et à Lisbonne, tandis qu'il y valait quatre ou cinq pour cent de moins. Au moment même où la banque suspendit ses payemens, une contrebande très-active transportait, en dépit de la guerre, les guinées de Londres à Paris. Si la banque avait de bonne foi racheté de l'or et de l'argent pour acquitter ses billets, les louis, les napoléons, les piastres d'Espagne et les écus de cinq francs auraient suivi la marche contraire, et passé de France en Angleterre. Il n'aurait pas fallu plus de temps ou de peine pour l'une des opérations que pour l'autre, et la banque aurait en fort peu de

5. Du numéraire.

temps liquidé ses affaires. Les marchands anglais n'auraient pas eu plus de peine à s'acquitter envers les marchands continentaux qui leur auraient fourni du numéraire sur leur crédit. Les traites de ces marchands, en paiement de leurs avances, auraient baissé sur les places étrangères de cinq pour cent ; ce qui équivaut précisément à une prime de cinq pour cent sur l'exportation de quelque marchandise anglaise que ce soit. Plus (136) de marchandises auraient été vendues en conséquence ; la banque, comme juste, aurait remboursé aux marchands cette différence de cinq pour cent. Ç'aurait été le montant total de sa perte, ou le prix auquel elle aurait racheté tout son numéraire. A supposer qu'elle eût dix millions sterling à acquitter en sus de sa réserve, il ne s'agissait pour elle que d'une perte de 500.000 livres sterling, vraiment minime à côté de son fonds capital, ou du bénéfice de 3.800.000 livres sterling qu'elle venait de réaliser.

Il est vrai que ce qui complique cette opération, et ce qui sans doute déterminait la banque à manquer à ses engagements, c'est la nécessité absolue de restreindre d'abord, de suspendre ensuite absolument ses escomptes aussi long-temps que la crise dure. Tant que les billets ne restent pas dans la circulation, il vaudrait mieux encore pour elle escompter en écus ou en guinées qu'en billets. Elle ne gagnerait rien sur un escompte semblable ; elle perdrait avec certitude sur un escompte en billets. Il est probable que la banque d'Angleterre, avant de se déterminer à suspendre ses paiements, perdit long-temps sur l'or qu'elle rachetait à raison de 4 livres et de 4 livres deux shellings l'once, tandis qu'elle le rendait dans le (137) commerce, sous forme de guinées, à raison de 5 livres 17 sous 10 1/2 deniers sterling ; et peut-être sa perte passa-t-elle de beaucoup ce qu'il lui aurait fallu sacrifier pour retirer tous ses billets de la circulation.

L'art des directeurs d'une banque consiste essentiellement à savoir juger de telles crises commerciales. Lorsqu'elles tiennent à de nombreuses faillites dans le commerce, elles s'arrêtent bientôt d'elles-mêmes ; lorsqu'elles sont l'effet d'une demande subite de nouveaux capitaux, le banquier doit s'étudier à ne fournir jamais ces nouveaux capitaux, à ne rien prêter à ceux qui lèvent de l'argent par circulation, et à restreindre ses opérations à ceux qui font escompter des lettres de change réelles et non fictives ; lorsqu'enfin elles résultent d'une défiance sur la situation politique du pays, le banquier doit se refuser à toute émission jusqu'à ce que cette défiance soit calmée, et lui-même il contribuera plus qu'un autre à la calmer par sa promptitude à satisfaire à tous ses engagements. (138)

5.10. Du papier-monnaie.

Ce qui distingue essentiellement le papier-monnaie du billet de banque, c'est que la circulation du premier est forcée, et celle du second volontaire. Beaucoup d'effets du gouvernement, payables au porteur, soit qu'ils portent ou non intérêt, comme les billets de l'échiquier en Angleterre, les reconnaissances de liquidation en France, ne sont point un papier-monnaie, encore qu'ils ne soient nulle part payables à bureau ouvert, parce que chacun ne les reçoit que volontairement, et pour le prix auquel il estime une telle créance ; aussi n'ont-ils point la circulation accélérée du numéraire, et ne lui font-ils point concurrence : on peut les échanger directement contre des meubles ou des immeubles, comme on pourrait échanger du blé du drap, ou une maison contre

5.10. Du papier-monnaie.

une rente ; mais ils ne font point partie de la grande équation que nous avons établie entre tout le numéraire divisé par la rapidité de sa circulation, contre toutes les (139) marchandises qu'il achète, divisées de même par leur propre circulation, équation qui donne la valeur du numéraire nécessaire à un pays.

D'autre part, tout papier dont le cours est forcé doit être considéré comme un papier-monnaie, encore qu'il soit acquitté à bureau ouvert ; car ce paiement est sans doute illusoire dès l'instant qu'on s'est vu obligé de forcer l'acceptation du papier, et de le déclarer par la loi équivalent à l'argent. En effet, les banques de Russie et de Suède continuent à payer à bureau ouvert le papier-monnaie de ces deux États ; mais elles le paient en monnaie de cuivre, qui n'est, après tout, qu'une autre espèce de monnaie de convention, dont la valeur, hors des frontières, n'est guère plus réelle que celle du papier. Il n'est pas même permis de fondre cette monnaie de cuivre ou de l'exporter, en sorte qu'elle ne donne aucune valeur réelle au papier contre lequel on l'échange.

On peut de même considérer comme des fractions du papier-monnaie le numéraire de cuivre ou de billon qui a été mis en circulation en Autriche et dans d'autres pays, à un cours fort supérieur à sa valeur intrinsèque. Une telle monnaie n'est qu'un signe qui reçoit toute sa valeur de la loi qui force de l'accepter. Tout ce (140) que nous dirons du papier-monnaie lui est également applicable.

Chaque nouvelle émission de papier-monnaie rend surnuméraire une quantité égale d'espèces, jusqu'à ce que toutes les espèces aient été chassées du pays. Si le gouvernement s'arrêtait là, la circulation du papier pourrait encore se maintenir. Il y aurait dans cette situation plus de péril que de souffrance, et c'est celle où probablement l'Angleterre s'arrêtera quelque temps. Elle s'est donné un papier-monnaie ; et, quand on considère quel petit bénéfice est attaché à un si grand danger, on est étonné qu'elle ait fait cette faute ; mais elle semble trop bien avertie des dangers d'une circulation surabondante, pour multiplier ses billets au-delà de ce que la circulation en peut absorber.

Les autres gouvernements ont été moins prudents, ou bien ils ont lutté avec des circonstances plus difficiles. Il n'y en a aucun qui n'ait sacrifié aux besoins du moment la sécurité de l'avenir et la justice qu'il devait à ses sujets ; aucun qui n'ait multiplié son papier de manière à surpasser deux et trois fois, souvent dix et vingt fois, la valeur nominale de son numéraire. Outre les états dont nous avons parlé à l'occasion des banques, on voit encore du (141) papier-monnaie en Espagne, sous le nom de *vales-reales*. En 1805 il y en avait dans la circulation pour 120.000.000 de piastres, et ils perdaient 58 pour 100. S'ils perdent aujourd'hui 88 pour 100, on doit supposer qu'il y en a au moins 280.000.000 dans la circulation. Les états de Sardaigne, du pape et de Naples, avaient eu aussi leur papier-monnaie, dont la révolution les a débarrassés.

Quelque décrié que soit l'expédient du papier-monnaie, on n'est jamais sûr qu'un gouvernement résiste à la tentation de lever un impôt sur des gens qui ne s'aperçoivent point d'abord qu'ils le paient, et qui, en conséquence, ne font aucune résistance. Cet impôt, dès qu'il n'y a plus dans le pays de numéraire à exporter, est levé sur les détenteurs actuels du papier-monnaie, au moment d'une émission nouvelle. Si la circulation d'un pays se fait avec 50.000.000 de francs, et que le gouvernement en émette 25 autres, les 75 ne valent exactement que ce que valaient les 50. Tous ceux qui avaient des billets en porte-feuille perdent réellement le tiers de leur valeur, dont le gouver-

5. Du numéraire.

nement s'empare ; mais, comme le prix du marché ne s'établit pas immédiatement, ils passent de mains en mains quelque temps encore, en se dégradant sans (142) doute, mais sans s'être réduits à leur vraie valeur ; en sorte qu'aucun de ceux qui perdent ne s'aperçoit immédiatement de tout ce qui lui est enlevé. L'illusion se soutient quelque temps ; des esprits faux et des écrivains stipendiés travaillent à la maintenir ; la perte est attribuée à l'agiotage ; au défaut de confiance, tandis qu'au contraire une confiance aveugle reçoit constamment les billets pour plus qu'ils ne valent ; et une seconde, puis une troisième émissions viennent le plus souvent réduire encore leur valeur réelle, avant qu'ils aient atteint, dans leur dépréciation, le taux où aurait dû les porter la première.

Cependant la circulation du papier-monnaie a toujours équivalu à une banqueroute générale. On l'a vu partout baisser tous les jours davantage dans son rapport avec l'argent ou avec la marchandise ; ses porteurs, sentant qu'ils n'avaient point de gage des valeurs dont ils présentaient toujours le signe, craignaient que le papier ne subît entre leurs mains une nouvelle détérioration, et se hâtaient de s'en défaire. Chacun perdit et fit perdre ; chacun n'ayant plus de commune mesure des valeurs, ne put plus distinguer, dans les marchés, le gain d'avec la perte, et vendant toujours avec avantage, il finit par se ruiner. Pendant ce temps (143) l'argent monnayé disparaissait, les marchandises elles-mêmes étaient exportées hors du pays sans donner de retour, et l'expédient qui devait créer des richesses immenses ne produisait que ruine et que confusion.

Le capital circulant de la France a été détruit deux fois presque en entier par le papier-monnaie, la première par la banque de Law, la seconde par les assignats. Pendant la dépréciation du papier on ne vendait jamais, sans racheter plus cher ce qu'on avait vendu, on ne faisait donc jamais aucun échange sans perte ; et tout le travail accumulé des âges précédents, étant soumis coup sur coup à un échange semblable, a fini par s'anéantir. Chacun dès-lors s'est étudié à soustraire ce qui avait une valeur réelle à cette dépréciation constante. Nous avons vu, à la seconde époque, tout ce qui était susceptible de se vendre, quelque étranger qu'on l'eût jugé jusqu'alors au commerce, devenir un objet d'exportation. Tous les fonds de magasin des marchands de toute espèce, et des libraires même, ont été vidés ; les vieux meubles ont été à leur tour expédiés à l'étranger. Le commerce avait acquis une trompeuse activité. La nation semblait vendre beaucoup, mais elle n'était payée de ses ventes qu'en papier de nulle valeur ; elle se trouva enfin (144) avoir échangé toutes ses richesses matérielles contre 45 milliards 579 millions de francs en assignats, qui, au moment de leur suppression, le 7 septembre 1796, ne se vendaient plus que 3 sous 6 deniers les 100 francs.

Une exportation de même nature a été la conséquence de la baisse du papier autrichien, et en même temps qu'elle a donné une fausse activité aux fabriques, elle a été l'obstacle principal aux progrès d'un empire, qui semble réunir tous les avantages économiques, et qui les perd tous par une mauvaise administration. L'erreur résultant du change pour les marchands russes, les a de même engagés à vendre à perte, et M. de Storch démontre, par une table très-curieuse des articles d'exportation à Pétersbourg, que, tandis que les prix nominaux en assignats semblaient avoir doublé de 1803 à 1811, les marchands vendaient réellement presque tous les articles à un tiers meilleur marché la seconde année, ce qui suppose qu'ils les vendaient à perte.

5.10. Du papier-monnaie.

Il est bien vraisemblable que le gouvernement britannique lorsqu'il maintient la suspension du paiement des billets de banque, et laisse ainsi le pays sous la dangereuse influence du papier-monnaie, a pour motif secret d'exciter ainsi une exportation considérable, mais (145) acheté par un sacrifice national auquel il est probable que le parlement n'aurait pas consenti, si on le lui avait demandé ouvertement. Le cours forcé des billets de banque maintient le change d'Angleterre toujours au-dessous du pair. C'est un rabais de deux à cinq pour cent, qui est offert à tous les acheteurs étrangers, sur toutes les marchandises qu'ils tirent d'Angleterre. Ce rabais augmente leur demande sans doute ; mais il est exactement de la nature d'une prime : c'est un sacrifice que fait la nation pour que ses marchands puissent gagner ou continuer leurs ventes.⁹

Lorsqu'une nation a le malheur d'être tombée dans le système du papier-monnaie, elle ne peut en sortir que par une violente secousse : tous les palliatifs ne font que prolonger (146) le mal et le rendre plus ruineux. Le papier doit être démonétisé ; et il n'y a pas de doute que le numéraire n'accoure presque instantanément de toutes parts, pour remplir le vide que le papier aura laissé dans la circulation. Le gouvernement doit en même temps réparer autant qu'il dépend du lui l'injustice qu'il a commise, et celles bien plus nombreuses encore qu'il a fait commettre. Le papier est devenu sa dette ; elle est sacrée comme toute autre propriété privée, dont il peut s'être emparé pour des besoins nationaux. Il est bien évident qu'il ne peut pas la rendre, excepté en Angleterre, où un sacrifice peu considérable suffirait encore pour mettre la banque en état de reprendre ses paiemens : mais il peut partout la fonder, et s'engager à en payer les intérêts. S'en dispenser est un vol qu'il fait à la confiance publique. Cependant quelque dommage qu'apporte à la société une semblable violation des engagements et de l'honneur national, la continuation de la circulation d'un papier qui se décrie tous les jours davantage est un plus grand mal encore. La France se releva rapidement de la secousse qu'elle éprouva par la suppression des assignats, le 7 septembre 1796. Mais la durée de leur circulation (147) avait porté la désolation dans toutes les familles, et la ruine dans toutes les propriétés.

Le second devoir du gouvernement est de régler, par une échelle de dépréciation, la valeur des engagements qui avaient été pris dans cette monnaie trompeuse. La loi a presque toujours autorisé à acquitter en papier des dettes contractées en argent, et elle est ainsi devenue complice de toutes les banqueroutes privées, de tous les payemens de mauvaise foi qui sont la conséquence nécessaire de la substitution d'une valeur nominale à une valeur réelle dans la circulation. Mais il serait probablement au-dessus de son pouvoir, de forcer à acquitter en valeur réelle les obligations contractées en valeurs nominales. On peut contraindre le créancier à perdre, mais non le débiteur à payer ce qu'il n'a pas. Si on pouvait le faire, l'injustice serait égale à celle de la première opération, et le dommage social serait peut-être plus grand encore. L'Angleterre en a éprouvé les premières atteintes à la paix continentale de 1813. Elle n'était pas encore

9. Un autre motif agit sans doute avec plus de force encore sur les directeurs de la banque : mais, comme il est tout personnel, il est peu probable que ce soit le secret du ministère. La banque, s'étant dispensée de garder une réserve dans ses caisses, a augmenté ses profits, et avec eux son dividende, de tout l'intérêt de cette réserve. Nous avons vu que cette réserve était assez habituellement de 6.000.000 de livres : ce sont donc 300.000 livres sterling que gagnent annuellement les actionnaires à la suspension des paiemens en espèces.

5. Du numéraire.

bien convaincue qu'elle eût un papier-monnaie ; la vente et l'exportation de l'or étant interdites, la masse du peuple n'avait point calculé, et elle ne le fait nulle part, la baisse du papier. Le regardant toujours (148) comme une valeur immuable, et ne donnant aucune attention à la baisse des changes étrangers, elle croyait seulement que tout était devenu plus cher. Tous les engagements à terme avaient été contractés d'après cette augmentation de prix des choses matérielles. Le fermier avait promis 125 livres sterling de fermage d'une terre qui n'en valait auparavant que 100, et il en était ainsi de tous les autres contractans. Les billets de la banque, n'ayant point été émis dans une quantité supérieure aux besoins de la circulation, remontèrent presque au pair, lorsque la paix ranima la confiance, et surtout fit cesser les énormes subsides que l'Angleterre payait au continent. Cette hausse, n'étant point une conséquence d'une suppression du papier, ne fut point suivie d'une intervention de la législature, pour modifier des engagements contractés dans une autre valeur ; aucune échelle de dépréciation ne fut publiée. Celui qui avait promis de payer 125 liv. de papier, valant 100 liv. d'argent, fut tenu de payer 125 l. de papier valant 123 ou 124 liv. d'argent. Aucun recours légal ne pouvait être ouvert contre une aussi criante injustice, qui n'était pas même bien comprise par ceux qui en souffraient. Mais aussi aucune puissance n'aurait été capable (149) de tirer de l'homme industriel un capital que le plus souvent il n'avait pas. Dans le cours de deux ou trois années, on vit presque tous les fermiers réduits à faire faillite, et presque tous les propriétaires obligés à baisser le fermage de leurs biens. L'agriculture éprouva à cette époque une secousse dont elle sera longtemps à se relever : tant un État compromet la fortune publique lorsqu'il rend variable l'étalon destiné à mesurer toutes les autres valeurs, et tant les fluctuations de valeur du numéraire, inévitables quand on substitue le papier à l'argent, sont fatales, et le sont également, soit que le cours du papier indique du profit ou de la perte ! (150)

6. De l'impôt

6.1. Qui doit payer l'impôt ?

Le but primitif de l'économie publique est le développement de la richesse nationale ; mais le but de tous les gouvernements, dès qu'ils ont donné quelque attention à cette science, a été de participer à cette richesse, et d'acquérir la disposition d'une plus grande portion du revenu annuel de la nation. Les besoins toujours croissans des gouvernements, et la dépense excessive des guerres, ont forcé les princes à imposer aux peuples le joug le plus pesant qu'ils pussent porter. L'impôt, qui par lui-même est toujours pour les sujets un objet de répugnance, est devenu un fardeau presque intolérable. Il ne peut plus être question de faire en sorte qu'il ne soit pas onéreux ; ce n'est pas à faire bien, mais à faire le moins mal possible, que se réduit à son égard toute la tâche du gouvernement.

Les économistes de la secte du docteur Quesnay, qui avaient vu dans le revenu net de la terre la source unique de la richesse, avaient pu croire aussi à l'avantage d'un impôt unique. Ils observaient avec raison que le gouvernement doit s'adresser en droiture à celui qui payera l'impôt en dernier résultat ; car, si cet impôt est payé par un citoyen qui est remboursé par un second, lequel est remboursé par un troisième, non-seulement il y aura trois personnes au lieu d'une, incommodées par ce paiement, mais la troisième le sera d'autant plus grièvement, qu'elle devra dédommager les deux précédentes de l'intérêt de leurs avances d'argent. Par la même raison, les économistes appelèrent *impôt direct*, celui qui pèse sur le revenu des terres ; ils donnèrent à tous les autres le nom d'*impôt indirect*, parce qu'il n'arrivait qu'indirectement à celui qui devait le payer en dernière analyse. Leur système est tombé ; leurs définitions ne sont plus admises ; cependant leurs dénominations sont restées dans l'usage général.

Nous avons bien reconnu une source unique de richesses, le travail, mais non pas une classe unique de citoyens, à laquelle les revenus produits par le travail appartinsent. Ils se (152) distribuent entre toutes les classes de la nation, ils y revêtent toutes les formes ; il est juste aussi que l'impôt les y suive dans toutes leurs ramifications. L'impôt doit être considéré par les citoyens comme une compensation de la protection que le gouvernement accorde à leurs personnes et à leurs propriétés. Il est juste que tous le supportent, en proportion des avantages que la société leur garantit, et des dépenses que la société fait pour eux.

La plus grande partie des frais de l'établissement social est destinée à défendre le riche contre le pauvre ; parce que, si on les laissait à leurs forces respectives, le premier ne tarderait pas à être dépouillé. Il est donc juste que le riche contribue, non-seulement en proportion de sa fortune, mais par-delà même cette proportion, à soutenir un ordre qui lui est aussi avantageux ; tout comme il est équitable de prendre plutôt sur son su-

6. De l'impôt

perflu que sur le nécessaire de l'autre. Néanmoins le pauvre à son tour trouve une protection dans l'ordre social dès l'instant qu'il a une propriété, un revenu quelconque dans les fruits de son travail, il n'en jouit que sous la garantie du gouvernement. L'impôt qu'il paie est pour lui un gage de liberté ; il a un droit sur l'ordre politique qu'il contribue à maintenir, et l'épargne que sa (153) contribution lui impose, est le juste prix de la jouissance qu'il doit trouver dans le règne des lois.

La plupart des travaux publics, la plupart des frais de défense, la plupart de ceux de justice, ont pour objet la propriété territoriale, plutôt que la mobilière ; il est donc juste encore que le propriétaire de terres soit , dans la proportion, plus taxé que les autres. Cependant, si le pauvre lui-même participe aux bénéfices de l'ordre social, le riche capitaliste , le riche marchand, le riche fabricant y participent bien davantage. Ils sont, s'il est possible, plus exposés à l'envie du pauvre que les propriétaires fonciers, et un moment d'anarchie détruirait bien plus rapidement leur fortune. Pour faire valoir cette fortune ils sont, par eux-mêmes, ou par leurs agens, ou leurs débiteurs, tous en lutte avec les pauvres qu'ils font travailler ; ils leur imposent des conditions quelquefois sévères, quelquefois même déraisonnables. Ce n'est pas leur force qui suffit pour cela, c'est celle de la société qu'ils empruntent ; l'industrie, dont ils tirent tous leurs revenus, directement ou indirectement, ne pourrait se maintenir, si le gouvernement, qui le plus souvent protège l'ordre établi, sans même examiner les droits des parties, ne donnait sans cesse un puissant appui à (154) celui qui a, contre celui qui n'a pas. Les propriétaires fonciers doivent contribuer en proportion de leur revenu , pour acquitter des dépenses faites directement en leur faveur ; mais les capitalistes sont tenus à contribuer aussi pour un gouvernement auquel ils doivent leur existence même.

Avec ces légères modifications, on peut donc admettre la règle générale que chacun doit contribuer au maintien de la société en proportion de son revenu. Des différentes parties de la richesse, le revenu seul doit être taxé ; car le gouvernement emploiera le produit des taxes d'une manière non productive ; il les dépensera, c'est-à-dire, qu'il appauvrirait d'autant la société, si tout ce qu'il dépense n'était pas pris sur ce fonds qui renaît de lui-même, et qui n'est destiné qu'à être dépensé. La partie de la richesse que le gouvernement prendra, aura été, sans doute, revenu pour l'un et capital pour l'autre, puisque nous avons vu que ces deux modifications de la richesse se remplacent sans cesse alternativement ; mais il importe qu'il la prenne à celui qui la considère comme revenu, et non à celui qui la considère comme capital, afin que le premier, la tenant pour dépensée, économise d'autant sur le reste, et que personne n'entame le fonds destiné à la reproduction. (155)

L'impôt pourvoit à la dépense annuelle de l'État ; et, pour chaque contribuable, c'est aussi une participation à une dépense faite en commun pour lui et pour ses coassociés. Cette dépense n'est pas d'une nature fort différente des autres. Le but de la richesse est toujours la jouissance : si le capital de chacun est employé à faire naître de nouvelles richesses, son revenu est employé et doit être à user, à consommer, à lui procurer des jouissances. Or, ce sont aussi des jouissances que celles que chaque contribuable achète par l'impôt ; c'est une jouissance que l'ordre public, que la justice, que la garantie de sa personne et de sa propriété ; ce sont des jouissances que les travaux publics qui lui procurent des chemins commodes, des promenades spacieuses, des eaux salubres ; c'est une jouissance que l'instruction publique, tant celle qui, sous le nom d'éducation,

6.2. Comment l'impôt doit atteindre le revenu

s'adresse aux enfans, que celle qui, sous le nom de religion, s'adresse aux hommes ; c'est une jouissance enfin, et c'est même le complément de toutes les autres, que la défense nationale qui conserve à chacun sa participation aux avantages que l'ordre social doit lui assurer.

L'impôt est donc un mal, seulement autant que c'est un mal d'acheter par un sacrifice la (156) chose dont nous avons besoin ou envie ; mais aussi c'est un bien, si cette chose vaut mieux pour nous et nous procure plus de jouissances que le sacrifice par lequel nous l'avons obtenue ne nous en ôte. Si la société était bien organisée, cela devrait toujours être ainsi, car il doit toujours y avoir économie à réunir pour un but commun les efforts de plusieurs, plutôt que de chercher à l'atteindre par une suite d'efforts individuels. Chaque contribuable doit, pour son argent, obtenir plus de jouissances par les chemins, les canaux, les fontaines publiques, par la protection de sa personne, par l'instruction qu'il reçoit, que s'il avait cherché à se procurer toutes ces choses à ses propres frais. L'argent que lui ôte l'impôt sera donc bien employé, si, d'une part, tout ce qui est pris au nom des jouissances sociales est réellement consacré aux jouissances sociales, et non à satisfaire ou à flatter les passions des gouvernans ; si, d'autre part, ceux à qui l'on veut assurer des jouissances sont en état de les acheter avec leurs revenus. Pour plus d'un citoyen, une voiture serait une très-grande jouissance ; il doit y renoncer cependant, parce que son revenu n'y suffirait pas, et que, s'il prend une fois sur son capital, il détruit la source de toutes ses jouissances à venir. De (157) même, une belle route serait peut-être une grande jouissance pour tous les citoyens d'un État : ils doivent y renoncer aussi, si, pour acheter cette jouissance, ils doivent entamer leurs capitaux, et pour une jouissance présente renoncer à une subsistance future.

La mesure des jouissances de chacun doit toujours être le revenu de chacun ; de même la participation aux jouissances communes que l'impôt doit procurer à tous, doit toujours se proportionner au revenu de tous. (158)

6.2. Comment l'impôt doit atteindre le revenu

On ne conteste point que l'impôt doit être assis sur le seul revenu, et s'y proportionner ; mais, après avoir admis ce principe, il est encore difficile d'établir ce que c'est proprement que le revenu imposable, et de quelle manière ce revenu peut être atteint dans une progression proportionnelle.

Nous avons vu, dans le second livre, que le revenu est un accroissement de richesses, produit de la terre et du travail de l'homme, qui peut se consommer sans reproduction, et sans que le fonds primitif de la richesse soit diminué ; nous avons vu aussi que la consommation aurait dépassé le revenu, et aurait entamé le capital, soit que la terre se trouvât réduite à un état inférieur de culture, soit que les travaux accumulés n'eussent point été remplacés, à mesure de leur consommation, par des travaux d'égale valeur, soit que les hommes qui ont vécu en travaillant, ou leurs successeurs, ne fussent plus en état de recommencer et d'accomplir le même ouvrage. (159)

Une partie du produit annuel doit donc être employée à maintenir la terre dans le même état de valeur, une autre à remplacer le fonds accumulé du travail de nomme,

6. De l'impôt

pour le maintenir dans la même proportion ; une troisième à faire vivre toute la partie travaillante de la nation, pour lui conserver le même degré de forces : si l'on détourne quelque partie de cette appropriation nécessaire du produit annuel, la nation s'appauvrira rapidement, elle se ruinera, elle succombera.

Il est donc essentiel de ne point confondre avec le revenu, de ne point dilapider, de ne point imposer la partie du produit brut qui est consommé pour maintenir en même état les améliorations de la terre, ni celle qui remplace les capitaux fixes et circulant ; au moyen desquels tous les travaux sont accomplis, ni celle qui fait vivre tous les hommes par lesquels ces travaux s'accomplissent. Mais comment les distinguer ?

Ne regardera-t-on comme revenus que le produit net de l'agriculture, ou la rente des terres et le produit des capitaux, ou l'intérêt de l'argent ? Mais alors on réduira trop la matière imposable, et l'on exemptera du devoir de contribuer aux dépenses de l'État des classes nombreuses auxquelles l'État garantit des (160) jouissances. Le fermier n'est pas moins que le propriétaire, le marchand pas moins que le capitaliste, l'objet de la protection des lois et de l'action bienfaisante du gouvernement. Le journalier lui-même réclame une part dans toutes les institutions publiques ; et c'est pour lui, comme pour tout autre citoyen, que la justice est maintenue, que l'honneur national est défendu, que les travaux publics assainissent le pays, et pourvoient au bien-être ou aux plaisirs de tous les habitants.

Le travail est la source de la richesse publique ; du travail naît le revenu, et cet accroissement annuel ne se borne point à la partie qui passe aux propriétaires de terres ou de capitaux comme rente et comme intérêt. Les revenus du fermier, ou les profits qu'il obtient par son industrie, peuvent être tout aussi considérables que ceux du propriétaire dont il fait valoir les biens ; les profits du marchand sont en général plus considérables que ceux du capitaliste dont il fait valoir les fonds ; les salaires eux-mêmes de plusieurs ouvriers, surtout lorsqu'ils ont acquis une habileté distinguée, ou lorsqu'ils suivent les carrières les plus relevées, les beaux-arts, les professions savantes, suffisent pour les faire vivre dans l'opulence. Ces membres divers de la société ne se (161) refusent point à des sacrifices pécuniaires pour se procurer des jouissances de luxe ; pourquoi se refuseraient-ils à contribuer à la première des jouissances, celle de l'ordre, de la justice et de la sécurité ?

Il est vrai que, dans plusieurs pays, la classe ouvrière a été réduite au salaire qui lui est strictement nécessaire pour vivre ; on a estimé comme un bénéfice tout ce qu'on pouvait retrancher sur le paiement de sa main d'œuvre ; on a regardé le produit net en faveur des riches, comme le but unique de la société, tandis qu'aux yeux de tels publicistes, les ouvriers n'ont plus été qu'un moyen de produire la richesse, qu'on pouvait aussi-bien retrancher dès qu'il était inutile. Dans cette déplorable organisation sociale, tandis qu'on calcule la nourriture qui peut à moins de frais conserver la vie, et les bornes du travail qu'on peut exiger chaque jour sans que les forces physiques y succombent ; il y aurait sans doute de la dérision de demander au pauvre ouvrier, qui ne connaît aucune jouissance, de payer pour la jouissance d'un ordre et d'une justice qui ne le protègent point, d'un honneur national auquel il reste indifférent. Mais alors ce n'est pas la participation du trésor au revenu du pauvre qui est vicieuse, c'est la dégradation du pauvre à un (162) état dans lequel son revenu n'excède pas son nécessaire.

6.2. Comment l'impôt doit atteindre le revenu

D'ailleurs, ce n'est point d'après l'origine de leur revenu que les citoyens sont classés parmi les pauvres ou les riches. Si pour plusieurs familles d'ouvriers leur salaire suffit tout juste pour vivre, il existe aussi plusieurs familles de pauvres propriétaires, de pauvres capitalistes, qui ne retirent pas plus de rente de leurs terres ou de leurs capitaux, que les ouvriers de leur travail. Si vous déchargez complètement les uns, vous devez appesantir la main sur les autres ; l'impôt peut tout aussi-bien enlever une partie nécessaire du produit net, que du produit de l'industrie ; et il est tout aussi injuste et tout aussi cruel de faire mourir de faim les propriétaires que les salariés.

Tout l'accroissement annuel de la richesse nationale, tout l'accroissement consommable sans reproduction doit donc être imposable ; il peut être dépensé en entier, et toute dépense doit contribuer dans une certaine proportion à la garantie de toute dépense. Le revenu national naît par l'action simultanée de quatre classes de personnes, les propriétaires, les capitalistes, tous ceux qui font valoir des capitaux par une industrie quelconque, et les journaliers ; il se partage entre eux sous les noms divers (163) de rente, intérêt, profit et salaire ; partout il est également destiné à acheter des jouissances ; partout il doit contribuer à la jouissance commune de l'ordre public ; partout il doit être taxé d'une manière proportionnelle à ces autres jouissances qu'il peut procurer ; partout il doit être ménagé, lorsque la taxe, atteignant le nécessaire, ne laisserait pas au contribuable de quoi vivre.

S'il est essentiel, d'après un principe d'humanité, de ne jamais pousser l'impôt sur le revenu de telle sorte, qu'il ôte au contribuable une partie de son nécessaire ; car il serait absurde de parler à un homme des jouissances de l'ordre public, tandis que cet ordre public le condamnerait à mourir de faim ; il n'est pas moins important de remarquer que dans chaque espèce de revenu, il y a toujours une partie qui doit demeurer inviolable, et que le fisc ne peut atteindre sans compromettre la matière imposable elle-même, sans se priver de ses ressources pour l'avenir.

Cette partie nécessaire et inviolable du revenu, qui donne seule du prix à la propriété, et qui fait que son détenteur la conserve, la bonifie, et lui imprime le mouvement reproducteur, n'est point la même dans toute espèce de richesse ; et les abus de pouvoir du fisc n'ont point (164) pour toutes des effets également désastreux.

Le revenu net des terres est, de tous les revenus, celui qui a le moins besoin pour naître de l'action et de la volonté de son propriétaire, c'est aussi celui que les gouvernemens se sentent le moins obligés de traiter avec ménagemens. En effet, quelque foulés que soient les propriétaires, ils ne peuvent ni transporter leurs terres dans un autre pays, ni les détruire ; et le seul résultat de leur oppression, c'est qu'ils cessent de bonifier leurs possessions. Aucune autre classe de citoyens n'est si complètement à la merci du fisc. Aussi, les gouvernemens despotiques de l'Asie les ont-ils absolument dépouillés, en s'attribuant à eux-mêmes la propriété du sol. Et déjà, dans plusieurs parties de notre Europe, le poids des impôts est assez lourd, pour que les propriétaires ne soient proprement plus que les fermiers du fisc.

Le gouvernement le plus despotique ne saurait traiter de même le revenu net des capitalistes. Ceux-ci ont presque à toute heure la faculté de soustraire leur fortune à des impositions vexatoires, et, le fisc eût-il pour connaître leurs revenus toutes les facilités qui lui manquent, devrait encore s'imposer la règle de ne s'en attribuer jamais une part assez forte pour pouvoir (165) les déterminer à transporter ailleurs leurs

6. De l'impôt

richesses.

Les commerçans, les fabricans, les fermiers, tous ceux qui font valoir les capitaux sont un peu plus attachés à la terre que les capitalistes ; il est, pour les deux dernières classes, tout au moins, fort difficile de s'expatrier ; mais en revanche leurs profits sont leur seul encouragement au travail, et si le fisc trouvait moyen de s'attribuer une part assez forte dans les profits du commerce, des manufactures et de l'agriculture, pour que le reste ne fit guère plus que compenser les risques de ces professions, l'industrie se ralentirait d'abord, et cesserait bientôt entièrement. On l'a vue, sous les ministres de Charles-Quint et de ses successeurs, disparaître des contrées qu'elle faisait autrefois fleurir, et la fainéantise redevenir en honneur. Qui voudrait en effet travailler avec assiduité, quand son travail, au lieu d'augmenter son aisance, ne le conduirait qu'à hasarder le peu qu'il a ?

Mais s'il y a une partie du revenu national à laquelle le fisc ne doit toucher qu'avec précaution, de peur d'entamer celle qui est nécessaire à le faire renaître, c'est sans doute les salaires, ou le revenu de tous ceux qui vivent de leur travail. Ce revenu, les ouvriers doivent le consommer, mais seulement en se maintenant (166) eux-mêmes, eux qui sont le capital vivant de la nation.

Il y a dans le salaire une partie nécessaire, qui doit conserver la vie, la force et la santé de ceux qui le perçoivent, afin que le travail se continue, afin que le salaire, qui pour eux est un revenu, mais qui est un capital pour ceux qui le paient, puisse rendre à ces derniers les fruits qu'ils en attendent, et continuer, d'année en année, à imprimer le mouvement à la machine sociale. Malheur au gouvernement qui touche à cette partie, il sacrifie tout ensemble, et des victimes humaines, et l'espérance de ses futures richesses.

Cette distinction nous ramène à sentir combien est fausse la politique des gouvernemens qui ont réduit les classes ouvrières au seul salaire nécessaire, pour augmenter les revenus nets des fabricans, des commerçans et des propriétaires. Ce n'est point à entrer en partage de ces revenus nets, que le fisc borne ses prétentions ; il demande à tout citoyen de sacrifier une partie de *ses jouissances*, proportionnellement à ses revenus, pour s'assurer la jouissance de l'ordre, de la justice, du maintien de l'honneur national ; mais que demanderait-il à celui à qui il n'a laissé aucune jouissance ? et lorsque tout l'ouvrage national sera (167) fait par des machines, ou par des hommes réduits à l'état de machines, où retrouvera-t-il cette portion considérable qu'il prélevait autrefois sur le revenu d'une classe de la nation qu'il aura laissé détruire ?

Ces distinctions ne nous ont point encore amenés à connaître d'une manière précise la matière imposable, et moins encore à trouver les moyens de l'atteindre. Cependant, de ce que nous venons de dire, nous pouvons déduire un petit nombre de règles, qui nous serviront à juger les diverses formes d'imposition.

1°. Tout impôt doit porter sur le revenu et non sur le capital. Dans le premier cas, l'État ne dépense que ce que les particuliers devaient dépenser ; dans le second, il détruit ce qui devait faire vivre et les particuliers et l'État.

2°. Dans l'assiette de l'impôt, il ne faut point confondre le produit brut annuel avec le revenu ; car le premier comprend, outre le second, tout le capital circulant ; et une partie de ce produit doit demeurer pour maintenir ou renouveler tous les capitaux fixes, tous les travaux accumulés, et la vie de tous les ouvriers productifs.

6.3. *D'un impôt unique proportionnel au revenu.*

3°. L'impôt étant le prix que le citoyen paie pour des jouissances, on ne saurait le demander à celui qui ne jouit de rien ; il ne doit donc (168) jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire à la vie du contribuable.

4°. L'impôt ne doit jamais mettre en fuite la richesse qu'il frappe, il doit donc être d'autant plus modéré, que cette richesse est d'une nature plus fugitive. Il ne doit jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire, pour que ce revenu se conserve. (169)

6.3. D'un impôt unique proportionnel au revenu.

C'est une habitude naturelle à l'esprit humain, que de chercher à réduire toutes ses opérations à la formule la plus simple ; de généraliser toutes ses règles, et d'accomplir, par un procédé uniforme, tout ce qu'il peut soustraire à des procédés plus compliqués. Cette habitude, qui tend à tout simplifier, à tout classer, à tout généraliser, est sans doute la cause des progrès les plus essentiels de plusieurs sciences. Il ne faut pas cependant s'y abandonner d'une manière irréfléchie ; elle résulte plutôt de notre faiblesse que de notre force, et les abstractions sont moins souvent dans la nature que dans les bornes de notre esprit.

C'est ainsi qu'on a presque toujours causé plus de souffrance que de soulagement à la société, par la recherche d'un impôt unique. Sans doute il est avantageux de simplifier les rapports du fisc avec les contribuables, sans doute il est désirable de mettre une règle invariable à la place de tout arbitraire, sans doute (170) tous les citoyens, devant contribuer à la dépense nationale en proportion de leur revenu, un impôt unique, proportionné à ce revenu, et égal pour tous, semblerait en même temps plus juste et plus simple que la variété de contributions que l'art de la finance a inventées. Cependant la plupart des règles que nous venons de poser sur les impôts seraient inapplicables à un impôt unique ; la plupart des revenus que nous avons jugés dignes de ménagement ne sauraient être ménagés par lui. Plus la règle est inflexible, et plus il faut la tenir élevée, si l'on ne veut pas qu'elle froisse tous ceux qu'elle viendrait à toucher ; et l'impôt unique, si même il était exécutable, rendrait beaucoup moins, et causerait beaucoup plus de souffrances que les impôts divers, qui se proportionnent aux diverses natures de richesses.

S'il était exécutable, avons-nous dit. En effet, le premier doute qui s'élève, c'est de savoir s'il est possible d'atteindre tous les revenus par une seule mesure législative, par une taxe proportionnelle. Il faudrait pour cela, ou prendre le revenu individuel à sa naissance, au moment où chaque citoyen le perçoit, ou bien le prendre à sa conversion en consommation, au moment où chaque individu le dépense. L'une de ces méthodes serait à peu près équivalente à (171) l'autre, car la dépense est bien la mesure la plus précise du revenu ; si quelques avarés dépensent moins, quelques prodiges dépensent plus qu'ils n'ont de rente ; et ces légères différences sont comme nulles pour la société. Mais si, comme je le crois, ces deux méthodes sont également impraticables, il ne restait que celle qu'on a suivie, de proportionner les contributions à chaque nature de richesses, et de compenser, par leur variété, l'inégalité de chacune, considérée isolément.

La première tentative a dû être d'atteindre les revenus à leur naissance. C'est la

6. De l'impôt

seule à laquelle nous nous attacherons dans ce chapitre. Après avoir examiné, dans les deux suivans, les impôts sur quelques sources particulières de revenu, nous reviendrons, dans le sixième, à l'impôt général sur la dépense ou sur les consommations, et nous montrerons qu'en ne voulant admettre que lui, il est également ou injuste, ou impraticable.

Supposons que, dans la proportion des dépenses privées avec les dépenses publiques, nous allouions à chaque citoyen les neuf dixièmes de son revenu pour ses autres jouissances, et que nous lui imposions l'obligation de contribuer, avec le dixième restant, aux jouissances que lui procure l'ordre public, il faudra (172) donc que tout revenu né dans la société de quelque manière que ce soit, paie au fisc un dixième. Comment s'y prendra-t-on pour l'atteindre, dans les diverses espèces de richesses ?

Le premier revenu, avons-nous vu, est celui des propriétaires de terre. Ce n'est pas celui-ci qui causera de la difficulté, du moins dans le système d'exploitation par bail à ferme il se distingue assez clairement du capital, des avances annuelles, et de toute autre partie de la richesse ; le contrat qui lui donne naissance est souvent facile à connaître ; lors même qu'on le dissimule, la terre elle-même ne peut être soustraite à l'observation : et en effet les gouvernemens ont rarement épargné les propriétaires de terre ; presque tous sont entrés en partage de leur revenu dès son origine, presque tous ont passé la proportion du dixième, que nous supposons qu'ils devraient demander.

Le revenu qui naît des capitaux fixes, des machines et des usines de tout genre, se rapproche fort du précédent, et n'est guère plus difficile à taxer, quoique le remboursement du capital primitif qui se consomme se confonde ici avec le revenu. Les propriétaires de ce capital seront plus exposés aux abus d'autorité que les propriétaires fonciers ; en les accablant on fera plus de tort à la nation, parce qu'on (173) mettra plus d'obstacle à la reproduction des richesses ; mais ils ne seront guère plus difficiles à atteindre.

La difficulté est prodigieusement augmentée dès qu'on arrive aux revenus qui naissent des capitaux circulans. Ceux-ci, comme nous l'avons vu, se divisent en deux parties : l'une, sous le nom d'intérêt, passe à celui qui a fait l'avance du capital ; l'autre, sous le nom de profit, demeure à celui qui l'a mis en oeuvre, qu'il soit entrepreneur de travaux, fermier, fabricant ou marchand. Pour entrer en partage de tels revenus, le fisc a besoin de les connaître d'abord, ensuite de pouvoir contraindre ceux qui les perçoivent à en céder une part proportionnelle.

L'intérêt est une quantité fixe, égale le plus souvent dans tous les marchés analogues, indépendante des évènements, et qui, d'après ses rapports avec la rente des terres, semblerait devoir être une bonne matière imposable. Mais la transmission des capitaux est une transaction secrète que l'autorité n'a presque aucun moyen de découvrir, qu'elle ne peut même rechercher sans des mesures vexatoires ; qu'elle ne peut taxer sans multiplier les contrats simulés, les fraudes et les subterfuges de tout genre, par lesquels, pour éviter l'impôt, on (174) compromettra la paix des familles et la sûreté de toute propriété ; qu'elle ne peut poursuivre sans chasser dans l'étranger une grande partie des capitaux.

Le profit des capitaux est une richesse plus fugitive encore. La même entreprise, le même commerce qui ont donné un profit l'année passée, peuvent donner une perte cette année. Cependant si le marchand considère comme revenu tout son profit, et s'il

6.3. *D'un impôt unique proportionnel au revenu.*

n'en ajoute aucune partie à son capital dans les bonnes années, tandis que la perte devra être retranchée de ce capital dans les mauvaises, il sera bientôt ruiné. Son vrai revenu consiste donc dans une moyenne entre les bonnes et les mauvaises années ; mais cette moyenne lui est inconnue à lui-même : combien plus est-il impossible que l'autorité qui essaie de le surveiller l'apprécie ? D'ailleurs, si les autres contribuables n'ont intérêt à cacher leur revenu que pour échapper aux prétentions du fisc, les commerçans ont un motif particulier de dissimulation. Quelque bien établie que soit leur fortune, un crédit imaginaire leur est toujours nécessaire ; leur ruine dépendrait toujours de la volonté de tous leurs rivaux, si ceux-ci, connaissant toute l'étendue de leurs ressources, et pouvant (175) aisément connaître aussi la nature de leurs spéculations, étaient maîtres de choisir le moment le plus critique pour leur refuser des avances ou exiger d'eux des payemens. Le commerce est une profession jalouse, où la dépendance réciproque de chacun envers tous est si grande, qu'elle ne peut être corrigée que par le secret. Toute contribution, au contraire, est publique de sa nature ; une contribution sur les revenus, sur les profits du commerce, donnerait au public la mesure de leurs fortunes que les négocians redoutent le plus ; et en général ils n'hésiteraient pas à se soumettre aux taxes les plus arbitraires, plutôt que de s'exposer à une enquête sur leur fortune, qui mettrait leur secret au grand jour.

Nous arrivons enfin à la dernière source de revenu, à celle qui se partage entre le plus grand nombre de citoyens, à celle qui, par conséquent, forme la plus grande masse dans le revenu national, quoique la quote part de chacun soit plus petite, à celle aussi qu'on ne peut négliger de taxer sans priver le fisc de sa plus importante ressource ; c'est le salaire de toute espèce de travail. Une portion de salaire se mêle sans cesse, et de différentes manières, aux autres espèces de revenus. Le propriétaire cultivateur doit trouver sur sa terre, rente (176) profit et salaire en même temps ; le fermier, profit et salaire ; le journalier de terre, salaire seulement. Ainsi le salaire fait partie du revenu de quiconque fait naître les fruits de la terre, et cette classe forme seule en France les cinq sixièmes de la nation. La plupart des artisans des villes confondent dans leur revenu le profit d'un petit commerce avec leur propre salaire ; le chef de manufacture, le marchand et tous leurs commis, tous leurs subalternes, vivent du salaire que méritent leur peine et leur intelligence, autant que de profit ; l'ouvrier improductif, enfin, à quelque classe qu'il appartienne, et par quelque filière qu'il tire son propre revenu du revenu des autres, le trouve aussi dans le salaire.

Mais comment atteindrait-on d'une manière directe le salaire, comme source de revenus ? A quelle époque le taxerait-on ? A quelle vexation n'exposerait-on pas le pauvre journalier si on lui demandait chaque jour le dixième de sa journée ? de quelle ruine certaine ne l'accablerait-on pas si, considérant comme un revenu annuel le gage qu'il n'est sûr d'obtenir que jour après jour, on l'obligeait à payer cinquante francs par an, parce qu'il gagne dix francs par semaine ? Et, quand on (177) augmenterait l'impôt avec l'activité, avec le talent, qui augmentent en effet les gages des ouvriers, quelle prime ne paraîtrait-on pas donner à la nonchalance et au vice, contre l'ordre et l'industrie ?

Ainsi l'on ne peut taxer directement que le revenu qui naît des terres, des maisons, des usines, et des autres capitaux fixes ; tout autre revenu échappe à sa naissance à l'inspection du gouvernement et c'est dans une autre période de sa durée seulement

6. De l'impôt

que le fisc peut espérer d'entrer en partage d'un bien qu'il ne protège en effet qu'à cette condition.

Il en est résulté que le gouvernement s'est vu forcé de multiplier les impôts, pour que chacun à part fût plus léger, et pour qu'au défaut de l'un, un autre atteignit les diverses classes de personnes. Il a frappé, d'une part, les recettes par des taxes directes ; d'autre part, les dépenses par des taxes de consommation : il a pris partout où il a trouvé quelque chose à prendre ; mais il lui est presque toujours impossible d'apprécier combien il demande à chaque classe, et par conséquent de maintenir l'égalité proportionnelle que la justice aurait exigée. Cependant les contribuables aiment mieux encore se soumettre à ce grave inconvénient qu'à (178) l'obligation de rendre de leurs revenus un compte que souvent ils n'ont jamais établi pour eux-mêmes.

En frappant ainsi presque aveuglément sur la richesse où elle se trouve, il est encore quelques règles qu'Adam Smith a prescrites en matière d'impôt, et que tout gouvernement doit suivre s'il ne veut pas redoubler le mal déjà assez grave que cause l'impôt, et exciter un ressentiment tout-à-fait disproportionné avec le bénéfice qu'il en retire.

Tout impôt est d'autant plus mauvais, qu'il coûte plus au peuple par-delà le revenu qu'il rapporte au fisc, d'autant meilleur que sa perception est plus économique. Il est d'autant plus mauvais, que l'époque de son paiement cause plus de gêne au contribuable, d'autant meilleur, qu'on a mieux combiné pour le faire payer le moment où le contribuable aura la commodité de le faire.

Il est d'autant plus mauvais, que sa perception exige une inspection plus vexatoire, une plus grande violation de la liberté du citoyen. Il est d'autant meilleur, qu'il laisse moins de tentation à la fraude, qu'il exige moins de surveillance, et que son acquittement paraît plus volontaire. (179)

Ces règles doivent être combinées avec celles que nous avons données à la fin du dernier chapitre. En les observant, si l'on ne saurait faire que l'impôt soit un bien, on fera du moins qu'il soit un moindre mal. (180)

6.4. De l'impôt sur les terres.

Le revenu le plus facile à atteindre par les impôts, est celui qui provient de la terre, parce que cette espèce de richesses ne peut être dérobée aux yeux ; que sans déclaration du propriétaire, on en peut connaître la valeur ; et qu'en percevant les fruits, au moment où la nature les accorde, on est sûr de rencontrer juste la convenance du propriétaire pour les payer. Mais les économistes se sont partagés sur les deux manières de lever cet impôt ; l'une en nature, sur le produit brut, l'autre en argent, sur le revenu net du propriétaire. Ces deux méthodes ont été plus d'une fois pratiquées simultanément dans notre Europe, sous le nom de *dîme* et de *contribution foncière* ; elles se retrouvent dans l'antiquité, et chez presque tous les peuples agricoles qui ont reconnu l'autorité d'un gouvernement.

La dîme est un impôt perçu au moment de l'abondance, avant que le producteur ait en quelque sorte pris possession de sa propriété. La règle (181) d'après laquelle la dîme est établie, quand elle ne s'étend qu'aux grandes récoltes, est si simple et si universelle, qu'elle fait naître peu de discussions et de vexations, ce qui lui donne une

6.4. De l'impôt sur les terres.

grande apparence d'égalité. La perception en nature demande un plus grand nombre de commis et de magasins que celle en argent ; cependant son extrême simplicité la rend peu dispendieuse ; d'ailleurs il suffirait que le gouvernement ne fût pas trop pressé de jouir, pour trouver un bénéfice assuré dans la conservation de la denrée, jusqu'à l'époque favorable à la vente, ou pour en faire jouir ses fermiers ; car la dîme est, par sa simplicité, l'impôt qu'on peut le plus aisément mettre à ferme. Le cultivateur, pressé par l'obligation de payer les impôts en argent, vend presque toujours sa récolte hors de saison. Le gouvernement, en accordant un terme aux fermiers de la dîme, couvrirait peut-être, par cette seule avance, tous les frais de perception.

La dîme en raison de ces avantages, a séduit, comme imposition nationale, plusieurs spéculateurs politiques. D'ailleurs elle a été défendue avec obstination par le corps puissant auquel elle est en général abandonnée. Celui-ci, qui ressuscite à son gré, parmi les institutions judaïques, celles qu'il juge conformes à ses (182) intérêts, tandis qu'il abandonne les autres à l'oubli, a réclamé souvent la dîme comme un droit inaliénable, fondé sur les lois de la Divinité, tandis qu'il n'a jamais prétendu au renouvellement des ablutions, ou des holocaustes fondés sur l'autorité des mêmes livres. La dîme, d'autre part, a été attaquée avec d'autant plus d'amertume, par les ennemis du clergé, et son rétablissement ou son abolition ont presque toujours été une affaire de parti.

Par un mélange de superstition judaïque et d'avidité, la dîme a été défigurée dans tous les pays où elle a été divisée en grande et petite. La dîme peut s'appliquer sans grande difficulté aux récoltes annuelles des champs, aux fenaïsons, aux moissons, aux vendanges, parce que ces récoltes sont simultanées, et qu'elles se présentent tout entières aux yeux du décimateur : mais la dîme sur les récoltes successives ; sur les produits du règne animal, la dîme des fruits, des jardins, du poulailler, de l'étable, de la laiterie, qui est perçue, en Angleterre, par un ordre d'ecclésiastiques qu'on y nomme vicaires, est une occasion inévitable de discussions, de vexations, et d'aigreur ; elle a établi une guerre dans chaque village entre le vicaire et ses paroissiens, et elle est une cause principale du progrès des sectes ennemies de l'église dominante. (183)

Les grandes dîmes attribuées à l'État seraient sans doute un impôt assez productif, qui se lèverait avec facilité, sans causer beaucoup de mécontentement, ni beaucoup de frais. Mais ces avantages sont plus que compensés par l'inégalité réelle de cet impôt, et par les obstacles qu'il apporte à l'industrie.

La dîme n'est et ne doit être qu'un impôt sur le revenu net du propriétaire foncier. Elle ne change point les rapports qui existent entre le propriétaire et le fermier, ou entre celui-ci et le journalier ; elle ne fera point que l'un se contente d'un moindre profit, l'autre d'un moindre salaire. N'atteignant qu'une seule classe de revenus, tout ce qu'on lui demande pour être égale, c'est d'atteindre proportionnellement chaque revenu de cette classe.¹ Les frais de culture sont loin d'être les (184) mêmes dans les bons et les mauvais terrains, dans les bonnes et les mauvaises années. Cependant le

1. M. Ricardo consacre un chapitre à la dîme (chap. XI, page 290, trad.), dans lequel il croit avoir prouvé que la dîme est payée toute entière par le consommateur. Le défaut de cet auteur est de raisonner toujours d'après un seul principe. La dîme est, en général, payée par le propriétaire foncier ; mais la disproportion entre l'offre et la demande de fonds à ferme, de travail et de denrées, peut en rejeter une partie sur le fermier, sur le laboureur ou sur le consommateur.

6. De l'impôt

remboursement de ces frais fait partie de la récolte ; ce n'est pas le revenu seul qui est soumis à la dîme, mais en même temps les semences, les engrais et les journées de travail qui ont fait naître la récolte, car c'est tout cela qu'elle doit restituer. Après avoir prélevé tout cela, et ensuite la dîme, le reste seul parviendra au propriétaire.

Dans les bonnes années et dans les bons terrains, deux gerbes sur dix peuvent représenter toutes ces avances ; dans les mauvaises années, ou les mauvais terrains, huit sur dix les couvrent à peine. Il n'est pas même très-rare que la totalité de la récolte soit insuffisante pour payer les frais. La dîme, dans tous les cas, ne s'en lève pas moins. Aux premiers, elle prend la huitième partie du revenu des champs ; aux seconds la moitié ; aux troisièmes qui n'ont rien, elle prend sur le capital qui doit faire naître la récolte suivante ; et son inégalité est d'autant plus cruelle, que c'est toujours le pauvre qu'elle accable, et qu'elle prend davantage là où il aurait fallu user de plus de ménagemens.

En outre, plus une culture est productive, plus elle demande d'avances faites à la terre. La dîme qui pouvait n'être que la septième ou (185) huitième partie du revenu d'un pré, devient la cinquième dans un champ de blé, le tiers dans une vigne, la moitié dans une houblonnière, une culture de chanvre, ou de tabac, la totalité dans un jardin. Ainsi, tandis que l'intérêt national est d'augmenter sans cesse le produit brut, en faisant à la terre de plus fortes avances, la dîme enseigne au cultivateur à diminuer sans cesse ses avances, et à choisir le genre de culture qui rend le moins à la nation, mais qui expose le moins celui qui l'entreprend à être puni pour son industrie.

Le laboureur soumis à la dîme, toutes les fois qu'il veut consacrer son champ à une culture plus productive, est obligé de s'entendre auparavant avec le décimateur, pour lui faire accepter une rente fixe au lieu du dixième de la récolte. Cette rente fixe est précisément la contribution foncière. Pour être égale à la dîme, elle doit s'élever du cinquième au quart du revenu net ; car les reprises des agriculteurs, comme les appelaient les économistes, emportent au moins la moitié du produit brut.

La contribution foncière est destinée à faire participer le fisc au revenu du seul propriétaire, et elle n'affecte en effet que lui seul. Établie sur une estimation générale des terres, et quelque fois sur un cadastre, elle oblige chaque fermier (186) à faire l'avance au nom de son maître, d'une partie proportionnelle du revenu net, tel qu'il avait été calculé à la première estimation. Mais cette estimation étant invariable, plus le fermier paie de rente au fisc, moins il en paie au propriétaire. Cette fixité lui permet encore d'accroître ses exploitations, de bonifier la terre qu'il cultive, sans que le public lui demande de partager les revenus provenant d'avances que ce public n'a point faites. La même cause rend cet impôt peu dispendieux à percevoir. Chaque cultivateur sait au juste ce qu'il doit payer, et quand il doit le payer ; il n'a aucune espérance d'échapper au percepteur, et il n'a recours à aucun stratagème pour le faire.

D'autre part, l'imposition foncière est souvent une demande d'argent adressée à celui qui n'en a pas. Dans ce cas, elle force le propriétaire ou le fermier à vendre ses denrées pour en obtenir, peut-être au moment le plus défavorable, et elle contribue ainsi à causer l'engorgement des marchés immédiatement après la récolte, et la disette à la fin de l'année. À cet égard, la législation de Toscane est digne d'imitation. Au lieu d'exiger l'impôt foncier tout à la fois, ce qui forcerait l'agriculteur à vendre en même temps que tous ses confrères ; ou mois par mois, ce qui l'oblige à trouver de (187) l'argent aussibien dans le temps des avances que dans celui des rentrées ; elle le demande en trois

6.4. De l'impôt sur les terres.

payemens, qui suivent, à quelque distance, les trois principales récoltes du pays, celles de blé, de vin et d'huile ; savoir : au mois d'août, au mois de novembre, et au mois de février. Celui qui paie la contribution de l'année dès le mois de mars, époque où elle est arrêtée, obtient un escompte de 5 pour 100. Celui, au contraire, qui ne paie point à l'échéance ne peut être poursuivi qu'après l'année révolue ; mais, dès que le jour fatal de chaque terme, savoir, le dernier du mois, est passé pour lui, sa dette est augmentée de 10 pour 100 sur le terme qu'il a négligé de payer. Cette amende est un profit pour le percepteur, mais il est bien rare qu'un propriétaire s'y expose.

Plus l'imposition foncière est pesante, et plus elle jette le désordre dans les marchés et dans toute l'économie rurale, en forçant le cultivateur ou le propriétaire à vendre à tout prix, pour trouver de l'argent. En même temps elle l'aliène en quelque sorte de sa propriété et elle lui ôte l'envie aussi-bien que les moyens de faire ces avances durables qui augmentent, pour plusieurs générations, les produits du sol.

La première estimation sur laquelle est fondée l'imposition foncière, peut souvent être (188) injuste ou inégale ; et, quand elle ne le serait pas, il est difficile que, dans un laps de temps peu considérable, une grande inégalité ne résulte pas des progrès faits par l'agriculture dans un district, de sa décadence dans un autre, de l'ouverture de nouveaux chemins, de nouveaux canaux, de nouveaux ports, ou d'un déplacement dans la population, qui donne accès à de nouveaux marchés. Un sentiment qui paraît d'abord fort équitable, fera demander alors un nouveau cadastre, et une répartition plus égale. Cependant la contribution foncière n'a point à ce genre d'égalité les mêmes titres que les autres.

Au moment où une contribution foncière est établie dans un pays qui ne la connaissait point auparavant, le mal qu'elle apporte à ceux qu'elle frappe est plus grave encore qu'ils ne le conçoivent eux-mêmes. Elle ne leur enlève pas seulement leur revenu d'une année, elle leur enlève encore le capital que ce revenu représente. Quand la contribution est fixée au cinquième du revenu net, c'est à peu près comme si le cinquième des terres était confisqué au profit de l'État. Dès lors, chaque fermier a deux maîtres ; celui qui en porte le nom, pour les quatre cinquièmes du revenu, et l'État, pour l'autre cinquième. Si le propriétaire veut (189) changer de fermier, s'il veut emprunter sur sa terre, s'il veut la vendre, s'il veut la partager entre ses enfans, la part du fisc est toujours également déduite, et il n'a plus à lui que les quatre cinquièmes restans.

Sans doute une telle spoliation de la propriété de chacun est rude à supporter ; mais elle est déjà dans le temps passé : il y a peu de pays en Europe qui soient demeurés jusqu'à ce jour exempts de l'imposition foncière et de la dîme en même temps ; l'une et l'autre avaient le même effet, et la propriété du fisc sur le cinquième du revenu des terres, est établie par antique prescription.

Dès lors, quel sera le résultat d'une rectification du cadastre ? sera-t-il plus juste ? sera-t-il plus égal ? Deux domaines ont été également taxés à 1.000 francs par année ; l'un cependant ne rend que 5.000 fr., l'autre en rend 12.000 : l'un paie le tiers net, l'autre le douzième. L'inégalité paraît choquante ; mais l'un, en conséquence même de cette inégalité, a été vendu, ou reçu en héritage pour le prix de 40.000 francs, et l'autre pour celui de 220.000, tous deux au denier 20 de la rente nette. À qui faut-il donc rendre une égale justice ? à la terre ou à l'homme ? Si c'est à la terre, on ne peut douter qu'en taxant les deux domaines au (190) cinquième de leur revenu net,

6. De l'impôt

on ne doit réduire l'un à 600 francs, et porter l'autre à 2.400. Ce qui équivaldrait, pour le maître du premier, au gain d'un capital de 8.000 fr., qu'il n'avait point acheté en achetant la terre, point hérité de son père, point compté d'avoir dans sa part au partage de l'héritage avec ses frères. Le second en même temps y perdrait un capital de 28.000 francs, qu'il avait payé ou reçu en partage, et sur lequel peut-être pèsent des dettes hypothécaires en faveur de ses frères ou de ses vendeurs.

Si c'est à l'homme que la loi doit rendre justice, cette loi ne doit point altérer des partages de propriétés, sous la foi desquels chacun a vécu et contracté. Celui à qui la rectification du cadastre enlève une partie de sa propriété, éprouve une sévère injustice, et cette injustice n'est point compensée par le bénéfice inattendu qu'éprouve son confrère. Il n'y a pas plus de raison de donner à l'un que d'ôter à l'autre, et le partage égal de la propriété du fisc, entre les copropriétaires, n'est guère mieux fondé en justice que le partage égal de toute autre propriété.

On peut ajouter comme motif, non de justice, mais de politique, que cette répartition égale, au lieu de satisfaire les propriétaires, (191) exciterait probablement des réclamations universelles, puisque, dans l'estimation d'aucun homme, le gain n'est égal à la perte. Ceux qui se trouvent grevés aujourd'hui n'obtiendraient qu'un soulagement fort inférieur à leur attente; ceux qui sont au contraire épargnés, se croiraient, après la nouvelle répartition, horriblement foulés.

Ce n'est donc point par une mesure générale qu'on peut apporter un remède à l'inégalité dont on se plaint. Seulement, comme il ne faut point perdre de vue l'obligation dont nous avons parlé, dans un autre chapitre, de respecter le revenu nécessaire, pour ne point rendre le propriétaire indifférent à sa propriété; c'est par des dégrèvements partiels que le gouvernement doit venir au secours de ceux qui sont réellement foulés, et il doit rétablir l'égalité entre les contribuables fonciers, avec la même lenteur et les mêmes ménagemens qu'il apporte à combler l'immense intervalle entre l'extrême opulence et l'extrême misère. (192)

6.5. Contributions directes sur les autres sources du revenu.

L'IMPOSITION foncière n'atteint qu'une seule sorte de revenus, et les impositions de nature diverse, qui atteignent les citoyens en proportion de leur dépense, frappent de nouveau sur les propriétaires de terre; les impositions sur la transmission des propriétés, qui sont levées, non sur les revenus, mais sur les capitaux nationaux, pèsent encore sur les immeubles, dans une proportion cinq ou six fois plus forte que sur les meubles. Ainsi les propriétaires fonciers paient trois fois tandis que les autres citoyens n'en paient qu'une; et, si l'on réunit ces différentes manières de payer, on trouvera qu'assez généralement ils paient jusqu'au tiers de leur revenu, tandis que les autres en paient à peine le trentième.

Nous avons vu qu'il y avait quelque raison pour qu'ils contribuassent un peu plus que d'autres au soutien d'un gouvernement qui, de son côté, dépense plus pour eux; mais il n'y en a point pour une si prodigieuse disproportion (193) et si l'on pouvait atteindre

6.5. Contributions directes sur les autres sources du revenu.

le capitaliste aussi aisément que le propriétaire, il serait juste de l'obliger directement au support d'un gouvernement qui protège sa propriété. Dans les grands États, on l'a rarement tenté : on a senti qu'on ne pourrait connaître la fortune de chaque citoyen que par une enquête vexatoire : on a redouté de faire fuir les capitaux et d'ôter ainsi un soutien nécessaire à l'industrie, et l'on a abandonné volontairement une mine qu'il était presque impossible d'exploiter. Mais l'Europe a vu, surtout au moyen âge, un grand nombre de petites républiques commerçantes s'élever à côté de campagnes qui les nourrissaient et qui ne dépendaient pas d'elles. Les villes impériales et anséatiques, les républiques d'Italie, celles de la Suisse, étaient le centre d'un vaste commerce, la patrie de riches capitalistes, dont les trésors tentaient l'avidité de leurs voisins. Ces villes, appelées à se défendre contre des princes puissans, n'auraient jamais pu lever un revenu suffisant sur la petite banlieue qui dépendait d'elles. D'ailleurs leurs richesses mobilières faisaient leurs dangers ; c'était à elles à se défendre. Ceux qui venaient y jouir d'une liberté, d'une importance qu'ils ne trouvaient point ailleurs, devaient payer leur droit de cité. Ces républiques cherchèrent (194) les moyens d'atteindre directement les revenus des riches, en respectant la liberté et le crédit du commerce.

Plusieurs se contentèrent de la déclaration que chacun ferait de sa fortune ; plusieurs ne demandèrent pas même à la connaître ; mais voulurent que chaque citoyen, après avoir fait lui-même son compte, versât dans les coffres de l'État, ce qu'il estimerait devoir, sans qu'il fût permis de reconnaître le montant de cette somme. A Hambourg, la déclaration que ce qu'un citoyen venait déposer équivalait un quart pour cent de son capital, était reçue sous serment. A Genève, la taxe qu'on nomme des *gardes*, et qui s'élève à un pour mille du capital, avec quelques modifications, est de même abandonnée à la bonne foi des citoyens. Chacun fait son compte sans témoins et vient verser son sac dans les coffres du gouvernement, sans que personne ait le droit de voir les espèces : il signe ensuite une déclaration, portant qu'il a payé sa quote part. On ne lui demande pas même de serment.

Cette manière de payer les impositions ne peut exister que dans les républiques, et c'est un trait honorable pour celles-ci que de pouvoir la maintenir. Pour cela même il est nécessaire qu'elle soit très-modérée. A Genève le (195) capitaliste paie à peine le cinquantième de son revenu, tandis que le propriétaire foncier paie au moins le vingtième. Cette proportion n'est pas équitable sans doute, mais elle est la seule possible, et la première condition d'un impôt c'est qu'il puisse se percevoir.

Il y a dans les grands États une classe de capitalistes qui possèdent de très-grandes fortunes. Ce sont les rentiers de l'État, dont nous parlerons de nouveau, quand nous traiterons des emprunts. Leur fortune tient toute entière à la conservation de la société ; ils sont plus intéressés que personne à la défendre ; il est plus juste de les y faire contribuer qu'aucun autre, car ils sont souvent les vrais propriétaires de presque toute la fortune publique, et, par dessus le marché, cela est plus facile et moins dispendieux ; car il suffit, pour cela, de retenir une partie de ce revenu que le fisc a déjà entre ses mains.

Mais c'est justement la facilité de l'opération d'une retenue sur les rentes, qui la rend plus dangereuse. Il y a peu de gouvernemens chargés de dettes qui n'en aient abusé quelquefois. Or, comme le gouvernement est en même-temps le débiteur et le législateur, il n'est pas facile de décider où finit l'impôt et où commence la (196) ban-

6. De l'impôt

queroute ; ou, pour mieux dire, toutes les fois que, sous prétexte d'imposer le revenu de ses créanciers, il manque aux engagements qu'il a pris envers eux, il est réellement banqueroutier.

Je ne crois point cependant qu'il fût impossible, dans les pays où le droit de citoyen n'est pas un vain titre, où des prérogatives lui sont attachées, et où elles sont un objet d'ambition, de lever sur les rentiers une contribution volontaire qui pourrait devenir d'une grande ressource. En France tout citoyen, qui paie 300 fr. d'imposition directe, est électeur ; tout citoyen, qui en paie 1000, est éligible à la représentation nationale. Ces fonctions sont déjà hautement honorables et le deviendront davantage encore. Pourquoi n'accorderait-on pas au rentier de l'État, le droit de faire transporter sa créance du grand livre des 5 pour cent, à un livre nouveau des 4 pour cent ? Le propriétaire d'une rente de 1.500 francs, qui par ce transfert aurait été volontairement réduite à 1.200, serait électeur. Le propriétaire d'une rente de 5.000 fr., volontairement réduite à 4000, serait éligible. Les rentes du livre des 4 pour cent, seraient transmissibles comme les autres, et, avec leur propriété, passeraient tous les droits de cité. (197)

Au moment où une loi semblable serait rendue, peut-être n'y aurait-il pas un grand nombre de réductions volontaires : mais l'approche de chaque élection les multiplierait, et toutes seraient irrévocables ; toutes éteindraient la dette sans frais ; toutes auraient en même temps l'avantage de la caser plus tôt, de la faire passer dans les départements, d'y intéresser la grande masse de la nation, et d'éteindre cette jalousie que sentent assez naturellement les contribuables des provinces contre les créanciers de la capitale ou de l'étranger. Quant à l'effet politique de l'admission de cette nouvelle classe d'électeurs, il serait également rassurant pour l'ordre et pour la liberté. Ce ne sont pas des gens disposés à troubler l'État que ceux qui ont confié à l'État leur fortune et leurs moyens d'existence ; mais ce sont des défenseurs assurés de l'ordre, de l'économie, de la bonne foi dans les transactions, et de ce respect pour les droits de tous sur lequel le crédit repose. Peu d'hommes mériteraient mieux d'être citoyens que les créanciers de l'État, qui auraient contribué volontairement à la décharge de ses dettes.

On a cherché encore à taxer directement les revenus du commerce et de l'industrie, en divisant par classes ceux qui en exercent les diverses branches et obligeant chacun à payer (198) selon la classe à laquelle il appartenait. C'est ainsi que l'on a établi les patentes en France, qui comprennent non-seulement le commerce et les manufactures, mais encore la plupart des professions. C'est donc une participation aux revenus qui naissent des profits et à ceux qui naissent des salaires qu'on a cherché à obtenir. Mais il y a tant d'espace entre le moyen de gagner que peut donner une profession, et un gain certain, il serait si injuste de taxer un homme pour ce qu'il pouvait gagner et qu'il a peut-être perdu ; que malgré l'invention du droit proportionnel, qui se règle sur les loyers, parce qu'on a cru voir dans ceux-ci l'indication de la fortune, il n'y a aucune parité entre la portion de ses bénéfices qu'un négociant abandonne au fisc, et la portion du fermage de ses terres que lui cède un propriétaire. Il n'y en a non plus aucune entre le produit ; les patentes ne rendent pas le quinzième de ce que rend l'imposition foncière.

La contribution personnelle et mobilière est établie sur des bases si arbitraires, que la plupart des grandes villes ont préféré s'en racheter par quelque droit sur les consom-

6.6. Impôts sur la consommation.

mations.

Ainsi les revenus des capitaux, ceux du commerce et de l'industrie, ne sont encore que très-faiblement atteints par toutes les (199) impositions directes. Ceux qui naissent immédiatement du travail n'ont pas même été pris en considération ; on a senti que taxer chaque ouvrier en raison du salaire qu'il pourrait gagner, c'était ou s'exposer à le priver du nécessaire, ou lui donner les moyens d'obtenir une augmentation de gages, qui élèverait le prix de tous les produits et arrêterait leur vente. D'ailleurs, taxer un homme en raison de son habileté à gagner un plus fort salaire, c'est le punir en quelque sorte de son activité, de son intelligence, des qualités par lesquelles il s'est rendu supérieur à ses confrères. C'est d'une manière plus indirecte qu'il faut obtenir de lui une participation au revenu qu'il se forme par ces qualités diverses, si l'on ne veut pas les décourager.

On range aussi en France la taxe sur les portes et fenêtres parmi les contributions directes. C'est plutôt un impôt sur la consommation des maisons. On a cru plus facile de compter les fenêtres que d'avoir une déclaration fidèle du prix du loyer.

Presque tous les gouvernements ont frappé d'un impôt considérable les héritages, les ventes, et toutes les mutations de propriété ; encore que s'attaquant ainsi au capital, non au revenu, ils diminuent la cause productrice de la richesse ; à peu près comme s'ils levaient la dîme sur la (200) semence au lieu de la lever sur la moisson. Cependant, comme cet impôt est en général perçu au moment où il est le plus commode de le payer ; comme la même personne est rarement appelée à le payer plus d'une fois sur toute sa fortune, et comme il est facile de ne laisser aucun arbitraire dans la manière de l'asseoir, l'enregistrement, qui est un des impôts les plus productifs de France, ne cause point autant de réclamations que d'autres qui sont bien moins onéreux ; et il est probable que ceux à qui il enlève en une fois une portion de leur capital, s'arrangent toujours pour recouvrer sur leur revenu, par leur économie, une somme égale à celle qu'ils ont perdue ; en sorte que l'effet est à peu près le même pour la richesse nationale que si le revenu lui-même avait été taxé. Mais l'impôt sur les prêts par hypothèque, et le timbre sur les actes judiciaires, ne méritent point la même indulgence ; car ils sont perçus pour des accidens qu'on devrait prendre pour des symptômes de pauvreté, ou du moins de gêne et non de richesses. Lever un impôt sur les dettes d'un homme ou sur ses procès, ne paraît guère moins déraisonnable qu'en lever un sur ses maladies.

Ainsi, malgré l'ardeur des financiers,(201) leur activité constante, leur talent d'invention, et la rapidité avec laquelle une découverte dans leur art, dans quelque pays qu'elle soit faite, se communique aussitôt à tous les États civilisés, il leur est demeuré impossible d'atteindre directement la plus grande partie des revenus, et c'est faute d'avoir pu le faire qu'ils ont essayé du moins de lever une contribution proportionnelle aux dépenses.(202)

6.6. Impôts sur la consommation.

Les divers revenus qui ne pouvaient être appréciés et taxés à leur origine, sont tous employés à la consommation, et c'est le moment où l'on crut que l'impôt pourrait les atteindre avec de moindres inconvénients. En taxant toute marchandise à l'achat de

6. De l'impôt

laquelle la richesse peut être employée, on est sûr de faire contribuer cette richesse, et l'on n'a pas besoin de savoir pour cela à qui elle appartient. Une contribution semblable ne nécessite aucune déclaration de fortune, aucune inquisition, aucune distinction du pauvre et du riche : elle n'attache point l'impôt au travail, et ne punit point ce qu'il importe d'encourager. D'ailleurs, chaque contribuable paie en quelque sorte volontairement les taxes sur les consommations, au moment où il a de l'argent, et où il se trouve en état d'acheter les choses taxées ; il les rembourse alors au marchand qui en a fait l'avance, et il s'aperçoit à peine qu'il paie un impôt.

Il s'en faut de beaucoup cependant que les impôts sur les consommations puissent atteindre d'une manière proportionnelle les revenus par les dépenses. L'on voudrait, par exemple, que toute fortune, que toute industrie, protégée par (203) l'État, payât au fisc le 10 pour 100 du revenu qu'elle donne. Il faudrait pour cela, 1°. , que tout citoyen payât au fisc le 10 pour 100 du loyer de son habitation, soit qu'elle lui appartînt en propre, soit qu'il l'eût louée. L'habitation est la plus lente des consommations ; c'en est une cependant, et le loyer en représente la valeur annuelle. Mais la perception d'un impôt sur le loyer des maisons ne ressemble nullement au reste des impôts de consommation ; il n'en a aucun des avantages ; il exige une inquisition odieuse ; et, pour éviter d'y descendre, on a inventé les impôts sur les portes et fenêtres, les impôts sur les cheminées, et d'autres taxes approximatives. Cependant on est en général resté fort au-dessous de la proportion qu'on voulait atteindre, et cette partie de la dépense n'a point été mise sur le même pied que les autres ;

2°. Tout homme devrait encore donner au fisc la dixième partie de ce qu'il dépense en gages de ses domestiques, et en salaires d'ouvriers improductifs. Ce sont des consommations rapides qui suivent immédiatement la production, mais, quoiqu'elles ne donnent point naissance (204) à des marchandises imposables, ce sont des jouissances garanties par la société, et celui qui les goûte doit rembourser à la société les frais de cette garantie. Quand même ces ouvriers improductifs paieraient à leur tour un impôt sur une partie de leur revenu, il n'y aurait point pour cela double emploi, car, comme les autres citoyens, ils paieraient en raison de leurs jouissances.

3°. D'autres objets encore, qui n'ont jamais été comptés parmi les marchandises, mais qui font partie de la dépense du riche et de ses jouissances, doivent être taxés de même. D'une part, les chiens, les chevaux, les équipages ; de l'autre, tous les objets des arts, les tableaux, les statues, enfin tout ce que le riche achète et qu'il paie pour son plaisir.

4°. Toute marchandise destinée à l'usage de l'homme, de quelque nature qu'elle soit, devrait de même être soumise au droit proportionnel de 10 pour 100, soit qu'elle vint de l'étranger, soit qu'elle eût été produite dans l'intérieur du pays, soit même qu'elle fût le résultat d'une industrie domestique. Mais on a pu assujettir à l'impôt les marchandises étrangères, au moment où elles franchissaient les frontières de l'État ; c'était alors une matière imposable bien définie ; et, quoique la perception des (205) douanes soit très-dispendieuse et souvent très-vexatoire, encore pouvait-on s'y soumettre : tandis qu'on se représente difficilement le degré de tyrannie qu'il faudrait exercer pour arrêter la circulation de toute manufacture, de toute industrie du pays, jusqu'à ce qu'elle eût payé la taxe. Ce n'est pas tout ; il faudrait encore veiller dans l'intérieur des ménages, pour faire payer les droits sur chaque partie de vêtements, sur chaque tissu qu'on

6.6. *Impôts sur la consommation.*

aurait fait pour son propre usage ; non-seulement parce que c'est une partie de la dépense et de la jouissance de chaque individu, mais aussi, parce qu'en la négligeant, on déterminerait chacun à se servir soi-même, au grand préjudice des manufactures, du commerce, et de la division du travail, qui augmente si fort ses pouvoirs productifs.

5°. Toute denrée destinée à la consommation et à la subsistance de l'homme devrait enfin être taxée de la même manière, soit dans les campagnes, soit dans les villes ; soit qu'elle eût été achetée et vendue, soit que celui qui l'applique à son usage l'eût fait produire à son propre champ, à sa propre vigne, à son propre jardin. Il n'y aurait, si l'on voulait lever une pareille taxe, pas un seul citoyen qui, dans une seule heure de la journée, fût à l'abri des vexations des officiers du revenu.(206)

Cependant, ce n'est qu'autant qu'on pourrait atteindre toutes les classes de dépenses que nous venons de passer en revue, que les impôts sur la consommation seraient de vrais impôts proportionnels sur le revenu. Chacune de celles qu'on néglige établit une illégalité fort injuste entre les consommateurs. Dans l'état actuel de notre civilisation, toute l'habileté des financiers n'a su inventer que quatre espèces de droits sur la consommation, la gabelle, la douane, l'accise et l'octroi : la gabelle a compris les denrées dont le fisc s'est attribué le monopole, comme le sel et le tabac ; il les fait produire pour son compte ; il les vend seul, par ses agens ou ses fermiers, à un prix élevé, et il poursuit par des peines rigoureuses, tous ceux qui veulent partager avec lui cette manufacture ou ce commerce. La douane perçoit un droit proportionnel sur les marchandises qui sont importées de pays étrangers : l'accise frappe un nombre fort restreint de produits nationaux et industriels, sur lesquels elle perçoit une taxe au moment de la production : en France, elle ne s'étend que sur les boissons, et elle est connue sous le nom de droits réunis. L'octroi, établi aux portes des villes, perçoit un impôt sur les denrées des campagnes, à (207) mesure qu'elles arrivent à portée des consommateurs citadins.

On voit d'après cela que toute la dépense que fait le riche, et qui ne peut pas se ranger sous les deux classes de denrées et de marchandises, ne paie aucun droit de consommation : que, parmi les denrées, toutes celles qu'il consomme hors des villes, à la réserve du sel et des boissons, à plus forte raison toutes celles qui sont de son propre cru, ne paient aucun droit ; que, parmi les marchandises, toutes celles qui sont manufacturées dans le pays, ne paient aucun droit ; et, d'après le système prohibitif adopté aujourd'hui partout, elles forment de beaucoup le plus grand nombre. Même parmi celles qui sont soumises à la douane, les marchandises destinées à la consommation des riches, présentant dans un même volume une beaucoup plus grande valeur que celles que consomme le pauvre, on les a soumises à des droits beaucoup plus légers, pour que la fraude ne les dérobât pas à l'impôt, ou, quand on a voulu les repousser, elles sont entrées par contrebande. Si l'on se donne la peine de récapituler les différentes parties du revenu du riche, qui sont ainsi soustraites à l'impôt, on trouvera que c'est tout au plus sur le dixième de sa dépense (208) qu'il paie quelques droits de consommation : que ces droits s'élèvent toujours plus dans leur proportion avec les revenus, à mesure qu'on descend vers les classes plus indigentes, et que la plus malheureuse de toutes, celle des ouvriers manufacturiers, dont la dépense se compose presque uniquement de denrées achetées et introduites dans les villes, n'y échappe pour aucune partie de son revenu.

6. De l'impôt

C'est donc une proposition très-injuste et très-inhumaine que celle qu'on a souvent répétée, de supprimer toutes les impositions directes, et de lever la totalité des revenus de l'État par des impôts sur la consommation ; car elle équivaut à peu près à celle-ci, de dispenser presque de tout impôt tous les riches, et de ne lever les taxes que sur les pauvres. À plusieurs égards, ce serait rentrer dans l'ancien système féodal où le noble ne payait rien ; mais il y aurait encore dans cette innovation un perfectionnement d'aristocratie, c'est qu'il suffirait de devenir riche pour être, par le fait même, dispensé de payer.

Il semble que la proposition d'élever les droits de consommation de telle sorte qu'ils pourvussent à la totalité des dépenses publiques, de les porter par exemple en France de 222 millions à 800 millions, présentait déjà (209) bien assez de difficultés, même en conservant toutes les taxes diverses qui existent sur la consommation. Cependant on a vu, dans une assemblée éminente par les talents, des hommes qui, certainement à d'autres égards, avaient fait preuve de vastes connaissances politiques, adopter pour système qu'un impôt unique sur la consommation pourrait suffire à tout, si cet impôt frappait la consommation la plus universelle de toutes, celle du pain.

Un calcul futile les avait induits en erreur. On compte en France trente millions d'habitans, qu'on suppose manger, l'un portant l'autre, trois cents livres de pain par année, cela fait neuf milliards de livres de pain ; un impôt sur le pain de 2 sous par livre, ferait 900 millions : on en abandonnait 100 pour les frais de perception et l'on avait la somme demandée.

Ce calcul est faux et inapplicable dans toutes ses parties. D'abord en le reprenant par ses bases : tout individu, homme, femme ou enfant, pauvre ou riche, ayant quelque moyen de subsister, ou périssant de misère, devrait donc payer également à l'État pour le droit d'exister, 600 sous, ou 30 francs par année. Peu importe que cette contribution fût perçue sous par sous, ou tout à la fois, son égalité même, entre des hommes si inégaux, n'en (210) serait pas moins la plus criante de toutes les injustices.

Déjà la gabelle du sel, quoiqu'elle ne fût pas à beaucoup près aussi onéreuse, avait été signalée pour son inégalité, et pour la détresse à laquelle elle réduisait le pauvre. De même ce prétendu impôt sur la consommation était devenu une sorte de capitation, pesant sur tous les sujets, sans égard à la fortune du contribuable, ou à ses moyens de payer. Le plus pauvre ménage consomme autant de sel que le plus riche ; mais il prend sur son plus étroit nécessaire, pour l'acheter, une somme que le riche aperçoit à peine dans son superflu.

Mais, quelque injuste que fût la gabelle du sel, elle pouvait être perçue ; celle sur le pain serait impossible. A-t-on calculé que les cinq sixièmes des habitans de la France n'achètent point leur pain, mais qu'ils mangent celui de leur propre cru, ou celui de leurs maîtres ? Tous les paysans sont dans ce cas, tous les propriétaires et tous leurs domestiques ; et ces deux dernières classes contiennent au moins la moitié des habitans des petites villes. Il faut encore retrancher tous les ouvriers nourris par des maîtres qui sont en même temps artisans et propriétaires, et cette classe est plus nombreuse qu'on ne croit. Il resterait (211) donc les habitans de quelques grandes villes, puis tous les plus misérables parmi les prolétaires, formant ensemble peut-être cinq millions d'habitans, qui chaque jour achètent leur pain chez le boulanger.

Comment s'y prendrait-on pour lever la capitation de 50 francs par tête, sur les

6.6. *Impôts sur la consommation.*

vingt-cinq millions d'habitans restans ? capitation qui sur une pauvre famille de métayers de l'Auvergne ou du Poitou, où le paysan voit rarement un écu de cinq francs, monterait cependant à la somme énorme de 180 à 240 fr. ; car une famille compte au moins de six à huit individus, surtout parmi les paysans qui perdent beaucoup d'enfans en bas age ; pour cette raison même plus de la moitié, plus des deux tiers peut-être de la population, n'est pas en âge de travailler , et le tiers restant se compose de femmes aussi-bien que d'hommes. C'est à ces malheureux qu'il faudrait aller demander l'argent qu'ils n'ont point ; on les attendrait sans doute à la mouture de leur blé, et sans s'informer s'il y a aucune proportion entre la taxe qu'on leur demande, et leur revenu, aucun moyen pourqu'ils échangent aucune partie de ce revenu contre de l'argent, aucun moyen pour qu'ils vivent encore après en avoir retranché la moindre partie, on leur dirait en gardant (212) leur blé au moulin : Vous ne mangerez pas, si vous ne payez point.

Deux sous par jour paraissent si peu de chose au calculateur politique, qu'il ne lui semble pas possible que tous ceux tout au moins qui achètent leur pain chez le boulanger, ne paient, sans se plaindre, une taxe si légère ; mais ces deux sous en font huit, dix, douze, pour le père de famille ; mais parmi les cinq millions de Français qui achètent leur pain chez le boulanger, la moitié sont peut-être des ouvriers aux manufactures. Le misérable salaire des ouvriers de draps, en Dauphiné, des ouvriers de coton, dans le nord, ne passe pas 8 sous par jour : il est douteux qu'ils puissent vivre avec une si chétive paye ; si le pain était renchéri par la taxe de 2 sous par livre, il est certain qu'ils devraient mourir.

C'est donc par une condition forcée, attachée aux impôts sur la consommation, qu'ils ne servent que de supplément aux taxes directes ; qu'ils atteignent comme ils peuvent les revenus qui ont échappé aux premières, mais qu'ils pèsent toujours inégalement sur la société, et que, dans cette inégalité, les pauvres sont toujours sacrifiés au riches. Ces droits par conséquent ne peuvent être équitables qu'autant que d'autres droits, indépendans de ceux-la, et assis sur (213) d'autres principes, pèsent uniquement sur les riches.

C'est un grave inconvénient des impôts sur la consommation, qu'on ne sache jamais, en les établissant, par qui ils seront payés en dernière analyse. Le législateur se propose toujours de les faire acquitter par le consommateur ; mais quelquefois ils n'arrivent pas jusqu'à lui ; d'autres fois, ils ne s'arrêtent pas à lui, et le consommateur trouve à son tour moyen de se les faire rembourser par celui pour qui il travaille. Pour que le consommateur paie tout l'impôt, il faut que la nation soit dans un état de prospérité croissante ; car autrement, comme il n'est pas plus riche qu'avant l'impôt, il ne consacre pas plus d'argent qu'auparavant pour ses jouissances ; il diminue donc quelque chose de sa consommation. Le producteur de son côté, ne vendant plus la totalité de sa marchandise, doit diminuer sa production, ou consentir à payer une partie de l'impôt. S'il survient une calamité publique, une disette, ou seulement un état de gêne dans le commerce, la consommation diminue davantage encore, et le producteur, pressé de vendre, paie la totalité de l'impôt, jusqu'à ce que, ne trouvant plus de bénéfice à son travail, il le cesse tout-à-fait par une faillite.(214)

D'autre part, lorsque les impôts sur la consommation ont élevé le prix de toutes choses, les hommes qui vivent de leur industrie, et qui forment une classe nombreuse

6. De l'impôt

parmi les consommateurs, ne trouvent plus dans cette industrie des ressources suffisantes pour vivre. Le salaire ne fournit plus au journalier ces jouissances limitées qu'il faut compter parmi les nécessités de la vie, puisque la vie, ou la faculté de travailler, ne se maintiendrait pas long-temps pour l'individu privé de tout plaisir. Il lutte donc de toutes ses forces pour faire augmenter son salaire ; le directeur d'atelier, le marchand luttent de même pour augmenter leurs profits. Comme la vente totale diminue, il faut, pour qu'ils vivent, que chaque article leur rapporte davantage. Leurs efforts combinés arrivent enfin à élever le prix de toutes les marchandises sorties de leurs mains, mais surtout celui des denrées de première nécessité, parce que leurs vendeurs font la loi aux acheteurs, qui ne peuvent s'en passer. Le renchérissement de ces denrées réagit de nouveau sur les salaires et les profits. La désorganisation devient complète ; les productions nationales coûtent beaucoup plus que celles des pays qu'un tel système n'accable point ; elles ne peuvent soutenir leur concurrence dans les marchés étrangers ; (215) l'écoulement cesse ; la demande ne se renouvelle point, et la nation succombe à une effroyable détresse.

M. Ricardo consacre un chapitre aux impôts sur les produits agricoles, et il est en général assez disposé à les approuver, par la raison même qui porte les autres économistes à les rejeter. Il est persuadé qu'ils feront hausser immédiatement les salaires dans la même proportion, et par conséquent qu'ils ne causeront point de souffrance aux pauvres. M. Ricardo ne sort point des abstractions sur lesquelles il a fondé tout son système, et il est difficile de les rapprocher des faits que nous avons cherché à mettre sous les yeux du lecteur. Nous avons essayé ailleurs de démontrer l'erreur de ses principes ; nous nous arrêterons ici un moment aux conséquences mêmes de son raisonnement.

»Si le prix des produits agricoles (dit-il) ne montait pas assez pour dédommager le cultivateur de l'impôt qu'il est tenu de payer, il quitterait probablement un genre d'industrie dans lequel ses profits se trouveraient réduits au-dessous du niveau général. Cela ferait diminuer l'approvisionnement, jusqu'à ce que la demande soutenue des produits agricoles les fit hausser au point d'en rendre la culture aussi profitable que l'emploi des fonds (216) dans les autres branches d'industrie. 2«

Quoi ! les cultivateurs se feront-ils avocats ou médecins, ou bien horlogers ou mécaniciens, parce que leurs salaires ne leur suffisent plus pour vivre ? Les laboureurs qui, presque en tout pays, forment les quatre cinquièmes de la nation, qui, en Angleterre même, en font plus de la moitié, trouveront-ils un état prêt à les recevoir, si la dixième partie d'entre eux seulement, nombre qui serait à peine sensible sur la masse, et qui serait immédiatement couvert par l'augmentation du travail des autres, essayait de changer de vocation ? Les laboureurs, dont le corps est accoutumé au grand air, dont les mains endurcies sont rendues incapables de toute opération délicate, dont la santé requiert un exercice violent, dont l'âme a besoin des jouissances des champs, s'enfermeront-ils dans une filature de coton ? Quoi ! enfin, parce qu'un impôt sur les farines ferait monter le pain de 4 à 6 sous la livre, les laboureurs quitteraient les champs pour venir s'enfermer dans les villes, jusqu'à ce que le salaire des ouvriers des champs

2. Ch. IX, pag. 250

6.6. Impôts sur la consommation.

fût porté plus haut ? N'est-il pas évident que tous les ouvriers, dans les villes comme dans les champs, auraient le (217) même besoin de faire augmenter leurs salaires, et que, leur proportion n'étant point changée, aucun ne quitterait sa profession ? car, pour produire l'effet qu'en attend M. Ricardo, il faudrait, non qu'il en changeât, mais qu'il renonçât à travailler.

Gardons-nous de la dangereuse théorie de cet équilibre qui se rétablit de lui-même ! Gardons-nous de croire qu'il soit indifférent dans quel bassin de la balance on met ou l'on ôte un poids, parce que les autres ne tarderont pas à se compenser ! Gardons-nous de croire qu'en chargeant d'un impôt les objets de première nécessité, si les pauvres en font l'avance, les riches finiront par le rembourser ! Un certain équilibre se rétablit, il est vrai, à la longue, mais c'est par une effroyable souffrance. On peut regarder comme un fait constant, que les capitaux ne se retirent d'une industrie que par la faillite du propriétaire, que les hommes n'abandonnent un métier que par la mort de l'ouvrier : tous ceux qui se placent et se déplacent plus facilement, doivent être regardés comme formant l'exception et non la règle. La moindre attention à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux dans les manufactures, nous apprendra que, quel que soit le déclin d'une branche d'industrie, jamais on ne voit se fermer (218) l'atelier sans que le propriétaire soit ruiné. Jamais on ne voit l'ouvrier quitter sa profession, jusqu'à ce que, réduit aux angoisses de la faim, il essaie alors de tout, pour échapper à la mort, comme un naufragé s'attache à une planche lorsqu'il voit sombrer son navire.

Si l'on charge d'un impôt les produits agricoles de première nécessité, quelque élevé qu'il soit, un certain équilibre finira un jour par se rétablir entre les salaires et la dépense nécessaire de l'ouvrier ; car, s'il ne se rétablissait jamais, la nation périrait toute entière. Mais, avant que cet équilibre soit rétabli, la faillite de tous les négocians, dans les branches d'industrie qu'il faudrait abandonner, aurait enlevé à la nation beaucoup plus de capitaux, en pure perte, que l'impôt n'aurait rapporté de revenus au fisc. De même la mortalité parmi les ouvriers qui ne trouvent plus de gagne-pain, aurait enlevé à la nation plus de vies que la plus désastreuse campagne. C'est par ces moyens terribles que la balance politique se relève ; et, lorsqu'on descend des abstractions, où il ne faut jamais envelopper une science qui décide du bonheur et de la vie des hommes, c'est ainsi que s'opère le redressement que M. Ricardo annonce par ces mots : *«Par une suite des causes qui règlent la population, et qui (219) augmentent l'espèce humaine, les salaires les plus faibles ne se maintiennent jamais beaucoup au-dessus du taux que la nature et l'habitude exigent pour l'entretien des ouvriers. Cette classe d'hommes ne peut jamais supporter aucune portion considérable de l'impôt.»* Son raisonnement aurait pris un autre caractère, si M. Ricardo avait ajouté, *«parce qu'une épidémie effroyable en fait alors périr une partie, et envoie le reste languir dans les hôpitaux.»*

L'établissement des taxes sur la consommation, et leur division entre la douane, la gabelle, l'accise et l'octroi, ont couvert l'Europe de plusieurs armées de commis, d'inspecteurs, d'employés, qui, luttant sans cesse avec chaque citoyen sur ses intérêts pécuniaires, ont contribué à rendre l'autorité odieuse au peuple, et ont accoutumé les hommes à ruser avec la loi, à violer la vérité, à désobéir, et à tromper. Plus ces taxes sont pesantes et multipliées, et plus l'immoralité doit faire de progrès. Elles ont établi entre les contribuables l'inégalité la plus injuste. Elles ont compromis la liberté par une inquisition vexatoire, et elles ont mis en danger les manufactures, le commerce, et

6. De l'impôt

l'existence même de ceux qui travaillent, et qui doivent créer toutes les richesses. Les (220) pays qui avaient joui de la plus haute prospérité sont justement ceux où cette pesanteur des impositions indirectes menace d'une ruine plus complète toute espèce d'industrie.

Les gouvernemens ne s'en sont point tenus à taxer le revenu et la dépense ; ils ont été chercher tous les actes de la vie civile qui pouvaient leur fournir une occasion de demander de l'argent. Ils ont établi des capitations qui, frappant également sur le pauvre et sur le riche, forcent à payer celui qui n'a rien et pour qui la société ne fait rien, à l'égal de celui qui a trop, et pour qui la société fait de grandes dépenses ; ils ont encouragé les jeux les plus dangereux, les loteries, les vices ruineux, afin d'en tirer quelque profit ; ils ont vendu des exemptions, des monopoles, des privilèges, des titres, des charges de judicature. Il est inutile pour notre but de suivre ce triste labyrinthe ; les principes que nous avons posés suffisent pour juger les différentes impositions, aussi-bien celles qui n'ont que des bases arbitraires, que celles qui se règlent sur les revenus ou la dépense de chacun. (221)

6.7. Des emprunts.

Les inconvéniens nombreux attachés à chaque forme de contribution, l'impossibilité d'en trouver une qui soit vraiment équitable, vraiment proportionnelle, et qui ne devienne pas ruineuse pour le pays dès qu'on en veut tirer un trop grand parti, doivent augmenter à nos yeux l'importance de l'économie, et nous faire reconnaître que c'est une des premières vertus qu'une nation puisse demander à son gouvernement. Cette vertu n'est point, comme plusieurs autres, une conséquence nécessaire d'une constitution libre. On la trouve, il est vrai, dans les républiques, mais aussi communément dans les aristocraties que dans les démocraties. L'avarice, qu'on a souvent reprochée à la vieillesse, s'ennoblit lorsque dans les *sénats* ou assemblées de vieillards elle a pour but la préservation de la fortune publique. Les monarchies constitutionnelles, vers lesquelles l'Europe semble tendre aujourd'hui, paraissent au contraire, entre tous les gouvernemens, (222) les moins économes, parce que l'obligation de pourvoir aux dépenses a été séparée du désir de dépenser. Le pouvoir exécutif, seul chargé des relations extérieures, de ce qu'on appelle la gloire de l'État, de sa défense, trouve plus facile et plus sûr de tout faire avec beaucoup d'argent. La multiplication des emplois, des traitemens, des pensions, facilite l'œuvre du gouvernement au dehors ; elle rend plus prompte son action au dedans ; elle lui assure des créatures, et elle justifie un accroissement proportionnel du traitement, des apanages, de la liste civile, pour les ministres, les princes, le monarque lui-même. Le goût du faste, la croyance que la politique s'appuie sur la magnificence, doivent exister dans les monarchies constitutionnelles comme dans les absolues ; mais dans les premières le gouvernement n'est point arrêté, comme dans les dernières, par l'impossibilité de faire balancer les dépenses par les recettes : ce n'est point son affaire de trouver de l'argent. Il lui suffit d'avoir démontré ou fait croire aux représentans du peuple que l'argent est nécessaire ; il rejette alors sur eux tout ce qu'il y a de plus pénible dans sa charge ; il n'est plus responsable des vexations que le peuple peut éprouver, et il attend en paix qu'on pourvoie à ses

6.7. Des emprunts.

dépenses à peu près (223) comme un fils prodigue qui compte sur les ressources du patrimoine de son père, sans se donner la peine de les examiner, et qui croit n'avoir qu'un seul intérêt, celui de justifier les comptes qu'il veut lui faire acquitter.

Loin de se dissimuler les inconvénients du gouvernement qu'on a choisi, il est essentiel d'en bien reconnaître toutes les conséquences, afin qu'elles ne nous entraînent pas trop loin. Nous avons vu une nation, dans la vigueur que lui donne son antique liberté, et dans la pleine jouissance de ses avantages, se livrer à toutes les rêveries de l'ambition, écouter toutes les suggestions de l'orgueil, de la jalousie ou de la vengeance. Sous prétexte de se mettre en garde contre des dangers éloignés ou imaginaires, elle s'est précipitée de gaieté de cœur dans des guerres ruineuses ; elle y a persisté avec obstination, encore que les cris de l'humanité invoquassent en vain la paix. La supériorité de la nation, lui disait-on, n'est point encore assez établie, son ennemi n'est point encore assez humilié, l'ouvrage qu'elle croyait achevé a été renversé, et il faut à tout prix le relever. Cependant les ressources présentes sont épuisées, et l'on recourt hardiment aux emprunts ; le crédit est encore entier ; les capitaux enlevés au commerce viennent les uns après les autres (224) se mettre à la disposition du ministère, qui les dissipe et ne les remplace que par des assignations sur l'avenir : et la passion qui a aveuglé quelques mois la nation et son parlement, condamne à perpétuité la postérité à la souffrance.

Aucune invention, peut-être, ne fut plus funeste aux hommes que celle des emprunts publics, aucune n'est encore enveloppée de plus d'illusions. Les passions qu'excite la politique sont si violentes, les questions qui doivent être décidées par les négociations ou les armes sont si importantes, tous les sacrifices deviennent si naturels lorsqu'il s'agit de la prospérité de tous, de l'existence, de l'honneur, qu'on doit être assuré que les gouvernements et les peuples, avant de céder, feront usage de toutes leurs ressources jusqu'à la dernière. Ils feront combattre le dernier homme, ils dépenseront le dernier écu, s'ils ont la possibilité de disposer de l'un ou de l'autre : et ils ne le feront pas seulement pour le salut du peuple ; ils le feront pour toute guerre, pour toute querelle où ils se seront laissés engager, parce qu'il n'y en a aucune où leur orgueil offensé ne puisse se confondre avec l'honneur, et où ils ne puissent de bonne foi se dire, ce qui n'est vrai que des cas extrêmes : Qu'il vaut mieux, pour une nation, avoir cessé d'exister que d'être déshonorée. (225)

Si l'on pouvait fournir aux nations, et réserver en même temps pour la dernière nécessité, la possibilité de faire ces efforts surnaturels, on rendrait sans doute un grand service à la société humaine, qui est ébranlée dans ses fondemens toutes les fois qu'un de ses membres est écrasé. Mais chacun des moyens de défense devient à son tour un moyen d'attaque ; l'invention de l'artillerie, heureuse pour la société si elle avait pu n'être employée qu'à la défense des places, a servi à les renverser ; l'invention des armées permanentes a opposé discipline à discipline, et talent à talent ; l'invention de la conscription a opposé toute la jeunesse d'une nation à toute la jeunesse d'une autre ; l'invention des levées en masse et des *landsturm* a fait descendre jusqu'aux femmes et aux vieillards sur le champ de bataille, pour seconder les troupes de ligne ; l'invention des emprunts a attaqué et défendu la génération présente avec tout le travail et toute l'espérance de la postérité. Les forces, en devenant toujours plus redoutables, sont cependant demeurées dans les mêmes proportions ; le peuple en danger n'en a pas

6. De l'impôt

mieux trouvé son salut, mais l'humanité elle-même a été sacrifiée ; et, au milieu de ces combats gigantesques, c'est elle qui devra périr. (226)

Après les dépenses destructives qui ont été rendues possibles par les emprunts, il reste une richesse apparente qu'on a nommée *les fonds publics*, richesse qui figure comme un capital immense, dont les portions diverses constituent la fortune des particuliers opulents. Aussi on a cru, ou l'on a cherché à faire croire, que cette dissipation des capitaux nationaux n'avait pas été un si grand mal ; que c'était plutôt une circulation qui avait fait renaître la richesse sous une autre forme, et qu'il y avait des avantages mystérieux pour les grands États à cette opulence immatérielle qu'on voyait passer de mains en mains sur le marché des effets publics.

On n'avait pas besoin d'une dialectique bien serrée pour persuader les ministres des avantages de la dissipation ; les agioteurs, des bénéficiaires nationaux attachés à leur commerce ; les créanciers de l'État, de l'importance de leur rang dans la société ; les capitalistes prêts à prêter, du service qu'ils rendaient au public en recevant de lui des intérêts supérieurs à ceux du commerce. Aussi tous parurent-ils amplement satisfaits de la doctrine inintelligible par laquelle on prétendit démontrer les avantages des fonds publics.

Au lieu de suivre ces raisonnements subtils, (227) nous chercherons à faire comprendre que les fonds publics ne sont autre chose que le capital imaginaire qui représente la partie du revenu annuel affectée à payer la dette. Un capital équivalent a été dissipé ; c'est lui qui sert de dénominateur à l'emprunt, mais ce n'est pas lui que le fonds public représente, car ce capital n'existe plus nulle part. De nouvelles richesses cependant doivent naître du travail et de l'industrie ; une portion annuelle de ces richesses est assignée par avance à ceux qui ont prêté celles qui ont été détruites : cette portion sera ôtée par les impôts à ceux qui les produiront pour être donnée aux créanciers de l'État ; et, d'après la proportion usuelle dans le pays, entre le capital et l'intérêt, on suppose un capital imaginaire équivalent à celui d'où pourrait naître la rente annuelle que les créanciers doivent recevoir.

Si chacun pouvait suivre l'histoire des portions du revenu public qu'il reçoit, tel capitaliste qui croit avoir toute sa fortune dans l'emprunt, dirait, en voyant le champ d'où part la contribution foncière, la boutique d'où part la contribution indirecte qui doivent payer ses intérêts : *Voilà ma fortune ! voilà d'où sort la rente que je croyais recevoir au trésor !* Ce capitaliste est en effet copropriétaire avec le laboureur, (228) avec le marchand, avec l'artisan, qui sont taxés pour lui payer ses intérêts ; le capital qu'il croit avoir dans les fonds est hypothéqué sur leurs immeubles ou leur industrie, et le revenu que ceux-ci feront naître de leur travail n'est plus que comme celui d'une métairie qu'ils exploitent à moitié fruits entre eux et le créancier.

De même qu'en prêtant à un marchand ou à un propriétaire de terres, on acquiert un droit à la partie du revenu qui naîtra du commerce du marchand ou de la terre du propriétaire, mais l'on diminue précisément autant le revenu de ceux-ci qu'on augmente le sien : de même, si vous prêtez à un gouvernement, vous acquérez un droit sur la partie du revenu du marchand ou du propriétaire, que le gouvernement saisira par les impôts pour vous payer ; mais vous ne serez riche que de ce qui appauvrit les contribuables.

Quelques écrivains politiques, quelques orateurs ministériels ont cru, ou du moins

6.7. Des emprunts.

ont avancé que les dettes nationales étaient un vaste capital disponible, une puissance monétaire, une partie essentielle du capital circulant qui met l'industrie en mouvement. Ils n'ont pas été loin de dire que l'immense commerce de l'Angleterre est la conséquence, est le riche produit de son immense dette ; c'est à (229) peu près comme si un négociant cherchait à satisfaire ses créanciers en leur abandonnant son passif, au lieu de son actif. Le capital qu'on a dans les fonds n'est employé à rien tant qu'il y est ; ce n'est pour son propriétaire qu'une assignation au porteur sur le travail des autres. Quand on l'en retire pour donner de l'activité au commerce, on ne fait que mettre un autre à sa place, et l'on ne retire rien ; on laisse dans les fonds ce qui était déjà dans les fonds, on laisse dans l'industrie ce qui était déjà dans l'industrie : les noms seuls des deux propriétaires sont changés. L'ancien rentier, devenu capitaliste, peut employer aux manufactures un capital que son prédécesseur employait peut-être à la banque ou à l'agriculture ; il changera sa destination particulière, mais non pas sa destination générale d'animer le travail. L'ancien capitaliste, devenu rentier, tant qu'il sera rentier, ne fera rien de son capital dans les fonds ; car on ne peut rien faire de ce qui n'a point d'existence réelle.

On croirait pouvoir se dispenser de traiter une question qui implique en elle-même une contradiction ; car, comment a-t-on pu confondre une dette avec une richesse ? Mais l'autorité de quelques noms fameux nous oblige à nous arrêter davantage sur un préjugé que le (230) langage favorise, qu'une confusion d'idées rend toujours difficile à analyser, et qu'une foule d'intérêts privés s'efforcent d'accréditer.

Il est impossible de se faire, sur l'avantage des emprunts, une illusion plus complète que celle à laquelle paraît s'être livré Alexandre Hamilton, premier secrétaire de la trésorerie des États-Unis, homme d'état estimé, cependant, et vraiment digne d'estime. Dans ses rapports, adressés à la chambre des représentants, il engage les Américains à se livrer à l'établissement de nouvelles manufactures, et leur garantit que, dans cette entreprise, le capital ne leur manquera pas ; et, chose étrange ! les ressources qu'il leur offre pour cette entreprise nouvelle, où il veut les engager, ce sont leurs dettes, ce sont les 70.000.000 de dollars dont la trésorerie payait l'intérêt annuel. «*Il y a*», dit-il, «*une espèce de capital actuellement existante dans les États-Unis, qui exclut toute inquiétude sur le manqué de capital : c'est la dette fondée ;*» et il consacre une vingtaine de pages à confondre une quantité négative avec une quantité positive, le passif et l'actif d'une nation.³(231)

Quand un homme d'état distingué tombe dans une erreur grossière, on lui doit tout au moins de chercher le principe de son illusion. Hamilton a vu que les créanciers de l'État pouvaient en général vendre leur créance au moment où ils voulaient, et en employer le prix à une entreprise nouvelle. Il en a conclu que la dette publique était le capital disponible qu'ils feraient fructifier. Ce n'est pas cela : le capital prêt à acheter la dette publique est le seul dont on puisse disposer. Mais ce capital des acheteurs, qui peuvent ne pas acheter, pour laisser leurs fonds dans l'industrie où ils étaient auparavant ; ce capital qui peut passer aux vendeurs pour être employé de nouveau dans l'industrie, ce capital n'est point celui de la dette, et il n'est point mesuré par elle. La nation américaine devait 70.000.000 de dollars, et le prix de ses fonds

3. Report on the Subject of Manufactures, t. I, p. 201. *Works of Alexander Hamilton*, New-Yorck, 1810.

6. De l'impôt

sur le marché se soutenait peut-être à 4 ou 5 pour 100 de perte. Qu'est-ce-que cela prouve ? Seulement que, sur les propriétaires de ces 70.000.000 de fonds, ceux de 2 ou 3.000.000 étaient disposés à vendre, et qu'il se présentait aussi des acheteurs pour ces 2 ou 3.000.000. Ce sont ces derniers 2 ou 3.000.000 qui sont les seuls disponibles ; mais si on les emploie à une entreprise nouvelle, si on les ôte à la bourse dont ils soutenaient le (232) crédit total, les propriétaires des 67.000.000 restans pourront fort bien ne trouver point d'acheteurs, quand même on n'entretiendrait aucun doute sur la solvabilité de la nation. L'assignation sur les revenus reste toujours la même ; mais la richesse consommable, et qui peut être employée à une reproduction, ne se présente plus pour s'échanger contre cette richesse contingente.

On complique la question de l'emprunt en y faisant intervenir les étrangers, mais on ne la change pas. Au moment où les Américains empruntèrent 70.000.000 de dollars, peut-être les étrangers leur en prêtèrent-ils la plus grande partie. Si, depuis, les Américains rachetèrent leurs fonds circulant sur les places étrangères, au moyen d'un capital formé par leurs économies, ils payèrent ainsi la dette nationale ; si, plus tard, ils revendirent leurs créances aux étrangers, ils empruntèrent de nouveau. Dans ce cas, acheter c'est payer ; vendre, c'est emprunter : car, acheter, c'est mettre un créancier national à la place d'un étranger ; vendre, c'est constituer créancier l'étranger, au lieu du compatriote.

Les fonds publics donnent, il est vrai, un moyen commode de stipuler, au nom du public, un emprunt qu'on effectuerait plus (233) difficilement au nom de chaque particulier. Nous ne le nierons point ; mais, en revanche, cette manière d'emprunter est bien plus dispendieuse : nous éclaircirons cette comparaison par un exemple.

Un Américain possède dans les fonds publics de son pays 200 dollars de rente ; il paie aussi au trésor public 200 dollars d'imposition sur sa propriété territoriale. On peut établir compensation entre ces deux sommes et supposer que c'est lui-même qui se paie sa rente. Sa fortune se borne alors à sa propriété territoriale, sa dette au trésor, et sa créance sur le trésor, s'annulent l'une l'autre ; elles seraient supprimées simultanément, qu'il n'en serait ni plus riche, ni plus pauvre. Cependant il considère ses 200 dollars de revenu dans les fonds, comme un capital de 4000 dollars, et il ne songe point que les 200 dollars qu'il doit annuellement, peuvent, de leur côté, être estimés comme une quantité négative de 4000 dollars qu'il faut déduire de sa propriété. S'il est pressé par un besoin subit, il vendra sa rente de 200 dollars ; et, comme elle est négociable sur le marché de l'univers, elle sera peut-être achetée par un marchand d'Amsterdam qui ne le connaît pas, qui ne se soucie point de savoir quelles sont ses facultés, et qui cependant se (234) substituera ainsi à l'hypothèque qu'il avait lui-même sur sa propre fortune : c'est là l'avantage unique des fonds publics ; ils sont plus aisément négociables que la dette privée. Mais si l'impôt et l'emprunt avaient été abolis en même temps, il aurait perdu 4000 dollars de capital idéal dans les fonds ; il aurait gagné 4000 dollars sur la valeur de sa propriété, capital idéal de 200 dollars d'impôt qu'il paie ; et, dans le besoin subit qui lui fait vendre sa rente, il aurait emprunté 4000 dollars sur ses propres fonds, sans se trouver ni plus pauvre ni plus riche que par la vente de sa créance.

Mais un gouvernement ne lève point sans perte 200 dollars pour payer 200 dollars. Il faut un percepteur, un receveur, un trésorier, un contrôleur pour prendre au contri-

6.7. Des emprunts.

buable une partie de sa propriété ; il faut un payeur pour la lui rendre : le gouvernement ne fait point ces opérations gratuitement ; il ne les fait point sans occasionner une gêne, une souffrance, une perte, proportionnées à ce double travail. Ce n'est pas estimer trop haut tous ces frais de perception et d'administration, que de supposer que le gouvernement prendra d'une main 240 dollars au contribuable pour lui en rendre 200 de l'autre, comme rentier ; que, par conséquent, si celui-ci estime à 4000 dollars sa (235) propriété dans les fonds, à raison de 5 pour 100, il doit estimer à 4800 dollars l'hypothèque dont sa propriété est grevée en faveur du trésor public, pour acquitter cette même créance. Loin de perdre un capital de 4000 dollars par l'anéantissement de sa créance et de l'impôt qui doit la nourrir, il gagnerait réellement à cette compensation un capital de 800 dollars, représenté par 40 dollars de rente.

En général, on peut établir en principe qu'une nation qui a 20.000.000 de francs de revenus, et qui ne doit rien, est plus riche qu'une nation qui, sur 30.000.000 de revenus, doit 10.000.000, parce que les frais de gestion s'augmentent avec le revenu brut, et sont une perte pour tout le monde. Il en serait de même pour un particulier ; mais, pour l'un comme pour l'autre, une fortune colossale et embarrassée obtient souvent un crédit trompeur, que ne peut obtenir une fortune plus médiocre et toute liquide.

Les créances privées, tout comme les créances publiques, font bien partie de la richesse individuelle, et cependant elles ne font point partie de la richesse nationale ; car elles n'augmentent nullement le revenu annuel de la nation, elles en changent seulement la (236) distribution. La nation possède toutes ses propriétés matérielles ; plus, les créances d'une partie de ses citoyens sur les autres, moins ces mêmes créances que les derniers doivent aux premiers : et deux quantités égales, positives et négatives, s'étant anéanties l'une l'autre, il ne reste que la propriété matérielle. Si toutes les créances privées et publiques étaient anéanties en un jour, il y aurait un effroyable bouleversement de la propriété ; la moitié des familles serait ruinée au profit de l'autre moitié : mais la nation n'en serait ni plus riche, ni plus pauvre ; son revenu serait exactement le même, et les uns auraient gagné ce que les autres auraient perdu. Il est vrai que les banqueroutes publiques n'ont jamais un semblable résultat, parce que les gouvernements, en supprimant la dette, conservent toujours l'impôt qui appartenait aux créanciers. Ils manquent de foi à ces derniers, et c'est la propriété de ceux-ci qu'ils vont ensuite réclamer auprès des autres.

Quelque funestes que soient les emprunts, il suffit que l'un des peuples modernes qui exercent le plus de puissance s'y soit engagé, pour y entraîner tous les autres après lui. Les armes ne sont plus égales pour de nouveaux combats, et il est aussi impossible à un peuple de résister avec son revenu aux capitaux des autres, (237) que de se borner à l'arme blanche, tandis que les autres emploient l'artillerie. Il ne reste pas même le choix de la manière la moins onéreuse d'emprunter ; celui qui éloignera le plus l'époque du remboursement, pourra, avec le même intérêt, se procurer les plus fortes sommes. Chacun cède à son tour à cette redoutable concurrence ; et l'art de la finance, en se perfectionnant, n'a servi qu'à rendre toujours plus pesant le fardeau qui accable les peuples.

Les premiers emprunts, ceux qui furent stipulés au temps de Charles-Quint et de François I^{er}. y étaient à terme. Le roi engageait un revenu déterminé à ceux qui lui avançaient une grosse somme ; mais, dans un petit nombre d'années, ce revenu devait

6. De l'impôt

leur rendre intérêt et capital. Le secours était insuffisant, et l'intérêt considérable ; mais enfin, peu de temps après la paix, l'État avait acquitté ses charges : il rentrait dans la jouissance de tous ses droits, les peuples étaient soulagés, et la génération que ses passions avaient entraînée dans la guerre en payait seule les dépens.

Ce fut un perfectionnement dans la finance et un progrès du crédit, que d'emprunter en rente viagère. Les revenus de l'État ne furent plus livrés aux engagistes ; l'ordre et la régularité des comptes publics furent plus faciles à (238) maintenir, un plus long terme fut accordé pour le remboursement ; il s'accomplit par une dégradation insensible : chaque créancier, par sa mort, libérait l'État d'une dette ; et, quoique l'intérêt viager fut bien plus élevé que le perpétuel, cependant les conditions de l'emprunt n'étaient pas désavantageuses au fisc, et sa condition essentielle de s'éteindre avec la vie des prêteurs, garantissait un principe qui est de toute justice, celui de faire supporter l'entier remboursement de la dette à la génération seule qui en avait profité.

Lorsqu'ensuite, par un nouveau perfectionnement des finances, on changea les rentes viagères en perpétuelles, la génération présente fit en quelque sorte banqueroute à la postérité ; elle emprunta, dissipa tout ce qu'on lui avait prêté, et chargea les générations à venir, auxquelles elle ne laissait rien, de la restitution.

On a cherché des sophismes pour faire paraître plus morale une conduite qui ne brille pas par la bonne foi. On a prétendu que le gouvernement ne devait pas encourager des placemens qui amenaient la destruction des fortunes ; que c'était séduire les pères de famille, et les engager à préférer leur avantage propre à celui de leurs enfans ; que c'était anéantir les capitaux nationaux, et sacrifier l'avenir au (239) présent. Plusieurs n'ont pas été loin de dire que c'était par amour de la postérité que nous la laissons chargée d'une dette immense, au lieu de l'acquitter nous-mêmes.

L'accusation de détruire les capitaux par un emprunt viager tombe d'elle-même quand on s'est bien convaincu que l'emprunt n'est point un capital. La terre chargée d'une rente viagère demeure libre à la mort du créancier. Toute la valeur capitale qu'elle avait auparavant, elle l'a encore ; mais une partie de cette valeur représentait la rente dont elle était grevée, et cette partie retourne au propriétaire. De même, la nation regagne précisément en capital et en intérêt ce que ses créanciers perdent, et elle ne se trouve nullement appauvrie par l'extinction du capital fictif de sa dette viagère.

Il est plus vrai de dire que, par des emprunts viagers, la nation encourage les dispositions à l'égoïsme, à peu près comme elle le fait aussi par l'institution des canonicats, des prébendes, et de toutes les places et les pensions viagères. Celui qui jouit d'un revenu semblable, s'il n'est pas marié, ne pensera sans doute qu'à lui ; s'il est marié, les affections de la nature sont plus fortes que l'attrait d'un profit qu'on pourrait toujours se procurer, quand même (240) l'État ne l'offrirait pas ; et ceux qui placent en viager savent bien refaire, par leurs économies, le capital que le fisc ne veut pas leur rembourser.

Lorsque les gouvernemens substituèrent les emprunts perpétuels aux emprunts viagers, ils crurent s'être absolument dégagés de l'obligation de rendre ce qu'ils empruntaient, et ils se figurèrent avoir satisfait à leur loyauté lorsqu'ils pourvurent d'une manière régulière au paiement des intérêts. Cependant de nouveaux besoins forcèrent bientôt à augmenter chaque année la dette fondée ; et les ministères, qui se seraient

6.7. Des emprunts.

résignés assez paisiblement aux charges de la postérité, commencèrent à songer à son intérêt lorsqu'ils s'aperçurent que le fardeau qu'ils rejetaient sur elle leur faisait enfin perdre le crédit à eux-mêmes. Une dette énorme, qui n'avait de chance que pour s'accroître, et aucune pour diminuer, était faite pour effrayer les nouveaux prêteurs dont on avait besoin : il fallait leur prouver qu'on songeait à éteindre cette dette ; il fallait montrer aux citoyens un terme, quelque éloigné qu'il fût, aux sacrifices qu'on exigeait d'eux, et l'on inventa l'amortissement.

Ce système, combinaison ingénieuse de l'intérêt composé d'un fonds d'abord peu (241) considérable, destiné à acquitter chaque dette, et qui s'accroît par ses propres économies, rendit à peu près à l'État les avantages qu'il trouvait dans l'extinction successive des rentes viagères. Celle-ci était une sorte d'amortissement naturel qui opérait aussi sans discontinuation. Mais l'extinction de chaque créance viagère apportait un soulagement immédiat au trésor public, tandis que chaque économie et chaque achat opéré par la caisse d'amortissement ne diminue point les charges ; la puissance amortissante en est seulement augmentée.

Il peut arriver qu'en traitant avec les prêteurs on obtienne, moyennant un même revenu consacré à payer la rente et l'amortissement, un plus gros capital qu'on ne ferait par une rente viagère, quoique toutes deux doivent être éteintes dans le même nombre d'années : ce serait sans doute une raison pour préférer l'amortissement au viager. Mais, quelque indépendance qu'on prétende assurer à une caisse d'amortissement, elle fait toujours partie de l'État, elle est toujours soumise aux lois ; et l'expérience a déjà prouvé que, dans les momens de détresse, dans ceux de crise, un emprunt à la caisse de l'amortissement, un emploi irrégulier de ses fonds, sont des ressources si faciles, qu'aucun gouvernement ne saurait (242) se promettre d'avoir assez de fermeté pour s'y refuser toujours.

Le gouvernement qui emprunte dissipe le capital qu'il obtient ainsi, et déclare, en même temps la postérité débitrice à perpétuité de la part la plus nette des profits de son travail. Un fardeau accablant est rejeté sur elle pour y peser d'âge en âge. Des calamités publiques peuvent survenir, le commerce peut prendre une direction nouvelle, des rivaux peuvent nous supplanter, la reproduction qui est vendue par avance peut ne pas renaître ; n'importe, nous n'en resterons pas moins chargés d'une dette supérieure à nos forces, d'une dette hypothéquée sur ce qui n'existe pas encore, sur notre travail futur, que nous ne pourrions peut-être pas accomplir.

La nécessité de payer cette dette engendre l'un de l'autre des impôts oppressifs ; tous deviennent également funestes dès qu'ils sont trop multipliés. Ils accablent l'industrie, et détruisent cette reproduction qui est déjà vendue d'avance. Plus on a déjà payé, et plus on devient incapable de payer encore. Une partie du revenu devait naître de l'agriculture, mais l'impôt a écrasé l'agriculture ; une autre procédait des manufactures, mais l'impôt a forcé à fermer les ateliers ; une autre encore du (243) commerce, mais l'impôt l'a envoyé en exil. La souffrance va croissant, et toutes les ressources diminuent. Le moment arrive enfin où l'effroyable banqueroute devient inévitable, et où l'on hésite même à décider s'il ne convient pas de la hâter, pour essayer encore de sauver l'État. Il n'y a plus de chance de soustraire tous les citoyens à la ruine ; mais, si on a laissé périr les créanciers oisifs les premiers, peut-être les débiteurs qui travaillent se sauveront-ils ; si l'on fait périr les débiteurs de misère, avec eux s'éteindra la dernière

6. De l'impôt

espérance des créanciers, qui bientôt devront périr à leur tour.

Gardons-nous de chercher dans des animosités nationales, dans des ressentiments qui de peuple à peuple sont toujours insensés, car ce sont les gouvernemens et non les peuples qui s'offensent ; gardons-nous de chercher dans la haine quelque plaisir à voir souffrir nos semblables. Si en effet le moment approche où une grande nation qui a donné au monde de brillans exemples, et qui nous a éclairés par son expérience, est menacée de payer la peine de la prodigalité qu'elle a permise à son gouvernement ; que la situation cruelle où elle se trouve déjà, au milieu de tant de signes extérieurs d'opulence, nous avertisse seulement du danger que nous courrions en suivant de trop près (244) ses traces. Que tout peuple libre se souvienne que n'ayant point, comme les monarques absolus, la facilité de fausser tous ses engagements, l'économie lui est presque aussi nécessaire que la liberté. Que des guerres sans motif, des projets gigantesques, des prodigalités insensées, nécessitent des emprunts sans mesure ; que ces emprunts doivent être suivis d'impôts toujours croissans, et qu'il n'y a aucune opulence, quelque brillante, quelque bien établie qu'elle paraisse, qui ne succombe enfin sous le poids des impôts.

Cependant la société civilisée semble être soumise, aussi bien que la nature morte, à ces lois générales qui maintiennent l'univers par le sacrifice des individus, et qui font marcher l'ensemble vers un but commun, au travers de calamités qui frappent sans pitié les diverses parties. Le but que jusqu'ici nous avons eu en vue comme étant proprement celui de l'économie politique, a été l'accroissement de la richesse, l'accumulation des capitaux. Nous avons montré que ces capitaux appelaient l'homme au travail, et répandaient sur lui l'abondance : nous avons toujours appelé *prospérité* leur accroissement, *calamité* leur destruction. Toutefois, on peut déjà avoir remarqué, que les capitaux peuvent s'accumuler plus (245) rapidement que les demandes pour l'ouvrage qu'ils font produire n'augmentent ; que dans ce cas l'intérêt qu'ils portent diminue, et qu'ainsi ils font produire plus, en même temps qu'ils font consommer moins. Que chaque transformation de capital circulant en capital fixe, entraîne la création d'une production future, sans consommation correspondante ; et que, si la société continuait quelque temps dans son cours de prospérités, sans pouvoir s'étendre sur des régions nouvelles, et faire naître un nouveau peuple sur une nouvelle terre, il y aurait bientôt, en raison même de l'accumulation de ses capitaux, une disproportion effrayante entre ses productions et sa consommation.

Il semble que de terribles fléaux sont chargés du soin de ramener à l'ordre les sociétés humaines, comme la foudre, la grêle et les orages rétablissent la pureté de l'air ; comme la peste, la guerre et la famine maintiennent le niveau entre les générations naissantes et la nourriture que la terre peut leur fournir.

Ces prodigalités ruineuses de ministres insensés, ce luxe dévorant de quelques gouvernemens, ces dépenses militaires sans mesure, et cette destruction de richesses que la guerre entraîne après elle, étaient peut-être nécessaires pour rétablir le triple équilibre entre la (246) production et la consommation, entre les capitaux et le travail demandé, entre ceux-ci et le revenu qui doit en naître. Les efforts qu'on fait alors pour répartir proportionnellement la perte entre tous les membres de la société sont sans fruits ; l'assurance mutuelle qu'ils contractent l'un envers l'autre ne fait que répandre plus au loin la souffrance. Là où la main de la destinée frappe de cette verge redou-

6.7. Des emprunts.

table, hommes et richesses doivent périr ensemble ; l'homme trop faible pour calculer ces lois terribles, doit courber la tête et s'y soumettre. Il ne lui appartient point de diriger des fléaux qui, frappant en aveugles, se lient à la nature des choses, comme la maladie, la vieillesse et la mort, et qui dirigés par des combinaisons deviendraient de criantes injustices. Dans un temps de famine, une peste serait un avantage pour les survivants, en les délivrant d'une partie de ceux que devait nourrir une quantité limitée de subsistance : malheur cependant à celui qui, dans cette espérance, l'apporterait parmi ses concitoyens. De même il y a peut-être telle époque dans le progrès des nations, où la destruction de la richesse existante est nécessaire pour que l'activité créatrice puisse recommencer à s'exercer. Malheur cependant à celui qui, dans ce but, brûlerait la ville de ses pères ! Malheur à celui qui excite les dilapidations du gouvernement et ses prodigalités insensées ! Ce n'est point à nous à chercher le mal, lors même qu'il nous serait utile. Cherchons pour les nations, la richesse, la santé, la liberté, le bonheur. Si la pauvreté, la maladie, l'oppression, la souffrance leur sont nécessaires, pour réveiller leur activité, régénérer leur population, ranimer leur courage, et retremper leur caractère, les grandes lois de la nature leur amèneront assez de malheurs sans nous. (248)

7. De la population

7.1. Des progrès naturels de la population.

Nous avons défini l'économie politique, la recherche des moyens par lesquels le plus grand nombre d'hommes, dans un État donné, peut participer au plus haut degré de bien-être physique qui dépende du gouvernement. Deux élémens, en effet, doivent toujours être considérés ensemble par le législateur, l'accroissement du bonheur en intensité, et sa diffusion entre toutes les classes. Il cherche la richesse, pourvu qu'elle profite à la population ; il cherche la population, pourvu qu'elle participe à la richesse ; il ne veut de l'une et de l'autre que celle qui augmente la masse du bonheur de ceux qui lui sont soumis. C'est ainsi que l'économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et que tout ce qui ne se rapporte pas en dernier résultat (249) au bonheur des hommes, n'appartient point à cette science.

La race humaine, commençant par une seule famille s'est répandue peu à peu sur la terre en se multipliant ; et il lui a fallu long-temps avant de se proportionner aux moyens de subsistances que les diverses parties de ce globe lui peuvent fournir. Nous voyons cette œuvre de la nature se répéter dans les pays nouveaux, et une colonie qui s'établit dans une contrée déserte, un état qui passe de la barbarie à une plus grande civilisation, n'arrivent point tout à coup à être couverts d'autant d'habitans qu'ils en peuvent faire vivre dans l'aisance. Comme la terre a été dévastée à plusieurs reprises, comme la plupart de ses contrées ont été tour à tour plongées dans un état de désolation, pour en ressortir ensuite lentement, nous avons eu souvent sous les yeux ce spectacle d'une population croissante ; nous sommes accoutumés à le considérer comme un indice de prospérité et de bon gouvernement ; aussi nos lois et nos institutions tendent toutes à favoriser cet accroissement, encore que ce ne soit point une même chose, d'accélérer les symptômes de la prospérité, ou bien les progrès de la prospérité même.

La nature a soigné la multiplication des (250) espèces avec une sorte de profusion ; quoique celle de l'homme soit parmi les plus lentes dans ses progrès, elle peut s'accroître, lorsque toutes les circonstances la favorisent, avec une rapidité dont aucune histoire au monde ne nous présente d'exemples, parce qu'aucune n'a rassemblé toutes ces circonstances favorables. Si tous les hommes avaient un grand intérêt à élever une famille, si tous en avaient les moyens ; s'ils se mariaient tous, et tous aussi jeunes que le permet la nature ; s'ils continuaient à avoir des enfans jusqu'aux approches de la vieillesse, une famille deviendrait bientôt une nation, et une nation couvrirait bientôt le monde. La race quadruplerait sans doute, elle décuplerait peut-être dans le cours d'une seule génération.

Mais entre cette puissance de se multiplier, considérée d'une manière abstraite, et

7. De la population

la réalité, il y a et il doit y avoir une distance prodigieuse. Tous les hommes n'ont pas le désir d'avoir une famille ; tous n'ont pas les moyens de l'élever ; ils ne se marient pas tous ; parmi ceux qui se marient, la plupart laissent passer de beaucoup l'âge ou ils pourraient commencer avoir des enfans ; la plupart cessent d'en avoir long-temps avant la vieillesse ; dans aucune des actions humaines il ne faut confondre la puissance avec la volonté. La multiplication de (251) l'espèce dépend de la volonté, c'est dans cette volonté qu'elle a ses bornes.

On peut, en traitant de la société, faire abstraction de toutes les autres causes qui déterminent les hommes à avoir ou à n'avoir pas de famille pour les réduire à deux. Les plaisirs de la vie conjugale et de la paternité, ou la sympathie, appellent l'homme au mariage ; les besoins, la crainte des privations ou l'égoïsme le déterminent à vivre seul. Il tient la balance entre ses affections tendres et le soin qu'il prend de lui-même ; aussi la considération de ses moyens de vivre est pour chacun comme elle doit l'être pour l'avantage de la société, la raison déterminante entre la paternité et le célibat.

Lorsque l'on prend une femme, lorsque l'on compte trouver le bonheur dans son affection et dans celle de ses enfans, on a besoin aussi de voir heureux ces êtres qu'on verra dépendre de soi. Nous l'avons déjà dit ailleurs, un signe commun, la richesse, représente tout le bien-être physique qu'un homme peut procurer à un autre homme ; et chacun se forme une idée de ce bien-être d'après ses jours de contentement dans l'état où lui-même a vécu. Beaucoup d'autres conditions sans doute sont nécessaires au bonheur ; plusieurs, la moralité, la santé, (252) l'humeur, sont peut-être plus importantes ; mais aucune n'est pour nous si clairement appréciée ; pour aucune il ne dépend mieux de nous de savoir si nous l'avons ou si nous ne l'avons pas. La pauvreté c'est-à-dire pour chaque condition, une dégradation du rang où l'homme qui va choisir a vécu, est un mal bien réel, bien connu, et auquel il n'exposera pas volontairement les êtres qu'il aime s'il cherche son bonheur dans la sympathie ; auquel il ne s'exposera pas lui-même, s'il veut assurer son bonheur par l'égoïsme. Un mari se charge de pourvoir à la subsistance de sa femme et de ses enfans ; cette charge suffit pour mettre des bornes à sa volonté. Il calcule toujours, avant de se marier, avant d'être père, le revenu qu'il peut partager avec sa famille, celui qu'il peut lui laisser après sa mort. Si quelque imprudent se marie sans songer à la famille qu'il doit avoir, sa légèreté est compensée par la prudence craintive de celui qui ne se marie point, de peur de n'avoir jamais assez ; et, en contemplant la société en masse, on peut affirmer, que le célibataire ne devient époux et père que lorsqu'il se croit assuré que son revenu suffira à ce nouvel état. La population se règlera donc uniquement sur le revenu ; et, si elle dépasse cette proportion, c'est toujours lorsque les pères se sont trompés (253) sur ce qu'ils croyaient être leur revenu, ou plutôt, lorsque la société les a trompés.

En effet toute nation arrive bien vite à compter toute la population qu'elle peut nourrir, sans changer ses institutions sociales ; elle arrive bien vite à se composer d'autant d'individus qu'elle en peut maintenir avec son revenu, limité et distribué comme il l'est. Si une grande calamité passagère, une guerre, une peste, une famine, ont laissé un grand vide dans la population, pourvu qu'elles soient suivies d'une période de sécurité et d'ordre public, le revenu se trouvera supérieur à la population, soit pour les gens aisés, enrichis par l'héritage de leurs proches, soit pour les pauvres, dont le travail sera d'autant plus payé qu'ils présenteront moins de bras. Alors le pouvoir réparateur

7.2. Comment le revenu sert de limite à la population.

des générations humaines se développera aussitôt, et l'on est étonné de voir combien il faut peu d'années pour effacer les traces d'un fléau qui semblait avoir dépeuplé la terre.

Dans plusieurs pays la législation civile donne la disposition de tout le revenu de chaque famille au frère aîné : ce frère aîné se mariera seul tandis que les autres vieilliront dans le célibat ; cependant la population ne diminuera point ; un seul fils entre quatre, en se mariant, laissera à son tour quatre fils après (254) lui ; le revenu n'ayant point changé, il n'y a pas de raison pour que la population change ; un quart seulement des individus qui la composent suffit amplement pour la renouveler, tant que les moyens de vivre ne manquent point.

Mais si, par une cause quelconque, les citoyens d'un État ont compté, pour élever leurs familles, sur un revenu qui n'existait pas ou qui a cessé d'exister ; si la population s'accroît lorsque les moyens de la maintenir ne s'accroissent pas, la nation est frappée de la plus cruelle des calamités. La terre consume alors ceux qu'elle ne peut nourrir ; plus les naissances sont nombreuses, et plus la mortalité doit exercer de ravages pour maintenir toujours le même niveau ; et cette mortalité, effet de la misère et de la souffrance, se trouve précédé par le long supplice, non seulement de ceux qui périssent, mais de ceux qui ont lutté avec eux pour l'existence.

Le revenu national peut être stationnaire, diminuer ou s'accroître ; non-seulement on doit s'attendre à ce que la population suive naturellement les mêmes variations, et elle le fera, si l'organisation sociale n'est pas vicieuse ; mais il est essentiel au bonheur de cette population qu'elle les suive, et si quelque défaut dans l'ordre social empêche quelques ordres (255) de citoyens de connaître leur revenu, il faut du moins que le législateur soit attentif à ces variations, pour qu'il n'excite pas une population qui devrait être stationnaire ou décroissante, et qu'il n'attire pas sur l'État, comme on l'a vu trop souvent, le fléau qu'il doit le plus craindre. Car la perte d'une bataille ou les ravages de la peste sont un moindre mal pour l'humanité que la perte du revenu des classes pauvres. Ceux qui languissent et meurent de misère portent envie à ceux que le fer a moissonnés.(256)

7.2. Comment le revenu sert de limite à la population.

Lorsque nous présentons le revenu comme la limite naturelle et nécessaire de la population, il ne faut point qu'on oublie que nous avons donné ce nom à cette partie de la richesse qui, reproduite annuellement par-delà les avances que chacun a faites, peut aussi être annuellement consommée sans que celui qui la consomme s'en trouve plus pauvre ; aussi le revenu est pour les uns le produit de la terre, après qu'ils en ont retranché la terre elle-même et tous les frais de culture ; pour les autres, le produit du capital circulant, après qu'ils en ont retranché le capital circulant lui-même, et une compensation pour l'assistance que le capital fixe leur a donnée ; pour de troisièmes, c'est cette compensation due au capital fixe ; pour de quatrièmes, enfin, c'est leur puissance de travailler lorsqu'elle est demandée.

L'essence du revenu, et ce qui le distingue de toute autre partie de la richesse, c'est de ne laisser aucun vide après avoir été consommé (257) en entier. Le propriétaire, s'il

7. De la population

se contente de la rente de ses terres ; le capitaliste et le marchand, s'ils se contentent de leur intérêt et de leur profit ; le manouvrier, s'il se contente de son salaire, n'appauvrissent point la nation en consommant chacun ce revenu tout entier. Mais, si le propriétaire détériore sa terre, s'il la vend, et que devenu alors capitaliste, lui, ou tout autre capitaliste, mange son capital au lieu de son revenu, la nation s'appauvrit avec eux et par eux. Le manouvrier, beaucoup plus près de la pauvreté, même lorsqu'il a la pleine jouissance de son revenu, peut aussi par un mauvais emploi de ce revenu, appauvrir la nation s'il le dépense de telle manière qu'il ne se maintienne pas lui-même en vie et en état de travailler. En lui la puissance reproductrice est la vie : s'il use, s'il perd sa vie, il détruit un capital national, nécessaire pour mettre en valeur le capital circulant, contre lequel l'usage même de cette vie doit être échangé. Si, d'autre part, il offre en échange de ce capital circulant, non pas une vie, mais plusieurs ; si, au lieu de travailler lui seul, il travaille lui-même, avec plusieurs enfans, pour le gage qui était destiné à lui seul, la puissance reproductrice attachée à cette vie, ou son revenu, baisse de prix par la concurrence, encore que son (258) travail soit le même. Il ne suffit pas qu'il veuille travailler ; il faut que son travail soit demandé pour que son revenu existe.

On voit que, de quelque manière qu'il survienne une disproportion entre le revenu et la population, c'est toujours ou le capital, ou la demande de travail qui diminue, et c'est toujours la classe ouvrière qui souffre et qui est privée de son revenu. Si le propriétaire mange son bien, il devient pour cela capitaliste ; soit qu'il vende, soit qu'il emprunte, il met quelqu'un à sa place dans le rang des propriétaires, et il mange le capital qu'il s'est fait donner en échange d'une partie de son droit sur la propriété. Moins de capital restera alors pour s'échanger contre le travail, et l'ouvrier souffrira l'année prochaine. Si le propriétaire, au contraire perdant son revenu par quelque accident, se soumet à l'économie et vit avec ce qui lui reste, et que la grêle ou la gelée ont épargné, le capital ne diminuera pas, mais il circulera seulement plus lentement, parce que la consommation du riche ne se hâtera pas de le remplacer ; la demande du travail sera ralentie, et l'ouvrier souffrira cette année même.

De même, si le marchand ou le capitaliste mangent leur capital, comme c'est ce capital qui doit payer tout le travail offert, ceux qui (259) offrent le travail souffriront dès l'année prochaine. Si, au contraire, ayant fait des pertes, ils ne mangent point cette année un revenu égal à l'année passée, comme consommateurs ils ralentiront la circulation et la demande du travail, et ceux qui offrent de travailler souffriront dès cette année.

Si le revenu des propriétaires et des capitalistes est exactement consommé dans l'année, et si le capital n'est point entamé, en sorte que sa valeur et la rapidité de sa circulation soient demeurées égales, mais que les ouvriers qui offrent du travail soient augmentés en nombre, les ouvriers souffriront encore ; car ils donneront la totalité du travail offert contre ce même capital, qui n'était destiné à en payer qu'une moindre quantité.

On voit, d'après cette exposition, que les pauvres ont bien, comme les riches, un revenu auquel il leur importe, plus qu'à aucune autre classe de la société, de proportionner leur population, mais que l'estimation de ce revenu ne dépend point d'eux, et que chacune des classes supérieures de la société peut l'altérer ou le détruire sans même qu'ils en soient avertis. Le grand vice dans l'organisation sociale actuelle, c'est

7.2. *Comment le revenu sert de limite à la population.*

que le pauvre ne puisse jamais savoir sur quelle demande de travail il peut (260) compter, c'est que sa puissance de travailler ne soit jamais pour lui un revenu précis et assuré.

Cette incertitude sur la demande annuelle du travail est à peu près nulle lorsque l'ouvrier est associé à la propriété ; elle est aussi grande que possible lorsqu'il lui est absolument étranger. L'estimation du capital employé chaque année à la reproduction passe les calculs, non pas d'un pauvre artisan seulement, mais du premier homme d'État, dans le pays du monde le plus éclairé ; mais l'estimation des besoins du marché pour lequel chacun travaille est heureusement à la portée de chaque chef d'atelier. Si l'atelier est petit, lorsque la demande de travail diminue, le chef travaillera moins et s'imposera des privations ; si l'atelier est grand, il en imposera seulement à ses subordonnés, qu'il congédiera. Dans le premier cas, il n'y a pas lieu de craindre qu'il augmente sa famille comme son revenu diminue ; dans le second, ceux qu'il avait engagés, qui peut-être s'étaient mariés, comptant sur ses calculs, perdent tout leur revenu quand il les congédie, au moment peut-être où leur famille augmente.

Le cordonnier de village qui est en même temps petit marchand, fabricant et manouvrier, ne fera pas une paire de souliers qui ne lui soit demandée ; et, s'il voit que ses (261) pratiques ne peuvent employer qu'un seul cordonnier, il ne destinera pas trois ou quatre de ses fils à suivre son métier ; il verra d'avance qu'il n'y a pas place pour eux dans le monde : mais s'il s'établit une manufacture de souliers dans la capitale ; que, pendant quelques années de suite, elle demande six paires de souliers par semaine à vingt garçons cordonniers, ceux-ci croiront avoir un état, inférieur sans doute à celui de maître d'une boutique mais du moins assuré, et qui leur donne dans leur travail un revenu fixe ; ils se marieront dans cette assurance ; et, si le chef de manufacture a mal fait ses calculs, s'il fait faillite, s'il suspend son travail, eux et leur famille périront victimes d'une erreur qui n'est pas la leur.

Le propriétaire ou le fermier cultivateur quelque bornés que soient ses connaissances, sait fort bien quelle quantité de blé, de vin, de légume il peut vendre au marché ; et s'il n'y a point de population autour de lui, s'il est hors de portée des canaux et des grandes routes, il ne multipliera pas ses défrichements, pour ne savoir ensuite que faire de sa denrée, à moins que sa famille n'augmente. Si d'autre part, il n'a qu'un terrain limité qui ne puisse suffire à donner de l'ouvrage à tous ses enfans, il ne cherchera pas à avoir beaucoup d'enfans, et à (262) les marier tous. Mais, si un gros fermier ou un grand propriétaire entreprend une culture dispendieuse qui demande beaucoup de travail ; si pendant quelques années de suite, il emploie une vingtaine d'ouvriers à ses houblonnières, ses cultures sarclées, à ses vignes, et qu'il en demande davantage encore ; ces ouvriers, moins heureux sans doute que le petit cultivateur, croiront cependant avoir un revenu assuré dans leur travail : ce revenu leur paraîtra exister pour eux et pour leurs enfans à mesure que ceux-ci pourront travailler ; ils se marieront dans cette assurance ; si ensuite le propriétaire s'est trompé dans ses calculs, s'il trouve qu'il lui convient mieux de supprimer toutes ces avances, de se contenter du pâturage et des produits que la terre lui rend presque sans travail, ces ouvriers, avec leurs familles, périront victimes d'une erreur qu'ils n'ont point commise.

Ainsi, plus le pauvre est privé de toute propriété, plus il est en danger de se méprendre sur son revenu, et de contribuer à accroître une population qui, ne correspon-

7. De la population

dant point à la demande du travail, ne trouvera point de subsistance. Cette observation est assez ancienne pour avoir passé dans le langage, et avoir été transmise de la langue latine (263) aux langues modernes. Les Romains appelèrent prolétaires ceux qui n'avaient point de propriété, comme si, plus que tous les autres, ils étaient appelés à avoir des enfans : *Ad prolem generandam*.

On s'étonnera peut-être de ce que, le revenu servant de limite à la population, un moindre revenu soit justement celui qui encourage à une population hors de mesure. Mais il ne faut point oublier que la pauvreté et la richesse sont relatives pour chaque ordre de personnes. Le besoin pour chacun est déterminé par l'habitude et par les obligations que la société impose à son rang. Souffrir de la pauvreté, c'est descendre de ce rang, et ne point remplir ces obligations. Un homme qui se marie, devant pourvoir au bien-être de plusieurs avec ce qui était auparavant réservé pour un seul, se met bien toujours dans une condition plus étroite ; mais il ne perd rien de son rang, parce que la société s'attend au changement, et ne lui impose pas les mêmes obligations. Dès l'instant que son revenu ne suffirait pas pour le maintenir avec sa femme et ses enfans dans ce rang, auquel il est accoutumé, il éprouverait tout le poids du besoin, encore qu'un homme né dans le rang où il devrait descendre, regardât la même situation comme de l'aisance. En effet, (264) nous ne voyons jamais le grand propriétaire faire ses fils fermiers, et ceux-ci faire leurs fils journaliers ; nous ne voyons jamais le négociant destiner ses fils à devenir petits marchands, ceux-ci destiner les leurs à devenir artisans, et les artisans vouer les leurs à travailler à la journée. Malgré la fréquence des révolutions qui ébranlent la fortune nationale, et qui font tous les jours qu'une famille riche dans sa condition devient pauvre dans cette même condition, rien n'est si rare que de trouver des familles qui aient descendu volontairement d'une condition à l'autre ; la population de toutes les classes supérieures de la société tendrait au contraire constamment à s'éteindre, si elle n'était recrutée par les classes inférieures.

Mais, lorsqu'on a permis qu'il existât une classe dont l'habitude fût de ne rien avoir, dont l'idée de richesse fût simplement d'exister, dont l'idée de pauvreté fût de mourir de faim ; lorsqu'on a permis que sa subsistance fût mesurée si juste qu'on ne pût rien en retrancher ; ceux qui vivent dans cette condition ne forment pour les objets de leur affection que les vœux qu'ils forment pour eux-mêmes. S'ils ont vécu au jour le jour, ils seront contents pourvu que leurs fils vivent au jour le jour ; s'ils n'ont jamais essayé de connaître le marché qui (265) réclame l'emploi de leur travail, ils n'essaieront point de le calculer pour leurs enfans. Le malheureux ouvrier de ces manufactures qui ne gagne que huit sous par jour, et qui souffre souvent de la faim, ne se refusera pas lui-même au mariage : on l'a accoutumé à ne point connaître d'avenir plus éloigné que le samedi où l'on paie les comptes de la semaine ; on a ainsi émoussé en lui les qualités morales et le sentiment de sympathie ; on lui a trop souvent fait connaître la douleur présente, pour qu'il soit très-effrayé de la douleur future que pourront éprouver sa femme et ses enfans : si sa femme gagne aussi huit sous, si ses enfans, tant qu'ils sont en bas âge, sont un titre pour lui pour recevoir quelques secours de l'hôpital, de la charité publique, en Angleterre, de sa paroisse, au moyen de la taxe des pauvres ; si, arrivés à six ou sept ans, ils commencent déjà à gagner quelque chose, ses enfans, loin de diminuer son revenu, paraîtront l'augmenter ; sa famille deviendra d'autant plus nombreuse qu'elle sera plus à charge à la société ; et la nation gémissait sous le poids

7.3. *Ce n'est point la quantité de subsistance qui sert de limite à la population*

d'une population disproportionnée avec les moyens de la maintenir. (266)

7.3. Ce n'est point la quantité de subsistance que la terre peut produire qui sert de limite à la population

Un écrivain distingué d'Angleterre, M. Malthus, attira le premier les regards du public sur cette calamité résultant d'une population surabondante qui lutte avec une extrême misère ; quelques autres nations en avaient déjà souffert mais la sienne en était plus particulièrement menacée. Il donna l'alarme aux législateurs ; il montra que les institutions civiles et religieuses de plusieurs pays tendaient à augmenter une souffrance déjà insupportable, mais il ne s'arrêta pas aux vrais principes, qu'il semblait être sur la voie de trouver. Lorsqu'on lit ses écrits, on est frappé tout ensemble d'une erreur essentielle dans ses raisonnemens, et de l'importance des faits auxquels il en appelle. Cette confusion dans une matière à laquelle le bonheur des hommes est attaché peut avoir les plus funestes conséquences. Si l'on applique à la rigueur des principes qui manquent de justesse, on peut tomber dans les (267) fautes les plus graves. Si d'autre part l'on en découvre l'erreur, on est tenté de rejeter tout ensemble, et les observations et les préceptes.

M. Malthus a établi comme principe que la population de tout pays était limitée par la quantité de subsistance que ce pays pouvait fournir. Cette proposition n'est vraie qu'en l'appliquant au globe terrestre tout entier, ou à un pays qui n'a aucune possibilité de tirer des autres aucune partie de sa subsistance ; partout ailleurs le commerce étranger la modifie. Mais de plus, ce qui est beaucoup plus important, cette proposition n'est vraie que abstraitement, et d'une manière inapplicable à l'économie politique. Jamais la population n'a atteint la limite des subsistances possibles, et jamais probablement elle ne l'atteindra. Tous ceux qui auraient envie de subsistances n'ont ni le moyen, ni le droit d'en demander à la terre ; ceux au contraire auxquels les lois accordent le monopole des terres, n'ont nullement intérêt à leur demander toute la subsistance qu'elles peuvent produire. En tout pays les propriétaires se sont opposés et ont dû s'opposer à un système de culture qui tendrait uniquement à multiplier les subsistances, et non à augmenter leurs revenus. Long-temps avant que la population soit arrêtée par (268) l'impossibilité où serait le pays de produire plus de subsistances, elle l'est par l'impossibilité où se trouve cette population, d'acheter cette subsistance, ou de travailler à la faire naître.

La population humaine, dit M. Malthus, peut se doubler tous les vingt-cinq ans, elle suivrait ainsi une progression géométrique : mais le travail employé à bonifier un terrain déjà en culture, ne peut ajouter à ses produits que des quantités sans cesse décroissantes. En admettant que dans les premiers vingt-cinq ans on ait doublé le produit des champs, dans les seconds à peine parviendra-t-on à leur faire produire un tiers en sus, puis un quart, puis un cinquième. Ainsi le progrès des subsistances ne suivra que la progression arithmétique ; et dans le cours de deux siècles, tandis que la population croîtra comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, les subsistances ne

7. De la population

croîtront que comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Ce raisonnement, qui sert de base au système de M. Malthus, et auquel il en appelle sans cesse dans tout son livre, est complètement sophistique. Il met en opposition l'accroissement possible de la population humaine, abstraitement parlant, et sans avoir égard aux circonstances, avec l'accroissement positif des animaux et des végétaux, dans un lieu (269) confiné, et avec des circonstances toujours plus défavorables. Ce n'est point ainsi qu'il faut les comparer.

Abstraitement parlant la multiplication des végétaux suit une progression géométrique infiniment plus rapide que celle des animaux, et celle-ci est à son tour infiniment plus rapide que celle des hommes : un grain de blé en produit vingt la première année, qui en produisent quatre cent la seconde, huit mille la troisième, cent-soixante la quatrième. Mais, pour que la multiplication procède ainsi, il faut que la nourriture, savoir, la terre, ne manque pas au blé ; c'est tout comme pour l'homme.

La multiplication des animaux qui doivent vivre de ces végétaux est bien plus lente : les moutons doubleront en quatre ans quadrupleront en huit ; et, doublant toujours de quatre ans en quatre ans, ils donneront les nombres 8, 16, 32, et à la vingt-quatrième année, où, d'après M. Malthus, la génération humaine ne serait pas tout-à-fait doublée, celle des moutons serait déjà comme soixante-quatre est à un.

Mais cette puissance de multiplication est virtuelle dans les végétaux, les animaux et l'homme. La puissance réelle et active est (270) limitée pour tous les trois par la volonté de l'homme seul ; et dans notre organisation sociale, non par la volonté de tout homme indifféremment, mais par celle du propriétaire de terre. Aussi long-temps qu'il reste de la terre déserte, celui-ci est maître de laisser agir ou de retenir la force multiplicative des végétaux ; aussi long-temps que ceux-ci ne sont pas tous consommés par les animaux, il est maître de laisser agir ou de contenir la force multiplicative ces derniers : or il contiendra l'une et l'autre, si les hommes qui lui demandent les fruits de la terre, ne lui offrent pas en échange un revenu.

Lorsqu'on étudie l'histoire du genre humain, dans tous les temps, dans tous les lieux, on trouve constamment que la volonté de l'homme, ou, si l'on veut, la législation à laquelle il s'est soumis, et qui est l'expression de cette volonté, ont seules arrêté la multiplication des subsistances, et avec elle celle des générations humaines. On a vu fréquemment de malheureux ouvriers ne point trouver de salaire pour leur ouvrage ou ne point trouver un salaire suffisant ; on les a vus languir, manquer de pain et périr ; mais on n'a jamais vu, dans aucun pays, l'espèce humaine réduite à la petite ration comme les habitans d'une ville assiégée ou (271) l'équipage d'un vaisseau en détresse. On ne l'a jamais vue avoir, non point en raison des mauvaises récoltes mais de l'impossibilité de produire davantage, moins de subsistances qu'il n'en fallait pour nourrir amplement la génération vivante ; on ne l'a jamais vue arrêtée par l'impossibilité de faire produire à la terre des fruits nouveaux dans la complète proportion de ses besoins ; on ne l'a jamais vue arriver au point où elle ne pourrait plus faire multiplier ces fruits de la terre dans cette progression géométrique, qui est pour eux, comme pour la race humaine, une puissance virtuelle dont l'homme n'use jamais.

La subsistance proprement dite, ou le pain, a pu manquer à la classe pauvre ; son défaut a pu arrêter cette multiplication rapide que M. Malthus regarde comme une loi du genre humain ; mais la nourriture ne manque pas à la classe riche, elle ne

7.3. *Ce n'est point la quantité de subsistance qui sert de limite à la population*

manque pas à la noblesse que son nom et ses prérogatives signalent au milieu de ses concitoyens, de manière qu'on peut toujours s'assurer des progrès des générations dans ce corps particulier de l'État.

La noblesse est partout en possession d'une subsistance suffisante ; elle devrait donc multiplier jusqu'à ce que ses descendants fussent réduits à la dernière pauvreté. Or c'est précisément le (272) contraire qui arrive ; dans tous les pays de l'univers on voit les anciennes familles s'éteindre au bout d'un certain nombre de générations, et le corps de la noblesse sans cesse recruté par des anoblis. Chaque père de famille évite une multiplication de sa race qu'il regarderait comme une dégradation de son nom illustre. Si quelques maisons se partagent en plusieurs branches, le nombre de celles qui disparaissent est bien plus grand encore, et les descendants de ceux qui vivaient au temps de Henri IV ne sont pas si nombreux que l'étaient leurs ancêtres. Ce fait bien connu doit tranquilliser ceux qui s'alarment aujourd'hui sur l'appauvrissement d'une noblesse dont les substitutions perpétuelles ne protégeraient pas la fortune. On fait remonter l'origine des Montmorency tout au moins jusqu'à l'époque de Hugues Capet, et l'on ne saurait douter que dès-lors tous ceux qui avaient droit de porter ce nom, ne l'aient soigneusement conservé. Les Montmorency n'ont jamais manqué de pain ; leur multiplication, selon le système de M. Malthus n'a jamais dû être arrêtée par défaut de subsistance ; leur nombre aurait donc dû doubler tous les vingt-cinq ans. A ce compte et en supposant que le premier ait vécu en l'an mille, dès l'an seize cents, ses descendants auraient dû (273) se trouver au nombre de 16.777.216. La France, à cette époque, ne comptait pas tant d'habitans. Leur multiplication continuant toujours de même, l'univers entier ne contiendrait plus aujourd'hui que des Montmorency ; car leur nombre se serait élevé l'an 1800 à 2.147.475.648. Ce calcul a l'air d'une plaisanterie ; il ne laisse pas que de nous représenter avec évidence d'une part la multiplication possible d'une seule famille, si l'on ne tient compte que des facultés virtuelles de l'espèce humaine ; d'autre part, l'obstacle que la volonté de l'homme oppose toujours à cette multiplication : obstacle tout-à-fait indépendant de la quantité de subsistance ; car il arrête avant les autres les rangs les plus élevés de la société, ou ceux qui sont les plus à l'abri de la misère.

L'homme, dans l'état absolument sauvage, se nourrit des produits de la chasse et de la pêche. Les poissons et le gibier se multiplient comme l'homme dans une progression géométrique ; comme chez l'homme cette progression s'arrête chez eux dès que leur population a atteint son niveau. L'homme chasseur qui leur fait la guerre, ne dépend presque pas d'une législation sociale ; c'est par sa propre volonté qu'il évite, dans cette condition, d'augmenter une famille qui lui serait à charge. Le (274) revenu des chasseurs est si incertain, qu'ils sont souvent exposés à la famine, mais ce n'est point en raison d'un accroissement démesuré de leur population ; elle reste au contraire parfaitement stationnaire jusqu'à ce que, les sauvages entrant en contact avec un peuple plus civilisé, ou les voie alors diminuer rapidement en nombre.

Le progrès de la civilisation fait succéder la vie pastorale à celle des peuples chasseurs, et les produits naturels de la terre, mieux ménagés, suffisent à une population beaucoup plus nombreuse, et d'hommes et d'animaux. Les déserts qui nourrissent à peine cinq cents chasseurs chiroquois, suffiraient à dix mille pasteurs tartares avec tous leurs troupeaux. La multiplication de ceux-ci est toujours plus rapide que celle

7. De la population

des hommes. Tandis que la croissance de l'homme demande vingt ans, celle du bœuf n'en demande que cinq, de la brebis que deux, du porc qu'une année. Le nombre des bœufs peut doubler en six ans, celui des brebis en quatre, celui des porcs décuplera en deux ans. Toutes les fois qu'un berger obtiendra possessive d'une terre abandonnée auparavant à la chasse, la multiplication de ses troupeaux devancera de beaucoup celle de sa famille.

Un peuple tartare, peu après sa formation, (275) multiplie en effet rapidement ; mais jamais on ne verra les troupeaux des Tartares consommer toute l'herbe des steppes de la Tartarie ; une famille isolée dans ces déserts languirait dans la solitude, et serait opprimée dès qu'elle se rapprocherait des autres peuples. Il lui est alors désirable de devenir assez nombreuse pour trouver un appui en elle-même, et elle le devient bientôt : arrivée au terme qui lui est convenable, elle s'arrête d'elle-même. L'orgueil des généalogies qu'on retrouve dans toutes les races pastorales, en Arabie, en Tartarie, dans le Caubul, et dans la haute Écosse, s'oppose au partage des héritages et des familles. Les plus jeunes fils trouveraient de nouveaux pâturages en s'éloignant du patriarche chef de leur race ; ils aiment mieux rester unis et ne pas se marier. Les préjugés, les habitudes, rendent les mariages tardifs et peu féconds. La guerre que tous les peuples pasteurs ont toujours faite avec passion, vient encore éclaircir leurs générations ; et, quoique la vie pastorale ait tant de charmes, que parmi les Afghauns dont une moitié sont laboureurs, et les autres pasteurs, il soit très-fréquent que des laboureurs se fassent pasteurs, et qu'il soit sans exemple que des pasteurs se fassent laboureurs, on ne voit point (276) les tribus qui conduisent les troupeaux épuiser jamais leurs pâturages.

C'est cependant un progrès dans la civilisation que celui qui fait passer les peuples pasteurs à la vie agricole, ou plutôt, peut-être, qui fait prospérer une race agricole dans un pays d'où les pasteurs se retirent. Dès lors les hommes, au lieu de s'en fier aux productions naturelles du règne végétal, les font naître et les multiplient par leurs travaux. L'on estime que trente familles peuvent vivre sur les produits en blé et en bétail d'un terrain qui en aurait avec peine nourri une seule par la vaine pâture. Ainsi, au moment où une nation passe de la vie pastorale à la vie agricole, elle acquiert en quelque sorte un pays trente fois plus vaste que celui qu'elle occupait. Si elle ne le cultive pas tout entier, si, même dans les pays les plus civilisés, il reste une vaste étendue de bons terrains destinés à la vaine pâture, c'est que partout les volontés de l'homme et sa législation se sont opposées à ce qu'on tirât de la terre toute la subsistance qu'elle peut donner.

La multiplication des végétaux soit une progression géométrique beaucoup plus rapide encore que celle du bétail. Le blé, dans une culture commune, quintuple en une année ; les pommes-de-terre décuplent dans le même (277) espace de temps. Celles-ci, pour produire la même quantité de subsistances, ne demandent guère que le dixième du terrain qu'occuperait le blé. On s'est bien gardé cependant, même dans les pays les plus peuplés, de mettre en pommes-de-terre tous les champs à blé, de mettre en blé tous les pâturages, de mettre en pâturages tous les bois, tous les déserts abandonnés à la chasse. Ce sont des fonds en réserve qui sont demeurés à toute nation, moyennant lesquels, si sa volonté changeait, elle pourrait tout à coup, et d'une année à l'autre, multiplier prodigieusement ses subsistances ; elle pourrait les multiplier dans une pro-

7.4. *Quel accroissement de population est désirable pour une nation.*

gression géométrique, de manière à devancer de beaucoup tous les progrès possibles des générations.

Si sa volonté changeait, avons-nous dit ; car la volonté des peuples agricoles a été d'abandonner aux propriétaires du sol le droit de faire naître ou non, selon leur intérêt, la subsistance que la terre donne ; et les propriétaires, en tout pays, n'ont jamais permis que cette subsistance fût tirée de leur terre, si ceux qui la demandaient ne pouvaient pas l'acheter avec leur revenu. C'est en vain qu'il y a vingt mille personnes dans Rome qui souffrent de la faim, et qui demandent du travail, et quatre (278) cent mille journaux de terres au portes de Rome, qui demeurent incultes, et que ce travail pourrait couvrir de moissons ; le journalier qui, par son travail, ne ferait naître que sa subsistance, ne donnerait rien au propriétaire. Lors même qu'il lui donnerait quelque chose, il ne lui donnerait point autant que celui-ci retire de sa terre sans aucun travail ; aussi aucun travail n'est fait, aucune subsistance n'est créée, aucune population ne doit s'accroître, parce que la volonté nationale, exprimée par les lois qui règlent la propriété, s'est opposée à cet accroissement. (279)

7.4. Quel accroissement de population est désirable pour une nation.

Il y a quelques pays, et nous l'avons vu en parlant de la richesse territoriale, où le système d'exploitation est si oppressif, où la garantie donnée aux vanités de famille est si contraire aux intérêts publics, que la conduite des propriétaires lorsqu'ils s'opposent à une meilleure culture, est en même temps injuste, inhumaine, et opposée au but même pour lequel la propriété a été instituée ; mais, en général, lorsque nous avons indiqué l'organisation sociale comme vicieuse dans ses rapports avec l'accroissement de la population, c'est bien moins de l'obstacle que de l'encouragement que nous avons entendu parler. Les propriétaires refusent quelquefois un travail productif lorsqu'ils devraient le permettre ; mais certainement il y a un terme auquel ils doivent le refuser. Ce serait une nation très-malheureuse que celle qui tirerait de la terre toute la subsistance qu'il est possible d'en tirer, et qui par conséquent se serait réduite à la plus mauvaise (280) espèce de subsistance ; que celle qui aurait mis en culture tout son fonds de réserve, et qui par conséquent ne se serait point laissé de ressources pour un besoin inopiné. Les propriétaires de terre sont les gardiens de la société contre cette espèce de concurrence que les hommes se feraient les uns aux autres, si, tous réduits au sort des ouvriers d'une manufacture souffrante, ils mettaient leur existence à l'enchère, et s'ils se contentaient de la plus forte portion de travail et de la plus faible portion de subsistances, qui puissent se concilier avec le maintien de la vie. Il est heureux qu'ils rendent cette folle enchère impossible pour tous : c'est déjà le plus grand vice, peut-être, de nos institutions, que de l'avoir rendue nécessaire pour quelques-uns, en excitant une population que la société n'avait aucun intérêt à faire naître, et en trompant de certaines classes sur leurs revenus et sur leurs moyens d'existence.

Aussi long-temps qu'une grande partie du pays demeure inculte, que les terres propres à récompenser richement les travaux ruraux ne se couvrent que de produc-

7. De la population

tions spontanées, que celles même qui sont mises en culture ne sont exploitées qu'imparfaitement, que le sol n'est pas assaini, les marais desséchés, les collines garanties contre les éboulements, les (281) champs défendus contre la force envahissante de la nature, et que tout cela n'est pas fait seulement faute de bras, il est à désirer, pour le bonheur des agriculteurs et pour celui de la nation qui vivra de leurs travaux, que la classe agricole s'augmente, et qu'elle se mette en état de remplir la tâche qui lui est réservée, puisqu'une ample récompense y est encore attachée.

Aussi long-temps que les objets produits par les arts industriels manquent au consommateur, ou bien qu'il ne peut se les procurer que par un sacrifice tout-à-fait disproportionné avec leur valeur ; aussi long-temps qu'il est contraint de se servir lui-même grossièrement par une industrie domestique, faute de pouvoir acheter les meubles, les effets, les habits propres à ses usages ; aussi long-temps que ses jouissances sont restreintes par l'incommodité de tous les ustensiles dont il est réduit à se contenter, il est à désirer que la population manufacturière s'augmente, puisque, d'après le besoin qu'on éprouve d'elle, il est évident qu'elle pourra vivre dans l'aisance, et contribuer aux jouissances des autres classes.

Aussi long-temps que tous les bras sont tellement nécessaires à l'agriculture et aux manufactures, ou au commerce qui les sert, que les (282) professions gardiennes, non moins utiles à la société, sont mal remplies, il est désirable que la population continue à s'accroître, pour que l'ordre intérieur, la sûreté des personnes et celle des propriétés soient mieux protégées, la santé mieux soignée, l'âme mieux nourrie, l'esprit plus éclairé ; et, pour que la société soit défendue au dehors avec des forces suffisantes, même en y comprenant le recrutement d'une armée ou d'une marine, qui consomment rapidement la population.

Cette population naîtra aussitôt qu'elle sera demandée ; mais il ne suffit point qu'elle naisse pour être sûre de se placer dans le cadre auquel elle est destinée. Quelquefois la terre fertile a beau être abondante et demeurer inculte, il n'y a aucune chance pour que la population la plus nombreuse, rassemblée dans son voisinage, vienne jamais à en profiter. Cette terre est devenue la propriété d'un petit nombre de familles ; elle est déclarée indivisible et inaliénable, et elle passera à un seul propriétaire, selon l'ordre de primogéniture, sans pouvoir être ni soumise à un bail emphytéotique, ni grevée d'hypothèques. Le propriétaire n'a point les capitaux nécessaires pour la faire travailler, et il ne peut donner aucune sûreté à ceux qui les ont, pour les engager à les employer (283) sur son terrain. Ainsi la population oisive de Rome demande en vain du travail, la campagne déserte de Rome demande en vain des ouvriers : l'organisation sociale est mauvaise ; et, tant qu'elle ne sera pas changée, les ouvriers périront de misère au bord des champs, qui, faute de travail, retourneront à l'état sauvage ; en sorte que la population, loin de s'accroître, diminuera.

De même, dans les manufactures, les riches propriétaires de Pologne, de Hongrie, de Russie, auront beau demander tous les produits du luxe, le mauvais état des routes, en renchérissant tous les transports éloignés, aura beau donner un prix supérieur à l'industrie nationale, l'oppression et la servitude détruiront toute énergie et tout esprit d'entreprise dans la classe inférieure. Ailleurs des monopoles ruineux, des privilèges absurdes, des avanies désespérantes, l'ignorance, la barbarie et le manque de sécurité rendront impossible le progrès des manufactures ; aucun capital ne s'accumulera

7.4. *Quel accroissement de population est désirable pour une nation.*

pour les animer. Alors une augmentation de population n'augmentera point l'industrie ; les naissances auraient beau doubler, quadrupler pendant un certain nombre d'années, elles ne donneraient pas un ouvrier de plus, et elles seraient seulement suivies d'une (284) mortalité d'autant plus rapide. L'organisation sociale est mauvaise ; et, tant qu'elle ne sera pas changée, la population ne pourra s'accroître.

La population gardienne est nourrie par les autres classes, tout comme elle est recrutée par elles. Il ne suffit pas qu'il naisse beaucoup d'enfants pour que la société ait beaucoup de défenseurs ; si leurs pères ne jouissent pas d'une certaine aisance, jamais ils ne pourront les élever jusqu'à l'âge d'hommes, jamais le prince ne pourra en faire des soldats. Alors la guerre et le service de mer dévoreront la population, tandis qu'ils emploient seulement son superflu lorsque l'organisation sociale est bonne.

La population se mesure toujours, en dernière analyse, sur la demande du travail. Toutes les fois que le travail sera demandé, et qu'un salaire suffisant lui sera offert, l'ouvrier naîtra pour le gagner. La population, avec sa force expansive, occupera toujours la place qui se trouvera vacante. La subsistance naîtra aussi pour l'ouvrier, ou, au besoin, elle sera portée. La même demande qui appellera un homme à l'existence, récompensera encore le travail agricole qui fera vivre cet homme. Si la demande du travail cesse, l'ouvrier périra, mais après une lutte où il ne souffrira pas seul : tous ses confrères et ses rivaux souffriront avec (285) lui. La subsistance qui le faisait vivre, et que désormais il ne peut plus payer, qu'il ne peut plus demander, cessera à son tour d'être produite. Ainsi le bonheur national tient à la demande du travail, mais à une demande régulière et perpétuelle. Car celle, au contraire, qui est intermittente, après avoir formé des ouvriers, les condamne à la souffrance et à la mort. Il vaudrait bien mieux qu'ils n'eussent jamais existé.

Nous avons vu que la demande de travail, cause de la production, devait se proportionner au revenu qui alimentait la consommation ; que celui-ci, à son tour, naissait de la richesse nationale ; que cette richesse était formée ; qu'elle était accrue par le travail. Ainsi, dans l'économie politique, tout s'enchaîne, et l'on tourne constamment dans un cercle parce que l'effet devient cause à son tour. Cependant tout y est progressif, pourvu que chaque mouvement y soit proportionné avec les autres ; mais tout s'arrête, tout rétrograde dès qu'un seul des mouvemens qui devaient se combiner est désordonné. Dans la marche naturelle des choses, un accroissement de richesses donnera un accroissement de revenus ; de celui-ci naîtra un accroissement de consommation, puis un accroissement de travail pour la (286) reproduction, et avec lui de population ; enfin ce nouveau travail pourra à son tour augmenter la richesse. Mais si, par des mesures intempestives, on presse l'une ou l'autre de ces opérations, sans rapport avec toutes les autres, on déränge tout le système, et l'on fait peser sur les pauvres autant de souffrance qu'on avait cru leur procurer de bien-être.

Le but de la société n'est point rempli aussi long-temps que le pays que cette société occupe présente des moyens pour nourrir une population nouvelle, pour la faire vivre dans le bonheur et dans l'abondance, et que ces moyens ne sont pas mis en usage. La diffusion du bonheur sur la terre fut le but de la Providence ; il est empreint sur toutes ses œuvres, et le devoir de l'homme et des sociétés d'hommes est de s'y conformer.

Le gouvernement qui, par l'oppression de ses sujets, par son mépris pour la justice et pour l'ordre, par les entraves qu'il met à l'agriculture et à l'industrie, condamne des

7. De la population

pays fertiles à demeurer déserts, ne pèche pas seulement contre ses propres sujets ; sa tyrannie est un crime contre la société humaine, qu'il tait souffrir toute entière. Elle compromet ses droits sur le pays qu'il occupe ; et, de même qu'elle trouble les jouissances de tous les autres (287) peuples, elle donne à tous les autres le droit de le contrôler. Ce n'est pas seulement parce que les régences barbaresques arment des pirates en course contre les Européen, que ceux-ci ont droit de leur demander compte de leurs brigandages ; c'est parce qu'elles ont condamné à la désolation un pays dont le commerce est nécessaire à l'Europe ; c'est parce qu'elles y ont détruit la liberté, la sécurité, l'agriculture, le commerce, la population. L'Europe trouverait d'immenses ressources pour ses subsistances dans cette magnifique région, si heureusement située pour échanger avec elle tous ses produits ; elle trouverait dans les richesses des Africains, s'ils redevenaient seulement ce qu'ils étaient au temps d'Adrien, un vaste marché pour les produits dont ses manufactures surabondent. L'oppression du dey d'Alger ou de l'empereur de Maroc n'est pas sentie seulement en Afrique ; ses contre-coups se font sentir dans tous nos ateliers.

On se plaint aujourd'hui à établir en principe, bien plus il est vrai qu'en pratique, que les nations n'ont aucun droit à s'immiscer dans le gouvernement l'une de l'autre, et que, quelque effroyable que soit l'abus de l'autorité dans un pays, ce n'est que des actes de cette autorité vis-à-vis des autres pays, qu'il est permis aux (288) nations étrangères de s'occuper. Les besoins réciproques des hommes, le bien et le mal peuvent se faire, en interrompant leurs communications, démentent ce principe, bien plus avantageux aux tyrans qu'aux nations libres. Tandis que le peuple souffre de la faim chez nous, nous avons droit à connaître de l'abus que le peuple voisin fait des dons de la nature. Une fausse application du respect pour la propriété l'a fait étendre jusqu'à la souveraineté. Mais l'institution de la propriété elle-même est la conséquence des conventions sociales ; l'autorité publique l'a prise sous sa garantie, parce que, dans une société soumise à des lois et à un gouvernement régulateur, on a pu s'en fier à l'intérêt de chacun pour produire l'avantage de tous, et parce que les écarts de cet intérêt privé se trouvaient au besoin limités par l'autorité publique. Tandis que, dans la grande société humaine formée entre les nations indépendantes, il n'y a point de lois et de gouvernement général qui compriment les passions de chaque souverain. L'intérêt de ces souverains n'est point le même que celui de leurs sujets ; il lui est contraire toutes les fois qu'il s'agit de maintenir leur tyrannie ; et, lors même qu'on regarderait comme illimitée le droit de propriété des Barbaresques sur la (289) Barbarie, on ne pourrait le confondre avec le droit prétendu de ceux qui les asservissent.

Mais, tandis que plus des trois quarts de la terre habitable sont privés, par les vices de leurs gouvernements, des habitans qu'ils devraient nourrir, nous éprouvons aujourd'hui dans presque toute l'Europe, la calamité contraire, celle de ne pouvoir maintenir une population surabondante, qui surpasse la proportion du travail demandé, et qui, avant de périr de misère, fait partager ses souffrances à toute la classe de ceux qui vivent du travail de leurs mains. C'est aussi à nos gouvernements c'est à leur zèle imprudent que nous devons cette calamité. Chez nous l'instruction religieuse, la législation, l'organisation sociale, tout a tendu à faire naître une population à l'existence de laquelle on n'avait point pourvu d'avance. Le travail n'avait point été proportionné au nombre des hommes, et souvent le même zèle avec lequel on cherchait à multiplier les naissances,

7.5. De l'encouragement religieux donné à la population.

était employé ensuite à diminuer dans tous les arts le nombre de bras dont on avait besoin. La proportion entre les divers progrès relatifs de la société a été rompue, et la souffrance est devenue universelle. (290)

7.5. De l'encouragement religieux donné à la population.

L'enseignement religieux a presque toujours puissamment contribué à rompre l'équilibre entre la population et la demande du travail qui doit la faire vivre. Lorsque les questions de morale politique sont introduites dans un système religieux, il arrive presque toujours que la cause qui avait motivé le précepte est absolument séparée du précepte lui-même, et qu'une règle, qui devait être modifiée par les circonstances, devient une loi invariable. Les religions ont commencé dès l'origine de la race humaine, et par conséquent dans un temps où les progrès rapides de la population étaient partout désirables ; elles n'ont point changé de principes, lorsqu'un accroissement sans bornes des familles n'a plus donné naissance qu'à des êtres nécessairement condamnés aux souffrances physiques et à la dégradation morale.

Un Chinois ne connaît pas de malheur plus grand, de plus profonde humiliation que de (291) ne pas laisser de fils, pour lui rendre après sa mort les honneurs funèbres. Dans presque tous les autres cultes l'accroissement indéfini des familles a toujours été représenté comme une bénédiction du ciel. D'autre part, tandis que la religion réprimait le débordement des mœurs, elle attachait toute la moralité de la conduite au mariage, et lavait, par la seule bénédiction nuptiale, tout ce qu'il pouvait y avoir de répréhensible dans l'imprudence de celui qui contractait inconsidérément les liens de la paternité.

Cependant, quelle que soit l'importance de la pureté des mœurs, les devoirs des pères envers ceux auxquels ils donnent le jour sont d'un ordre supérieur encore. Les enfants qui ne naissent que pour la misère ne naissent aussi que pour le vice ; le bonheur et la vertu des innocents et sans défense sont ainsi sacrifiés par avance aux passions d'un jour. L'ardeur des casuistes en prêchant le mariage pour corriger une faute, et même pour la prévenir ; l'imprudence avec laquelle ils recommandent aux époux de fermer les yeux sur l'avenir, de confier le sort de leurs enfants à la providence ; l'ignorance de l'ordre social qui leur a fait rayer la chasteté du nombre des vertus propres au mariage, ont été des causes sans (292) cesse agissantes pour détruire la proportion qui se serait naturellement établie entre la population et ses moyens d'exister.

Selon le point de vue sous lequel on jugeait la population tantôt on a vivement attaqué la religion catholique pour avoir écarté du mariage un certain nombre d'individus par les vœux religieux ; tantôt on a hautement loué sa prudence, pour avoir mis de bonne heure cet obstacle à un redoutable accroissement de l'espèce humaine. L'éloge et le reproche ne sont pas plus fondés l'un que l'autre ; quand les trois quarts des hommes faits entreraient dans les ordres, le quart restant serait amplement suffisant pour maintenir la population au même niveau ; un revenu étant assuré d'avance à ceux qui par zèle religieux se vouent au célibat, chaque ménage, pour en profiter, produit

7. De la population

quelques enfans surnuméraires à ceux qu'il faudrait pour maintenir la population ; tout comme chaque ménage en produit quelques-uns de plus dans les pays accoutumés à la guerre ou au service de mer, de manière à compenser les pertes de ces professions dangereuses. On n'a point compté sur eux pour conserver la population, ils en troubleraient l'équilibre s'ils avaient des enfans comme leurs frères.

Mais on a donné beaucoup moins d'attention à une partie bien plus importante de la législation des casuistes, c'est celle qui règle ce qu'ils ont nommé les devoirs des époux.¹ Considérant le mariage comme uniquement destiné à la multiplication de l'espèce humaine, ils leur ont fait un péché de la vertu même qu'ils enseignent aux célibataires. Cette morale est enseignée par chaque confesseur à chaque père et à chaque mère de famille. Elle combat constamment le principe universel d'intérêt et de sympathie dont nous avons parlé, comme faisant la sauvegarde de la société, celui de ne point exposer à la souffrance des êtres qu'on doit chérir et protéger ; de ne point appeler à l'existence des fils à qui l'on ne peut assurer une condition égale à la sienne, une subsistance qui ne les laisse pas (294) souffrir, une indépendance qui les préserve de la corruption et du vice. Les confesseurs ne sont plus consultés dans les religions réformées ; mais la morale qu'ils établissent s'est maintenue avec d'autant plus de force qu'on se permet rarement de toucher à ces questions délicates, de crainte d'offenser la modestie et de s'exposer à la scurrilité. Dans l'église anglicane surtout l'influence de l'ancienne doctrine des casuistes, sur les devoirs conjugaux, contrarie d'une manière très-funeste les sentimens naturels d'amour et de protection que tous les pères ressentent pour leurs enfans.

Lorsque des préjugés dangereux ne sont point accrédités, lorsqu'une morale contraire à nos vrais devoirs envers les autres, et surtout envers les créatures qui nous doivent la vie, n'est pas enseignée au nom de l'autorité la plus sacrée, aucun homme sage ne se marie avant de se trouver dans une condition qui lui donne un moyen assuré de vivre ; aucun père de famille n'a plus d'enfans qu'il n'en peut convenablement élever. Ce dernier compte à bon droit que ses enfans devront se contenter du sort dans lequel il a vécu ; aussi doit-il désirer que la génération naissante représente exactement celle qui s'en va ; qu'un fils et une fille arrivés à l'âge nubile remplacent son père et (295) sa mère ; que les enfans de ses enfans le remplacent à son tour avec sa femme ; que sa fille trouve dans une autre maison précisément le sort qu'il donnerait à la fille d'une autre maison dans la sienne, et que le revenu qui suffisait aux pères suffise aux enfans.

Une fois que cette famille est formée, la justice et l'humanité exigent qu'il s'impose la même contrainte à laquelle se soumettent les célibataires. Lorsqu'on voit combien est petit, en tout pays, le nombre des enfans naturels, on doit reconnaître que cette contrainte est suffisamment efficace. Dans un pays où la population ne peut pas s'accroître, ou du moins dans lequel son progrès doit être si lent qu'il soit à peine per-

1. Les différens auteurs casuistes, même ceux qui ont écrit en langue vulgaire, ont en général rédigé en latin cette partie de leurs préceptes. Un auteur laïque se respecterait bien peu s'il se permettait de suivre des prêtres dans ce genre de discussion. Je me contenterai de renvoyer le lecteur à *l'Istruzione e pratica, per li confessori di M. Alfonso de' Liguori, vescovo di S. Agata de' Goti*. L'auteur, canonisé, il y a deux ou trois ans, est celui que la cour de Rome avoue comme le plus sûr des casuistes. D'ailleurs, il rapporte les opinions de tous les autres. Voyez surtout tom. II, cap. XVIII, § II, de *Usu licito Matrimonii* ; § III, de *Usu praecepto Matrimonii*

7.6. Des encouragemens donnés à la population par la politique.

ceptible, quand il n'y a point de places nouvelles pour de nouveaux établissemens, un père qui a huit enfans doit compter, ou que six de ses enfans mourront en bas âge ou que trois de ses contemporains et trois de ses contemporaines, et, dans la génération suivante, trois de ses fils et trois de ses filles ne se marieront pas à cause de lui. Il n'y a guère moins d'injustice dans le second calcul que de cruauté dans le premier. Si le mariage est sacré, s'il est un des grands moyens d'attacher les hommes à la vertu, de compenser par des espérances naissantes les chagrins du déclin de l'âge, de (296) faire succéder une honorable vieillesse à une jeunesse active, ce n'est pas parce qu'il légitime les plaisirs des sens ; mais parce qu'il impose au père de famille de nouveaux devoirs, et qu'il lui fait trouver en retour la plus douce récompense dans les liens d'époux et de père. La morale religieuse doit donc enseigner aux hommes, que le mariage est fait pour tous les citoyens également, que c'est le but vers lequel ils doivent tous diriger leurs efforts ; mais qu'ils ne l'ont atteint qu'autant qu'ils en peuvent remplir tous les devoirs envers les êtres auxquels ils donneront l'existence ; et que, lorsqu'ils ont obtenu le bonheur d'être pères, lorsqu'ils ont renouvelé leur famille, et donné cet appui et cette espérance au déclin de leurs ans, ils ne sont guère moins obligés de vivre chastement avec leurs femmes, que les célibataires avec celles qui ne sont point à eux.

L'intérêt personnel parle puissamment aux hommes contre cette multiplication indéfinie de leur famille, à laquelle ils ont été invités par une si funeste erreur religieuse ; et l'on ne doit point s'inquiéter si les préceptes de cet intérêt ne sont suivis qu'avec quelque latitude. En général, il faut au moins trois naissances pour donner deux individus qui parviennent à l'âge nubile ; et les cadres de la population ne (297) sont pas si exactement formés qu'ils ne puissent tour à tour admettre un peu plus ou un peu moins que ce nombre. Le gouvernement doit seulement éclairer la prudence des citoyens qui peuvent en manquer, et ne jamais les tromper par l'espérance d'un sort indépendant pour élever leur famille, lorsque cet établissement illusoire les laissera exposés à la souffrance, la misère et la mortalité.(298)

7.6. Des encouragemens donnés à la population par la politique.

Les gouvernemens ont presque toujours considéré l'accroissement de population comme un moyen de puissance ou de défense nationale ; la supériorité des naissances sur les morts a toujours été à leurs yeux un signe de prospérité ; et, sans trop s'embarrasser de la manière dont pourraient vivre ces nouveaux citoyens qu'ils désiraient si vivement d'acquérir, sans calculer s'il se présentait pour eux aucun revenu qui pût les nourrir, aucune industrie qui pût les rendre utiles, ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour encourager les mariages, et pour engager chaque ménage à mettre au jour le plus d'enfans qu'il pourrait. Dans ce but, des distinctions honorifiques, des récompenses pécuniaires, ou tout au moins des exemptions, ont été promises aux pères d'une nombreuse famille. Cependant il n'était pas possible que les grâces accordées par le gouvernement compensassent les charges attachées à l'éducation de beaucoup d'enfans ; et cette espèce d'encouragement (298) aurait eu peu d'influence, s'il n'avait

7. De la population

pas été puissamment secondé par le clergé.

Les obstacles apportés par le gouvernement l'émigration font un mal beaucoup plus réel. L'affection des pauvres surtout, pour leurs habitudes, pour le sol qui les a vus naître, est bien puissante : ce n'est qu'avec un profond sentiment de crainte, et d'une crainte presque toujours bien motivée, qu'ils se hasardent dans des pays inconnus ; la pression des besoins, l'impossibilité de trouver dans leur patrie assez de travail, un gagne-pain suffisant, peuvent seules les y déterminer. Les artisans qui émigrent sont des hommes qui souffrent et qui font souffrir les autres ; ils ne sauraient rendre un plus grand service à leur patrie qu'en la quittant ; tous les ports devraient leur être ouverts, tous les secours devraient être assurés à ces malheureux qui, probablement victimes des erreurs de la législation, se dévouent pour leurs frères en s'éloignant d'eux.

Cependant nous avons vu une police sévère exercée presque partout contre les émigrans, des efforts réitérés des gouvernemens pour les empêcher de franchir les frontières ; et, durant la disette dont l'Europe a été affligée, il y a deux ans, tandis que chaque peuple ne pouvait suffire à nourrir ses citoyens, les précautions (300) redoublaient contre les embaucheurs qui voulaient les conduire en Amérique et en Russie ; et les gazettes privilégiées répétaient avec soin les tromperies de ces embaucheurs, les souffrances de ceux qui leur avaient prêté l'oreille ; tandis que le gouvernement aurait dû prendre la protection de ces enfans de la patrie qu'il ne pouvait nourrir, faciliter leur passage et garantir leur prospérité.

Ces erreurs sont encore peu importantes à côté de celle, bien plus universelle et bien plus dangereuse, d'encourager un travail qui n'est point demandé par le consommateur, de former, pour l'accomplir, une classe nouvelle d'indigens, dont on multiplie avec soin les familles, dont on maintient quelque temps l'industrie par les prohibitions et un système tout artificiel, et qu'on est obligé ensuite d'abandonner dans leur lutte contre le besoin.

Il existe dans toute nation une classe d'individus qui ont été rejetés hors des autres cadres de la société, qui ont perdu leur patrimoine ou leur métairie s'ils étaient laboureurs, leur petit capital s'ils appartenaient au commerce ou aux manufactures, et qui n'ont plus pour vivre que le travail journalier qu'ils font pour des maîtres étrangers : heureuse la nation où cette classe est peu nombreuse ; il n'y en a aucune où (301) elle n'existe absolument pas. Ces malheureux, aussi long-temps qu'ils seront inquiets de leur propre subsistance, songeront peu à se marier, et à se charger de pourvoir à la subsistance d'autrui. Mais aussitôt qu'une demande nouvelle de travail élève leur salaire, et augmente ainsi leur revenu, ils s'empressent de satisfaire à l'une des premières lois de la nature, et ils cherchent dans le mariage une nouvelle source de bonheur. Si l'élévation des salaires n'a été que momentanée ; si, par exemple, les faveurs accordées par le gouvernement ont tout à coup donné un grand développement à une manufacture qui, après son premier début, ne peut pas se soutenir, les ouvriers, dont les gages ont été doublés pendant quelque temps, se seront tour mariés pour mettre à profit leur aisance ; puis, au moment de la décadence de leur manufacture, leur famille, disproportionnée avec la demande du travail, se trouvera précipitée dans la plus horrible misère.

Ce sont ces variations dans la demande du travail, ce bouleversement si fréquent de l'existence des pauvres artisans, qui donnent aux États une population surabondante.

7.6. *Des encouragemens donnés à la population par la politique.*

Déjà arrivée dans le monde, elle n'y trouve plus de place pour exister, et elle est toujours prête à se contenter du plus bas terme auquel il lui sera permis (302) de vivre. Il n'y a point de condition si dure, qu'on ne trouve des hommes prêts s'y résigner volontairement. Dans quelques professions, ils doivent vivre dans la fange, exposés à une nausée continuelle ; dans d'autres, leur travail engendre des maladies douloureuses et inévitables : plusieurs hébètent les sens et abrutissent l'âme, comme elles affaiblissent le corps ; plusieurs n'emploient que l'enfance, et abandonnent dès l'entrée de la vie à une horrible indigence l'être à qui elles ont permis de vivre seulement douze ou quinze ans ; il en est enfin que l'opinion publique condamne à l'infamie, et qui méritent cette tache. Cependant les rangs sont toujours remplis, et un misérable salaire, un salaire qui suffit à peine à l'existence, décide des hommes à se résigner à tant de maux. C'est que la société ne leur laisse point de choix ; il faut pour eux se contenter de ce lot cruel, ou ne pas vivre.

Si par ces encouragemens hors de saison le gouvernement trompe quelquefois les malheureux ouvriers sur le revenu qu'ils peuvent attendre de leur industrie, il les expose plus souvent encore à se tromper eux-mêmes ; c'est ce qui arrive s'il encourage l'établissement d'une organisation sociale qui multiplie le nombre de ceux qui n'ont rien, qui vivent (303) au jour le jour, qui ne sont appelés à prendre aucune connaissance du marché pour lequel ils travaillent, et qui sont par conséquent à la merci de leurs maîtres. En traitant de la richesse territoriale, nous avons vu comment cet état de dépendance s'accroissait, à mesure que le laboureur avait un intérêt moins direct à la terre qu'il travaillait ; comment la condition du paysan n'était jamais plus précaire, que quand il était réduit à celle de simple journalier, et comment c'était aussi alors que la population agricole croissait sans aucun rapport avec le travail demandé. En traitant de la richesse commerciale, nous avons vu de même que plus la condition de l'artisan devenait fâcheuse, plus il était étranger au débit de sa propre industrie, et plus aussi il lui était impossible de juger des chances qu'il laisserait à ses enfans, et qu'il multipliait sa famille sans aucune proportion avec le travail demandé. Nous aurons encore lieu de revenir sur les effets de l'état précaire de la dernière classe, nous ne faisons ici que les rappeler en passant.

La charité publique peut être considérée comme un encouragement que la société donne à une population qu'elle ne peut pas maintenir. Plus cette charité est régulière et complètement organisée, et plus cet (304) encouragement, comme en Angleterre, opère efficacement d'une manière préjudiciable à la société.

Les malheureuses créatures qui semblent n'entrer dans la vie que pour souffrir, qui dès la première enfance ont connu le besoin et la misère, sont l'objet qui émeut le plus profondément la pitié, et qui provoque le plus les secours des âmes charitables. Malheureusement les mendiants s'en aperçoivent bientôt ; les enfans sont pour eux un instrument de leur métier. Loin d'être embarrassés de les élever, c'est par eux qu'ils vivent, et plus il les expose à souffrir, plus ils obtiennent d'aumônes. Les établissemens publics lorsqu'ils existent secondent la pitié des individus ; les secours des hôpitaux se proportionnent au nombre des enfans des familles pauvres, et en Angleterre, ou même dans les villes maritimes d'Amérique, où les pauvres ont un droit aux secours hebdomadaires de leurs paroisses, la taxe des pauvres est une sorte de prime pour la multiplication de la population indigente.

7. De la population

Lorsque l'organisation sociale n'a point séparé la classe qui travaille de celle qui possède quelque propriété, et que la grande masse du peuple joint toujours aux fruits de son travail ceux d'une richesse quelconque ou territoriale, ou commerciale, l'opinion seule suffit pour contenir le fléau de la mendicité. Il y a toujours quelque honte attachée pour le laboureur à avoir vendu l'héritage de ses pères, pour l'artisan à avoir dissipé son petit capital. Si l'un ou l'autre tombe dans la mendicité, du moins il souffre assez de sa dégradation pour s'efforcer d'y échapper ; s'il est alors victime d'un accident passager, la charité de ses voisins qui n'est point blasée par le retour constant de scènes semblables, vient aussitôt à son secours. Mais dans l'état où se trouve aujourd'hui l'Europe, dans celui surtout où est l'Angleterre, avec une population si nombreuse de journaliers, qui ont remplacé presque absolument et les paysans et les artisans ; lorsque tout le travail soit des champs, soit de la ville, est fait par une sorte de manufacture, des gens condamnés à ne posséder jamais rien, à n'être jamais maîtres de leur sort, ne peuvent sentir aucune honte d'être tombés dans la mendicité : comment rougiraient-ils de ce que leur maître les a renvoyés du jour au lendemain ? il l'a fait, peut-être, ou parce qu'il a fermé son atelier par une faillite, ou parce qu'il a suppléé à leur travail par une machine. Le public est juste, et il n'attache plus de honte à une calamité qu'il a lui-même causée.

Tandis que l'opinion ne peut plus flétrir la (306) mendicité, et que les causes de misère se multiplient chaque jour, la charité, quoique sollicitée par des malheurs plus réels, par des victimes plus innocentes, s'épuise bientôt. D'ailleurs cette prime terrible accordée à la multiplication des mendiants, rend les secours toujours plus insuffisants. Le mal est presque à son comble en Angleterre ; plus de huit millions sterling sont consacré à assister plus de neuf cent mille pauvres, et chaque année la somme et le nombre des pauvres s'accroîtront, jusqu'à ce que ce système change par une terrible catastrophe.

On parle aujourd'hui de supprimer ces secours de paroisse, et de renvoyer les mendiants à la charité publique. Quelque active que soit cette charité, elle n'est point prête à se charger du fardeau qu'on veut rejeter sur elle ; le changement de régime amènerait une effroyable souffrance ; le nombre de ceux qui périraient de faim est plus grand qu'on ne pense ; si même ils consentaient à périr, et si une si grande masse d'hommes, rejetée hors de la protection sociale, ne réussissait pas à ébranler un État qui permet leur misère. C'est plus haut qu'il faut aller chercher un remède. Ce n'est pas la classe des pauvres, c'est celle des journaliers qu'il faut faire disparaître, (307) qu'il faut faire rentrer dans celle des propriétaires.

Tandis que le législateur doit se proposer constamment d'empêcher que les hommes soumis à ses lois soient réduits à la condition précaire de devoir vivre ou mourir, selon qu'il conviendra à deux ou trois fermiers, à deux ou trois manufacturiers d'engager ou de renvoyer leurs ouvriers ; il est appelé à prendre contre ceux qui sont déjà réduits à cette triste situation la défense de leurs malheureux enfans. Le magistrat est le protecteur né de ceux qui n'en ont point d'autre. C'est son droit et son devoir d'empêcher que les enfans ne soient changés en outils à mendicité. La société ne doit pas laisser mourir de misère ceux qui sont nés sous sa protection, mais elle ne doit pas laisser naître ceux qui ne peuvent que mourir de misère. C'est un devoir de ne point se marier quand on ne peut point assurer à ses enfans le moyen de vivre ; c'est un de-

7.6. *Des encouragemens donnés à la population par la politique.*

voir non point envers soi, mais envers les autres, envers ces enfans qui ne peuvent se défendre, qui n'ont point d'autre protecteur. Le magistrat est appelé à faire respecter toutes les devoirs réciproques ; il n'y a point d'abus d'autorité à ce qu'il empêche le mariage de ceux qui sont le plus exposés à oublier ce devoir. Le (308) mariage est un acte public, un acte légal ; il a été pris sous la protection des lois, justement parce qu'il est aussi sous leur inspection. Le mariage des mendians ne devrait jamais être permis. C'est une odieuse connivence de l'autorité au sacrifice qu'ils comptent faire de leurs enfans : le mariage de tous ceux qui n'ont aucune propriété devrait être soumis à une inspection sévère : on aurait droit de demander des garanties pour les enfans à naître ; on pourrait exiger une du maître qui fait travailler ; requérir de lui un engagement de conserver à ses gages, pendant un certain nombre d'années, l'homme qui se marie ; combiner enfin avec l'industrie propre à chaque canton, les moyens de faire monter le père de famille d'un degré dans l'échelle sociale, en même temps qu'on ne permettrait jamais le mariage à ceux qui demeurent dans le dernier degré.

Il est possible qu'une semblable législation excitât d'abord les plaintes des ouvriers ; bientôt ces plaintes se changeraient en expressions de reconnaissance. Celles du clergé seraient plus sérieuses, puis qu'on ne peut nier que quelque libertinage serait la conséquence du célibat forcé de tous les pauvres. A ne considérer cependant que les mœurs, ce mal est moindre que le sacrifice presque nécessaire de ce (309) nombre de jeunes filles qui, naissant sans ressources, sont entraînées par la misère dans le vice. Les plaintes des chefs d'atelier, dans la ville et dans les champs, finiraient par être les seules entendues ; ils apercevraient bientôt qu'il faut augmenter les salaires ; ils seraient ensuite forcés de s'assurer de leurs ouvriers ou par un gage annuel ou par une association quelconque dans les profits de leur entreprise. Ce serait leur affaire de chercher par quel moyen ils pourraient les retirer de la condition plus que servile à laquelle ils les ont réduits aujourd'hui. C'est la réforme que le législateur doit désirer avant toutes les autres, dût-elle être fatale à plusieurs manufactures. Ces manufactures ne valent pas la peine d'être sauvées si elles ne peuvent être maintenues que par le sacrifice de victimes humaines. Mais le même obstacle qui arrêterait la multiplication indéfinie des pauvres ouvriers, arrêterait aussi dans les ateliers la production indéfinie et sans rapport avec la consommation. Il diminuerait donc la masse des produits commercables, mais il augmenterait en fin de compte les profits du marchand aussi-bien que ceux de l'ouvrier.

La population gardienne présente la même espèce de souffrances dans un autre rang de la société. La guerre accoutume les pères à (310) croire nécessaire pour le maintien de leur famille d'avoir un ou deux enfans de plus ; le service étranger auquel les Suisses sont accoutumés, a fait naître dans leur pays une population surabondante qui a besoin de cet écoulement. Les highlander d'Écosse étaient élevés pour la guerre publique et privée ; les naissances devaient être assez nombreuses dans ces montagnes sauvages pour que le nombre de ceux qui périraient dans des combats journaliers n'arrêtât pas la culture ou le pâturage sur lesquels la nation devait vivre. Lorsque des temps plus paisibles succèdent au régime de l'épée, la nation est accablée quelque temps d'une population surabondante, parce que les habitudes sont prises et profondément enracinées, et qu'il faut que chacun ait souffert par elles avant de songer à les réformer.

La guerre fait multiplier les brevets d'officiers dans l'armée et dans la marine ; la

7. De la population

complication de l'administration fait multiplier les places de juges et d'employés civils de toute nature ; le zèle religieux fait multiplier les places de pasteurs. Tous vivent sur des pensions, avec une certaine aisance ; aucun d'eux ne connaît ou ne peut mesurer le fonds qui leur fournit la subsistance. Ils comptent faire suivre à leurs enfans la carrière qu'ils suivent eux-mêmes ; ils les élèvent souvent et ils multiplient leur famille en raison de leur aisance actuelle, et ils se reposent aveuglement sur l'avenir. Cependant leur pension finit avec leur vie, et, à leur mort, ils laissent leurs enfans dans un état d'indigence dont la souffrance est encore aggravée par l'éducation libérale qu'ils ont reçue. Les lois qui éloignent du mariage les officiers, les juges, les pasteurs, et en général tous ceux qui ne vivent que d'une pension, quelque dures qu'elles puissent paraître à leur premier établissement, sont justifiables, parce qu'elles sauvent des angoisses de la pauvreté la classe pour laquelle ces angoisses seraient le plus aiguës. (312)

7.7. De la population rendue superflue par l'invention des machines.

Ce n'est pas seulement un accroissement démesuré de la population qui peut causer une souffrance nationale en rompant l'équilibre entre l'offre et la demande du travail. Cette demande peut aussi décroître, tandis que la population demeure stationnaire. La consommation peut être arrêtée, le revenu dissipé, le capital détruit, et le même nombre de bras qui était autrefois occupé, peut ne plus trouver un emploi suffisant. La population suit aussitôt les révolutions du capital qui doit la faire vivre. Comme les journaliers sont plus empressés de recevoir, même le plus faible salaire, que les marchands d'employer leur argent, ils se soumettent à des conditions toujours plus dures, à mesure que la demande ou le capital diminuent, et ils finissent par se contenter d'un gage si misérable, qu'à peine il suffit pour les maintenir en vie. Aucune jouissance n'est plus attachée à l'existence de cette classe (313) malheureuse ; la faim, la souffrance, étouffent en elle toutes les affections morales ; lorsqu'il faut lutter à chaque heure pour vivre, toutes les passions se concentrent dans l'égoïsme, chacun oublie la douleur des autres dans la sienne propre, les sentimens de la nature s'émeussent, un travail constant, opiniâtre, uniforme, abrutit toutes les facultés : on a honte pour l'espèce humaine de voir quel point de dégradation elle peut descendre, à quelle vie inférieure à celle des animaux elle peut se soumettre volontairement ; et, malgré tous les bienfaits de l'ordre social, malgré les avantages que l'homme a retirés des arts, on est quelquefois tenté de maudire la division du travail et l'invention des manufactures quand on voit à quoi elles ont réduit des êtres qui furent créés nos semblables.

La misère du chasseur sauvage qui périt si souvent de faim, n'égale point celle des milliers de familles que renvoie quelquefois une manufacture ; car du moins il reste au premier toute l'énergie et toute l'intelligence qu'il a mises à l'épreuve pendant toute sa vie. Lorsqu'il meurt, faute de trouver du gibier, il succombe à une nécessité que la nature elle-même lui présente, et à laquelle, dès le commencement, il a su qu'il devait se soumettre, comme à la maladie ou à la vieillesse. Mais l'artisan renvoyé (314) de son atelier avec sa femme et ses enfans, a perdu par avance les forces de son âme et

7.7. *De la population rendue superflue par l'invention des machines.*

celles de son corps : il est encore entouré par l'opulence ; il voit encore à chaque pas sous ses yeux l'aliment dont il a besoin ; et, si le riche lui refuse un travail par lequel l'ouvrier offre jusqu'au dernier moment d'acheter du pain, ce sont les hommes qu'il accuse et non la nature.

Lors même que personne ne meurt actuellement de faim, lors même que des secours de charité sont administrés avec empressement à toutes les familles indigentes, le découragement et la souffrance produisent leurs cruels effets sur les pauvres. Les maladies de l'âme passent au corps, les épidémies se multiplient, les enfans qui viennent de naître périssent en peu de mois, et la suppression du travail fait plus de ravages que la guerre la plus cruelle. D'ailleurs des habitudes fatales, ou la mendicité, ou la fainéantise prennent racine dans la population ; un autre cours est donné au commerce, une autre direction à la mode, et même, après que la mortalité a éclairci les rangs des ouvriers, ceux qui restent ne sont plus en état de soutenir la concurrence des étrangers.

Les causes de diminution dans la demande du travail tiennent souvent à la politique proprement dite, plutôt qu'à l'économie politique. (315) Il n'en est point peut-être de plus efficace que la perte ou la diminution de la liberté. Lorsqu'une nation commence à aliéner ce bien précieux, chaque citoyen s'y croit moins assuré de sa fortune ou des fruits de son travail, chacun perd quelque chose de l'activité de son âme et de son esprit d'industrie. Les vertus compagnes du travail, la sobriété, la constance, l'économie font place aux vices de la fainéantise, à l'intempérance, à l'oubli de l'avenir et à la dissipation. Le commerce, l'industrie, l'activité sont regardés avec mépris, dans un État où le peuple n'est rien, tandis que toutes les distinctions, tous les honneurs, sont réservés à un noble loisir. La faveur, l'intrigue, la flatterie, et tous les arts des courtisans, qui abaissent l'âme, y conduisent à des fortunes beaucoup plus rapides que la force de caractère, l'activité hardie et entreprenante et l'esprit spéculatif. Les intrigans s'y multiplient chaque jour, et ils regardent avec mépris ceux qui suivent la seule route honorable de la fortune, celle où l'on n'avance que par son mérite ou son travail.

Il se présente cependant une cause de dépopulation, qui est du ressort le plus étroit de l'économie politique. Le progrès des arts, le progrès de l'industrie, et par conséquent celui (316) même de la richesse et de la prospérité, font découvrir des méthodes économiques pour produire tous les fruits du travail, par l'emploi d'un moindre nombre d'ouvriers. Les animaux remplacent les hommes dans presque tous les détails de l'agriculture, et les machines remplacent les hommes dans presque toutes les opérations des manufactures. Tant qu'une nation trouve à sa portée un marché assez vaste pour que toutes ses productions soient assurées d'un écoulement prompt et avantageux, chacune de ces découvertes est un bénéfice, parce qu'au lieu de diminuer le nombre des ouvriers, elle augmente la masse du travail et de ses produits. Une nation qui se trouve avoir l'initiative des découvertes, réussit pendant long-temps à étendre son marché en proportion du nombre de mains que chaque invention nouvelle laisse libre. Elle les emploie aussitôt à une augmentation de productions que sa découverte lui permet de fournir à meilleur prix. Mais il vient enfin une époque où le monde civilisé tout entier ne forme plus qu'un seul marché, et où l'on ne peut plus acquérir dans une nouvelle nation de nouveaux chalands. La demande du marché universel est alors une quantité précise que se disputent les diverses nations industrielles. Si l'une fournit davantage, c'est au (317) détriment de l'autre. La vente totale ne peut être augmentée que par les

7. De la population

progrès de l'aisance universelle, ou parce que les commodités autrefois réservés aux riches sont mises à la portée des pauvres.

L'invention du métier à bas, au moyen duquel un homme fait autant d'ouvrage que cent en faisaient autrefois, ne fut un bienfait pour l'humanité que parce que, dans le même temps, le progrès de la civilisation, celui de la population, et celui de la richesse augmentèrent le nombre des consommateurs. De nouveau pays adoptèrent les usages Européen ; et cette chaussure autrefois réservée aux riches, est descendue jusqu'aux classes les plus pauvres. Mais si aujourd'hui une découverte nouvelle faisait faire avec un seul métier à bas ce qu'on faisait, il y a dix ans, avec cent, cette découverte serait un malheur national ; car le nombre des consommateurs ne peut plus ou presque plus s'accroître, et ce serait alors le nombre des producteurs qui diminuerait.

En règle générale, toutes les fois que la demande pour la consommation surpasse les moyens de produire de la population, toute découverte nouvelle dans les mécaniques ou dans les arts, est un bienfait pour la société, parce qu'elle donne le moyen de satisfaire des (318) besoins existans. Toutes les fois, au contraire, que la production suffit pleinement à la consommation, toute découverte semblable est une calamité puisqu'elle n'ajoute aux jouissances des consommateurs autre chose que de les satisfaire meilleur marché, tandis qu'elle supprime la vie elle-même des producteurs. Il serait odieux de peser l'avantage du bon marché contre celui de l'existence ; mais, de plus, le premier est complètement illusoire pour toutes les dépenses que règle la vanité : comme on n'y cherche qu'une distinction, personne ne jouit de ce qu'en obtenant pour le même prix des habits plus fins et plus beaux, il est resté cependant dans la même proportion avec tous les autres. On doit bien se souvenir qu'en économie politique on ne doit entendre par demande que ce qui est accompagné de l'offre d'une compensation suffisante pour la chose demandée. Cependant il arrive souvent qu'il y a dans la société une demande considérable, avec une offre correspondante, pour une chose dont on sent le besoin, quoique l'offre qu'on fait ne suffise pas à payer tout le travail qu'elle exige. Lorsque cette demande et cette offre déterminent une invention qui met à portée de les satisfaire, l'invention est encore un grand avantage pour la société quoiqu'elle (319) fasse momentanément souffrir ceux qui travaillaient à un prix plus élevé, pour un moindre nombre d'acheteurs.

Lorsque du huitième au dixième siècle, le commerce des Arabes apporta de la Chine dans l'Occident l'art de la fabrication du papier, si les mêmes Arabes avaient apporté du même pays l'art de l'imprimerie, ce qui semblait si naturel, qu'on est presque étonné que cela ne soit pas arrivé, l'imprimerie, transportée en Europe à une époque au il n'y avait aucun zèle pour l'étude, aucune demande pour les livres, l'aurait plongée dans une barbarie plus grande encore, s'il est possible, que celle ou elle croupissait ; car elle aurait fait disparaître absolument la race des copistes. Ces hommes conservaient alors les faibles restes de l'amour des lettres. Ils vivaient en copiant des missels et quelques livres de religion ; ils étaient obligés pour cela à quelques études, qui leur donnaient le goût d'autres études plus relevées. Après avoir copié beaucoup de livres de dévotion, ils copiaient aussi quelques classiques, de manière à pourvoir la demande du nombre infiniment restreint d'hommes qui, dans toute l'Europe, étaient en état de les lire. L'imprimeur, avec deux compositeurs et deux pressiers, beaucoup moins lettrés que les copistes, aurait (320) fait ce que mille copistes pouvaient faire. Elle aurait

7.7. *De la population rendue superflue par l'invention des machines.*

fourni tous les livres de religion, et peut-être encore quelques affiches de marchands ; mais, en faisant mourir de faim tous les copistes, elle n'en aurait point laissé pour le petit nombre de savans qui demandaient autre chose, et qui ne pouvaient seuls, par cette demande si restreinte, entretenir un métier. On trouverait en Italie et en Espagne plus d'une province où l'imprimerie n'a point eu d'autre effet. Au dixième siècle, elle n'aurait pas plus enseigné à lire, que l'art de faire le papier n'enseigna à écrire.

Heureusement pour les lettres, heureusement pour nous, heureusement aussi pour la race des copistes du moyen âge, l'imprimerie ne fut découverte que dans un siècle où l'ardeur pour les lettres avait fait des progrès universels. Tout le monde désirait des livres, quoique peu de gens fussent en état de les acheter ; tout le monde offrait une compensation pour le travail des copistes, quoique cette compensation ne fût pas suffisante. Une admirable invention multiplia deux cent cinquante fois le travail, mais le marché s'étendit plus encore que la puissance de création. Le nombre des imprimeurs est plus grand en Europe que n'était celui des copistes au dixième siècle. Ce nombre des (321) imprimeurs a souvent été donné en preuve de l'effet des machines pour faire croître la demande aussi-bien que la production ; mais il ne faut pas confondre l'effet avec la cause.

Lors même que la demande n'est pas aussi prononcée que l'était celle des livres, à l'époque de l'invention de l'imprimerie, toutes les fois qu'une découverte, en économisant le travail, met à portée d'une classe plus pauvre ce qui était auparavant réservé aux riches, elle étend le marché ; et, tandis qu'elle profite aux pauvres consommateurs et aux entrepreneurs, elle ne nuit point aux ouvriers. Mais, lorsque la découverte ne peut point augmenter le nombre des consommateurs, encore qu'elle les serve à meilleur marché, soit parce qu'ils sont déjà tous pourvus, soit parce que la chose produite ne peut jamais être à leur usage, à quelque prix qu'elle descende, la découverte devient une calamité pour le genre humain ; car elle n'est avantageuse à un certain fabricant qu'aux dépens de ses confrères, ou elle ne profite à une nation qu'aux dépens des autres nations. Ce profit national, qui ne serait obtenu qu'en faisant souffrir la misère et la famine à des artisans étrangers, serait en lui-même peu digne d'être recherché ; mais d'ailleurs il est peu sûr : d'après les progrès qu'ont (322) faits les communications entre les peuples, et les connaissances des chefs d'atelier, une découverte dans un pays est déjà imitée dans tous les autres, avant que le premier en ait pu retirer un grand bénéfice.

On a répondu que celui qui fait une économie sur un article de sa consommation, conservant toujours le même revenu, consacre ce qu'il épargne par la baisse du prix de tel ou de tel article à une dépense nouvelle, pour laquelle il mettra en réquisition un nouveau travail. Mais il n'y aura jamais de proportion entre cette demande nouvelle et le travail qui aura été suspendu à son occasion.

D'une part, les consommateurs font usage de marchandises un peu plus fines, un peu plus jolies pour le même prix. Les tissus dont le pauvre ouvrier est habillé sont un peu supérieurs en qualité, et valent réellement un peu davantage que ceux dont s'habillait son père, quoique celui-ci y employât la même portion de son revenu. Mais il ne s'aperçoit pas lui-même de cet avantage : c'est en quelque sorte une obligation sociale que de s'habiller comme ses égaux ; celui qui ne fait à cet égard que suivre l'usage universel n'y trouve aucune jouissance. Il ne fait sur cet article aucune économie (323)

7. De la population

qu'il puisse consacrer à une autre dépense.²

D'autre part, le prix de toute marchandise ne s'établit point en raison directe du travail qu'elle requiert, mais dans une raison qui se compose de ce travail annuel, d'un travail et qui ne se renouvelle plus, pour bâtir la manufacture et construire les machines avec des matériaux dispendieux, et souvent étrangers ; enfin du capital circulant. Aussi, lors même qu'on renvoie cent ouvriers, pour ne faire plus l'ouvrage qu'avec un seul, au moyen d'une machine, on ne réduit point la marchandise au centième de son prix. Le métier de bas économise l'ouvrage à peu près dans cette proportion, (324) cependant il produit les bas à peine dix pour cent meilleur marché que ceux faits à l'aiguille. Malgré l'invention des grands moulinets pour filer la soie, le coton et la laine, on continue à employer des fileuses au rouet, et même à la quenouille, preuve certaine que l'économie qu'on fait, en employant l'eau et le feu à les faire agir à la place des hommes, ne passe pas non plus dix pour cent. La même observation peut se répéter dans toutes les manufactures perfectionnées ; elles n'ont jamais diminué le prix de leurs produits que dans une proportion arithmétique, tandis qu'elles ont suspendu la main-d'œuvre dans une proportion géométrique. Comparons cette économie de main-d'œuvre avec l'économie sur le prix d'achat, d'après le calcul le plus simple, et sur la manufacture la plus connue ; et supposons, pour plus de clarté, qu'un ouvrier, avec le métier à bas, fasse précisément l'ouvrage que cent faisaient autrefois. S'il ne le fait pas, les défenseurs des machines voudraient qu'il le fit, et le raisonnement n'en sera pas moins concluant. Cent mille femmes qui tricotaient à l'aiguille chacune cent paires de bas par année, en produisaient dix millions de paires, qui, à 5 fr. l'une, se vendaient 50.000.000. La matière première valait un (325) cinquième ; il restait 40.000.000 à distribuer entre cent mille ouvriers, ou 400 francs par tête.

Le même ouvrage est fait aujourd'hui au métier avec mille ouvriers, et revient à dix pour cent meilleur marché : à 4 fr. 50 cela fera 45 millions. Les consommateurs font donc une économie de cinq millions ; s'ils l'employaient uniquement en main d'œuvre, ils pourraient faire vivre 12,500 des ouvriers qui ont été renvoyés, et il n'y en aurait que les sept huitièmes qui dussent mourir de faim ; mais ce n'est pas ce qui arrive. Le consommateur accoutumé à acheter cinq francs sa paire de bas, la paie toujours au même prix, et en raison des progrès de l'art, il porte seulement des bas un peu plus fins. Ce progrès dans son luxe fait vivre un dixième en sus des fabricans de bas, ou cent de plus ; ajoutez encore cent ouvriers employés chaque année à réparer les mécaniques ou en construire de nouvelles, et vous aurez en tout douze cents ouvriers, vivant avec la somme qui en faisait vivre cent mille.

Le prix des dix millions de paires de bas produites ne se compose plus comme auparavant pour les quatre cinquièmes de main-d'œuvre. Ce n'est que par conjecture qu'on peut le décomposer. Dix millions paieront toujours la matière première ; trente

2. On dit que l'empereur Alexandre, étonné de voir, en Angleterre, à toute la populace qui l'entourait, des bas, des souliers et un costume assez semblable à celui des bons bourgeois, s'écriait avec surprise : Où donc sont les pauvres ? n'y a-t-il point de pauvres dans le pays ? Cependant plus de la moitié de ces hommes, que l'usage universel contraignait à faire assez de dépense pour leur habillement, n'avaient d'autre propriété que la paie qu'ils devaient recevoir le samedi pour toute la semaine ; et plus du dixième étaient assistés par leur paroisse. Il y aurait plus d'indépendance et plus de bonheur pour le pauvre, à marcher nu-pieds ou en sabots, et à posséder une chaumière, quelques champs, un jardin et deux vaches, comme la plupart des paysans du continent.

7.7. *De la population rendue superflue par l'invention des machines.*

millions paieront les (326) intérêts et les profits du capital fixe employé aux métiers et aux bâtimens où ils sont placés ; deux millions serviront annuellement à la réparation et au renouvellement des machines ; deux millions au profit du capital circulant, qui doit toujours être plus considérable lorsque l'entreprise est menée en grand, et le million restant paiera les gages des ouvriers. Ainsi le revenu qui naît de la fabrication sera plutôt diminué qu'augmenté.

Le même calcul s'applique à toutes les manufactures perfectionnées, car le fabricant en adoptant une machine nouvelle, et renvoyant ses ouvriers, ne se soucie jamais de savoir s'il fera un bénéfice égal à la diminution de la main-d'œuvre, mais seulement s'il pourra vendre, un peu meilleur marché que ses rivaux. Tous les ouvriers de l'Angleterre seraient mis sur le pavé, si les fabricans pouvaient à leur place employer des machines à vapeur avec cinq pour cent d'économie.

D'ailleurs le perfectionnement des machines, et l'économie du travail humain, contribuent d'une manière immédiate à diminuer le nombre des consommateurs nationaux ; car tous les ouvriers qu'on ruine étaient des consommateurs. Dans les campagnes, l'introduction du système des grandes fermes a fait disparaître de la (327) Grande-Bretagne la classe des fermiers paysans, qui travaillaient eux-mêmes, et qui jouissaient cependant d'une honnête aisance ; la population a été considérablement diminuée ; mais sa consommation a été encore plus réduite que son nombre. Les journaliers qui font tous les travaux des champs, limités au plus étroit nécessaire, ne donnent pas beaucoup près le même encouragement à l'industrie des villes que les riches paysans lui donnaient autrefois.

Un changement analogue a eu lieu dans la population des villes. Les découvertes dans les arts mécaniques ont toujours pour résultat éloigné, de concentrer l'industrie entre les mains d'un moindre nombre de marchands plus riches. Elles enseignent à faire avec une machine dispendieuse, c'est-à-dire, avec un grand capital ce qui se faisait autrefois avec un grand travail. Elles font trouver l'économie dans l'administration en grand, la division des opérations, l'emploi commun pour un grand nombre d'hommes à la fois, de la lumière, du chauffage et de toutes les forces de la nature. Aussi les petits marchands, les petits manufacturiers disparaissent, et un grand entrepreneur en remplace des centaines, qui tous ensemble peut-être n'étaient pas si riches que lui. Tous ensemble néanmoins étaient de meilleurs (328) consommateurs que lui. Son luxe dispendieux donne un bien moindre encouragement à l'industrie, que l'honnête aisance de cent ménages qu'il a remplacés.

Aussi long-temps que des demandes toujours nouvelles ont fait prospérer les manufactures, on a vu, malgré l'augmentation des pouvoirs du travail, le nombre des travailleurs s'accroître aussi ; et ceux qui avaient été renvoyés des campagnes trouvaient encore un établissement dans les villes manufacturières, dont la population continuait à s'augmenter. Mais lorsqu'enfin le marché de l'Univers s'est trouvé suffisamment pourvu, et que de nouvelles réductions d'ouvriers sont survenues, lorsque les journaliers ont été renvoyés des campagnes, les fileurs des manufactures de coton, les tisseurs de celles de toile ; lorsque chaque jour une machine nouvelle remplace plusieurs familles, tandis qu'aucune demande nouvelle ne leur offre une occupation et un gagne-pain ; la détresse a été portée au comble, et l'on a pu commencer à regretter les progrès d'une civilisation, qui, en rassemblant un plus grand nombre d'individus sur

7. De la population

un même espace de terre, n'a fait que multiplier pour eux la misère ; tandis que dans les déserts, du moins, elle ne peut atteindre qu'un petit nombre de victimes. (329)

Le moment est enfin venu de se demander où l'on veut aller. D'après les derniers recensements, l'agriculture occupe en Angleterre 770.199 familles ; c'est dans la proportion, non pas seulement avec l'étendue du terrain, mais avec la richesse du produit, infiniment moins que dans aucune autre partie de l'Europe : faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire le même ouvrage avec soixante et dix mille familles, à celui qui le ferait avec sept mille ?

En Angleterre le commerce et les manufactures occupent 959,632 familles, et ce nombre est suffisant à pourvoir de tous les objets manufacturés non pas seulement l'Angleterre, mais encore la moitié de l'Europe, et la moitié des habitans civilisés de l'Amérique. L'Angleterre est une grande manufacture qui pour se maintenir est obligée de vendre à presque tout le monde connu. Faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire accomplir le même ouvrage par 90,000 familles, de le faire accomplir par neuf mille ? Si l'Angleterre réussissait à faire accomplir tout l'ouvrage de ses champs et tout celui de ses villes par des machines à vapeur, et à ne compter pas plus d'habitans que la république de Genève, tout en conservant le même produit et le même (330) revenu qu'elle a aujourd'hui, devrait-on la regarder comme plus riche et plus prospérante ?³

Eh bien, cette récompense est sans cesse offerte, par la concurrence de tous les (331) fabricans, par celle de tous les fermiers, à celui qui leur enseignera comment ils peuvent se passer d'hommes. Cette récompense est offerte de même sur le continent, par tous les États qui se croient obligés de suivre l'Angleterre dans sa carrière de manufactures. Les gouvernemens ont à cet égard secondé de tout leur pouvoir le zèle des fabricans, et les écrivains politiques, loin d'indiquer les dangers de cette concurrence, ont pris à tâche d'y exciter les nations.

Quelque désirable qu'il fût pour la société d'empêcher une découverte qui n'est excitée par aucune nouvelle demande de travail, qui ne mettra point la marchandise produite portée de, nouveaux consommateurs, mais qui remplacera seulement et ren-

3. M. Ricardo répond positivement que oui (ch. XXIV, angl. ; XXVI, trad.) ; et, quoique ce soit la conséquence nécessaire du système qu'il suit, je suis encore confondu qu'en la voyant en face il n'ait pas reculé devant une semblable conclusion. Il faut citer ses propres expressions pour être bien sûr de ne pas lui prêter des sentimens qu'il désavouerait. Page 220 :

"Le produit total de la terre et de l'industrie de tout pays se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième au fermage. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts ou faire des épargnes ; la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais de production. Il serait tout-à-fait indifférent pour une personne qui, sur un capital de 20.000 livres, ferait 2000 livres par an de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10.000 livres ou 20.000 livres, pourvu que, dans tous les cas, ses profits ne baissassent point au-dessous de 2000 livres. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas le même ? Pourvu que son revenu net et réel, et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe, qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus, etc., etc. ?"

Quoi donc ! la richesse est tout, les hommes ne sont absolument rien ? quoi ! la richesse elle-même n'est quelque chose que par rapport aux impôts ? En vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le roi, demeuré tout seul dans l'île, en tournant constamment une manivelle, fasse accomplir, par des automates, tout l'ouvrage de l'Angleterre.

7.7. De la population rendue superflue par l'invention des machines.

dra inutile un certain nombre de producteurs ou nationaux, ou étrangers, il n'y a aucun moyen d'y apporter des obstacles directs. Si nous empêchions, dans nos ateliers l'adoption d'une machine nouvelle, nos voisins ni seraient pas si scrupuleux que nous, ils feraient la guerre à nos ouvriers avec (332) leurs *engins* à vapeurs, leurs machines à filer, et toutes leurs inventions nouvelles : c'est une guerre à mort où l'on est forcé de se défendre ; tout au moins ne faut-il pas la commencer. Toutes les récompenses offertes pour l'invention des machines sont désormais devenues dangereuses. Aucune ne l'est plus peut-être que le privilège qu'on accorde à leur inventeur. La suppression de ce privilège est probablement la seule chose que le gouvernement puisse faire pour protéger directement les pauvres ouvriers, contre ce qu'on a assez bien nommé *le pouvoir scientifique*.

Nous avons vu ailleurs que le résultat du privilège est de donner à l'inventeur le monopole du marché contre les autres producteurs ses compatriotes. Il en résulte que les consommateurs nationaux gagnent fort peu de chose à l'invention que l'inventeur y gagne beaucoup que les autres producteurs y perdent, et que leurs ouvriers meurent de misère. Selon la politique mercantile, qui est fort peu chrétienne, on regardait ce mal comme compensé par les résultats de l'invention dans le marché étranger. Le nouveau producteur y gagnait beaucoup, les consommateurs étrangers y gagnaient un peu ; mais les producteurs étrangers y perdaient, leurs ouvriers périssaient, et l'on (333) se débarrassait ainsi d'une concurrence redoutable.

Sans examiner cette question sous le point de vue moral, il nous suffira de remarquer que le calcul pécuniaire est changé. Les sciences ont fait trop de progrès pour qu'une invention puisse demeurer cachée aux savans d'un autre pays, qui, avertis de son existence, entreprendront de la rechercher. Les étrangers imiteront nos inventions avant que nos propres compatriotes, empêchés par le privilège de l'inventeur puissent les adopter : ainsi, le mal que nous ferons aux autres ne nous dédommagera point de celui que nous nous ferons à nous-mêmes ; ce serait pécher par un goût désintéressé pour le mal.

Si au contraire toutes les inventions sont un immédiatement révélée, immédiatement soumises à l'imitation de tous les rivaux de l'inventeur, le zèle pour de pareilles découvertes se refroidira, et l'on ne les regardera plus comme un expédient par lequel on peut enlever des pratiques à ses concurrents, mais seulement fournir aux siennes propres tout l'ouvrage qu'elles vous demanderont lorsque cette demande viendra à augmenter.

Rien ne peut empêcher cependant que chaque découverte nouvelle dans les mécaniques (334) appliquées, ne diminue d'autant la population manufacturière. C'est un danger auquel elle est constamment exposée, et contre lequel l'ordre civil ne présente pas de préservatif. Du moins est-ce une puissante raison pour désirer que dans un État cette population ne soit pas nombreuse, et pour ne pas élever un peuple avec l'intention d'en faire les manufacturiers et les boutiquiers de l'Univers.(335)

7.8. Le gouvernement doit protéger la population

On aura pu remarquer que la différence principale entre les opinions que nous venons de développer et celle qu'Adam Smith a exposées, c'est que le dernier a constamment repoussé l'intervention du gouvernement dans tout ce qui avait rapport à l'accroissement de la richesse nationale, et que nous l'avons fréquemment invoquée. Il avait établi en principe que la plus libre concurrence obligerait chaque producteur à vendre au plus bas prix possible, et permettrait en conséquence à chaque consommateur de faire la plus grande économie sur ses achats. Il avait considéré la richesse d'une manière abstraite, sans rapport avec les hommes qui devaient en jouir ; et, dans ce système, il avait peut-être raison de conclure qu'en faisant le plus d'ouvrage possible, et en le vendant au plus bas prix possible, par la première opération on augmenterait les revenus, et, par la seconde, on diminuerait les dépenses de la société. (336)

La concurrence la plus absolue devait avoir inévitablement l'un et l'autre de ces effets. Mais, quand on a commencé à considérer l'économie politique comme se rapportant à la population aussi-bien qu'à la richesse, quand on a cherché, non point ce qui donnerait le plus d'opulence, mais ce qui donnerait aux hommes, par l'opulence, le plus de bonheur, on a dû commencer s'effrayer de la chose même qu'on avait d'abord désirée. Travailler le plus possible, et vendre au plus bas prix possible, c'est renoncer à tous les avantages de cette richesse qu'on va chercher ; c'est ajouter à sa peine, et ôter à ses jouissances ; c'est changer les citoyens en esclaves, pour se donner l'avantage de faire porter en compte de plus grosses sommes par celui qui calculera le bilan de la nation.

Le gouvernement a été institué pour protéger, avec les forces de tous, chacun contre les injures de tout autre. Il oppose l'intérêt public à tous les intérêts privés. Il le fait, non que les hommes dont il se compose doivent à la supériorité de leur rang aucune supériorité de connaissances, mais parce qu'il est appelé à se servir des lumières de tous comme des forces de tous. La justice est l'expression de ces lumières. Cette justice, en même temps qu'elle est (337) le plus grand bien de tous, est opposé à l'intérêt privé de chacun ; car cet intérêt enseignerait toujours à usurper le bien de son voisin. L'économie politique est une autre expression des lumières sociales. Elle apprend de même à distinguer l'intérêt de tous, savoir, qu'aucun ne soit excédé de travail, qu'aucun ne soit dépourvu de récompense, d'avec l'intérêt de chacun, d'attirer lui toutes les récompenses du travail, en en faisant le plus possible au plus bas prix possible.

Ainsi la tâche du gouvernement comme protecteur de la population, est de mettre partout des bornes au sacrifice que chacun pourrait être réduit à faire de lui-même ; pour empêcher que l'homme, après avoir travaillé dix heures par jour, ne consente à en travailler douze, quatorze, seize et dix-huit ; pour empêcher, de même, qu'après avoir exigé une nourriture substantielle, animale aussi-bien que végétale, il ne se contente de pain sec, et enfin de pommes-de-terre au de soupes économiques ; pour empêcher, enfin, qu'en enchérissant toujours sur son voisin, il ne se réduise à la plus effroyable misère.

Cette tâche est difficile ; elle est compliquée ; elle doit être combinée avec le plus grand respect pour la liberté individuelle. Mais il ne faut (338) point oublier que parmi les droits dont cette liberté même se compose, il y en a plusieurs qui sont des

7.8. Le gouvernement doit protéger la population

concessions sociales, qui ne sauraient exister pour l'homme sauvage, et qui doivent être modifiées par cette même autorité publique qui les garantit. Nous avons indiqué, en parlant du progrès de chaque richesse, la protection que le gouvernement devait à la population contre la concurrence. Nous ne ferons, dans ce chapitre, que récapituler brièvement ces diverses fonctions.

Lorsque les paysans sont propriétaires, la population agricole s'arrête d'elle-même au moment où elle a atteint une division des terres suffisante pour que chaque famille soit appelée au travail, et puisse par lui vivre dans l'aisance. Dès lors quand il y a plusieurs fils dans une famille, les cadets ne se marient pas jusqu'à ce qu'ils trouvent une femme qui leur apporte quelque propriété. S'ils quittent la maison paternelle, c'est pour travailler en journée ; mais, au milieu des paysans cultivateurs, le métier de journalier n'est pas un état, et l'ouvrier qui n'a que ses bras ne trouvera guère un père assez imprudent pour lui donner sa fille.

Lorsque la terre, au lieu d'être cultivée par ses propriétaires, l'est par des fermiers, des métayers, des journaliers, la condition de (339) ceux-ci est plus précaire, et leur multiplication n'est plus si nécessairement proportionnée à la demande de leur travail. Ils sont bien moins instruits que le paysan propriétaire, et ils sont cependant appelés à faire un compte bien plus compliqué. Comme ils peuvent être renvoyés d'un jour à l'autre de la terre qu'ils travaillent, il s'agit moins pour eux de ce qu'elle peut rendre que de leurs chances pour être employés ailleurs. Ils calculent des probabilités, au lieu d'une certitude ; ils s'en remettent au hasard sur ce qu'ils ne peuvent juger ; ils comptent sur leur bonheur ; ils se marient beaucoup plus jeunes ; ils élèvent beaucoup plus d'enfants, justement parce qu'ils savent moins au juste comment ils les établiront.

Ainsi, à l'égard de la population agricole, la tâche générale du gouvernement consiste à réunir sans cesse le travail avec la propriété, à accélérer cette réunion par tous les moyens indirects de la législation, à donner la plus grande facilité pour les ventes d'immeubles, à maintenir la division des héritages dans les familles, à interdire toutes les réserves, toutes les substitutions perpétuelles qui enchaînent les propriétés, et à attacher à la possession des terres des avantages qui fassent que chaque paysan se propose l'acquisition d'un (340) petit patrimoine comme but de son ambition.

Ces moyens indirects, aidés par la force vitale de la société, auront à eux seuls une grande influence pour réparer un désordre qui, jusqu'ici, a été protégé par toute la force des gouvernements. Mais, quand ce désordre est déjà invité, quand les terres sont réunies en immenses propriétés, comme dans l'empire romain pendant sa décadence, dans l'État de l'église, et en Angleterre ; quand les propriétaires exercent contre les journaliers la force du monopole, qu'ils les réduisent à enchérir les uns sur les autres, et à s'offrir enfin à travailler pour le plus misérable salaire ; quand, en même temps, ils profitent des avantages d'un grand capital, de travaux ordonnés en grand, et d'une direction économique, pour rendre intenable la condition des petits propriétaires et des petits fermiers, la législation doit venir d'une manière plus directe au secours de ceux-ci. Elle le doit pour l'intérêt de la classe ouvrière, pour celui de la nation tout entière, pour celui des grands propriétaires eux-mêmes, qui se trouveront ruinés à leur tour lorsqu'ils auront achevé de détruire cette population qu'ils pourchassent.

Un statut d'Élisabeth, qui n'est point observé, prohibe de bâtir, en Angleterre, une (341) cabane rustique (*cottage*) sans lui allouer au moins un terrain de quatre acres

7. De la population

d'étendue.⁴ Si cette loi avait été exécutée, aucun mariage parmi les journaliers n'aurait pu se faire sans qu'ils eussent leur *cottage*, et aucun *cottager* n'aurait été réduit au dernier degré de misère. C'est quelque chose mais ce n'est point encore assez ; dans le climat de l'Angleterre une population de paysans vivrait dans l'indigence avec quatre acres par famille.

Dans un dernier chapitre nous chercherons s'il n'existe point un principe général qui doive protéger la population ouvrière, dans les champs comme dans les villes, contre la folle enchère à laquelle l'expose l'organisation actuelle de la société. Mais, avant d'avoir trouvé ce remède, nous sentons déjà que la difficulté de pourvoir au sort des pauvres ouvriers de terre n'est point insurmontable, même en Angleterre, où le désordre est aujourd'hui le plus menaçant. Il est bien plus difficile de pourvoir à l'existence des pauvres ouvriers des villes. L'imagination s'effraie de leur nombre et de leur misère ; et, parmi les calamités qui les affligent, il y en a qui semblent sans remèdes. (342)

La population industrielle qui habite les villes a moins de données encore que celle des campagnes pour estimer le sort de la génération future. L'ouvrier sait seulement qu'il a vécu de son travail ; il doit croire que ses enfans en pourront vivre aussi. Comment jugerait-il de l'étendue du marché ou de la demande générale du travail dans son pays, tandis que le maître qui l'emploie s'y trompe sans cesse ? Aussi cette classe, plus dépendante qu'aucune autre pour sa subsistance, des hasards de tout genre, est-elle justement celle qui les calcule le moins pour la formation de sa famille. C'est celle qui se marie le plus tôt, qui produit le plus d'enfans, et qui par conséquent en perd davantage ; mais elle ne les perd qu'après s'être exposée elle-même à une concurrence qui la prive successivement de toutes les douceurs de la vie.

Nous avons indiqué ailleurs la protection que cette classe malheureuse trouvait autrefois dans l'établissement des jurandes et des maîtrises ; et l'espèce de certitude qu'elle acquérait, lorsqu'un ouvrier était passé maître, qu'il se trouverait dès lors en état de maintenir sa famille. Ce n'est pas leur organisation bizarre et oppressive qu'il s'agit de rétablir. Les leçons de l'expérience auraient peu d'avantage si, (343) après nous être égarés, nous ne savions que rentrer aveuglement dans le sentier de nos pères, sans chercher un plus droit chemin. Mais, ce que doit se proposer le législateur avant tout, c'est d'élever les gages du travail industriel, c'est de retirer les journaliers de la situation précaire où ils vivent, c'est, enfin, de leur faciliter l'arrivée à ce qu'ils appelleront *un état*, et de leur interdire le mariage jusqu'à ce qu'ils y soient parvenus.

Le plus fatal changement survenu dans leur condition, soit à cause de l'abolition des jurandes, soit à cause de l'établissement de grandes manufactures qui emploient d'immenses capitaux, ainsi que tous les secours des sciences, et beaucoup de bras ; c'est que désormais les ouvriers naissent et meurent ouvriers, tandis qu'autrefois l'état d'ouvrier n'était qu'une préparation, un degré pour arriver à un état supérieur. C'est cette faculté progressive qu'il est essentiel de rétablir. Il faut donner aux maîtres un intérêt à faire passer leurs ouvriers dans un rang supérieur ; il faut que l'homme qui s'engage dans une manufacture commence, il est vrai, par travailler simplement pour un salaire, mais qu'il ait toujours devant lui l'espérance d'arriver, par sa bonne conduite, à

4. Cité par Malthus, *Principes de Population*, liv. IV, chap. XI

7.9. L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.

une part dans les profits de l'entreprise. (344)

Sans doute la classe manufacturière serait plus heureuse si, après un temps de probation, elle arrivait à acquérir un droit et une propriété dans l'établissement auquel elle consacre ses sueurs, comme les commis négociants arrivent enfin à avoir un intérêt dans la maison de leur maître ; si une moitié des bénéfices était alors répartie entre les ouvriers associés, tandis que l'autre passerait au bailleur de fonds ; et si les ouvriers aspirant à cet avancement ne se mariaient jamais jusqu'à ce qu'ils fussent associés. Mais cette utopie peut bien être l'objet des vœux du législateur ; elle sera difficilement celui de ses lois.

Il nous reste donc, pour les ouvriers des villes comme pour ceux des campagnes, à chercher quel est le principe de droit, quel est le principe de justice que la société doit protéger dans l'ouvrier, contre la force de la concurrence, qui tend sans cesse à le réduire au-dessous du nécessaire. Ce principe doit être commun à tous les genres de travaux, il doit placer la juste limite entre les prétentions du travailleur et celles de celui qui l'emploie. Si nous pouvons le découvrir et le mettre au grand jour, nous croirons avoir bien mérité de l'humanité. (345)

7.9. L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.

Ce n'est point une conséquence de la nature de l'homme ou de celle du travail que la coopération de deux classes de citoyens opposés d'intérêt, pour accomplir toute espèce d'ouvrage. Je veux dire la classe des propriétaires du travail accumulé, qui se reposent, et la classe des hommes qui n'ont que leur force vitale, et qui offrent de travailler. Leur séparation, leur opposition d'intérêt, est la conséquence de l'organisation artificielle que nous avons donnée à la société humaine. Tout ce qui est notre ouvrage est soumis à notre censure, et l'autorité du législateur s'étend essentiellement aux abus qui sont le résultat de ses lois.

La coopération du capital avec le travail n'est pas l'accord dont j'entends parler ; celle-ci est de l'essence même des choses et ne dépend pas de nous. Mais l'ordre naturel du progrès ne tendait point à séparer les hommes d'avec les choses, ou la richesse d'avec le (346) travail ; dans les champs, le propriétaire pouvait demeurer cultivateur ; dans les villes, le capitaliste pouvait demeurer artisan ; la séparation de la classe qui travaille et de celle qui se repose n'était point essentielle ou à l'existence de la société, ou à celle de la production ; nous l'avons introduite pour le plus grand avantage de tous ; il nous appartient de la régler pour en recueillir en effet cet avantage.

Dans cette organisation sociale que nous avons adoptée, tout le travail est fait par la coopération constante de ces deux classes : ceux qui ont la richesse, et ceux qui la mettent en œuvre. Aucun travail n'est produit sans la richesse et le labeur. L'ouvrier est nécessaire à celui qui le paie, comme le payeur à l'ouvrier. L'un fait vivre l'autre ; il existe donc, il devrait du moins exister une sorte de solidarité entre eux.

La terre peut être cultivée par son propriétaire. Il réunira en sa personne la propriété du sol, la propriété du capital qui le fait valoir, la propriété du travail qui le fertilise. Nous en voyons d'assez fréquents exemples pour ne pouvoir douter que le

7. De la population

sol ne soit très-bien cultivé de cette manière, le cultivateur très-heureux et la société très-abondamment pourvue de vivres. (347)

Mais le propriétaire, pour jouir des loisirs de la richesse, aime mieux ne point cultiver la terre lui-même, il la met à ferme : le fermier, à son tour, devenu grand seigneur, ne veut plus travailler en paysan, il fait faire tout son ouvrage par des journaliers. A la bonne heure, la société ne s'y oppose point ; elle s'abstient de gêner les transactions particulières, mais elle ne doit point en éprouver de dommage. Elle a pu permettre aux propriétaires oisifs, ou aux gros fermiers, de créer pour leur usage propre, pour une commodité toute à eux, une classe nouvelle dans la nation, celle des journaliers de terre ; elle ne doit jamais permettre que cette classe retombe à la charge de la nation.

Si tout propriétaire cultivait lui même ses terres, de ses bras ; si ses forces, ne lui suffisant point, il partageait ses terres entre ses enfans ; et si la classe des paysans propriétaires croissait jusqu'à ses limites naturelles, c'est-à-dire, jusqu'à ce que ses forces manuelles fussent suffisantes pour l'exploitation de sa terre, il est évident qu'il ny aurait point de journaliers, par conséquent, point de pauvres dans les campagnes, point de taxes des pauvres à la charge de l'agriculture.

Lorsque cet ordre a été changé et que les (348) propriétaires ont donné leurs terres à exploiter à une autre classe d'hommes ; si ces hommes ont été eux-mêmes ou fermiers, ou métayers s'ils ont accompli tout l'ouvrage avec leurs bras, moyennant le contrat permanent, qui leur donnait un droit dans la propriété qu'ils faisaient valoir, il n'y aura eu encore point ou presque point de pauvres dans les campagnes, point de taxe des pauvres à la charge de l'agriculture.

Les grands propriétaires, les grands fermiers, ont donné l'existence aux journaliers dont ils ne peuvent pas se passer. La propriété des premiers ne vaudrait rien sans les seconds ; les seconds ne sont utiles à aucune autre classe de la société si ce n'est aux premiers. Il existe donc une solidarité entre eux, et les journaliers doivent vivre exclusivement de la richesse qu'ils créent dans les grandes fermes. On peut leur laisser débattre comme ils l'entendent le prix de leurs journées avec les propriétaires ; mais si ce prix est insuffisant, si la famille du journalier, après l'avoir reçu, se trouve encore obligée de demander un supplément, le gros propriétaire seul ou le gros fermier⁵, pour l'avantage duquel cette classe existe, est (349) appelé à donner ce supplément. Dans l'organisation toute barbare, toute inhumaine des pays féodaux, des pays à esclaves, ce principe essentiel de justice n'a point été méconnu. Jamais seigneur n'a songé à mettre ses vassaux, ses serfs , ses esclaves, à la charge de la province, dans leur calamité, leur vieillesse ou leur maladie ; il a fort bien senti que c'était à lui seul à pourvoir aux besoins de ceux qui ne les éprouvaient que pour son propre avantage. Souvent, il est vrai, il s'est acquitté de ce devoir avec la dureté et la parcimonie qui doivent résulter d'une si odieuse organisation sociale ; mais dans le système des grandes fermes, le vrai débiteur rejette cette dette sacrée sur le reste de ses compatriotes.

Peut-on imaginer une chose plus injuste, que de faire payer au petit propriétaire, au petit fermier, sous le nom de taxe des pauvres, un supplément au salaire néces-

5. Je ne sépare point les propriétaires de leurs fermiers, en parlant du maintien des pauvres journaliers. Ils agissent en commun ; mais le fermier ne paie sa rente qu'en proportion du produit net, tous frais de culture déduits ; et la taxe des pauvres, étant un supplément au salaire, doit être comptée parmi les frais de culture.

7.9. *L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.*

saire des ouvriers qui font valoir les terres des riches ? En quoi ces journaliers sont-ils utiles au propriétaire, au fermier qui tiennent eux-mêmes les cornes (350) de leur charrue, et qui sans aide étrangère accomplissent avec leurs enfans tout l'ouvrage de leurs champs ? Comment, au contraire ceux qui ne veulent point travailler eux-mêmes pourraient-ils se passer de journaliers ? Et le supplément de gages que la paroisse donne à leurs journaliers n'est-il pas aussi injuste que si la même paroisse était chargée de fournir l'avoine de leurs chevaux ?

Les grands propriétaires, les grands fermiers ne trouvent peut-être aucun bénéfice réel, à ce que les journaliers, qui n'existent que pour eux, qui ne doivent être payés que par eux, soient maintenus en partie par la communauté ; car cette même communauté, dont ils sont membres à leur tour, maintient d'autres journaliers, dont les propriétaires ne devraient nullement être solidaires, ceux des arts et des métiers. Il est essentiel, en effet avant tout, de séparer l'administration des secours aux pauvres ruraux, de celle des secours aux pauvres artisans ; ce ne sont pas les mêmes gens qui les ont plongés dans la misère, ce ne sont pas les mêmes gens qui doivent les soulager.

Mais dans la confusion qui règne aujourd'hui, où tous les pauvres sont rejetés indifféremment à la charge de la charité publique, soit que cette charité soit réglée par des lois comme (351) en Angleterre, soit qu'on l'abandonne aux impulsions de l'humanité comme dans les autres pays, chaque homme riche repousse les pauvres sur la société, et travaille à aggraver leur condition ; sans considérer que, comme membre de cette société, il sera appelé ensuite à venir à leur secours, soit par des taxes de paroisse, soit par les contributions volontaires qu'il s'imposera lui-même par amour de l'humanité. Si chacun sentait sur lui-même la conséquence de ses propres efforts, chacun renoncerait à épargner cette partie de salaire qu'il serait bientôt appelé à rembourser.

Il existe une solidarité naturelle entre le gros fermier et tous les ouvriers nécessaires à faire valoir sa ferme. Si elle est une fois reconnue, si le fermier sait qu'il sera appelé seul à fournir à leur entretien dans leurs maladies, leur vieillesse ou leur misère, il cherchera quelle est la manière de les entretenir qui sera le moins à charge à lui-même ou à la société ; et il trouvera bientôt que c'est celle qui leur donnera l'intérêt le plus permanent dans la vie, qui les associera le mieux à leur propre économie, qui leur conservera le plus de gaieté, le plus de santé, le plus de forces corporelles, qui par conséquent se rapprochera le plus de la propriété. (352)

Aujourd'hui il cherche à réduire leur salaire au taux le plus bas possible, à obtenir pour ce salaire le plus de travail possible. Si ce travail les épuise et qu'ils tombent malades, la paroisse y pourvoira ; si, dans l'intervalle des travaux, il y a des saisons mortes, la paroisse y pourvoira ; si les champs ne présentent point de travaux propres aux femmes, aux enfans, aux vieillards, la paroisse y pourvoira. Au moyen de la concurrence, le gros fermier obtient le plus fort travail possible des hommes les plus robustes, dans la meilleure saison, et pour le moindre prix ; tandis qu'il partage avec les petits fermiers et les petits propriétaires le soin de fournir la compensation aux familles des journaliers, pour tout le travail qu'il ne met pas en œuvre. Il est impossible, dans cette condition, que le petit fermier supporte la concurrence des gros ; et le système des grandes fermes doit s'étendre.

Mais si le gros fermier ou le gros propriétaire sait qu'il demeurera seul chargé, pendant toute l'année, de la famille du journalier dont il a besoin, il n'a plus d'intérêt à

7. De la population

réduire son salaire au plus bas terme, ou à tirer de lui plus de travail que ses forces n'en comportent ; il ne lui convient plus de choisir la saison la plus avantageuse pour faire l'ouvrage tout à la fois, (353) mais au contraire de le répartir dans le cours de l'année, pour qu'il y ait moins de temps perdu. Il ne lui convient plus de faire travailler l'ouvrier le plus robuste, mais au contraire toute la famille également, et selon ses forces. A ce compte, il vaudra mieux avoir des domestiques que des ouvriers, engager les familles à l'année, plutôt que les hommes à la semaine. Il vaudra mieux pour le propriétaire avoir des métayers ou des fermiers laboureurs, que des gros fermiers ; et peut-être il vaudra mieux encore aliéner une partie des terres à ceux qui les cultiveront eux-mêmes. Ainsi une direction diamétralement opposée à celle que suit aujourd'hui l'Angleterre, serait imprimée à toute l'exploitation rurale ; et chacun, n'écouterant plus que son intérêt bien entendu, se rapprocherait des systèmes que nous avons montrés précédemment être les plus propres à répandre le bonheur dans toutes les classes de la nation.

Nous n'avons point la prétention de présenter un projet de loi sur les pauvres, pour un pays étranger, que nous ne connaissons qu'imparfaitement, et qui d'ailleurs serait fort peu disposé à recevoir des conseils semblables ; nous nous bornons à indiquer l'exemption de la taxe des pauvres comme pouvant servir d'encouragement pour la petite culture, et son aggravation sur les (354) grands propriétaires, comme devant compenser au contraire l'avantage ruineux pour l'État que ceux-ci trouvent au système des grandes fermes.

L'administration des pauvres attachés à l'agriculture devrait être complètement indépendante de celle des pauvres attachés aux arts et à l'industrie. Si l'étendue du marché où chaque pauvre journalier offre son travail, est la même que celle des paroisses, la circonscription des pauvres ruraux par paroisse pourrait être conservée. L'entretien de ces pauvres serait exclusivement affecté à la charge des gros fermiers qui les emploient : ceux-ci devraient fournir tout ce dont les pauvres ruraux auraient besoin, mais ils seraient complètement exemptés de contribuer en rien au maintien des pauvres que les arts industriels rejettent sur la société. Tout homme qui cultiverait lui-même un héritage de moins de vingt-cinq acres, qui serait à lui en toute propriété, devrait être exempt de la taxe des pauvres. Tout fermier qui, cultiverait de ses mains, par sa famille ou par ses domestiques, une ferme de moins de cinquante acres, en devrait être également exempt ; et toute facilité devrait être donnée par des lois nouvelles, aux grands propriétaires, pour aliéner, par des amodiations parcellaires, par des emphytéoses, et par des ventes à long terme (355) une partie de leurs propriétés en faveur de leurs journaliers. Ces derniers sont déjà en partie à leur charge ; mais ils y retomberaient d'une manière plus immédiate encore, lorsque quiconque fait valoir sa terre par journaliers, serait obligé d'entretenir seul, dans leur misère, les journaliers dont il a besoin pour ce funeste système de culture. D'autre part, quiconque aurait en propriété dix acres de terre, ou en tiendrait vingt à ferme, n'aurait aucun droit à être assisté par la paroisse ; et, s'il venait à diviser ce petit patrimoine entre ses enfans, ceux-ci, à quelque faible portion qu'ils fussent réduits, n'y auraient aucun droit non plus.

Une telle proposition révoltera probablement les grands propriétaires, qui exercent seuls aujourd'hui, en Angleterre, le pouvoir législatif ; elle n'est pourtant que juste. Les fermiers et les propriétaires qui cultivent leurs petites fermes de leurs mains, n'ont que

7.9. L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.

faire des journaliers ; les grands propriétaires seuls en ont besoin pour leur usage ; ils les ont faits, qu'ils les maintiennent. Bientôt ils trouveraient que la manière la plus économique de les maintenir serait de les faire rentrer dans le rang des propriétaires ; que le système des grandes fermes n'est avantageux qu'en raison du partage injuste qui s'était établi entre celui qui travaille et celui qui fait (356) travailler, et en raison de ce que les gages réels de ceux qui travaillent leur sont payés, non pas seulement par ceux qui les font travailler, et qui avancent leur salaire journalier, mais par le reste de la société, qui est contrainte à suppléer, dans tous les momens de gêne, à la médiocrité de ce salaire. On verrait presque immédiatement l'amodiation parcellaire, et la vente en détail des grands domaines, aujourd'hui si fréquentes en France, succéder en Angleterre à la réunion journalière des petites fermes aux grandes.

En même temps, il est vrai, pour protéger contre la multiplication d'une population indigente, et la classe pauvre, et ses enfans à naître, et les riches tenus à les assister, je ne répugnerais pas à interdire le mariage à l'ouvrier de terre qui n'aurait pas ou dix acres de propriété ou vingt acres à ferme. Cette loi, toute bienfaisante qu'elle serait pour les ouvriers, pourrait, à son premier établissement, leur paraître infiniment rigoureuse : heureusement que l'Angleterre, possède un moyen d'en adoucir la sévérité par le partage de ses immenses communaux. Le journalier qui n'aurait point réussi à obtenir en propriété ou en fermage un bien suffisant pour élever une famille, pourrait encore, par sa bonne conduite, mériter que les magistrats du comté lui accordassent, avec la (357) permission de se marier, une portion de terre communale en propriété.⁶ Cette espérance soutiendrait et consolerait une classe nombreuse d'hommes à laquelle on enlèverait ces douceurs du mariage et de la paternité qu'elle considère sans doute comme des droits, mais qu'on ne peut séparer du devoir de maintenir sa femme et ses enfans que contracte chaque homme qui se marie.

Le même principe de solidarité entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, peut (358) s'étendre à l'industrie des villes. Dans l'origine des sociétés, chaque homme possède le capital sur lequel son travail s'exerce, et presque tous les artisans vivent d'un revenu qui se forme également de profit et de salaire. Le forgeron fournit lui-même le fer et le charbon qu'il met en œuvre ; le cordonnier fournit ses cuirs, le charron ses bois. La division des métiers ne rendrait pas même nécessaire la séparation des ouvriers d'avec les maîtres : on voit des manufactures où chacun traite pour son compte les matières premières sur lesquelles il opère. Mais enfin cette division des métiers, si elle n'a pas forcé celle des conditions, l'a du moins naturellement amenée. Dès lors, dans la production de chaque marchandise, au lieu de comparer simplement les frais de production à ceux de consommation pour voir s'il convenait ou non de faire la chose

6. M. Ricardo argumente, dans tout son livre, de la supposition que les terres qui ne sont pas cultivées sont inférieures en qualité à celles qui le sont ; en sorte que, dans l'état présent de la société, c'est une mauvaise spéculation de les défricher. Je crois pouvoir poser en fait, d'après des observations répétées dans toute l'Europe, que les communaux sont de la même qualité que les terres cultivées adjacentes, et que le hasard seul de la propriété a décidé quelle partie du terrain serait mise ou non en culture. Presque tous les communaux de l'Europe sont la conséquence du système féodal. Ce sont les anciens pâturages du seigneur, *vastum domini* ; mais les terres destinées à la pâture ne sont point, en général, les plus mauvaises du manoir. Il faut sans doute des avances pour les mettre en valeur, après les avoir laissées tant de siècles sans engrais ; mais ensuite il n'y aura point de communal qui ne soit égal à quelque partie du terrain mis en culture dans la même paroisse.

7. De la population

demandée, le capitaliste a été appelé à calculer s'il ne pourrait point trouver sur les ouvriers producteurs le profit que ne lui offraient pas les consommateurs.

C'est en mettant ainsi les producteurs en opposition avec eux-mêmes, qu'on leur a fait suivre une cause diamétralement contraire à l'intérêt de la société. Pour celle-ci, une manufacture ne vaut la peine d'être exploitée que quand elle peut maintenir ses ouvriers dans un (359) état de tolérable aisance : pour le chef de la manufacture, il suffit qu'elle rapporte des profits, fussent ses ouvriers languir et périr enfin de misère.

Les manufacturiers de coton ont réduit successivement leurs ouvriers, d'un salaire de 20 s. par jour, à 15, à 12, et enfin à 8 sous. Leurs intérêts ayant été absolument séparés de ceux de leurs ouvriers, ils n'ont eu à s'occuper, en traitant avec eux, que des moyens de s'assurer leurs services au plus bas prix possible, au moment où ils en avaient besoin ; ils les renvoient dans leurs maladies, leur vieillesse ou dans les saisons mortes, pour que la charité publique, les hôpitaux, en Angleterre la paroisse, pourvoient à leur misérable existence. Ils luttent, de concert les uns avec les autres, contre leurs ouvriers à qui rejettera le plus complètement ce fardeau sur la société : chaque métier s'engage dans la même espèce de lutte ; tous agissent pour l'intérêt de leurs corps contre l'intérêt social, et chacun d'eux oublie qu'il devra à son tour pourvoir par ses charités privées, par ses contributions aux hôpitaux, ou par la taxe des pauvres, à maintenir les misérables qu'il travaille à faire.

Dans cette lutte constante pour faire baisser les salaires, l'intérêt social, auquel chacun (360) participe cependant, est oublié par tous. Mais que chaque métier se charge de son propre fardeau, et chaque fabricant reconnaîtra bientôt, s'il est ou non de l'intérêt de sa manufacture de faire baisser les salaires ; si, lorsque l'entretien permanent d'un homme exige 20 sous par jour, il ne vaut pas cent fois mieux les lui donner à lui-même, en récompense immédiate de son travail, que de lui en donner 8, comme gages, et de lui en faire recevoir 12 à titre d'aumône.

Il faut convenir cependant que, quoique le principe soit le même, il est beaucoup plus difficile à mettre en pratique pour l'industrie des villes, que pour celle des champs ; mais il est aussi beaucoup plus essentiel et beaucoup plus urgent d'y recourir. Jusqu'à présent l'Angleterre est le seul pays où les agriculteurs aient besoin d'être soutenus par la charité publique, tandis qu'il n'y a pas un pays en Europe, et c'est, il est vrai, en partie l'ouvrage de l'Angleterre, dans lequel les ouvriers de toute manufacture ne se voient sans cesse menacés d'être privés de leur gagne-pain, ou d'être réduit à un salaire insuffisant pour leurs besoins.

Il est bien évident que, si les métiers pouvaient être rétablis en corporation, pour un but de charité seulement, et si les chefs du métier (361) étaient soumis à l'obligation de fournir des secours à tous les pauvres de leur métier, précisément sur le pied ou les paroisses leur fournissent en Angleterre, on mettrait aussitôt un terme aux souffrances auxquelles se trouve exposée la classe ouvrière, tout comme à cet excédant de production qui fait aujourd'hui la ruine du commerce, et à cet excédant de population, qui réduit au désespoir les classes pauvres.

Aujourd'hui le manufacturier croit gagner, soit qu'il vende plus cher au consommateur, soit qu'il paie moins de salaire à l'ouvrier ; il apprendrait alors qu'il ne peut gagner, que sur la vente, et que tout ce qu'il retranche à l'ouvrier, ce ne sera plus la société, mais lui-même, qui devra le lui rendre comme secours. Aujourd'hui le ma-

7.9. *L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.*

nufacturier séduit l'ouvrier par un misérable salaire, et lui fait exposer sa santé dans un air méphitique, dans la poussière du coton, ou les vapeurs du mercure ; il apprendrait alors que toutes les infirmités qu'il lui fait gagner, il devra les lui payer en autant de journées d'hôpital. Aujourd'hui le manufacturier, après avoir appelé à lui de nombreuses familles, les laisse tout à coup sans emploi, parce qu'il a découvert, qu'une machine à vapeur peut accomplir tout leur ouvrage ; alors (362) il apprendrait que la machine à vapeur ne produit aucune économie, si tous les hommes qui travaillaient ne trouvent pas moyen de travailler encore, et s'il est obligé de les maintenir à l'hôpital pendant qu'il chauffe ses fourneaux. Cette charge, qui retomberait sur lui seul serait de la plus stricte justice ; car il fait aujourd'hui un profit sur la vie des hommes, et tous les dommages qui en résultent, il les repousse à la charge de la société. Si les salaires qu'il paie sont suffisants, s'ils pourvoient non-seulement à l'âge viril de ses ouvriers, mais à leur enfance, à leur vieillesse, à leurs maladies ; si les opérations qu'il leur commande ne sont point malsaines ; si les machines qu'il invente ne font, comme il l'assure, que donner occasion à la mise en œuvre d'un plus grand travail, la responsabilité qu'on en rejette sur lui seul ne sera point une charge ; il n'aura aucun lieu de s'en plaindre. Si elle est onéreuse, son industrie est donc une industrie perdante ; il vaut mieux qu'il y renonce que d'en faire supporter la perte à la société.

Mais il ne suffit pas que cette mesure soit de la plus rigoureuse justice, pour écarter de très-grandes difficultés qu'elle présente dans l'exécution. D'une part, l'étendue du marché, pour les objets manufacturés, exposerait les (363) ouvriers d'une province à retomber à la charge de leur maître, ensuite d'un changement dans la production survenu à cent lieues de distance ; d'autre part, les révolutions du commerce ruinent souvent ces maîtres mêmes, auxquels on voudrait demander des secours ; enfin on courrait le danger de voir les corporations nouvelles ressusciter les privilèges des anciennes, et exercer comme elles leur tyrannie sur leurs subordonnés.

Ce serait aussi une des difficultés de cette législation nouvelle, et une difficulté avec laquelle il faut cependant se mesurer, que de placer convenablement le droit d'interdire aux ouvriers le mariage. Ce droit est une conséquence de l'engagement que prennent ceux qui les emploient de les nourrir ; ils remplissent à leur égard les fonctions de pères de famille, et il leur appartient de juger s'il y aura demande de travail et subsistance pour une population nouvelle. Il ne sera pas facile d'empêcher que les refus des maîtres de consentir au mariage de leurs ouvriers exposent souvent ceux-ci à de petites injustices, à des actes arbitraires ou tyranniques ; mais d'autre part l'ouvrier une fois adopté par son métier, une fois marié avec l'agrément de sa corporation, aurait assuré l'existence de sa famille ; son état serait pour (364) lui une propriété, un héritage qui le mettrait pour jamais à l'abri de l'inquiétude et du besoin. Il ne dépend malheureusement d'aucune législation d'exempter le pauvre de tout souci, de toute souffrance et même de toute injuste dépendance ; mais peut-être a-t-on déjà beaucoup fait pour son bonheur quand on rétablit pour lui l'espérance, et qu'au lieu de cette condition uniformément précaire à laquelle il est aujourd'hui condamné, on lui montre comme objet de ses vœux une période de repos et d'aisance à laquelle sa bonne conduite peut le faire arriver.

Il me semble aussi que c'est faire beaucoup que d'indiquer où est le principe, où est la justice. Il y a loin encore de là une loi sage, mais l'on sait du moins vers quel but doit

7. De la population

se diriger la législation. Cette législation ne saurait être la même dans chaque pays, peut-être devrait elle aussi varier pour chaque métier ; mais, fût-elle très-incomplète et très-vicieuse, elle donnerait toujours aux manufacturiers un intérêt plus conforme à celui de la société, et elle les forcerait à exercer leur esprit pour trouver les moyens de se rattacher les ouvriers, de les intéresser à la propriété et à l'économie, de faire d'eux enfin des hommes et des (365) citoyens, tandis qu'ils ne cessent aujourd'hui de travailler à en faire des machines.

Sans doute l'effet d'un si grand changement dans la législation, en diminuant rapidement cette classe d'ouvriers qui disputent les uns contre les autres à qui saura le mieux se passer même de ce qui est nécessaire à la vie, et en forçant chaque métier à supporter avec ses propres ressources les pertes qu'il aurait attirées sur lui-même par une production hors de saison, serait de faire bientôt reconnaître que plusieurs manufactures que l'on considère comme gagnantes, perdent réellement ; car les secours que la société donne chaque année leurs ouvriers, font plus que compenser leurs bénéfices. Sans doute il s'ensuivrait que plus d'un pays qui ne vit que d'industrie, verrait successivement se fermer plusieurs de ses ateliers, et que la population des villes, qui s'était accrue outre mesure, diminuerait bientôt, tandis que celle des campagnes recommencerait à s'accroître.

Un État doit accueillir avec reconnaissance l'industrie nouvelle que les besoins des consommateurs développent, mais il doit aussi laisser partir l'industrie qui le quitte sans efforts pour la retenir. Toutes les faveurs que le gouvernement lui accorde, tous les (366) sacrifices qu'il fait pour la soutenir dans sa décadence, ne servent qu'à prolonger la souffrance ou des chefs ou des ouvriers, et il ne sauve la manufacture déclinante qu'aux dépens de ceux mêmes qu'elle doit faire vivre.

Une seule nation, il est vrai, se trouve aujourd'hui dans cette condition forcée ; une seule nation voit contraster sans cesse sa richesse apparente avec l'effroyable misère du dixième de sa population, réduit à vivre de la charité publique. Mais cette nation, si digne sous quelques rapports d'être imitée, si éblouissante même dans ses fautes, a séduit par son exemple tous les hommes d'état du continent. Et, si ces réflexions ne peuvent plus lui être utiles à elle-même, du moins estimerai-je avoir servi l'humanité et mes compatriotes, etc montrant les dangers de la carrière qu'elle parcourt, et en établissant par son expérience même, que faire reposer toute l'économie politique sur le principe d'une concurrence sans bornes, c'est autoriser les efforts de chacun contre la société, et sacrifier l'intérêt de l'humanité à l'action simultanée de toutes les cupidités individuelles.

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

OBJET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, ET ORIGINE DE CETTE SCIENCE..

	Pages.
CHAPITRE 1^{ER} -<i>Double but de la science du gouvernement</i>	1
⇒ Le but de la science du gouvernement est d'augmenter le bonheur des hommes, et d'en faire jouir toutes les classes de la société.	<i>ib.</i>
⇒ La science de la législation est la théorie la plus sublime de la bienfaisance	3
⇒ L'amour de l'égalité fait perdre de vue la distinction d'esprit et de caractère à laquelle quelques citoyens doivent être élevés	4
⇒ L'amour de cette distinction fait perdre de vue le bonheur de tous.	<i>ib.</i>
⇒ La société n'est fondée que sur la confiance que l'association assurera le bonheur de tous.	5
CHAPITRE II. ⇒ <i>Division de la science du gouvernement ; haute politique et économie politique</i>	7
⇒ Le gouvernement soigne le bien-être moral et physique de l'homme	7
⇒ Le bien-être moral, but de la haute politique	<i>ib.</i>
⇒ Le bien-être physique, représenté par la richesse.	8
⇒ Le gouvernement doit assurer la participation de tous aux avantages que procure la richesse.	9
⇒ La richesse et la population ne sont des avantages nationaux qu'autant qu'il en résulte du bonheur pour tous.	<i>ib.</i>
⇒ Ce n'est pas cependant l'égalité des conditions, mais le bonheur dans toutes les conditions que le législateur doit avoir en vue	10
⇒ L'économie politique est proprement la science qui nous enseigne la nature et les causes de la richesse des nations.	11
CHAPITRE III. ⇒ <i>L'administration de la richesse nationale, avant que sa théorie fût devenue l'objet d'une science.</i>	13

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ L'administration de la fortune du public fut étudiée la première, sous le nom de <i>finance</i>13
⇒ La protection des fortunes privées, objet de la jurisprudence. <i>ib.</i>
⇒ On s'éleva ensuite à la théorie de l'agriculture, de l'industrie et du commerce14
⇒ Les anciens ne rattachèrent point ces théories à celle de la richesse nationale15
⇒ La théorie économique absolument négligée dans la confection des lois romaines.16
⇒ Très-légalement traitée par quelques philosophes grecs17
⇒ Les <i>Économiques</i> de Xénophon ont pour objet l'art de tirer parti d'une fortune privée. <i>ib.</i>
⇒ Aristote, dans sa <i>République</i> , traite rapidement de la <i>Chrématistique</i> , ou science des richesses.19
⇒ Ses <i>Économiques</i> contiennent une énumération bizarre d'expédients de finance. <i>ib.</i>
⇒ Platon, dans sa <i>République</i> , consacre quelques mots aux sciences économiques, presque dans les principes d'Adam Smith.20
⇒ Les anciens, ne considérant point la richesse abstraitement, n'oublèrent point qu'elle n'a de prix que lorsqu'elle procure le bonheur des hommes.22
CHAPITRE IV. ⇒ Première révolution opérée dans l'économie politique, au seizième siècle, par les ministres de Charles-Quint.23
⇒ L'économie politique ne fut point étudiée, dans le moyen âge <i>ib.</i>
⇒ Mais les chefs des villes libres en avaient acquis les premières notions par l'étude de leur propre économie domestique.24
⇒ Les guerres du seizième siècle soumettent presque toutes les villes libres à un monarque absolu, Charles-Quint, qui les ruine.25
⇒ Les rois absolus prennent pour ministre des hommes qui n'étudient point leur propre économie, et qui vivent dans un <i>noble loisir</i>26
⇒ L'art de lever des impôts força les ministres à s'occuper d'économie politique.27
CHAPITRE V. ⇒ Le système mercantile28
⇒ L'économie politique commença la être étudiée par les ministres des finances. <i>ib.</i>
⇒ Premières idées réparatrices de Sully et de Colbert.29

	Pages
⇒ Colbert, ayant surtout protégé le commerce, on a quelquefois nommé <i>Colbertisme</i> le système mercantile d'économie politique.	30
⇒ Colbert n'est point l'auteur de ce système, que des marchands lui suggèrent.	<i>ib.</i>
⇒ Les négocians, en disposant de tout l'argent de l'État, s'attirèrent la considération des gouvernemens.	31
⇒ Les princes offrent aux marchands les moyens de vendre cher et d'acheter bon marché, en partageant le bénéfice.	32
⇒ Naissance du système mercantile.	33
⇒ Amasser de l'argent, objet unique de la politique mercantile.	<i>ib.</i>
⇒ Le commerce intérieur représenté comme ne pouvant enrichir une nation.	34
⇒ Le commerce étranger apporte des écus par la balance commerciale.	35
⇒ Les mercantiles demandent au gouvernement de diriger sans cesse l'intérêt personnel.	36
⇒ Ils sont auteurs des prohibitions à l'entrée des produits ouvrés, et à la sortie des produits bruts de l'industrie nationale.	37
⇒ Les effets du système mercantile ont survécu à sa théorie.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. ⇒ <i>Le système agricole, ou des économistes.</i>	39
⇒ Naissance du système agricole ou économiste, du docteur Quesnay.	<i>ib.</i>
⇒ Quesnay montre que l'argent n'est point la richesse.	40
⇒ Il représente le commerce comme un échange entre des quantités égales, qui ne peut pas enrichir une nation.	41
⇒ Les manufactures sont pour lui l'échange du présent contre l'avenir, qui n'enrichit pas davantage.	42
⇒ Le travail des laboureurs est encore à ses yeux un échange de leurs avances contre leurs reprises.	43
⇒ Mais ce même travail lui paraît donner lieu à une création nouvelle dans la rente des terres, et il en fait la seule source de la richesse.	<i>ib.</i>
⇒ Les résultats du système économiste étaient diamétralement opposés à ceux du système mercantile.	44
⇒ En politique, les économistes attribuent la souveraineté aux propriétaires.	45
⇒ En finance, ils demandent aux propriétaires seuls les impôts.	46
⇒ En administration, ils établissent liberté, immunité et concurrence.	<i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Fermentation excitée par le système des économistes en France.	47
CHAPITRE VII ⇒ <i>Système d'Adam Smith. Division du reste de cet ouvrage.</i>	49
⇒ Adam Smith traita l'économie politique comme une branche de philosophie expérimentale.	<i>ib.</i>
⇒ Il reconnut dans le travail la source de la richesse, et dans l'économie la cause de son accumulation	50
⇒ La richesse se composa, à ses yeux, de la terre, des capitaux et du travail , qui produisent la rente, les profits et les salaires.	<i>ib.</i>
⇒ La société demande de préférence et paie le travail dont elle a le plus besoin mieux qu'un autre.	51
⇒ Smith demande au gouvernement de laisser à l'industrie une entière liberté, et de s'en fier à <i>la concurrence</i>	<i>ib.</i>
⇒ L'exposition de son système est le but principal de cet ouvrage.	52
⇒ Cependant quelques-unes de nos conclusions seront diamétralement opposées.	53
⇒ Il n'y a à nos yeux accroissement de richesses qu'autant qu'il y a accroissement de jouissances nationales.	<i>ib.</i>
⇒ Cet accroissement dépend du rapport de la richesse avec la population.....	54
⇒ Le gouvernement est le défenseur des intérêts de la population.	<i>ib.</i>
⇒ L'expérience a démontré les fâcheux effets, pour la population, d'une concurrence illimitée.	55
⇒ Plan et division du reste de cet ouvrage.	57
⇒ En Angleterre, la science s'est égarée dans les abstractions.	<i>ib.</i>
⇒ <i>Principes de l'Économie politique et de l'Impôt</i> , de M. Ricardo.	58
⇒ <i>Éléments d'Économie politique</i> , de M. de Hauterive.	59

LIVRE SECOND.

FORMATION ET PROGRÈS DE LA RICHESSE.

CHAPITRE I^{ER}. ⇒ <i>Formation de la richesse pour l'homme isolé.</i>	60
⇒ L'industrie de l'homme est la source de sa richesse ; ses désirs et ses besoins en sont l'emploi.	60
⇒ Le produit du travail, conservé jusqu'à sa consommation, constitue la richesse.	<i>ib.</i>

	Pages
⇒ Un homme seul, maître d'une île déserte, peut être pauvre, et il peut s'enrichir.	61
⇒ Il s'enrichira par le travail qui lui soumet les animaux qu'il apprivoise.	<i>ib.</i>
⇒ En soumettant la terre elle-même à laquelle son travail donne de la valeur.	62
⇒ En se procurant, par un dernier travail, le vêtement et le logement.	63
⇒ La création de la richesse suit les mêmes périodes dans la société et dans l'individu.	<i>ib.</i>
⇒ Toute richesse doit passer par le travail qui crée ; l'économie qui accumule ; la consommation, qui détruit.	64
⇒Le travail crée quelquefois la richesse en appropriant à l'usage de l'homme les objets naturels, sans changer leur substance.	65
⇒ Le travail qui ne donne point de jouissances est inutile ; celui dont les fruits ne peuvent s'accumuler est improductif.	<i>ib.</i>
⇒Le solitaire lui-même est appelé à distinguer les travaux inutiles et les travaux improductifs, quoiqu'il ne se les interdise pas.	66
CHAPITRE II. ⇒ Formation de la richesse dans la société, par des échanges.	68
⇒Dans la société, l'homme qui travaille ne jouit pas toujours lui-même de son travail.	<i>ib.</i>
⇒L'échange entre deux hommes égaux naquit d'abord de la surabondance.	69
⇒Pour suivre la destination de la richesse, il faut faire abstraction de tous les échanges dont elle a été l'objet.	69
⇒L'échange des choses contre le travail fut nommé <i>salaire</i>	70
⇒Le salaire ne change point la nature du travail, qui, quoique payé , peut rester inutile ou improductif	<i>ib.</i>
⇒Les échanges augmentèrent les pouvoirs productifs du travail, par la division des métiers.	72
⇒Chacun reconnut qu'il faisait bien ce qu'il faisait fréquemment ; mal, ce qu'il faisait rarement ; et il s'en tint à une seule occupation.	73
⇒Alors beaucoup plus d'ouvrage fut fait et mieux fait par le même nombre d'hommes.	<i>ib.</i>
⇒Les machines naquirent de la division du travail.	74
⇒ La science des machines fut cultivée à son tour, et seconda le travail humain par un <i>pouvoir scientifique</i>	75

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
CHAPITRE III. ⇒ Augmentation des besoins de l'homme social, et bornes de la production.	76
⇒ L'augmentation des produits dans la société est beaucoup plus grande que celle des besoins.	ib.
⇒ L'homme social se créa des besoins artificiels et de luxe après avoir satisfait aux besoins naturels.	77
⇒ Cependant c'est une grande erreur que de multiplier la production en comptant sur une consommation sans bornes.	78
⇒ L'homme isolé travaille pour se reposer, l'homme social travaille pour que quelqu'un se repose.	ib.
⇒ Les besoins de l'homme qui travaille sont bornés ; et, si chacun travaillait, la consommation serait diminuée, et la production augmentée.	79
⇒ Dès qu'il y a surabondance de produits, le travail superflu doit être consacré à des objets de luxe consommés par des oisifs.	80
⇒ Les riches obtiennent par des échanges les produits du travail des autres.	81
⇒ Une partie de la richesse se reproduit annuellement pour fournir ces échanges, et cette partie est le revenu.	82
CHAPITRE IV. ⇒ Comment le revenu naît du capital.	84
⇒ Tout ouvrage produit devant être consommé, la production de tous doit avoir pour limites la consommation de tous.	ib.
⇒ De son côté, la consommation de tous doit se mesurer sur le revenu de tous.	85
⇒ Une même richesse revêt pour l'un la qualité abstraite de capital, et pour l'autre de revenu ; et cependant leur confusion est ruineuse.	ib.
⇒ La terre, le travail et la vie donnent chacun un accroissement de richesses, qui peut se consommer sans reproduction.	86
⇒ Le solitaire distinguait son fonds de consommation d'avec un capital destiné à la reproduction.	87
⇒ Le capital du solitaire faisait travailler la terre avec lui ; le capital de l'homme social fit travailler l'homme pauvre.	88
⇒ Une partie du revenu de la terre fut changée en capital pour faire des avances à l'homme pauvre ; et c'est l'origine des capitaux.	ib.
⇒ Ce que le riche avait épargné pour en faire un capital, demeurait capital pour lui, tout en changeant sans cesse de forme.	89
⇒ Le même objet qui avait été capital pour le riche, en passant au pauvre, devenait richesse. La qualité de capital ou de revenu s'attache à la personne, et non à l'objet échangé.	90

	Pages
⇒Tout capital fut destiné à mettre médiatement ou immédiatement un travail en mouvement.	91
⇒La population pauvre se trouve dans une absolue dépendance des capitalistes.	ib.
⇒Le salaire avancé à l'ouvrier fait le même effet que la semence confiée à la terre.	92
⇒Le capital fixe ; partie du capital employée à rendre plus productifs les travaux de l'ouvrier.	93
⇒Division du capital fixe , du capital circulant et du revenu.	ib.
⇒Ces trois parties de la richesse sont également destinées à la consommation.	94
⇒Le laboureur partage sa récolte entre sa dépense, ses avances permanentes et ses semences.	95
⇒Bornes à la production du laboureur dans les besoins de la consommation.	96
⇒Avances permanentes ou capital fixe, nécessaires à tout travail productif.	97
⇒Avances annuelles de tout entrepreneur, qui se consomment pour se reproduire avec usure, capital circulant.	98
⇒Bornes nécessaires de tout travail productif dans les besoins de la consommation.	99
⇒Le fonds de consommation comprend les provisions domestiques, les objets destinés à être loués, et le fonds même des détaillans.	100
CHAPITRE V. ⇒Partage du revenu national entre les diverses classes de citoyens.	101
⇒Les trois sources du revenu national ont un rapport avec le travail direct.	ib.
⇒Analogie entre la terre et le capital fixe comme source de revenu.	ib.
⇒Mais la force productive du capital fixe est due uniquement au travail, tandis que la terre a une force spontanée.	102
⇒Produit commun de la vie qui donne la faculté du travail, et du capital qui le salarie.	103
⇒Lutte établie entre le capitaliste et l'ouvrier qu'il fait travailler.	ib.
⇒Dans cette lutte les propriétaires de terre font cause commune avec les capitalistes.	104
⇒Autre partage du revenu national, le profit du travail et la puissance de travailler.	ib.

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒Partage du produit annuel, le profit du travail et le capital qui paie la puissance de travailler.	105
⇒Il n'y a point de rapport fixe entre le capital et la puissance de travailler qu'il paie.	<i>ib.</i>
⇒La totalité du revenu annuel est échangée contre la totalité de la production annuelle.	106
⇒Si le riche mange son capital il ôte au pauvre une partie du gage de son travail.	<i>ib.</i>
⇒Si le riche épargne sur son revenu, il augmente pour cette année le gage qu'il donne au travail.	107
⇒Mais s'il fait faire ainsi un travail inutile, il en résulte perte pour le pauvre lorsque ce travail ne trouve pas d'acheteur qui veuille remplacer le capital qui l'a produit.	108
⇒Distribution des produits du fermier, pour payer un revenu aux diverses classes de la société.	109
⇒Distribution semblable des produits du manufacturier.	110
⇒On n'acquiert jamais de revenu que par un travail primitif ou un travail annuel.	<i>ib.</i>
⇒Celui qui consomme sans revenu, ruine la société et se ruine lui-même.	111
CHAPITRE VI. ⇒ Détermination réciproque de la production par la consommation, et de la dépense par le revenu.	112
⇒La richesse nationale suit dans sa progression un mouvement circulaire.	<i>ib.</i>
⇒Le revenu national doit régler la dépense nationale.	113
⇒Le riche ruine le pauvre, et le pauvre se ruine lui-même en dépassant son revenu.	<i>ib.</i>
⇒La dépense nationale doit absorber la totalité de la production nationale.	114
⇒Le solitaire ne produit que pour consommer lui-même et, tout au plus, pour se donner le sentiment de l'abondance; ensuite il s'arrête.	115
⇒La société s'arrête de même quand elle n'a plus de besoins, même imaginaires.	116
⇒Elle cesse d'acheter, quelque envie qu'elle ait des choses, dès qu'elle n'a point de revenu pour les payer.	<i>ib.</i>
⇒Mais les producteurs, pour vendre, sont forcés de réduire leur prix à la valeur du revenu actuel des acheteurs.	117
⇒Ce que les consommateurs gagnent dans ce cas sur leur dépense, ils le perdent sur leur capital et leur revenu. Les pauvres en souffrent comme les riches.	118

	Pages
⇒ Une consommation absolue peut déterminer une reproduction supérieure ; c'est le point où la richesse fait un pas pour s'accroître.	119
⇒ C'est avec le revenu déjà acquis qu'on paiera la production future, en sorte que ce revenu ne croît pas si vite que la production.	120
⇒ Quoique le revenu naisse de la production, le revenu et la production ne sont point une même chose.	121
⇒ Tout dérangement dans le rapport réciproque entre la production, le revenu et la consommation, est ruineux pour la nation.	<i>ib.</i>
⇒ Une nation peut se ruiner en dépensant trop et en dépensant trop peu.	122
⇒ Heureusement l'équilibre se maintient le plus souvent de lui-même.	123
⇒ Selon M. Ricardo, une nation s'enrichit, soit qu'elle augmente sa production plus que sa consommation, soit qu'elle réduise sa consommation plus que sa production.	124
⇒ Erreur de ce système , démontrée par un exemple.	<i>ib.</i>
⇒ Le profit n'existe, dans ce cas, que quand tout le surplus de la production est consommé par des étrangers.	125
⇒ Mais ce profit n'est que municipal ou national ; en considérant le commerce du monde, la consommation doit balancer la production.	126
CHAPITRE VII. ⇒ <i>Comment le numéraire simplifia l'échange des richesses.</i>	128
⇒ Le numéraire n'a point créé la richesse ; il a seulement simplifié les opérations du commerce.	<i>ib.</i>
⇒ Les métaux précieux, également désirés par tous les hommes, finissent par représenter toute autre richesse.	129
⇒ Activité nouvelle donnée aux échanges, en divisant chaque contrat en deux parties, par le numéraire.	130
⇒ Comment l'échange de la production contre le travail s'accomplit au moyen du numéraire.	131
⇒ Le capital, le revenu et le salaire, quoique estimés en argent consistent en richesses consommables.	132
⇒ Le numéraire simplifia les opérations mercantiles, et compliqua les observations philosophiques dont elles sont l'objet.	133
CHAPITRE VIII. ⇒ <i>Comment le commerce seconda la production et remplaça le capital producteur.</i>	134
⇒ Chaque échange, étant plus avantageux aux deux contractans, augmenta la masse de jouissances pour la nation.	<i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ L'échange devient plus avantageux encore quand il est conclu entre des climats éloignés dont les productions ne sont point les mêmes.	136
⇒ Le marchand en gros se chargea d'échanger les produits des pays divers.	136
⇒ Le banquier se chargea de balancer le paiement des échanges	137
⇒ Le détaillant se chargea d'attendre que le consommateur fit passer la marchandise à son fonds de consommation	138
⇒ Le capital des divers négocians fut employé indirectement à la production annuelle.	139
⇒ Le capital qui devait faire toute la circulation, du producteur au consommateur, se divisa, pour l'avantage de tous, entre le fabricant, le marchand et le détaillant.	<i>ib.</i>
CHAPITRE IX. ⇒ Classes qui travaillent sans que le prix de leur travail se réalise dans un objet produit par elles.	141
⇒ La société a autant besoin d'une population gardienne, que d'une population productive.	<i>ib.</i>
⇒ Le revenu des gardiens de la société consiste dans la valeur de leur travail ; mais ils l'échangent contre le revenu, non contre le capital des autres classes.	142
⇒ Comment les gardiens participent au revenu des riches et à celui des pauvres.	<i>ib.</i>
⇒ Les gardiens de la société ont été payés par la communauté et non par ceux à qui ils rendent un service immédiat.	143
⇒ C'est aux représentans de la nation à traiter en son nom, avec ceux qui la gardent, pour que ceux-ci ne lui fassent pas payer trop cher leurs services.	144
⇒ Ouvriers qui procurent les jouissances de l'âme, de l'esprit et du goût.	145
⇒ La société c'est mal trouvée de la suppression du libre échange entre le travail qui a pour objet la religion ou l'éducation, et sa récompense.	146
⇒ Richesse d'une nation dans ses hommes de lettres, et ses artistes.	147
⇒ Travaux qui soignent le corps de l'homme et leur récompense.	<i>ib.</i>
⇒ Tous les ouvriers qu'Adam Smith a nommés improductifs échangent leur travail contre le revenu, non contre le capital de la société.	148

LIVRE TROISIÈME

DE LA RICHESSE TERRITORIALE.

	Pages
CHAPITRE I^{ER}. ⇒ <i>But de la législation à l'égard de la richesse territoriale.</i>	150
⇒ La population qui fait naître la richesse territoriale est la plus importante pour l'État, et en même temps la plus facile à soigner.	<i>ib.</i>
⇒ La division des produits agricoles en rente, profit du fermier et salaire n'est point essentielle à leur exploitation.	151
⇒ La division des intérêts à la propriété n'a point les effets de la division des métiers.	152
⇒ L'intérêt des propriétaires n'est point le même que celui de l'État ; ils ne cherchent que le produit net, l'État ne voit que le produit brut.	153
⇒ L'accroissement du produit net aux dépens du produit brut, peut être une grande calamité nationale.	154
⇒ L'accroissement du produit brut peut aussi être une cause de souffrance, s'il exige un accroissement supérieur encore de population.	155
⇒ Division du livre. Progrès de la culture ; partage de ses produits ; limites aux droits des propriétaires.	156
CHAPITRE II. ⇒ <i>Influence du Gouvernement sur les progrès de la culture.</i>	157
⇒ Dans l'état de barbarie, l'homme n'ose confier à la terre un travail qu'il peut être bientôt forcé d'abandonner.	<i>ib.</i>
⇒ Un labourage qui n'est qu'une confiance de douze mois, est déjà le signe d'un progrès dans la sécurité.	158
⇒ Dans la civilisation, la possession des terres paraît la plus assurée de toutes et d'immenses travaux dont les fruits sont perpétuels augmentent alors leur valeur.	<i>ib.</i>
⇒ La production totale de l'agriculture augmente en raison de la garantie que la société donne à l'usurpation du premier occupant.	159
⇒ Cette usurpation, à laquelle plusieurs peuples se sont opposés, n'est point un droit mais une concession sociale faite pour l'avantage de tous.	160
⇒ La société qui fit la concession peut la limiter pour que cet avantage en résulte.	161
⇒ L'opulence de quelques propriétaires n'indique pas plus un bon système de culture, que l'opulence de quelques marchands un bon système de commerce.	<i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Les Tartares massacrent la population pour réserver les terres au pâturage.162
⇒ Le roi de Naples, dans le même but, interdit la culture du tavolière de Pouille.163
⇒ Les seigneurs écossais, dans le même but, ont renvoyé leurs vassaux , morts de misère ou partis pour l'Amérique.ib.
⇒ Cependant, quand la nation est réduite à la vie pastorale, la terre doit être de droit commun.165
CHAPITRE III. ⇒ De l'exploitation patriarcale.166
⇒ Les premiers propriétaires cultivèrent leurs terres avec leurs enfans et leurs domestiques.ib.
⇒ L'intérêt perpétuel du cultivateur dans la propriété, est ce qui contribue le plus à l'améliorer.ib.
⇒ L'affection du cultivateur redouble l'avantage des soins qu'il donne à sa propriété.167
⇒ Les développemens de l'expérience et de l'intelligence du cultivateur, sont bien plus grands lorsqu'il est propriétaire.168
⇒ Prospérité visible de la population dans les pays d'exploitation patriarcale, où le cultivateur est propriétaire.169
⇒ L'exploitation patriarcale entretient la bonne foi, en diminuant le nombre des échanges et les occasions de tromper.170
⇒ Exception quand les terres sont l'objet d'un agiotage comme en Amérique.171
⇒ Elle accroît rapidement la population jusqu'à sa limite naturelle.172
⇒ Mais la population s'arrête dès que le père de famille sent que, par une augmentation de travail, on ne peut plus tirer un égal revenu d'une moindre portion de terre.ib.
⇒ Une classe nombreuse de paysans propriétaires donne la plus forte garantie à l'ordre établi.173
⇒ Différence entre les révolutions d'un pays où le pauvre est exclu de tout, d'avec celles d'un pays où il entre en partage de tout.174
⇒ Avantages prodigieux que la France a retirés, et retirera encore, du morcellement des propriétés.175
⇒ Dans l'antiquité, l'exploitation patriarcale fut mêlée d'esclavage.176
⇒ Mais l'esclave n'est pas opprimé, tant que l'homme libre travaille à côté de lui.ib.
⇒ Les Romains, à l'origine de leur république, ménageaient l'esclave que leurs descendans accablèrent.177

	Pages
CHAPITRE IV. ⇒ <i>De l'exploitation servile.</i>	178
⇒ Changement absolu dans la condition des esclaves lorsque les maîtres cessèrent de travailler. <i>ib.</i>
⇒ Les cultivateurs libres coûtent moins que les esclaves.179
⇒ Décadence de l'agriculture et dépopulation de l'Italie par l'exploitation servile.180
⇒ Guerre servile, effroi qu'elle cause aux Romains.181
⇒ La traite faite par les armées romaines, pour recruter la population servile. <i>ib.</i>
⇒ Les esclaves romains se joignent aux ennemis, lors de l'invasion des barbares.182
⇒ La nation disparaît presque en entier, et la terre reprend un aspect sauvage. <i>ib.</i>
⇒ Exploitation servile des colonies du Golphe du Mexique.183
⇒ L'intérêt du propriétaire ne saurait protéger des esclaves qu'il confie à un régisseur.184
⇒ La loi qui permet l'esclavage, doit laisser à l'esclave pour garantie la compassion d'un maître toujours présent.185
⇒ Elle doit affranchir l'esclave dont le maître passe en Europe. <i>ib.</i>
CHAPITRE V. ⇒ <i>De l'exploitation par métayers ou à moitié fruits.</i>	186
⇒ Après l'invasion des barbares, les propriétaires guerriers eurent besoin d'hommes plus encore que de richesses. <i>ib.</i>
⇒ Trois expédients inventés par eux pour faire cultiver la terre ; l'exploitation à moitié fruits, par corvées, et par capitation.187
⇒ L'exploitation par métayers, l'une des plus heureuses inventions du moyen âge.189
⇒ Condition heureuse du métayer, qui, sans capitaux, obtient les jouissances de la propriété. <i>ib.</i>
⇒ Haut état de culture de plusieurs parties de l'Italie exploitées ainsi.190
⇒ Ce système n'a point si bien réussi en France, où il a arrêté les progrès des paysans.191
⇒ Cause de cette différence dans l'influence des villes sur les campagnes en Italie, tandis qu'il y a peu de villes en France, dans les provinces à métayers.192
⇒ Accroissement trop grand de la population des métayers dans quelques parties de l'Italie.193

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Les métayers qui ont perdu leur place font une concurrence ruineuse à ceux qui en ont une.194
⇒ La loi doit protéger les métayers contre la folle enchère qu'ils peuvent établir les uns contre les autres, au profit des maîtres.195
⇒ Erreur des économistes qui s'opposent à toute intervention du gouvernement.196
⇒ La société, en exposant les hommes à une lutte inégale, est appelée à protéger les plus faibles.197
⇒ La législation anglaise et la romaine ont été forcées de protéger les ouvriers contre leurs propres concessions.198
⇒ L'appropriation des terres établit un monopole ; et, partout où il y a un monopole, le législateur doit le régler.199
⇒ CHAPITRE VI. ⇒ De l'exploitation par corvées.201
⇒ Conditions de l'exploitation par corvées. <i>ib.</i>
⇒ Pays où elle est pratiquée.202
⇒ Elle rend le paysan plus dépendant, et le décourage de son travail.203
⇒ Elle est presque toujours liée au servage de la glèbe.204
⇒ Sa base est la même que celle du contrat de métayer, mais mal appliquée. <i>ib.</i>
⇒ Amélioration de l'état des serfs par la fixation des services.205
⇒ Redevances des censives en France , et des copyholds en Angleterre.206
⇒ Les corvées toujours exigées en nature dans le royaume de Pologne. <i>ib.</i>
⇒ Garantie de la propriété roturière par la législation autrichienne.207
⇒ La population s'est élevée en Autriche à ses bornes naturelles, sans les dépasser.208
⇒ La stabilité de la monarchie autrichienne est due à l'état heureux des paysans.209
⇒ CHAPITRE VII. ⇒ De l'exploitation par capitation.210
⇒ Le maître d'un esclave peut louer son travail à l'esclave même : c'est la capitation ou l' <i>obroc</i> des Russes. <i>ib.</i>
⇒ Les esclaves de la couronne paient l' <i>obroc</i> d'une manière invariable, quand même leurs terres ne sont point égales.211
⇒ Supériorité du sort des esclaves de la couronne sur les autres ; dangers qu'ils courent cependant.212
⇒ Esclaves de la couronne donnés aux manufactures.213

⇒ Esclaves de la couronne donnés à des seigneurs particuliers.ib.
⇒ Condition des esclaves de la noblesse qui paient l' <i>obroc</i>214
⇒ Amélioration de leur sort dans quelques anciennes familles.215
⇒ La capitation détruite dans le reste de l'Europe, avec l'esclavage, a fait place aux censives et aux tendances dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.ib.
CHAPITRE VIII. ⇒ De l'exploitation par bail à ferme.217
⇒ Conditions du bail à ferme en usage chez les nations les plus opulentes.ib.
⇒ Ce bail ne peut être pratiqué au moment où le peuple sort de l'esclavage.218
⇒ Les premiers fermiers cultivent de leurs mains, de concert avec leurs domestiques.ib.
⇒ La condition des fermiers et de leurs valets de ferme est alors assez heureuse.219
⇒ Changement dans la condition des fermiers en Angleterre ; de simples laboureurs, ils deviennent des spéculateurs en agriculture.220
⇒ Il se forme alors une classe nouvelle de cultivateurs qui travaillent pour les fermiers.221
⇒ Condition malheureuse des journaliers cultivateurs.ib.
⇒ Les privations les disposent à la gourmandise et à l'ivrognerie.222
⇒ Impossibilité pour le journalier de changer de condition par son économie.223
⇒ Convulsions politiques qui résultent de l'état des <i>cottagers</i> en Irlande.224
⇒ Là où il existe de grandes fermes, les petits fermiers ne peuvent soutenir leur concurrence.225
⇒ Plus les fermes sont grandes, plus le nombre des fermiers diminue, et plus, par le monopole, il leur est facile de dicter la loi.226
⇒ D'abord aux consommateurs enclavés dans leurs fermes.ib.
⇒ Puis aux ouvriers qu'ils emploient seuls.227
⇒ Ils gagnent de plus toute la différence entre la consommation des journaliers et celle des petits fermiers.ib.
⇒ Enfin, au propriétaire qui n'a pas le choix entre les deux systèmes, une fois qu'il a laissé détruire tout l'attirail des petites fermes.228
⇒ L'avantage des fermiers, dans ce cas, n'est point la preuve d'un avantage national.229
⇒ Économie que peut faire le grand fermier et non le petit.ib.

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ La grande ferme encourage à substituer les capitaux aux forces humaines.230
⇒ Malheur d'une nation où l'on pourchasse la population hors de tous ses emplois.231
⇒ Conséquences dans la campagne de Rome, où toute la province est cultivée par quarante fermiers, ou <i>mercanti di tenuta</i> <i>ib.</i>
⇒ La nation a été expulsée du territoire par les propriétaires.232
⇒ Le mal y est aggravé par des lois qui empêchent le partage des héritages.234
⇒ Amodiation parcellaire introduite en France.235
⇒ Progrès de la classe des paysans depuis la révolution.236
CHAPITRE IX. ⇒ De l'exploitation par bail emphytéotique.237
⇒ Le bail emphytéotique donne aux cultivateurs tout l'intérêt de la propriété, moyennant une rente perpétuelle. <i>ib.</i>
⇒ D'autre part il multiplie les procès en partageant à perpétuité la propriété.238
⇒ Avantages que la Toscane a retirés des emphytéoses ou <i>livelli</i>239
⇒ Ce bail, avantageux à l'État, ne l'est pas au propriétaire.240
⇒ Les emphytéotes en Angleterre sont <i>freeholders</i> , et votent aux élections de comté. <i>ib.</i>
⇒ Inconvénients attachés à cette distinction politique.241
⇒ Ce bail est peu commun en France, où il est nommé <i>abergement</i>242
CHAPITRE X. ⇒ De la vente des propriétés territoriales.243
⇒ L'intérêt social demande quelquefois que la propriété passe en des mains qui en feront un meilleur usage. <i>ib.</i>
⇒ L'intérêt personnel suffit en général pour faire passer un outil à celui qui peut ou qui sait s'en servir. <i>ib.</i>
⇒ La terre est un outil qui ne peut servir qu'à celui qui possède aussi un capital circulant.244
⇒ Aucune forme d'exploitation ne peut engager le cultivateur non-propriétaire à faire des avances perpétuelles. <i>ib.</i>
⇒ Quelle que soit la longueur des baux, quand leur terme approche le fermier cherche toujours à retirer son capital de la terre.245
⇒ Le but des législateurs doit donc toujours être de faire passer la propriété des biens fonds à ceux- qui ont assez d'argent pour les faire valoir.247

	Pages
⇒ Il est à désirer que tout propriétaire embarrassé vende ses terres au lieu d'emprunter dessus.	248
⇒ Les sûretés données aux prêts hypothécaires n'ont profité ni aux emprunteurs, ni à la société.	249
⇒ On devrait faciliter bien plus la vente de la terre que l'arrestation du débiteur.	250
⇒ En facilitant les expropriations, ou augmenterait le revenu brut des terres, parce qu'on les ferait passer aux mains de ceux qui peuvent les faire valoir.	<i>ib.</i>
⇒ CHAPITRE XI. ⇒ Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.	252
⇒ Désir uniforme des législateurs de conserver la fortune aux anciennes familles, en dépit de l'intérêt social qui est progressif.	<i>ib.</i>
⇒ Influence de liens donnés aux propriétés, sur les progrès de la prospérité et sur la conservation des familles.	253
⇒ La partie des biens libres réservés par le fondateur d'un majorat, sort de sa famille avant la troisième génération.	254
⇒ La substitution empêche l'héritier fiduciaire d'entreprendre rien de lucratif.	255
⇒ Il ne peut améliorer des fonds qui lui sont transmis sans capitaux.	256
⇒ La génération vivante est sacrifiée à celle qui est morte, et à celle qui n'est pas encore née.	<i>ib.</i>
⇒ La substitution dispose l'héritier fiduciaire au luxe et à la prodigalité.	257
⇒ L'héritier toujours appelé à former un petit capital pour ses frères ou ses sœurs.	258
⇒ Il est forcé à faire des dettes qui le tiennent dans la gêne pour le reste de sa vie.	259
⇒ Il éprouve toutes les misères de la pauvreté sans renoncer au luxe des riches.	260
⇒ La substitution donne aux familles riches le privilège des banqueroutes.	261
⇒ La fortune substituée ne passe point réellement en entier à l'héritier.	262
⇒ La terre dont un capital ne renouvelle pas sans cesse la valeur, se ruine lentement.	<i>ib.</i>
⇒ La campagne de Rome est substituée, mais le fonds ne représente plus la vingtième partie de ce qu'il valait autrefois.	263
⇒ Souvent le détenteur s'efforce de détruire la valeur du majorat, par jalousie de parents éloignés, quelquefois même de son fils aîné.	264

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Efforts insuffisants des tribunaux anglais pour abolir les substitutions.	266
⇒ Les substitutions ne sont pas si ruineuses en Angleterre, parce que beaucoup de carrières sont ouvertes aux fils cadets.	267
⇒ La substitution sépare la terre du capital circulant.	268
⇒ Elle a réussi à dépouiller la richesse de la confiance qui met à sa disposition le capital d'autrui.	269
⇒ La substitution manque complètement son but ; elle nuit à la société sans perpétuer les familles.	270
⇒ Les anciennes richesses maintenues dans toutes les aristocratie avec le partage égal.	271
⇒ La noblesse ruinée dans les monarchies , sous le régime des substitutions.	272
⇒ Les familles nobles plus disposées à s'éteindre qu'à se multiplier.	273
CHAPITRE XII. ⇒Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.	275
⇒ La théorie de M. Ricardo est si éloignée de la nôtre que nous n'avons point eu occasion de la combattre en exposant nos idées.	<i>ib.</i>
⇒ Il établit que tous les bénéfices, ceux des fermiers en particulier, se mettent en équilibre.	<i>ib.</i>
⇒ Les fermiers, selon lui, ne paient de fermage que la mieux value de leur terrain sur la plus mauvaise terre cultivées.	276
⇒ Nous nions l'équilibre entre les bénéfices des diverses professions.	277
⇒ Les fermiers reçoivent plus souvent la loi du propriétaire qu'ils ne la lui imposent.	278
⇒ Toute terre étant appropriée, même dans l'Amérique occidentale, on n'en peut mettre aucune en culture sans en acheter l'usage. Toute terre donne donc une rente.	279
⇒ Le produit net est la part qui revient au propriétaire, après qu'il a acquitté les frais de culture.	280
⇒ Mais ce produit net a quatre origines différentes.	<i>ib.</i>
⇒ En tout produit il faut distinguer la valeur intrinsèque et la valeur relative.	281
⇒ Sans faire aucun échange, le laboureur retire de ses champs plus du double de la compensation de ses semailles, et de son propre entretien pendant tout l'ouvrage.	<i>ib.</i>
⇒ Ce surplus de produit représente le travail de la nature, c'est la valeur intrinsèque du produit net.	282

	Pages
⇒ Mais la valeur relative de ce même produit est fixée par le besoin qu'en ont ceux à qui il l'offre en échange.	283
⇒ La proportion entre les capitaux destinés à l'agriculture et les terres offertes, établit le taux des profits du fermage.	284
⇒ La valeur mercantile du produit net est le résultat d'une triple lutte du fermier avec les consommateurs, le propriétaire, et le journalier.	<i>ib.</i>
⇒ Le produit net intrinsèqué peut se répartir inégalement entre ces quatre classes.	285
⇒ La mieux value des terres plus fertiles n'entre qu'en quatrième ligne dans la fixation du prix de la ferme.	286
⇒ Les améliorations séculaires faites par le propriétaire se confondent avec le prix de la terre elle-même.	<i>ib.</i>
⇒ Dans les villes, le produit net que donne la nature tarit, tandis que celui que donne le monopole s'accroît.	287
⇒ Le fermage n'est point une perte qui retombe sur le consommateur, mais le produit net est une quantité positive qui n'échoit pas toujours en partage aux mêmes personnes.	<i>ib.</i>
⇒ Danger des abstractions en économie politique.	288

LIVRE QUATRIÈME.

DE LA RICHESSE COMMERCIALE

CHAPITRE I^{er}. ⇒ <i>Prospérité nationale dans le système commercial.</i>	289
⇒ La richesse commerciale comprend tout ce qui devient un objet d'échange pour satisfaire aux besoins des hommes.	<i>ib.</i>
⇒ Dans cette richesse sont comprises les matières premières, les marchandises, le capital circulant des manufactures et le capital fixe.	290
⇒ La richesse commerciale, comme la territoriale, doit toujours être appréciée par rapport au bonheur qu'elle répand parmi ceux qui la produisent.	291
⇒ La richesse commerciale donne du bonheur tant qu'elle s'accroît proportionnellement au besoin ; elle ne cause que souffrance, dès qu'elle devance la demande.	292
⇒ Une nation est vraiment prospérante lorsque son capital suffit à ses besoins, mais qu'il est cependant toujours recherché et bien payé.	<i>ib.</i>
⇒ Quand les capitaux s'accroissent sans égaler encore les besoins, il y a prospérité pour tous ceux qui existent, comme en Amérique.	293

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Quand des capitaux existans ont été détruits, il y a souffrance pour ceux qu'ils auraient dû faire vivre.	294
⇒ Si les capitaux sont supérieurs aux besoins, l'intérêt baisse, plus d'ouvrage est fait qu'il n'en est demandé ; les profits et les salaires baissent aussi.	295
⇒ Ainsi l'accumulation des capitaux peut devenir un mal comme un bien.	296
⇒ Une nation stationnaire doit l'être en toute chose ; si elle ne peut pas faire de progrès, elle ne doit pas faire d'économies.	297
⇒ La progression de la richesse doit commencer par l'agriculture : la richesse commerciale complète la nation, et ne la constitue pas.	298
⇒ Si l'on a vu au moyen âge des nations formées par le commerce, elles n'existent qu'à l'aide de voisins agricoles.	<i>ib.</i>
⇒ L'accroissement du revenu net des terres est nécessaire aux progrès de la consommation.	299
CHAPITRE II. ⇒ De la connaissance du marché.	301
⇒ Le producteur de la richesse commerciale dépend, pour sa subsistance, d'un public inconnu, dont il doit deviner les goûts.	<i>ib.</i>
⇒ Chaque homme, travaillant à faire l'approvisionnement de tous, éveille de nouveaux goûts quand il a satisfait les anciens.	302
⇒ Mais l'ouvrier n'est pas sûr des goûts du public, comme le solitaire l'est des siens propres.	303
⇒ Le marché varie selon le nombre et le goût des consommateurs, leurs besoins et leurs revenus.	<i>ib.</i>
⇒ Causes qui influent sur le nombre des consommateurs.	304
⇒ Causes qui influent sur leur goût.	<i>ib.</i>
⇒ Causes qui influent sur leurs besoins.	305
⇒ Causes qui influent sur leurs revenus.	<i>ib.</i>
⇒ La comparaison du prix du producteur avec le prix des acheteurs, fait connaître l'état du marché.	306
⇒ Si le prix du producteur est inférieur à celui des acheteurs, le premier augmente sa production.	307
⇒ Il ne peut pas de même la diminuer si son prix est supérieur.	<i>ib.</i>
⇒ Les ouvriers ne peuvent pas changer de métier, et la diminution de leurs gages les force à travailler davantage.	308
⇒ Les capitaux fixes sont perdus si on abandonne l'industrie à laquelle ils étaient destinés.	309

	Pages
⇒ Le chef d'atelier lui-même ne veut pas renoncer à son habileté, et changer de métier. <i>ib.</i>
⇒ C'est seulement dans une même manufacture que la production suit rapidement les variations de la mode.310
⇒ L'égalité de bénéfices entre diverses industries n'existe que pour celles qu'on peut aisément quitter et reprendre.311
⇒ La diminution du prix de l'acheteur est quelquefois une cause permanente de l'augmentation de production.312
⇒ L'acheteur n'établit son offre que sur la concurrence. <i>ib.</i>
⇒ Le marché du producteur s'étend jusqu'à tout pays où le prix moyen établi par la concurrence ne reste pas au-dessous du sien.313
CHAPITRE III. ⇒ <i>Comment le vendeur étend son débit.</i>314
⇒ Dès que le prix de l'acheteur s'élève le producteur augmente sa fabrication. <i>ib.</i>
⇒ Mais cette activité n'est bienfaisante qu'autant qu'elle est excitée par une demande nouvelle.315
⇒ Le producteur d'après le seul accroissement de son capital est toujours pressé de tenter une nouvelle fabrication. <i>ib.</i>
⇒ La prospérité du commerce est tellement liée au débit, qu'on ne peut expliquer ceux qui excitent à produire sans calculer le débit.316
⇒ La société désire le débit général, le marchand désire son propre débit aux dépens de ses confrères.317
⇒ Le gouvernement doit donc plutôt limiter la concurrence que l'exciter. <i>ib.</i>
⇒ La concurrence du marchand pour produire à meilleur marché, tend toujours à épargner le travail.318
⇒ Si, malgré l'épargne du travail, il garde le même nombre d'ouvriers, ses confrères renverront les leurs.319
⇒ Le bénéfice des consommateurs ne sera nullement proportionné à la perte des producteurs.320
⇒ Un fabricant n'inventerait point un procédé nouveau, s'il était sûr d'être immédiatement imité. <i>ib.</i>
⇒ Le producteur cherche surtout à étendre son débit aux dépens d'autres producteurs étrangers.321
⇒ L'avantage qu'il obtient ainsi sur eux est toujours fort précaire.323
⇒ S'il obtient, dans son propre pays, cet avantage sur les producteurs étrangers, ce progrès est plus légitime et plus assuré.324

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Mais, toutes les fois qu'il y a demande d'un travail qui ne peut être accompli par l'homme, il est heureux qu'il soit fait par des machines.325
⇒ Prodigieux avantage que l'Amérique septentrionale retire des bateaux à vapeur. <i>ib.</i>
⇒ Jusqu'à quel point la consommation est augmentée par la diminution du prix, lorsqu'il n'y a point de nouveau revenu.326
⇒ Le vendeur peut augmenter son débit en se contentant de moindres profits.327
⇒ Résultat sur la prospérité nationale du bas profit dont se contentent les Juifs.328
CHAPITRE IV. ⇒ Comment la richesse commerciale suit l'accroissement du revenu.329
⇒ L'augmentation du revenu ne dépend pas du producteur ; mais celui-ci en profite toujours. <i>ib.</i>
⇒ Comment un revenu nouveau en profit et en travail naît de l'emploi convenable d'un nouveau capital.330
⇒ Un revenu qui n'a fait que changer de maître n'est pas un nouveau revenu. <i>ib.</i>
⇒ Un revenu égal n'influe pas également sur la consommation, de quelque manière qu'il soit partagé entre ses propriétaires.331
⇒ L'égalité des fortunes produit une plus grande consommation domestique.332
⇒ Leur inégalité laisse sans demande beaucoup de produits nationaux.333
⇒ Les riches en même temps consomment beaucoup plus de produits étrangers.334
⇒ L'augmentation des capitaux encourage les grandes manufactures ; mais elle écarte leurs produits de la consommation des riches.335
⇒ Direction générale d'une industrie progressive vers le marché étranger.336
⇒ Comme le marché intérieur celui de l'univers est borné par le revenu universel.337
⇒ Les progrès de l'aisance et de la civilisation peuvent seuls étendre le marché de l'univers. <i>ib.</i>
⇒ Espérances trompées de l'Europe sur les pays qui pouvaient être civilisés.338
⇒ Tous les rapports du commerce annoncent aujourd'hui l'engorgement des marchés. <i>ib.</i>
⇒ Les marchandises repoussées de l'Europe ont inondé l'Inde, l'Amérique méridionale, et la Nouvelle-Hollande.339

	Pages
⇒ Engorgement de tous les marchés de l'Amérique septentrionale.340
⇒ L'erreur des économistes tient à ce qu'ils ont confondu la production annuelle avec le revenu.341
⇒ Dans cette hypothèse, le fait le plus démontré devient inexplicable. <i>ib.</i>
CHAPITRE V. ⇒ Des salaires.343
⇒ Revue des divers éléments dont se compose le prix du producteur. <i>ib.</i>
⇒ Les salaires : leur bas prix permet d'établir la marchandise à bon marché.344
⇒ Ce bas prix est nominal seulement, si les denrées elles-mêmes sont à bas prix. <i>ib.</i>
⇒ Il est réel si, pour le travail, on n'obtient point de jouissances, ou à peine le nécessaire.345
⇒ Augmentation de production et diminution de jouissances n'est pas un progrès de richesses. <i>ib.</i>
⇒ Lorsque le bas prix n'est que nominal, tout le monde gagne à l'établissement d'une manufacture.346
⇒ Injustice de réduire les salaires à un bas prix réel.347
⇒ Désavantage constant de l'ouvrier dans sa lutte contre celui qui l'emploie.348
⇒ Tyrannie dans la répression des ouvriers qui abandonnent l'atelier. <i>ib.</i>
⇒ La richesse acquise par les maîtres aux dépens des ouvriers, n'enrichit pas la nation.349
⇒ Le salaire doit fournir l'entretien de l'ouvrier, non-seulement pendant la durée de son travail, mais pendant son interruption.350
⇒ Un fonds public, destiné à secourir régulièrement les pauvres, se change bientôt en un supplément au salaire.351
⇒ En Angleterre, le maître épargne sur les gages de son ouvrier une haute paie que le propriétaire rend à cet ouvrier comme taxe des pauvres.352
⇒ Les salaires des pères diminuent quand on fait travailler leurs enfants en bas âge.353
⇒ Si l'on supprimait le jour du repos, le salaire des six autres jours diminuerait.354
⇒ Le jour du repos est une institution bienfaisante qui fait participer la classe pauvre aux jouissances de la vie.355
⇒ C'est dénaturer cette institution que d'interdire la gaieté au peuple le dimanche. <i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Sophisme de ceux qui croient que , si l'on retranchait tout repos à tout ouvrier, la nation y gagnerait en richesse.356
⇒ L'homme travaille pour que l'homme se repose, et, dans la société, l'homme riche se repose pour plusieurs pauvres.357
⇒ En forçant le pauvre à travailler davantage , vous forces seulement te riche à consommer de vantage dans son repos.ib.
⇒ L'augmentation de travail n'est un bien social que quand il en résulte augmentation d'aisance pour celui qui travaille.358
CHAPITRE VI. ⇒ Du taux de l'intérêt.359
⇒ Partage du revenu d'un capital entre le loyer pour sou usage ou <i>intérêt</i> , et la compensation pour son emploi habile ou <i>profit mercantile</i>ib.
⇒ Les marchands considèrent comme autant de gagné ce qu'ils ajoutent au profit et qu'ils ôtent à l'intérêt.ib.
⇒ La baisse de l'intérêt indique tantôt l'augmentation des capitaux, tantôt la diminution de l'emploi.360
⇒ Les tentatives pour fixer le taux de l'intérêt sont injustes et déraisonnables.361
⇒ Avantages que retire le commerce de l'abondance des capitaux circulans.362
⇒ La baisse de l'intérêt étend le débit aux dépens des peuples rivaux ; mais le profit de l'un est compensé par la perte de l'autre.363
CHAPITRE VII. ⇒ De la division du travail, et des machines.365
⇒ L'accumulation des capitaux détermine à augmenter la division du travail et l'emploi des machines.ib.
⇒ La division du travail met sur la voie de l'invention des machines.366
⇒ L'emploi des machines émousse les facultés de l'homme employé à les faire mouvoir.ib.
⇒ Une partie du capital s'est fixée dans l'apprentissage de l'ouvrier.367
⇒ Cependant l'ouvrier des manufactures gagne rarement autant que celui qui n'a point d'habileté acquise.368
⇒ A la sortie de la barbarie, tant de travail fut demandé que toute invention de machines était un avantage.369
⇒ Encore aujourd'hui, l'avantage est universel si la nouvelle division du travail ou l'emploi des machines sont déterminés par une nouvelle demande.370
⇒ L'avantage peut être national si le changement est déterminé par l'augmentation des capitaux.ib.

	Pages
⇒ Il y a perte, au contraire, pour la nation si l'ancien capital circulant est ôté aux ouvriers pour le donner aux machines.	371
⇒ Ces trois circonstances se combinent, et l'on sait rarement laquelle domine.	<i>ib.</i>
⇒ Les manufactures qui demandent beaucoup de travail conviennent aux pays pauvres ; celles qui demandent beaucoup de capital, aux pays riches.	372
CHAPITRE VIII ⇒ Résultats de la lutte pour produire à meilleur marché.	374
⇒ La lutte pour produire à meilleur marché crée un nouveau revenu, mais il n'est pas égal à la production nouvelle.	<i>ib.</i>
⇒ Ce calcul appliqué à l'ouvrier.	375
⇒ Au capitaliste et au fabricant.	375
⇒ À l'emploi du capital fixe.	376
⇒ Mais si la production augmente plus que le revenu, le débit devient impossible.	377
⇒ La libre concurrence n'est donc pas conforme à l'intérêt de tous, parce que celui du plus fort n'est pas contenu par celui du plus faible.	378
⇒ L'intérêt de l'ouvrier et du capitaliste est bien de consentir à la réduction de leur revenu plutôt que de tout perdre.	379
⇒ L'action de chaque individu tend à presser le jeu de la machine sociale ; le gouvernement, pour la régulariser, doit la ralentir.	381
⇒ Quand l'application des sciences aux arts a été utile.	<i>ib.</i>
⇒ Avantages naturels ou acquis des nations comparées les unes aux autres.	382
⇒ Elles perdent tous ces avantages lorsqu'elles travaillent, au rabais, à s'enlever des pratiques.	383
CHAPITRE IX. ⇒ Des monopoles établis par le gouvernement.	385
⇒ L'influence du gouvernement serait utile pour l'industrie, mais elle a rarement été exercée avec intelligence.	<i>ib.</i>
⇒ Les gouvernements ont voulu favoriser les marchands, et les aider, par un monopole, à acheter bon marché et à vendre cher.	386
⇒ Plusieurs des faveurs destinées comme aiguillon à l'industrie, ont pu être utiles comme frein.	<i>ib.</i>
⇒ Monopoles directs accordés à prix d'argent, aujourd'hui proscrits.	387
⇒ Monopoles des compagnies de commerce.	<i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ La théorie sur les compagnies de commerce n'a plus de progrès à faire depuis Adam Smith.	388
⇒ Monopole obtenu par un traité de commerce, avec exemption de droits pour une nation favorisée.	389
⇒ On en revient, pour les traités de commerce, au principe de l'égalité.	390
⇒ Monopole de la métropole dans la colonie.	391
⇒ Les colonies ouvraient un débouché aux capitaux et à l'industrie de la métropole.	392
⇒ Primes accordées sur la production pour tenir lieu au fabricant de bénéfice.	393
⇒ Une prime ne peut se justifier que lorsqu'elle encourage une production nécessaire à la sûreté du pays.	394
⇒ Il ne faut pas confondre la prime avec la restitution d'impôt ou <i>draw-back</i>	395
CHAPITRE X. ⇒ Restrictions apportées par les lois à la multiplication des producteurs.	397
⇒ Classification des métiers sous les jurandes ; maîtres, compagnons et apprentis.	<i>ib.</i>
⇒ Il dépendait du maître de fermer aux jeunes gens la porte d'un métier.	398
⇒ L'apprenti devenu compagnon commençait à profiter du monopole dont il avait souffert.	399
⇒ On avait prétendu, par ces réglemens, assurer l'éducation des artisans.	400
⇒ Une partie des métiers s'étaient soustraits aux jurandes avant leur abolition.	<i>ib.</i>
⇒ Les jurandes méritent d'être examinées comme obstacle à la population.	401
⇒ La tendresse paternelle et le point d'honneur de famille doivent empêcher d'élever des enfans qui se dégraderaient.	402
⇒ Les seuls journaliers qui ne peuvent calculer leurs ressources donnent une population surabondante à la ville et à la campagne.	<i>ib.</i>
⇒ L'intérêt de la société est que le gagne-pain de chaque ouvrier ne lui soit pas sans cesse disputé au rabais.	403
⇒ L'organisation des jurandes diminuerait et le nombre des mariages, et le nombre d'enfans dans chaque mariage.	404
⇒ Aujourd'hui il y a au contraire, en quelque sorte, une prime pour la naissance des enfans des artisans.	405

	Pages
⇒ État misérable où la population ouvrière a été réduite.407
⇒ Les jurandes ne faisaient que par hasard, et avec beaucoup d'inconvé- niens , ce qu'il faut chercher à faire plus directement.408
CHAPITRE XI. ⇒Des douanes.409
⇒ Les gouvernemens qui ont abandonné les autres monopoles main- tiennent toujours les douanes. <i>ib.</i>
⇒ La distinction des matières premières dont on prohibe la sortie, et des matières ouvrées dont on prohibe l'entrée, disparaît quand on cherche à l'appliquer. <i>ib.</i>
⇒ Ce qui est matière ouvrée pour un art, est matière première pour l'autre.410
⇒ La prohibition à la sortie des matières premières est fondée sur une erreur ; chercher le profit sur le producteur, non sur le consommateur.411
⇒ Toute prohibition à la sortie décourage une industrie et fait perdre un revenu. <i>ib.</i>
⇒ Plus tard elle frappe l'objet, et plus elle détruit de revenus.412
⇒ Les prohibitions à l'entrée sont une puissante prime d'encouragement pour une manufacture naissante.413
⇒ Peut-être y en a-t-il peu qui méritent un encouragement si coûteux. <i>ib.</i>
⇒ La prohibition n'encourage point une manufacture qui exportait déjà.414
⇒ Les douanes ont causé une grande multiplication des manufactures.415
⇒ Elles ont causé une grande surabondance de la production sur la consommation.416
⇒ Les consommateurs appelés par la baisse des marchandises à un bé- néfice inattendu qui n'a rien de réel.417
⇒ Les États se trouvent chargés d'une population misérable, qu'ils ne savent comment maintenir.418
⇒ Les gouvernemens, changeant de système, ont réservé le marché inté- rieur à leurs producteurs.419
⇒ Il n'y a pas, dans tous les degrés d'opulence , d'avantage à réserver ses propres capitaux à sa propre industrie.420
⇒ D'ailleurs les étrangers voisins sont de meilleurs acheteurs que les compatriotes éloignés.421
⇒ On tremble à renverser des barrières peut-être nécessaires à l'exis- tence de nombreuses familles.422
⇒ Mais les efforts dans un faux système le rendent tous les jours plus désastreux.423

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ La chute violente de toutes les barrières arrivera enfin par la force des choses.	424
CHAPITRE XII. ⇒ De l'influence du gouvernement sur la richesse commerciale.	425
⇒ Convient-il au gouvernement d'accélérer le développement de la richesse commerciale.	ib.
⇒ Prospérité des Américains, ou la richesse commerciale est arrivée la dernière.	426
⇒ Cette prospérité elle-même paraît avoir eu un développement trop rapide. Rapports de M. Fearon au printemps de 1818.	427
⇒ Cet auteur n'est peut-être pas lui-même sans préjugés.	428
⇒ Les Américains semblaient mieux que d'autres appelés à produire sans calculer la consommation.	ib.
⇒ Surabondance des marchandises sur la consommation, dans toute l'Amérique.	429
⇒ Les manufacturiers américains réclament à leur tour un système <i>protecteur</i> de douanes.	430
⇒ Influence morale de la concurrence universelle, amour désordonné du gain.	ib.
⇒ L'Amérique éprouvera de grandes souffrances quand elle devra s'arrêter, mais plusieurs vertus ne se développeront qu'alors.	431
⇒ Le gouvernement peut accélérer en effet les progrès de la richesse commerciale.	432
⇒ Les nations ont quelquefois besoin d'être secouées de leur torpeur.	433
⇒ Des préjugés nationaux peuvent décréditer le travail et l'économie.	ib.
⇒ Cette impulsion fait trouver des capitaux nouveaux dans des revenus auparavant oisifs, ou dissipés par le faste.	434
⇒ Progrès de l'industrie dans l'état de Lucques, par l'activité de la princesse Élisabeth.	435
⇒ Le gouvernement s'est souvent trompé en croyant protéger le commerce, mais il peut aussi lui faire un bien réel.	436

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

TOME SECOND.
LIVRE CINQUIÈME.

DU NUMÉRAIRE.

	Pages
CHAPITRE I^{er}. ⇒ <i>Le numéraire, signe, gage et mesure des valeurs.</i>1
⇒ Le numéraire intervient dans tous les échanges qu'il facilite. <i>ib.</i>
⇒ Ce n'est point du numéraire qu'on veut faire usage, mais de la chose dont il est le signe.2
⇒ Le numéraire est le gage des valeurs qu'il représente, parce qu'il coûte à produire autant qu'il vaut.3
⇒ Le numéraire sert de mesure commune entre des quantités non susceptibles d'être comparées.4
⇒ Exemples, chez quelques peuples, de la séparation de ces trois fonctions. <i>ib.</i>
CHAPITRE II. ⇒ <i>De la proportion qui s'établit entre la richesse et le numéraire.</i>7
⇒ Aucune propriété ne passe du vendeur à l'acheteur sans qu'une somme égale en écus passe de l'acheteur au vendeur. <i>ib.</i>
⇒ Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la valeur du numéraire égale celle des marchandises qu'il transporte. <i>ib.</i>
⇒ La fréquence des échanges tient plus à la nature des richesses qu'à leur valeur.9
⇒ La richesse territoriale demande moins de numéraire qu'aucune autre, pour accomplir sa circulation. <i>ib.</i>
⇒ La moitié des denrées passe de la terre au consommateur sans aucun échange.10
⇒ La propriété du sol ne donne lieu qu'à des échanges centénaires. <i>ib.</i>
⇒ Le capital circulant du fermier ne subit aussi que peu d'échanges.11
⇒ Un pays tout agricole, quelque riche qu'il soit, ne retiendra que fort peu de numéraire.12
⇒ Il ne retiendra de même que fort peu de capitaux circulans ; presque tous ceux que l'agriculture emploie, elle les fixe. <i>ib.</i>
⇒ Il est fort difficile dans un pays tout agricole de lever tout à coup beaucoup d'argent ou beaucoup de capitaux circulans.3

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Mobiliser les terres, est une phrase sans signification.ib.
⇒ Les terres toujours difficiles à vendre, à cause de cette rareté de capitaux agricoles.14
⇒ La richesse commerciale cause une circulation beaucoup plus rapide de numéraire.ib.
⇒ Le numéraire échange sans cesse le fonds capital ainsi que le revenu de cette richesse.15
⇒ La richesse commerciale se renouvelle par l'échange entre plusieurs capitaux circulans, et elle appelle beaucoup plus de numéraire pour un même revenu.16
CHAPITRE III. ⇒ Différences essentielles entre le numéraire et le capital.17
⇒ Dans le langage commun, le capital est toujours pris pour du numéraire : ce sont cependant deux choses absolument différentes.ib.
⇒ Dans un temps de disette, on dit que l'argent manque et non l'aliment.18
⇒ Ce n'est pas l'argent qui manque cependant, mais le capital pour faire travailler le pauvre, ou la demande du travail.19
⇒ L'argent n'avait nullement diminué encore que le capital destiné aux salaires eût diminué, ou qu'il fit plus lentement sa circulation.20
⇒ Lorsque le travail du fabricant s'arrête, il dit que l'argent manque.ib.
⇒ Ce n'est pas l'argent qui manque, mais le revenu du consommateur qui ne remplace pas assez rapidement le capital.21
⇒ La circulation d'une manufacture pourrait être accomplie avec la centième partie de son capital en numéraire.22
⇒ L'augmentation du capital et non celle de l'argent est un puissant encouragement au travail.23
⇒ Le capital d'une manufacture consiste surtout dans l'objet fabriqué par cette manufacture, mais non en argent.24
⇒ Si la circulation de cette manufacture se fait avec le quart de son capital en argent, au lieu de la centième partie, la production n'en sera pas plus active.20
⇒ Son bénéfice au contraire en sera moins considérable.26
⇒ Le commerce n'en va pas mieux, soit que les acheteurs perçoivent leur revenu en argent ou en nature.ib.
⇒ De même une nation n'en est pas plus riche si elle perçoit son revenu en argent et non en nature.27

	Pages
⇒ C'est encore le revenu en temps ordinaire, le capital en temps de crise, et non l'argent avec lesquels on gouverne les États.	28
⇒ L'argent ne sert qu'à faire passer les choses consommables des mains des particuliers à celles des agens du gouvernement qui les emploient pour la défense commune.	29
⇒ Les emprunts du gouvernement sont remplis par les propriétaires de choses consommables, et non par les propriétaires d'argent.	30
⇒ Quelles choses consommables l'État emprunte, et comment il les rend.	<i>ib.</i>
⇒ Un emprunt de 400 millions de choses consommables peut se remplir avec 8 millions en écus, tout comme avec 400 millions.	31
⇒ Il n'y a aucune sorte d'égalité entre la dette publique ou aucune de ses parties, et la masse du numéraire national.	32
⇒ Les banquiers qui prêtent pour l'emprunt ne possèdent point le numéraire.	<i>ib.</i>
⇒ De quoi se compose leur fortune qu'on prend pour du numéraire.	33
⇒ Comment avec cette fortune en portefeuille, ils achètent au besoin partie du numéraire de la circulation pour effectuer leur prêt.	34
⇒ CHAPITRE IV. ⇒ <i>L'intérêt est le fruit du capital et non celui de l'argent.</i>	35
⇒ Celui qui prête le capital prête la cause première du travail.	<i>ib.</i>
⇒ La proscription de l'usure par les casuistes est donc fondée sur une grande erreur, celle de prétendre que l'argent est improductif.	<i>ib.</i>
⇒ L'argent est improductif tant qu'on le garde ; mais le capitaliste prête la chose productive contre laquelle il s'échange.	36
⇒ Influence de l'interdiction de l'église sur l'économie des pays catholiques.	37
⇒ Quand on doublerait la quantité d'argent existante dans l'univers, rien ne serait changé que le nom et les nombres des espèces.	<i>ib.</i>
⇒ L'intérêt du capital fixé par le rapport entre la quantité du travail demandée, et les moyens offerts d'exécuter ce travail.	38
⇒ En doublant le numéraire qui est le signe de ces moyens, on ne changerait rien à cette proportion ni à l'intérêt de l'argent.	39
⇒ En important du numéraire acheté on n'y change rien non plus.	40
⇒ Un marchand peut toujours par un sacrifice changer un autre capital en numéraire.	<i>ib.</i>
⇒ Une nation peut faire la même opération, elle achète alors du numéraire sans devenir plus riche.	41

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Le numéraire reçu ou donné ne change le taux de l'intérêt qu'autant qu'il n'est point donné en échange, mais gagné ou perdu.	42
⇒ Les mines d'or n'enrichissent pas plus une nation que toute autre entreprise productive.	43
⇒ Les mineurs perdent presque toujours leurs premières avances, et c'est ainsi que la mine devient profitable pour d'autres.	44
⇒ Les gouvernemens qui thésaurisent ne nuisent point au commerce.	<i>ib.</i>
⇒ Ils se préparent aux besoins futurs durant la prospérité, tandis que les autres empruntent dans la détresse.	45
⇒ C'est d'après des principes de sûreté et de liberté, non d'économie politique, que les gouvernemens suisses ne doivent point thésauriser.	46
CHAPITRE V. ⇒ <i>Du monnayage.</i>	48
⇒ Chaque gouvernement garantit par le monnayage le poids et le titre des métaux précieux qui servent d'étalon commun.	<i>ib.</i>
⇒ Le monnayage et une manufacture productive dont le gouvernement s'est réservé le monopole.	<i>ib.</i>
⇒ Quelquefois il a fait sur ce monopole un profit immodéré et ruineux.	49
⇒ D'autrefois, il a fait sans motif présent au public de tous les frais de monnayage.	50
⇒ Un léger droit de monnayage est une imposition fort juste.	51
⇒ Par la suppression de ce droit on a voulu attirer ou retenir les métaux précieux.	<i>ib.</i>
⇒ Proportion naturelle des métaux précieux, qualités propres à l'or, l'argent et le platine.	52
⇒ Si la demande des métaux précieux était indépendante de la production, leur prix se proportionnerait aux frais d'exploitation des mines.	53
⇒ La demande moindre de platine l'a maintenu à plus bas prix.	54
⇒ La demande d'or et d'argent pour l'orfèvrerie ne règle qu'en partie le travail des mines.	<i>ib.</i>
⇒ La société ne demande point de métaux précieux pour les monnaies, et cependant elle est toujours prête à en recevoir une quantité sans bornes.	55
⇒ Un produit nouveau fait baisser le prix de la masse totale, mais ce produit nouveau s'écoule toujours.	56
⇒ Le produit nouveau se réduira également en monnaie soit qu'il soit en or, soit qu'il soit en argent.	58

	Pages
⇒ Il importe d'éviter toute fluctuation dans la valeur qui sert à mesurer toutes les autres.	59
⇒ C'est un moyen pour l'éviter que de s'arrêter à une moyenne entre les fluctuations qu'éprouve la production des deux métaux.	60
⇒ Le commerce recevant indifféremment l'un et l'autre, on monnaiera chaque année, en plus grande quantité, celui dont la production aura été plus abondante.	61
⇒ En déclarant l'un des métaux <i>marchandise</i> , les variations seront plus sensibles sur l'autre, pour chaque altération dans le travail des mines.	62
⇒ Le cuivre est aussi employé comme monnaie subsidiaire, mais avec beaucoup moins d'avantage.	63
⇒ La monnaie de cuivre ou de billon n'est proprement qu'un billet de banque un peu plus coûteux, mais aussi un peu plus solide.	64
⇒ Avantages et inconvénients des pièces de cuivre tenant argent.	65
⇒ Altération des monnaies de billon par le gouvernement.	66
CHAPITRE VI. ⇒ <i>Des lettres de change.</i>	68
⇒ Les lettres de change inventées à cause de l'interdiction de la sortie des espèces, du danger et des frais de leur transport.	<i>ib.</i>
⇒ Par une assignation un marchand paie son créancier en lui cédant sa créance sur son débiteur.	69
⇒ La lettre de change est cette assignation, transférable par un endossement.	<i>ib.</i>
⇒ La lettre de change représente de l'argent, en raison seulement du crédit qu'on accorde à l'accepteur, au tireur et à l'endosseur.	70
⇒ La lettre de change devient le numéraire du grand marché de l'univers.	71
⇒ Elle est aussi une manière facile d'emprunter du capitaliste.	<i>ib.</i>
⇒ Il n'y a point un rapport nécessaire entre la quantité des lettres de change, et celle de l'argent qui les acquittera.	72
⇒ Toutes les lettres de change seraient abolies que la richesse du genre humain demeurerait la même.	73
⇒ Le porteur d'une lettre de change est copropriétaire du bien de celui qui la doit.	<i>ib.</i>
⇒ Les lettres de change circulent en même temps comme marchandises contre du numéraire, et comme numéraire contre des marchandises.	74
⇒ La circulation des lettres de change comme numéraire n'est point accélérée parce que celui qui les garde en perçoit l'intérêt.	75

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
CHAPITRE VII. ⇒ Des banques.	76
⇒ L'abus des banques et le papier-monnaie nés de la confusion du numéraire avec le capital.	ib.
⇒ Épargne sur le numéraire par les viremens à Lyon.	ib.
⇒ Les banques de compte permirent de faire des viremens à toute heure et pour toute somme.	78
⇒ Banquiers de la ville de Londres, caissiers des négocians.	79
⇒ Banques de dépôt à Amsterdam Hambourg, etc.	80
⇒ Les banques publiques de dépôt renoncèrent au bénéfice sur l'argent mort dans leurs caisses.	81
⇒ Celle d'Amsterdam manqua à cette promesse.	ib.
⇒ Banques à billets pour simplifier plus encore les viremens.	82
⇒ Les banques à billets, ou de circulation, perçurent l'intérêt des fonds qu'elles ne gardaient pas.	83
⇒ Proprement, elles prêtèrent l'argent qui appartenait déjà aux porteurs de leurs billets.	85
⇒ Elles gardèrent seulement une reserve en caisse pour des demandes extraordinaires.	86
⇒ Les gros billets sont plus commodes que les espèces, mais les petits ne resteront jamais dans une circulation libre.	ib.
⇒ Les billets ne peuvent entrer dans la circulation du fabricant, de l'ouvrier, ou du propriétaire qui dépense son revenu.	87
⇒ Ils sont contenus dans la seule circulation des banquiers et du gros commerce.	88
⇒ Ils entrent aussi dans une partie de la circulation du revenu public.	89
⇒ L'escompte fait entrer naturellement les billets dans ces deux circulations.	90
⇒ La réserve des banques monte du tiers à la moitié de leur circulation.	91
CHAPITRE VIII. ⇒ Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.	93
⇒ Illusion sur les banques par lesquelles on a cru augmenter le capital national.	ib.
⇒ Le crédit n'emprunte que ce qui existe déjà ; il ne crée aucune richesse nouvelle.	94
⇒ L'abolition des dettes laisserait la société aussi riche qu'auparavant.	95
⇒ Une banque ne prête que ce qu'elle a emprunté : nature du gage qu'elle offre d'abord pour fonder son crédit.	96

	Pages
⇒ La banque ne peut emprunter que les sommes qui circulent par sacs sans se diviser.	97
⇒ La banque d'Angleterre n'a jamais pu emprunter ainsi plus de 5 millions sterling.	<i>ib.</i>
⇒ La banque de France emprunte de même de 50 à 60 millions de francs.	98
⇒ La manie des banques prêteuses n'est cependant point abandonnée.	99
⇒ Ruine nécessaire d'une banque qui ferait des avances à des fabricans.	100
⇒ Ruine nécessaire d'une banque territoriale.	101
⇒ Le gouvernement ne doit point permettre que le numéraire qui est une propriété publique soit emprunté par des débiteurs insolvables.	102
⇒ Quelque solvables que soient les banquiers, on ne peut se confier à leur engagement de reproduire le numéraire, car il ne dépendra pas d'eux de le tenir.	103
⇒ Dangers auxquels s'expose un État en se défaisant de son numéraire.	104
⇒ Il est inutile de retenir le numéraire aux frontières ; il faut ne pas le chasser par des billets.	105
⇒ Le billet force l'exportation du numéraire correspondant qu'il remplace.	<i>ib.</i>
⇒ Aux yeux de M. Ricardo, la monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier regardé comme égal à l'or.	106
⇒ Canons de carton des Chinois qui paraissent aussi remplacer les canons avec économie jusqu'au moment du danger.	107
⇒ Quelles ont été les conséquences de ce danger pour les États-Unis d'Amérique.	108
⇒ Multiplication prodigieuse des banques en Amérique, et disparition de tout le numéraire.	<i>ib.</i>
⇒ Valeur sans cesse variable des billets de banque d'Amérique, et agiotage universel qui en résulte.	109
⇒ Le gouvernement doit empêcher l'usurpation privée du numéraire, comme il empêche l'usurpation de la voie publique.	111
⇒ Comme maisons de prêt, les banques d'Amérique encouragent le goût des spéculations hasardeuses.	112
⇒ Les banques qui ont réussi comme maisons de prêt perdaient sur leur circulation et gagnaient comme <i>monts-de-piété</i>	113
⇒ Ruine de toutes les autres banques prêteuses qui n'avaient que des billets.	114

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Utilité d'une banque sage comme régulatrice de l'escompte.	116
⇒ Mais une banque est bien plus encore une machine du gouvernement.	117
⇒ C'est parce que le gouvernement s'en sert, qu'il ruine aussi quelquefois l'État pour la servir.	118
CHAPITRE IX. ⇒ Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.	119
⇒ Les gouvernements, voyant qu'on leur rapporte les billets de leur banque, ordonnent qu'on les reçoive en paiement, et en font un papier-monnaie.	<i>ib.</i>
⇒ Équation nécessaire entre la masse des valeurs vendues et la somme d'écus qui l'a payée, multipliée par la rapidité de sa circulation.	120
⇒ On n'a nulle part de données précises sur cette rapidité.	121
⇒ Quelle qu'elle soit, la multiplication du numéraire ne change ni la valeur des choses vendues, ni la rapidité de la circulation.	122
⇒ Une émission de papier-monnaie ne change point cette équation ; le numéraire, avant et après l'émission, est toujours dans le même rapport avec la masse vendue.	123
⇒ Chaque émission rend donc sur numéraire une quantité d'espèces qu'on exporte.	124
⇒ La circulation du numéraire se ralentit, il est vrai, dans les momens de discrédit, ce qu'on exprime dans le commerce en disant que l'argent se resserre.	125
⇒ Le discrédit purement mercantile fait resserrer indifféremment le papier et l'argent, le discrédit du gouvernement repousse le papier et amasse l'argent.	126
⇒ Dans ce second cas la banque doit renoncer à un crédit qu'on lui refuse et suspendre ses escomptes.	127
⇒ Elle ne peut s'obstiner à prêter à d'autres un capital que ses propriétaires lui redemandent.	128
⇒ La cessation des escomptes causera moins d'embarras au vrai commerce qu'on ne l'imagine.	<i>ib.</i>
⇒ Ceux qui se plaignent alors sont surtout ceux qui comptaient lever de l'argent par circulation.	129
⇒ Quoique les lettres de change de ceux ci puissent être aussi bonnes pour un capitaliste, elles ne sont pas si bonnes pour la banque.	<i>ib.</i>
⇒ Les billets qu'on emprunte dessus ne tarderont pas à venir s'échanger contre de l'argent.	130

	Pages
⇒ Sagesse de la banque de France, d'avoir réduit ses escomptes au premier moment de crise.	131
⇒ Le gouvernement doit veiller à ce qu'une banque ne se mette jamais dans l'impossibilité de racheter ses espèces.	132
⇒ Il ne doit permettre ni une grande multiplication des banques de circulation, ni la création de petits billets qui chassent les écus.	133
⇒ La somme qu'aurait eu à racheter ou la banque de France ou celle d'Angleterre n'est cependant pas énorme.	<i>ib.</i>
⇒ Si la banque d'Angleterre y avait procédé de bonne foi en 1797, les marchands anglais auraient fait revenir sur leur crédit tout le numéraire dont elle avait besoin.	134
⇒ La perte de la banque pour racheter tout le numéraire n'aurait pas passé 500.000 livres sterl.	135
⇒ Ce qui complique l'opération, c'est la nécessité de suspendre en même temps ses escomptes.	136
⇒ L'art du directeur des banques consiste à juger bien les crises commerciales, pour proportionner toujours ses escomptes à son crédit.	137
CHAPITRE X. ⇒ Du papier-monnaie.	138
⇒ Le papier-monnaie diffère de tous les autres effets publics par la circulation forcée.	<i>ib.</i>
⇒ Le paiement en cuivre, à bureau ouvert, ne change pas la nature du papier-monnaie.	139
⇒ Le papier-monnaie est plutôt un danger qu'un mal, tant que sa masse ne dépasse pas celle du numéraire qu'il a remplacé.	140
⇒ Dès qu'il n'y a plus d'espèces à exporter, toute émission nouvelle est un impôt sur les précédents porteurs de billets.	141
⇒ La circulation du papier-monnaie devient toujours une banqueroute générale.	142
⇒ Le papier-monnaie donne une fausse activité au commerce, en faisant exporter tout ce qui a quelque valeur.	143
⇒ C'est probablement le motif du ministère anglais pour garder son papier-monnaie.	144
⇒ On ne sort du papier-monnaie que par une secousse ; mais, en le supprimant, il faut le changer en dette fondée.	145
⇒ La loi doit aussi établir une échelle de dépréciation pour fixer la valeur réelle des engagements contractés en papier-monnaie.	146
⇒ Situation de l'Angleterre lorsque son papier est remonté presque au pair.	147
⇒ Perte grave qui en est résultée pour l'agriculture.	148

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

LIVRE SIXIÈME.

DE L'IMPÔT

	Pages
CHAPITRE I^{er}. ⇒ Qui doit payer l'impôt ?150
⇒ Le but des gouvernements, en étudiant la formation de la richesse, est d'y participer.ib.
⇒ Les noms d'impôts direct et indirect n'ont plus de sens hors du système des économistes.151
⇒ Il n'y a pas moyen d'établir un impôt direct sur le travail d'où naît tout revenu.ib.
⇒ L'établissement social protège le riche plus que le pauvre ; il est donc juste que le riche paie plus que le pauvre.152
⇒ La société dépense plus pour le propriétaire d'immeubles que pour celui de meubles ; il est donc juste que le premier contribue davantage.153
⇒ Chacun doit contribuer au maintien de la société en raison du revenu qu'elle protège.154
⇒ Il doit contribuer en raison de son revenu , et non de son capital.ib.
⇒ L'impôt est une dépense que chaque citoyen fait pour une jouissance commune.155
⇒ Il cesse d'être un mal s'il donne autant de jouissances communes qu'il cause de sacrifices.ib.
⇒ Mais l'on ne doit point chercher des jouissances avec un capital nécessaire à l'existence même.156
CHAPITRE II. ⇒ Comment l'impôt doit atteindre le revenu.158
⇒ L'impôt ne doit jamais détruire que la partie de la richesse qui peut se consommer sans reproduction.ib.
⇒ Partie du produit annuel qui doit être consommée, et non pas dépensée.159
⇒ Cependant le revenu comprend autre chose que le produit net de la terre et des capitaux.ib.
⇒ Tout revenu naît du travail, mais il se partage en rente, profit et salaire.160
⇒ Le salarié qui a des jouissances doit payer pour la protection de ces jouissances ; s'il n'en a aucune, c'est l'ordre social qui l'en prive qui est mauvais.ib.
⇒ L'impôt ne doit jamais retrancher du nécessaire du citoyen, qu'il soit salarié ou propriétaire.162

	Pages
⇒ Mais tout revenu qui procure des jouissances doit payer la jouissance de l'ordre public.162
⇒ Chaque nature de revenu contient une partie nécessaire à sa conservation, que l'impôt ne doit point entamer.163
⇒ Le revenu qu'on détruit le moins en l'imposant, est celui des terres.164
⇒ Tout revenu qui naît des capitaux doit être ménagé, pour ne pas faire exporter les capitaux. <i>ib.</i>
⇒ Tout revenu qui naît du salaire doit être plus ménagé encore pour ne pas faire périr les salariés.165
⇒ Le fisc perd une source d'impôts, lorsque l'ordre social réduit les salariés à l'étroit nécessaire.166
⇒ Résumé des règles pour l'assiette de l'impôt sur les revenus.167
CHAPITRE III. ⇒ D'un impôt unique proportionnel au revenu.169
⇒ Disposition de l'esprit humain à chercher toujours une règle unique. <i>ib.</i>
⇒ L'impôt unique ne saurait se prêter aux ménagemens qu'exigent divers revenus. <i>ib.</i>
⇒ L'impôt unique devrait frapper ou le revenu à sa naissance, ou la dépense.170
⇒ L'impôt sur la dépense ou sur les consommations traité ailleurs.171
⇒ Comment un impôt égal sur le revenu atteindra-t-il chaque nature de revenus ? <i>ib.</i>
⇒ Celui sur le revenu des terres ne souffrirait point de difficultés, et celui sur le revenu des capitaux fixes très-peu.172
⇒ Le revenu des capitaux circulans très-difficile à atteindre.173
⇒ L'intérêt de l'argent, quoique très-imposable , échapperait aux recherches du fisc. <i>ib.</i>
⇒ Le profit ne saurait être taxé directement sans injustice, et sans une publicité ruineuse pour le commerce.174
⇒ Le revenu qui naît des salaires est le plus considérable de tous.175
⇒ Il serait injuste et impraticable de le taxer directement.176
⇒ Nécessité de multiplier les impôts, puisqu'un seul ne peut se plier à tout.177
⇒ Règles d'Adam Smith sur la perception onéreuse des impôts.178

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
CHAPITRE IV. ⇒ <i>De l'impôt sur les terres.</i>	180
⇒ L'impôt sur la terre perçu en nature ou en argent. Dîme et contribution foncière.	<i>ib.</i>
⇒ Facilité de la perception de la dîme, à cause de sa simplicité et de son égalité apparente.	<i>ib.</i>
⇒ La dîme perçue par le clergé, d'après les lois judaïques, et défendue avec obstination.	181
⇒ Vexation résultant des petites dîmes en Angleterre.	182
⇒ La dîme, comme imposition publique, serait peu vexatoire, mais fort inégale.	183
⇒ Les semences, les engrais, les journées de travail qui ont fait naître la récolte sont soumis à la dîme, et ne sont point égaux dans tous les terrains.	<i>ib.</i>
⇒ La dîme décourage le cultivateur de faire à la terre des avances qui seront dîmées.	184
⇒ La contribution foncière est beaucoup moins contraire aux bonifications.	185
⇒ Souvent elle est intempestive pour le cultivateur ; alors elle cause la vente des denrées à bas prix et l'engorgement des marchés.	186
⇒ Quand la première assiette de l'imposition foncière ne serait pas inégale, elle le devient toujours par le laps du temps.	187
⇒ Mais elle a transporté au fisc une partie de la propriété de la terre.	188
⇒ Aussi sa rectification, en rendant justice à la terre, serait fort injuste pour son maître.	189
⇒ On ne peut donc corriger son inégalité que par des dégrèvements, non par une réforme générale.	190
CHAPITRE V. ⇒ <i>Contributions directes sur les autres sources de revenus.</i>	192
⇒ Les propriétaires d'immeubles paient seuls sur leurs revenus et sur les mutations de leur propriété, et comme les autres sur leurs consommations.	<i>ib.</i>
⇒ Les grands États n'ont pas même tenté de taxer les revenus des capitaux circulans.	193
⇒ Tentatives des petits États pour le faire, en s'en fiant à la bonne foi des contribuables.	<i>ib.</i>
⇒ Même alors la taxe sur le revenu demeure fort inégale.	194
⇒ Facilité et justice apparentes d'une retenue sur les rentes.	195

	Pages
⇒ Mais cette retenue devient une banqueroute de la part du législateur qui l'ordonne.	195
⇒ On pourrait accorder tous les droits des contribuables à ceux qui, se soumettant volontairement à cette retenue, paieraient assez pour être électeurs ou éligibles.	196
⇒ On caserait ainsi la rente, et l'on acquerrait de bons citoyens actifs, intéressés à l'ordre.	197
⇒ Taxe directe sur le profit du commerce, par les patentes, inégale et insuffisante.	198
⇒ Impossibilité de taxer directement le revenu qui procède du salaire.	199
⇒ Taxe directe sur les mutations. Elle affecte le capital, non le revenu.	<i>ib.</i>
⇒ Le timbre est un impôt sur les dettes et sur les procès ; causes de misère, non de richesse.	200
CHAPITRE VI. ⇒ Impôts sur la consommation.	202
⇒ Avantages que présentent au premier aspect les impôts sur la consommation.	<i>ib.</i>
⇒ De quoi se compose la dépense imposable de chaque citoyen qu'on veut taxer également.	<i>ib.</i>
⇒ Le loyer d'habitation.	203
⇒ Les gages qu'il paie aux domestiques et ouvriers improductifs.	<i>ib.</i>
⇒ Les équipages, chevaux, meubles et productions des beaux-arts.	204
⇒ Les marchandises nationales, et même domestiques, comme étrangères qu'il consomme.	<i>ib.</i>
⇒ Les denrées produites chez lui aussi-bien qu'achetées.	205
⇒ Les impôts en usage, la gabelle, la douane, l'accise et l'octroi, n'atteignent pas toutes les consommations à beaucoup près.	206
⇒ Le riche échappe à presque tous les impôts sur sa consommation.	207
⇒ Réduire tous les impôts à celui sur la consommation, c'est ramener le système féodal, où le noble et le riche ne payaient rien.	208
⇒ On a proposé un impôt unique sur la consommation du pain.	209
⇒ Vanité du calcul qui réduit la taxe à une capitation de 30 francs.	<i>ib.</i>
⇒ Injustice de la gabelle du sel qui était elle-même une capitation.	210
⇒ Les cinq sixièmes de la France n'achètent pas leur pain ; comment s'y prendrait-on pour lever sur eux cet impôt ?	<i>ib.</i>
⇒ Ceux qui achètent leur pain sont presque tous si misérables qu'ils cesseraient de vivre si on les taxait encore à 2 sous par jour.	212

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Les impôts sur la consommation ne peuvent être qu'un supplément aux autres taxes.	212
⇒ En établissant un impôt sur la consommation, on ne sait jamais qui le paiera.	213
⇒ Une partie est ordinairement payée par le producteur, parce que la consommation diminue.	<i>ib.</i>
⇒ Quelquefois au contraire l'ouvrier consommateur se fait rembourser le tout sur son salaire.	214
⇒ Selon M. Ricardo, les cultivateurs, en suspendant la production, forcent les consommateurs de leur rembourser tout impôt sur les produits agricoles.	215
⇒ Impossibilité pour la classe la plus nombreuse de suspendre la production.	216
⇒ Les ouvriers des villes n'auraient pas moins que ceux des champs besoin de quitter leur métier, si le pain était chargé d'impôts, et ils ne le pourraient pas plus.	<i>ib.</i>
⇒ L'équilibre entre les professions ne se rétablit pour les capitaux que par la faillite ; pour les journaliers, que par la mortalité.	217
⇒ L'équilibre ne se rétablirait, après un impôt sur le pain, qu'avec le sacrifice de beaucoup de capitaux et de beaucoup de vies.	218
⇒ Danger des abstractions quand on va décider de la vie des hommes.	<i>ib.</i>
⇒ Fraudes et vexations attachées à la perception journalière des impôts sur la consommation.	219
⇒ Quelques taxes irrégulières qui n'affectent ni le revenu ni la dépense.	220
CHAPITRE VII. ⇒ Des emprunts.	221
⇒ Importance de l'économie du gouvernement pour le bonheur des nations.	<i>ib.</i>
⇒ Les monarchies constitutionnelles paraissent moins propres à l'économie que les autres formes de gouvernement.	222
⇒ Prodigalités ou s'est laissé entraîner la nation Anglaise.	223
⇒ Funeste invention des emprunts qui ont rendu toutes les prodigalités possibles.	224
⇒ En augmentant les forces dont les gouvernements disposent, on rend leurs luttes plus terribles, sans assurer davantage la résistance des opprimés.	225
⇒ Les fonds publics ne sont point une richesse qui survive aux emprunts.	226
⇒ Ils ne sont qu'une assignation sur le revenu qui naîtra du travail et de l'industrie.	227

	Pages
⇒ Chaque rentier est copropriétaire avec le fermier ou l'artisan dont le travail doit, par des impôts, payer sa rente.	227
⇒ On ne retire jamais son capital des fonds publics, on se met seulement à la place d'un capitaliste qui se met à la vôtre.	228
⇒ Des hommes d'État célèbres ont regardé les fonds publics comme un capital dont une nation pouvait disposer.	229
⇒ Le capital disponible n'est pas celui des fonds, mais seulement celui des banquiers disposés à en acheter.	231
⇒ Les fonds publics facilitent, il est vrai, l'opération d'emprunter aux étrangers.	232
⇒ Mais cet avantage est chèrement acheté par les frais d'administration de l'impôt et de l'emprunt.	234
⇒ Toutes les créances privées et publiques n'ajoutent et n'ôtent rien à la richesse nationale.	235
⇒ On a cru perfectionner les emprunts en rejetant toujours plus leur fardeau sur la postérité.	236
⇒ Les emprunts viagers faisaient rembourser la dette par la génération qui en avait profité.	237
⇒ Futilité des objections faites aux emprunts viagers.	238
⇒ Invention avantages et dangers des emprunts avec fonds d'amortissement.	240
⇒ Ruine qui résulte du fardeau rejeté sur la postérité par les emprunts, parce que les impôts ôtent à chacun son revenu nécessaire.	242
⇒ Grande leçon que donne l'état de l'Angleterre aux autres peuples libres.	243
⇒ Peut-être y a-t-il une époque où l'accumulation des capitaux est une cause de souffrance.	244
⇒ Un bien éloigné résulte alors des fléaux qui les détruisent de temps en temps.	245
⇒ Mais l'homme ne doit jamais chercher le mal d'où le bien peut naître.	246

LIVRE SEPTIÈME.

DE LA POPULATION.

	Pages
CHAPITRE I.^{er} ⇒ <i>Des progrès naturels de la population.</i>248
⇒ Le but de l'économie politique est de trouver la proportion entre la population et la richesse qui assurera aux hommes le plus de bonheur. <i>ib.</i>
⇒ La race humaine se multipliant dans la prospérité, on a regardé sa multiplication comme un signe de sa prospérité.249
⇒ Si toutes les circonstances la favorisaient, elle se multiplierait très-rapidement. <i>ib.</i>
⇒ Mais sa volonté de se multiplier n'est point égale à sa puissance.250
⇒ La sympathie ou les affections poussent au mariage ; l'égoïsme, ou le calcul en détournent.251
⇒ Par sympathie on ne veut pas exposer une femme et des enfans à la misère ; par calcul on ne veut pas s'y exposer pour eux. <i>ib.</i>
⇒ Ainsi la population se règle et doit se régler sur le revenu.252
⇒ Si la population est tombée au-dessous du revenu, elle l'atteint bientôt de nouveau.253
⇒ Lorsqu'un seul fils se marie entre plusieurs frères, sa famille est d'autant plus nombreuse que ses frères ne se marient pas. <i>ib.</i>
⇒ Horrible calamité d'une nation quand ses naissances surpassent son revenu.254
CHAPITRE II. ⇒ <i>Comment le revenu sert de limites à la population.</i>256
⇒ Le revenu est cette partie de la richesse qui peut être consommée en entier, sans laisser de vide. <i>ib.</i>
⇒ Mais le propriétaire, le capitaliste, l'ouvrier, peuvent laisser un vide, par leur consommation.257
⇒ Dès que le capital diminue, il y a disproportion entre le revenu et la population, et la classe ouvrière souffre.258
⇒ Si l'offre du travail pour un même capital et un même revenu, augmente, la classe ouvrière souffre également.259
⇒ Ainsi, quoique les pauvres aient un revenu, son estimation ne dépend point d'eux. <i>ib.</i>
⇒ Lorsqu'ils ont eux-mêmes une part à la propriété, ils peuvent bien mieux évaluer la demande de leur travail.260
⇒ L'artisan qui a une boutique connaît la demande de son marché ; l'ouvrier d'une manufacture ne peut la connaître. <i>ib.</i>

	Pages
⇒ Le cultivateur, pour son compte, connaît la demande de son marché ; l'ouvrier de campagne ne peut connaître la demande pour son travail.	261
⇒ Plus le pauvre est dénué de tout, plus il est disposé à former une famille. <i>Les prolétaires.</i>	263
⇒ On ne voit point les classes riches destiner leurs enfans à un état inférieur au leur.	<i>ib.</i>
⇒ Mais ceux qui ont vécu au jour le jour comptent que leurs enfans vivront de même.	264
⇒ Dans l'extrême de la misère, les enfans, loin d'être une charge, semblent un moyen de revenu.	265
CHAPITRE III. ⇒ <i>Ce n'est point la quantité de subsistance que la terre peut produire qui sert de limite à la population.</i>	266
⇒ L'attention publique rappelée sur la population, par M. Malthus.	<i>ib.</i>
⇒ Il suppose la population limitée par la production des subsistances , ce qui ne deviendrait vrai qu'à une époque impossible à prévoir, et qui jamais ne fut atteinte.	267
⇒ La population, dit-il, croit dans une progression géométrique, et la subsistance dans une progression arithmétique.	268
⇒ C'est opposer l'accroissement virtuel de l'une avec l'accroissement positif de l'autre.	269
⇒ La faculté d'accroissement des végétaux et des animaux suivrait une progression géométrique bien plus accélérée que celle de l'homme.	<i>ib.</i>
⇒ Mais l'accroissement de la race de l'homme, des animaux et des végétaux est soumis à la seule volonté de l'homme.	270
⇒ On n'a jamais vu la race humaine dépasser ses subsistances et réduite à la petite ration.	271
⇒ La noblesse, à qui le pain ne manque pas, loin de s'accroître, diminue.	<i>ib.</i>
⇒ La population des peuples chasseurs demeure stationnaire par la volonté de chaque individu.	273
⇒ Leur pays nourrirait un peuple pasteur vingt fois plus nombreux, et la race de leurs troupeaux s'accroîtrait bien plus rapidement que celle de l'homme.	274
⇒ Le préjugé, l'orgueil de famille, la guerre, arrêtent la population des peuples pasteurs, longtemps avant qu'ils aient épuisé les moyens d'accroître leur subsistance.	275
⇒ Trente familles agricoles peuvent vivre sur l'espace qui nourrit une famille tartare.	276

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Les peuples agricoles se sont bien gardés de mettre en valeur toutes leurs terres ; ils ont toujours un fonds de réserve où la subsistance pourrait croître en progression géométrique.	<i>ib.</i>
⇒ La volonté des peuples agricoles, exprimée par leurs lois sur la propriété, arrête la population fort au-dessous du terme des subsistances.	277
CHAPITRE IV. ⇒ <i>Quel accroissement de population est désirable pour une nation.</i>	279
⇒ Les propriétaires, en arrêtant la création de nouvelles subsistances, font plus souvent du bien que du mal à la société.	<i>ib.</i>
⇒ La race humaine serait très-malheureuse si elle se réduisait toute entière à faire le plus grand travail pour la moindre subsistance possible.	280
⇒ Dans quel cas une augmentation de population est demandée par l'agriculture.	<i>ib.</i>
⇒ Par les arts industriels.	281
⇒ Par les professions gardiennes.	<i>ib.</i>
⇒ Mais il faut que la loi lui permette de se placer dans le cadre qui la réclame.	282
⇒ A Rome , elle est repoussée de l'agriculture ; ailleurs, des manufacturés et de l'industrie.	<i>ib.</i>
⇒ Dès que le salaire est offert, la population arrive, et la subsistance est créée ou importée pour elle.	284
⇒ Enchaînement nécessaire de l'accroissement de la population avec celui de toutes les parties de la richesse.	285
⇒ Chaque peuple souffre lorsqu'un seul gouvernement s'oppose aux progrès de la civilisation.	286
⇒ Les nations ont quelquefois le droit de s'immiscer dans h, gouvernement d'un peuple voisin, parce qu'elles souffrent elles-mêmes de la tyrannie qu'il éprouve.	287
⇒ Les nations de l'Europe souffrent, non de ce que les gouvernements arrêtent la population, mais de ce qu'ils la poussent trop rapidement.	289
CHAPITRE V. ⇒ <i>De l'encouragement religieux donné à la population.</i>	290
⇒ Les religions, séparant le précepte d'avec son motif, ont continué à encourager la population lorsqu'elle était devenue une calamité.	<i>ib.</i>
⇒ Les devoirs des pères envers leurs enfans sont d'un ordre de moralité supérieur à celui du maintien de la pureté des mœurs.	291
⇒ Les ordres monastiques ne sont point un obstacle aux progrès de la population.	292

	Pages
⇒ Mais la législation des casuistes sur le mariage a des effets journaliers.	292
⇒ Ces mêmes règles se sont conservées dans la religion anglicane.	294
⇒ L'homme sage désire que la famille de ses enfans représente la sienne.	<i>ib.</i>
⇒ Une fois sa famille formée, c'est son devoir envers ses enfans et envers les autres hommes à marier, de vivre chastement.	295
⇒ La morale demande que tous les hommes se marient, et que tous aient peu d'enfans.	296
⇒ Il suffit que ce précepte soit suivi avec quelque latitude.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. ⇒ Des encouragemens donnés à la population par la politique.	298
⇒ Récompenses pécuniaires et distinctives accordées aux pères d'une nombreuse famille.	<i>ib.</i>
⇒ Obstacles apportés à l'émigration des pauvres, qu'on devrait favoriser.	299
⇒ Encouragemens à entreprendre un travail qu'on ne peut continuer.	300
⇒ Les variations dans la demande du travail réduisent à la mendicité ceux dont on avait provoqué la naissance.	<i>ib.</i>
⇒ Condition misérable à laquelle se soumettent les pauvres, pourvu qu'ou leur permette de vivre.	301
⇒ Ordre social qui, en ôtant au pauvre toute part à la propriété lui ôte toute possibilité de calculer le revenu qu'il laissera à ses enfans.	302
⇒ Encouragement donné à la population par la charité publique.	303
⇒ Les enfuis des pauvres sont pour eux un revenu, comme moyen de mendicité.	304
⇒ Quand le nombre des journaliers est fort restreint, la honte attachée à la mendicité en préserve la société.	<i>ib.</i>
⇒ Mais il ne peut plus y avoir de honte quand une grande partie de la nation vit dans un état si précaire, que tout revenu peut lui être ôté sans sa faute.	305
⇒ La charité publique n'est point prête à recevoir le fardeau qu'on rejet- terait sur elle en supprimant la taxe des pauvres.	306
⇒ Le magistrat est le protecteur légitime des enfans à naître.	307
⇒ Il ne doit point permettre au mendiant d'avoir des enfans pour en faire un outil à mendicité.	<i>ib.</i>
⇒ Il devrait exiger des époux une garantie pour le sort de leurs enfans.	308
⇒ Ceux qui se plaindraient le plus de l'obstacle au mariage des pauvres, y trouveraient bientôt le plus grand avantage.	<i>ib.</i>

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

	Pages
⇒ Accroissement irrégulier de la population dans les pays qui perdent beaucoup d'hommes par la guerre.	309
⇒ État précaire des enfans de la population gardienne.	310
CHAPITRE VII. ⇒ De la population rendue superflue par l'invention des machines.	312
⇒ Si la demande de travail décroît tandis que la population reste stationnaire, les ouvriers se réduiront au plus misérable salaire.	<i>ib.</i>
⇒ La misère du chasseur sauvage n'épale pas celle de l'ouvrier de manufacture, lorsque tous deux meurent de faim.	313
⇒ Même sans mourir de faim, la souffrance du pauvre est cruelle.	314
⇒ La perte de la liberté contribue à diminuer la demande du travail.	315
⇒ Recherche de l'économie de travail dans la production agricole et manufacturière.	316
⇒ Une nouvelle découverte dans les arts n'est utile qu'autant que le travail qu'elle fait faire est demandé d'avance.	319
⇒ Si l'imprimerie avait été importée en Europe avant le renouvellement du goût des lettres, elle aurait fait disparaître les copistes, et les faibles restes du savoir.	<i>ib.</i>
⇒ A l'époque où elle fut inventée, la demande des livres croissait plus rapidement encore que la production.	320
⇒ Une découverte dans les arts peut mettre la chose produite à portée d'une classe plus pauvre, et étendre ainsi le marché.	321
⇒ On n'augmente point les jouissances du pauvre en l'obligeant, par l'usage, à consommer des marchandises d'une qualité un peu supérieure.	322
⇒ L'habillement recherché des pauvres, en Angleterre, n'est point un signe d'aisance.	323
⇒ Le prix d'une marchandise ne diminue point en raison directe de la diminution de la main-d'œuvre qui la produit.	<i>ib.</i>
⇒ L'économie que fait le consommateur sur le prix de ses bas, faits au métier, lui permet à peine de faire travailler le centième des ouvriers congédiés.	324
⇒ La main-d'œuvre ne fait que le cinquantième du prix des bus produits ainsi.	325
⇒ Le perfectionnement des machines diminue le nombre des consommateurs nationaux.	326
⇒ Détresse de la population lorsqu'elle est repoussée hors de tous ses emplois.	328

	Pages
⇒ Un état doit-il désirer de faire, avec une moindre population, le même travail qu'il faisait.	329
⇒ M. Ricardo regarde toute économie sur le nombre des citoyens comme aussi avantageuse qu'une augmentation de revenus.	330
⇒ En prohibant l'emploi des découvertes mécaniques, on en donnerait seulement le privilège exclusif aux étrangers.	331
⇒ Mais on ne doit plus encourager de telles découvertes par des privilèges exclusifs pour l'inventeur.	332
⇒ Dangers auxquels se trouve toujours exposée la population manufacturière.	333
CHAPITRE VIII. ⇒ <i>Comment le gouvernement doit protéger la population contre les effets de la concurrence.</i>	335
⇒ Adam Smith avait voulu repousser toute intervention du gouvernement dans le progrès de la richesse publique.	ib.
⇒ Mais travailler le plus possible, au plus bas prix possible, c'est renoncer aux avantages de la richesse.	336
⇒ Le gouvernement protecteur de la population doit mettre des bornes au sacrifice que chacun pourrait faire de lui-même.	337
⇒ Dans quel cas la population agricole a besoin de cette protection.	338
⇒ On doit surtout protéger les petits cultivateurs contre l'envahissement des grandes fermes.	340
⇒ La population agricole est plus facile à protéger que celle des villes.	341
⇒ Incertitude des journaliers des villes sur la demande du travail qui doit les faire vivre.	342
⇒ Sans rétablir les jurandes, on peut leur emprunter quelque chose de la protection qu'elles accordaient à l'ouvrier.	ib.
⇒ Il faut que le métier d'ouvrier ne soit qu'un degré pour arriver à un état plus certain.	343
⇒ Il doit exister un principe qui sépare le droit de l'ouvrier de celui du capitaliste qui l'emploie.	344
CHAPITRE IX. ⇒ <i>L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.</i>	345
⇒ Le même homme pourrait posséder la richesse comme capitaliste, et la mettre en œuvre comme ouvrier.	ib.
⇒ Il pourrait être propriétaire et laboureur de sa propre terre.	346
⇒ La société en permettant que l'un travaille, que l'autre fasse travailler, ne doit pas en éprouver de dommage.	347

Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.

⇒ Les grands propriétaires, les grands fermiers ont donné l'existence aux journaliers dont ils ne peuvent se passer.348
⇒ Mais c'est à eux à les maintenir seuls pendant l'interruption du travail comme pendant sa durée.ib.
⇒ Les maîtres et les seigneurs savaient bien qu'ils devaient seuls maintenir leurs esclaves et leurs serfs.349
⇒ Tous ceux qui travaillent eux-mêmes ne doivent point contribuer à l'entretien d'une classe créée au profit des gros fermiers.ib.
⇒ D'autre part les fermiers ne doivent point être chargés de l'entretien des pauvres des manufactures.350
⇒ Chaque maître travaille aujourd'hui à réduire le salaire et à rejeter les pauvres à la charge de la société , pour obtenir un supplément.ib.
⇒ Si le fermier savait qu'il sera seul chargé de fournir des secours aux journaliers il ne les exposerait pas à en avoir besoin.351
⇒ Il donnerait au journalier un intérêt permanent dans la culture, au lieu de rendre sa situation toujours plus précaire.352
⇒ Ce système de secours ramènerait à préférer la petite culture ou les petites propriétés, et ferait disparaître tous les pauvres ruraux.353
⇒ Toute propriété ou ferme modique devrait dispenser de contribuer à la taxe des pauvres.354
⇒ Toute petite ferme ou propriété ôterait le droit de demander des secours.355
⇒ Justice d'une pareille loi à l'égard des grands propriétaires.ib.
⇒ Ceux qui donnent exclusivement les secours doivent pouvoir s'opposer au mariage des indigens.356
⇒ Adoucissement à cette interdiction de mariage par la division des communes.ib.
⇒ À l'origine des métiers les producteurs de chaque chose n'ont aussi qu'un intérêt.357
⇒ Si le chef du métier peut gagner sur l'ouvrier et non sur le consommateur, c'est aussi à lui à secourir l'ouvrier dans sa détresse.358
⇒ Lutte de tous les manufacturiers pour faire baisser les salaires.359
⇒ Si chaque manufacture devait secourir ses propres ouvriers en détresse, cette lutte cesserait.360
⇒ Mais cette solidarité est plus difficile à établir dans les manufactures que dans l'agriculture.ib.
⇒ Elle ferait cesser toutes les souffrances qu'éprouvent aujourd'hui les ouvriers.361

	Pages
⇒ En donnant aux métiers un intérêt de corporation, il ne faut pas les soumettre de nouveau aux vexations des jurandes.	362
⇒ Ceux qui accordent seuls les secours ont le droit de limiter les mariages de la classe indigente.	363
⇒ Une législation même incomplète dans ce genre , arrêterait un grand mal.	364
⇒ Le système des secours donnés par chaque métier forcerait à renoncer à plusieurs branches d'industrie, qui sont réellement perdantes.	365
⇒ La situation critique de l'Angleterre doit servir d'exemple au monde.	366

FIN DE LA TABLE

Table des matières

AVERTISSEMENT.	i
I. Livres I – IV.	1
1. Objet de l'économie politique, et origine de cette science.	3
1.1. Double but de la science du gouvernement.	3
1.2. Haute politique et économie politique.	5
1.3. Administration de la richesse nationale	6
1.4. Première révolution opérée par les ministres de Charles-Quint.	10
1.5. Le système mercantile.	11
1.6. Le système agricole ou des économistes.	15
1.7. Système d'Adam Smith. Division du reste de cet ouvrage.	18
2. Formation et progrès de la richesse.	23
2.1. Formation de la richesse pour l'homme isolé.	23
2.2. Formation de la richesse dans la société, par des échanges.	25
2.3. Augmentation des besoins de l'homme social, et bornes de la production.	28
2.4. Comment le revenu naît du capital.	30
2.5. Partage du revenu national entre les diverses classes de citoyens.	36
2.6. Détermination réciproque de la production	40
2.7. Comment le numéraire simplifia l'échange des richesses.	45
2.8. Le commerce seconda la production et remplaça le capital producteur.	47
2.9. Classes improductives.	49
3. De la richesse territoriale	53
3.1. But de la législation à l'égard de la richesse territoriale.	53
3.2. Influence du gouvernement sur les progrès de la culture.	55
3.3. De l'exploitation patriarcale.	58
3.4. De l'exploitation servile.	62
3.5. De l'exploitation par métayers, ou à moitié fruits.	64
3.6. De l'exploitation par corvées.	69
3.7. De l'exploitation par capitation.	72
3.8. De l'exploitation par bail à ferme.	75
3.9. De l'exploitation par bail emphytéotique.	81
3.10. De la vente des propriétés territoriales.	83
3.11. Des lois destinées à perpétuer la propriété de la terre dans les familles.	86

Table des matières

3.12. Théorie de M. Ricardo sur la rente des terres.	93
4. De la richesse commerciale	99
4.1. Prospérité nationale dans le système commercial.	99
4.2. De la connaissance du marché.	102
4.3. Comment le vendeur étend son débit.	107
4.4. Comment la richesse commerciale suit l'accroissement du revenu.	112
4.5. Des salaires.	117
4.6. Du taux de l'intérêt.	122
4.7. De la division du travail, et des machines.	124
4.8. Résultats de la lutte pour produire à meilleur marché.	127
4.9. Des monopoles établis par le gouvernement.	130
4.10. Restrictions apportées par les lois à la multiplication des producteurs.	134
4.11. Des douanes.	138
4.12. De l'influence du gouvernement sur la richesse commerciale.	144
II. Livres V – VII	149
5. Du numéraire.	151
5.1. Le numéraire, signe, gage et mesure des valeurs.	151
5.2. De la proportion qui s'établit entre la richesse et le numéraire.	152
5.3. Différences essentielles entre le numéraire et le capital.	156
5.4. L'intérêt est le fruit du capital, et non celui de l'argent.	162
5.5. Du monnayage.	166
5.6. Des lettres de change	173
5.7. Des banques.	176
5.8. Le crédit ne crée point les richesses dont il dispose.	181
5.9. Des crises qui changent le papier des banques en papier-monnaie.	190
5.10. Du papier-monnaie.	196
6. De l'impôt	201
6.1. Qui doit payer l'impôt ?	201
6.2. Comment l'impôt doit atteindre le revenu	203
6.3. D'un impôt unique proportionnel au revenu.	207
6.4. De l'impôt sur les terres.	210
6.5. Contributions directes sur les autres sources du revenu.	214
6.6. Impôts sur la consommation.	217
6.7. Des emprunts.	224
7. De la population	235
7.1. Des progrès naturels de la population.	235
7.2. Comment le revenu sert de limite à la population.	237
7.3. Ce n'est point la quantité de subsistance qui sert de limite à la population	241
7.4. Quel accroissement de population est désirable pour une nation.	245

Table des matières

7.5. De l'encouragement religieux donné à la population.	249
7.6. Des encouragemens donnés à la population par la politique.	251
7.7. De la population rendue superflue par l'invention des machines.	256
7.8. Le gouvernement doit protéger la population	264
7.9. L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.	267
Table analytique des matières contenues dans cet ouvrage.	275